Digitized by Google

600074474W

Digitized by Google

Digitized by Google

600074474W

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DU LIVRE

EN FRANCE

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'EN 1789.

TROISIÈME PARTIE.

—

TOME Ier.

Digitized by Google

OUVRAGES D'EDMOND WERDET.

ancien libraire-éditeur,

36, Chaussée du Maine (Montrouge-Paris).

HISTOIRE DU LIVRE EN FRANCE, DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'EN 1860. 7 ou 8 vol. grand in-18, imprimés sur papier jésus vélin, satiné et glacé. Prix de chaque volume. . . . . 5 fr.

Division de l'ouvrage.

I. ORIGINES DU LIVRE-MANUSCRIT, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'introduction de l'imprimerie à Paris, en 1470. 1 vol. de 408 pages.

II. TRANSFORMATION DU LIVRE-MANUSCRIT, depuis 1470 jusqu'à 1789. 1 vol. de 408 pages.

III. ÉTUDES BIBLIOGRAPHIQUES SUR LES LIBRAIRES ET LES IMPRIMEURS LES PLUS CÉLÈBRES DE PARIS :

Tome Ier. LES ESTIENNE ET LEURS DEVANCIERS, depuis 1470. 1 vol.

Tome II. ÉTUDES BIBLIOGRAPHIQUES SUR LES LIBRAIRES ET LES IMPRIMEURS DE PARIS LES PLUS CÉLÈBRES, depuis 1500 jusqu'à 1789. 1 vol.

IV. ESSAI SUR LA PROPAGATION, MARCHE ET PROGRÈS DE L'IMPRIMERIE ET DE LA LIBRAIRIE DANS LES DIVERSES PROVINCES DE LA FRANCE, divisé par province et par ordre chronologique, depuis 1470 jusqu'à la fin du XVIIe siècle.

RECHERCHES HISTORIQUES ET BIBLIOGRAPHIQUES SUR LES IMPRIMERIES CLANDESTINES, PARTICULIÈRES ET DE FANTAISIE, de 1470 à 1792. 1 fort volume.

V. DE LA LIBRAIRIE FRANÇAISE, *son passé,—son présent,—son avenir,*—avec des *Notices bibliographiques sur les libraires de Paris les plus distingués*, depuis 1789 à 1860. 1 fort volume.

VI. DE L'IMPRIMERIE FRANÇAISE, *son présent,—son avenir*, avec des *Notices bibliographiques sur les imprimeurs, les protes, les correcteurs, les ouvriers typographes et les libraires les plus distingués tant de Paris que des départements*, depuis 1789 jusqu'à nos jours. 1 fort volume (en préparation).

Les parties 1, 2, 3 (1er vol.), 4 et 5 sont en vente.
Le tome II (3e partie), paraîtra en mars prochain.

Autres ouvrages du même auteur imprimés dans le même format.

LE CAP SUNIUM, SOUVENIRS LITTÉRAIRES INTIMES :

Ire SÉRIE. PORTRAIT INTIME DE H. DE BALZAC, *sa vie, son humeur et son caractère*. 1 volume. . . . . 3 fr. 50 c.

IIe SÉRIE. SOUVENIRS INTIMES DE MM. ARSÈNE HOUSSAYE, ALP. KARR, PAUL LACROIX, PAUL DE KOCK, LÉON GOZLAN, MICHEL RAYMOND, J. SANDEAU, R. BRUCKER, G. PLANCHE, etc. 1 volume. . . . . 3 fr. 50 c.

Paris. — Imprimé par E. THUNOT et Cie, rue Racine, 26.

Digitized by Google

HISTOIRE
DU LIVRE
EN FRANCE
DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'EN 1789

PAR

EDMOND WERDET,
Ancien libraire-éditeur.

Menti bonæ Deus occurrit.
(GEOFFROY TORY.)

TROISIÈME PARTIE (TOME Ier).

ÉTUDES BIBLIOGRAPHIQUES
SUR LES IMPRIMEURS ET LIBRAIRES DE PARIS LES PLUS CÉLÈBRES.

LES ESTIENNE
1502-1664
ET LEURS DEVANCIERS
DEPUIS 1470.

PARIS.
E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
Galerie d'Orléans, Palais-Royal.
AUGUSTE AUBRY, ÉDITEUR,
16, rue Dauphine.
M D CCC LXIV

275. o. 13.

Digitized by Google

(Tous droits réservés. E. W.)

Digitized by Google

AU LECTEUR

SUR CE QUE NOUS SOMMES, EN RÉALITÉ.

« *Menti bonæ Deus occurrit.* »
(GEOFFROY TORY.)

« Dieu vient au-devant de la bonne volonté et lui aide. »

Les anciens mettaient en tête de leurs ouvrages, non seulement des *épîtres dédicatoires*, mais aussi des *préfaces*, courtes, il est vrai, mais d'un admirable simplicité, témoin celles des deux plus grands historiens de la Grèce, Hérodote et Thucydide.

Au XVIe siècle, les Italiens attachaient une grande importance aux préfaces, qu'ils appelaient la *salsa del libro*.

Voltaire, après avoir écrit quelques lignes sur les dédicaces, donne les conseils suivants, dont certains auteurs feraient bien de profiter :

« Les préfaces sont un écueil : le *moi* est haïssable, disait Blaise Pascal.

« Parlez de vous le moins que vous pourrez ; car, vous devez savoir que l'amour-propre du lecteur est aussi grand que le vôtre : il ne vous pardonnera jamais de vouloir le condamner à vous estimer.

« C'est à votre livre à parler pour lui, s'il parvient à être lu dans la foule.

« Quelques auteurs ont prétendu qu'il y avait un peu trop d'événements dans le troisième acte, et que la princesse découvre trop tard, dans le quatrième, les tendres sentiments de son cœur pour son amant, à cela je ne réponds point. Ne répondez pas, mon ami, car personne n'a parlé, ni ne parlera de la princesse.

« La pièce est tombée parce qu'elle est ennuyeuse et écrite en vers plats et barbares, la préface est une prière

Digitized by Google

pour les morts, mais elle ne les ressuscitera pas (1). »

C'est en général dans les préfaces que les auteurs donnent une libre carrière à leur vanité ; et quelques préfaces de certains grands hommes de notre temps ne feraient, si nous voulions les citer, que confirmer notre dire.

Malebranche s'est fort amusé de ce travers.

Depuis cette époque, il n'est guère d'ouvrage littéraire ou historique un peu important, qui ne soit précédé d'une préface ou d'un préambule.

On doit, en général, lire ces introductions et ces dédicaces avec une grande attention ; car souvent elles contiennent, soit sur l'auteur lui-même, soit sur d'autres personnages, soit sur des événements anciens ou contemporains, des détails que l'on chercherait vainement ailleurs !

Profitons de tels conseils ; nous allons nous hasarder, nous aussi, à donner une courte préface, dans laquelle nous tâcherons de mettre en pratique la simplicité des anciens, — fuyant l'enflure orgueilleuse si blamée par Voltaire et le *moi* qui déplaisait si fort à B. Pascal, — disant, au reste, avec franchise, à l'exemple de M. Ludovic Lalanne, ce que nous pensons de nous et de nos travaux.

Mais, d'abord, qu'il nous soit permis de citer quelques courts extraits d'auteurs qui font autorité sur ce que nous nous proposons de dire de nous. En cela nous avons suivi l'exemple donné par le savant Adrien Turnèbe, cet érudit imprimeur royal pour le grec, qui, dans son volume in-folio, publié en 1580, sous le titre de ADVERSARIA, a rassemblé tout ce qu'il avait remarqué d'intéressant dans ses lectures.

Dans le prologue de ses *Grandes chroniques de France*, notre grand historien Froissart, s'exprime ainsi sur la manière d'écrire l'histoire :

(1) Voltaire, *Dict. phil.*, article AUTEURS.

Digitized by Google

« On dict, et il est vray, que tous les édifices sont massonnés et œuvrés de plusieurs sortes de pierres, et que toutes grosses rivières sont faictes et rassemblées de plusieurs surgeons.

« Aussy, les sciences sont extraictes et compillées de plusieurs clercs. »

Montaigne, notre immortel philosophe, à l'érudition si vaste, cachée sous l'apparence d'une si naïve bonhomie, Montaigne, qui disait avec une admirable simplicité,— quand on lui parlait de son savoir, *que scay-je?* à qui *mille riens naturels arrivaient*, assurait-il, *par sauts et par gambades;* il a encore dit au sujet des pionniers de la pensée :

« Les abeilles vont piccorant d'icy, de là, et de ce quelles ont amassé, elles en tirent, ce qui n'est plus thym, ni marjolaine, ni aultres fleurs, mais le miel qui s'en compose. »

Bayle (Dict., art. ATHÈNE) était loin de mépriser les compilateurs.

« Il y a tel compilateur, disait-il, dont notre siècle ne fait nul cas,— qui serait admiré d'ici à mille ans,— s'il arrivait dans la république des lettres, les mêmes révolutions qui ont fait périr la plupart des livres d'anciens auteurs grecs et romains.

« Nous ne pouvons pas répondre qu'il n'arrive jamais rien de semblable.

« Ne blâmons donc pas ceux qui compilent !

« Ces travailleurs, peut-être, seront plus utiles que les auteurs, qui n'empruntent rien de leurs confrères. »

Marmontel, au siècle dernier, écrivait :

« On a calculé qu'à lire quatorze heures par jour, il faudrait huit cents ans pour épuiser ce que la Bibliothèque royale contient sur l'histoire seulement.

« Cette disproportion désespérante de la durée de la vie, avec la quantité de livres dont chacun peut avoir

Digitized by Google

quelque chose d'intéressant, prouve la nécessité des *extraits*.

« Ce travail bien dirigé, serait un moyen d'occuper utilement une multitude de plumes que l'oisiveté rend nuisible.

« Beaucoup de gens qui n'ont pas le talent de produire avec l'intelligence que la nature donne, et le goût qui peut l'acquérir, réussiraient à faire des extraits précieux (1). »

Les opinions émises par ces divers écrivains et par d'autres encore, les *massons* et *surgeons* de Froissart, la *piccorée* des abeilles de Montaigne, les *compilateurs* de Bayle, les *faiseurs de résumés* ou d'extraits de Marmontel, nous conduisent tout naturellement à la justification du titre, peut-être trop ambitieux, que nous nous sommes décerné, d'*annaliste* ou de *collecteur* de souvenirs historiques, ou plutôt littéraires, anecdotiques, curieux, instructifs, sur les faits de la librairie et de l'imprimerie, souvenirs que nous avons patiemment colligés dans ces vieux bouquins, ensevelis dans les Bibliothèques, devenus très-rares, qu'on ne lit plus, mais que l'on parcourt encore, dans l'espoir d'y découvrir quelques fleurs inconnues ou innomées, cachées qu'elles sont, comme la modeste violette, sous des ronces et des épines.

De cette variété de chercheur ou d'investigateur nous avons fait notre spécialité.

Notre confession ainsi terminée, arrivons au sujet de nos études rétrospectives et bibliographiques sur les plus célèbres imprimeurs et libraires qui par leurs travaux ont illustré ces nobles professions, depuis 1470 jusqu'à 1789.

(1) L. Lalanne, *Curiosités bibliographiques*.

Digitized by Google

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES

LIBRAIRES ET IMPRIMEURS DE PARIS

CITÉS DANS CE TOME Ier DE LA IIIe PARTIE.

Pages.

AU LECTEUR SUR CE QUE NOUS SOMMES EN RÉALITÉ. V

XVe SIÈCLE.

SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XI.

(DE 1470 A 1483.)

1470. Ulrich Géring. — Michel Friburger. — Martin Krantz. (Voyez IIe partie, p. 10 et suivantes.)
1473. Kaiser (Pierre) ou *Cæsaris*, et Stoll (Jehan). 3
1474. Caron (Pierre). 5
1475. Bonhomme (Pasquier). 6
Bonhomme (Jean Ier), 1486.. 7
1480. Maynial (Guillaume). 8
1480. Vérard (Antoine). . . . . id.
Vérard (Barthelémy). 12
Vérard (Antoine), 1518. . . . . id.
1481. Regnault (François). 13
Regnault (Jacques). — 1542. . . . . id.
Regnault (Robert). — 1543. . . . . id.
Regnault (Barbe). — 1552. . . . . id.
1481. Marchand (Guy). 14
Marchand (Jean). — 1503. 16
Marchand (Prosper). — 1698. . . . . id.
1481. Marnef (Geoffroy de). 17
Marnef (Enguilbert Ier de). — 1491. . . . . id.
Marnef (Jérôme de). — 1547. 18

Digitized by Google

SOUS LE RÈGNE DE CHARLES VIII.

(DE 1483 A 1498.)

		Pages.
1483.	Caillaut (Antoine)	18
1483.	Martineau (Louis)	19
1484.	Philippi (Nicolas) et Reinhardi (Marc)	19
1484.	Higman (Jean)	id.
1484.	Janot (Denys Ier)	21
	Janot (Denys II). — 1536	id.
1486.	Macé (Robinet)	22
	Macé (Jean). — 1537	23
	Macé (Jacques). — 1544	id.
	Macé (Charles). — 1551	id.
	Macé (Barthélemy). — 1587	24
	Macé (Guillaume Ier). — 1610	id.
1486.	Du Pré (Jean)	25
	Du Pré (Galliot Ier). — 1512	27
1487.	Le Rouge (Pierre)	28
1487.	Carchagny (Jehan)	29
1489.	Belin (Jean)	30
1489.	Gerlier (Durand Ier)	id.
	Gerlier (Durand II). — 1559	id.
1489.	Le Noir (Michel)	31
	Le Noir (Philippe). — 1514	32
1489.	Pigouchet (Philippe)	33
1489.	Hopyl (Wolfgang)	id.
1490.	Kerver (Thielman Ier)	35
	Kerver (Jean). — 1521	36
	Kerver (Jacques Ier). 1535	id.
1490.	Rosse (Denys)	39
1491.	Vostre (Simon)	40
	Vostre (Nicole). — 1521	43
1491.	Rembolt (Bertholde)	id.
	Guillard (Charlotte). — 1518	48
	Chevalon (Claude). — 1515	49
1493.	Baligault (Félix)	50
1493.	Eustache (Guillaume)	51
1493.	Lambert (Jean)	id.
1493.	Maurand (Jean)	52
1494.	Le Dru (Pierre)	id.

Digitized by Google

Pages.
1494. Petit (Jehan). 53
1494. Treperel (Jean). 55
1496. Bouyer (Jehan) et Boucher (Guillaume). 56
1496. Bocard (André). 57
1497. Nidel (Antoine de).. 58

SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XII.

(DE 1498 A 1515.)

1498. Bade (Josse). 58
Bade (Conrad).. 61
Bade (Jean). — 1517. 67
1500. Aliate (Alexandre). . . . . *id.*
1500. Wolf (Nicolas). . . . . *id.*

LES ESTIENNE.

(DE 1502 A 1664.)

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.. 69

1502 à 1520. HENRI I ESTIENNE. 74

Par son amour pour l'art typographique, il ne craint pas de déroger à la noblesse de la famille : il brave l'exhérédation paternelle, il embrasse avec ardeur les nobles professions de libraire et d'imprimeur. — En 1502, il s'établit rue du Clos-Bruneau, près de l'école de droit. — Henri rend justice à ses correcteurs, en plaçant leurs noms en tête de ses livres. — Examen de ses ouvrages les plus remarquables, et jugements sur cet imprimeur célèbre.

1526 à 1559. ROBERT I ESTIENNE.. 82

I. Apprenti typographe chez Simon de Colines; éditeur à dix-neuf ans du *Nouveau Testament* latin, in-16, de 1523. La docte mais intolérante Sorbonne crie, à ce sujet, au scandale et à l'hérésie. 83
La rue de Saint-Jean de Beauvais ;— François Ier et Marguerite de Valois. 88
Robert Estienne se marie; — sa femme Perrette Bade, — ses enfants, — son imprimerie, — Guillaume Budé. 93

Digitized by Google

Pages.

II. L'officine de Robert, décrite par son fils, le grand Henri, à son fils Paul. 95

Manière dont était composée cette officine ;—ses dix correcteurs d'épreuves, tous très-savants; sa présence accidentelle dans sa boutique de libraire (*in suâ librariâ tabernâ*); il se plaît à y causer et à discuter avec ses nombreux visiteurs. 99

Examen des Bibles de 1528, 1532, 1534 et 1540. 105

Haine et persécutions que ces éditions attirent à Robert, de la part de la Faculté de théologie de Paris. 107

François Ier le protége; les types hébreux; pour récompenser Robert, le roi le nomme son imprimeur pour les langues hébraïque et latine. 114

Robert décide François Ier à faire graver par Garamond des caractères grecs; le privilége est accordé à Conrad Néobard, qui meurt en 1540; ce privilége est immédiatement conféré à Robert Estienne. 116

Histoire des caractères grecs, dits du *Roi*; emprunt fait au savant bibliographe M. Auguste Bernard. 117

III. Publications des auteurs grecs, avec les caractères gravés par Garamond, par ordre de François Ier. Histoire ecclésiastique d'Eusèbe : Ange Vergèce. 124

Préface en grec de ce bel ouvrage, traduite en français par M. A. Firmin Didot. 127

1545. Publication de la *Biblia sacra* en 2 vol. in-8°.—Recrudescence de la fureur des sorbonistes; — persécutions causées par cette publication;— bénignités religieuses. François Ier et plusieurs prélats protégent de nouveau Robert Estienne contre les attaques de ces implacables saints personnages, qui demandent que cet imprimeur soit poursuivi et condamné, comme hérétique. 129

1546. Robert publie le *Novum Testamentum græcum*, in-16; il en fait paraître en 1549 une nouvelle édition, plus belle et plus correcte, connue des savants sous le nom de *ô mirificam*. 131

Le *Thesaurus linguæ latinæ* et les publications des auteurs latins. 133

Nouvelles clameurs de la Sorbonne. — Le Nouveau Testament grec de 1546 et 1549. — L'évêque du Châtel et les oraisons funèbres de François Ier, en 1547. — Le coup de l'étrier de ce roi. 137

Robert fait ses préparatifs de départ pour Genève. 142

Digitized by Google

Pages.

IV. Robert Estienne se réfugie à Genève, en 1551; il y embrasse la religion calviniste; après son départ furtif de Paris, le fisc fait placer sous le séquestre son imprimerie. 144
La fuite de Paris de Robert et sa famille, expliquée. 148
Robert Estienne aux lecteurs qui cherchent en vérité le sauveur Jésus-Christ. 154
V. Réflexion sur ce vigoureux pamphlet. 183
VI. Continuation de l'examen des publications de Robert. . . 196
Mort de ce célèbre imprimeur-libraire éditeur à Genève, le 9 septembre 1559. 204
Hommages tardifs rendus à sa mémoire. 206
VII. Testament de Robert Estienne du 5 septembre 1559. . . 207

1537-1550. Estienne (François Ier). 214
Portraits de deux délateurs du président Lyzet, Jean André et Jacques Nyverd, libraires-jurés. 216

1551 à 1564. Estienne (Charles). 220
I. Charles abandonne sa profession de médecin afin de sauvegarder les intérêts de ses neveux tous mineurs. 221
Avant que de prendre la direction de l'imprimerie de Robert, son frère, mort en exil à Genève, il fait présenter une requête au roi Henri II, dans le but d'obtenir la levée du séquestre sur les biens de ses neveux. 223
Charles fait abnégation de ses propres intérêts; il en est récompensé par l'ingratitude et l'abandon. — Lettres patentes de rémission de mainlevée, en faveur des héritiers de Robert Estienne. 224
II. Examen rapide des travaux scientifiques, littéraires et typographiques de Charles; — son caractère; — désastres commerciaux; — Charles y succombe; — presque aveugle il meurt dans la prison pour dettes du grand Châtelet de Paris. 229

1554 à 1598. Estienne (Henri II), sieur de Grière. 238
I. Enfance, adolescence et éducation du jeune Henri; son amour passionné pour l'étude du grec. 240
Pierre Danés, le calligraphe Crétois Vergèce. 242
Premier voyage de Henri II; — son ardeur pour découvrir des manuscrits encore inconnus aux Aldes. 244
II. Henri II, éditeur en 1554; — il publie à Paris une édition d'Anacréon, grec et latin, qui fait un événement littéraire. 245

Digitized by Google

Pages.
En 1559 il retourne a Genève; il y fonde une imprimerie. . . 247
Examen rapide de ses principales publications. . . . . *id.*
La gêne, qui précède toujours une misère future, commence à se faire sentir. — Générosité d'Ulrich Fugger. 248
En 1559 Henri perd son père; il ajoute son matériel d'imprimerie au sien. 249
Immense désespoir qu'éprouve Henri de la mort de son ami, de son père Robert; — il prend en dégout toute espèce de travail. . . . . *id.*
III. Henri se marie trois fois; — ses femmes et ses enfants; — il reprend ses travaux interrompus; — examen continué. 253
Artis typographicæ quærimonia. 259
Traduction nouvelle, en français, de cette sanglante satire contre les imprimeurs illettrés qui ne connaissent que leur *plomb*. 268
Le *Thesaurus linguæ græcæ et latinæ*. 283
Immense produit de gloire; stérilité complète d'écus.—A quoi sert la gloire, lorsqu'on ne peut payer ses dettes? . . . . *id.*
IV. L'adversité. — Déceptions commerciales. 285
Un pamphlet anonyme, en 1576. — Henri en est-il l'auteur? 287
De latinitate falsò suspecta.— Les *Nizoliodidas culas.*— Les dialogues du nouveau langage français italianisé. . . . . *id.*
Les persécutions; — la fuite; — le sauf-conduit. 291
V. Une pension éphémère de 200 livres; plus chimérique encore, une gratification de 3,000 livres. 295
Redoublement de l'intolérance calviniste; — Henri II en prison; — l'amende; — en 1587 il est contraint d'ensevelir de ses propres mains, dans son jardin, sa tante, et l'une de ses filles, mortes de la peste. 299
Catastrophe; — le grand Henri II Estienne meurt de folie à l'Hôtel-Dieu de Lyon. 300

1556 à 1571. Estienne (Robert II). 305
Robert II persévère dans la foi catholique; il refuse de demeurer à Genève, chez son père; il s'évade et va se réfugier à Paris, chez Charles, son oncle. . . . . *id.*
Il organise pour son compte une imprimerie; il est nommé imprimeur du roi. — La mère du roi Henri IV, Jeanne d'Albret, visite l'imprimerie de Robert II. 306
Robert II quitte Paris, il se rend à Genève, où il meurt de misère. 309

Digitized by Google

Pages.

1571 à 1601. Barbe (Denyse), veuve de Robert II, épouse Mamert-Patisson. 309

1562 à 1582. Estienne (François II). 310

1599 à 1627. Estienne (Paul). 312

Paul hérite des manuscrits et de l'imprimerie d'Henri II, son père ; — heureux commencement; — il termine les travaux commencés par son père ; — il en entreprend de nouveaux. 312

Le *Mitis adolescens* de Juste-Lipse. . . . . *ib.*

Ses impressions se ralentissent en 1626 ; — pourquoi ? . . . 314

La conspiration de l'Escale ; — Paul se réfugie à Paris; au bout de quinze ans il retourne à Genève ; — le sauf-conduit. 317

Paul réclame, au nom du roi de France, les matrices grecques de Garamond, engagées par son père. — Arrest du conseil d'État du roy 322

Les matrices grecques sont enfin rendues à Paul.— La bonne foi punique. 324

Paul termine ses jours dans la misère. 326

1572 à 1644. (Robert III). Très-docte, poëte et excellent typographe. 327

1618 à 1674. Estienne (Antoine). 329

Longs démêlés d'Antoine avec la communauté des libraires-imprimeurs. 331

Prétentions d'Antoine à se faire élire syndic de cette communauté. . . . . *id.*

Garde des matrices des caractères grecs du roi; il est accusé d'avoir abusé, à son profit, de ce dépôt. 334

Arrêt du conseil qui l'en accuse formellement. . . . . *id.*

Nombreuses publications d'Antoine; — presque aveugle il tombe dans une profonde misère. 336

Il termine sa longue et laborieuse carrière à l'hôpital de l'Hôtel-Dieu, de Paris. 337

1646-1661. Estienne (Henri IV). 338

CONCLUSION.

I. État par ordre de matière des éditions, au nombre de 1590, imprimées par les Estienne ; part afférente à chacun d'eux. 339

Digitized by Google

Pages.

II. Tableau généalogique de la famille des Estienne, par Lottin. 341

Le dernier rejeton de cette illustre famille. 348

III. Opinion de Chevillier, Diderot, M. A. F. Didot, sur les résultats probables que peuvent obtenir les imprimeurs et les libraires. 349

IV. Résultats commerciaux obtenus par les Estienne pendant 142 ans de travaux les plus honorables; — après avoir imprimé et publié 1,590 éditions. 352

UNE CIRCONSTANCE ATTÉNUANTE. 354

Digitized by Google

ÉTUDES BIBLIOGRAPHIQUES

SUR LES

LIBRAIRES ET IMPRIMEURS DE PARIS

LES PLUS CÉLÈBRES OU LES PLUS DISTINGUÉS

DE 1470 A 1789.

Digitized by Google

Digitized by Google

BIOGRAPHIES

DES IMPRIMEURS ET LIBRAIRES

CITÉS SOUS LES RÈGNES

DE LOUIS XI, DE CHARLES VIII, ET DE LOUIS XII.

SOUS LOUIS XI (DE 1470 A 1483).

Dans la première partie de cet ouvrage, p. 306 et suivantes, nous avons parlé d'*Ulrich* GÉRING, *Martin* KRANTS *et Michel* FRIBURGER, ces trois introducteurs à Paris, en 1470, de l'art typographique; nous n'avons donc plus à nous occuper de ces célèbres disciples de l'immortel Gutenberg.

1473. PIERRE KAISER, dit *Cæsaris*, et JEHAN STOLL (1).

La concurrence en librairie est née avant l'imprimerie; jamais, quoi qu'on fasse, on ne pourra

(1) Les noms des libraires et des imprimeurs dont nous esquissons la bio-bibliographie, seront reproduits dans *le 2e volume de cette III*e *partie*, par une table alphabétique, afin d'en faciliter les recherches.

Les chiffres placés à la gauche ou à la droite d'un nom, indiquent chronologiquement, l'année de la nomination de cet imprimeur ou libraire.

Digitized by Google

détruire ce Saturne commercial qui dévore ses laborieux enfants, — libraires ou imprimeurs.

Le premier concurrent que nous voyons paraître dans l'imprimerie, est *Pierre Kaiser*, dit *Cæsaris* (c'est-à-dire fils de *César*), un ouvrier d'*Ulrich Géring*. De même qu'*Ulrich Géring*, *Cæsaris* prend un associé. En 1473, nous le trouvons travaillant avec *Jehan Stoll;* ils publièrent en société le *Manipulus curatorum : speculum humanæ vitæ Roderici Zamorencis*, in-fol.

On voit à la fin de la table des matières de ce livre ces vers :

Hos lege divinos, Lector studiose, libellos,
Undè trahes vitæ commoda multa tuæ.
Hoc Speculum clarum manibus gestare memento,
Quæ tua sit vita noscere quisquis amas.
Nàm tibi distinctum punctis virisque relictum
Viris perfinxit Regia Parisius.
Presserunt PETRVS CESARIS, simul atquè JOANNES
STOLL, quibus ars quod habet omne retulit eis.

Ensuite ils imprimèrent : *Casus breves Joannis Andreæ super primo decretalium*, 1 vol. in-4°.

Ces deux nouveaux imprimeurs, comme pour mieux lutter, face à face, avec *Ulrich Géring*, demeurent aussi rue Saint-Jacques; ils sont établis près des Jacobins, à l'enseigne du *Soufflet-Vert*, dans une maison que Cæsaris abandonna vers la fin de sa vie, pour celles du *Cygne* et du *Soldat*, dans la même rue Saint-Jacques.

Digitized by Google

Mais alors Cæsaris travaille seul; son association avec Stoll est rompue.

Nous le voyons publier sous son nom seul plusieurs livres dont nous ne citerons que celui-ci : *Tractatus de permutatione beneficiorum*, in-4°. Ce volume se termine par ces lignes : *Impressus Parisiis per venerabilem virum, Petrum Cæsaris, in artibus magistrum ac hujus operis industriosum opificem.*

Kaiser prenait aussi le titre de Maistre-ès-arts.

Entre l'atelier de Géring et celui de Cæsaris la rivalité était vive et toujours en éveil.

Mercier, abbé de Saint-Léger, la compare à celle qui existait à Rome, vers le même temps, entre l'imprimerie Sweynheyn et Pannartz, et celle d'Ulrich Han.

Quand Géring publiait un livre, on était sûr de voir Cæsaris en donner lui-même une édition l'année suivante.

Les livres de Cæsaris et Stoll portent quelquefois pour enseigne au *Soufflet-Vert* (*sub signo follis viridis*).

1474. Pierre Caron imprima l'Aiguillon de l'amour divin de saint Bonaventure, traduit par Jean Gerson, 1 vol. in-4°, 1474; l'Histoire de Charles VII, roi de France, intitulée les Vigiles du roi Charles VII, en vers, par Martial de Paris,

Digitized by Google

dit d'Auvergne, environ l'an 1490; les Faicts de Maistre Alain Chartier, in-fol.

Il avait pour marque un bois clos, une enceinte de murailles, avec ces mots : *Franc-bois*.

1475. Bonhomme (Pasquier), imprimeur-libraire-juré.

1474. Bonhomme (*Aspais*), libraire et imprimeur.

1475. Bonhomme (*Pasquier*), 1er fils d'*Aspais*, l'un des IV grands libraires-jurés; libraire-juré et imprimeur.

1486. Bonhomme (*Jean* Ier), 2e fils d'*Aspais*, l'un des IV grands libraires-jurés; libraire-juré et imprimeur; il exerçait encore en 1537.

1522. Bonhomme (*Yolande*, fille d'*Aspais*). Voyez Kerver (veuve de *Thielman* Ier), libraire, 1522.

1551. Bonhomme (*Jean* II), fils de *Jean* Ier, libraire.

1614. Bonhomme (*Macé*), libraire; il exerçait encore en 1618.

Ces typographes des premiers temps avaient jusque-là voué exclusivement leurs presses à l'impression des livres latins.

Bonhomme Pasquier, fils d'*Aspais*, fut pourvu de l'office de l'un des quatre principaux libraires-jurés, par acte du 6 avril 1475; en 1475, il fonda le troisième établissement d'imprimerie à Paris; et le premier ouvrage qu'il imprima, fut en français. L'année suivante, il imprima les grandes Chroniques de France, appelées les Chroniques de saint Denys, depuis les Troyens jusqu'à la mort de Charles VII, en 1461; 3 vol. in-fol. gothique.

Digitized by Google

Au bas du titre on lit : En l'hostel de Pasquier Bonhomme, l'un des quatre principaux libraires-jurés de l'Université, où pend pour enseigne l'image de saint Christophe. « C'est, nous le répétons, disent MM. Paul Lacroix et Ed. Fournier, le premier livre français imprimé à Paris, avec date, quoi qu'en aient dit Duverdier, Chevillier, Maittaire et Panzer, qui font passer avant ce livre l'Amant rendu Cordelier ou l'Observance d'amour, dont, suivant eux, Cæsaris et Stoll auraient, en 1473, donné une édition, mise en doute, avec raison, par M. Charles Brunet, si compétent en cette matière. »

« A la publication des Chroniques de France succéda bientôt celle de plusieurs autres livres écrits aussi en notre langue.

« Ainsi la Danse macabre, imprimée par Guy Marchand, en 1486; les Vigiles de Martial d'Auvergne, imprimées en 1490 par Pierre Caron; l'Aiguillon d'Amour divin, traduit en latin par saint Bonaventure, en 1494.

« La même année parut une nouvelle édition des Grandes Chroniques de France, donnée par Jean Morand, rue Saint-Victor. »

Il eut un frère nommé *Jean Ier*; celui-ci était un des quatre grands libraires de l'Université de Paris; il fit imprimer *Constitutiones Clementinarum*, in-4°, 1486; — des profils champêtres et ru-

Digitized by Google

raux de Pierre de Crescenz, in-fol. 1486; — *Richardi de S. Victore Tract. qui dicitur Benjamin. minor*, in-4°, 1489.

La famille de Bonhomme (Pasquier) a illustré la librairie et l'imprimerie, par ses belles éditions, pendant 140 ans, jusqu'en 1618.

1480. Guillaume Maynial, imprimeur.

Dans ces études sur les imprimeurs qui suivirent de près les trois introducteurs de l'art typographique à Paris, il convient de citer le nom de Guillaume Maynial, qui, pendant quelque temps, fut l'associé d'Ulrich Géring, avec lequel il imprima *Summa de quatuor virtutibus cardinalibus et vitiis oppositis*, in-fol., en 1480; plus tard, il fut également associé, pendant quelque temps, avec Rembolt (Bertholde); ils imprimèrent en société : *Virgilii opera cum notis per Marteolum*, in-fol., 1492. C'est la première édition de cet auteur imprimée à Paris. G. Maynial imprima plusieurs autres ouvrages importants.

1480. Antoine Vérard, imprimeur-libraire.

1480. Vérard (*Antoine*), libraire-imprimeur, exerçait encore en 1519. Ce libraire est un de ceux qui ont le plus imprimé de son temps, et particulièrement des *romans*, dont il y en a plus de cent imprimés sur vélin, ornés de très-belles miniatures. (La Caille, p. 63.)

Digitized by Google

« Mais l'homme, disent MM. Paul Lacroix et Édouard Fournier, qui devait faire le plus pour l'impression de nos livres nationaux, de nos vieilles chroniques, de nos romans de chevalerie, ne s'était pas encore mis au travail. »

Nous voulons parler d'Antoine Vérard, ce grand artiste qui semble s'être fait tout d'abord l'éditeur spécial, et, pour ainsi dire, exclusif de ces sortes de livres en grand format in-folio.

On a douté qu'il fût imprimeur, M. Charles Brunet tout le premier. S'il faut pourtant en croire la mention qui termine le premier volume des Chroniques de France, et n'y pas voir une faute d'impression, ce doute n'est pas admissible, selon M. Taillandier : « *Cy finist le premier vo-* « *lume des Croniques de France,* imprimé à Paris, « le dixiesme jour de septembre, l'an mil iiii cens « quatre vingt et treize, par Anthoine Vérard, « libraire, demourant à Paris sur le pont Nostre- « Dame, à l'enseigne Saint-Jean l'Euangéliste, « ou au Palais, au premier pillier devant la cha- « pelle où l'on chante la messe de messeigneurs « les présidents. »

Le plus souvent pourtant, Antoine Vérard n'imprimait pas lui-même : il livrait les ouvrages qu'il voulait mettre au jour, aux presses des typographes en renon, à celles de Pierre Caron, par exemple, de Pierre Lerouge, etc.

Digitized by Google

Ainsi, le Décameron de Boccace, traduit par Laurent de Premier-Faict, et achevé le 26 novembre 1485, premier livre avec date certaine qu'ait édité Vérard, avait été imprimé pour lui par d'autres presses que les siennes. Les livres qu'il faisait ainsi imprimer, portaient une marque toute spéciale. Nous allons citer celle qui termine le premier volume du Merlin, in-folio : « Cy finissent les prophéties de Merlin, nouvellement imprimées à Paris, l'an mil iiij xx, xviij, pour Anthoine Vérard, demourant devant Nostre-Dame de Paris à l'Ymage de Saint Jehan l'euangeliste, ou au Palays, au premier pillier devant la chapelle où l'on chante la messe de messeigneurs du parlement. »

Vérard, on le voit, ne travaillait plus sur le pont Notre-Dame, dont la chute l'avait violemment chassé vers la fin de 1499. Il était venu se loger en face de Notre-Dame, dans le quartier que les libraires n'avaient pas abandonné et qu'ils habitaient encore de préférence à la rue Saint-Jacques. Il y avait transporté son enseigne de Saint-Jean. Quant à sa succursale du Palais, il l'avait conservée.

Vérard ne resta pas longtemps au Parvis. Il quitta même, quelque temps, les environs de Notre-Dame pour retourner vers le quartier Saint-Jacques. C'est près du carrefour Saint-Séverin qu'il transféra momentanément son imprimerie

Digitized by Google

ou plutôt sa librairie. Enfin, en 1503, il revint dans la Cité, et s'établit dans une maison faisant face à la rue Neuve-Notre-Dame. Ce fut son dernier logis; il l'habitait encore quand il mourut en 1530.

Plus de deux cents éditions d'ouvrages français sur toutes les matières, mais ayant trait surtout à nos vieilles chroniques, étaient sorties de sa librairie, selon M. Brunet. Dans ce nombre sont d'admirables livres imprimés sur vélin rappelant les plus beaux manuscrits par la netteté des caractères et la splendeur des miniatures.

La Bibliothèque Nationale en possède de magnifiques exemplaires que M. Van Praët a décrits avec amour dans son Catalogue des livres imprimés sur vélin. Les Heures gothiques comptent parmi les ouvrages les plus curieux et les plus rares édités par Vérard, le *Père de l'ancienne librairie* (1).

En 1503 Antoine Vérard publia les Loups ravissants, faict et composé par Maistre Robert Gobin, prestre et maistre ès-arts, licencié en droict, doyen de chrétienneté de Laigny-sur-Marne, imprimé par Anthoine Vérard, etc.

Dans cet ouvrage de morale, écrit avec une grande licence, on lit plusieurs fables très-bien

(1) *Histoire de la typogrophie*, Paris, 1856, 1 vol. grand in-8° illustré.

Digitized by Google

narrées, entre autres celle du Meunier, son Fils et l'Asne, dont La Fontaine se croyait redevable à Malherbe.

Ce volume est l'un des plus curieux de cet imprimeur-libraire; il est imprimé en caractères gothiques, et sans date.

Vérard publia un grand nombre de Chroniques et de Mystères. On connaît de lui plusieurs éditions du roman de la Rose, de Jean de Meung; et deux éditions, sans date, des Chroniques de Monstrelet, 3 vol. in-fol.

La marque ou devise d'Antoine Vérard était fort simple; elle consistait en deux lettres, A. V., accompagnées de ces vers :

Pour provoquer la grand' miséricorde,
A tous pescheurs faire grâce et pardon,
Anthoine Verard humblement te recorde,
Tout ce qu'il a, il tient de toy pardon.

A Antoine Vérard, le père de l'ancienne librairie, mort en 1519 selon Lottin, et en 1513 selon un autre historien, succéda Barthélemy Vérard; il publia, le 23 mars 1514, le Triomphe de Pétrarque.

Il a existé aussi un autre Antoine Vérard, qu'il ne faut pas confondre avec le père de la librairie, et qui a donné, en société avec d'autres libraires, en 1518, les Grandes Chroniques de France.

Digitized by Google

1481. François Regnault, libraire-juré et imprimeur.

1481. Regnault (*François*), frère de *Jacques* et de *Robert*, libraire-juré et imprimeur, mort en 1552.
1496. Regnault (*Pierre*), fils de *François*, libraire-juré et imprimeur.
1542. Regnault (*Jacques*), frère puîné de *François*, libraire.
1543. Regnault (*Robert*), frère puîné de *François* et de *Jacques*, libraire.
1552. Regnault (*Magdeleine* Bourselle), veuve de *François*, libraire-juré et imprimeur.
1552. Regnault (*Barbe*), libraire.
Il y a eu une autre famille de Regnault.

1481. François Regnault, libraire-juré et imprimeur, publia la Chirurgie de Guillaume de Salicet, in-4°, 1506; *Petrus de Palude, in quatuor lib. sentent.*, in-folio, 1514; *Guillelmi Parisiensis opera*, in-fol., 1516; *Guillelmi Durandi speculatoris appellati Breviarium aureum*, etc., in-8°, en 1519; *Gersonis opera*, 3 vol. in-fol., 1521.

Pour Durand Gerlier, F. Regnault imprima : *Concordata inter Sanctiss. Papam Leonem Decimum, et Franciscum Primum, Gall. Regem*, in-8°; la Chronique de Louis XI, roy de France, par Philippe de Commines, en 1529; les Grandes Chroniques de France, avec la Chronique de Robert Gaguin, 3 vol. in-fol., ce qu'on appelle la Chronique de Saint-Denys; les Chroniques et Annales de Hainault, in-fol., 1531; le Grand Coustumier de Bourgogne, in-4°, 1534, etc., etc.

Digitized by Google

Il s'est distingué par la grande quantité de livres qu'il a fait imprimer.

François Regnault mettait ordinairement au bas de ses livres *Parisiis, ex officinâ honesti viri Francisci Regnault*, et il avait pour devise autour de sa marque, qui était un Éléphant : *En Dieu est mon espérance.*

Il eut deux frères nommés l'un *Jacques*, qui épousa Marguerite Du Pré, et l'autre *Robert*, qui épousa Marguerite Morin, tous les deux libraires.

Barbe Regnault (1558) fit imprimer le Monstre d'abus contre Michel Nostradamus, in-8°, 1558; et les Supplications aux Rois et Princes chrestiens de faire la paix entre eux, par Jean Sève, en 1559.

1481. Guy et Prosper Marchand, libraires-imprimeurs.

1481. Marchand (*Pierre*), libraire et imprimeur.

1483. Marchand (*Guy*), libraire et imprimeur; il exerçait en 1502.

1505. Marchand (*Jean*), libraire et imprimeur; il exerçait en 1511.

1698. Marchand (*Prosper*) de Guyse, libraire; en 1711 établi en Hollande où il fait paraître le *Cymbalum Mundi*; en 1756, meurt le 14 juin, après avoir donné une Histoire de l'imprimerie et un Dictionnaire historique estimé.

1767. Marchand (*Jacques*), libraire le 4 octobre, meurt en 1787, paroisse Saint-Eustache.

1787. Marchand (D^lle ***, veuve de *Jacques*), libraire le 14 mars 1787, demeurait rue de la Barillerie en 1789.

Digitized by Google

Telle est la généalogie de cette célèbre famille des Marchand, qui a exercé l'imprimerie et la librairie jusqu'après 1789, c'est-à-dire pendant plus de 306 ans.

Guy Marchand imprima pour Jehan Petit (*Parvulus*), en 1499, le Livre des consolations contre toutes tribulations; petit in-8°, caractères gothiques.

Ce volume porte à la fin cette inscription :

« Priez pour celuy qui a translaté ce présent Traicté du latin en françoys, et l'a fait mettre en *molle*, pour le salut de son âme. »

Molle veut dire ici en lettres moulées, expression qui a été conservée jusqu'à ce jour.

Dans le Mémorial de Jean Robert, abbé de Saint-Aubert de Cambrai, depuis 1432 jusqu'en 1469, il dit avoir payé dix sols tournois un doctrinal jeté en moulle.

Guy imprima : *Osuardi Martyrologium ad usum Ecclesiæ Parisiensis*, in-fol., 1490.

Ce livre est rare et recherché des savants.

Le comport et calendrier des Bergers, in-fol., 1492. — *D. Ambrosii Epistolæ*, in-fol, 1494; — *Savonarolæ Compendium Relationum*, in-4°, 1496.

Il imprima pour Geoffroy de Marnef *Machabri Chorea versibus Alemanicis edita*, et *à Petro Detrey Tricatio emend.*, in-fol., 1490.

Digitized by Google

Il avait pour marque le Chant gaillard représenté par les deux notes *sol*, *la*, en la manière qui suit :

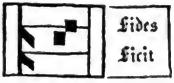

Sol La
G. M.

avec une foi représentée par deux mains jointes, pour faire allusion à ces paroles *sola fides sufficit*, tirée de l'hymne *Pange lingua!*

Prosper Marchand fut nommé libraire en 1698. En 1711 il alla s'établir en Hollande, à la Haye, où il publia le *Cymbalum Mundi*.

Il est auteur d'une Histoire de l'imprimerie, 1 vol. in-4°, ouvrage très-estimé, avec raison, des bibliophiles; ce savant et érudit imprimeur-libraire, mort en 1737, publia un Dictionnaire historique (celui de Bayle), encore très-estimé de nos jours.

Jean Marchand (1503) imprima pour *Jean Petit: Regulæ Mandatorum, per Joann. Gerson Cancellar. Parisiensem*, en 1503, et pour *Olivier Senant*, *Nonius Marcellus de proprietate Sermonum*, in-fol. 1511.

1481. Geoffroy de Marnef.

1481. De Marnef (*Geoffroy*), frère aîné d'*Enguilbert* Ier et de *Jean* Ier, libraire-juré et imprimeur.

Digitized by Google

1491. De Marnef (*Enguilbert* Ier), frère puîné de *Geoffroy*, libraire-juré et imprimeur, exerçait en 1535.

1510. De Marnef (*Jean* Ier), frère puîné de *Geoffroy* et d'*Enguilbert* Ier, libraire, exerçait en 1535.

1545. De Marnef (*Jeanne*, fille de *Jean* Ier), voyez veuve de Denys Ier Janot, libraire.

1547. De Marnef (*Denise*, fille de *Jean* Ier), veuve d'Ambroise Girault, libraire.

1546. De Marnef (*Jean* II, 1er fils d'*Enguilbert* Ier), libraire.

1547. De Marnef (*Enguilbert* II), 2e fils d'*Enguilbert* Ier, libraire.

1547. De Marnef (*Jérôme*), associé de *Denis*, libraire-juré, exerçait en 1582.

1550. De Marnef (*Denis*), associé de *Jeanne*, exercait en 1554.

1481. Geoffroy de Marnef, libraire-juré, fut un des imprimeurs les plus distingués de son temps; il avait pour marque un Pélican se déchirant la poitrine pour nourrir ses petits, avec cette devise : *Principium ex fide, finis.*

Il fit imprimer la Nef des fols du monde, en françois, in-fol., 1493;—l'Illustration des Gaules et les *Singularitez* de Troye, in-fol., 1513.

Ils étaient trois frères, tous habiles imprimeurs et libraires; ils furent associés.

Enguilbert Ier et Jean Ier furent imprimeurs-libraires à Poitiers. La marque de leurs livres était comme celle de Geoffroy, mais elle portait cette devise : *Eximii amoris typus.*

Ces deux marques, ainsi que les devises, étaient de Geoffroy Tory.

Digitized by Google

Les deux frères publièrent les Angoyses et remèdes d'amour du Traverseur en son adolescence, par Jean Boucher, in-4°, achevés le 8 janvier 1536.

Nous verrons plus loin que Jean Bouyer et son associé G. Boucher imprimaient plus particulièrement pour les frères de Marnef.

Ils vendaient les Usages de l'Ordre de Cîteaux.

Enguilbert Ier eut un fils, nommé aussi, comme lui, Enguilbert, qui alla s'établir à Poitiers en 1550, où il imprima plusieurs ouvrages.

Jérôme de Marnef fut reçu libraire-juré en 1547. Il fut associé avec Denis.

Jérôme fit imprimer : *Alberti Pighii campensis controvers. in comitiis Ratisbonensibus tractarum luculenta expositio*, in-8°, 1549; — *Franc. Duarenus de sacris Ecclesiæ Ministris ac Beneficiis*, in-8°, 1585; — la Somme des Pechez et le Remède d'iceulx, par Jean Benoist, in-fol., 1595.

Il avait pour marque celle de ses ancêtres, un Pélican, avec ces mots pour devise : *In me mors, in me vita.*

SOUS LE RÈGNE DE CHARLES VIII (1483 A 1498).

1483. Antoine Caillaut ou Caillau fut nommé libraire et imprimeur en 1483.

Digitized by Google

Voici encore un de ces enfants de l'immortel Gutenberg, qui blasonna ses œuvres typographiques par une très-belle exécution, si l'on veut bien remonter à l'époque où elles parurent.

Caillaut imprima, avec Louis Martineau : *Liber Lotharii de utilitate conditionis humanæ*, etc., en 1483; *Sermones de Adventu per Oliv. Maillard, Ordinis Minor*, in-4°, 1497; cet ouvrage est estimé des curieux; *Expositio Epistolarum totius Quadragesim.*, in-4°, 1497; *B. Thomæ Aquino libellus de modo optimè confitendi*, in-4°; *Tractatus de Regulis Juris*, in-4°.

1483. Louis Martineau fut nommé libraire et imprimeur en 1483. Il imprima : *Joan. Bacho super* 3 *et* 4 *part. sententiarum*, in-fol., 2 vol., en 1484 et 1485.

1484. Nicolas Philippi et Marc Reinhardi vinrent de Strasbourg se fixer à Paris.

Ils imprimèrent la traduction des Misères de la vie humaine, en 1482.

1484. Jean Higman, d'origine allemande.

Il imprima sous le nom de Jehan Gerson, Cancelli Parisiensis, cet excellent ouvrage : *De Imitatione Jesus Christi*, in-8°, 1498.

« C'est la première édition de ce livre, dit Jean de la Caille, page 69, en son Histoire de l'Impri-

Digitized by Google

merie; elle est très-considérable à cause du nom de Gerson, ce qui a donné lieu à plusieurs contestations parmi les savants.

« Ce livre a été donné à Messieurs de la Sorbonne par M. Jean-Marie de la Mure, chanoine de l'Église Notre-Dame de Montbrison, à condition de le conserver en leur bibliothèque.

Cet Higman imprima, en la maison de la Sorbonne, en 1484, un livre composé par Dominique Mancini, intitulé : *De quatuor virtutibus*, etc., in-fol.; en société avec Wolfgang Hopyl, *Missale insignis Ecclesiæ Trajectensis*, in-fol. rouge et noir, en 1497. A la fin de cet ouvrage on lit ces mots :

« Curavit libenter quâ voluit diligentiâ WOLFF-« GANGUS HOPILLIUS ex vitioso exemplari hoc opus « reddere castigatum maximo more Patrice per-« motus.—Impressum Parisiis in pagodivi Jacobi, « ad insigne sancti Georgii, per JOHANNUM HIGMA-« NUM, anno 1497.»

Il mettait ordinairement au bas de ses livres : *Apud litterarum artis formulariæ socios.*

1484. DENYS Ier JANOT, libraire et imprimeur.

1484. Janot (*Denys* Ier), 1484, libraire et imprimeur.

Janot (*Jeanne* de Marnef, veuve de *Denys* Ier), libraire et imprimeur en 1545, exerçait en 1548.

1495. Janot (*Étienne*), libraire et imprimeur.

Digitized by Google

1536. Janot (*Denys* II), fils de *Denys* Ier, libraire et imprimeur.

1712. Janot (*Gabriel-Joseph*), libraire; 1724 le 13 novembre, imprimeur. Il se démet de son imprimerie le 18 février 1729 et meurt en 1742.

1742. Janot (*Anne-Marguerite*) Michelin, veuve de *Gabriel-Joseph*, libraire et ancien imprimeur, meurt le 13 juin 1747, rue Saint-Jacques, paroisse Saint-Séverin.

Le plus célèbre de cette famille est Denys Ier Janot, qui fut nommé, le 12 avril 1543, par Lettres-Patentes de François Ier, imprimeur royal pour le *Français*.

Nous avons rapporté ces honorables Lettres-Patentes dans la IIe partie de cet ouvrage, pages 90 et suivantes.

Il épousa Jeanne de Marnef, fille du libraire, dont il eut un fils, nommé aussi Denys.

Denys Ier Janot imprima, en 1484, en français, le Guidon de maistre Jean Falcon, médecin de Montpellier.

On suppose qu'en 1510, il avait publié la Terrible et merveilleuse histoire de Robert le Diable, sans date.

Denys Ier Janot avait pour devise autour de sa marque : *Amor Dei omnia vincit; — amour partout, tout par amour, partout amour, en tout bien.*

Denys II Janot (1536), fils du précédent, se distingua par son érudition et quelques beaux ouvrages, entre autres les Amadis de Gaule,

Digitized by Google

in-fol.; il s'en trouve d'imprimés sur vélin.

C'est à tort que la Caille attribue ce bel ouvrage au père de ce savant imprimeur.

La FAMILLE JANOT s'est éteinte le 17 juin 1747, en la personne de la veuve de *Gabriel-Joseph Janot*, après 263 ans d'honorables travaux.

1486. La famille des MACÉ, libraires-imprimeurs.

1486. Macé (*Robinet*), libraire et imprimeur.
1537. Macé (*Jean*), frère aîné de *Jacques*, libraire; il exerçait en 1582; il mourut paroisse Saint-Hilaire.
1564. Macé (*Jacques*), frère puîné de *Jean*, libraire.
1571. Macé (*Charles*), fils de *Jacques*, libraire.
1606. Macé (veuve de *Charles*), libraire.
1587. Macé (*Barthélemi*), fils de *Jean*, libraire-juré.
1610. Macé (*Guillaume* Ier), fils de *Charles*, libraire, marguillier de Saint-Benoît en 1642.
1655. Macé (*Guillaume* II), fils de *Guillaume* Ier, libraire.
1694. Macé (veuve de *Guillaume* II), libraire, morte en 1708.

1486. ROBINET MACÉ fut le fondateur d'une fort honorable lignée de libraires et d'imprimeurs, dont nous donnons ici, toujours d'après Lottin, la généalogie.

Il imprima le Dialogue du Crucifix et du Pèlerin, par Guillaume Alexis, en 1486.

Il eut plusieurs frères qui exercèrent la librairie, tant à Rennes qu'à Caen et Rouen.

Digitized by Google

Jean Macé (1537), frère aîné de Jacques, fit imprimer : *Aureum opus de veritate Contritionis*, etc., in-8°, 1537; *Venerabilis Bedæ opera*, in-fol., 3 vol., 1545; *Dictionarium historicum ac Poeticum auct. Carolo Stephano*, in-4°, 1561; *Biblia Sacra juxta Vulg. edition. Joan. Benedicti*, in-fol., 1564; Plaute, en 1576; Horace, avec des notes de Lambert, en 1574; en 1529 et 1530, Virgile, in-4°.

Ce Jean Macé était un des plus habiles libraires et un de ceux qui ont le plus fait imprimer de son temps.

Sa marque était une Gloire, portant en sa main la Victoire, avec ces mots : *Vincit Laurea à primis dextera*, et ces autres, dans un cartouche : *A sinistro caveto*, et sous les pieds de la Gloire : *Opinio*.

Il eut un fils nommé *Barthélemy*, dont nous allons parler.

Jacques Macé (1544) fit imprimer : Épistres de sainct Athanase, traduictes en grec par un religieux de Sainct-Denys, in-8°, 1564.

Il avait pour marque une pyramide avec ces mots pour devise : *Stans penetro*. Il laissa un fils nommé Charles.

Charles Macé (1551), fils du précédent, fit imprimer : *Jacobi Hollerii opera Medica*, in-8°, 1571; et un Traité de Toisé de Maçonnerie, en 1580.

Digitized by Google

Il avait la même marque que son père.

Il fut marié à Isabeau Morel, dont il eut plusieurs enfants, entre autres *Guillaume*, dont nous parlerons.

Barthélemy Macé (1587), libraire-juré, fils de Jean, fit imprimer : *S. Thomas in Canticâ Canticorum*, en 1587; *Plautus cum notis Dionys. Lambini*, in-fol., 1588.

« Cette édition est la bonne, d'après la Caille; c'est aussi la plus recherchée à cause de ses grands commentaires et pour la beauté de son impression. »

Somme rurale ; ou le Grand Coustumier général de pratique civil et canonique, par Boutiller, in-4°, en 1603; *Horatius Flaccus cum commentariis Dionysii Lambini* et *Adriani Turnebi*, in-fol., 1604 : c'est la bonne édition et la plus recherchée; *Decretum Ecclesiæ Gallicanæ Auct. Bochello*, in-fol., 1609 et 1613.

Ce livre est très-estimé, aussi bien que celui de *Johannis Filesaci opera varia*, in-8°, 1614.

Barthélemy fit imprimer aussi d'autres livres qui l'ont fait distinguer des autres libraires.

Sa marque était la même que celle de son père *Jean;* il avait épousé *Marie Buon*, fille de libraire, dont il eut plusieurs enfants.

Guillaume Ier Macé (1610), fils de Charles. Il

Digitized by Google

fit imprimer : *Decretat. Ecclesiæ Gallicanæ auct. Bochello*, in-fol., 1615; *Gammachi Theologia*, in-fol., 2 vol., 1634. Ces deux volumes, dit la Caille, sont fort recherchés et estimés des auteurs.

Sa marque est celle de ses ancêtres.

Il eut plusieurs enfants de sa femme Antoinette Amangeart, entre autres *Guillaume II*, qui fut reçu libraire le 13 septembre 1555.

1486. Jean Ier et Galliot du Pré ou Dupré.

1486. Du Pré (*Jean*), libraire et imprimeur.

1512. Du Pré (*Galliot* Ier), libraire-juré; il exerçait en 1552.

1561. Du Pré (*Pierre*), 1er fils de *Galliot* Ier, libraire; il exerçait en 1565.

1561. Du Pré (*Galliot* II), 2e fils de *Galliot* Ier, libraire; il exerçait en 1565.

1572. Du Pré (*Denis*), libraire et imprimeur; il exerçait en 1582.

1596. Du Pré (*Philippe*), libraire; il exerçait en 1612.

1639. Du Pré (*Guillaume*), libraire.

1650. Du Pré (*René*), libraire, mort en 1703.

1703. Du Pré (N. veuve de *René*), libraire, morte vers 1719.

1738. Du Pré (*Marie-Catherine*), fille de *Charles*, 2e femme de *Pierre-Guillaume-Simon*.

1775. Du Pré (Dlle *Cécile-Victoire*), fille aînée de *Charles-François*, femme de *Nicolas-Henri* Nyon, libraire, 1775.

Jean ou Jehan, et *Galliot Ier*, furent les deux plus célèbres libraires et imprimeurs de cette illustre famille qui, fondée, en 1486, par Jean Du Pré, s'éteignit en 1775, après 289 ans d'honorables tra-

Digitized by Google

vaux, en la personne de demoiselle *Cécile-Victoire*, qui épousa *Nicolas-Henri* Nyon, libraire.

Jehan ou Jean Du Pré (*de Prato*) avait la spécialité des livres de dévotion; il tenait ce qu'on appelle aujourd'hui la *librairie religieuse*.

Ce digne émule de Gutenberg blasonna sa carrière de typographe en publiant des livres très-remarquables par leur admirable perfection.

Le premier ouvrage qui, selon quelques historiens, parut à Limoges en 1483, attribué à Barton comme imprimeur, était sorti des presses de Jean Du Pré; c'était le *Missale parisiensis ad usum Lemonicensis*, etc., in-fol., 1483, imprimé sur vélin, en caractères gothiques, sur deux colonnes, avec majuscules coloriées et manuscrites ainsi que les notes de Plain-chant.

A cette époque, les presses parisiennes alimentèrent longtemps de leurs produits le Limousin; de même que celles de Lyon fournissaient le midi de la France.

Barthon, et non Barton, n'était pas l'imprimeur, mais seulement l'éditeur de ce bel ouvrage; il le commanda à *Jean Du Pré* pour la cathédrale de Limoges.

Jean Barthon de Montbas Ier, bien qu'il eût résigné son évêché à Jean, son neveu, le 4 février 1481, n'en continua pas moins le gouvernement jusqu'en 1486, avec l'autorisation du Pape.

Digitized by Google

Nous puisons ces curieux et utiles renseignements dans un article sur la *Bibliographie Limosine*, dû à M. Pierre Poyet, ingénieur civil des mines, que la mort a frappé depuis peu, et qu'il a publié dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. XI, 1861.

C'est à l'affectueuse et sympathique obligeance de M. Ruben, le savant secrétaire de cette société, que nous devons la communication de cet article. Dans un prochain supplément à l'*Introduction* de *l'Imprimerie dans les provinces de la France*, nous reviendrons sur l'*imprimerie limousine*.

En 1489, Jean Du Pré publia le *Missale ad usum Ecclesiæ Parisiensis*, in-fol. dans le même format que celui de Limoges, qui n'était lui-même, dit un bibliographe contemporain, M. Nadaud, que la copie d'un ancien manuscrit ; les Dévotes louanges à la Vierge en 1492 et le *Breviarium Ecclesiæ Parisiensis*, in-fol., en rouge et noir, même année.

Gaillot Ier Du Pré. 1512.

Parmi le grand nombre d'ouvrages imprimés par ce célèbre libraire, l'un des plus curieux est le Grand Coustumier de France, in-fol., 1514.

Galliot a composé quelques écrits et un grand nombre de préfaces, avis, épîtres dédicatoires en tête des livres qu'il imprimait.

Son emblème était une *Galiote*, au haut du mât de laquelle on lit : « *Vogue la Gallée !* »

Digitized by Google

1487. Pierre le Rouge ou Lerouge.

Il y a eu, d'après Lottin, deux le Rouge : l'un, appelé *Pierre*, qui fut nommé, en 1487, imprimeur-libraire et qui exerça jusqu'en 1490; l'autre, *Guillaume*, qui, en 1512, fut nommé libraire et imprimeur, mais qui n'exerça que jusqu'en 1517.

Ce Pierre le Rouge dont nous nous occupons ne serait-il pas ce *Jacobus Rubeus, gallicus*, qui, en 1474, imprima à Venise le Bréviaire romain le plus anciennement connu?

Pierre Le Rouge fut le premier qui prit le titre de libraire-imprimeur du roi; c'est Charles VIII qui lui accorda ce titre honorable, mais qui fut sans nulle conséquence.

L'honneur d'avoir institué des libraires et des imprimeurs royaux appartient à François Ier, que l'on a surnommé, avec raison, le *Père des letres*.

L'emploi si éminemment littéraire de cette fonction d'imprimeur du roi, d'en avoir fait une charge permanente, revient à ce prince, qui ne se contenta pas d'un seul imprimeur, mais qui en nomma plusieurs à la fois, avec des fonctions diverses.

En 1488 (1489 nouveau style), Pierre Le Rouge prit ce titre d'imprimeur du roi dans sa souscription de la Mer des histoires, en 2 vol. in-fol., achevée en février; on y lit : « Imprimée par maistre Pierre Le Rouge, libraire et imprimeur du roi. »

Il imprima aussi : *Guill. Ochani Quodlibetica*

Digitized by Google

theologica septem, in-4°, 1487; pour *Vincent* COMMIN, le Martyrologe, en françois, in-fol., 1488, et avec *Antoine* VÉRARD, *Lucien*, *Suétone*, *Salluste*, en françois, tous in-fol., 1490.

1487. JEHAN CARCHAGNY, libraire et imprimeur.

Ce CARCHAGNY, ou CARCAIN, avait, à ce qu'il paraît, l'esprit très-facétieux.

Voici une plaisante manière de sa façon pour indiquer son nom, sa profession et son adresse :

Parisiis SANCTI PONS est MICHAELE in urbe,
Multa illix ædes; notion una tamen
Hanc cano quæ sacri BAPTISTÆ fronte nonatata est;
Hic respondebit Bibliopola tibi.
Vis impressores nomen quoque nosse : JOHANNIS
CARCAIN nomen et est. Ne pete plura, VALE!

Ces vers furent placés en tête de *Johannis Buridani summula de Dialectica*, in-fol., 1487, qu'il venait de publier.

A la seconde édition de cet ouvrage est un distique faisant allusion à l'étroit passage réservé sur le pont Saint-Michel, entre les maisons dont il était chargé de chaque côté, et à l'étroitesse des rues qui venaient y aboutir :

Eia age, et exiguis eme docta volumina nummis
Atque cupita brevi culmina calle pete.

1489. JEAN BELIN, libraire et imprimeur.

1489. Belin (*Jean*), libraire et imprimeur.

Digitized by Google

1777. Belin (*François*), libraire en 1788, demeurant rue Saint-Jacques.

1787. Belin (*François*), junior, libraire en 1788 ; il demeurait rue du Huripoix.

Jean Belin, libraire-imprimeur, est le chef de cette famille de libraires-imprimeurs qui est encore de nos jours représentée par M. Belin-Mandard, libraire à Paris et imprimeur à Saint-Cloud. (Voyez notre volume : *De la librairie française*, page 167.) Nous ne connaissons aucun livre sorti des presses de ce *Jean Belin*.

1489. Durand Ier Gerlier, libraire-juré, imprima: *Joann. Buridani quæst. in libros Ethicorum*, in-fol., 1489; *Summa aurea Guillelmi Altissiodorensis in quatuor libros sententiarum*, in-fol., 1509.

« Ce livre est singulier, dit la Caille, à cause des opinions particulières qui y sont ; il n'a point été réimprimé; il est assez recherché.

« Il se trouve de ce livre au nom de Pigouchet.»

Durand Gerlier avait pour devise :

L'Estrille Fauveau, représenté par une étrille, une faulx et un veau, avec ces mots :

Deum time, pauperes sustine, momento finis Jesus.

Il exerçait encore en 1529.

Son fils, nommé également *Durand II*, lui succéda en 1559 comme libraire et imprimeur.

Digitized by Google

1489. MICHEL LE NOIR, libraire et imprimeur.

1489. Le Noir (*Michel*), libraire et imprimeur, meurt en 1520; il est inhumé à Saint-Benoît avec épitaphe.
1514. Le Noir (*Philippe*), fils de *Michel*, libraire.
1551. Le Noir (*Guillaume* Ier), fils de *Philippe*, libraire.
1603. Le Noir (*Guillaume* II), fils de *Guillaume* Ier, libraire.

1489. MICHEL LE NOIR mettait sur ses livres :

C'est mon désir
De Dieu servir
Pour acquérir
Son doux plaisir.

Les ouvrages publiés par cet habile libraire sont estimés des bibliophiles.

Voici les titres de quelques-uns :

Les Chevaliers de liberté, ou la mort du duc de Bourgogne, qui mourut à Nancy, 1 vol. in-4°, 1489.

Le Triomphe des Neuf Preux, ou Histoire de Bertrand Duguesclin, in-fol., 1507.

Le Roman de la Rose, in-4°, 1513.

Il avait pour marque une rose en face sur un fond de sable, soutenue par deux Maures, le tout faisant allusion à son nom, avec la devise que nous citons plus haut.

Il fut enterré dans l'église de Saint-Benoît, le 29 septembre 1520.

Il fit une donation à cette église pour le repos de son âme. Voici son épitaphe :

« Cy-dessous gist honorable homme MICHEL LE

Digitized by Google

Noir, en son vivant libraire et bourgeois de Paris, qui trépassa le xxixe jour de septembre mil VCXX, lequel ensemble Jeanne Ceppere, sa femme, ont fondé, en l'église de céans, tous les samedis de l'an, à perpétuité, une messe basse du jour, avec mémoire des trépassés, que les marguilliers de ladite église sont tenus de faire dire à six heures du matin, et faire tinter d'une des cloches de ladite église, etc., etc. »

Philippe le Noir succéda à son père en 1514.

Il se distingua également par ses belles éditions. On remarque, entre toutes ses publications, celle-ci :

Le Blazon des hérétiques, in-4°, de 14 feuilles, en caractères gothiques, imprimé par Philippe le Noir, relieur-juré de l'Université de Paris, avec un privilége de la Cour du Parlement, daté du 21 décembre 1524.

C'est une pièce satirique en vers, attribuée à Pierre Gringoire, dit Vaudemont, et en tête de laquelle on voit la *figure* ou *effigie de l'hérétique*, signée du monogramme de Geoffroy Tory.

Voici la description de l'*effigie :*

En gibecière on luy voit ratz avoir,
Qui sont rongeants et serpents détestables
En son giron faisant mords diffamables.
De son sein sort ung sang aspre feu vollant,
Qui cueur et corps et livres va brulants.

Digitized by Google

Cette pièce, fort rare, dit M. A. Bernard, a été réimprimée à Chartres en 1832, par les soins de M. Hérisson, bibliothécaire de la ville.

1489. Philippe Pigouchet, imprimeur-libraire, dessinateur et graveur.

Cet artiste célèbre se distingua par les soins qu'il apporta à l'impression des livres qu'il publiait, surtout des livres d'Heures ornés d'encadrements sur bois qu'il exécutait pour Simon Vostre.

Les ouvrages illustrés par Pigouchet sont, de nos jours, très-discrètement *imités* par les éditeurs des livres d'église.

On doit, entre autres livres, à Ph. Pigouchet : *Guidonis de Monte Rocherii Manipulus curatorum*, in-4°, 1489; *Institutionum opus*, 1489; *Durandi à sancto Portiano, Ordinis Prædicatorum Questiones*, in-4°; *Liber sententiarum*, in-fol., 1509.

Ces derniers ouvrages sont assez rares, selon la Caille, et fort considérables.

Enfin Pigouchet imprima encore en 1512, et cette fois pour Simon Vostre, une *Biblia sacra*.

D'ordinaire, cet artiste faisait valoir lui-même la netteté de son impression ; il mettait au bas de ses livres : *Impressum autem fuit opus præfatum Parisis charactere nitidissimo et jucundissimo.*

1489. Wolfgang Hopyl, imprimeur.

Digitized by Google

Pendant que Henri Estienne se formait à l'exercice de cette difficile profession d'imprimeur dans l'officine de Wolfgang Hopyl, il paraîtrait qu'il fit quelques volumes en société avec ce savant imprimeur allemand, dont on connaît des éditions remontant à l'année 1489, à savoir : *Questiones morales magistri Martini Magistris* (*De Magistris* ou *le Maistre*). *Pars prima,* 1489; *secunda*, 1490, in-fol.

Il travaillait encore en 1522 et publia cette année : *Cyrillus in Leviticum*, et *Cyrillus de consubstantialitate contrà hæreticos*, 1522, in-fol.

Trois volumes seulement, dont un en 1502 et deux en 1503, furent le fruit de l'association, ou plutôt de compte à demi, de Wolfgang Hopyl avec Henri Estienne (1).

En 1503, Wolfgang Hopyl imprima, pour Simon Vostre : *Missale ad usum Parisiensem*, in-fol.

Il avait pour exergue un chêne et une cigogne, avec cette devise autour : *Sua aurita ea Venus munere civis, amor cælat.*

1490. La famille des Kerver, libraires-imprimeurs.

1498. Kerver (*Thielman* Ier), Allemand. En 1498, libraire-

(1) Voyez plus loin Henri Ier Estienne.

Digitized by Google

juré et imprimeur, mort le 24 novembre 1522, inhumé à l'église Saint-Benoît.

1522. Kerver (*Yolande* Bonhomme), veuve de *Thielman* Ier, libraire-juré, le 22 octobre.

1521. Kerver (*Jean*), fils de *Thielman* Ier, libraire, mort en 1584.

1530. Kerver (*Thielman* II), 2e fils de *Thielman* Ier, libraire et imprimeur.

1535. Kerver (*Jacques* Ier), 3e fils de *Thielman* Ier, libraire, nommé échevin le 16 août 1568, meurt paroisse Saint-Benoît en 1583 ou 1590.

1583 ou 1590. Kerver (*Blanche-Marentin*), veuve de *Jacques*, libraire.

1574. Kerver (*Jacques* II), fils de *Thielman* II, libraire, mort en 1590.

1590. Kerver (N. veuve de *Jacques* II), libraire, morte en 1604.

Cette honorable et célèbre famille exerça pendant 170 ans la librairie et l'imprimerie.

1492. Thielman Ier Kerver, libraire-juré, épousa Yolande Bonhomme, fille du libraire. Il imprima, pour Simon Vostre, *Breviarium ad usum Ecclesiæ Parisiensis*, in-16, rouge et noir, en 1500; *Biblia sacra*, in-fol., 1504; *Missale Romanum*, in-fol., en 1521, et plusieurs autres livres d'Usage dont il faisait un très-grand négoce. Il était presque le seul qui imprimât les Usages en rouge et noir.

Il imprima aussi *Gratiani decretum cum glossis*, in-4°, 3 vol., en 1505 et 1506; *Sermones de Voragine*, 3 vol. in-8°, 1528; *Breviarium Parisiensis Ecclesiæ*, in-8°, 1544.

Il fit plusieurs fondations, et c'est lui à qui l'on

Digitized by Google

devait la grande verrière qui était sur la porte de l'église de Saint-Benoit, du côté des charniers, en 1525, dans laquelle on voyait la marque T + K soutenue de licornes.

T. Kerver fit faire également les verrières de l'église des Révérends-Pères Mathurins.

Il fut enterré dans l'église Saint-Benoît. Il laissa plusieurs enfants, entre autres JEAN, JACQUES et THIELMANN, dont nous allons parler.

Voici le titre d'un livre fort remarquable imprimé par *Yolande* Bonhomme, qui succéda à son mari *Thielman* Ier Kerver : Breviarium Romanum, pervenustis imaginibus et temporiet sanctis congruentibus decoratum. *Parisiis, ex officinâ libraria Yolande Bonhomme, vidue spectabilis viri Thielmanni Kerver*, 1534, in-4, gothique, imprimé en rouge et noir, nombr. fig. sur bois.

JEAN KERVER (1521), fils de la précédente, fit imprimer *De Primatu Petri adversus Ludderum Joannis Echii*, in-fol., en 1521, et par EDMOND LE FEVRE, *Epitome universalis historiæ*, par *Jean Laziardum Cœlestinum Parisiensem*, in-fol., 1521; *Haymo in Apocalypsim*, en 1535. — Il avait deux frères nommés *Jacques* et *Thielman*, et pour marque une licorne.

JACQUES Ier KERVER (1535), libraire-juré, fils de *Thielman* Ier, et frère de *Jean*, imprima : *D. Thomæ Aquinitatis Comment. in duos Aristotelis lib. de generatione et corruptione*, in-fol.,

Digitized by Google

en 1555; *Guill. Philandri Castillionii Castigationes in liber. M. Vitruvii*, in-8°, en 1543; Discours du Songe de Poliphile, in-fol., 1554, qui est la bonne édition; *Jacobi Fabri de sacro-sancto Missæ sacrificio adversùs impium Missæ et Missalis, etc*, in-4°, 1563.

L'espace nous manque pour citer les titres seulement de tous les grands et très-savants ouvrages publiés par ce libraire érudit.

Il faisait également un très-grand commerce de livres d'images et autres, qu'il expédiait à l'étranger.

Jacques Kerver fut le premier qui obtint des papes Pie V et Grégoire XIII, confirmé par le roi Charles IX, le privilége, en date du 13 avril 1572, pour les Usages réformés, selon le décret du concile de Trente; et après sa mort, qui arriva vers 1583, ce privilége fut continué, en 1595, à *Sébastien Nivelle, Michel Sonnius*, *Thomas Brumen* et *Guillaume de la Noue*, tous habiles imprimeurs et libraires.

En 1631, sous le cardinal de Richelieu, ce privilége pour la vente des Usages réformés passa à *Claude Chappelet*, *Michel Sonnius, Robert Foüet, Jean Sonnius, Sébastien Cramoisy, Antoine Vitré, Sébastien Chappelet, Claude Cramoisy, Claude Sonnius, Gabriel Cramoisy*, *Charles Morel*, la veuve de *Nicolas Buon, Guillaume Le Bé*, père,

Digitized by Google

Étienne Richer, *Eustache Foucault*, la veuve *Méjat*, *Denis de la Noue* et la veuve de *Varennes*.

Cette société des Usages imprima aussi plusieurs bons livres, comme *S. Hilarii opera*, in-fol., 1651; *Cujacii opera juridica*, in-fol., 1658; *Epitome, seu Annales spondani*, in-fol., deux volumes, en 1660, qui sont les dernières éditions qu'on ait imprimées à Paris, au commencement desquelles on voit pour la marque de cette société une petite croix avec ces mots : *Absit gloriari nisi in cruce Domini.*

Nous parlerons dans la suite, ajoute La Caille, de ceux qui formaient cette compagnie, dont e partie se renouvela en 1660, avec *Georges Josse*, *Denis Béchet*, *Guillaume Le Bé* fils, *Sébastien Huré*, *Gabriel* et *Nicolas Clopejan*, *Siméon Piget*, *Pierre Le Petit*, *Louis Bilaine*, *Geoffroy Marnef*, *Jean Du Puis*, qui, outre les Usages réformés ou non, firent encore imprimer plusieurs ouvrages considérables, comme *S. Ambrosii opera*, in-fol., 4 volumes, en 1661; *Tertulliani opera cum not. Philo. Priorii*, in-fol., 1664; *S. Bernardi opera*, in-8°, 10 vol., 1668; *Conciliorum generalium editio Auct. Labbeo et Cossartio græcè et latinè*, in-fol., 17 vol., en 1670; *S. Gregorii opera*, in-fol. 3 vol., 1675, et autres excellents et très-importants ouvrages.

La marque de cette société était une (*sic*) Na-

Digitized by Google

vire, avec les mêmes paroles qui accompagnaient la petite croix dont nous venons de parler.

Cette compagnie se sépara vers l'an 1675.

Jacques Kerver avait pour sa marque particulière la Licorne, avec ces paroles tirées du Psalmiste : *Delectus quemadmodùm filius unicordum*, et quelquefois aussi deux coqs. Il fut échevin de la ville de Paris en 1568 et épousa Blanche Marentin, dont il eut plusieurs enfants.

Voici le titre d'un ouvrage de Jacques Kerver, qui, jusqu'à ce jour, a échappé aux recherches du savant M. Charles Brunet, à ce que nous assure M. Claudin, libraire-bibliographe, très-instruit :

« BREVIARIUM *secundùm veram et integram preclare* ECCLESIE PARISIENSIS *consuetudinem... Parisiis, ex officinâ librariâ vidue spectabilis viri Thielmanni Kerver* 1544-45, 5 parties en un vol. in-16, gothique, imprimé en rouge et noir.

Les livres d'Heures de ce Kerven sont ornés de gravures sur bois, rivalisant, pour leur belle exécution, avec celles de Pigouchet.

THIELMAN II KERVER (1530), fils de Thielman Ier, imprima plusieurs livres, avec son frère *Jean*.

1490. DENYS ROSSE ou ROCE fut nommé imprimeur-libraire en 1490. Il exerçait encore en 1518.

Il fit imprimer par Guy MARCHAND *Ars mora-*

Digitized by Google

lis, etc., *Jacobi Fabri stapulensis*, in-8°, en 1502.

Il mettait ordinairement au bas de ses livres cette devise : *A l'avanture, tout vient à point qui peut attendre.*

1491. Simon et Nicole Vostre.

1491. Vostre (*Simon*), gendre de N. *Poillevert*, par *Geneviève*, libraire; en 1500 nommé imprimeur; mort en 1528.

1528. Vostre (*Nicole*), S., veuve de Simon, libraire et imprimeur. La Caille ne la cite pas autrement.

« Vers l'époque de 1491, les libraires s'adonnèrent avec ardeur aux progrès de l'art typographique, dans lequel ils voyaient une source de fortune plus rapide et plus féconde que dans l'industrie de la copie des manuscrits ; l'un d'eux surtout suivit l'exemple d'Antoine Vérard, le père, le rénovateur de la librairie : c'était le célèbre Simon Vostre. »

Ce grand éditeur ne cumulait pas les deux professions d'imprimeur et de libraire ; il se contentait d'éditer des livres, d'en diriger l'exécution, de les illustrer par de belles et admirables gravures et de les vendre ; Simon Vostre n'était donc pas imprimeur, il ne possédait pas, par conséquent, d'atelier de typographie.

Lottin dit le contraire (voyez ci-dessus).

Cet habile libraire s'adressait aux imprimeurs les plus renommés, ses voisins, tels que *Pierre*

Digitized by Google

Caron, *Pierre Le Rouge*, *André Bocard*, qui avaient déjà travaillé pour Antoine Vérard; mais celui qu'il employa le plus fréquemment fut *Philippe Pigouchet*, dont nous venons de parler.

On doit surtout à l'accord de ces deux grands artistes industriels de fort belles éditions de livres gothiques, dignes de rivaliser avec celles d'Antoine Vérard.

Simon Vostre, qui dirigeait le travail et qui prenait soin, avant tout, de l'ornementation de ces précieux volumes, est ainsi jugé par le savant M. Charles Brunet :

« Nous devons au goût éclairé de ce libraire les charmantes bordures d'arabesques qui décorent toutes les HEURES et les plus petites figures de ces mêmes bordures, d'abord peu variées, mais déjà fort remarquables, dans les éditions données par lui vers 1488.

« Ces bordures présentèrent, dès lors, une suite de petits sujets qui, peu à peu, se multiplièrent assez pour qu'il pût se dispenser de répéter plusieurs fois de suite les mêmes planches, comme il avait été obligé de le faire dans l'origine et même pour les varier d'une édition à l'autre. »

En 1508, Simon Vostre publia le poëme allégorique sur les *diverses tribulations de la vie et particulièrement sur celles du mariage;* c'est le plus curieux et le meilleur ouvrage de Pierre Grin-

Digitized by Google

goire intitulé : le Château du Labeur, achesvé, ce dernier jour de décembre 1499, par Simon Vostre, à Paris, en la rue Neufve-Nostre-Dame, à l'enseigne de sainct Jehan l'Évangéliste.

L'auteur se nomme à la fin par un acrostiche commençant par

Grace rendez au hault Créateur !

Et le livre est terminé par un quatrain qui nous donne la date de l'écroulement du pont Notre-Dame :

Le vendredi de devant la Toussaint,
Vingt et cinquième octobre du matin,
Mill CCCC nonante-neuf, rien moins,
Le noble pont Nostre-Dame print fin.

Simon Vostre, dit Jean de La Caille, fit imprimer par Ulrich Rembold *Missale Parisiense*, etc., in-folio, en 1492, rouge et noir. Il y en a aussi d'imprimés sur vélin.

Quelques années après, en 1500, d'après Lottin, il fut nommé imprimeur.

Cette même année il imprima les Épîtres de saint Ignace, martyr, 1 vol. in-8°, et *Biblia sacra*, in-folio.

Et par Jean et Pierre Petit frères, *Tractatus corporis Christi*, in-8°, 1513. — Il imprima aussi pour *Pierre Vidoue* : Exposition sur la

Digitized by Google

Règle de saint Benoist par le R. P. Thibaud Arthaud, célestin, de Paris, in-folio, 1510.

Ce livre est fort rare : il est recherché des bibliophiles.

Après la mort de ce célèbre artiste, arrivée en 1528, d'après Lottin, sa femme Nicole lui succéda comme libraire et imprimeur.

On a de Nicole Vostre un volume imprimé sur vélin, en 1521, ayant pour titre :

Les Heures Nostre-Dame à l'usaige de Reims, tout au long sans rien requérir, nouvellement imprimées à Paris par Honeste, femme Nicole Vostre, librarière demeurant, à Paris, à la rue Neufve-Nostre-Dame, à l'enseigne de Sainct-Jehan lesvangeliste, devant Saincte-Geneviefve des Ardens.

Ce volume, qui appartient à M. Brissart-Binet, libraire érudit de Reims, est enrichi de lettres ornées et d'enluminures qui en rehaussent le mérite.

Bertholde Rembolt, de Strasbourg.

1491. Rembolt (*Bertholde*), libraire et imprimeur, mort en 1518; son enseigne était le *Soleil d'or*.

1518. Rembolt (*Charlotte-Guillard*), veuve de *Bertholde*, libraire et imprimeur.

1520. Elle se remarie à *Claude Chevalon*.

Associé d'Ulrich Géring, en 1494, Rembolt avait imprimé avec cet habile imprimeur le *Psalterium ad usum Parisiensum, cum invitatoriis antiphonicis*, 2 vol. in-4°, imprimés en rouge et en noir.

Digitized by Google

En 1496, ils imprimèrent le *Diurnale Ecclesiæ*.

Des divers ouvrages qu'ils publièrent, le plus important est le *Corpus Juris Canonicæ*, *cum glossis*, 3 vol. in-folio, 1500, 1 vol. in-4° (*vide* Ulrich Géring, page 319, 1re partie de cet ouvrage).

Ulrich Géring mourut le 23 août 1510.

Bertholde Rembolt lui succéda : ainsi resté seul, son association avec Maynial n'avait pas eu de suite et paraît même avoir été rompue avant la mort de Géring. Remboldt conserva l'imprimerie et l'enseigne de son prédécesseur; seulement, il les transporta rue Saint-Jacques, vis-à-vis la rue Fromentel, « dans une maison, disait la Caille en 1689, appartenant à messieurs de Sorbonne, où est demeurée, depuis ce temps-là, l'enseigne du *Soleil d'or*, et qui a toujours été occupée par un imprimeur-libraire, comme elle l'est présentement par Gabriel Martin, habile imprimeur. »

« La maison du *Soleil-d'Or*, vis-à-vis la rue Fromentel, a toujours été occupée, dit Jean Bruté, curé de Saint-Benoît, dans sa Chronologie historique des curés de Saint-Benoît, suivie d'anecdotes particulières sur les grands hommes, p. 46, Paris, 1702, 1 vol. in-12, chez Guill. Desprez, par quelque imprimeur, jusqu'à ce que les Martin l'aient quittée. »

Les héritiers de Simon de Colines, Guillaume

Digitized by Google

Desbois et sa veuve, Michelle Guillard, avaient occupé cette maison.

« Cette veuve est enterrée dans notre église; les savants de son temps en ont fait de grands éloges.

« Elle avait été instruite dans l'imprimerie par CHARLOTTE GUILLARD, sa sœur. Les *Brusté*, *Henry*, *Thierry*, *Léger*, *Delas*, *Rolin Thierry* et *Joseph Cottereau* ont occupé cette maison, auxquels ont succédé les MARTIN. »

« Rembolt, disent MM. Paul Lacroix (Bibliophile Jacob) et Édouard Fournier, dans leur ouvrage si curieux : *le* LIVRE D'OR *des métiers*, impatronisa dignement l'imprimerie dans cette demeure, si bien prédestinée à la fabrication et au commerce des livres.

« Il y publia, en 1518, le *Codex Justiniani cum lecturâ Anglebermei*, etc., in-folio; de 1519 à 1520 le *Gratiani decretum*, in-folio, et en 1521, dans le même format, *S. Bernardi opera*. En 1518, il avait aussi imprimé, pour le compte de *Jean Petit*, libraire-juré : *S. Gregorii magni opera*.

« Tous ces livres étaient d'une exécution identiquement pareille à celle des premiers ouvrages publiés par Géring, même lettre, même papier, même justification. L'art était trop jeune encore pour progresser d'une manière sensible. Chevillier nous décrit ainsi dans ses principaux détails l'aspect de ces vénérables *incunables :* « Tous ces

Digitized by Google

livres sont imprimés de mêmes lettres, fondues dans les mêmes matrices. C'est un caractère rond *gros-romain*. Comme l'impression ne faisait que de naître à Paris, et que ces premiers livres sont comme des essais de l'art, il se trouve en quelques-uns des lettres à demi formées et des mots à moitié imprimés, qu'on a achevés avec la main. Il y a même quelques épîtres imprimées, dont l'inscription n'est que manuscrite. Il n'y a point de lettres capitales. Les premières lettres des livres et des chapitres sont omises. On y a laissé de la place pour y peindre une première lettre en or ou en azur. Il y a plusieurs mots abrégés. Toutes les anciennes impressions ont ce défaut. Le papier n'est pas bien blanc; il est fort et bien collé. L'encre est d'un beau noir. Ils imprimèrent aussi quelques livres en lettres rouges et sur vélin. Il y a quelques ouvrages qui commencent par le folio verso, comme le *Florus*. Ils sont tous sans titre, sans chiffre et sans signature. »

« Les formes anciennes du manuscrit réagissaient souvent alors, on le voit, sur les formes nouvelles du livre imprimé. Celui-ci reproduit les signes abréviatifs vulgarisés par les copistes; bien plus, comme les manuscrits, il faut qu'il passe par la main de l'enlumineur d'initiales pour être complétement achevé. Cet enlumineur est même

Digitized by Google

chargé quelquefois, selon Marolles, d'ajouter les rubriques et les titres. Dans ce cas, la première page reste blanche; et, au *registre*, petite table rappelant le premier des feuillets qui composent la moitié de chaque cahier, on a soin d'écrire alors *prima alba* ou *prima vacat*. C'est aussi au copiste qu'est remis le soin de la pagination.

« Quand on voit combien le concours de l'écrivain est encore utile pour la confection d'un volume, on ne s'étonne plus de trouver des copistes parmi les premiers imprimeurs, tels que Schœffer, Colart, Mansion, etc., et l'on est seulement surpris de voir la corporation des écrivains tenir si longtemps rigueur à la nouvelle industrie, qui, à tout prendre, ne lui était pas si funeste et lui laissait encore quelques beaux profits à glaner.

« Aussi tout ne tarda-t-il point à s'accommoder, surtout entre les imprimeurs et les libraires. Ceux-ci, qui ne s'occupaient que de vendre des livres, sans s'inquiéter, d'ailleurs, comment ils étaient confectionnés, à l'aide de la plume ou du pinceau, ou bien par le moyen de la typographie, furent les premiers gagnés. »

Le dernier ouvrage publié par Rembolt porte la date de 1519 et a pour titre : *Decretales cum glossis*, in-fol.

Deux ans avant la mort de Géring, arrivée en 1510, Rembolt avait épousé *Charlotte Guillard ;*

Digitized by Google

il l'avait instruite en l'art de l'imprimerie, dans lequel elle acquit une très-grande réputation d'habileté, jointe à une très-vaste érudition.

Bertholde Rembolt mourut en 1518. Sa veuve, Charlotte Guillard, prit la direction de son imprimerie.

1518. Charlotte Guillard, veuve en premières noces de Bertholde Rembolt lui succéda en 1518, et en 1553 elle épousa en secondes noces Claude Chevalon, qui alors acheta le fonds d'imprimerie de Rembolt.

Après le décès de Chevalon, en 1542, restée veuve pour la seconde fois, Charlotte Guillard prit seule la direction de la librairie et de l'imprimerie, qu'elle géra jusqu'à l'époque de sa mort, arrivée en 1556.

Elle imprima et publia d'importants ouvrages, parmi lesquels on cite deux éditions du *Corpus juris civilis*, in-fol.

Dans la préface du *Lexicon Thusani*, publié en 1552, cette femme si remarquable déclare : « que, depuis cinquante ans, elle dirige son imprimerie, et lui consacre tous ses soins, sans relâche, et sans cesser de supporter le poids si lourd en soucis et dépenses. »

Le savant Louis Lepomanus, évêque de Zamora, lui confia, en 1546, l'impression de son livre : *Catenæ S. S. Patrum in Genessin;* il fut si satis-

Digitized by Google

fait de son exécution, qu'en se rendant au concile de Trente, il vint tout exprès à Paris pour l'engager à entreprendre le second volume : *Catenæ in Exodum*, qui parut en 1555.

Cette digne femme exerça la profession typographique durant cinquante-quatre années (de 1502 à 1556), dont trente-huit avec ses deux maris et seize dans ses deux temps de viduité.

On a remarqué que, pendant son second veuvage, qui fut de quatorze ans, elle réimprima presque deux fois tous les Pères de l'Église. La Caille.

1515. Claude Chevalon, libraire et imprimeur, était très-instruit et très-distingué dans sa profession; il succéda à Berthold Rembolt, à la grande satisfaction de la Sorbonne et des jurisconsultes, dont il imprima un grand nombre d'ouvrages.

Un des professeurs de la Faculté de droit, Jacque Fontaine, s'exprime ainsi dans un avis au lecteur : « Mortuus est Bertholdus, magno cum luctu Scholæ Parisiensis, et ingenti jacturâ rei litterariæ; sed publicam calamitatem ulteriùs non ferens, Christus Deus Opt. Max. surrogavit Bertholdo suo Claudium Chevalonium, virum qui diligentiâ suâ rei labenti succurreret, qui nihil tàm magis curat, quàm ut istos Juris Libros auctos et castigatos reddat. »

Digitized by Google

Il imprima une très-belle édition de *Sexti decretalium*, qui est chargée de caractères gros et petits, rouges et noirs; et apporta un tel soin à l'impression de ce remarquable livre, qu'il dit « qu'il ne craignait pas d'avoir son ennemi pour juge, *vel inimico judice*. » On y lit ce distique sur la beauté des deux encres qu'il employa :

Certante mixto purpuræ rubidine,
Superante corvos nigriores sepia.

Claude Chevalon publia encore les œuvres de saint Ambroise, de saint Jérôme, 3 vol. in-fol., de saint Chrysostome, 3 vol. in-fol., de saint Augustin, 8 vol. in-fol. Il mourut en 1542.

1493. Félix Baligault, libraire.

Il fit imprimer : *Textus abbreviatus Aristotelis*, en 1498; et *Pardi Medulla dialecticæ*, in-fol., 1510.

Il mettait au bas de ses livres : *Miro caractere*, et quelquefois ces vers qui font allusion à son nom :

Felix quem faciunt..... pericula cautum,
Est fortunatus Felix, divesque beatus
Ingratus ne sis juvenis quin pectore toto
Felix grates huic, qui tibi pressit, agas,
Felice, monumenta die felicia felix
Pressit, et hac vitii dant, retinentve nihil.

Digitized by Google

1493. Guillaume Eustache, ou Eustace, fut nommé libraire du roi en 1493; il exerçait encore en 1520.

Il publia, comme Simon Vostre, mais avec l'aide de l'imprimeur André Bocard, un livre d'Heures fort remarquable par la beauté et la finesse du vélin, l'éclat des figures et des initiales.

Le premier ouvrage sur lequel Eustace prend le titre de libraire du roi est sur le troisième volume, publié en 1514, des Chroniques de France, dont l'impression avait été commencée par Antoine Vérard, qui mourut avant son achèvement. On lit sur la transcription :

Cy-finist le tiers et dernier volume des Grans croniques de France, imprimées à Paris lan mil cinq cent et quatorze, le premier iour d'octobre, pour Guillaume Eustace, libraire du Roy et relieur iuré de l'Université de Paris.

Selon la Caille, *Guillaume Eustace* était libraire du roi, titre qu'il devait peut-être à la publication, quelque peu trop flatteuse, des Triomphes de France sous le Roy Louis XII traduit par d'Ivry, in-4°, 1508.

Il fit paraître encore avec André Bocard : *Pragmatica sanctio*, in-4°, 1507; Dialogues de Salomon et de Marcolphus, traduit aussi par d'Ivry; *Breviarium Joannis de Londris*, in-4°, 1510; les Épistres de sainct Hiérosme, en françoys, in-fol., 1520.

1493. Jean Lambert, libraire, fit imprimer :

Digitized by Google

De Imitatione Thomas à Kempis. A la fin de ce volume on trouve un petit traité *de Contemptu mundi;* le tout traduit en françois, in-4°, 1493; *Histoire de la Passion,* prêchée par Olivier Maillard, cordelier, in-4°, 1493.

Jean Lambert fit aussi imprimer par Josse Bade *Solinus de memorabilibus mundi*, in-4°, 1503.

1493. Jean Maurand ou Marard, imprimeur.

Il publia, avec Antoine Vérard, les Grandes Chroniques de France, in-fol., 1493, et, avec Gerlier, les Expositions des Espitres et Évangiles, avec celles des festes, par Pierre d'Etrey, in-fol., 2 vol., 1497.

Ce Maurand avait pour enseigne un arbre d'or d'où pendait un flacon avec les lettres AM., et ces mots : *Dieu soit en mon commencement et à ma fin*, comme on le voit au commencement du livre de *Consolatorium timoratæ conscientiæ,* un in-8°, 1494.

1494. Pierre le Dru imprima : *Johan. Nyder Consolatorium timoratæ conscientiæ*, in-8°, en 1494, *Nicolai Salicetis ord. Cisteriensis antidotarium animæ*, in-fol., 1496 pour Jean Petit *Dicta salutis S. Bonaventuræ*, in-8° en 1499, etc.

—

Digitized by Google

1494. Jehan Petit (Johannes Parvulus).

1493. Petit (*Jean* Ier), frère aîné de *Pierre*, libraire en 1493; syndic ou garde en 1516; le 22 mai 1530 nommé libraire-juré et imprimeur de l'Université; mort en 1541.
1513. Petit (*Pierre*), frère puîné de *Jean*, libraire.
1541. Petit (*Étienne*), nommé libraire-juré, exerçait en 1568.
1541. Petit (*Oudin*), libraire-juré. En 1567, 12 décembre, privé de son office pour cause de protestantisme.
1606. Il exerçait de nouveau.
1614. Petit (*Jean* II), libraire.
1627. Petit (*Charles*), libraire.
1633. Petit (*Samuel*), libraire.
1637. Petit (*Louis*), libraire.
1679. Petit (*Pierre*), libraire.
1693. Petit (*Denys*), libraire.
1707. Petit (N., fille de *Denys*), femme de *Simon* Crévier.
1785. Petit (*Vincent*), 26 août, libraire au Palais-Royal, galerie de bois.

1493. Jehan Petit (Johannes Parvulus).

Il faut compter cet imprimeur-libraire parmi les plus infatigables et les plus renommés de son temps.

Jehan Petit, à lui seul, selon la Caille, pouvait donner du travail aux presses de quinze imprimeurs, tandis que celle qui lui appartenait en occupait quinze autres.

Jean Petit fut reçu libraire en 1494; syndic de la communauté en 1516; libraire-juré et imprimeur de l'Université le 22 mai 1530.

Il eut pour femme Guillemette de la Vigne.

Digitized by Google

J. Petit mettait sur ses livres cette modeste devise : *Petit à petit.*

Il fut l'associé de Josse Bade de 1501 à 1536, et imprima un nombre très-considérable de livres anciens et modernes, dont nous regrettons de ne pouvoir citer que quelques-uns.

Les caractères qu'il employa, furent de forme gothique. En 1498, Jean Petit publia un livre intitulé : *Modus legendi abbreviationes in utroque jure*, un vol. in-8°.

L'abus des abréviations était devenu tel, même dans les imprimés, qu'il rendait ce traité indispensable.

On en peut voir un exemple dans la *Logique* d'Ockam, imprimée à Paris en 1488, in-fol., au Clos-Bruneau, verso du folio 121:

Sic hic e fal sm qd ad simplr a e pducibile a Deo q a et silr hic a n c q a n c pducibule a Do, pour

Sicut hic est fallacia secundùm quid ad simpliciter. A est producibile à Deo. Ergo A est. Et similiter hic. A non est. Ergo non est producibile a Deo (1).

J. Petit apportait beaucoup de soins à la correction de ses livres. On lit sur le titre de l'un d'eux :

« *Grapaldus de partitus ædium*, in-4°, 1517;

(1) A la bibliothèque impériale un manuscrit connu sous le nom de *Virgile d'Asper*, est ainsi écrit : *Tytire t. p. r. s. t. f.* pour *Tytire, tu patulæ recubans sub tegmine fagi.*

Digitized by Google

eâ fide eâque diligenti excusum, ut vix erratum offendas. »

Étant garde de la Communauté, J. Petit obtint du roi François Ier, le 20 octobre 1516, la confirmation des priviléges et exemptions que Louis XII avait accordés aux libraires et aux imprimeurs.

Voyez ce que nous avons déjà dit de ce célèbre libraire et imprimeur dans la IIe partie de cet ouvrage, page 29.

Cette laborieuse et honorable famille a constamment exercé le commerce de la librairie et de l'imprimerie. En 1834, elle était encore représentée par M. Petit, libraire, sous les galeries de bois, au Palais-Royal. Il nous semble le voir encore avec ses ailes de pigeon, et sa courte queue poudrée à blanc, se mettant dans de furieuses colères contre ses confrères, ses voisins, Delaunay, Ladvocat, etc., qu'il traitait d'impies, de jacobins, parce qu'ils publiaient des brochures libérales.

Ce respectable vieillard pouvait s'enorgueillir de ses aïeux qui, depuis 336 ans, faisaient l'honneur du commerce des livres.

1494. Jean Troeperel ou Treperel.

1494. Treperel (*Jean*), libraire et imprimeur, mort en 1502.

1502. Treperel (N., veuve de *Jean*), libraire et imprimeur,

Digitized by Google

demeurait rue Notre-Dame, à l'*Écu de France*. Panzer dit qu'en 1492, il existait un imprimeur du nom de Jean Treperel et que sa veuve vivait en 1493.

Des presses fécondes des imprimeurs distingués dont nous venons de parler, sortirent de vieilles chroniques et des romans de chevalerie ; ces publications pourvurent longtemps aux délices de la cour de Louis XII et de François Ier.

Jean Treperel ou Trœperel publia aussi à l'*Escu de France* une édition de MAISTRE BACHELIER PATHELIN, imprimée à Paris, format in-8°, de 44 feuilles, y compris le titre et la figure gravée sur bois à la fin, représentant l'emblème de Nyverd.

1496. JEHAN BOUYER et GUILLAUME BOUCHER.

Voici, d'après Lottin, la généalogie des Boucher :

1496. Boucher (*Guillaume*), libraire et imprimeur.
1522. Boucher (*Jacques*), libraire et imprimeur.
1537. Boucher (*Jean* Ier), libraire.
1544. Boucher (*Nicolas*), libraire; il exerçait en 1547.
1561. Boucher (*Girard*), fils de *Nicolas*, libraire.
1612. Boucher (*Jean* II), libraire.
1618. Boucher (*Martin*), libraire.
1645. Boucher (*Laurent*), gendre de *Gui-Caillou*, libraire.
1661. Boucher (*Catherine*), voyez *Jean* Ier THOMAS, 1607.
Jean Bouyer fut seul du nom.

BOUYER et BOUCHER imprimèrent principalement pour Enguilbert de Marnef, entre autres livres :

Petri Tartareti Expositio summulus, Petri Hispani, in-4°, 1496.

Digitized by Google

Ces deux imprimeurs distingués avaient pris comme emblème de leur association laborieuse, deux bœufs paissants, accompagnés de ces vers :

En suparfin de l'œuvre, louer Dieu
Chascun de nous doibt, pour avoir la grace.
A luy donc soict! pour ce qu'il luy a plu
Nous donnan temps de ce faire et l'espace.

La famille Boucher exerça pendant cent soixante-cinq ans l'imprimerie.

1496. André Bocard était un des plus habiles imprimeurs de son temps, comme on en peut juger par la grande quantité de livres qu'il a imprimés, tant pour lui que pour d'autres.

Il imprima : *Figuræ Biblicæ clarissimi viri Fratris Auth. de Rampingalis, ordinis S. Augustini*, in-4°, 1497.

En 1498, il imprima pour Durand Gerlier : *Rob. Gagnini Epistolæ, orationes et Opusculæ variæ*, in-4°.

Ce livre est très-rare : on l'a réimprimé, avec des sommaires, augmenté de plusieurs autres épîtres et oraisons.

Il imprima aussi pour Jean Petit et Ulrich Géring *Johannis Nyder ord. Prædicat, Præceptorium Decalogi*, in-4°, 1507.

A. Bocard avait pour devise autour de la mar-

Digitized by Google

que représentée par les armes du Roi, de l'Université et de la ville de Paris, ces vers :

Honneur au Roy et à la Cour
Salut à l'Université,
Dont nostre bien procède et court,
Dieu gard' de Paris la Cité!

1497. ANTOINE DE NIDEL, imprimeur, prenait la qualité de Maistre-ès-Arts.

Il imprima : *Liber de assertionibus catholicis, apost.*, etc., *auctore Jacob Lupio*, in-8°, 1497.

Consequentia Martinii Magistri. A la fin de cet ouvrage on lit ce dicton :

Ham consequentiam ANTONIVS DE NIDEL,
In artibus Magister, nec non civis
Parisiensis in Monte Sancti Hilarii,
Primâ concurrente causâ, miro caractere
Exaravit, anno 1501.

SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XII (DE 1498 A 1515).

1498. JOSSE BADE D'ASSCHE (*Badius ascensius*).

1498. Bade d'Assche (*Josse*), frère aîné de *Jean*, libraire, graveur, fondeur de caractères d'imprimerie et imprimeur, mort en 1535.

1517. Bade (*Jean*), frère puîné de *Josse*, libraire, mort en 1535.

1535. Bade (les *héritiers* de Josse), libraires et imprimeurs.

1546. Bade (*Conrad*), fils de *Josse*, libraire et imprimeur; en 1560 se retire à Genève.

1530. Bade (*Catherine*), fille de *Conrad*; voyez Michel Vanosan, 1530.

Digitized by Google

1559. Bade (*Perrette*), fille de *Conrad*, veuve de Robert Ier Estienne ; voyez *Robert* Ier *Estienne*.

1498. Josse Bade d'Assche, village près de Bruxelles, avait appris l'art de Gutenberg chez les Frères de la vie Commune.

Ce savant typographe fut d'abord professeur de Belles-Lettres à l'Université de Paris, et ensuite à Lyon : il s'employa dans cette ville comme correcteur d'épreuves chez Jean Trechsel, dont il devint le gendre.

A l'édition d'Holcot sur les sentences, in-fol., 1497, imprimée chez Trechsel, où s'étaient glissées quelques fautes, il mit ce joli quatrain, adressé au Père Marc de Bénévent, auquel le livre est dédié :

Jàm portum optatum per inhospita saxa secuti,
Prendimus, ex alto prospiciente Deo.
Si qua tamen laceræ portent inculta carinæ,
Humanè ignosces, Marce diserte! Vale!

Il était aussi habile à corriger les manuscrits que les imprimés ; et le savant Gagnin, dans sa lettre à Durand Gerlier, le qualifie de *librorum imprimendorum diligentissimus admodùm castigator*. Après la mort de son beau-père, Bade vint, en 1495, à Paris où il fonda un atelier d'imprimeur.

Il fut l'un des libraires-jurés de l'Université.

Josse Bade imprima une grande quantité d'au-

Digitized by Google

teurs grecs et latins, enrichis de ses notes, entre autres :

Provinciales, seu constitutiones Angliæ, cum annationibus Gulielmi Lindeuvod, 2 vol., in-f°., 1501; cet ouvrage, très-rare et des plus recherchés, est fort utile pour l'intelligence des vieux mots de notre langue en usage au temps de Guillaume le Conquérant. On lui doit aussi : *Nicolaï de Cusa opera*, 2 vol., in-fol., 1514; c'est la première édition.

Il serait peut-être fastidieux de citer ici tous les titres des ouvrages imprimés par Josse Bade; nous renvoyons, à cet effet, le lecteur à la Caille, Histoire de l'Imprimerie, in-4°, pages 73 et 74. En 1512, il imprima l'Éloge de la Folie, par Érasme, livre qui excita tant de troubles, qu'Érasme crut devoir s'en rapporter au jugement du pape Léon X; mais ce protecteur des lettres, ayant lu l'ouvrage, dit en riant : « L'auteur de cette folie n'en est pas plus exempt que les autres. »

Dans l'édition d'*Ange Politien*, que Josse Bade donna en 1519, il assure avoir attentivement veillé à ce qu'elle ne différât en rien du manuscrit, et qu'il avait cherché à imiter l'admirable Alde Manuce en imprimant aussi correctement que lui : *Curavimus..... ut quam minimum ejus scripta quasi degenerent ab origine, imitantes sanè non tacendi, imò semper laudandi hominis Aldi M. R.*

Digitized by Google

diligentiam. Il fut ami d'Érasme, qui préférait son style à celui d'Apulée, et qui a dit de lui, dans une lettre à Brixius, *Ego illum habui semper in eorum numero quorum nec, eruditionem, nec ingenium, nec eloquentiam, possis contemnere.*

Maittaire dit que Josse Bade imprima près de quatre cents ouvrages, la plupart in-folio.

A sa mort, son gendre Jean de Roigny continua, pendant vingt-cinq ans, l'imprimerie de son beau-père, dont il mit la marque *Prelum Ascensianum* aux livres sortant de ses presses.

Josse Bade eut un fils, nommé *Conrad*, imprimeur, et trois gendres, imprimeurs à Paris, *de Roigny*, *Michel Varcosan* et le célèbre *Robert Estienne* (1).

Cet imprimeur célèbre contribua beaucoup à la réforme des caractères typographiques.

De prétendus réformateurs, comme on en voit encore aujourd'hui, avaient introduit dans l'imprimerie une forme de caractères qui tenait le milieu entre le caractère *romain* primitif, si beau de forme, et la *bâtarde ancienne*, sorte d'écriture en usage en France dans le xive et le xve siècle, et qu'on nomme *bâtarde*, parce qu'elle dérive des

(1) Lottin dit que *Perrette* Bade, femme de Robert I Estienne, était fille de *Conrad*, le fils de *Josse* Bade; il y a, ce nous semble, confusion.

Digitized by Google

lettres de formes, caractères plus figurés dont on a retranché les angles et quelques traits, dit Fournier, le célèbre graveur en caractères.

C'est l'Allemand Heilman, demeurant à Paris, rue Saint-Jean de Latran, qui en fit les premiers poinçons, vers 1490.

Une autre écriture d'usage courant en France au XVIe siècle, passa de même dans la typographie; c'est ce qu'on appelait la *cursive française*. Nicolas Granjon en fit les premiers poinçons à Lyon, en 1556, et le roi, en récompense, lui accorda le droit de s'en servir seul pendant dix ans. Ce caractère est resté, mais pour l'impression d'un seul livre, *la Civilité puérile et honnête*, qu'on met encore aux mains des petits enfants, sous prétexte de leur apprendre à lire l'écriture; or, nous le répétons, c'est notre écriture courante du XVIe siècle, et nullement notre *anglaise* et notre *bâtarde* du XIXe, qui est reproduite par ce *caractère de civilité*.

Sauf ce dernier type, qui s'est ainsi éternisé, les caractères dérivés des écritures gothiques ne devaient avoir dans la Typographie française qu'une fortune passagère. On en revint à l'alphabet romain, qu'on avait maladroitement délaissé pour eux.

Le Belge Josse Bade, du village d'Assche, près de Bruxelles, qui se faisait appeler en latin *Jodocus*

Digitized by Google

Badius Ascensius, le même qui fut si habile dans son art et qui eut la gloire de marier ses trois filles aux trois chefs de la Typographie française, Michel Vascosan, Robert Estienne et Jehan de Roigny, fit beaucoup pour le retour de l'imprimerie au caractère romain. C'était un très-savant homme, que la pratique des langues grecque et latine, qu'il avait étudiées à Ferrare et professées en France, avait dû naturellement dégoûter de tout ce qui rappelait la forme gothique, et exalter, au contraire, pour ce qui semblait renouveler les formes antiques. Il appelait son atelier un véritable sanctuaire des hautes sciences, *Prelum Ascensianum* (1).

La Faculté de Théologie publia, en 1521, le 15 avril, dans une assemblée générale, la censure des hérésies de Luther; l'impression en fut confiée à Josse Bade. On y lit cette déclaration du recteur :

« Nous Jean Lecointe, recteur de l'Université « de Paris, ordonnons à Josse Bade d'Asch, notre « libraire-juré, en vertu de la foi qu'il nous a ju- « rée, d'imprimer soigneusement cette censure, « et défendons aux autres libraires-jurés, ou non « jurés, sous peine de perdre leur charge, s'ils l'ont « obtenue, ou de ne l'obtenir jamais, s'ils ne sont

(1) MM. P. Lacroix et Ed. Fournier, *Histoire de la typographie.*

Digitized by Google

« pas encore nommés par nous, et d'encourir la « haute indignation de l'Université, d'imprimer « d'ici à deux ans sans notre permission, ou de « vendre ailleurs, et pour garantie, nous avons « apposé notre nom, pour tenir lieu de scel. »

Lottin dit dans son *Catalogue des libraires et imprimeurs de Paris :*

« L'histoire ne dit pas en termes formels que Josse Bade fut graveur de poinçons et fondeur de caractères d'imprimerie; mais on voit qu'il quitta la ville de Lyon pour établir à Paris l'art de l'imprimerie, qui commençait à décliner, étant tombé dans le gothique; qu'il le rétablit en effet, et imprima en beaux caractères ronds et parfaits.

« Ces considérations m'ont fait placer cet artiste parmi ceux qui ont bien mérité de l'art, dans la partie des types. »

La marque de Josse Bade était la représentation d'une imprimerie avec ces mots : *Prælum Ascensianum.* Il mettait ordinairement sur ses livres :

Ære meret Badius laudem auctorum, arte legentum.

Voici une épitaphe rapportée par Henri II Estienne, dans l'ouvrage qu'il a composé et imprimé en 1569 : *De artis Typographicæ Queremoniâ*, dans lequel se trouvent plusieurs plaintes adressées, tant en grec qu'en latin, à Josse Bade :

Digitized by Google

JODOCI BADII EPITAPHIUM.

Hic liberorum plurimorum qui parens,
Parens librorum plurimorum qui fuit,
Situs JODOCUS BADIUS est Ascensius.
Plures fuerunt liberis tamen libri,
Quod jam senescens cœpit illos gignere,
Ætate florens cœpit hos quod edere.

En voici une autre qui se lisait dans l'église Saint-Benoît, où Josse Bade fut enterré :

Icy est le portrait de Jod. Badius. D. O. M. B. Q. V. M. S. Icy celuy de sa femme Thelif Treschel.

Viator, artes qui bonas piasque amas,
Siste hìc ! Quiescunt subter illustres viri,
Qui litteris junxêre virtutem arduam.
Jacet JODOCVS hìc BADIVS ASCENSIVS,
Candore notus scriptor et scientiâ.
Gener JODOCI VASCOSANVS propè situs est.
Doctissimorum tot parens voluminum,
Socer MORELLI, Regis olim Interpretis :
Musarum alumni quæ gemunt hic conditum,
Fœdusque FEDERICI ademptum sibi dolent.
Tres cyppus unus hìc tegit cum uxoribus
Lectissimis et liberorum liberis.
Hos CHRISTVS olim dormientes suscitet
Ad concinendum Trinitati almæ melos.

I. X. Θ. Υ. C.

FEDERICUS MORELLVS Paris. Professor et interpres regius, FEDERICI MORELLI nobilis genere Campani, regii quoquè interpretis, MICHAEL VASCOSANI Scutiferi Ambiani nepos, JODOCI BADII illustris Belgæ pronepos, marmoreum hoc Epitaphium

Digitized by Google

Patris, avi, proavi pia memoria ære suo posuit; ejusdem cùm Deus vocans volet, Tumuli compos fieri optimus; ἐν Θεῷ εὐέλπις. Anno salutis 1603.

Qui idem MORELLVS unus erat è Duûmviris togatis hujus ædis sacræ D. Benedicti Παροιμῖας Γαζοφυλαμείῳ Præfectus.

Ce fut Frédéric Morel, le fils, qui fit placer cette épitaphe, et il se fit enterrer dans le même lieu.

Aussi, *Josse Bade*, *Michel Vascosan* et *Fédéric* ou *Frédéric Morel*, furent placés dans le même tombeau, qui était dans le charnier de l'église Saint-Benoît, lieu ordinaire, ainsi que Saint-Séverin, consacré aux sépultures des imprimeurs et des libraires les plus célèbres, avec ou point d'épitaphe.

1546. CONRAD BADIUS, fils de Josse Bade ou Badius, naquit à Paris; il fut nommé libraire et imprimeur en cette année; il était très-savant dans les langues latine et grecque, et succéda vingt-cinq ans à son père.

Il imprima la tragédie d'*Abraham. sacrificium* par Théodore de Bèze, en 1552, et traduisit l'Alcoran des Cordeliers en 1560.

L'année suivante, il alla se fixer à Genève, où il imprima une quantité d'ouvrages de Jean Calvin in-fol.; il continua les traductions paternelles et mettait, lui aussi, sur les livres qui sortaient de ses presses : *prelum ascensianum*.

Voici son épitaphe rapportée par Henri II Estienne :

Digitized by Google

CONRADI BADII EPITHAPHIUM.

Quod Patri haud dederant nidioris tempora secli
Addiderunt largè tempora. . . . . tibi
Doctrina heredi tibinam CONRADI, paterna
Accessit cultus gratia magna novi;
Sed superè dotes tibi quantùm auxere paternas,
Tantùm avi fines diminuere tibi!

JEAN BADIUS, frère de Jodocus Badius, fit imprimer : *Auli-Gellii Noctes Atticæ*, in-folio, 1517; *Alberti Pii Corporum comitis illustrissimi tres et vigenti libri in locos lucubrationum variarum desiderii Erasmi, quos censet ad eos recognoscendos et retractandos*, in-fol., 1531; *C. Plinii Cæcilii Secundi Epistolæ*, etc., in-fol., 1533.

1500. ALEXANDRE ALIATE fut nommé, en 1500, libraire et imprimeur.

Il imprima *Liber B. Augustini de vitâ Christi*, in-8.

Aliate avait pour devise, autour d'un A au pied d'un arbre, ces mots, *à fructibus eorum cognoscetis eos.*

1500. NICOLAS WOLF, de Bade.

Cet imprimeur-libraire allemand fit imprimer : *Quæstiones Magistri Petri de Alliaco card. cameracensis super libros sententiarum*, in-4°. 1500. Ce livre est fort estimé des savants.

N. Wolf imprima aussi pour les libraires de

Digitized by Google

Lyon : *Chronica D. Antonini archiepisc. florentini stud. Ivan. de Gradibus* V. T. prof., 3 vol. in-fol., en 1512.

Il mettait à la fin de ses livres : *Impressi arte et industriâ ingeniosissimi viri* N. Wolf, *Alemani*, etc.

Digitized by Google

LES ESTIENNE.

(DE 1502 A 1664).

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

> Quàm benè alii judicabunt magno certè cum labore.
>
> P. MANUTIUS, 4, L, XV.

Nous arrivons enfin au XVIe siècle, qui vit fleurir les *Turnèbe*, les *Néobar*, les *Vitré*, etc., et surtout la famille des *Estienne* ou *Étienne*, l'une des plus grandes gloires typographiques et littéraires de la France.

Cette illustre famille, ou plutôt cette dynastie de célèbres imprimeurs-libraires, a régné dans le monde, durant tout le XVIe siècle et au delà de la moitié du XVIIe, de 1502 à 1664, sur les sciences, les lettres et l'industrie, avec plus d'éclat que bien des races royales sur leurs États, par les actes de leur domination.

Le nombre des éditions sorties des presses des Estienne est vraiment fabuleux; il s'élève à *quinze cent quatre-vingt-dix*, dont CINQ CENT TRENTE-SEPT

Digitized by Google

appartiennent à ROBERT Ier ESTIENNE seul (de 1525 à 1559).

Robert Ier Estienne, qui, malgré tant d'utiles travaux, fut si persécuté par les doctes mais intolérants et fanatiques sorbonistes, se vit forcé de chercher un asile hors de sa patrie, afin d'éviter la fin tragique d'Étienne Dolet; car, à cette époque pas plus que de nos jours, cette honorable profession n'enrichissait, ni ses fervents adorateurs, ni ses adeptes, principalement ceux qui à leur art joignaient la culture des lettres et des sciences, comme si l'éducation était incompatible avec l'imprimerie et la librairie, comme si l'aveugle fortune se plaisait à combler de ses faveurs les ignorants et les *incongrus*.

Qu'on nous pardonne ce jeu de mots innocent!

Nous avons dit qu'à cette époque, il fallait être CONGRU en langue latine et savoir lire le grec afin de pouvoir être admis dans l'érudite communauté des libraires et imprimeurs, ces clercs-jurés de l'Université.

Pour mieux faire apprécier et juger par le lecteur l'ensemble des travaux des Estienne, devant le souvenir desquels viennent s'incliner avec respect et admiration les générations d'imprimeurs et de libraires qui les ont suivis dans ces deux nobles carrières, nous terminerons ces études stéphanéennes :

Digitized by Google

1° Par un résumé de ces 1,590 éditions, classées suivant l'ordre des matières ;

2° Par un relevé, année par année, de quelques-unes (les plus remarquables) des productions de chacun d'eux ;

3° Par un tableau généalogique de cette illustre famille, tableau dont nous sommes redevables à Lottin de Saint-Germain ;

4° Enfin, par un aperçu que nous devrions appeler : *Grandeur et décadence commerciale de la dynastie des Estienne.*

Dans un cadre aussi restreint que celui de cette *Histoire du livre en France*, quelques pessimistes ou frondeurs pourront nous reprocher d'avoir donné trop d'étendue à certaines de ces notices.

A cette judicieuse observation nous répondrons très-franchement, d'abord, que cette longueur reprochée fera passer sur la brièveté de plusieurs autres biographies, pour lesquelles les matériaux nous ont fait défaut ; il y aura donc alors compensation. Nous dirons ensuite que nous avons été entraîné par le charme des lectures que nous avons faites des ouvrages de Maittaire, — des *Vitæ Stephanorum;* de Jean III de la Caille, — de l'*Histoire* de l'*imprimerie;* de Crapelet, — des *Progrès de l'imprimerie;* d'Ant. Aug. Renouard, — des *Annales des imprimeries des Estienne;* de M. Ambroise-Firmin Didot, — des *Estienne*; de MM. Paul

Digitized by Google

Lacroix et Edouard Fournier, — de l'*Histoire de la typographie;* de M. Auguste Bernard, — *Des Estienne;* de M. Victor Magnin et d'autres érudits bibliographes modernes. — C'est à la séduction de ces lectures si attrayantes et si instructives que nous nous sommes laissé entraîner.

Ces études stéphanéennes sont le résumé de tout ce qui nous a paru de plus saillant, de tout ce qui nous a semblé le plus digne d'être vulgarisé.

Au moins, et nous l'espérons, ne pourra-t-on nous adresser le reproche de nous être laissé aller à une prolixité toujours fatigante; nous avons eu le soin d'écarter de nos récits les discussions savantes et les dissertations trop souvent oiseuses, qui ne font que chatouiller l'amour-propre de l'écrivain qui cherche à prouver qu'il est un savant érudit, sans aucun profit pour l'adepte.

Ces hors-d'œuvre ont le tort immense d'éloigner de l'étude de la bibliographie le lecteur qui ne possède, ou ne veut posséder que des notions restreintes sur cette science, et à qui il faudrait, au contraire, rendre cette lecture agréable, instructive et facile.

Nous ne présentons donc que des faits certains :

« Les établissements typographiques de la famille qui a rendu célèbre le nom d'Estienne, ou Etienne, ont pris commencement à Paris avec le

Digitized by Google

XVIe siècle et, tant dans cette ville qu'à Genève, se sont maintenus avec honneur jusqu'en 1664, année de la dernière publication d'Antoine Estienne.

« Ce n'est pas que ces cent soixante-deux années aient été une continuation non interrompue de travaux tous remarquables ; la renommée et l'illustration de cette famille subsistaient encore lorsque ses dernières imprimeries n'étaient plus que des ateliers typographiques sans plus grande importance que tout autre bonne imprimerie voisine.

« Mais, tel est le puissant effet, le prestige d'une réputation justement acquise, que les belles et savantes impressions des *Henri*, des *Robert* recommandaient celles de leurs derniers descendants, de même que les éditions Manutiennes des dernières années du XVIe siècle doivent leur principal crédit à celles que, pendant plus de soixante ans, publièrent avec tant de distinction Alde l'Ancien, ses beaux-frères, et Paul Manuce, son fils. »

Ces illustres imprimeurs ont eu, comme le fait remarquer Senebier (*Histoire littéraire de Genève*), le privilége des rois ; ils sont connus par leurs noms de baptême, et sont distingués par des nombres (1).

(1) Ant. Aug. Renouard, *Annales de l'imprimerie des Estienne*, p. 273 et 274, Paris, 1843, 1 fort vol. grand in-8°.

Digitized by Google

HENRI ESTIENNE,

PREMIER DU NOM.

(1502 A 1520).

De 1502 à 1520. Henri Ier Estienne est le chef de cette illustre famille d'imprimeurs érudits; il naquit vers 1460 à Paris, et y mourut dans le courant de l'été 1520.

Admirateur passionné de l'art typographique, récemment inventé, il ne craignit pas, pour l'exercer, de déroger à la noblesse de sa race, et, bravant même l'exhérédation paternelle, il ouvrit, en 1502, un établissement d'imprimerie et de librairie, rue du Clos-Bruneau, près des écoles de droit.

Au xve siècle, la famille des Estienne se divise en deux branches : la seigneurie de Lambèse reste dans la branche aînée, issue de Béranger; le chef de la branche cadette, Geoffroy, épouse Laure de Montelives, dont l'écusson de famille porte un *Olivier*.

Geoffroy eut pour fils Raimond, qui fut son héritier, et Henri, qu'il déshérita, en 1482, pour s'être adonné à l'imprimerie, qui venait d'être introduite en France en 1470.

Quoique Henri Ier ait pris un soin tout parti-

Digitized by Google

culier d'indiquer sa demeure sur les titres et à la fin de ses éditions, il n'est plus possible aujourd'hui de reconnaître la place même d'où jaillirent tant de science et de lumière, de même qu'à Venise personne ne saurait vous enseigner où fut la maison des Alde.

Mais on sait positivement que l'imprimerie des Estienne était située au haut de la rue Saint-Jean-de-Beauvais, plus anciennement appelée rue du Clos-Bruneau, à une petite distance du collége de Beauvais, et vis-à-vis de l'école de droit canon, qui avait été fondée en 1384 par Gilbert et Philippe Ponce.

Nous ne nous serions pas arrêté à cette particularité de la demeure des Estienne si tous les écrivains qui en ont fait mention ne l'avaient rendue à peu près méconnaissable.

Le premier livre publié par Henri Estienne seul est un abrégé des Éthiques d'Aristote par Clichtove, avec une introduction de Lefèvre d'Étaples, en Picardie. C'est le seul ouvrage qu'il publia en 1502 (1).

(1) Il faudrait remonter, dit Ant. Aug. Renouard, jusqu'à 1496, ce début de Henri dans la carrière bibliopolite et typographique, s'il y avait exactitude dans la mention que Denis et, d'après lui, Panzer font de deux éditions d'un même livre de 1502 (*J. Fabri artificialis introductio in Aristotelis libros morales*), toutes deux de Paris et de l'année 1496, l'une sans nom d'imprimeur et l'autre de même, *in almâ Parrhisiorum academiâ*, avec cette indication, *per Wolffgangum Hopillum et Henricum Stephanum, socios.*

Digitized by Google

Sur les trois livres qui parurent en 1503, l'un concerne Aristote, l'autre est un Traité d'arithmétique, de géométrie, de perspective et d'astronomie.

Les trois autres ouvrages qu'il donna sous son nom seul, en 1504, sont encore des traités sur Aristote.

Souvent Henri Estienne a indiqué à la fin de ses ouvrages le nom des correcteurs qui en avaient lu les épreuves ; ce sont particulièrement : *Jacques Solidus*, de Cencovier, et *Volgazzi*, de Prato, le savant *Beatus Rhenanus*, et le Crétois *Pierre Porta*. *Michel Pontanus* et quelques autres l'aidaient aussi dans ces fonctions (1).

Le caractère *romain*, dont Henri fit toujours usage, est un peu lourd, mais il est très-lisible, et se rapproche beaucoup de ceux dont Ulrich Géring se servait dans ses dernières impressions. Les titres de ses livres portent pour emblème les armes de l'Université, entourées de festons, avec deux anges en support; en haut est une main sortant des nuages et tenant un livre fermé.

Sur quelques livres on voit deux arbres et sous chacun un aigle; dans un cercle est placé le titre du livre, et au-dessous un écu vide.

(1) Cet exemple, donné par Henri Estienne, devrait bien encore être suivi par quelques imprimeurs modernes, qui, pour la plupart, traitent les correcteurs comme de véritables parias. Voyez à ce sujet la 2e partie, p. 160.

Digitized by Google

Quelquefois sur la banderolle tenue par les anges on lit cette devise : *Plus olei quàm vini;* mais aux deux éditions de la Logique d'Aristote de 1503 et 1510, elle est remplacée, dit M. A. F. Didot, par ces mots qui semblent un présage de l'avenir réservé à la famille des Estienne : *Fortuna opes auferre, non animum potest* (la Fortune peut nous ravir nos richesses, mais ne nous ôtera pas notre énergie).

Henri Estienne imprima en 1512, format in-16, la première édition de l'Itinéraire attribué à Antonin.

En tête sont deux préfaces latines, de Geoffroy Tory, de Bourges, qui avait copié le texte de cet ouvrage sur un ancien manuscrit que lui avait communiqué Christophe Longueil.

Le *Quintuplex psalterium*, volume in-folio, imprimé en noir et en rouge, dont il donna deux éditions en 1509 et en 1513, est d'une exécution très-remarquable; pour la première fois, le texte des psaumes y est divisé en versets.

Les publications de Henri Ier, dont une seule, de 1514, en langue française, est un Traité de géométrie, sont au nombre de *cent vingt-trois*, en y comprenant les trois qui furent imprimées en 1502 et 1503, par Wolfgang Hopyl, en société avec Henri.

Des cent dix-huit autres, toutes imprimées

Digitized by Google

par lui, une, de 1504, fut faite en société avec Jehan Petit, *Johannes Parvus*, et Denis Rosse, libraire; une, en 1509, avec Jehan Hongot; trois en 1510, 1513 et 1516, avec J. Petit, et une en 1512 avec Josse Bade.

En 1506, il imprima un volume pour les frères Enguilbert et Godefroy de Marnef; un, en 1510, pour J. Petit, Josse Bade et Constantin Lelièvre; un, en 1518, un pour Regnauld Chaudière, et un pour Jehan de Brie (*Johannes Briensis*); enfin, en 1519, un court écrit pour Conrad, libraire de Bâle (*Conradus Basiliensis*).

Les cent sept autres se firent pour son compte personnel.

Toutes les éditions de Henri sont d'une exécution fort soignée, et la plupart format in-folio, suivant l'usage de ce temps-là.

Presque tous ses livres traitent de théologie, de liturgie, de scolastique, de philosophie aristotélique; il y a aussi plusieurs ouvrages de sciences, mais à peine quelque chose en littérature.

En France, l'impulsion n'était pas encore donnée; les études littéraires n'y dominaient pas encore la controverse mystique ou scolastique.

Henri avait le sentiment du beau; plusieurs de ses impressions témoignent de sa capacité littéraire et typographique; on voit qu'il n'était pas étranger à l'étude de la philosophie, non plus qu'à

Digitized by Google

celle des sciences mathématiques ; mais si ses impressions satisfirent aux besoins scientifiques de l'époque, elles n'en suggérèrent point de nouveaux.

Henri faisait partie de cette génération d'habiles et industrieux typographes qui, bien que lettrés, mettaient, cependant, leur principale gloire à l'exécution matérielle et au perfectionnement technique des procédés de l'imprimerie.

Aussi ne manquait-il dans presque aucune de ses publications de s'intituler : *in formulariâ*, ou *in excursoriâ litterarum arte diligentissimus*, ou *sedulissimus opifex*.

Trente ans plus tard, au contraire, quand la connaissance approfondie des lettres grecques et hébraïques eut fait des typographes de véritables restaurateurs de l'antiquité sacrée et profane, nous verrons Robert Ier Estienne, au milieu de ses combats contre la Faculté de Théologie, n'accepter qu'avec une ironie hautaine la qualification d'*opifex*, dont s'honoraient modestement ses prédécesseurs.

« Comment ! fera-t-il dire aux sorbonistes dans un de ses plus véhéments écrits, comment ! qu'il soit dict qu'ung *homme méchanique* ait vaincu le collége des Théologiens. » (M. Magnin, Journal des savants, janvier 1841.)

Henri Ier Estienne eut trois fils, *François*, *Robert* et *Charles*, qui embrassèrent la profession

Digitized by Google

de leur père et s'y distinguèrent tous trois, bien qu'à des degrés fort différents.

Le nom de sa femme est inconnu : on sait que, l'année d'après la mort de Henri, elle se remaria à Simon de Colines ou Colinet, aux mains de qui passa l'établissement typographique, et qui aux caractères romains de Henri en ajouta beaucoup d'autres, et notamment ces beaux italiques avec lesquels il fit imprimer beaucoup d'éditions et qui furent presque entièrement gravés par ses mains habiles.

Il est très-probable qu'à la mort de Henri, Simon de Colines était son associé, et c'est cette raison, sans doute, qui le porta à se marier avec sa veuve, afin de ne point avoir à partager entre ses trois fils le matériel considérable de leur père.

Maittaire termine sa notion sur Henri en disant de lui : « qu'il avait trouvé l'imprimerie dans l'hiver de l'ignorance, d'où il l'avait amenée à un très-heureux printemps, laissant après lui l'espoir d'un riche automne, produisant les meilleurs fruits.

Spem illam non fefellerunt filii... Deniquè paternam industriam... superarunt. »

Le grand nombre d'ouvrages de Lefèvre dit d'Estaple, de Clichtove et de quelques autres savants, imprimés chez les Estienne, prouve que des rapports d'intimité ont dû exister entre eux,

Digitized by Google

et influer sur l'éducation de son fils Robert qui, dès l'enfance, se trouva ainsi en relation avec des hommes non moins recommandables par leur savoir que zélés dans leurs convictions religieuses.

Lefèvre d'Estaple penchait pour la Réforme.

Clichtove, au contraire, était tout dévoué aux doctrines de la Sorbonne, dont il était docteur.

De cette divergence d'opinion entre de tels hommes devaient nécessairement résulter de fréquentes controverses.

Lascaris donna des soins à l'éducation des enfants de Henri Estienne.

Le savant Guillaume Budé, la famille Briçonnet, le premier président J. Ganay, et les trois Du Bellay, furent au nombre de ses amis (1).

(1) A. F. Didot, ouvrage déjà cité.

Digitized by Google

ROBERT ESTIENNE

PREMIER DU NOM.

(DE 1526 A 1559.)

« Chaque âge a ses ennemis, ses coutumes, ses usages ; c'est un fait que personne n'ignore, mais que l'on oublie trop fréquemment, lorsqu'il s'agit d'apprécier les documents historiques ou les productions littéraires des temps passés, comme aussi l'esprit, le caractère et la conduite des hommes qui y ont attaché leur nom.

« Sous ce rapport, notre XVIe siècle devait, plus que tout autre, peut-être, avoir à souffrir ces jugements injustes de certains écrivains modernes, car il n'est pas d'époque dont la vie morale ait été plus active, plus passionnée, plus immédiatement soumise à l'influence des événements qui agitèrent alors l'édifice social. Il serait également injuste de rabaisser le présent, pour exalter le passé ; tel n'est pas notre dessein.

« Mais, si nous possédons maintenant tant d'avantages ignorés de nos pères, jouissons-en sans oublier que c'est à une succession d'intelligences supérieures dans tous les genres que nous sommes redevables de la généralité de nos connais-

Digitized by Google

sances et de nos lumières! souhaitons surtout qu'il ne nous soit pas, un jour, reproché par nos descendants de n'en avoir pas profité mieux encore!

« Ces réflexions me sont venues de la connaissance intime que j'ai faite du savant homme dont je vais retracer la vie, ainsi que des notions que je puis avoir de l'état actuel (1836) de l'art typographique qu'il a exercé, et qu'il a tant illustré en l'associant à ses travaux littéraires (1). »

I.

« Par son instruction, dit le savant M. A. Firm. Didot, qui réunit, de nos jours, en sa personne, l'érudition des Estienne, par son dévouement à l'art typographique et par son zèle à sauver de la destruction et à propager en France les monuments littéraires de l'antiquité grecque et latine, dont on lui doit un si grand nombre d'éditions imprimées avec autant de zèle, de soin que de goût, Robert Estienne occupe le premier rang parmi les imprimeurs.

« Robert Ier Estienne était le second fils de Henri Ier.

« Il naquit à Paris, en 1503, la sixième année

(1) G. A. Crapelet, *Des progrès de l'imprimerie en France*, Paris, 1836, 1 vol. grand in-8°.

Digitized by Google

du règne de Louis XII, à la même époque où son père venait d'établir ses presses au centre du pays latin et de l'Université ; il mourut à Genève, le 7 septembre 1559, à l'âge de cinquante-six ans.

« Les éditions de Robert Estienne, supérieures à celles des Alde par leur exécution typographique et leur correction, l'emportent même, en général, sur celles de son fils Henri, et la modicité de leur prix nous étonne.

« Sa vie, si courte et si remplie de travaux littéraires, fut souvent troublée par les persécutions; mais le devoir de propager par son art les Saintes Écritures, lui fit braver la colère des docteurs de la Sorbonne, à une époque où les convictions religieuses se manifestaient au péril de la vie.

« Rien ne put le détourner de ce qu'il croyait être sa mission, ni les conseils bienveillants des deux rois de France, François Ier et Henri II, qui protégèrent longtemps leur imprimeur, dont ils estimaient le talent et aimaient la personne ; ni les avis et les secours que lui prêtèrent le docte évêque du Chastel et quelques autres prélats ; ni la menace d'un péril qui croissait avec son obstination ; ni le sort fatal et tout récent de l'infortuné Dolet, qui fut brûlé vif, avec ses livres, sur la place Maubert, le 3 août 1546.

« Sa persistance dans ses convictions et dans son droit de les manifester, et aussi le sentiment

Digitized by Google

de sa supériorité sur ses adversaires, plus attachés alors à la science de la scolastique et des subtilités théologiques qu'à la connaissance des Saintes Écritures, lui firent oublier la devise, si sage et si modeste, qu'il avait adoptée : NOLI ALTUM SAPERE, SED TIME (1)! »

Henri Estienne étant mort en 1520, Simon de Colines, qui, depuis plusieurs années, était attaché à son imprimerie, et peut-être même son associé, épousa sa veuve, et devint possesseur de l'établissement en même temps que le beau-père de Robert.

Et telles furent les dispositions, l'intelligence et l'instruction précoces du jeune Robert, qu'à peine âgé de dix huit ans, il dirigea seul l'établissement stéphanien de Simon de Colines, qui se reposa entièrement sur lui des soins typographiques, pendant qu'il s'adonnait à la gravure des caractères.

Par les publications de Henri, son père, on a vu, dit M. Amb. Firmin Didot, dans l'ouvrage que nous avons déjà cité, que, dès l'origine, le savoir présidait à l'imprimerie des Estienne, aussi bien que l'amour d'un art encore tout récent, qui créait une nouvelle noblesse à cette famille.

(1) A. Firmin Didot, *Essai sur la typographie*, Paris, 1855, grand in-8°.

Digitized by Google

Robert, dès son enfance, se trouva en rapport avec les savants les plus distingués et les correcteurs habiles, familiers de la maison paternelle.

Ce fut chez Simon de Colines, son beau-père, à la fois graveur, fondeur en caractère et imprimeur instruit, que le jeune Robert, sans négliger ses études, acheva son apprentissage typographique.

Il ne pouvait avoir un meilleur maître.

Robert avait dix-neuf ans lorsque Simon de Colines lui confia l'édition latine du *Nouveau Testament*, qui parut en 1523, en petit format, in-16.

Quelques rectifications que s'était permises le jeune éditeur, pour certains passages qui lui semblaient inutiles, et plus encore, le déplaisir de voir cette partie des livres saints (une édition portative), exécutée avec élégance, très-correcte, à très-bon marché, afin de la vulgariser par son bas prix, firent jeter les hauts cris aux sorbonistes, hauts cris qui furent le commencement de cette haine implacable, et de ce système de persécutions qui, par la suite, suscita tant d'amertumes sur la vie de Robert.

Les docteurs de la Sorbonne, qui, dès lors, auraient bien voulu faire condamner le jeune éditeur comme falsificateur des livres sacrés, ne purent, cependant, réussir à faire défendre le débit

Digitized by Google

et la circulation de cet ouvrage, ainsi qu'on le voit dans le très-curieux et vigoureux pamphlet qu'en 1552, Robert Estienne publia à Genève sous le titre de : *Robert Estienne aux lecteurs qui cherchent en vérité le sauveur Jésus-Christ*. Cet écrit, que nous reproduisons, plus loin, en entier, se trouve en tête du volume intitulé : *Les Censures des théologiens de Paris par lesquelles ils auoyent faulsément condamné les Bibles imprimées par Robert Estienne*, traduites du latin en français; c'est comme un compte rendu de sa conduite.

Cette première persécution, loin de décourager Robert, le porta à étudier plus profondément encore les Saintes Écritures dans les sources hébraïques, grecques et latines.

Mais la position dépendante de jeune apprenti-typographe ne pouvait longtemps convenir au fils de Henri Ier : son incomparable ardeur pour le travail, ses vastes projets littéraires et bibliques et encore plus peut-être le désir de faire revivre le nom de son père, déjà estimé des savants, le déterminèrent à établir une nouvelle imprimerie, qui fut en activité dès l'année 1526.

Comme Simon de Colines ne quitta pas le local occupé par Henri, puisque ses premières éditions portent : *in ædibus Henrici Stephani*, il est présumable que Robert s'établit tout à côté, si ce n'est dans la même maison, ainsi que l'indiquerait

Digitized by Google

è regione scholæ Decretorum (vis-à-vis de l'école de droit canon) qu'il mettait à ses éditions.

Robert dut préférer, en effet, le domicile paternel à tout autre.

La rue Saint-Jean-de-Beauvais était alors une des plus fréquentées et même des plus bruyantes de Paris.

« C'était, dit Sauval (Antiquités de Paris, liv. 11, p. 143), « un passage continuel de charrettes, de chariots, de chevaux, de vinaigriers et de meuniers; et, si l'on ajoute l'affluence des écoliers et la nombreuse population universitaire de ce quartier, aucun autre ne pouvait offrir une situation plus favorable à une imprimerie active et déjà renommée. »

En 1525, le bruit était si grand dans cette rue, que les professeurs de droit canon ne pouvaient plus faire leurs cours; et, ayant porté plainte, il fut ordonné, sur le rapport d'un conseiller, qui s'y transporta, qu'il serait mis des barrières aux endroits où elles seraient jugées nécessaires.

« C'est dans cette rue Saint-Jean-de-Beauvais, dit ailleurs Sauval (qui écrivait vers 1630), que logea Robert Estienne, et l'on y voit encore *l'olivier* qu'il prenait pour enseigne. »

Maintenant cet olivier n'existe plus que sur ses livres, mais il y est impérissable.

Dans cette rue étroite, obscure et montante,

Digitized by Google

on voyait quelques fois venir un cavalier de grand air et de noble figure, suivi de pages, d'écuyers et de quelques plus graves personnages, montés sur des mules.

Une autre fois, c'était une belle et élégante dame, montée sur un destrier, également accompagnée d'une escorte plus brillante que nombreuse.

Ces cavalcades cheminaient lentement par la rue Saint-Jean-de-Beauvais, s'arrêtaient devant l'enseigne de l'olivier, mettaient pied à terre au montoir, et entraient dans la maison de Robert Estienne.

Le noble cavalier était François Ier; la belle dame, Marguerite de Valois, sa sœur, la reine de Navarre, aimable, spirituelle et savante autant que belle.

Cette princesse parlait très-bien l'espagnol, l'italien, entendait le latin, et avait pris des leçons d'hébreu de Paul Paradis, dit le Canosse, Vénitien de naissance, qui fut le premier professeur d'hébreu au collége royal, malgré sa qualité d'étranger. Il y a beaucoup d'autres exemples de fonctions et de professorats accordés par François Ier à des savants étrangers.

Ces visites inattendues causaient, on le pense bien, une certaine agitation dans la maison de Robert.

Digitized by Google

Sa femme, ses enfants, ses correcteurs allaient au-devant du roi, mais le maître ne paraissait pas encore.

Il était enfermé dans son cabinet, sa table couverte de manuscrits grecs, latins, hébreux, absorbé dans la lecture d'une épreuve de la Bible ou d'un traité de son ami Guillaume Budé.

Budé, comme Robert Estienne, était très-affectionné à François Ier. Il était le confident et le dépositaire de toutes les pensées du roi pour le bien et l'avancement des lettres, et on lui a attribué, entre autres projets, celui de l'établissement du Collége royal (voyez t. II, page 59), dont Budé lui-même reporte tout l'honneur au roi, dans une lettre à son jeune ami, Christophe de Longueil, qui lui demandait des nouvelles de ses études littéraires. « J'ay quitté une maison de Marly, qui estoit leur séjour ordinaire, lui dit-il, pour m'habituer à la cour et suite de mon Roy. Que sy je voulois maintenant reprendre la route de ma maison, l'on diroit que par une *félardise* (lâcheté) de moy, je serois déserteur de mon debvoir envers ma patrie; sçavoir pourquoi! Depuis que j'ay eu cet honneur d'*haleiner* le Roy il luy est souvent advenu de déclarer publicquement, non par hazard, ains de bon sens et de propos délibéré, qu'il vouloit bastir dedans Paris les villes de Rome et d'Athènes, pour y planter à bon escient la lan-

Digitized by Google

gue latine et la langue grecque, et tout d'une main immortalizer la mémoire dedans la postérité.

« Voyant cette belle opinion en luy, je n'ay depuis doubté en le gouvernant, de la luy ramentevoir, non une, ains plusieurs fois, selon que les occasions s'offroient.

« Chascun se repaist de cette belle promesse; elle court par la bouche de tous; et chascun, par un vœu et souhaict commun, me promet la direction et conduicte de cet ouvrage, se faisant accroire que j'en estois le premier autheur. Au moyen de quoy, si maintenant je m'absentois de la cour sans le congé de mon maistre, on m'inputeroit cela à une faute inexcusable (1). »

Robert Estienne aurait appris que la Sorbonne avait fait mettre le feu à ses presses, qu'il ne se fût pas dérangé davantage.

Il n'y a que des hommes adonnés à des travaux d'érudition profonde et consciencieuse qui

(1) Par lettres patentes du 24 mars 1529, François Ier institua l'ouverture du Collége de France.

Cet établissement, qui fut créé malgré l'opposition de l'Université, porta d'abord le nom de *Collége des trois langues*, parce qu'on y enseignait, dès le principe, l'hébreu, le grec et le latin. On l'appela aussi *Collége de Cambrai*, à cause de sa situation sur la place de ce nom à Paris.

Peu de temps après sa création, le roi y ajouta de nouvelles chaires que celles des trois langues : on y enseigna la philosophie, les mathématiques, la médecine; enfin, François Ier y avait créé, en tout, douze chaires avant sa mort.

Digitized by Google

soient à même de comprendre jusqu'à quel point l'attention peut rester concentrée dans l'objet de leurs poursuites, ou même dans la lecture d'une épreuve.

Aussi n'était-ce pas François Ier, comme on l'a si souvent répété, qui ne permettait pas que l'imprimeur fût interrompu ; c'était l'imprimeur qui faisait prier le roi d'attendre un peu, qu'il eût achevé la correction qui l'occupait en ce moment.

Dans ces visites du roi ou de la reine de Navarre, la conversation générale, à part quelques explications relatives au mécanisme de la typographie, s'engageait en latin, entre l'imprimeur, ses nobles interlocuteurs et les doctes personnages qui les accompagnaient; et il n'était guère possible qu'il en fût autrement; car la langue latine était beaucoup plus usuelle que le français dans la maison de Robert Estienne, et pas un des dix correcteurs ou collaborateurs, étrangers de diverses nations, qu'il entretenait et qui faisaient partie de la famille, n'eût compris deux phrases de français.

Ces jours où François Ier venait ainsi donner à son imprimeur en titre un témoignage public de sa bienveillance et de son estime pour ses travaux littéraires et pour l'art typographique, furent assurément les plus beaux jours de Robert Estienne ;

Digitized by Google

mais il les paya par vingt années de persécutions religieuses, que la protection royale fut impuissante à réprimer. Heureux si toute l'histoire de cette vie si pleine de persévérance, de piété, d'études et de sciences, eût été renfermée dans ses livres!

Mais on ne choisit pas son siècle, ni les hommes qui le composent.

Rien n'était plus calme, cependant, ni plus heureux que la vie domestique et intérieure de Robert.

A peine âgé de vingt-quatre ans, il avait épousé une fille de Josse Bade (*Jodocus Badius Ascensius*), de la ville d'Assche, à quatre lieues de Bruxelles, imprimeur très-renommé parmi les plus savants, à une époque où ils l'étaient presque tous à Paris.

Ce typographe avait professé les langues grecque et latine; il avait écrit, imprimé et publié des commentaires sur la plupart des auteurs classiques latins.

Ce fut un motif pour Robert de rechercher une alliance d'érudition, qui lui promettait des goûts conformes aux siens, un esprit cultivé et une instruction assez forte pour l'aider, au besoin, dans les soins et les détails de son imprimerie.

Il trouva tous ces avantages dans la jeune *Perrette* Bade, nommée aussi *Pétronelle* et *Pérule*, qui se montra digne fille et digne femme d'un époux

Digitized by Google

et d'un père aussi savants; elle voulut devenir, dit Maittaire, l'épouse de Robert comme de ses travaux. Aussi tout prospéra-t-il dans la maison de l'imprimeur : l'ordre, l'intelligence, la surveillance active de la femme, permettaient au mari d'appliquer toute ses facultés à l'étude et à ses compositions érudites, qu'il n'interrompait pas un seul instant; car l'épouse était là pour recevoir toutes les personnes en relations d'affaires, pour tenir correspondance ou conversation en latin avec les visiteurs, et pour prévenir les interruptions qui auraient troublé les doctes élucubrations de Robert.

Dès la première année de son mariage, en 1528, il eut un fils qui fut *Henri II*, du nom de son grand-père, qui devint l'auteur du *Thesaurus linguæ græcæ*, et que l'on a surnommé le *grand Henri.*

L'accroissement rapide de sa famille fut le complément de son bonheur domestique.

Robert eut de sa femme Perrette Bade, dix enfants, qui virent tous le jour à Paris, et dont voici les noms :

Henri, né en 1528; — *Robert*, né en 1530; — *Charles*, — *François*, — *Jeanne*, — *Catherine*, née le 5 mars 1541; — *Jean*, né le 23 juin 1543; — *Marie*, née le 11 janvier 1544; — *Simon*, né le 23 mars 1546.

Après la mort de Perrette Bade, arrivée avant

Digitized by Google

qu'il ne quittât la France, Robert se maria en deuxièmes noces à Marguerite Duchemin, dont il n'eut pas d'enfants.

Ce mariage ne fut confirmé que le 14 décembre 1550, à Genève.

Ce ne fut pas, du reste, une cérémonie propre à la religion protestante; il est probable qu'il s'agissait d'un mariage qui n'avait pas reçu la sanction religieuse, et qui n'existait que par le seul consentement des époux (1).

Trois de ces six fils, *Henri II*, *François II* et *Robert II*, exercèrent l'imprimerie; *Henri II* et *François II*, à Genève, et *Robert II*, à Paris. Le dernier des garçons de Robert, *Simon*, né en 1546, mourut en bas âge, et *Jean*, né en 1543, se maria à Genève. On ne connaît pas d'autres circonstances de sa vie.

II.

L'OFFICINE DE ROBERT,

décrite par son fils aîné Henri II.

On peut juger de ce qui se passait dans la maison de Robert Estienne par ce que nous en dit son fils aîné, Henri II, qui retrace lui-même à son fils Paul, dans une lettre qu'il lui adresse, ses souve-

(1) A. A. Renouard, *Annales de l'imprimerie des Estienne*, p. 328.

Digitized by Google

nirs dans un temps si différent du nôtre et de nos mœurs typographiques et littéraires. Cette lettre sert de préface à l'édition d'*Aulu Gelle*, de 1585, in-8°.

Voici ce passage, qui est fort curieux.

De avi quidem certè tui Roberti Stephani familiâ, non desunt qui testari possint, se in eâ quod aliâ in nullâ, ad rem litterariam, quod attinet, vidisse : ipsas etiam famulas magnam latinarum vocum partem intelligentes, multa etiàm (sed quasdam depravatè) loquentes.

Aviæ autem tuæ, eorum quæ latinè dicebantur (nisi rarius aliquod vocabulum intermisceretur) haud multò difficilior erat intellectus quàm si dicta sermone gallico fuissent.

Quid de superstite sorore mea, amita autem tua, nomine Katharina, dicam ?

Illa quoquè eorum qui latinè dicuntur interpretem non desiderat. Multa verò et ipsa eodem loqui sermone potest, et quidem ità (licet nonnunquàm impingat) ut ab omnibus intelligatur. Undè illi hæc latinæ linguæ cognitio?

Artem certè grammaticam haud magistram habuit ; nec alius illi hâc in re quàm usus præivit.

Eodem enim modo latinam linguam didicit, quo inter Gallos Gallica, inter Italos Italica, inter alios alia disci solet.

Et quoniàm hunc in sermonem incidi, ut scias, quam facultatem discendi linguam illam familia quæ mihi paterna, tibi avita est, suppeditarit, audi rem oppidò quàm dignum quæ inter illius familiæ memorias (ut Gelliano utar vocabulo) referatur. Fuit tempus quùm avus tuus, Robertus Stephanus, decemviratum quemdam litterarium domi haberet, eumque ut παντοεθνῆ (omnium nationum) ità etiàm πάγγλωσσον (omnium linguarum); nàm ut ex omnibus nationibus conflatus, ità etiàm omnium linguarum erat. Decem hi partim litterati, partim litterassimi viri, quorum quidàm correctorio munere fungebantur (iique præsertim qui epi-

Digitized by Google

grammata postrema ejus editioni Thesauri latini præfixerunt) quùm sicùt ex diversis oriundi erant gentibus, sic etiàm diversum sermonem vernaculum haberent, linguâ latinâ, tanquàm communi interprete, inter se utebantur.

Ac quùm ex his decem modò hos, modò illos, famuli pariter et famulæ, de rebus quas ipsi ipsæque vel noverant, vel saltem conjectare poterant, colloquentes, quin etiàm in mensâ quotidiè cùm de aliis, tùm verò de iis quorum illa solet argumentum suggerere, sermonem habentes audirent, ità suas paulatim aures verbis illorum assuefaciebant, ut non solum pleraque eorum quæ dicebant intelligere, sed quædam etiàm eloqui valerent.

Jàm verò et hoc totam familiam latinitati assuefaciebat, quòd ego, fraterque meus Robertus Stephanus, non aliâ quam latinâ apud patrem vel quempiam ex illis decemviris uti linguâ auderamus, ex quo jactis primis fundamentis balbutire in eâ cœperamus.

Quorsùm verò hæc omnia ? Ut ostendam, ignorantiam, quæ in aliis plerisque familiis turpis tantùm dici potest, in meâ habitum iri propèmodum piacularem.

Præf. in Gellium, 1585, p. 12, 13.

Voici la traduction de cet intéressant tableau de mœurs :

Plusieurs personnes pourraient encore vous attester, dit-il en s'adressant à son fils Paul, que la maison de votre grand-père Robert offrait une particularité littéraire qui ne se rencontre jamais dans aucune autre famille.

Les servantes elles-mêmes comprenaient presque tous les mots latins, et toutes (quelques-unes assez mal, il est vrai), mais toutes enfin savaient s'en servir.

Votre grand'mère entendait, à l'exception de quelques mots peu usités, tout ce qui se disait en latin presque aussi facilement que si on lui eût parlé français.

Que dirai-je de votre tante Catherine, ma sœur, qui vit en-

Digitized by Google

core ? Elle, non plus, n'a pas besoin d'interprète pour comprendre le latin ; bien mieux, elle sait s'exprimer en cette langue, à quelques fautes près, de manière à être comprise de tout le monde.

Et d'où lui vient cette connaissance de la langue latine ?

Jamais, assurément, elle ne prit leçon de grammaire, et l'usage a été son seul maître. Elle a appris le latin comme on apprend le français en France, l'italien en Italie, et chaque langue, enfin, dans le pays où on la parle.

Puisque je suis sur ce chapitre, et pour vous montrer quelle facilité la maison de Robert Estienne, mon père et votre aïeul, présentait pour apprendre le latin, voici un fait bien digne assurément d'être rapporté dans les annales de cette maison, pour me servir d'une expression d'Aulu-Gelle.

A une certaine époque, Robert eut chez lui une espèce de décemvirat littéraire, qu'on pouvait appeler Παντοεθνῆ (de toutes les nations), car, les membres de cette docte réunion étant de tous les pays, ils se servaient, par conséquent, de toutes les langues.

Ces dix étrangers avaient tous beaucoup d'instruction, quelques-uns même le plus profond savoir, et plusieurs, principalement ceux qui composèrent les *Epigrammes* placées en tête de la dernière édition du *Thesaurus* latin, remplissaient les fonctions de correcteurs.

Originaires de diverses contrées, et ne pouvant parler la même langue, ils se servaient entre eux de la langue latine comme d'un commun interprète. Les domestiques et même les servantes qui les entendaient tous les jours converser sur des sujets plus ou moins à leur portée, et à table parler des objets les plus divers, ou des choses usuelles pendant les repas, s'accommodaient tellement à leur langage qu'ils comprenaient presque tout et qu'ils finissaient eux-mêmes par s'exprimer en latin.

Mais ce qui contribuait encore à habituer toute la maison à parler latin, c'est que mon frère Robert (deuxième du nom) et moi, depuis que nous avions lu assez de mots pour commencer à la balbutier, n'eussions jamais osé nous servir

Digitized by Google

d'une autre langue devant notre père ou devant quelqu'un de ces dix correcteurs.

Ne puis-je pas conclure de tout ce qui précède que l'ignorance que l'on peut seulement appeler honteuse dans la plupart des autres familles, ne soit presque un sacrilége dans la mienne?

Et ne semblerait-il pas, dit Maittaire, après la citation partielle qu'il fait de ce passage, que la langue romaine, si longtemps exilée de Rome, ne se fût réfugiée dans cette famille, où il n'était pas permis, même aux domestiques, de l'ignorer?

Je n'ai rien voulu retrancher, ajoute feu G. A. Crapelet, de ces détails curieux qui nous reportent à des usages dont l'imprimerie actuelle (1836) soupçonne à peine l'existence.

Mais voyons comment était composée l'officine de Robert Estienne (*ex officinâ*, laboratoire).

De même que toutes les imprimeries d'autrefois, cette officine était située aux étages supérieurs de la maison, pour prendre plus de jour. Deux ou trois pièces, éclairées sur une petite cour, formaient tout le local, où se trouvaient réunies quatre presses en bois, de construction assez grossière, mal assises, et quinze à vingt ouvriers, compositeurs et imprimeurs; les compositeurs, la plupart Allemands et Flamands, mais non étrangers à la langue latine, assis sur des escabeaux, devant leur casse, les yeux sur la copie, les pieds sous le rang, comme s'ils eussent travaillé devant un pupitre; cinq ou six fontes de caractères romains et italiques, les ustensiles strictement né-

Digitized by Google

cessaires, quelques casseaux pour serrer les rares ornements et lettres initiales gravées sur bois, formaient tout le mobilier de l'imprimerie. Point d'attirail de filets, de vignettes, de fleurons, pas même d'interlignes; encore moins cette perfection de caractères hétéroclites ou lettres contournées, estropiées et bizarres, qui font de nos ateliers un véritable chaos et de nos livres, un type de mauvais goût.

Quand on compare cette modeste officine de Robert et ses moyens d'exécution à nos vastes usines, comblées de tant d'ingénieux perfectionnements, et que l'on compare les produits typographiques des deux âges, on est forcé de convenir que toute la supériorité de l'exécution matérielle des livres reste acquise à Robert Estienne et à ses émules du XVIe siècle; la supériorité de leur science n'est pas contestable.

Dans l'imprimerie de Robert on procédait avec une sage lenteur; deux ou trois ouvrages, au plus, marchaient de front, et bien rarement deux presses étaient occupées en même temps sur le même labeur.

Le *Thesaurus* latin fit exception. Pendant deux ans, nuit et jour, négligeant ses affaires domestiques et le soin de sa personne, Robert s'était exténué pour en activer la rédaction et fournir, chaque jour, de ce lexique à l'entretien de deux

Digitized by Google

presses. « Sans l'assistance divine, ajoute-t-il avec candeur, il eût succombé sous le faix. »

Les soins de notre maître Robert, comme ses additions le font assez voir, s'étendaient sur toutes les parties de l'exécution typographique, ceux de la correction surtout; il les portait, comme on sait, jusqu'au scrupule.

Trois des dix hommes de lettres qui demeuraient dans sa maison, étaient spécialement chargés de la lecture des épreuves, et ce n'était pas trop, en raison de la nature des ouvrages, presque tous latins, grecs ou hébreux. Les autres l'assistaient dans la préparation des textes, l'appréciation et le choix des leçons, les recherches et la collation des manuscrits et des diverses éditions.

Quant à l'ordonnance typographique, les justifications sont bien proportionnées, les marges bien appropriées aux formats, les caractères aux pages, le tirage égal, soutenu, bien frappé, l'encre vive, le papier de bonne force et de bonne qualité.

Il savait renouveler à propos les caractères, non par amour de la nouveauté, mais pour les améliorer.

Il les débarrassait peu à peu de ces abréviations multipliées qui étaient une imitation trop servile des manuscrits, fatiguaient la vue et gê-

Digitized by Google

naient la lecture, ce qui est contraire au but de la typographie.

Les fontes des éditions de la *Bible* et du *Virgile*, de 1532, attestent, dans la gravure, des progrès qui étaient bien près de toucher aux limites du bien en ce genre.

Les italiques, que les Aldes avaient employés avec tant de succès, furent bientôt surpassés dans l'élégance de la taille et des proportions par ceux du fameux de Colines, et un grand nombre de volumes imprimés par Robert avec cette seule espèce de caractères leur acquit en France une vogue qui se soutint jusqu'au delà du XVIe siècle.

Je ne sais, ajoute G. A. Crapelet, à qui nous continuons d'emprunter ces curieux et intéressants détails, quels pouvaient être les plaisirs, les délassements de cet homme extraordinaire « que Dieu avait accoutumé au travail comme l'oiseau au vol, » dit-il; mais il nous fait connaître lui-même le genre de distraction qu'il se permettait quelquefois.

C'était d'employer les moments de loisir que lui laissaient ses travaux journaliers à lire les principaux auteurs latins et grecs, et à recueillir des notes pour ses éditions futures. Littéralement, il usait ses livres à force de les feuilleter.

Quelquefois encore, il venait s'asseoir dans son magasin de livres (*in suâ librariâ tabernâ*), et là

Digitized by Google

se plaisait à causer avec les visiteurs, à demander aux gens instruits, comme à ceux qui ne l'étaient pas, leurs avis, leurs conseils, sur telles ou telles de ses éditions, comme il leur en montrait nécessairement des épreuves.

Dans le nombre des visiteurs du magasin, il se trouvait, sans doute, plus d'un écolier, comparativement au savoir de Robert (*doctorum pariter et indoctorum sententias excipiebat*), mais ceux-là ne fréquentaient plus les écoles. C'était, d'ailleurs, un usage général, à cette époque, de rechercher avec empressement toutes les productions nouvelles de l'imprimerie, d'aller dans les boutiques s'informer des ouvrages sous presse, du jour où ils paraîtraient; et cette particularité, qui n'est pas la seule, offre un trait assez caractéristique des mœurs littéraires du temps.

Du reste, il devait y avoir souvent nombreuse compagnie dans la boutique de Robert Estienne.

Mais le voici qui remonte dans son cabinet de travail, et c'est à peine si nous oserons l'y suivre.

L'inspection de la nomenclature chronologique et raisonnée des éditions de Robert fait voir que, si, pendant tout le cours de sa vie, il ne laissa point passer une année sans mettre au jour quelques bonnes éditions des meilleurs ouvrages de l'ancienne littérature, les Livres Saints dans les trois langues hébraïque, grecque et latine, objets de ses

Digitized by Google

études et de ses soins continuels, furent par lui fréquemment reproduits en éditions, tantôt entières, tantôt partielles, mais toujours belles et savantes.

Suivant l'usage de ces temps-là, Robert mettait ordinairement sur ses frontispices l'année avec son nom : *Parisiis* ou *Lutetiæ*, *apud Robertum Stephanum*, M.D.XXVI, ce qu'il répétait à la fin du volume, en y ajoutant l'indication du mois et même celle du jour.

On a prétendu, dit feu Aug. Ant. Renouard (ouvrage déjà cité), que Robert avait l'habitude d'exposer ses feuilles d'épreuves dans des endroits publics, dans les places, sur les ponts, etc., promettant une récompense à quiconque y découvrirait quelque faute.

« C'est, je crois, un conte bon à reléguer avec celui des caractères *d'argent*, *argentei typi*, employés par quelques habiles imprimeurs.

« Que des personnes étrangères à son imprimerie, des érudits, des étudiants surtout, qui toujours ont abondé dans ces quartiers, dans la place Cambray, si voisine du domicile de Robert, aient été plusieurs fois invités et, par l'attrait de quelque récompense, encouragés à chercher des fautes dans les épreuves, c'est là ce que son désir bien reconnu de donner des livres corrects rend tout à fait vraisemblable. »

En décembre 1526, le premier livre qu'il pu-

Digitized by Google

blia dans l'imprimerie qu'il venait d'établir rue Saint-Jean-de-Beauvais, en face de l'École de droit, et probablement dans la maison paternelle, fut un ouvrage sur l'éducation des enfants :

De Disciplinâ et institutione puerorum; Othonis Brunfelsii Paræneses. — *Parisiis*, ex officinâ *Roberti Stephani* è regione scholæ decretorum. M. D. XXVI, X. Calend. decemb. in 8°. 12 feuillets.

Cet ouvrage fut suivi bientôt après de plusieurs autres du même genre.

Tous sont imprimés avec soin, et beaucoup mieux exécutés que ne l'ont été généralement en France les livres de classes jusqu'à ces derniers temps.

Dès cette époque, Robert reprit l'emblème de l'*olivier*, qui figurait dans l'écusson de la branche maternelle des Estienne.

Ses éditions de classiques grecs et latins furent enrichies de notes et de préfaces savantes.

Robert employa, d'abord, les mêmes types que son père et que Simon de Colines; mais, vers 1528, il fit graver et fondre des caractères plus élégants avec lesquels il exécuta la belle Bible latine de 1528.

Il fut conseillé et aidé dans ces changements de caractères par son ami Geoffroi Tory.

Élevé dans des principes religieux, Robert, que Théodore de Bèze a dit « être venu au monde

Digitized by Google

pour être le soutien de l'Église, » voulut consacrer à Dieu les prémices de ses travaux typographiques, à l'imitation de Gutenberg, afin d'assurer d'autant mieux les prospérités futures de ses entreprises.

Robert Estienne avait débuté par le Nouveau Testament, comme nous l'avons déjà dit, en 1523; cette fois il s'agit de la *Sainte Bible*, en voici le titre .

BIBLIA. Parisiis ex officinâ *Roberti Stephani*, è regione scholæ decretorum. M. D. XXVIII. Cum privilegio regis.

A la fin de l'Apocalypse :

Parisiis excudebat in suâ officinâ *Robertus Stephanus IIII*. Cal. decemb. anno M. D. XXVII.

On trouve ensuite :

Hebraica, chaldea, græcaque et latina nomina virorum, mulierum, populorum, urbium, idolarum, fluviorum, montium, ceterorumque locorum quæ in Bibliis utriusque Testamentum sparsa sunt, restituta, hoc volumine comprehenduntur cum interpretatione latinâ.

Judices item duo, alter in vetus Testamentum, alter in Novum. — *Parisiis* ex officinâ *Roberti Stephani* è regione scholæ decretorum. M. D. XXVIII. Cum privilegio regis.

A la fin :

Le privilége du roy Francoys, donné à Paris le cinquième jour de février.

L'an de grâce mil cinq cent vingt-sept et de notre règne le quatorzième.

Par le roy à nostre relation des Laudes. In-folio.

Digitized by Google

Pour ne rien hasarder dans une œuvre aussi grave et aussi délicate, Robert s'entoura de tout ce qu'il crut utile à son projet :

Il fouilla dans les plus anciennes bibliothèques, surtout dans celles de Saint-Germain et de Saint-Denis.

Il en fit une nouvelle traduction qu'il conféra avec d'autres manuscrits ; il fit venir d'Espagne, à ses frais, la *Bible polyglotte*, pour en comparer la version avec un texte auquel Léon X avait accordé de grands éloges ; il recueillit toutes les éditions de la *Bible ;* il eut soin d'en extraire les leçons, les variantes ; il sépara ce qui était confondu, il marqua les versets, il couvrit les marges de notes et des diverses interprétations ; il ajouta de riches tables de matières et des sentences ; il rétablit les noms propres chaldéens, hébreux, grecs et latins, lacérés et défigurés dans toutes les éditions précédentes, et cet immense travail, achevé en 1526, fut mis au jour en 1528.

La publication de cette Bible latine, donnée par ce savant imprimeur, fournit un nouvel aliment à la haine sorbonique que lui avait déjà suscitée la publication du Nouveau Testament, in-fol., en 1523 : *Sacra ira nova infestissima.*

Cette Bible ne fit donc qu'accroître la fureur et la haine de ces saints et orthodoxes vieillards : de là cette continuité de persécutions, tantôt dé-

Digitized by Google

clarées, tantôt sourdes, et toujours absurdes, auxquelles fut en butte Robert, malgré la protection de François Ier.

Le privilége accordé par le roi pour l'impression de cette Bible latine, d'après la version de saint Jérôme, ne suffisait plus à Robert pour se mettre à l'abri des persécutions de la Sorbonne, bien qu'indépendamment du privilége accordé par le roi, elle eût été imprimée de *l'advis et mûre délibération et expérience des gens de grand sçavoir*.

Cette indication se trouve répétée à la fin de l'Apocalypse, et le même privilége est reproduit en français à la conclusion de l'ouvrage.

Mais Robert Estienne n'en fut pas moins poursuivi par les docteurs de Sorbonne, avec un tel acharnement que, sans la protection de François Ier, il aurait certainement succombé; Henri II le protégea également, mais peut-être avec moins de fermeté que ne l'avait fait François Ier, plus hardi, plus chevaleresque, et dont l'affection pour Robert était d'ailleurs plus personnelle et plus ancienne (1).

Chacune de ces éditions entières ou partielles de la Bible fut, dans la carrière typographique de Robert, un événement d'une importance réelle,

(1) *Les Estienne*, par M. A. F. Didot.

Digitized by Google

soit pour ce qu'elle ajoutait à sa réputation de savoir et d'habileté, soit, et plus encore, il est malheureux de le dire, à cause de ce qui en résultait de fâcheux pour sa tranquillité et son bien-être.

A commencer du Nouveau Testament latin de 1523, déjà mentionné, il n'est, je crois, dit Ant.-Aug. Renouard, aucun de ses recommandables volumes qui, attaqué par la Sorbonne, n'ait valu à Robert des persécutions plus ou moins patentes, mais continuées sourdement lorsqu'elles semblaient avoir cessé.

Quatre années avaient suffi à l'entier épuisement de l'édition in-folio de la *Bible*, de 1528.

Le savant et consciencieux imprimeur ne s'était pas dissimulé ce qui pouvait être reproché à cette édition; il mit ces quatre années à profit pour revoir, corriger et améliorer le texte d'une seconde édition qu'il fit paraître en 1532; aussi cette édition est-elle très-préférable à la première.

Voici quel en est le titre exact :

BIBLIA LATINA. Breves in easdem annotationes è doctiss. interpretationibus et hebræorum commentariis Interpretatio propriorum nominum hebraicorum. Index copiosissimus rerum et sententiarum utriusque Testamenti.

Parisiis ex officinâ *Rob. Stephani*. M. D. XXXII. Cum privilegio Regis.

Digitized by Google

A la fin on lit :

Parisiis excudebat *Rob. Stephanus*, in suâ officinâ, Anno M. D. XXXII. XVII. Cal. novembris.

On trouve ensuite :

Hebraica, Chaldea, Græcaque et Latina nomina virorum, mulierum, populorum, idolarum, urbium, fluviorum. montium, ceterorumque locorum quæ in Bibliis utriusque Testamenti sparsa sunt, restituta, cum interpretatione latinâ. Index rerum et sententiarum quæ in veteris et novi Testamenti libris continentur.

Parisiis excudebat *Robertus Stephanus*, in suâ officinâ, anno M. D. XXXII. VIII, idus novembris. In-fol.

La Sorbonne, d'après un historien, persécuta Robert, pour cette nouvelle édition et plus encore pour la courageuse persévérance avec laquelle il multiplia les réimpressions, soit complètes, soit partielles des livres saints.

« On se tromperait, je pense, ajoute l'érudit bibliographe M. A. A. Renouard, si l'on donnait pour seule et véritable cause de cette ecclésiastique colère, certains passages que l'on disait infidèlement reproduits, ou interprétés, certaines notes sentant l'hétérodoxie, banales accusations continuellement répétées, mais que l'on ne s'occupait guère de prouver.

« On a vu que déjà, en 1523, le zèle sacerdotal avait été scandalisé de ce qu'une édition portative et correcte, imprimée chez Simon de Colines, à la diligence de Robert, avait mis la version latine du

Digitized by Google

Nouveau Testament à la portée, et, pour ainsi dire, sous la main du plus grand nombre de lecteurs.

« Le crime fut jugé bien autrement irrémissible lorsque celui qui, dans sa jeunesse, s'était permis cette publication, fit de la continuelle réimpression des saintes Écritures son occupation principale.

« Ces passages soi-disant falsifiés, ces annotations téméraires, pièces d'une permanente accusation, étaient indifférents, inconnus même à la plupart de ceux qui criaient le plus fort à l'hétérodoxie, parmi lesquels plusieurs eussent même été hors d'état d'y rien comprendre. Mais ces volumes, grands et petits, si corrects, d'un si séduisant usage, et qui avaient, en quelque sorte, ouvert à tous le livre entier des textes sacrés, c'était là le véritable motif, mal dissimulé, des clameurs théologiques; et plus d'un sorbonnien, en cela fidèle aux doctrines élémentaires, trouvait que, « pour une telle témérité, le feu n'était pas un châtiment trop sévère.

« Robert eût fini par être victime de cette incessante inimitié, si, pendant beaucoup d'années, il n'eût été soutenu par son immense réputation et par la puissante bienveillance de François Ier.

« Ce prince étant mort, Robert, s'il ne fut pas persécuté par Henri II, ne trouva pas en lui un appui protecteur, et sentit que, pour ne point

Digitized by Google

succomber sous les continuelles attaques de ses adversaires, il ferait très-prudemment de se mettre hors de leurs attaques, d'abandonner la patrie qu'il honorait par ses travaux, et de transporter son établissement à Genève, où il trouverait un refuge assuré contre les dangereux effets de ces haines théologiques.

« Par amour de la paix et de la tranquillité, il s'engagea envers la Sorbonne à ne plus rien publier désormais de théologique sans l'approbation de cette pieuse et très-intolérante société.

« Cette concession respectueuse ne désarma pas la haine que lui portait la Sorbonne; bien au contraire, elle le détesta davantage; elle aurait regretté de perdre une occasion de le tourmenter.

« Ces contrariétés, ces craintes même, ne firent qu'encourager Robert à tout braver pour mener à bonne fin toutes ses vastes entreprises; aussi persista-t-il dans ses pieux travaux et publia-t-il, en 1534, une édition portative de la *Bible*, dans le format in-8° : »

BIBLIA. Breves in eâdem annotationes è doctiss. interpretationibus et Hebræorum commentariis. — *Parisiis*, ex officinâ *Roberti Stephani*. M. D. XXXIII, XIIII. Calend. sept. In-8°, à 2 colonnes. Prix, 15 sols.

L'édition suivante, in-8°, de 1545, bien plus ample, devait être d'un prix plus élevé; elle était cotée 45 sols sur le catalogue de Robert.

Digitized by Google

Cette édition de 1534 est la première de cet imprimeur en un format portatif; elle est la copie de celle in-folio de 1532.

Ce fut en cette même année 1534, le 13 janvier, que, par Lettres-Patentes, François Ier ordonna la clôture des imprimeries et des boutiques de libraires, sous la peine de la hart (1).

Et voici à quelle occasion cet ordre insensé, qui ne reçut pas la sanction du parlement, fut rendu :

Cette sanglante proscription des lettres fut obtenue sur les pressantes *sollicitations de la Sorbonne*, qui, depuis le 7 juin 1533, ne cessait « de représenter au roi que, s'il voulait sauver la foi ébranlée dans sa base et attaquée de toutes parts, il fallait, de toute nécessité, abolir par un édit sévère, *sans délai* et pour TOUJOURS, cet art de l'imprimerie, qui enfantait chaque jour et faisait pulluler des livres funestes. »

Grande fut la colère des sorbonistes à l'apparition de cette Bible populaire et d'un format si commode, si portatif.

Non content d'imprimer et de réimprimer en latin la Bible entière et quelques-unes de ses pensées les plus usuelles, Robert voulut aussi la reproduire dans ses textes originaux.

D'abord, il s'occupa d'une Bible hébraïque, qu'il imprima de 1539 à 1544. Il en fit deux édi-

(1) Voyez page 74, 2e partie de cet ouvrage.

Digitized by Google

tions, la première en 4 volumes in-4°, dont les diverses parties se vendaient séparément; la seconde, dans le format in-18, en 8 volumes, plus correcte que l'autre, et pouvant se relier en 8 ou 10 volumes.

Ces Bibles furent imprimées avec les caractères hébreux que Guillaume Le Bé avait gravés par ordre de François Ier.

C'est, dit M. A. F. Didot, ce qui semble résulter de l'éloge que fait Robert Estienne de la libéralité du roi dans sa préface en tête des *Duodecim Prophetæ* (Bible hébraïque de 1539) et de l'avis donné par ce savant professeur d'hébreu au collége de France, *Agostino Giustiniani*, en tête de la Grammaire de Moïse Kimchir, qu'il avait fait imprimer, dès 1520, en caractères hébreux, dont l'exécution lui coûta, dit-il, tant de peine.

Robert dit, dans cette préface, que c'est grâce au roi que désormais les étudiants de l'Université de Paris auront des livres à bon marché (*regis nostri beneficio*).

Ces types hébreux sont supérieurs à ceux que l'Italie et l'Espagne avaient employés avant nous, l'une à Foncino, l'autre à Alcala.

Pour récompenser Robert Estienne des impressions de ces Bibles, le roi François Ier, le 24 juin 1539, le nomma imprimeur pour les langues hébraïque et latine.

Digitized by Google

Nous ne pouvons décrire chacune des éditions publiées par le vraiment infatigable Robert, au nombre de plus de cinq cent trente; nous ne pouvons nous occuper, on le concevra, que des plus importantes.

Nous passerons donc rapidement sur le Dictionnaire latin et français, et sur plusieurs autres ouvrages imprimés et publiés pendant l'impression de la Bible hébraïque.

Toujours occupé de ses Bibles, voici qu'après un travail de près de deux ans, en 1540, Robert en donne une édition nouvelle, de format grand in-fol., plus belle que les deux précédentes de 1528 et 1533, enrichie de nouvelles notes et d'heureuses améliorations.

Cette Bible latine indique les noms des hommes, des femmes, des peuples, des idoles, des villes, des fleuves, des montagnes et des divers lieux produits dans l'ancien texte hébreu, chaldéen, grec et latin, le tout traduit en latin, avec la description des lieux d'après les cosmographes.

Dix-huit grandes gravures en bois, représentant le tabernacle de Moïse, le temple de Salomon, etc., d'après les dessins de François Vatable, accompagnent le texte.

Voici ce que dit le Père le Long, dans sa *Bibliotheca Sacra*, sur cette Bible, où Robert Estienne prouve sa profonde connaissance des lan-

Digitized by Google

gues hébraïque, chaldéenne, grecque et latine : « Hæc editio omnium Roberti Stephani præstantissima est et optima... opus sanè in arte typographicâ, si unquàm fuit, perfectum. »

Cette superbe édition, qui contient le résulat des nouveaux travaux de Robert Estienne sur le texte sacré, est de beaucoup supérieure, sous tous les rapports, à celles qu'il avait données en 1528, 1532 et 1534.

Quoique les docteurs en théologie ne pussent prouver qu'elle fût entachée d'hérésie, cette Bible suscita de nouvelles persécutions à Robert Estienne, qui, dans sa Réponse à la Censure, s'exprime ainsi : « Et lors de rechef furent allumées nouvelles flammes : car ces prud'hommes de censeurs se dégorgèrent à outrance contre tout le livre, auquel ils ne trouvaient la moindre chose à répondre, ni qu'ils pussent eux-mêmes redarguer, sinon aux sommaires, disant en leur censure qu'ils sentaient « l'hérésie. »

Ce fut aux instantes sollicitations de Robert auprès de François Ier, que ce monarque chargea le célèbre graveur en caractères, Garamond, de graver et fondre les beaux caractères grecs, dits du roi, que possède encore aujourd'hui l'Imprimerie impériale, et dont nous nous sommes déjà occupés, page 68 de l'*Histoire du Livre*, IIe partie.

Le privilége pour le grec avait été conféré le

Digitized by Google

17 janvier 1532, à Conrad Néobard, bien qu'il fût étranger à l'art typographique; ce savant étant mort en 1540, ce titre d'imprimeur pour le grec fut immédiatement conféré à Robert Estienne; ce dernier titre, réunit à la fois en sa personne les fonctions d'imprimeur pour le grec, le latin et l'hébreu.

Qu'il nous soit permis de faire ici un temps d'arrêt assez long, pour nous occuper de ces caractères grecs *du roi* qui furent cause que la probité de l'austère Robert Estienne fut longtemps entachée d'une action répréhensible, suscitée par ses implacables ennemis, les théologiens, qui, n'ayant pu lui faire subir le supplice d'Estienne Dolet, voulurent, après sa mort, flétrir sa mémoire.

Écoutons sur ce sujet, un docte et savant historien, notre contemporain, qui a fait sur ces caractères grecs, une étude approfondie et spéciale: nous voulons parler de M. Auguste Bernard, le savant auteur de l'Origine et des débuts de l'Imprimerie en Europe, 2 vol. in-8°.

Nous allons lui faire quelques emprunts, qui jetteront une vive lumière sur le sujet qui nous occupe.

« Il y a des préventions fatales, contre lesquelles la vie la plus noble ne saurait se défendre; il a suffi quelquefois de l'absurde assertion d'un

Digitized by Google

ignorant pour perdre une réputation sans tache.

« Tel est particulièrement le cas de celle de Robert Estienne, qu'on a accusé d'avoir ravi à la France, disons le mot, d'avoir volé les types des caractères grecs gravés par ordre et aux frais de François Ier.

« Vainement quelques savants ont-ils élevé la voix pour justifier d'une pareille accusation le plus illustre membre d'une famille qui a jeté tant d'éclat sur notre pays; l'accusation a prévalu.

« Ce que les savants n'ont pu résoudre à l'aide de la science seule, je crois l'avoir fait avec le secours de mes connaissances professionnelles, et les documents que j'ai recueillis sur ces beaux types que possède encore aujourd'hui l'imprimerie du gouvernement, mais dont elle ne fait plus usage, au grand regret des vrais hellénistes, la mode ayant fait préférer, depuis quelque temps, un grec *romain* que les savants devraient répudier pour l'honneur de l'art, sinon pour celui des sciences (1). »

« Afin de bien prouver que ce fut Robert Estienne qui fut chargé par François Ier du soin de faire graver par Garamond, les caractères grecs, et non Conrad Néobard (comme l'affirment quelques his-

(1) Aug. Bernard, *les Estienne et les types grecs de François Ier*, Paris, 1856, in-8°, édition Tross.

Digitized by Google

toriens), nous sommes heureux de pouvoir publier ici deux pièces, bien dignes de figurer à côté des lettres patentes données par ce même prince en faveur de Néobard.

Voyez Conrad Néobard, *deuxième partie*, page 61 et suivantes.

Mandement de François Ier pour faire payer, par les mains de Robert Estienne, imprimeur du roi, à Claude Garamond, la somme de 223 livres tournois, à compter sur le prix des poinçons du grec du roi.

(Original en parchemin. Bibl. du Louvre, man. F, 145, fol. 136.)

1er octobre 1541.

François, par la grâce de Dieu, roy de France, à nostre amé et féal conseiller et trésorier de nostre espargne, maistre Jehan Duval, salut et dilection.

Nous voulons et mandons que des deniers de nostre dicte espargne, vous paiez, baillez et delivrez comptant à nostre cher et bien amé Roubert Estienne, nostre imprimeur, demeurant à Paris, la somme de deux cent vingt-cinq livres tournois, que nous luy avons ordonnée et ordonnons par ces présentes, et voulons estre par vous estre mise en ses mains, pour icelle délivrer à Claude Garamond, tailleur et fondeur de lettres, aussi demeurant audict Paris, sur et en déduction du paiement des poinçons de lettres grecques qu'il a entreprises et promet tailler et mettre es-mains dudit Estienne, à mesure qu'il les fera, pour servir à imprimer livres en grec pour mestre en noz librairyes : et, par rapportant ces dictes présentes, signées de nostre main, avec quictance sur ce suffisante dudict Robert Estienne seulement, nous voulons ladicte somme de IIc XXV livres estre passée et allouée en la despence de nos comptes, et rabatre de vostre recepte de nostre dicte espargne par noz amés et féaulz les gens de nos comptes, auxquels nous mandons ainsi les faire

Digitized by Google

sans aulcune difficulté et sans ce que de la délivrance que ledict Estienne aura faicte d'icelle somme audict tailleur, ni de la taille, fourniture et valleur desdicts poinçons, vous soiez tenu faire aultrement aparoir, ni en rapporter autre certification, ni enseignement, dont nous avons relevé et relevons de grâce espécial par cesdictes présentes, où tel est nostre bon plaisir, non obstant quelzconques ordonnances, restrictions, mandements ou deffenses à ce contraires.

Donné à Bourg-en-Bresse, le premier jour d'octobre, l'an de grâce mil cinq cent quarante et un, et de nostre règne le vingt-septième.

FRANÇOYS.
Par le roy, BAYARD.

M. Leroux de Lincy, continue M. Aug. Bernard, dans un travail qu'il a publié sur les imprimeurs royaux (Journal de l'Amateur de livres, année 1839), invoque la pièce que l'on vient de lire à l'appui de l'opinion insérée par M. Renouard (Annales des Estienne, p. 330 et suiv.), qui prétend que Robert Estienne, n'ayant jamais été payé des avances faites par lui pour la gravure des *grecs du roi*, avait eu le droit de les emporter à Genève.

Selon M. Leroux de Lincy, cette pièce prouve que ces caractères furent *donnés en propriété* à Robert Estienne.

Non-seulement le texte que nous venons de publier, d'après l'original, ne dit rien de semblable, mais cette assertion est contredite par la pièce suivante, qui prouve que Robert Estienne fut remboursé de ses avances, et par les faits eux-

Digitized by Google

mêmes, car il est certain que jamais les poinçons des grecs du roi ne sont sortis de France.

Toutes ces assertions contradictoires me semblent provenir d'une confusion qu'ont faites les personnes qui se sont occupées de ces choses, sans avoir les connaissances techniques nécessaires.

Avant d'aller plus loin, il convient de bien s'entendre sur les mots.

Pour pouvoir imprimer un livre, il faut *graver des poinçons*, avec lesquels on *frappe des matrices*, dans lesquelles on *fond les caractères*, qui seuls, en définitive, servent à *composer* le livre.

Cela fait trois choses bien distinctes.

Le *poinçon* est un petit bloc en acier, sur lequel est gravé en relief et à rebours l'*œil* de la lettre.

Avec ce poinçon qui est *unique*, pour chaque lettre ou signe, on frappe une ou plusieurs *matrices*.

Ces dernières, sur lesquelles l'œil de la lettre est imprimé en creux, dans le sens droit, sont ordinairement en cuivre ; adaptées à un moule, elles servent à fondre les *caractères*, qui sont d'un métal plus fusible encore.

Ainsi, je le répète, voilà trois choses bien distinctes : le *poinçon*, la *matrice*, le *caractère*.

Cela dit, poursuivons :

Digitized by Google

Quittance de Robert Estienne.

(Original en parchemin, en la possession de M. Eugène d'Auriac, employé à la Bibliothèque nationale.)

En la présence de moy, notaire et secrétaire du Roy, nostre sire, Robert Estienne, imprimeur, demeurant à Paris, a confessé avoir reçu comptant de M. Jehan Duval, conseiller dudit seigneur et trésorier de son espargne, la somme de deux cent vingt-cinq livres tournois en c. escuz d'or soleil, du prix de II deniers XVI grains trébuschant à XLV sols tournois, pièces à lui ordonnées par ledit seigneur, et qu'il a voulu estre mise en ses mains pour icelle délivrer à Claude Garamond, tailleur et fondeur de lettres, demeurant aussi audict Paris, sur et en déduction du paiement des poinçons de lettres grecques qu'il a entreprises, et promet tailler et mestre ès mains dudict Estienne à mesure qu'il les fera, pour servir à imprimer livres en grec, pour mestre en librairie dudict seigneur.

De laquelle somme de IJ^c XXV livres ledict Estienne s'est tenu content et bien paié, et en quicte ledict Duval, trésorier susdit, et tous autres.

Tesmoings mon seing manuel cy mis le premier jour de may, l'an M. V^c quarante et deux.

(Signé) MACAULT, avec paraphe.

Le premier ouvrage imprimé avec les types de Garamond fut une édition d'Eusèbe, Histoire ecclésiatique.

L'*Eusèbe* est imprimé avec les caractères de moyenne grosseur, anciennement dit *gros-romain*, qui fut le premier achevé.

Deux ans après, R. Estienne publia le Nouveau Testament, in-16, avec le petit caractère autrement dit *Cicéro*.

Digitized by Google

Enfin, en 1550, le caractère grec, dit *gros-parangon*, servit à imprimer le Nouveau Testament, in-fol.

A partir de cette époque, la typographie grecque du roi fut complète

Elle fut mise libéralement à la disposition de l'imprimerie française, c'est-à-dire qu'il fut loisible à tous imprimeurs français de s'en servir, à la seule condition de rappeler sur le titre du livre qu'il était exécuté avec les types royaux (*typis regiis*).

Le but désiré n'eût pas été atteint si ces caractères fussent restés en la possession d'un imprimeur unique.

Le seul avantage réservé à l'imprimeur royal était les appointements à lui attribués pour la garde de ces caractères, ou plutôt des matrices de ces caractères, car les poinçons furent immédiatement déposés à la chambre des comptes, où ils furent malheureusement perdus de vue, mais ils ont été retrouvés au XVIIe siècle. Quant aux *matrices royales*, dont on a jusqu'ici ignoré l'existence, mais dont enfin j'ai retrouvé la trace, elles étaient mises à la disposition des imprimeurs qui désiraient faire une impression grecque, ou, du moins, il leur en était délivré facilement une fonte, à la charge d'en payer les frais et de

Digitized by Google

rappeler sur le titre l'origine royale de ces caractères.

Voyez plus loin, *troisième partie*, *tome II*, l'article consacré à *Antoine Vitré*, au sujet de la gravure des caractères grecs du roi.

Quoi qu'il en soit des traditions relatives au dessin des caractères grecs du roi, il est certain que ces types furent dès lors considérés comme les plus beaux qu'on connût.

Robert Estienne en eut la garde tant qu'il resta en France, ce qui ne se prolongea guère après la publication de son Nouveau Testament, in-fol., de 1550.

Robert Estienne est le premier qui ait fait usage de ces beaux caractères grecs, et il a consacré leur royale origine par la publication de plusieurs auteurs importants et inédits, tels que *Eusèbe*, *Denys d'Halicarnasse*, *Alexandre de Tralles*, *Dion Cassius*, *Justin et Appien*, qui avaient échappé au zèle infatigable des Aldes.

III.

1544. La première de ces belles éditions grecques, qui toutes sont de véritables chefs-d'œuvre typographiques, l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe, parut en 1544 et fut imprimée avec le beau ca-

Digitized by Google

ractère grec gravé par Garamond, par ordre de François Ier.

Ces beaux types grecs ont été gravés d'après les dessins du calligraphe crétois, professeur royal, Ange Vergèce; ils sont si parfaits, dit un juge très-compétent, M. A. F. Didot, que l'on croit avoir sous les yeux les plus beaux manuscrits des plus habiles calligraphes de Byzance.

Aussi disait-on qu'ils charmaient tellement la vue, qu'on n'était pas seulement invité, mais forcé à lire dans ces belles éditions.

Nous aurons, de nouveau, à nous occuper de ces types grecs, aux articles consacrés à Henri II, Paul et Antoine Estienne.

Voici le titre de cette histoire ecclésiastique d'Eusèbe :

EUSEBII Pamphili Evangelicæ Præparationis, lib. XV, græcè, ex Bibliothecâ regiâ. — *Parisiis* ex officinâ *Roberti Stephani* typographi regii, Regiis typis. M. D. XLIIII.

EUSEBII Pamphili Evangelicæ demontrationis, lib. X, græcè ex Bibliothecâ regiâ. — *Lutetiæ* ex officinâ *Roberti Stephani*, typographi regii, Regiis typis. M. D. XLV, et sur le dernier feuillet M. D. XLVI. Cal, april. 2 tomes qui se relient en un volume in-fol., 2 liv. 10 s.

Ce superbe volume forme 1,089 pages in-fol.

« Cet ouvrage, dit M. A. A. Renouard, page 59 de ses Annales de l'Imprimerie des Estienne, première édition des livres qu'il contient, est

Digitized by Google

aussi le premier dans lequel il ait été fait usage des caractères grecs de Garamond, gravés par l'ordre de François Ier.

« Une épître grecque ou Moniteur de Robert, énumère et signale les constants efforts de ce prince pour le progrès des sciences et des lettres, et invite ses lecteurs à partager sa vive et bien juste reconnaissance.

« Dans cette belle édition, Robert a fait preuve de son habileté typographique et de ses profondes connaissances dans la littérature savante. Jusque-là il n'avait imprimé d'autre grec que deux alphabets de 1528 et 1539, et de courts passages grecs dans quelques livres latins ; mais, du moment où la munificence royale eut mis à sa disposition les plus beaux types grecs qui aient jamais été faits, il se dévoua à l'impression des ouvrages de cette langue, sans négliger cependant ses autres travaux. »

La préface d'Eusèbe, — peu connue parce qu'elle est écrite en grec, — donne des détails précieux sur la protection que François Ier accordait aux lettres et à la typographie.

L'érudit M. A. F. Didot, en a fait une traduction française que nous reproduisons ici. — Nous osons espérer que ce docte imprimeur-libraire — nous pardonnera cet emprunt (1).

(1) *Les Estienne*, page 491.

Digitized by Google

« Robert Estienne, imprimeur du Roi, à tous ceux qui liront ce livre, salut.

« Si le divin Platon a eu raison de dire que le genre humain serait heureux quand les philosophes régneraient, ou quand les rois deviendraient philosophes, il faut s'empresser de proclamer la France réellement heureuse sous un roi tel que François 1er. N'est-ce pas, en effet, une merveille que ses entretiens avec les hommes les plus instruits, dans lesquels, presque tous les jours, après avoir réglé les affaires de l'État, il traite, au grand étonnement de ceux qui l'écoutent, toutes sortes de questions littéraires et scientifiques ? N'est-il pas admirable de voir un roi, forcé de s'occuper des plus graves intérêts, traiter tous les sujets avec une éloquence et une justesse que peuvent à peine égaler les hommes qui ont consacré toute leur vie à l'étude; de l'entendre proférer cette maxime, digne d'un philosophe accompli, que la règle qu'il doit appliquer à l'exercice de son pouvoir, c'est de faire à la société tout le bien que lui permettent les circonstances ?

« Aussi son premier soin a-t-il été de choisir, avec une scrupuleuse attention, les maîtres les plus habiles dans les plus belles sciences, et de leur donner des chaires dans cette école si célèbre où l'amour de l'étude attire de toutes parts d'innombrables élèves. Les hommes qu'il a trouvés suffisamments instruits, et déjà habitués au maniement des affaires, il les a élevés aux honneurs. D'autres encore ont reçu des présents véritablement dignes de la magnificence royale; et, quant à ceux qui ont voulu rester étrangers à toute instruction, il s'est montré si sévère à leur égard, que ceux surtout qui avaient de la naissance et de la noblesse, et qui regardaient l'étude comme incompatible avec leur condition, s'efforcent maintenant de joindre la culture des lettres à la science des armes.

« Enfin il a formé à grands frais une vaste bibliothèque, où il a rassemblé des livres de tout genre, et il ne se passe pas de jour qu'il n'en ajoute de nouveaux. Il a fait venir à grands frais de la Grèce et d'Italie les ouvrages des poëtes et des historiens les plus célèbres de l'antiquité, et il a pris

Digitized by Google

tous les moyens de faire jouir de ses richesses quiconque le désire. C'est dans ce but qu'il a ordonné aux ouvriers les plus habiles d'exécuter des caractères de forme moderne et élégante. Avec ces caractères, les plus beaux ouvrages, imprimés avec soin, et multipliés à l'infini, se répandront dans toutes les mains, et déjà nous en livrons au public un spécimen en langue grecque.

« Pour parvenir plus sûrement à nous acquitter, comme nous le devons, de l'office que le roi nous a confié, nous avons pris soin de collationner et comparer les textes de plusieurs anciens manuscrits; nous avons appelé à notre aide les soins et les lumières des hommes les plus consommés dans ce genre de travail, et particulièrement attachés à notre maison.

« Jouissez pleinement, lecteurs, du fruit de nos labeurs, et rendez de justes actions de grâce au meilleur comme au plus libéral des princes, qui vous prodigue ces dons avec tant de sollicitude et de munificence!

« Paris, la veille des calendes de juillet 1544. »

A partir de l'Eusèbe, Robert, sur la plupart de ses éditions, prit habituellement le titre d'imprimeur du Roi, sans la restriction *hebraicarum* et *latinarum litterarum*, et ainsi qu'il l'avait déjà fait pour ses deux alphabets, hébraïque et grec, l'un et l'autre datés de 1539.

« C'est encore en se livrant à ces travaux et à la collation des manuscrits de la bibliothèque du Roi et des autres bibliothèques, que Robert Estienne prépara les matériaux du Trésor de la Langue grecque, qu'il voulait publier à la suite de son Trésor de la Langue latine.

Ces matériaux furent la base du grand monument élevé plus tard par la piété filiale.

Digitized by Google

Dans ses éditions de textes grecs inédits, Robert se conforma scrupuleusement aux manuscrits, et il faut qu'une correction soit d'une évidence incontestable pour qu'il se la permette.

Mais, à la fin de ses éditions *princeps*, il ajoute, soit les variantes qu'il a recueillies dans les divers manuscrits, soit les corrections qu'il propose.

En tête de la plupart de ses éditions sont des préfaces en grec, langue que Robert écrivait avec autant de facilité que la latine.

1545. Cette année, Robert Estienne publia :

BIBLIA SACRA LATINA : juxtà veterem et Vulgatam editionem ; cui mora ex hebræo columnatim respondet ; ad cujus margines annotantur variæ lectiones et expositiones ex doctissimis hebræorum commentariis, quibus explicantur obscuriores loci.

Lutetiæ, ex officinis *Roberti Stephani*, typographi Regii, M. D. XLV, 2 vol. in-8°. Prix 45 sols.

La *Bibliotheca latino-hebraica* de Jos. Imbonati, t. I, p. 218-227, rapporte tout au long, dit Renouard, les reproches faits à cette édition dans l'Index expurgatoire d'Espagne, tant pour les notes, les tables, les indices et les préfaces, que pour la nouvelle version qui est celle de Léon Juda Zwinglien ; près de deux grandes pages in-fol. contiennent l'exposition de ce qu'on prescrit d'en ôter, d'y changer ou d'y ajouter.

Les qualifications injurieuses n'y sont pas épargnées, bien qu'on ne puisse éviter de rendre quel-

Digitized by Google

que justice au savoir de celui qu'on traite si durement.

Robertus Stephanus, *calvinistus*, *hæreticus primæ classis*, *hebreæ linguæ haud ignarus*. Et plus loin : *Monemus lectorem translationem novam*, et *scholiæ horum Bibliorum à Roberto Stephano*, *auctore damnato*, *primum edita*, *et depravata fuisse*.

Cette édition de l'hérétique Robert Estienne est plus dépravée encore que la première.

Tel est le sens de cette bégninité religieuse.

Ce travail si répréhensible, si coupable, ne fut cependant pas jugé tel par d'autres théologiens, par des jésuites espagnols, qui, plus tard, en 1584, à Salamanque, réimprimèrent cette version latine et tout cet attirail de notes, avec beaucoup moins de changements que n'en avait prescrits la censure rapportées par Imbonati.

Cette édition de la Bible excita de nouveau l'animosité de la Sorbonne.

Soutenu encore cette fois par la bienveillance marquée de François Ier et par celle de plusieurs savants prélats, Robert put ne pas succomber sous les coups de ses perpétuels et acharnés ennemis, mais alors, si la Sorbonne n'avait pas réussi à le faire condamner comme hérétique, les lettres royales, deux ordonnances ou déclarations n'arrêtèrent plus leurs attaques, et en 1547 la mort

Digitized by Google

du roi fit espérer à ces implacables adversaires qu'enfin ils auraient Robert à leur merci et pourraient à leur aise lui faire éprouver le même sort qu'à l'infortuné Estienne Dolet, qui, comme on sait, fut brûlé vif avec ses livres, sur la place Maubert, le 13 août 1546. Henri II, successeur de François Ier, n'avait aucun mauvais vouloir contre son imprimeur royal; il l'eût même volontiers protégé, ce qui résulte de Lettres-Patentes et d'autres ordres relatifs à la vente et censure des Bibles, ainsi que de Lettres-Patentes de grâce et rémissions; mais que pouvait attendre Robert de ce roi d'une volonté molle, qui *alieno potiùs quàm suo genio uteratur*, asservi à celles de ses entours, et surtout maîtrisé par l'altière et ambitieuse Diane de Poitiers qui gouvernait à sa place? Aussi ses velléités de protection furent-elles sans effet; la violence des ennemis de Robert était plus forte que la volonté de Henri II.

1546. Il est important de mentionner encore ici les deux élégantes éditions grecques du Nouveau Testament, de 1546 à 1549.

NOVUM TESTAMENTUM GRÆCUM, *ex Bibliothecâ regiâ.*

Lutetiæ ex officinâ Roberti Stephani, typographi regij, typis regijs. M.D.XLVI-VII, Éd. novemb. in-16. Prix : 10 sols.

La publication de cet élégant volume tenait à

Digitized by Google

un projet d'impression de toute la Bible grecque en petit format, ainsi qu'il en avait été fait une pour le texte hébreu ; mais ce projet ne fut pas exécuté.

La seconde édition de 1549 est reconnue supérieure à celle de 1546. Imprimée également avec le beau caractère grec de Garamond, elle a pris place parmi les curiosités bibliographiques de l'époque, en ce que, par une singularité suffisamment connue, elle se distingue de l'autre parce qu'elle ne contient pas la faute typographique *putres* au lieu de *plures* au bas de la première page de la préface qui, dans les deux éditions commençant par *ô mirificam*, leur a, bien plus autrefois qu'aujourd'hui, fait donner le nom d'éditions *ô mirificam*.

Ici nous devons faire encore un emprunt à M. A. F. Didot, ce savant imprimeur et bibliographe des plus distingués, qui réunit en sa personne le savoir et l'érudition du père et du fils, ces immortels imprimeurs du XVIe siècle, *Robert Ier* et *Henri II* Estienne (1).

Puis, ce qui nous a le plus entraîné à faire ce large emprunt, c'est qu'il est question d'un projet de réimpression du *Thesaurus Linguæ Latinæ* de *Robert* Estienne et d'une nouvelle preuve de l'érudition de M. A. F. Didot.

(1) *Les Estienne*, par M. A. F. Didot.

Digitized by Google

« La littérature latine n'est pas moins redevable à Robert Estienne que la littérature grecque. Ne voulant pas que la France restât tributaire de l'Italie, il imprima avec soin tous les principaux auteurs latins, souvent revus par lui et quelquefois même accompagnés de ses commentaires. Sans énumérer ici toutes les éditions qu'il a publiées, il suffira de dire que douze éditions de TÉRENCE sont sorties de ses presses, la plupart avec le commentaire de Donat, que Robert a revues et corrigées d'après les manuscrits. Parmi les cinq éditions de VIRGILE qu'il a données, celle, in-fol., de 1532, est suivie du commentaire de Servius, considérablement amélioré par Robert Estienne à l'aide des manuscrits. Cette édition, imprimée avec soin et avec des caractères d'une gravure nouvelle, contient des corrections et variantes que Pierus Valerianus avait recueillies de très-anciens manuscrits. Quatre autres éditions de Virgile datées de 1533, 1537, 1540 et 1549, formats in-8° et in-16, sont aussi très-bien imprimées, et se vendaient à très-bas prix : celle de 1633, 5 sols ; celle de 1537, 2 sols (1).

Robert Estienne a donné deux éditions complètes de CICÉRON, l'une, en 4 vol. in-8°, 1538-1539; l'autre, en 9 vol. in-8°, 1543 1544, et soixante traités divers de Cicéron, indépendamment des commentaires isolés ; enfin, plus de quarante auteurs latins sont sortis de ses presses, revus par lui, pour la plupart, sur les manuscrits de Saint-Germains-des-Prés et de la Bibliothèque du Roi, alors en partie à Blois et en partie à Fontainebleau.

Mais un travail plus considérable et plus personnel encore à Robert Estienne, c'est le grand répertoire de la langue latine, le *Thesaurus Linguæ Latinæ*, dont l'apparition fut un événement littéraire. Son succès fut tel, qu'il dut en imprimer trois éditions; la première, en 1532; la dernière, qui forme trois volumes in-fol., en 1543.

Quoique, dans cet immense travail, il ait été secondé puis-

(1) Le *Saluste* se vendait 3 sols; le *César*, 10 sols; le *Lucain*, 3 sols; le *Juvénal* et *Perse*, 20 deniers ; le *Térence*, 5 sols.

Digitized by Google

samment par Jean Thierry de Beauvais, ainsi qu'il se plaît à le reconnaître avec modestie, la fatigue qu'il éprouva fut telle, qu'il manqua d'y succomber (1). Son fils nous apprend dans l'un de ses écrits (2), que *tant ce recueil que l'impression coûta à son père trente mille francs.* C'est sous le nom de Robert Estienne, et avec son travail, qui en est le fond, que tous les grands dictionnaires latins ont paru successivement, avec des additions, plus ou moins considérables, par Nizolius (Venise, 1551), par Tinghius (Lyon, 1573), par Law, Taylor, etc. (Londres, 1735), par Birrius (Bâle, 1740), par Gesner (Leipzig, 1749).

D'après un système, qui lui est particulier, Robert Estienne a rangé les exemples par ordre alphabétique, ce qui facilite singulièrement les recherches et permet de passer en revue toute la latinité. On regrette qu'il ait omis dans la troisième édition la traduction françoise du mot latin, ainsi qu'il l'avait fait pour les deux premières éditions.

En 1842, M. Villemain, ministre de l'instruction publique, d'après le plan que lui avait soumis M. Amb. Firmin Didot, l'avait encouragé à publier une nouvelle édition de ce monument littéraire, qui honore la France, et qui *devait*, ainsi que le porte sa lettre, en date du 24 janvier 1842, *restituer à Robert Estienne le titre, le cadre et les éléments primitifs de son ouvrage.* M. Didot se rendit donc à Padoue pour engager M. Furlanetto, le coopérateur de Forcellini (3), à concourir

(1) « Binos annos in hoc opere, dies noctesque, rei domesticæ et corporis fere negligens, ità desudavit, ut quotidiè duobus prelis materiam sufficeret, et absque ope divinâ oneri succumbendum fuerit. » (*Préface du Dict.*)

(2) Les *Prémices ou Proverbes épigrammatisés*, 1594.

(3) On s'étonne que Forcellini, qui, pour son Dictionnaire, composé, il est vrai, sur des base différentes, a profité du travail de Robert Estienne, n'en ait pas même fait mention dans cet ouvrage.

Aucun pays n'a, autant que la France, le droit de se glorifier des travaux de ses lexicographes : c'est à Robert Estienne et à Du Cange que le monde savant est redevable de la *Latinité* ancienne et du moyen âge et à Henri Estienne et à Du Cange qu'il doit la *Grécité* an-

Digitized by Google

avec les plus savants érudits de France à l'exécution de cette grande entreprise; mais la mort de M. l'abbé Furlanetto, qui avait commencé le travail avec l'aide de jeunes professeurs à Padoue, en ajourna l'exécution.

Robert Estienne ne mérite pas moins la reconnaissance publique pour le soin qu'il prit de composer et de publier un grand nombre de livres élémentaires pour l'instruction des enfants. Il fut secondé, dans son zèle, par son ami Mathurin Cordier, dont il multiplia les divers écrits, tous également destinés à l'instruction de la jeunesse, et pour lesquels il lui fournissait même des aides (1). Le nombre de grammaires latines imprimées par Robert Estienne est un sujet d'étonnement : quatorze éditions de DONAT; quatorze de DESPAUTÈRE; treize de PÉLISSON; douze de MÉLANCHTHON; douze de LINACRE; neuf de JUNIUS RABIRIUS; sans compter celles d'ALDE MANUCE, de NICOLAS PEROTUS, et trois de PRISCIEN. Tous ces livres de classes, imprimés avec soin, étaient vendus à un prix dont la modicité les mettait à la portée des plus pauvres écoliers (2).

cienne et du moyen âge. Il est regrettable que l'impression du grand Dictionnaire de l'ancienne langue française, dont la Bibliothèque impériale possède le manuscrit, en 61 vol. in-4° et 15 vol. in-fol., ait été interrompue par la révolution de 1792; il eût complété la série des grands lexiques, dont le Dictionnaire de l'Académie n'est pas le monument le moins remarquable.

(1) Math. Corderii Præfatio, *In Colloq.*

(2) C'est ce que le poëte Daurat a consigné dans ces vers :

.... Non enim tu arti tuæ
Statuis avare et sordide
Pretium, leves quod sacculos exhauriat
Scholasticorum pauperum :
Tuam frequentant qui tabernam plurimi,
Plenam bonarum mercium,
Emptos ut illinc quam licet, parvo libros
Quibus opus illis auferant....
Quod dum assequaris sumptibus, non interim
Parcis profusioribus,
Plus publicæ rei quàm domesticæ gerens,
Curæ ac sollicitudinis.

Digitized by Google

Après avoir ainsi contribué, par tant d'ouvrages élémentaires, composés par lui, par Érasme, Laurent Valla, Mathurin Cordier et autres, au maintien des principes de la bonne latinité, Robert Estienne s'occupa, avec autant de zèle, de notre langue : il est l'auteur d'une très-bonne grammaire françoise, très-claire et très-simple, qu'il publia, en 1557, qu'il réimprima en 1558, et qui fut traduite en latin en 1558, par son fils Henri, afin, dit-il dans la préface, de faciliter dans les autres pays l'étude de la langue françoise; cette grammaire et la traduction furent réimprimées par son autre fils, Robert, en 1569. On doit, en outre, à Robert Estienne treize éditions de petits traités qu'il a composés sur les *Déclinaisons françoises*, sur la *Manière de tourner en langue françoise les verbes actifs, passifs et les noms latins*, etc. La première édition de son Dictionnaire Latin-François parut en 1537, et il en donna successivement quatre éditions in-fol. Il le composa, dit-il dans la préface, afin de rendre usuelles à la langue françoise les richesses de la langue latine, et aussi pour dévoiler les beautés de notre langue et en faire connaître les ressources trop méconnues. Son Dictionnaire François-Latin, dont il donna six éditions, ne fut pas d'une moindre utilité (1); dans la seconde, fort augmentée, il fait appel au lecteur pour qu'il lui communique, soit les mots, soit les expressions latines répondant aux expressions françoises qu'il n'a pu trouver encore *ès auteurs*, ainsi que *les mots que tu trouveras ès rommans et bons auteurs françois, lesquels auroient été omis.* Voilà de quoy t'avons voulu advertir, studieux lecteur, te priant estimer cest ouvrage n'estre que commencement, qui jamais ne se parfera que par diverses personnes soigneuses et diligentes à observer ce que, et eulx et autres, lisent, ou parlent, dont se dressent certaines règles, tant pour l'intelligence des mots que pour la droicte escripture d'iceux, comme a esté faict pour les autheurs grecs et latins.

(1) Également petit in-fol.; Paris, 1539, de 675 pages, à deux colonnes, en petits caractères. Dans sa grammaire Robert Estienne renvoie souvent à ses dictionnaires.

Digitized by Google

Sans adopter les bizarres systèmes d'orthographe de Sylvius (Jacques Dubois), de Meigret et de Ramus, Robert Estienne, dans sa grammaire, aussi simple que claire, rapproche notre orthographe de celle de la langue latine. Voici ce qu'il dit à ce sujet : « Que si, en tout, nous ne contentons « les lecteurs, principalement ceulx qui veulent que l'escrip- « ture suyve la prononciation, nous n'en voulons pourtant « débattre avec eulx, ains les prions qu'en paix ils mettent « peine de mieulx faire, sans changer la plus commune et « receue escripture, prononciation, et manière de parler « conforme au langage de nos plus anciens, bien exercez en « nostre dicte langue. Il nous suffit de monstrer le chemin « de tousiours mieulx faire et prouffiter à tous. »

En 1550, Robert publia :

NOVUM JESUS CHRISTI D. N. Testamentum græce ex Bibliothecâ regiâ. *Lutetiæ*, ex officinâ *Roberti Stephani*. Regiis typis. M. D. L. XVII. Cal. Jul. in-fol. Prix : 35 sols.

Cette magnifique édition du *Novum Testamentum græcum*, in-16, dont nous avons déjà parlé, fut réimprimée dans le format in-folio, forme un des plus beaux volumes qui aient été imprimés, et vient s'ajouter à la belle et savante série des in-folio si bien commencée par l'*Eusèbe*, de 1544-45, qui fut si bien continuée par Robert lui-même et par sa famille; mais ce volume ne put paraître sans devenir le prétexte des nouvelles attaques de la Sorbonne.

1547. Après la mort de François Ier, arrivée au commencement de 1547, Robert Estienne s'empressa d'imprimer, ainsi qu'il le devait, les deux

Digitized by Google

oraisons funèbres de son bienfaiteur, faites par Chastel (*Castellanus*), lecteur et bibliothécaire du roi, évêque de Mâcon, et peu après, grand aumônier de Sa Majesté.

Ces discours, l'un en latin, l'autre en français, furent prononcés à Notre-Dame de Paris et dans l'antique église de Saint-Denis. L'évêque avait dit dans ces deux pièces que le roi, selon ce que le jugement humain pouvait conjecturer, *était très-heureux aux cieux, ou tout au moins en voie de salut.*

Cette conjecture fut trouvée par la Sorbonne contraire à la doctrine de l'Église sur les flammes du Purgatoire.

Après avoir fait de vains efforts pour attaquer l'évêque, qui était protégé par la cour, les docteurs renouvelèrent leurs persécutions contre l'imprimeur.

Ils envoyèrent, à cet effet, quelques-uns des leurs présenter des remontrances au roi, qui était alors à Saint-Germain-en-Laye.

Cette députation fut reçue par Jean de Mendoza, premier maître d'hôtel du roi (*regiorum dispensatorum princeps*) : « Je sais, leur dit-il, le sujet qui vous amène : vous êtes en désaccord avec Du Chastel sur le lieu où est actuellement l'âme de François, notre bon maître. Je puis vous certifier, moi, qui ai si bien connu cet excellent

Digitized by Google

prince, qu'il ne savait demeurer en aucun lieu, quelque agréable et commode qu'il pût être; soyez donc sûrs que s'il a été en Purgatoire, il n'y sera resté qu'un moment, le temps de *boire le coup de l'étrier.* »

Les sorbonistes voyant que Du Chastel était encore trop bien en cour pour qu'ils pussent lui susciter une fâcheuse affaire, ou, à son sujet, compromettre l'imprimeur, se retirèrent honteux et confondus (1).

Vers 1548, afin de donner le temps aux clameurs et persécutions de la Sorbonne de se calmer, Robert entreprit un assez long voyage, à l'occasion duquel il passa à Genève, où il visita les érudits les plus distingués; car, sans doute, ajoute le savant Renouard, il pressentait la nécessité d'une future émigration.

Il se trouvait probablement à Venise à cette époque de 1548; là il apprit que Marius Nizolius entreprenait une nouvelle édition de son Lexique. Il alla à l'imprimerie où elle se faisait, et, prenant au hasard une des feuilles déjà imprimées, il eut le déplaisir de voir que l'on s'était permis d'introduire des locutions par lui supprimées ou omises à dessein comme mauvaises.

Henri II, son fils, raconte aussi ce fait dans *Epist. de suæ typographiæ statu*, p. 15, 16.

(1) De Thou, *Histoire*, livre III, année 1547, page 105.

Digitized by Google

Racontons ce que dit de cet ouvrage le savant Ant. Aug. Renouard :

« Ce volume, dû à la diligence et la sagacité personnelle de Robert, suffirait, seul, pour assurer sa réputation comme savant littérateur et typographe distingué.

« L'impression achevée, Robert se croit au bout de son travail, mais non pas de ses peines ; et les Sorboniens ne négligent rien pour lui faire interdire de publier ce beau et respectable volume.

« Enfin, après maintes tracasseries, des quasi-décisions contradictoires, des voyages à la suite de la cour et de très-onéreuses pertes de temps, il obtient pleine permission de publier et vendre, et défense est faite aux docteurs d'inquiéter plus Robert, à ce sujet.

« Lorsque parut sa Bible latine de 1545, ses ennemis ecclésiastiques purent y trouver occasion de satisfaire leur haine et de crier anathème contre ses annotations, ravis de ce que quelques-unes, peut-être, n'étaient pas en suffisante harmonie avec les doctrines absolues du catholicisme.

« Outrant une vérité matérielle pour en faire résulter une fausseté, ils purent faire croire que Fr. Vatable était étranger à ses notes, que l'on avait frauduleusement fait emploi de son nom, parce qu'effectivement on ne les avait pas reçues

Digitized by Google

de lui, et qu'elles étaient le résultat de ses leçons publiques sur la Bible, *dictata magistri*.

« Ajoutez à cela que le moine, sans doute effrayé de ces clameurs et peu désireux de devenir un *bienheureux compagnon* martyr, se hâta, dit-on, de désavouer lesdites notes, ou au moins de se montrer très-mécontent de leur publication.

« Mais, dans le soulèvement sorbonique contre cette édition in-folio du Nouveau Testament grec, nul autre prétexte que des accusations d'infidélité que l'on ne se mettait pas fort en peine de prouver, et dont plusieurs de ces docteurs auraient été en toute incapacité d'alléguer les textes pour une écriture inconnue et indéchiffrable : *Græcum est, non legitur.*

« Si, en cette occasion, Robert réussit à faire taire la haine, il ne l'amortit pas ; l'autorité déclara le livre *irréprochable*, mais la Sorbonne n'en oublie point l'éditeur, et avant qu'une année ne s'écoule, nous allons le voir obligé de fuir en terre étrangère, et abandonner sa patrie, qu'il honorait par ses nobles et pénibles travaux (1).

« La mesure des persécutions des implacables sorbonistes contre Robert Estienne était comble, sa patience était à bout, et il y avait bien de quoi. Quoique ces modèles d'intolérance chrétienne

(1) Voyez plus loin : *Réponses aux Censeurs*, par R. Estienne.

Digitized by Google

eussent manqué leur but apparent, et n'eussent pu faire défendre le débit de ce Nouveau Testament grec, Robert n'en sentit pas moins la nécessité de se soustraire à cette haine religieuse qui ne se reposait jamais et qui pouvait enfin l'amener à quelque funeste catastrophe. »

« Le moment approchait, dit M. A. F. Didot, où de plus graves persécutions allaient forcer Robert à quitter la France.

« La guerre une fois engagée ne pouvait se terminer que par la ruine de l'un des deux partis, ou de la Sorbonne, ou de Robert Estienne.

« Sa science triompha de tous les docteurs, mais le célèbre imprimeur alla chercher un refuge à Genève, 1562.

« Robert Estienne a lui-même rédigé, en français, ce qu'on pourrait appeler le bulletin de ses campagnes religieuses, et y a décrit tous les combats et toutes les batailles qu'il a livrées pendant vingt ans aux docteurs de la Sorbonne, en présence du roi, de ses ministres et de toute la cour (1).

« Ses rapports avec les chefs de la Réforme existaient déjà, et c'est du mois d'octobre 1550 que datent ses dernières impressions à Paris. »

(1) Voyez sa réponse aux docteurs de la Sorbonne.

Digitized by Google

Robert avait fait traduire en grec par son fils Henri Estienne le Catéchisme de Jean Calvin, qui parut en 1551, à Genève, sans nom d'imprimeur, ni lieu d'impression. Cette même année, tandis qu'il publiait à Paris sa magnifique édition du Justin, il faisait exécuter à Genève, dans une imprimerie qu'il avait fait disposer, une édition d'un Nouveau Testament, où le grec est placé entre une double version, celle de l'ancien interprète et celle d'Érasme.

Ses convictions religieuses, l'animosité de la Sorbonne, la protection de plus en plus défaillante du roi Henri II, une imprudente promesse faite, celle de ne plus rien publier sans l'autorisation de la Sorbonne, promesse qu'il avait violée, le forçaient de plus en plus à ne pas différer son départ.

Père de neuf enfants, tous mineurs, il commença par procéder au partage de ses biens, et mit son établissement sous leur nom, comme réalisation de l'héritage à eux revenant de leur mère, Perrette Bade, décédée; puis successivement il envoya un de ses fils, *François*, à Strasbourg, chez les parents de sa femme, et plus tard, enfin, son fils *Robert* à son oncle maternel, Conrad Bade, qui, sous prétexte de le conduire à Troyes chez le fabricant de papiers de l'imprimerie des Estienne, l'emmena à Lausanne; son autre fils, *Charles*, y parvint aussi, mais par un autre moyen;

Digitized by Google

Jean et *Jehanne* furent conduits en Suisse par une dame.

Henri Estienne, l'aîné de la famille, fut déclaré mineur et en apprentissage chez les Aldes, à Venise.

IV.

Qui ne croirait qu'un homme aussi sincèrement dévoué que Robert Estienne aux études et à la propagation des lettres, exerçant avec tant de distinction un art que l'on mettait alors au-dessus de tous les autres, si haut placé dans l'estime, la confiance et l'affection de François Ier, sans désirs et sans ambition, ne dût un jour jouir en pleine sécurité de la vie presque cénobitique qu'il s'était faite !

Il n'en fut pourtant pas ainsi; peut-être même cette bienveillance si manifeste du roi pour son imprimeur et les distinctions accordées à ses travaux ne firent-elles qu'éveiller les défiances, les préventions, et, plus tard, irriter la haine implacable de ses ennemis, qui n'étaient autres toujours que les docteurs de la Sorbonne.

Mais Robert Estienne ne se montra pas moins opiniâtre à défendre ses intentions et ses œuvres, que les Sorbonistes à les attaquer et à les poursuivre.

La lutte fut longue, ardente, périlleuse, pour

Digitized by Google

Robert, et soutenue par lui avec le courage et la persévérance qu'il puisait dans ses principes religieux et dans les forces de son immense savoir. Les persécutions dont il fut l'objet s'expliquent assez par l'époque qu'elles embrassent, depuis 1528 jusqu'en 1552, où il s'exila de son pays.

Tous les événements qui devaient consommer sa séparation de l'Eglise étaient accomplis.

Dès 1521, Luther avait osé brûler de sa main, sur une place publique, la bulle du pape Léon X qui condamnait quarante et une de ses propositions.

Un pareil feu ne pouvait plus s'éteindre.

Tant de Bibles et de livres saints, réintégrés dans leur état primitif par un imprimeur royal, adressés dans tous les formats à toutes les intelligences, à toutes les mains, à toutes les fortunes, avaient effrayé la Sorbonne, qui ne pouvait reconnaître d'autres textes que ceux qui étaient conformes à l'esprit de l'Église catholique.

Enfin, en 1551, Robert Estienne alla s'établir à Genève, où il avait déjà organisé une imprimerie qui fonctionnait pour son compte, indépendamment de celle de Paris, qui continua pendant quelque temps à fonctionner en son nom, puis au nom de son frère Charles, pour sauver les apparences.

En vertu des lois de proscription rendues

Digitized by Google

contre les protestants émigrés, le procureur général du parlement ne se laissa pas endormir par cette feinte substitution ; il fit saisir les biens de Robert Ier, c'est-à-dire son imprimerie et surtout sa librairie, qui était alors sans titulaire.

Dans la notice consacrée à Charles, nous dirons comment il s'opposa vigoureusement à cette saisie, et quel en fut le résultat.

En se retirant à Genève, Robert Ier emporta avec lui une série de matrices des deux plus petits caractères grecs qu'il avait fait frapper pour son usage particulier. S'il n'emporta pas de matrices du gros caractère (gros parangon), c'est que ce caractère ne fut achevé qu'en 1550, au moment où Robert se disposait à quitter Paris (1).

Avant d'abandonner la France, l'énergique et pieux typographe avait éprouvé l'immense douleur de perdre son épouse, Perette Bade, cette femme si accomplie, si savante.

Maintenant fixé à Genève, en 1551, il y imprime une édition gréco-latine de l'ouvrage dont suit le titre :

Novum Jesus-Christi D. N. Testamentum græcum, cum duplice interpretatione D. Erasmi, et veteris interpretis (Ant. Oscundri) harmoniâ item evangelicâ, et copioso indice. Genevæ ex officinâ *Roberti Stephani*, M. D. LI, 2 vol. in-16, ou in-8°, à trois colonnes.

(1) A. Bernard, ouvrage déjà cité.

Digitized by Google

Le titre ne porte d'autre indication que l'*Olivier*, au-dessous duquel on lit : *Oliva Roberti Stephani*.

Robert se servit, pour cette publication, des beaux caractères grecs de Garamond dont il avait emporté avec lui les matrices, comme il vient d'être dit, et qui furent, en 1616, réclamées à la république de Genève par le gouvernement français.

Plus loin nous parlerons de cette réclamation.

Robert donna ensuite une très-grande extension aux produits de son imprimerie, désormais consacrée à la propagation des doctrines de la Réforme.

Bien que publiant à Genève le Nouveau Testament dont nous venons de citer le titre, il avait, à ce qu'il paraît, conservé à Paris une partie de son imprimerie, car il y publia, en 1551 :

SANCTI JUSTINI philosophi et martyris opera, græcè, ex Bibliothecâ regiâ. — *Lutetiæ*, ex officinâ Roberti Stephani typographi Regii. Regiis typis, M. D. LI, 1 vol. in-fol. 27 sols.

COMMENTARIUS PUERORUM de quotidiano sermone, qui prius liber de corrupti Mathurino Corderio authore. *Parisiis*, ex officina *Roberti Stephani*, M. D. LI.

A la fin on lit :

Excudebat Robertus Stephanus typographius Regius. Prid. Cal. décembre, 1551, in-8°. Prix : 6 sous, 6 deniers.

Mais, avant que de nous occuper des autres tra-

Digitized by Google

vaux de Robert Estienne, à Genève, revenons sur nos pas afin d'expliquer sa fuite de Paris avec sa jeune famille.

Sur cette fuite si difficile, sur sa date, sur ses apprêts, qui n'étaient pas sans dangers pour Robert et sa jeune famille, on n'avait que de vagues conjectures ; mais la découverte d'une pièce importante est venue dissiper cette obscurité.

1552. Le document récemment découvert, et publié dans le Recueil de l'École des Chartes (1), nous apprend comment R. Estienne parvint à faire passer sa nombreuse famille secrètement et successivement en Suisse, afin de pouvoir quitter un jour son pays sans fâcheux empêchement, et comment Charles Estienne, frère de Robert, obtint du roi Henri II « *lettres de rémission et de main-* « *levée en faveur des héritiers mineurs de Robert* « *Estienne*, l'autorisant, comme oncle et tuteur « de *Henri*, *Robert*, *Charles*, *François*, *Jeanne*, « *Catherine*, *Jean* et *Marie*, tous enfants mineurs « de Robert Estienne, notre imprimeur ordinaire « ès lettres hébraïques, grecques et latines, et de « feue Perette Bade, sa femme, etc., etc., jouir... « leur faisant pleine et entière main-levée de leurs « dits biens, etc. Donné à Villers-Cotterez, août « 1552. »

(1) Par M. Eugène de Stadler (juillet 1840).

Digitized by Google

Ces lettres royales, où l'intention d'être favorable aux enfants de Robert Estienne est manifeste, ainsi que le prouvent les longs détails qu'elles contiennent, préservèrent cette famille d'une ruine complète; sans elles nous serions très-probablement privés des immenses travaux qui immortalisent Henri Estienne.

« Ainsi donc, dit très-justement M. A. A. Re-
« nouard, malgré la faiblesse de son caractère, le
« roi Henri II, par cet acte d'une sage clémence,
« jusque alors ignoré, sut préserver des derniers
« effets de la haine ecclésiastique la famille de
« l'imprimeur chéri du roi son père, et pour lequel
« il n'était pas lui-même sans estime. »

Combien ne doit-on pas regretter que les passions religieuses d'une époque où des persécutions acharnées conduisaient des chrétiens à l'échafaud pour quelques différences dans l'interprétation des textes sacrés, nous aient enlevé Robert Estienne à la force de l'âge (1)!

« Doué du génie de l'investigation et de la critique, ce qui l'entraînait vers la doctrine du libre examen, et dominé en même temps par une imagination austère et puritaine, ce qui le prédispo-

(1) Parmi les statues qui ornent l'Hôtel-de-ville de Paris est celle de Robert Estienne; il est représenté de grandeur naturelle, tenant d'une main son *Thesaurus Latinæ linguæ;* à ses pieds est une casse d'imprimerie lui servant de soutien.

Digitized by Google

sait à l'exaltation religieuse, le jeune Robert eut nécessairement un rôle marqué dans le terrible drame de la Réforme.

« Sincère dans ce qu'il croyait la foi catholique, il se maintint pendant vingt-cinq ans dans cette orthodoxie un peu douteuse qui fut celle de tant d'hommes célèbres et modérés de cette époque, Érasme, Budé, Lambin, Turnèbe, Cujas, Guillaume Cop, de Thou, l'Hospital et beaucoup d'autres. Sans les attaques provocatrices des théologiens et les excitations fébriles de la polémique, il est probable qu'il aurait persévéré jusqu'à sa mort dans cette situation indécise et équivoque, à laquelle ne purent pas même se soustraire entièrement plusieurs hauts dignitaires du clergé catholique, les Du Bellay, le cardinal Guillaume Briçonnet, le cardinal Odet de Châtillon, Guillaume Parvi, Jean de Montluc, évêque de Valence, etc., etc. Mais, poussé à bout par des hostilités maladroites, irrité par des censures qu'il croyait entachées d'ignorance et d'injustice, emporté par l'impatience de la lutte, il franchit la distance de plus en plus faible qui le séparait du protestantisme. De tiède et douteux catholique il devint calviniste emporté (1).»

(1) M. Amb. F. Didot, *les Estienne.* — Voyez aussi M. Magnin, *Journal des savants* (*les Estienne*), janvier 1841.

Digitized by Google

L'édition en français du document suivant que nous publions, est sans nom de lieu ; il porte la date du 12 juin 1552.

L'Olivier des Estienne est aussi sur le titre de l'édition latine, qui porte la date du 23 juin de la même année.

Cet écrit, qui a précédé de plus de cent ans l'apparition des Provinciales de Pascal, est un des morceaux les plus remarquables de notre langue, et sous ce rapport il doit être placé parmi nos chefs-d'œuvre littéraires.

Il est devenu presque introuvable.

Heureusement il a été reproduit par M. A. A. Renouard, à qui nous l'empruntons, dans ses Annales des Estienne, laborieux et excellent travail, digne complément des Annales des Aldes, dont on lui est redevable.

Voir aussi dans le Journal des savants, années 1840 et 1841, les observations aussi savantes que judicieuses de M. V. Magnin sur les Estienne.

Cette pièce, dit M. Ant. Aug. Renouard, est exactement copiée sur l'imprimé de 1552, seule édition qui en a été faite.

On voit qu'elle sert d'introduction au volume intitulé : les Censures des Théologiens de Paris, par lesquelles ils auoyent faulsement condamné les

Digitized by Google

Bibles imprimées par Robert Estienne. Traduites du latin en françois.

L'Olivier de Robert Estienne, M. D. LII, et à la fin,

Le XIII de jvillet M. D. LII, in-8° de 156 feuillets, dont cette introduction occupe les vingt-six premiers.

A l'abri dorénavant de la haine implacable de ses ennemis les théologiens de la Sorbonne de Paris, Robert publia, en 1552, à Genève, en français : la Réponse aux Censures des Théologiens de Paris, qu'il avait d'abord écrite en latin.

Ce pamphlet violent, incisif, « chef-d'œuvre de polémique, digne par le nerf de l'argumentation, la grâce et la malice des récits et des portraits, d'être regardé comme un avant-coureur des Petites lettres fulminées un siècle plus tard contre cette même société de la Sorbonne (1). »

Mais, dans ce chef-d'œuvre de style, où jamais la langue française n'avait brillé encore avec tant d'éclat et de netteté, la passion se montre trop à découvert pour n'y pas admettre l'exagération, le caractère sévère de Robert Estienne ne permettant pas de soupçonner sa bonne foi.

(1) Les Lettres provinciales, par Blaise Pascal.

Digitized by Google

Toutefois, comme le fait remarquer avec raison M. Magnin, « la mansuétude n'était pas la vertu de Robert Estienne et n'était guère non plus celle de son époque. On est frappé de stupeur quand on voit un vieillard échappé à grand'peine aux persécutions et aux bûchers de la France, applaudir, dans son asile, à d'autres persécuteurs, regarder comme un crime les dissidences religieuses, approuver les supplices et mettre ses presses au service des apologistes de la condamnation de Michel Servet. On ne sait si l'on veille quand on voit dans une préface, datée de 1533, Robert Estienne reprocher aux théologiens de Paris, ses persécuteurs, de n'avoir pas seulement songé à faire brûler les livres et la personne de l'athée François Rabelais. D'aussi tristes inconséquences ne justifient pas, sans doute, mais expliquent et font comprendre les excès de la Sorbonne. On sent que les violences qui ont ensanglanté ce siècle ne sont pas le propre de tels hommes ou de telles corporations, mais le résultat de l'esprit général, ou plutôt de la maladie qui affligeait alors la société tout entière (1). »

(1) Amb. F. Didot.

Digitized by Google

ROBERT ESTIENNE

AUX LECTEURS QUI CERCHENT EN VERITE LE SAUUEUR IESUS-CHRIST.

Regarde bien, lecteur, et tu verras manifestement les theologiens de Paris ne tendre a autre fin qu'a destourner les brebis de Iésus-Christ de lui qui en est le Pasteur : et ne contrarier a l'Euangile sinon pour le seul gaing.

Ce sont les sansues dont parle Salomon, qui disoit : « Apporte, apporte. »

Lesquels aultrement croyroyent tout ce qu'on vouldroit, si leur prouffit accoustume se perdoit, et que nouuelle esperance d'vng autre leur veint d'ailleurs.

Tu voiras aussi de quelle doctrine estant armez, ils liurent iournellement les fideles chrestiens au feu.

Jvsques a ci ie n'ay point ignore combien odieux a este a beaucoup de bons personnages mon departement du pais de France: mesmes auant que partir, il m'est bien souuent venu en pensee que mon faict seroit par tout de plusieurs condamne : non seulement pour auoir delaisse mon pais, et m'estre retire autrepart, mais aussi pour m'estre retire ailleurs au dommage du bien public, et pour n'auoir recogneu la grande liberalite dont le Roy auoit vse enuers moy.

Car ce m'estoit chose fort honorable, que le Roy m'ayant bien daigne constituer son Imprimeur, m'a tousiours tenu en sa protection alencontre de tous mes enuieux et maluueillans, et n'a cesse de me secourir benignement et en toutes sortes.

Or d'autant que par plusieurs annees ie m'estoye bien et vtilement employe aux bonnes lettres, ce n'a point este chose decente de rompre temerairement ce cours, et sans bien grande necessite.

A la fin est aduenu ce que ie craindoye : on a seme diuers propos de moy : a grand peine s'en trouuoit-il de dix l'vng qui ne feist vng iugement de moy bien odieux. Cependant toutes fois ie n'ay sonne mot : pource que i'aimoye mieulx

Digitized by Google

estre chargé de faulse infamie pour vng temps, que d'esmouuoir troubles en defendant par trop soigneuse affection mon innocence. Et encores a present ie n'eusse point este induict a escrire, si tant seulement i'eusse eu a faire auec les meschans, lesquels m'ayans furieusement persecute en presence, me deschirent maintenant en mon absence par calomnies insupportables : mais il me fault auoir esgard aux bons et fideles personnages, ausquels ie pardonne aiseement d'auoir si sinistrement iugé de moy, pourueu que maintenant ils recoyuent ma iuste satisfaction paisiblement, et sans estrif.

Pour le commencement, ie suis contrainct de dire ce que ie sens en mon cueur, et vser de ceste preface : c'est que toutes et quantes fois que ie reduy en memoire la guerre que i'ay eue auec la Sorbone par l'espace de vingt ans ou enuiron, ie ne me puis assez esmerueiller comment vne si petite et si caduque personne comme ie suis, a eu force pour la soustenir. Et toutes les fois qu'il me souuient de ma deliurance, ceste voix par laquelle la redemption de l'Eglise est celebree au Pseaulme 126, resonne en mon cueur... Quand le Seigneur a faict retourner les captifs de Sion, nous auons este comme ceulx qui songent. Semblablement ce que S. Luc a escript de la deliurance de S. Pierre qui estoit entre les mains d'Herodes, que sortant de la prison il suyuoit son Ange, et ne scauoit point que ce qui se faisoit par l'Ange, fust vray, ains cuydoit veoir vne vision.

Mais finalement estant reuenu a moy mesme, ie di auec Pierre, Ie scay maintenant pour vray que le Seigneur a enuoye son Ange, et m'a deliure de la main de ceste Synagogue Pharisaique, et de toute l'attente du peuple enseigne par la Sorbone.

Car quand on me voyoit agite de toutes parts, combien de fois on a faict le bruit de moy par les places et par les banquets, auec applaudissement, C'est faict de luy : il est prins : il est enfilé par les Theologiens, Il ne peult eschapper : quand bien le Roy le vouldroit sauuer, il ne pourroit.

Digitized by Google

Ie puis bien veritablement affermer auec David... Si le Seigneur n'eust este pour nous, si le Seigneur n'eust este pour nous, quand les hommes sesleuoyent contre nous, ils nous eussent iadis engloutis tous vifs, durant que leur fureur estoit enflammee contre nous, Iadis les eaues nous eussent noyez, le torrent eust passe sur nostre ame : Iadis fussent passees sur nostre ame les eaues impetueuses. Le Seigneur donc soit beneit, lequel ne nous a point abandonnez en proye a leurs dens.

Nostre ame est eschappee comme l'oiseau du laqs des pipeurs : le laqs est rompu, et nous sommes eschappez. Nostre aide est au nom de Dieu, lequel a faict le ciel et la terre. Car quant a ce que le lieu auquel me suis retire, n'a gueres bon bruict entre les ignorans ou malins : d'autant que cela aduient en partie par erreur, et en partie par malice, il ne s'en fault pas fort soulcier. Quelques calomnies qui se sement, le Seigneur m'a tire hors des profondes tenebres du royaume de Satan, et m'a mene en son Eglise, en laquelle luist la lumière, lumière di ie vnique de salut et de vie, qui illumine toutes tenebres : et m'a mis au pasturage veritablement salutaire, pour me repaistre en son troupeau.

Je vous prie, pourroit on croire que les tenebres d'Egypte ayent este plus espesses que celles par lesquelles ces bons Theologiens obscurcissent, ou plustost enchantent les entendemens des hommes, en retirant leurs ames de Christ, qui est le Sauveur unique : espendans au lieu d'iceluy les tenebres de leurs songes! estans semblables du tout aux Scribes et Pharisiens, qui par leurs fallaces ont perdu le peuple des Iuifs.

Or ou est ce qu'il y a plus grande lumiere qu'en l'Eglise de Christ, en laquelle sadministre tous les iours non pas ce que les hommes ont songe et controuue, mais la pure parolle de Dieu, laquelle descouure les impietez des hommes, et leurs pechez, reduit en la voye ceulx qui sont errans et vagabons, propose le salut qui est ordonne de Dieu avant tout temps, en ung seul Christ redempteur, et nous amene et conferme en une certaine esperance de la vie eternelle : ou

Digitized by Google

aussi est la pure et legitime administration des sacremens selon l'vsage qui a este ordonne par le Maistre? qui sont les marques par lesquelles on recognoist la vraye Eglise? En quoy ie doy celebrer a pleine bouche la bonte de Dieu, qui m'a retire miraculeusement de la gueule de ces loups affamez et enragez. Et non seulement cela : mais i'estime que ce me sera chose conuenable (a l'exemple de Dauid, qui souuent apres avoir remercie le Seigneur de sa delivrance, ha de coustume monstrer quels sont ses ennemis), de manifester a tous les pieges, filets et laqs de mes ennemis, par lesquels ils se sont efforcez de m'enuelopper, des que l'Euangile commenca a renaistre : afin aussi de descouurir les embusches lesquelles ne cessent de faire a tous fideles, et a ceux qui veulent suyure le Sauueur Iesus Christ.

Premierement, qu'auoye ie faict, quelle estoit mon iniquite, quelle offence auoye ie faicte, pour me persecuter iusques au feu, quand les grandes flammes furent par eulx allumees, tellement que tout estoit embrase en nostre ville l'an M.D.XXXII : sinon pourceque i'auoye osé imprimer la Bible en grand volume, en laquelle toutes gens de bien et de lettres cognoissent ma fidelite et diligence? Et ce auoye ie faict par la permission et conseil des plus anciens de leur College: dont le priuilege du Roi rendoit bon tesmoignage; lequel ie n'eusse iamais impetre; si ie n'eusse faict apparoir qu'il plaisoit ainsi a messieurs nos maistres.

Eulx toutesfois ayans l'occasion, me demandoyent pour me faire executer a mort : crians sans fin et sans mesure a leur façon accoustumee, que i'auoye corrompu la Bible.

C'estoit faict de moy, si le Seigneur ne m'eust aide, pour monstrer de bonne heure que i'auoye ce faict par leur authorite. Ie me tay de ce qu'ils auoyent ia tente l'an M.D.XXII : quand le Nouueau Testament fut imprime en petite forme par mon beau pere Simon de Colines, qui le rendit bien net et correct, et en belle lettre : (c'estoit alors vne chose bien nouuelle veu la malignite de ce temps la, que de trouuer des liures de la Saincte Escripture corrects) et d'autant que i'auoye

Digitized by Google

la charge de l'Imprimerie, quelles tragedies esmeurent ils contre moy?

Ils crioyent deslors qu'il me falloit enuoyer au feu, pourceque i' imprimoye des liures si corrompus : car ils appeloyent corruption tout ce qui estoit purifie de ceste bourbe commune, à laquelle ils estoyent accoustumez.

Et lors ie rendi tel compte de mon faict comme il appartenoit. Or combien qu'en leurs lecons publiques ils reprinssent magistralement et aigrement le ieune homme duquel telle correction estoit procedee, toutefois estans eulx mesmes bons tesmoings de leur propre ignorance, ne l'oserent iamais assaillir ouuertement, encores qu'il fust moins scauant, et moins craintif : mais auoyent plus de paour de luy, qu'ils ne lui en eussent sceu faire, parce que Dieu les auoit effrayez.

En ce temps la (ie puis dire ceci a la verite) comme ie leur demandoye en quel endroit du Nouueau Testament estoit escript quelque chose : estans effrontez comme putains, me respondoyent qu'ils l'auoyent leu en S. Hierosme, ou es Decrets : mais qu'ils ne scauoyent que c'estoit du Nouueau Testament; ne sachans point qu'on auoit accoustume de l'imprimer apres le vieil.

Ce sera chose quasi prodigieuse de ce que ie vay dire, et toutesfois il n'y a rien plus vray, et est tout prouve, qu'il n'y a pas longtemps qu'vng de leur College disoit iournellement... Ie suis esbahi de ce que ces ieunes gens nous alleguent le Nouueau Testament : per diem i' avoye plus de cinquante ans que ie ne scauoye que c'estoit du Nouueau Testament.

Quel aveuglement! Mais quelle impudence desesperee!

Apres avoir reprime leurs fureurs, ou pour le moins appaise si grande rage, d'autant que i' auoye promis que ie ne feroye plus rien qu'avec leur bonne grace : Sept ans passez, l'an M.D.XL, i'imprimay de rechef la Bible, en laquelle ie restituay beaucoup de passages sur l'original d'vne copie ancienne, notant en la marge la vraye lecture conuenant auec

Digitized by Google

les livres des Hebrieux, adioustant aussi le nom du liure escript a la main.

Et lors derechef furent allumees nouuelles flammes : car ces prudhommes de censeurs se desgorgerent a oultrance contre tout le liure, auquel ils ne trouuoyent la moindre chose qui fust a reprendre, ne qu'ils peussent eulx mesmes redarguer, sinon aux Sommaires, qu'ils appellent, disans en leurs censures qu'ils sentoyent leur heresie.

Ie poursuy neantmoins, et metz en auant autant qu'il m'estoit permis par eulx, ce que le Seigneur auoit mis en mon cueur, estant toutesfois intimide, ie le confesse, par leurs oultrageuses menaces.

I'imprimay donc pour la seconde fois les Commandemens et la Somme de l'Escripture (1), chacun en vne feuille, de belle et grosse lettre, pour les attacher contre les parois.

Qui est-ce qui ne cognoist les fascheries qu'ils m'ont faictes pour cela? Combien de temps m'a il fallu absenter de ma maison? Combien de temps ay ie suyui la court du Roi? duquel a la fin i'obtins lettres pour reprimer leur forcenerie, par lesquelles il m'estoit enioinct d'imprimer lesdicts Commandemens et Sommaires tant en Latin comme en Francois.

Combien de fois m'ont ils appele en leur Synagogue pour iceulx, crians contre moy qu'ils contenoyent vne doctrine pire que celle de Luther?

Toutesfois le Seigneur mena par moy cest affaire iusque la, qu'il y en eut plus de quinze des plus apparens maistres de leur Collège qui approuuerent manifestement par leurs signets ce que toute la Troupe auoit reprouue.

Finalement quand ils veirent les signets de ces vieillards et le priuilege du Roy, ou estans abattus de honte, ou voyans qu'ils resistoyent en vain, souffrirent qu'ils fussent approuuez par leurs deputez en la maison de leur bedeau.

(1) Il a aussi imprimé au moins deux fois ces deux pièces en un petit volume in-8° de huit feuillets.

Digitized by Google

Car ils ont accoustume pour soulager la Faculte, comme ils disent (laquelle ne se peut aiseement assembler en si grand nombre, parceque le nombre de ces bourdons croist de iour en iour) de creer certains deputez : et aussi afin d'espargner l'argent qu'il fauldroit distribuer a vng chascun d'eulx quand ils seroyent assemblez : mais la principale raison est, afin que ceux qui approuueroyent ce qu'ils veulent condamner, n'y soyent presens.

Or les deputez iurent de celer les secrets, de paour qu'on ne face quelque opposition, qui les arreste. Et par ce moyen, il aduient que leurs resolutions et decrets, quelque iniustes et barbares qu'ils soyent, sont approuuez sans difficulte par toute la troupe qui ne scait que c'est : ioinct aussi que plusieurs ne font nulle doubte de soubscrire contre leur propre conscience, de paour qu'ils ne soyent mis hors de la Synagogue.

Ce sont ceulx la, di ie, ce sont ces deputez qui donnent sentence a leur appetit sans en estre reprins ne punis, contre les innocens : ils les envoyent au feu, ils baillent leur sentence aux iuges, c'est toutefois au nom de la Faculte : et les iuges se contentent de l'authorite d'icelle, sans s'enquerir plus oultre.

Ainsi les poures innocens et fideles estans opprimez par ce premier iugement de peu de gens, sont trainez au feu.

C'est bien vne viue image de la licence et domination pharisaique, laquelle nous est recitee en l'Euangile.

Qui est-ce qui ne scait que Pilate a condamne nostre Sauueur a la croix contre sa conscience, estant abattu par la rage et cruaulte des Scribes et Sacrificateurs, et en se laissant mener par leur impectuosite?

J'ay laisse vne chose qui est surtout digne de memoire, que cela mesme que ces bons Censeurs auoyent condamne en moy, fut alors imprime, de leur commandement, par Jehan André (1), lequel n'est pas moins ignorant que mes-

(1) Sur cet espion des catholiques, voyez ci-après, l'article *François Estienne.*

Digitized by Google

chant et infidele : c'est leur suppost en toutes leurs trahisons, et fort bon soufflet pour inciter a dresser calomnies, et le plus aspre bourreau en cruaulte qui fut onques : aussi ils n'ont pas eu honte de l'admettre en leur secret conseil. Cestuy, di ie, imprima les Commandemens de la loy, mais auec ceulx de l'Eglise, voire apres auoir este difformez et corrompuz par vng certain Odoard, qui des deux premiers Commandemens n'en a faict qu'vng : ostant la prohibition qui est la expresse, de former et adorer les images : et puis a deschire en deux membres, plustost que divise, le dernier Commandement, afin de parfaire la dizaine.

Cependant, pour ce que ie leur estoye suspect d'heresie, comme ils disent, combien de fois ma maison a elle este fouillee par les iuges a leur instigation, pour veoir si on y trouueroit quelques liures suspects? Après cela, enuiron l'an M. D. XLI, i'imprimay le Nouueau Testament avec briefves annotations que i'adioustay a la marge, lesquelles i'avoye eu de gens bien scauans.

Pour le commencement le liure fut ioyeusement receu : et scay combien ils sen sont aidez.

Vng peu apres, aucuns d'entre eulx crioyent en chaire impudemment, sans m'espargner, ne celer mon nom, que i'avoye imprime des annotations bien dangereuses : parceque i'exposoye autrement les passages du purgatoire et de la confession qu'ils n'auoyent accoustume (1) : que i'estoye ung

(1) Pour avoir paraphrasé ce passage de Platon dans l'Axiochus : *Et après la mort tu ne seras plus*, Dolet fut brûlé vif sur la place Maubert le 3 août 1546. Il avait traduit : *Et après la mort tu ne seras plus* RIEN DU TOUT.

Or, ajoute le savant M. A. F. Didot, il ne s'agissait pas d'une interprétation de la *Bible*, mais d'une interprétation du Platon, et c'est pour l'avoir cru rendre plus claire que Dolet fut condamné.

Heureusement que de nos jours les traducteurs de Platon et d'Aristote ne sont pas exposés à de pareils périls.

On voit par cet exemple à quel danger R. Estienne était exposé par un pareil système de *tendance* et de *subtilités* appliqué à des TEXTES SACRÉS.

Digitized by Google

fin homme et cauteleux de semer des heresies sous l'ombre de l'vtilite publique.

Il sesleue vng murmure dont saillirent tout soubdain leurs crieries accoustumees, tellement que pour la troisieme fois ie fu contrainct de me cacher.

A la fin ayant reprins courage, apres que ceste tempeste fut vng peu appaisee, i'imprimay encore vne fois ces mesmes annotations, y changeant quelque peu et adioustant beaucoup.

Incontinent Gagney, Picart et Guiancourt, qui estoyent des premiers de ce sainct ordre, feirent beau bruit.

Or pour venir au dernier acte de ce ieu, auquel ie monstrerai comment ils ont tousiours este rebelles au Roy, et a ses mandemens et edicts : afin que le fruict des lecons hebraiques que le roy Francois de Valois auoit publiquement instituees, paruint a plusieurs non seulement de nostre nation, mais aussi des estrangiers : ie recueilli avec grand labeur, en veilles extremes, en diligence soigneuse et attentiue, ce que les scauans auditeurs de Vatable, iadis professeur du Roy, homme très scauant es lettres hebraiques, auoyent retire de ses lecons; et l'assemblay en vng volume adioustant la nouuelle translation de la Bible vis à vis de l'ancienne.

Cest œuvre fut paracheue l'an M. D. XLV, lequel communiquay incontinent aux plus scauans de la Synagogue : et leur priay que s'ilsapperceuoyent chose qui ne fust recueillie a propos, qu'ils m'en aduertissent : promettant de la racoustrer.

Ils me le renuoyent, et me mandent que tout est bien, en tant qu'ils ne croyoyent pas que facilement peust sortir quelque chose de mauuais des lecons publiques de Vatable.

Dont ie fus fort aise de n'estre point empesche par eulx que mon labeur ne portast aucun prouffit a ceulx qui sont addonez a l'estude des sainctes lettres.

Quand Satan voit que par la lecture de cesdictes annotations, les faulses et vaines expositions s'en vont bas : il esmeut plusieurs de leur bande contre moy, disans qu'il ne

Digitized by Google

falloit plus que ces Bibles fussent vendues auec les annotations : qu'il y auoit dangier que la maieste de la sacree Faculte (laquelle ne consiste que par vne possession erronee) fust destruicte.

Lors fu aduerti en secret par aucuns qui ne sont pas des pires, d'aduiser a moy, et me donner garde.

Il se faict vng grand bruit entre ceux de ce venerable ordre, que i'ay imprime ycelle sans auoir permission de la Faculte, a laquelle me falloit soubmettre, encore que ie fusse Imprimeur du Roy.

Deuant que combattre de plus pres au dangier de ma vie, ie m'en allay a la court du roy Francois, pour resister a ces commencemens.

Apres avoir presente au Roy vng volume grec d'Eusebe (ce fut enuiron l'an M. D. XLVI, auquel temps fut aussi par moy imprime le Psaultier avec les annotations) i'aduerti Monsieur Castellan, lors Euesque de Mascon, que les Theologiens tacitement semoyent quelque bruit contre moy : et que de brief persuaderoyent ou a la court de Parlement, ou au lieutenant, de me faire defenses de vendre plus les Bibles auec les annotations : qu'il y auoit quelque chose qui ne leur plaisoit point.

Quand ie vey le personnage par trop timide en vne si bonne cause : ie luy di que i'imprimeroye volontiers à la fin des Bibles toutes les faultes que les Theologiens auoyent trouuees, auec leur censure : que ie n'en auroye point de honte, ne ne me greueroit point : afin que par ce moyen les lecteurs fussent aduertis de ne tomber par mesgarde en quelque annotation qui ne sentist Iesus Christ.

Ce conseil luy pleut, et mesmes au Roy : lequel tout incontinent commanda a Castellan d'escrire en son nom aux Theologiens qu'ils lussent de bout en bout les Bibles imprimees avec les annotations par son Imprimeur : et s'il y avoit quelque chose qui ne leur pleust, de le noter a part : et que a chascune faulte ils escriuissent la cause de leur iugement : qu'apres cela ils me bailassent le tout a imprimer pour le vendre avec lesdictes Bibles ou a part.

Digitized by Google

Castellan escriuit a ces bons Peres premierement en francois.

Ils luy respondirent qu'ils feroyent tout ce que le Roy auoit commande, comme il appert de la response que ledict Castellan leur feit apres en latin, dont voici le sens :

« ..... Il n'est point aise a dire, tres vertueux personnages, combien i'ai prins de plaisir aux propos que m'a rapportez monsieur le Chancelier de Gagney, homme tres excellent, qui m'est bien ami, et fort affectionne enuers vous. C'est que vous vous estes mis a la correction des Bibles de Robert Estienne. Ce que le Roy tres chrestien vous a si fort demande, et lui avoye ainsi des long temps promis en vostre nom. Quand il sera ainsi faict et paracheue par vous, chaque homme de bien, etc. » Ils scauent le reste.

Or combien qu'ils eussent promis de ce faire, toutesfois ils n'en feirent rien. Qui plus est ce pendant ils solliciterent finement les Theologiens de Louuain, pour leur faire entrelasser mes Bibles en leur catalogue des liures suspects et heretiques : car ils ne l'eussent ose faire de leur part : et pourtant faisoyent advancer ce iugement par aultruy, pour monstrer qu'il n'estoit ia besoing de prendre ceste peine qui leur estoit enjoincte par le Roy : Pour ceste cause Castellan leur escrivit en latin pour la troisieme fois selon la teneur.

« ..... Comme ainsi soit que vous eussiez tellement respondu a mes dernieres lettres, lesquelles ie vous avoye escrites par le commandement du Roy, qu'il sembloit bien que vous ne voulsissiez rien faire en la cause de Robert Estienne, que en ensuyuant la volonte du Roy, qui ne requeroit de vous que chose fort equitable : i'ay estime qu'il ne vous en fauldroit point parler dauantage. Mesme le Roy estoit persuade par moy que quand les faultes de la table et des argumens seroyent corrigees, et qu'on auroit marque ès annotations ce qui peut offenser, aussi touché le reste ou il y peut auoir quelque cachette de malice ou incommode suspicion, que le reste se pourroit tellement expedier, que les liures pourroyent estre publiquement receuz, tans soubs l'asseurance du Roy, que soubs vostre censure.

Digitized by Google

« Mais maintenant ie ne diray point l'intermission du temps, c'est plus tost une longueur, dont vous vsez a donner vostre iugement, et comme vne dilation de bailler vos opinions, et puis ce qui est entreuenu par la censure des Theologiens de Louuain, a faict souspconner aucuns et craindre que ne vouliez reietter le vieil Conseil, c'est a dire du Roy, pour vser de quelque nouueau moyen en vne chose ia enuiellie, etc. » L'Epistre est fort longue.

Or pource qu'ils vouloyent que le catalogue des Theologiens de Louuain fust imprime, le Roy en estant aduerti, leur escriuit incontinent le XXVII d'octobre, en ceste maniere.

« ..... A ceste cause nous vous defendons tres expresseement que vous n'ayez a faire imprimer le dict catalogue, mais procediez a la correction des faultes de la dicte Bible le plus promptement, etc. »

Quand Castellan voit qu'on ne prouffite rien enuers eulx, et qu'ils ne veulent point satisfaire a leur promesse, il les exhorte encore pour la seconde et troisieme fois.

A la fin estant constraincts, ils enuoyerent quinze passages qu'ils auoyent notez.

Apres qu'il les eut conferez avec Gagney, il les renuoya avec vne epistre assez longue, en laquelle il leur bailloit le moyen de proceder a telles corrections : afin qu'ils amendassent le reste selon l'exemple qu'il leur enuoyoit.

Il y auoit en la dicte epistre beaucoup de choses de l'vtilité des annotations, comme ie scay, qui les faschoyent et pressoyent fort.

Apres que le Roy eut senti que c'estoyent gens de si dur col qu'on ne les pouuoit faire fleichir, ne dompter leur obstination, et qu'ils vouloyent soustenir leur rage diabolique iusques au bout, se contentant de dire, cela est hæretique : et qu'on s'en rapporte a eulx, le XXVI iour d'octobre il leur enuoya lettres patentes seellees de son seau, par lesquelles il leur commanda estroictement, y adioustant menaces, qu'ils eussent a paracheuer leurs Censures, et a me les bailler pour imprimer.

Toutesfois ils n'en tindrent compte, ains tout expres mes-

Digitized by Google

priserent ce commandement. *Et encores estans ainsi desobeissans et rebelles, disent ils que l'estat du royaume ne peut estre paisible, sinon qu'ils ayent a leur coustume une licence desbordee a oser faire ce qui leur plaist.* Toutesfois c'est au Roy de voir comment son peuple luy sera obeissant tant qu'il aura de tels maistres.

Cependant le Roy Francois va de vie a trepas, auquel Henri son fils a succede, qui, en l'an M. D. XLVII, le XVI iour d'aoust au premier an de son regne, leur enuoya lettres patentes contenant ce qui s'ensuit.

« Comme ainsi soit que les maistres Doyen et Docteurs de la Faculte de Theologie en nostre Vniversite de Paris, n'auroyent pas tenu grand compte de ce que nostre feu seigneur et pere leur auroit mande touchant les Bibles de nostre Imprimeur Robert Estienne, et encores moins en auroyent tenu compte depuis le trespas de nostredict feu seigneur et pere : pour ce est il que nous te mandons Huissier, et commettons par ces presentes, que tu faces tres-expres commandement de par nous ausdicts maistres Doyen et Docteurs, sur certaines et grandes peines a nous a appliquer, qu'incontinent et sans aucune discontinuation ils paracheuent de veoir et noter ce qu'ils voiront estre a noter et reprendre esdictes Bibles, soyent grandes ou petites, si faict ne l'ont : et si faict est, ou incontinent qu'il sera faict, baillent a nostredict Imprimeur, leurs notes et censures ou corrections, pour les imprimer en leur nom, mettre au deuant ou derriere desdictes Bibles, ainsi qu'ils auront advise pour le mieulx.

« Et en cas de refus ou delay, les adiourner en personne a certain et competant iour pardeuant nous, en nostre priue Conseil, pour en dire les causes, respondre a nostre Procureur a telles demandes, requestes, et conclusions qu'il vouldra sur ce, et les dependences, contre eulx prendre et eslire, et proceder comme de raison. »

Quatre iours apres, qui fut le XXII iour d'Aoust ensuyuant, ayans respondu qu'ils me bailleroyent dedans la feste de Toussaincts les censures des erreurs et heresies qu'ils auoyent recueillies en nos Bibles, ils se moquent du Roy,

Digitized by Google

comme ils auoyent de coustume, et se rient aupres de leurs brocs et flacons, sans se soulcier de rien, comme s'ils n'eussent este nullement adstraincts par leur promesse.

Au iour assigne, comme ie m'en estoye alle a la court, quelques vngs de leur College y viennent secrettement me voulans opprimer a la despourueue.

Au lieu des articles ils presenterent vne requeste, par laquelle ils requeroyent que defenses ne fussent faictes de vendre les Bibles, pourceque i'estoye sacramentaire, et avoye en icelles escript que les ames estoyent mortelles.

Et certes, il ne s'en fallut gueres qu'il ne le persuadassent a aucuns qui estoyent d'eulx mesmes trop credules : sinon qu'vng ou deux d'entre eulx plus equitables et de meilleur iugement que les autres requirent que i'en fusse aduerti, et que i'en respondisse en leur presence.

Quand i'enten ces choses, et que ie me tien prest de comparoistre devant le Roy en son Conseil estroit, pour me purger des calomnies de ces gens ci, ils sen estoyent desia refuis a Paris.

Toutesfois ie poursuy, et monstre a Castellan, ensemble au Roy comment tout ce qu'ils me mettoyent a sus estoit faulx, et impudemment controuue.

Cependant que ie fay ces choses, on met en auant en leur nom quelques articles auec leurs censures, lesquels ie collationnay auec les Bibles par moy imprimees. Quels ils estoyent les lecteurs le cognoistront de ce liure (1). Quand on demande le reste a eulx qui estoyent a la court pour solliciter leurs affaires, ils respondent, que le tout n'est pas encore mis en ordre : et qu'ils l'enuoyeront de brief : Et des bourdes.

Ie m'en retourne à Paris : mes amis me saluent comme un sacramentaire, et comme vng Atheiste, ayant escript que les ames sont mortelles.

(1) L'ouvrage auquel celui-ci sert d'introduction se compose des Annotations censurées, chacune suivie de sa censure après laquelle vient la réplique ou réfutation de Robert.

Digitized by Google

Ie le nie bien fort. Ie reprins aigrement ceulx de ceste malheureuse synagogue qui auoyent seme tels crimes, et leur demande s'ils n'ont point de honte.

Ils afferment que leur dire est vray : au contraire ie leur nie : et les prie de me produyre le passage d'ou ils auoyent tire vng tel article.

Quand ils me l'eurent produict, ie monstre euidemment a tous, qu'ils n'auoyent point entendu Latin, d'avoir forgé vng tel article et si mechant des paroles qui en rien ne sonnoyent telle chose , mais tant sen fallut qu'ils eussent honte de leur ignorance, que plus tost ils s'y glorifioyent.

De moy ie leur concede volontiers ceste louange, que quand ils ne pourront vaincre par raison, ils accablent les innocens par leurs mensonges impudens et monstrueux.

O beaux Theologiens, ou plustost loups destruisans le troupeau du Seigneur.

Ie retourne a la court.

Ie demande qu'eulx presens disent ce qu'ils ont alencontre de moy, et qu'ils produysent le reste de leurs articles.

Estans contrains, ils viennent dix, sil m'en souuient bien : entre lesquels estoit Odoard leur orateur, Picard, et de Gouea l'ancien : il ne me souuient pas du nom des aultres. Ils entrent au Conseil estroict, qui estoit assemble en beaucoup plus grand nombre que de coustume. Car tous les Cardinaulx et Euesques suyuans la court, y estoyent : le Connestable, second apres le Roy, et le Chancelier.

Ces dix au nom de tous me donnent le combat a moy seul.

Apres que commandement leur est faict, ils produysent leurs articles ou erreurs, si vous aimez mieulx les appeler ainsi : mais a grand regret : dont vne partie estoit auec leurs Censures, le reste sans Censures, n'estans encores formez ne qualifiez comme ils dient.

Ayans debattu de beaucoup de choses, auec grande risee de toute l'assistence, a cause de leurs noises tumultueuses, pourcequ'ils discordoyent ensemble, et estoyent ia enflammez l'vng contre l'aultre et auoyent debat entre eulx mesmes,

Digitized by Google

il me fut commande de respondre sur le champ, et parler pour moy, n'attendant rien moins.

Ie crois qu'en ma defense, l'obiurgation dont vsoye sembla bien dure a ces dix ambassadeurs : toutesfois la verite de la chose contraindit aucuns d'entre eulx de tesmoigner que nos annotations estoyent fort vtiles.

Apres que nous eusmes este ouis d'vne part et d'autre, on nous faict retirer en vne garde robbe qui estoit prochaine.

La vous eussiez veu vne poure brebis abandonnee au milieu de dix loups : lesquels toutesfois estans enclos en ce lieu, ne luy eussent ose donner vng coup de dent encores qu'ils en eussent grand appetit.

Nous sommes rappelez pour ouir la sentence des iuges.

Il leur est prohibe et defendu expressement de n'vsurper plus en la matiere de la foy le droict de censurer appartenant aux Euesques : que c'estoit bien assez si les Eueques les appeloyent quelquefois en conseil, pour auoir leur opinion.

Les articles sont baillez aux Euesques et Cardinaulx, commandement leur est faict de les examiner diligemment : et ce que iugeroyent estre corrompu, qu'ils me le bailleroyent pour imprimer à part, ou derriere les Bibles : a fin que par ce moyen les Lecteurs se donnassent garde, en ensuyuant ce que les Rois Francois et Henri auoyent commande.

Quand les Orateurs ouyrent ces choses, ils murmuroyent et fremissoyent entre eulx, que toute l'authorite qu'ils auoyent leur est ostee : toutes fois en murmurant ils auallent tout bellement leur complainctes.

Tous ceulx qui estoyent la presens, testifioyent qu'estans sortis ils plouroyent : mais ils n'eurent point faulte de message de consolation, pour leur enfler encore leur cueur : car leur patron les tira a part et leur dict : « Poursuyuez comme vous avez faict iusques a present : vostre authorite ne vous est point du tout ostee : paracheuez le reste des articles, mettez-y vostre censure, et l'apportez. »

Digitized by Google

Eulx recrees par cette vaine consolation, combien quelle ne fust poinct du tout vaine, cesserent de plourer.

Estans de retour à Paris, ils feirent faire prieres solennelles a tout ce sainct ordre, comme si leur affaire se fust bien porte : ils s'en vont a Nostre Dame, ils heullent, ils preschent : i'estoye derriere le prescheur, sans qu'ils en sceussent rien : et esperoyent bien qu'on ne diroit plus mot du reste des articles. Cependant ils feirent tant que pour vng temps la vendition des Bibles cessa.

Les Euesques et Cardinaulx conferent entre eulx les articles qu'ils auoyent receuz, lesquels articles estoyent en nombre XLVI.

On diuulgue par tout la court qu'il n'y a nul mal, sinon que parauenture il y en auoit cinq ou six qui estoyent soubiects a calomnie : et toutes fois n'auoyent faulte de bonne et suffisante cause : que le reste estoit tolerable et catholique.

Entendant ces choses, ie sollicite et presse autant que le Seigneur me donnoit de moyen, que le reste fust enuoye.

Le Roy commande de rechef qu'ils les apportent, reiterant commandement, et les menaceant soubs peines.

Voyez leur obstination desesperee : Ils reculent autant qu'ils peuuent pensans en eulx mesmes, « si les Euesques et Cardinaulx ont faict vng tel iugement des premiers articles, que pourrons nous attendre des seconds ?

Toutes fois ils disoyent en leur eschole et en leurs banquets que les Euesques et Cardinaulx n'entendoyent rien en Theologie.

Parquoy ils essayent tous moyens a eulx possibles, ils supplient, ils pleurent : de rechef ils promettent qu'ils feront tout ce qu'on vouldra, pourueu qu'ils ne soyent contraincts (voyez les poures gens delicats) de suyure la court, pource qu'il y fault faire trop grand despense, et y a beaucoup de choses trop molestes a gens qui ne sont point courtisans. Le second poinct de leur demande estoit que le Roy baillast le reste des articles qu'ils auoyent paracheuez, a examiner aux

Digitized by Google

iuges de la Chambre ardente, qui pour lors cognoissoyent des causes des heretiques.

Voila les laqs desquels ils me pensoyent enuelopper, ou plustost la fosse ou il me vouloyent faire tomber. Car on scait assez quelle cruaulte et bourrellerie Lyzet et ses complices ont exerce.

Quand quelcun (du nom duquel ie me tay, et pour cause) leur eust accorde ce qu'ils demandoyent, ie suis destine au sacrifice, sans que le Roy en sceust rien.

On baille lettres cachetees, par lesquelles ma cause est renvoyée a ces iuges, lesquels encores qu'ils n'eussent point este meschans, toutefois en cela ils m'eussent este tresiniques, pource qu'ils condamnoyent hardiment tout ce que les Theologiens prononcoyent devoir estre condamne.

Or chacun scauoit de quelle rage et cruaulte tout ce College auoit conspire ma ruyne. Que pouoit on donc attendre de ces iuges?

Et moy au contraire i'essaye les moyens de faire retenir ma cause au Conseil estroict : et demouray huict mois entiers à la court a ceste poursuite.

A la fin le Seigneur eut pitie de moy, et flechit le cueur du Roy envers moy, et me reconceilla a son Conseil priue, tellement qu'aucuns de ceulx qui auoyent este fort enuenimez contre moy par ces bons Peres, se rendirent plus clemens. Car le Roy estant a Bourg en Bresse, sur son partement pour aller a Turin, (Mai 1548) me furent de luy octroyees lettres par l'ordonnance de son Conseil estroit, auquelles princes et grans seigneurs se trouuerent, et entre autres aucuns de la faueur desquels la Sorbone se fioit fort, la teneur des lettres estoit telle :

« Nous vous mandons et ordonnons que, sans auoir esgard aux lettres dernierement obtenues de nous, pour communiquer vos Censures aux gens de la chambre establie sur le faict des heresies, en nostre court de Parlement a Paris, vous ayez a bailler et deliurer promptement les Censures que voirez et cognoistrez estre requises sur les Bibles et autres liures de Theologie par luy imprimez. Et la dessus decreter

Digitized by Google

et ordonner la forme qui sera tenue en l'execution et accomplissement desdictes Censures. Vuydant cest affaire le plus equitablement que faire ce pourra : en maniere que nous cognoissions qu'y aurez procede selon Dieu et raison. Et sur tout ne faillez de nous aduertir de ce qu'aurez faict en cela. »

Il aduertit aussi de ces choses mesme les iuges deputez sur la matiere de la Foy, disant sur la fin des lettres en ceste maniere :

« Vous mandant et ordonnant que vous n'ayez a entreprendre aucune cognoissance du dict affaire, en vertu de nosdictes lettres missives : mais en laissiez l'entiere decision au dict Doyen et Docteurs, pour en decerner et ordonner ainsi que voiront estre a faire selon Dieu, verite et raison. Car tel est nostre plaisir. »

Depuis que par la misericorde de Dieu ie fu deliure de ces laqs et trebuchets, qu'est-ce que ie ne fey pour retirer d'eulx ces articles ? Toutesfois rien moins : car ils sestoyent opiniatrez de ne bailler le reste des articles, sil y auoit moyen pour eulx d'eschapper ou euader en quelque maniere que ce fust : et que ie fusse condamne comme meschant et heretique. Mais quand ils furent amenez a ceste necessite extreme, sinon qu'ils voulsissent estre condamnez comme rebelles à la maieste royalle : ils enuoyerent ce qui restoit, a Lyon, par les mains de Tauernier et Ruffi. Et pource qu'ils ne me trouuerent point la, ils dirent qu'ils ne l'auoyent point, et le reporterent a leurs gens.

Cependant que cela se faict, la sacree Faculte sollicite ce bon preudhomme Guiancourt, qui pour lors estoit confesseur du Roy, afin qu'il semployast vaillamment et asprement a me combattre. Car comme ces bons freres requeroyent qu'on decernast quelques poincts alencontre des Lutheriens (il y en auoit en nombre cinq, comme il me semble), ils mandoyent entre autres choses, « Aduisez que nous ne soyons contraincts de bailler le reste des articles contre Robert Estienne, mais plustost qu'il soit condamne comme heretique. Comment ? qu'il soit dict qu'vn homme mechanique ait

Digitized by Google

vaincu le College des Theologiens? » Et a la fin des lettres (ie les ay veues et leues, et l'ay raconte a Guiancourt mesme qui le dissimuloit), il y auoit derechef escript : « Sur tout voyez que Robert Estienne ne vainque. »

Et certes aussi feit-il en bien grande diligence pour faire du bon vallet enuers ceulx ausquels il se scaucit bien estre suspect, comme il est traistre a Christ aussi bien qu'a son ordre. Car quand le Roy fut retourne de Turin, et seiournoit en la coste S. Andre quasi seul, auant que le grand maistre allast à Bordeaux, ledict Guiancourt trouua moyen par le support et la faueur de quelcun de tirer lettres du Roy par lesquelles il m'estoit totalement defendu de vendre les Bibles : a condition toutesfois qu'ils bailleroyent les articles qui auoyent este tant et par si longtemps attenduz.

Ie ne sceu rien de tout cela iusques a ce que le Roy fut venu a Lyon : ou m'estant retire par devers tresillustre prince monsieur le Cardinal de Guyse, pour le remercier de l'humanite qu'il m'auoit monstree a Bourg en Bresse : m'aduertit en grande compagnie de gentils hommes et autres qui estoyent alentour, du changement qui estoit advenu.

Et quand ie luy demanday sil n'y auoit nul remede, il me respondit, nul.

Ie fu bien triste, et lui dis a Dieu, et au pais.

Ie m'en allay vers Castellan luy raconter ces choses, et lui dis le dernier a Dieu, voyant qu'il me falloit quitter le pais, car ie sauoye bien ou tendoit ce prejudice. Toutesfois en sortant de sa maison ie le priay bien fort qu'il lui pleust scauoir du Roy que cela vouloit dire. Ce qu'il m'accorda a bien grande difficulte, et le feit a regret : et de faict il y auoit cause de le refuser.

Toutesfois le iour d'apres l'entree du Roy a Lyon, en laquelle il fut receu en si grand appareil, il demanda au Roy, si c'auoit este son intention d'accorder aux Theologiens que les Bibles imprimees par son imprimeur fussent supprimees.

Le Roy dict qu'il leur auoit ottroye, d'autant qu'ils lui auoyent persuade que i'estoye vng homme plus pernicieux

Digitized by Google

que nul heretique. Toutesfois qu'il ne leur auoit point ottroye a autre condition qu'en produysant les articles qu'on leur auoit par tant de fois demandez.

Castellan poursuit et declaire au Roy par assez long propos, comment i'estoye contrainct d'abandonner le pais: que la nature des Theologiens estoit telle de poursuyure iusques a la mort ceulx ausquels ils se sont attachez, et contre lesquels ils ont attire la faveur du Roy et des iuges par leurs blandissemens et mensonges (contra quos regis aut Iudicum favorem suis mendatiis eblanditi essent).

Lors le Roy respondit que pour cela il ne me falloit point laisser le pais, seulement que je me donnasse garde a l'aduenir : adioustant que i'eusse bon courage, et que ie poursuyuisse comme de coustume a faire mon debuoir, a orner et embellir son Imprimerie.

Quand ces choses me furent annoncées, ie m'arreste.

Cependant les Theologiens ne disent mot, et ne diuulguent point leurs lettres : dont ie m'esmerueilloye : mais ie scay bien qu'ils les eussent diuulguees n'eus este qu'elles faisoyent mention de produyre les articles.

Guiancourt (comme il est fin regnard) dissimulant cauteleusement ces choses, ayant confere tous les poincts l'vng auec l'autre, suborna Senalis Euesque d'Auranches pour m'admonnester par doulces parolles de rentrer en grace avec les Theologiens: que cela m'estoit beaucoup plus vtile que d'estre si longtemps absent de ma maison, et qu'il ne me falloit point esperer d'auoir victoire contre vng College si sainct.

A cela ie respondi que ie ne pensoye ne de victoire ne de triomphe aucun : que tant seulement ils obeissent au Roy, et produissent les articles.

La dessus il me dict, qu'il ne me falloit point attendre a cela, et qu'il ne se feroit iamais ; parceque les Theologiens n'ont pas accoustume de monstrer par escript ce qu'ils iugent estre heretique, mais seulement de parolle : a laquelle il fault croire : car autrement il n'y auroit iamais fin d'escrire.

Nous departismes ainsi. Le lendemain vindrent ses serui-

Digitized by Google

teurs qui m'exhorterent fort d'obeir a l'admonition de leur maistre. Ie m'y accorday. Car i'auoye bonne souuenance de ce qu'aucuns d'eulx auoyent entreprins (par vne faction de laquelle ils estoyent tous coupables, comme il est bien croyable) alencontre du Roy Francois, pource qu'il ne s'accordoit pas du tout a leurs impietez. Ils scauent bien ce que ie veulx dire.

Il est vray que lors ils furent doulcement chastiez par vng bannissement : mais puisque soubs couleur de piete ils ne cessent de machiner tant de choses contre Dieu, a la fin il les destruyra malheureusement.

Ie m'en vien donc a Senalis : et luy di que ie veulx escrire aux Theologiens, que nous laissions couler le passe : que ci après ie ne feray rien sans leur conseil. Il escoute volontiers ce propos, me congratulant de ce que i' auoye telle volonte. Il me prie de parler auec Guiancourt. Ie le fay.

Le bon preudhomme Guiancourt approuue bien mon conseil, et me promet que par ce moyen tout sera appaise. Il prend la charge luy mesme (tant il est humain et prest a faire plaisir) de porter mes lettres. Car il ne demandoit autre chose que d'auoir lettres de moy pour me tenir lie, a ce qu'il ne fust plus besoing de produyre les articles. Et moy voulant eschapper ses filets, feigney d'auoir ia escript. Ils viennent tous deux a la court.

Le bruit est que le Roy a commande qu'on delivrast a Robert Estienne mille et cinq cens escus pour recompense des dommages qu'il auoit soufferts. Lors quels troubles esmeurent ils ? qu'on donnoit loyer aux meschans a mal faire : que les semblables seroyent conuiez par tels loyers a faire de mesme.

A la fin par leurs remonstrances, clameurs et persuasions obtindrent ce que ie desiroye (car ie puis dire a la verite que mon esprit a tousiours este libre, ie n'ai iamais serui a l'argent, le Seigneur m'a accoustume aux labeurs comme l'oyseau au vol) c'estoit qu'on ne me baillast point d'argent.

Le Roy leur accorda : toutesfois il me promit qu'il seroit vne autrefois plus liberal enuers moy, et me feroit plus de

Digitized by Google

bien que cela. Ie luy rendi graces, le priant tant seulement de m'estre protecteur alencontre de mes adversaires, et que i'aime mieulx sa faueur et protection que nul argent. Cela me fut ottroye, Dieu merci. Mais pour auoir mes lettres par lesquelles ie peusse testifier aux aduersaires le bon vouloir du Roy enuers moy, il me fallut endurer peines et fascheries incroyables par l'espace de trois mois, tant auoit de puissance l'authorite ou l'importunite de la Sorbone, mesmes enuers les plus principaulx, qu'ils faisoyent doubte de sceller ce que ie Roy auoit commande par quatre fois.

Toutesfois le Seigneur vainquit : car apres que les lettres eurent este par cinq fois corrigees, a la fin elles furent scellees par le commandement du Roy tresciement prince.

Pendant que ie suis apres et sollicite, ces hommes de sang enquierent sur moy et interroguent plus d'octante tesmoings pour auoir sur moy quelque cas nouueau, si d'auenture toutes les choses passees estoyent abolies par ces lettres. Car ils en auoyent entendu quelque chose : et toutesfois ils n'eussent iamais creu que i'estoye aussi bien muni et garde contre leurs nouuelles inquisitions, s'ils ne l'eussent leu.

Ie garde les lettres par deuers moy, et ne les diuulgue point.

Incontinent i'enten que dedans trois iours ie doy estre mis en prison, si ie ne me garde.

Alors ie produy les lettres du Roy, esquelles estoit contenu ce qui sensuit,

« Par ces presentes disons et declairons que nostre vouloir et intention est, que le dict Robert Estienne nostre Imprimeur, pour raison de ladicte impression par luy faicte des annotations de la Bible, Indices, Psaultier, et Nouueaux Testamens, et autres liures par iui imprimez, ne soit ou puisse estre a present ne pour l'advenir trauaillé, vexé, ne molesté en quelque maniere, ne conuenu par quelques iuges que ce soit.

« Et quand aux susdictes informations faictes ou a faire alencontre de luy, a l'occasion que dessus, de tout le temps passe iusques a huy : suyuant ce qu'en cest endroict a este commence par feu nostredict seigneur et pere, auons re-

Digitized by Google

serue et retenu la cognoissance d'iceluy a nous, et a nostre personne. Et pour cest effect en auons defendu et defendons toute court et jurisdiction et cognoissance a vous gens de nostre dicte court. »

Ces choses ouyes ils deuindrent plus muets que poissons, sinon qu'ils murmuroyent entre eulx sans dire mot.

Pendant que ces troubles sappaisent, ie poursuy a imprimer le Nouueau Testament grec, en grande marge.

Apres que l'œuure fut acheve, ie le porte a Castellan, lequel me tensa aigrement de ce que ie ne l'avoye point baille a examiner aux Theologiens, me disant que i'estoye vng orgueilleux.

Ie lui respondi que les plus anciens iuges d'entre eulx n'entendoyent rien ou bien peu en ceste langue : dauantage qu'vn liure si sainct ne pouuoit estre suspect d'heresie : adioustant aussi qu'aucuns d'entre eulx m'auoyent estonne de me vouloir faire changer vng passage de la premiere aux Corint., chap. 15, v. 51, où il est escript : « Vray est que nous ne dormirons point tous, mais nous serons tous transmuez. »

De rechef il me tense de n'auoir point obtempere, disant qu'il y auoit diuerse lecture. Ie luy di que iamais on ne m'eust seu amener a ce point, de changer rien au texte, contre ce qui se trouuoit par tous les exemplaires, pour estre par ce moyen trouue faulsaire.

Incontinent comme estant agite de ie ne scay quelle fureur, il baille en proye aux Theologiens celui qu'il auoit maintenu contre telles furies par vne instinction de Dieu plustot que d'affection pure et syncere.

C'estoit en esperance de gaigner ung chappeau de Cardinal (1) qu'il s'addonnoit ainsi seruilement a eulx et sans rai-

(1) On est fâché de voir attribuer à l'ambition d'être nommé cardinal le changement opéré dans l'esprit de Castellan, car on ne peut disconvenir que Robert Estienne, par son imprudente promesse, avait donné un motif réel de mécontentement à celui qui l'avait soutenu jusqu'alors avec tant de zèle, et même avec tant de courage, et qui, plus tard, prit encore sa défense. (A. F. D).

Digitized by Google

son ; car il les hayoit fort. Il manda a son Gallandius qu'il annonceast aux Theologiens que iusques a present il avoit este deceu par Robert Estienne, et qu'il ne le vouloit plus soutenir; partant qu'ils aduisassent ce qu'ils debuoyent faire sur ceste edition du Nouueau Testament grec.

Gallandius qui ne m'estoit pas ennemi, m'aduertit de ce qui luy estoit enioint, voire m'exhorte de me retirer par deuers les Theologiens, de paour qu'ils ne fussent par son ambassade plus enaigris que ne vouldroye, veu que desia estoyent assez irritez.

I'essaye de faire ce qu'il m'auoit conseille, toutesfois ie ne pouoye parler a eulx pour les trouuer legitimement assemblez selon leur coustume, deuant vng mois. Finalement venant en leur presence en autant plus grand desir, qu'il me sembloit que ce seroit pour la derniere fois, je leur presente en leur conclaue aux Mathurins le Nouveau Testament par moi imprime: et lors presidoyent de Gouea et Le Roux, qui me portoyent grande inimitie, gens fort ignorans, sinon qu'ils sont assez cauteleux ouuriers de mettre embusches aux innocens, pourueu qu'ils soyent admis auec leurs qualifications.

Ils voyent que c'est Grec, qui est imprime. Ils demandent qu'on leur apporte le vieil exemplaire. Pensez que c'estoit pour y lire? Ie respond qu'il ne se peut faire, pource qu'il n'y en auoit point vng tant seulement, mais quinze, qu'on auoit reportez en la librairie du Roy, lesquels i'auoye eu par grand priere : les ayant bien diligemment conferez, que i'auoye imprime cestuy ci selon le debuoir que i'auoye tant enuers le Prince que la Republique : que ce leur seroit grande fascherie s'il les falloit tous conferer, et que ie les auoye soulagez de ce labeur.

On me faict retirer. On me rappelle.

Quelles badineries vey ie la entre eulx! i'ai honte de les raconter, voire de m'en souuenir. Je me retire derechef, et derechef suis rappele.

A la fin ils accordent que le charge de relire cest Œuure

Digitized by Google

sera baillee a deux d'entre eulx qui estoyent scauans en Grec.

La il fallut devorer vne nouuelle fascherie. Car par l'espace d'vng mois entier ie sollicite ceulx ausquels ceste charge auoit este baillee de faire leur rapport.

Estans vaincus par importunite continuelle, le font en la Congregation qui estoit assemblee en la chapelle du College de Sorbone. C'estoit certes chose bien nouuelle de veoir encores entre tels maistres Robert Estienne, de la vie duquel on desperoit, veu qu'il auoit este absent par si longtemps.

On disoit qu'il falloit que je fusse retourne en leur grace, voir comme les brebis rentrent en grace auec les loups. l'entre et les salue : ils me resaluent.

Apres qu'ils sont entrez au conclaue, le Doyen de la Faculte nomme Le Clerc, fait vne longue harengue, par laquelle il reduit en memoire les fascheries que Robert Estienne a donnees a toute la Compagnie : et pour ceste cause que la Faculte ne deuoit rien approuuer de ce qui estoit sorti de luy : que par telle approbation l'authorite de la Faculte seroit diminuee, et que celuy qu'ils auoyent condamne, seroit prise et recommande par eulx : et que ce seroit comme vne recognoissance de leur faulte. Par ainsi que le Nouueau Testament qu'il auoit imprime sans leur congé, ne deuoit nullement estre approuue par eulx.

Voila le sommaire de sa harengue.

Guiancourt apres luy redict le semblable, faisant rage de gassoulller, comme il en est maistre.

Mais encore lors il langloit plus que de costume, sescriant vaillamment contre moy, pour se purger de la suspicion qui auoit este sur luy.

Il n'estoit point la besoing qu'il se purgeast de ses paillardises : car la Sorbonne, piteuse mere, hume et aualle bien aiseement la puanteur de telles choses. Il ne se vouloit lauer que d'vng crime : c'est qu'il estoit bien esloigne de la secte des chrestiens, de laquelle il auoit fait autresfois quelque profession : et au nom de laquelle il auoit acquis quelque

Digitized by Google

bruit d'estre scauant, et mesme estoit parvenu en ce hault estat.

Tout le College se fascha de sa iaserie : on luy dict qu'il le feist court, et qu'il dist en brief ce qu'il pretendoit.

Il s'en trouua bien peu qui defendissent l'innocent, et en crainte. Lesquels toutesfois, apres qu'on leur eussent amene plusieurs raisons, furent contraincts de ceder ; autrement ils eussent ete iectez hors de la Synagogue.

La poure brebis attend que ces loups sortent de la Chapelle.

Ils me saluent comme si Judas bailloit vng baiser a Christ. Ne me disans rien de leur ordonnance, ie prie le Doyen. « Et bien, monsieur, que serace ? quel rapport feray ie au Roy ? »

Il me repond doulcement « Messieurs ne sont pas d'auis que ce Nouueau Testament se vende. » Ie luy demande la raison. « A cause, dict il, des annotations qui sont a la marge. » Ces hommes scauans en la langue grecque iugeoyent que les diverses lectures qui sont en marge, fussent quelques annotations adioustees hors du texte. Ie leur fay instance de me bailler par escript la sentence de la Faculte, pour la monstrer au Roy. Ils me la refusent tout plat. Ie leur declaire que ie feray mon rapport au Roy de ce qu'ils m'auoyent dict.

Le lendemain ie m'en vay a la court.

Ie presente au Roy, suyuant la coustume, le Nouueau Testament, en la presence des Cardinaulx et des Princes.

Lors Castellan ayant appaise la chaleur de son ire, fut addoulci, d'aultant qu'il luy estoit grief que ie fusse ainsi opprime par la venimeuse cruaulte de ces gens ci, et que ie pensoye d'abandonner le pais.

Quand ie luy eu recite cinq articles, en la reprehension desquels ils sestoyent montrez plus que sots, il raconta au Roy ce que la sacree Faculte auoit ordonne d'vng si sainct Œuure.

On se mist a rire d'vne facon estrange : et tous d'vne voix dirent. « Quelle impudence, quelle bestise, quelle temerite ! » brief que leurs inepties ne se pouoyent plus souffrir.

Digitized by Google

Quand ils veirent qu'estant retourne de la court, ie mi ce Nouueau Testament en vente, sans nulle crainte : ils s'esmerueillerent de l'audace d'vng homme priue et Imprimeur contre le decret des Theologiens.

Et me voyant que i'estoye retire de leurs mains, a fin de ne les enaigrir par mespris, ie m'accorday de leur communiquer tout ce que i'imprimeroy ci apres. Dont me tenant enfile par ceste paction ou plus tost necessite, ils commencerent a n'avoir plus nulle crainte de moy.

Et de moy ie n'estoye en rien plus asseure de eulx : car ie scauoye bien qu'ils estoyent enflammez contre moy d'vne haine irreconciliable, et qu'ils bayoyent de grand appetit apres mon sang.

Parquoy i'ay este contrainct de me retirer en lieu plus seur ; d'ou ie peusse accomplir la promesse que i'avoye faicte. Car qui est celuy qui peut consister deuant ces cruelles bestes, s'il veult faire profession de chrestiente ?

Voila, lecteur chrestien, le dernier acte de ce ieu. D'vng nombre infini des tours qu'ils m'ont jouez, i'en ay touche bien peu. Car ce seroit chose par trop difficile de raconter comment le Seigneur m'a miraculeusement retire de leurs laqs. Et quand ie le pouroye raconter, ce seroit chose quasy incroyable. Parquoy afin que ie ne soye ingrat a Dieu, que me reste il sinon d'empoigner le hanap du salut, et d'inuoquer le nom du Seigneur ? Vray est qu'il n'y auoit nulle cause de me desfier de la protection du Roy : mais pource que i'auoye a combattre auec des bestes si venimeuses, i'ai estime qu'il n'y auoit rien meilleur que de ceder a leur malice obstinee.

Car ils pouoyent se jouer du Roy a leur appetit, et mespriser ses commandemens sans en estre punis, ils pouoyent abbreuuer les oreilles des princes des faulx rapports, ils pouoyent machiner tout ce qu'ils eussent voulu a tort ou a droict sans dangier, et iamais n'y eust eu fin.

Car d'autant qu'ils sont plus abattus par raison, ils se rendent plus opiniastres et obstinez a mal faire : tellement que

Digitized by Google

c'est comme le serpent appele hydra, lequel reproduict sept testes pour vne qu'on lui aura coupee.

Combien que m'a este force de quitter la place pour une autre raison.

Car oultre la grande despense qu'il me falloit faire à suyure la court, et que l'estoye contrainct d'abandonner les lettres: toutesfois ie ne pouoye fuir que tout ce qu'imprimeroye ne fut soubiect a leur censure.

Mais que m'eussent ils permis d'imprimer, sinon les Sommes de Mandreston, la Logique d'Enzinas, les Morales d'Angest, la Physique de Maioris, leur Breuiaire et Messel.

Par ce moyen il m'eust fallu perdre toute la peine que iusques a present ie me suis efforce d'employer en la sainte Escripture et bonnes lettres, et qu'ay de ferme propos delibere y dedier iusques a la fin de ma vie.

Quelcun pourroit obiecter qu'ils soustenoyent vne bonne cause, mais qu'ils ont seulement failli en la facon de proceder.

La dessus ie ne veulx dire point vng mot pour moy : sinon qu'on iuge de la chose en soy. Car d'autant qu'ils ont fuy la lumiere, de paour qu'on ne veist pourquoy ils auoyent faict condamner les Bibles par moy imprimees (ce que toutes fois auoyent promis tant au Roy Francois qu'a Henri) que maintenant soit mis en auant et publie ce qui m'a este baille par les plus anciens de levr college, comme chose precieuse et tiree du thresor de leurs chartres : en quoy est contenu tout ce qu'ils ont censure comme heretique, tant es Bibles, Indices, Psaultiers, qu'es Nouveaux Testamens et annotations : afin que tous ceulx qui sont conduicts par l'Esprit de Dieu, voyent et iugent combien est meschante leur doctrine, combien elle est contraire a l'Euangile, et comment elle retire les cueurs de la foy qui doibt estre en Dieu seul, et en son fils Iesus Christ, et au Sainct Esprit. Ie ne decouuriray point leurs villaines et meschantes meurs : car eulx mesme les descouurent assez. Seulement ie respondray briefuement et clairement a chascun article : pour declairer que ie me tien du coste de la vraye Eglise du Seigneur et Apostolique en

Digitized by Google

laquelle regne le ministere de sa parolle, et le vray vsage des sacremens, laquelle confesse la foy qui nous a este baillee par les Peres, comme de main en main, comprinse en peu de parolles au Symbole qui est appele des Apostres, et fondee en la pure parolle de Dieu, et non sur les songes des hommes.

Maintenant, amis lecteurs, qui estes bien affectionnez a la verite, ie vous prie de parcourir les choses suyuantes.

Le Seigneur vous illumine par l'esprit d'equite, prudence et moderation, pour droictement iuger.

V.

« Il résulte de cet écrit, dit M. A. F. Didot (les Étienne), que si, dans son animosité contre Robert Estienne, l'acharnement de la Sorbonne fut infatigable, la bienveillance des rois François Ier et Henri II pour protéger leur imprimeur ne l'était pas moins, et que, dans cette longue lutte, Robert Estienne trouva des partisans et des défenseurs parmi les évêques, même parmi quelques membres de la Sorbonne ; enfin, que, si Robert, cédant à ses convictions religieuses, crut devoir quitter la France, c'est à son obstination de vouloir lutter contre la Sorbonne et conserver sa liberté comme imprimeur qu'il doit attribuer la perte de l'appui tutélaire qu'il avait toujours trouvé dans la royauté. »

Cependant on ne doit pas oublier que, quand Robert Estienne se dévouait ainsi à l'amélioration

Digitized by Google

des saintes Écritures, le concile de Trente n'avait pas encore interdit cette étude.

La Bible, que les docteurs de la Sorbonne poursuivaient, avait été publiée en 1545, or le concile de Trente ne fut tenu qu'en 1556.

« C'est ce que mon père, ajoute M. A. F. Didot, a fort bien établi dans ses Observations sur Robert et Henri Estienne, pages 197 à 205, où il rappelle ce qu'a dit Fénelon au sujet de l'Ancien Testament :

« Nous n'avons plus de texte autographe. Il ne « reste de l'Ancien Testament hébreu que des « copies très-éloignées des originaux; les savants « même sont persuadés qu'il s'est glissé dans ces « copies beaucoup de fautes!... Non-seulement « nous n'avons pas les autographes de saint Mat- « thieu et de saint Paul, originairement écrits en « hébreu, mais encore nous n'avons que des co- « pies de copies de la version grecque que quel- « que traducteur en fit autrefois. » Robert Estienne était-il donc coupable lorsqu'il recherchait dans les bibliothèques les meilleurs manuscrits, qu'il en recueillait les variantes, qu'il consultait les docteurs les plus savants, et déclarait dans sa préface qu'il donnait cette édition par l'*advis et mûre délibération et expérience de gens de grand savoir*, ce que constate le privilége du roi? Mais il eut tort de s'autoriser du nom de Vatable et d'imprimer des opinions émises de vive voix dans la chaire

Digitized by Google

par ce professeur, sans lui en avoir soumis préalablement la rédaction ; aussi Vatable crut-il devoir en décliner la responsabilité quand il vit à quelle violence se portaient les théologiens.

« Ce qui est certain, c'est qu'en Espagne les théologiens approuvèrent cette édition, dont ils réimprimèrent en 1584 la nouvelle version, qui était celle de Léon Juda, ainsi que les notes, auxquelles ils n'apportèrent que de très-légers changements.

« Nous terminerons l'histoire de cette longue querelle, qui priva la France de Robert Estienne, par l'observation suivante, que, dans son histoire critique du Vieux Testament, Richard Simon a faite avec tous les ménagements qu'exigeait sa profession :

« Il est certain que Robert Estienne n'a pas agi « avec assez de sincérité dans la plupart des édi- « tions de la Bible qu'il a données au public, et « qu'il a voulu imposer en cela aux théologiens « de Paris. D'autre part, il semble que les mêmes « théologiens de Paris auraient pu traiter avec « plus de douceur et de charité Robert Estienne « à l'occasion des nouvelles traductions de la Bible « qu'il fit imprimer avec des notes fort utiles, « bien qu'il y en eût, en effet, quelques-unes qui « seules méritassent d'être condamnées.

« Pierre Castellan, grand aumônier de France,

Digitized by Google

« qui rapporta au conseil du roi l'affaire qui était « alors entre les théologiens de la Faculté de Pa- « ris et Robert Estienne, ne put s'empêcher de « condamner en quelque chose l'excès de ces « théologiens, lesquels trouvèrent des hérésies où « il n'y en avait point, et cela venait, comme l'as- « sure le même Castellan, de ce qu'ils ignoraient « dans ce temps les langues grecque et hébraïque. »

Le jugement qu'en a porté M. Magnin (Journal des Savants, année 1841) mérite aussi d'être rapporté :

« Sincère dans ce qu'il croyait de la foi catholique, Robert Estienne s'était maintenu pendant vingt-cinq ans dans cette orthodoxie un peu douteuse qui fut celle de tant d'hommes célèbres et modérés de cette époque, Érasme, Budé, Lambin, Turnèbe, Cujas, Guillaume Cop, de Thou, l'Hôpital et beaucoup d'autres. Sans les attaques provocatrices des théologiens et les excitations fébriles de la polémique, il est probable qu'il aurait persévéré jusqu'à sa mort dans cette situation indécise et équivoque à laquelle ne purent pas même se soustraire entièrement plusieurs hauts dignitaires du clergé catholique, les du Bellay, le cardinal Guillaume Briçonnet, le cardinal Odet de Châtillon, Guillaume Parvi, Jean Montluc, évêque de Valence, etc.

« Mais poussé à bout par des hostilités maladroi-

Digitized by Google

tes, irrité par des censures qu'il croyait entachées d'ignorance et d'injustice, emporté par l'impatience et l'ardeur de la lutte, il franchit la distance, de plus en plus faible, qui le séparait du protestantisme.

« De tiède et douteux catholique il devint calviniste emporté. »

En 1554, il avait déjà imprimé à Genève deux livres en latin, l'un, de Théodore de Bèze : *Des hérétiques à punir par la magistrature civile;* l'autre, de Calvin : *Défense de la foi orthodoxe contre les erreurs de l'Espagnol Michel Servet, où il est prouvé que les hérétiques doivent être frappés du glaive, nommément cet homme impie qu'à bon droit Genève a voué au dernier supplice.*

Miguel Servède, fils d'un notaire de Villa-Nueva, en Aragon, y était né vers 1509 ou 1511. Il étudiait le droit à Toulouse, quand, affilié de bonne heure à la secte protestante arienne, il vouait une haine à mort à *la Trinité*, qu'il traitait d'idolâtrie.

La Réforme éclatant de tous côtés, il parcourt l'Allemagne, y fait paraître divers ouvrages sur sa doctrine, rentre en France, passe quelques années à Lyon, va étudier la médecine à Paris, s'y fait recevoir docteur, et y publie son premier livre sur cette science. On lui a attribué de précieuses découvertes sur la circulation du sang.

Dans cette capitale il rencontre Calvin, avec qui il entre aussitôt en dispute théologique. Puis nous le retrouvons médecin dans la banlieue de Lyon, et à Vienne, en Dauphiné, où il est, en outre, prote d'imprimerie.

De cette époque date son haineux commerce épistolaire avec Calvin. Incarcéré en juin 1553, à Vienne, par l'influence de son puissant ennemi, Servet réussit à s'évader. Lors intervient une sentence du gouvernement de Genève, qui le condamne à *être conduit en tombereau sur la place de cette*

Digitized by Google

ville pour y être brûlé tout vif à petit feu avec ses livres, sentence exécutée par coutumace.

Mais voyez son imprudence! L'idée lui prend d'aller y passer une nuit; Calvin le dénonce; il est arrêté le 13 août, et le lendemain la procédure commence; elle dure encore le 10 octobre, époque où il adresse pour la seconde fois à ses juges une requête dans laquelle on lit avec douleur : *Les poulx me mangent tout vif; mes chausses sont déchirées; je n'ai plus qu'une méchante chemise à changer; le froid me tourmente grandement, et ma colique aussi, et ma rompure, et d'autres pauvretés que j'ai honte de vous écrire.*

Suit un long débat latin avec Calvin en personne; puis l'exécution de la sentence dans toute sa rigueur, le 27 octobre 1553, *le patient attaché à un pilori, bruslé jusqu'à ce que son corps soit réduit en cendres, refusant toute rétractation, et se plaignant à peine de ce qu'on prolonge son supplice en étant si avare de bois.*

« Robert Estienne, honoré de l'amitié des rois, de celle de du Chastel, de de Thou et de tous les hommes éminents dans les lettres, meurt, lui aussi à Genève, trois ans après Servet, entouré de la vénération de ses nouveaux coreligionnaires. L'historien de Thou parle en plusieurs endroits des services que Robert Estienne a rendus aux lettres, et de la gloire qui rejaillit sur la France et le monde entier de ses travaux, qu'il compare et préfère à ceux des plus illustres capitaines.

« Il déplore les persécutions des théologiens, intolérants et peu instruits, qui forcèrent cet homme éminemment religieux à quitter la France, lui qui, ainsi que nous l'apprend Henri Estienne dans ses préfaces, « savait noblement dépenser l'argent

Digitized by Google

« lorsqu'il fallait propager l'instruction et les « bonnes études, mais qui le prodiguait dès qu'il « s'agissait de propager les saintes Écritures et « tout ce qui pouvait éclaircir la parole de Dieu. »

« De Thou place avec raison Robert Estienne au-dessus d'Alde et de Froben, tant pour le savoir que pour la beauté des caractères et de l'impression. Il vante son jugement sûr et exquis.

« Nul ne pouvait en être meilleur juge que ce savant bibliophile, dont la bibliothèque était composée des plus beaux exemplaires des meilleurs livres.

« Voici l'opinion qu'avait de lui son noble rival : « J'ai entendu dire à mon père, dit Paul Manuce, « que nul n'avait égalé Robert Estienne par les « soins et le zèle qu'il apportait à la correction « et à la publication des auteurs anciens. »

Mais il est temps de parler de l'odieuse imputation faite à Robert Estienne d'avoir *volé*, *dérobé* ou *emporté* (car les termes ont varié comme la forme du mensonge, selon les hommes et les temps) ou les *matrices*, ou les *poinçons*, ou les *caractères de l'imprimerie royale dont on lui avait confié la direction.*

Il valait autant dire qu'il avait mis toute cette imprimerie royale dans sa poche !

Mais, quand on connaît la source d'une telle calomnie, toute discussion du fait devient superflue.

Digitized by Google

Robert Estienne était partisan de la Réforme, c'est-à-dire hérétique, dans le langage du temps.

De là haine à mort, et des jésuites, et des ligueurs, et des sorbonistes, d'un Gilbert Genebrard, d'un Antoine Possevin, d'un Pierre de Saint-Romuald, d'un Richard Simon; car il faut dire tous les noms de ces frénétiques pour leur honte éternelle, et en expiation de leur injure à tant de vertu, de savoir, de talent et d'intelligence.

On peut reconnaître que, si Robert Estienne, en 1552, sous Henri II, a quitté Paris, où sa vie était chaque jour menacée, en emportant à Genève des matrices, et non des poinçons (ce que les écrivains ont souvent confondu), de caractères grecs, c'est que les frais en étaient restés à sa charge au temps de François Ier, mort en 1547, et que, n'ayant pu se faire rembourser de ses avances, ces matrices avaient été laissées à son compte.

« Je suis surpris, dit feu G. A. Crapelet, qui nous donne ces curieux renseignements dans son Étude sur Francois Ier et Robert Estienne, de ce qu'aucun des auteurs qui ont discouru sur ce sujet, n'ait songé à dire qu'il existait d'autres matrices frappées avec les poinçons grecs de Garamond, pour fournir des caractères grecs, à leurs frais, aux imprimeurs de Paris, auxquels le roi accordait la permission de s'en servir.

« C'est ce qui explique comment il s'est passé

Digitized by Google

soixante ans avant que l'on ait songé aux matrices qui devaient être en meilleur état ; comment encore Robert II Estienne, son fils, était garde des caractères et poinçons du roi en 1568, et se servait, ainsi que les *Turnèbe*, les *Morel*, etc., des grecs royaux, longtemps après le départ de Robert. »

Les caractères grecs de Garamond étaient si renommés, que l'Université de Cambridge, en 1700, voulut en avoir des fontes particulières.

Il fut répondu aux curateurs de l'imprimerie de l'Université, qu'on leur fournirait volontiers des fontes entières des caractères grecs du roi, à condition qu'ils s'obligeraient d'en manifester leur reconnaisssance, non-seulement dans une préface, mais encore sur le titre de chaque ouvrage, et en ces termes : *Caracteribus græcis è typographico regio Parisiensi;* mais cette formule n'ayant pas été agréée par l'Université de Cambridge, le projet fut abandonné.

C'est en 1836 que le savant imprimeur bibliophile G. A. Crapelet consignait ces remarques sur les caractères grecs du roi.

Voici maintenant sur le même sujet ce que dit un autre maître en l'art d'écrire, en science et en bibliographie, M. A. F. Didot, dans son Histoire des Estienne, ouvrage que nous avons déjà eu l'occasion de mentionner :

« Dans son Histoire de l'imprimerie de Paris,

Digitized by Google

Chevillier, très-dévoué à la Sorbonne, répétant les imputations de Malinthrot, du fougueux ligueur Genébrard, du jésuite Possevin et du moine Pierre de Saint-Romuald, a reproché à Robert Estienne d'avoir emporté les types royaux, que l'on dut plus tard racheter à la seigneurie de Genève.

« Feu M. A. A. Renouard et mon père ont répondu à cette accusation qui, au lieu d'être généralisée, ne saurait s'appliquer qu'à une frappe de matrice, puisque les poinçons restèrent toujours à Paris, déposés à la Chambre des comptes par ordre de François Ier.

« Il est même très-probable qu'une autre frappe était restée à Paris; en tout cas, pour compléter les fontes de ces caractères, qui étaient suffisamment abondantes, puisqu'on sait que Charles Estienne, Guillaume Morel, Adrien Turnèbe, Bienné (Benenatus), Antoine Estienne, et quelques autres imprimeurs en firent usage pour leurs belles impressions; il était facile de se procurer les matrices nécessaires au moyen des poinçons restés à la Chambre des comptes.

« Robert Estienne avait dirigé Garamond dans la gravure de ces types, pour l'un desquels (le plus petit) on sait qu'Henri II Estienne, quoique très-jeune alors, mais habile déjà dans l'art de la calligraphie, auquel il s'était exercé sous la direction d'Ange Vergèce, avait fourni le dessin.

Digitized by Google

« Une pièce qui est au Louvre, datée du 1er octobre 1541, porte que François Ier « Autorise Robert Estienne, à payer à Claude Garamond, tailleur et fondeur de lettres, les poinçons des lettres qu'il avait promis de faire pour servir à l'impression des livres des librairies du roi (1). »

Or, il est probable que Robert n'avait pas été remboursé intégralement par le trésor, alors obéré très-souvent.

Dans sa préface de l'édition de Diodore de Sicile, imprimée par Henri Estienne à *Genève*, en 1559, je remarque ce passage significatif où Henri Estienne dit qu'il *maintient l'imprimerie que son père a créée avec l'aide de François Ier*.

Robert Estienne avait donc quelques droits sur ces types, ne fût-ce que pour en avoir dirigé l'exécution.

C'est ce qui explique comment aucune réclamation ne fut jamais faite, ni à Robert, ni à son fils Henri, tout le temps qu'ils se servirent à Genève de ces caractères, sur lesquels on leur reconnaissait, sans doute, des droits réels.

Mais lorsque, par suite de ses malheurs, Henri Estienne fut forcé d'engager à la seigneurie de Genève les matrices pour *quatre cents* écus d'or (11,500 fr.), sur lesquels la famille de

(1) Voyez sur ce sujet notre tome II, pages 65 et suivantes.

Digitized by Google

Henri Estienne, après sa mort, ne put payer que la moitié, la seigneurie, restée détentrice du gage, vendit, en 1613, sa créance sur la succession aux frères Chouet, libraires.

Cependant Henri IV, qui voulait conserver à la France ces matrices, les faisait redemander aux Genevois, demande renouvelée, en 1616, sous Louis XIII, à l'envoyé de Suisse, afin de *ravoir ces matrices pour l'honneur de la France*, en faisant offre de satisfaire les créanciers des Estienne, qui les retenaient.

Mais Paul Estienne, dans un voyage à Londres, s'était engagé à les livrer au gouvernement d'Angleterre, dont l'ambassadeur les réclamait avec instance.

« L'envoyé de Genève, dit M. A. A. Renouard, en informa le garde des sceaux de France, qui, pour sauver aux Genevois l'embarras d'un refus à l'Angleterre, FIT ENTENDRE à l'*ambassadeur* que *ces matrices appartenaient au roi*, *et avaient été* dérobées *au roi François Ier*, *ce que lesdits ambassadeurs ont écrit à leurs maîtres*, *n'espérant plus pouvoir les obtenir* (1). »

En 1619, le clergé de France, voulant commencer l'impression des Pères de l'Église, insista pour que cette affaire fût terminée. Il rappela

(1) Extrait du registre du Conseil.

Digitized by Google

« que l'une des plus grandes gloires du royaume estoit, entre autres, la quantité et la curiosité des bons livres et belles impressions grecques et latines; que maintenant des étrangers, jaloux de cette gloire, ne pouvant rompre l'amitié et l'habitude que les lettres ont avec les esprits qui naissent en ce royaume, s'efforcent d'en ôter les impressions, qui sont les voix et les paroles des sciences, par lesquelles elles traitent et confèrent avec les hommes ; auquel effet quelques étrangers ont, depuis peu, acheté de *Paul Estienne*, pour les prix et somme de 3,000 livres, les *matrices grecques* que le feu roi François Ier avoit fait tailler pour l'ornement de ses Universités et commodités des lettres, avec tant de frais, qu'il ne seroit, ni juste, ni raisonnable, même qu'il importe à la grandeur et à l'honneur de ce royaume, de n'en laisser emporter chose si rare et si riche, inventée pour le bonheur et par la diligence des feus rois, ce qui seroit funeste à tous les bons et inviteroit les Muses à suivre ceux qui posséderoient ces ornements, et abandonner ce royaume. »

Par arrêt du conseil d'État du roi (27 mars 1619), il fut donc décidé que Paul Estienne serait envoyé auprès du gouvernement français pour retirer ces matrices moyennant la somme de 3,000 francs.

Le 6 mars 1632, elles furent déposées à la Chambre des comptes et rendues à l'imprimerie

Digitized by Google

royale en 1774, où elles sont encore aujourd'hui (1).

Continuons maintenant l'examen des principales éditions publiées par l'infatigable et savant Robert Estienne.

Pour bien faire apprécier du lecteur la prodigieuse quantité de Bibles et autres livres d'église publiés par Robert Estienne, nous croyons devoir placer ici, d'après le savant M. Ambroise-Firmin Didot, la liste de ces divers ouvrages, avec leurs prix qui les mettaient à la portée de toutes les fortunes.

VI.

« D'après des relevés des Bibles publiées par Robert Estienne dans le cours de sa carrière, qui fut courte, puisqu'il mourut à cinquante-six ans, on voit que, indépendamment des Psautiers et des Concordances, il a donné onze éditions de la Bible entière, tant en hébreu, qu'en latin et en français, et douze éditions du Nouveau Testament en grec, en latin et en français.

« Or, comme il est certain qu'à toutes ces édi-

(1) Voir dans la IIe partie de cet ouvrage, page 65, ce qui a été dit, d'après MM. Paul Lacroix et Édouard Fournier, au sujet des types grecs du roi, et l'heureuse découverte faite par M. Le Roux de Lincy d'un document du temps, qui jette une vive clarté sur cette affaire. Voir également plus loin *Paul Estienne*.

Digitized by Google

tions il a apporté des soins particuliers, on peut juger de l'immensité de pareils labeurs, qui suffiraient pour occuper la vie d'un savant et laborieux imprimeur. »

Voici l'indication de ces éditions :

1523. *Nouveau Testament* latin, in-16 (chez Simon de Colines).

1525. *Bible* en latin, in-fol.

1532. *Idem*, en latin, in-fol.

1544. *Idem*, en latin, in-8°. Prix : 15 sols.

Ce prix est modique même en tenant compte de la différence de la valeur actuelle, qui est dans la proportion de 4 à 1.

De 1515 à 1530, le marc d'argent valait environ 12 francs, et de 1531 à 1545, près de 16 francs; le septier de blé (240 livres pesant) valait 12 francs, soit 240 sols ou 2,880 deniers.

1540. *Bible en latin*, in-fol. Prix : 60 sols.

1541. *Nouveau Testament* en latin, in-8°, avec notes marginales. Prix : 6 sols.

1542. *Bible en hébreu*, in-fol. Prix : 100 sols.

1543. *Nouveau Testament* en latin, in-16. Réimpression du Nouveau Testament de 1541, avec quelques changements dans les notes qui avaient déplu à la Sorbonne et additions nouvelles.

1545. *Bible en latin*, in-8°. Prix : 45 sols.

1545. *Nouveau Testament* en latin, in-16, avec notes et variantes d'après les manuscrits.

1546. *Bible en hébreu*, in-16, huit volumes. Prix : 75 sols.

1546. *Nouveau Testament* en grec, in-16. *Typis regiis.* Prix : 8 sols d'après un premier catalogue, et plus tard, 10 sols.

C'est la première édition imprimée avec le petit caractère grec de Garamond.

Digitized by Google

L'Ancien Testament devait être imprimé de même. Cette édition est conservée sous le nom de *O mirificum :* ce sont les deux premiers mots de la préface, où Robert Estienne rend grâce au Roi, qui, dans l'intérêt des lettres, avait fait graver ces charmants petits caractères grecs, lesquels permettaient de réduire en petits formats les livres imprimés jusque-là dans de grandes dimensions; on ne pouvait, dit Robert, en faire un plus digne usage qu'en les consacrant à l'impression des saints Évangiles.

1546. *Bible en latin*, in-fol. Prix : 60 sols.

1549. *Nouveau Testament* en grec, in-16. Prix : 10 sols.

Pour distinguer cette édition de celle de 1546, on la désigne sous le nom de *pulres*, attendu que, par une de ces fatalités typographiques inévitables pour tout imprimeur, le mot *plures*, employé dans la préface, a été changé en *pulres* par une transposition de lettres. Cette édition contient quelques changements au texte de 1546.

On a cru y découvrir quatorze légères erreurs typographiques; il y en avait douze seulement dans la précédente.

1550, *Nouveau Testament grec*, in-fol. Prix : 35 sols.

Magnifique édition; la collection de seize manuscrits est placée en marge ou à la fin.

1551. *Nouveau Testament grec*, avec deux traductions latines, l'ancienne et celle d'Érasme, 2 vol. in-16.

Le texte est pour la première fois séparé par versets, *chiffrés* et rangés chacun par *alinéa*.

Cette édition est extrêmement rare. Par erreur la date porte MDXLI, mais le chiffre X a été gratté.

On prétend qu'à d'autres exemplaires la date aurait été rectifiée sur le titre pendant le cours de l'impression, MDLI.

1553. *Bible en français*, revue par Calvin, in-fol.

1553. *Nouveau Testament latin*, avec commentaires de Robert Estienne pour saint Matthieu, saint Marc et saint Luc; et avec commentaires de Calvin pour saint Jean, in-fol.

1554. *Nouveau Testament*, en français, in-fol., publié sous ce titre : « *les Quatre Évangélistes*, avec une explication continuelle et familière recueillie des expositions des plus

Digitized by Google

savants docteurs ecclésiastiques, par lesquelles on peut voir combien les gloses ordinaires et partielles que le temps passé en a baillé au peuple chrétien, en lieu de l'Évangile, l'ont esloigné et destourné de Jésus-Christ, et en quels tenèbres on l'a mené. »

MM. Haag, qui citent cette édition, la disent être une traduction de l'édition latine de 1553.

1555. *Bible en latin*, in-8°.

1557. *Bible en latin*, in-fol., 2 vol.

1557. *Nouveau Testament*, en grec, in-fol., avec deux traductions latines. Celle de Théodore de Bèze est suivie de ses annotations.

1560. *Nouveau Testament*, en français, in-16, revu de nouveau et corrigé sur le grec par l'avis des ministres de Genève (1).

Il y a vraiment de quoi confondre la pensée, dit M. G. A. Crapelet, quand on cherche à se rendre compte de toutes les productions littéraires et typographiques dues à cet imprimeur; et en accordant tous les résultats possibles à un travail sans relâche, joint à une prodigieuse facilité, on comprendra encore difficilement, comment une si courte existence a pu suffire à ces travaux herculéens, comme on les appelle.

Robert Estienne a imprimé, tant à Paris qu'à Genève, pendant l'espace de trente-quatre ans, sans compter ce qui restera toujours ignoré ou confondu, à très-peu près, *cinq cents ouvrages* formant 550 *volumes*, ou 16 volumes seulement

(1) Amb. F. Didot, ouvrage déjà cité.

Digitized by Google

par année, l'une dans l'autre, un peu moins d'un volume et demi par mois.

Dans le nombre total il se trouve 376 volumes in-8°, 111 volumes in-16 ou in-32, 90 volumes in-4° et 70 volumes in-folio.

Les in-4° et les in-fol. représentent bien pour leur part au moins 1,100 volumes in-8° en plus; la production typographique de Robert peut être comptée pour 1,700 volumes in-8° environ.

La seule Bible de 1555, imprimée pour le compte de Robert par son beau-frère Conrad Badius, en un seul volume in-8°, à deux colonnes, en caractère dits *non-pareille* ou *six*, contient 682 pages, à 68 lignes par colonne, ou 136 lignes par page, qui produiraient plus de 3,000 pages à 36 lignes par page, ou 6 volumes in-8° de 500 pages chacun.

Ce n'est cependant pas le nombre de volumes qui peut surprendre de nos jours, où certaines imprimeries (en 1838) ont produit 40, 50 et 60 volumes par mois; ce qui est extraordinaire chez Robert, c'est que la presque totalité de ses éditions a été mise au jour par ses soins personnels, à ses frais, presque tous en langues anciennes (une vingtaine de volumes seulement en français), et avec sa participation directe et toujours la plus étendue à tous les travaux et accessoires

Digitized by Google

littéraires qui se rattachent à la constitution ou à l'amélioration des textes.

Nous n'essayerons donc pas d'apprécier chacune de ses œuvres étonnantes de science, de force et de persévérance; elles subsistent pour la gloire éternelle des lettres et de leur auteur, et il suffit d'ouvrir les Annales (1) de son imprimerie pour juger quelle en est la grandeur et la richesse.

Tous les grands labeurs entrepris par Robert Estienne ne lui font pas, au reste, négliger les livres élémentaires qu'il multiplie dans les trois langues, tout en travaillant aux progrès de la langue nationale, aux prix les plus modiques, pour l'avantage *des pauvres escoliers*.

Robert Estienne a imprimé douze éditions de la Bible, en latin, en hébreu et en français, dans les formats in-fol., in-4°, in-8°, in-32, et à peu près autant d'éditions du Nouveau Testament, en grec, en latin et en latin-français, sans compter une Concordance latine de la Bible, in-fol., plus de quarante auteurs grecs ou latins, poëtes, orateurs, historiens, jurisconsultes; il a rédigé en partie, imprimé et publié plus de cent éditions d'alphabets, de grammaires, de dictionnaires et

(1) Voyez *Annales de l'imprimerie des Estienne, ou histoire de la famille des Estienne et de ses éditions*, par M. A. A. Renouard. Paris, 1837-38, 2 parties, in-8°.

Digitized by Google

de traités des différentes parties du discours, en hébreu, en grec, en latin et en français.

Un de ses dictionnaires est intitulé : *Dictionariolum puerorum latino-gallicum, ex recognitione Roberti Stephani.*

On voit qu'il a inventé un mot pour ce livre.

Une épigramme de son Dictionnaire latin, édition de 1543, 3 volumes in-fol., se termine par ces deux vers :

Immensum modico venundatur ære volumen,
Uberior fructus; consule quæque boni.

Ses contemporains s'accordent à louer son désintéressement, sa probité et l'aménité de ses mœurs et de son caractère.

On n'a remarqué nulle part, je crois, combien cette production si active des presses de Robert Estienne en ouvrages si divers, la presque totalité en langues anciennes, beaucoup dans les formats les plus dispendieux, in-fol. et in-4°, devaient absorber de capitaux.

J'estime qu'il n'y a pas un volume in-fol. composé de 200 à 250 feuilles qui n'ait coûté au moins de 12 à 15,000 fr. en frais déboursés par Robert Estienne, et les in-4°, 8 à 10,000 fr., selon la nature de la composition.

La Bible in-fol. de 1540, qui contient 425 feuilles d'impression, avec additions marginales, a dû em-

Digitized by Google

ployer la valeur actuelle de 25,000 fr. pour frais de main-d'œuvre et de papier, toujours en supposant 500 exemplaires, mais sans tenir compte des frais accessoires.

On cite de cette Bible trois exemplaires imprimés sur vélin (peau de veau), dont chaque exemplaire n'a pas dû coûter moins de 2,500 fr., en comptant la feuille de vélin seulement à 3 fr.

Aujourd'hui chaque feuille de vélin de qualité égale à celle de cette Bible de 1540 coûterait plus de 5 francs.

La Bibliothèque impériale possède l'exemplaire sur vélin qui a appartenu à François Ier et qui lui a été offert par son imprimeur.

La consommation des livres, beaucoup plus prompte alors qu'aujourd'hui, et le débit journalier des volumes les plus usuels, pouvaient suffire, il est vrai, à couvrir une partie des dépenses ; mais la plupart des grands labeurs ne restaient pas ordinairement moins d'une année ou deux sous presse avant d'être livrés au public.

Il faudrait donc supposer que Robert ait eu une très-grande fortune pour qu'il lui ait été possible de subvenir à des avances aussi considérables et aussi prolongées.

Mais cette fortune, si puissant agent de production des belles choses en de dignes mains, ne se trouvait pas dans celles de Robert Estienne.

Digitized by Google

Elle lui venait de la munificence, des libéralités de François Ier, qui aimait et chérissait Robert Estienne.

Dès lors, le secret de ses vastes entreprises nous est révélé; et à cet effet, nous reproduisons un témoignage irrécusable, celui du fils aîné de Robert, Henri II, que la postérité, juste cette fois, a surnommé le *Grand Henri*. Voici comment il s'exprime :

« François Ier aimait avec passion la littérature et les gens de lettres. Il avait une affection toute particulière pour mon père, et peu de jours avant de mourir, devant toute sa cour, il la manifesta de la manière la plus formelle.

« Tout ce que mon père demandait, il l'obtenait sans peine, et l'extrême libéralité du roi envers les lettres et les savants était à la hauteur de ses grandes entreprises typographiques ; elle allait même à ce point, qu'elle venait au-devant des désirs de mon père, et les surpassait tous. »

L'infatigable activité de Robert Estienne ne se termina qu'avec sa vie; il mourut à Genève, le 9 septembre 1559, à l'âge de cinquante-six ans.

On voit par son testament de 1556 que les Génevois lui avaient décerné le titre de citoyen; il avait embrassé le protestantisme; son ami et coreligionnaire Théodore de Bèze composa des vers grecs et des rimes françaises en son honneur.

Digitized by Google

Son portrait a été gravé par Desrochers, in-8°, et par Coster, in-4°, avec ces vers au bas :

Robertum cernis Stephanum quem
Gallicus orbis
Miratur. Primus caliographûm,
Stephanus,
Qui, pius et doctus, procudit scripta
piorum ;
Sorbona hinc non vult impia
ferre virum.

Tout ce qui a été écrit sur Robert Estienne, à sa louange, formerait une couronne poétique des plus volumineuses ; mais il y a quelques lignes (nous les avons déjà rapportées au tome II page 49 ; nous croyons utile de les reproduire ici), de prose latine écrites par l'historien Jacques-Auguste de Thou, qui sont le plus bel éloge qui ait été et sera jamais décerné à un imprimeur :

« Robert Estienne laissa fort au dessous de lui Alde Manuce et Froben pour la rectitude et la netteté du jugement, pour l'application aux travaux et pour la perfection de l'art même.

« Ce sont là pour lui des titres à la reconnaissance, non-seulement de la France, mais du monde chrétien tout entier : titres plus solides que n'ont jamais été pour les plus célèbres capitaines leurs plus brillantes conquêtes.

Digitized by Google

« Et ses travaux seuls ont plus fait pour l'honneur de la France que tous les hauts faits de nos guerres, que tous les arts de la paix (1) ! »

« Oui, une réparation pieuse, bien que tardive, un monument glorieux, étaient bien dus par la science à cette laborieuse lignée d'imprimeurs et de savants qui, pour prix des plus pénibles veilles, des plus parfaites productions, des plus coûteux sacrifices, ne recueillit que la pauvreté, l'exil, les persécutions du clergé, l'abandon de la cour, une prison pour dettes au Châtelet, un lit à l'hôpital de Lyon pour le plus illustre de ses membres, un grabat et une bière enfin, à l'Hôtel-Dieu de Paris pour son dernier représentant (2). »

Un hommage public achève et consacre cette juste expiation.

La statue de Robert Ier est au nombre des douze que la ville de Paris, pour décorer la principale entrée de son magnifique palais municipal, fait exécuter, en l'honneur de douze de ses concitoyens, choisis parmi ceux qui ont le plus dignement servi et honoré leur patrie.

Cette ovation civique, ce rappel glorieux dans sa ville natale, vengent pleinement Robert Ier et

(1) Jacq. Aug. de Thou, *Historiarum sui temporis*, pars prima, lib. XVI, 1559. Édition de 1604, in-fol.

(2) M. Magnin, *Journal des savants*, oct. 1840, p. 646.

Digitized by Google

sa docte famille des injustices dont ils eurent tant à gémir (1).

VII.

Nous nous estimons heureux de pouvoir terminer cette esquisse sur le plus célèbre des imprimeurs français par un document authentique peu connu, le testament de Robert Estienne, daté de 1559.

TESTAMENT DE ROBERT ESTIENNE.

5 septembre 1559.

Au nom de Dieu sachent tous qui ces presentes letres verront liront et ouïront Que lan mil cinq cens cinquante-neuf et le cinquiesme jour de septembre pardavant moy Jehan Ragneau notaire public et bourgeoys jure de geneve, soubz signe et les tesmoingz soubz nommez a este present en sa personne honorable Robert Estienne maistre Imprimeur et bourgeoys de geneve estant en bonne disposition desprit par la grace de Dieu combien quil soit mallade de corps Lequel a dict et declare quil vouloit faire son testament et ordonnance de derniere volonte et ma requiz iceluy mectre et rediger par escript et en ce faisant a dict et declare qu'il rend grace a Dieu de tant de biens et benefices quil luy a faictz et singulierement de ce quil la appele a la cognoissance de son sainct Evangile et par iceluy donne a cognoistre le vray moyen de son salut qui est par Jesus-Christ son seul filz Lequel il a envoye et a souffert mort et vaincu la mort en mourant pour nous acquerir la vie.

— Et lequel il supplie augmenter ses graces en luy jusques ce quil luy plaise prendre son ame pour la mectre en son

(1) Ant.-Aug. Renouard.

Digitized by Google

repoz eternel en attendant le jour de la resurrection generale;

— *Item* a dict quil vouloit et ordonnoit aprez son deces son corps estre ensepvely et inhume selon lordre et police de ceste eglise;

— *Item* et quant aux biens teriers que Dieu lui a donnes a dispose et ordonne diceulx comme s'ensuyt Et premierement a legue et donne et par cestuy present son testament legue et donne pour lassistence de paouvres estrangers retires en ceste ville pour y vivre selon la reformation dicelle — La somme de deux cens cinquante livres tournoys qui sera baillee a ceulx qui ont la charge de la bourse des aulmosnes diceulx paouvres;

— *Item* a legue et donne pour la dotation augmentation et entreteinement du college que nos magnifiques seigneurs et superieurs de ceste cite ont commence a dresser et fonder en ceste cite. Assavoir la somme de cent cinquante livres tournoys, qui sera employee en acquisition et rente au profict du dict college Et a la charge et condition que si lesdictz deniers rente et revenu estoyent employes a aultre chose quelle quelle soyt lesdictz deniers et rente retourneront a ses heritiers et pourront par eulx estre repetes et retires;

— *Item* considerant la grande grace que Dieu luy a faict de lavoir retire du profond de lidolatrie et tyrannie papistique et lamener en ceste eglise reformee selon la saincte parole de Dieu ou il desire de continuer lestat et train dimprimerie auquel il a pleu a Dieu le commettre pour servir au public et principalement a son eglise et a quoy faire il esperoit estre ayde de tous les enfans quil a pleu a Dieu luy donner lesquelz a ceste fin il avoit fait estudier es langue latine, grecque et hebraique et apres luy mesmes les avoit instruictz en sondict art et vaccation dimprimerie Toustefois les aulcungs diceulx assavoir Robert et Charles a son grand regret et contre son vouloir lont fraude de ceste esperance se retirans davec luy et de ceste eglise et sen retournans au lieu duquel par la grace du Seigneur il les avoit retires et qui pys est se sont maries sans son authorite vouloir et con-

Digitized by Google

sentement en se polluant a la messe et aultres superstitions de la papaulte Et nont voulu lesdictz Robert et Charles recognoistre leurs fautes ny se retirer pardevers luy en leglise de Dieu combien que de ce ilz ayent souvent par luy et instamment par plusieurs annees este admonestes pries et requis par grande doulceur et despuys par le debvoir et obeissance quilz debvoient et avec comminations que silz ne se retiroient dedans certain temps prefix il les dejecteroyt de tous ses biens comme rebelles ingratz et desobeissans a leur pere contre le commandement de Dieu Dequoy toutesfoys ilz non tenu compte ny aulcunement satisfaict devant ledict temps et terme a eulx prefix qui est des long temps expire;

Pour ces causes que ledict testateur a dict estre vrayes et parceque telle est sa volonte estant sur ce bien advise et ayant pryz surce (comme il disoyt) bonne et longue deliberation iceluy testateur de sa propre bouche a exherede et dejeste lesdicts Robert et Charles de toute sa succession voulant tant seulement que a chascung desdicts Robert et Charles soyt donne la somme de dix florins petit poiz monnoie de Savoye et ce pour tous droictz quil pourroient demander et quereler en sa succession;

— *Item* et parceque sur sa vieillesse accompaignee de malladies ne luy est demoure pour tout ayde et solagement que Henri Estiene, son filz aisne lequel sest marie en sa maison et par son conseil et *aultement* faisant tout debvoir dung bon filz le supportant en ses peines et labeurs ayant la principalle charge de limprimerye qui est la correction, et de pourvoir aux copies luy donnant bonne asseurance par la grace du Seigneur quil continuera en tel debvoir et office et succedera en ses labeurs pour entretenir ledict train et honneur de ladicte imprimerye lequel graces a Dieu a des long temps este continue en sa maison au profict du public et bon nom de sa famille;

— A ces causes et mesmes afin que ledict Henry aye quelque recompense de son obeissance et secours a luy testateur faict et que a ladvenir il aye encore meilleure occasion de continuer et satisfaire a son desir et mesmes a lhonneur de

Digitized by Google

ou aultres reformees selon levangile en bayllant toutesfoys à la bourse des paouvres estrangers retires en ceste cite pour y vivre selon la reformation dicelle et audict college de ceste cite a chascung la somme de quatre cens livres tournoys oultre ce quil a cy dessus legue en faveur desdictz paouvres et college et en augmentation diceulx legatz et soubz les mesmes conditions et reserves desclarees cy dessus a lesgard dudict college;

— *Item*, et en cas que tous lesdictz enfans et hoirs defaillent de demourer et vivre soubz ladicte saincte reformation ledict testateur veult et ordonne que tous sesdictz biens soient et adviennent audict college et ausdictz paouvres par moictye comme dessus;

— *Item* ledict testateur veult et a ordonne que ledict Henry son heritier baille et soit tenu bailler a honeste Marguerite Deschamps sa tres chere femme et loyale espouze durant la vie delle la somme de quatre cens livres tournoys pour une foys payee et aussy quelle jouysse et que sondict heritier la laisse jouyr sa vie durant seulement des membres du corps de devant de sa maison ainsy quil sextend sur la boutique et sur la cave et lesquelz on appelle la salle chambre et cuysine ensemble les meubles desdictz membres;

— Et aussy quelle sayde pour ses necessites seulement de la cave et grenier qui sont ausdict corps de ladicte maison et aussy de lestable ensemble du jardin auquel elle pourra prendre ce qui luy sera necessaire moyennant toutesfoys que sadicte femme se contente de ce que dessus pour la communaulte quelle pourroyt pretendre par son contract de mariage et quelle n'en demande aulcung partage a sondict heritier dautant que tel partage tendroyt a grande dissipation et pour a la quelle obvier ledict testateur la prie de se contenter de ce que dessus;

— Et a dict et declare ledict testateur que le contenu cy dessus est son testament et ordonnance de derniere volonte;

— Priant nos magnifiques et souverains seigneurs de ge-

Digitized by Google

neve et tous aultres seigneurs et magistratz de justice, quil leur plaise faire mectre et souffrir le present sien testament estre mys a exequution selon le contenu cy dessus ;

— Lequel testament et ordonnance de derniere volonte iceluy testateur veult et entend avoir vigueur et valloir par tous les meilleurs moyens et manieres que faire se peult et trouver tant par droict que coutume ou usance soyt par forme de testament nuncupatif — codicille — donation a cause de mort — fideicommis — partaige et aultre meilleure disposition que faire se peult lune non derogeant a laultre mais servant de plus grande confirmation ;

— Et a revoque et revoque tous aultres testamens et dispositions de derniere volonte quil pourroyt avoir faict parcydavant si aulcune sen trouvoyt avoir este faicte par luy voulant aussy ledict testateur que du present sien testament en soyt faict ung instrument public ou plusieurs si besoing et autant de clauses quil sera requiz et necessaire lequel on puisse corriger et amender au dire et par ladvis de gens doctes et expers en ce sans toustefoys changer la substance de la volonte.

Faict et receu par moy dict notaire les jour et an susdictz en la chambre estant sur la rue publique et boutique de lhostel dudict testateur situe en la rue de Ryve Presens spectables Theodore de Beze et Jehan Maccard ministres du sainct Evangile en ceste cite. — Spectable Germain Colladon docteur es droictz Nobles Pierre Gorin Seigneur de Boysboussat Rene de Billy Seigneur de la Mauvinyere Honorables Guillaume Trye Claude Maistre et Nicolas Fontaine marchans tous bourgeoys de Geneve tesmoingz a ce requiz et appellez.

Signé : RAGUEAU.

Certifié conforme à l'original contenu dans les minutes du notaire J. Ragueau, déposées aux archives de Genève, vol. 1559-1560, folio 185.

TH. HEGER,
Commis des archives.

Digitized by Google

FRANÇOIS ESTIENNE,

PREMIER DU NOM.

(DE 1537 A 1550).

FRANÇOIS ESTIENNE naquit à Paris, en 1502; il était le fils aîné de Henri Ier.

Selon Lottin, il fut nommé libraire-juré en 1537, et imprimeur en 1550.

L'opinion de M. Ant. Aug. Renouard est qu'il ne fut que libraire et non imprimeur.

Voici les raisons qu'il donne à l'appui de son opinion :

En 1537, époque de ses premières publications, François mettait sur ses titres : *Typis et characteribus Simonis Colinæi;* en 1538, *Privigno imprimebat S. Colinæus*, ou *fratri Francisco imprimebat Robertus Stephanus;* en 1541 et 1543, la formule change; elle est remplacée par celle-ci : *Apud Simonem Colinæum et Franciscum Stephanum*, qui semble indiquer une association commerciale; un livre de 1546 porte en la *maison*, mais non pas en l'*imprimerie* (typis) *de François Estienne;* et enfin, pour l'une des deux éditions de 1547, Simon de Colines étant mort, François se sert, non d'une imprimerie dont il aurait été propriétaire, mais bien de celle de François Grault.

Digitized by Google

Il n'a donc pas été imprimeur, conclut le savant libraire.

Quoi qu'il en soit, François, de même que ses frères, reçut de son père une solide éducation, comme on en recevait alors, et comme on en reçoit trop peu de nos jours.

Il paraît, du reste, qu'il ne fut pas plus que Robert d'humeur à se soumettre sans mot dire aux velléités de vexations qui en ce temps et depuis n'ont été que trop fréquentes envers la librairie et l'imprimerie.

En 1552, un arrêt du Parlement ordonna que les imprimeurs et libraires seraient visités pour qu'on pût saisir chez eux les livres favorisant les nouvelles opinions.

Peu de mois après, le 1er juillet, deux libraires-jurés, *Jacques Nyverd* et *Jean André*, dit M. A. A. Renouard, à qui nous sommes redevable de ces faits consignés dans une copie des trente-sept pièces historiques sur l'imprimerie et la librairie de Paris, rassemblées par Claude Saugrain, auteur du *Code de la librairie*, et qui furent acquises après sa mort, en 1762, par la chambre syndicale de Paris; Jacques Nyverd et Jean André se présentèrent chez François, frère de Robert Ier, pour y faire la visite de ses livres.

Il s'y refusa : de là plainte de ces libraires-jurés au Parlement, qui, par arrêt du 30 octobre, or-

Digitized by Google

donna à François « de representer, exhiber et remettre entre les mains desdits demandeurs tous et chalcun des livres qui seront par eux demandes, pour etre visites suivant ladite ordonnance, et cela sous peine de prison (1). »

Un des articles des statuts de l'Université de Paris, du 6 décembre 1275 (2), relatifs à la *communauté des clercs-libraires-jurés de l'Université*, porte :

« Tout libraire ou stationnaire devra DENONCER a l'Universite quiconque de ses confreres auroit viole les reglements de l'Universite, ou celui dont les affaires seroient en mauvais etat. »

Avouons toutefois qu'à l'époque où fut mis au jour cet article infâme contraignant les libraires à remplir les fonctions de mouchards auprès de leurs confrères, la France était encore plongée dans l'ignorance, et qu'en quelque façon cette contrainte était conforme aux mœurs du temps; mais comment comprendre qu'au milieu du XVIe siècle, alors que la nation entière voyait, grâce aux bienfaits de l'art typographique, les mœurs s'adoucir et les esprits s'éclairer, des libraires aient pu s'avilir au point de devenir les auxiliaires, les suppôts de la police? Mais hâtons-nous d'ajouter comme circonstance atté-

(1) Voyez les notes sur *Jacques Niverd* et *Jean André*, au vol. suiv.
(2) Voyez *Histoire du Livre*, 1re partie, page 148.

Digitized by Google

nuantes, qu'on était du temps des persécutions religieuses, pour crime supposé d'hérésie.

Hâtons-nous encore de faire connaître à nos lecteurs (pour l'acquit de notre conscience et afin de n'avoir plus à revenir sur les faits de ces deux libraires, qui ne sont connus, du reste, que comme *délateurs*), ce qu'étaient *Jacques* NYVERD et *Jean* ANDRÉ.

Ces deux marchands de livres étaient les *espions* du président Lyzet, qui devint depuis abbé de Saint-Victor.

Quant à Lyzet et à son digne acolyte de Montmirel, ils avaient prononcé et fait exécuter la sentence de mort contre cet infortuné *martyr de la pensée*, Estienne Dolet. Lyzet avait chargé ces deux libraires de la honteuse mission de découvrir et de lui dénoncer quiconque des libraires et imprimeurs serait par eux soupçonné d'hérésie.

Et comme Robert Estienne était véhémentement soupçonné d'hérésie par la Sorbonne, Lyzet faisait particulièrement surveiller François, parce qu'il le soupçonnait de partager les opinions religieuses de son frère Robert.

De là, la visite domiciliaire, la contrainte et la menace de la prison.

Jean André excitait surtout les sorbonistes pour qu'ils ne laissassent pas Robert Estienne s'enfuir de la France, et, non moins avide que cruel,

Digitized by Google

si l'on croit la lettre de Martin Passavant à Pierre Lyzet, conservée dans les *Epistolæ obscurorum virorum*, il insistait pour qu'on veillât à ce que Robert ne pût s'échapper :

« Ego vidi illum maledictum *hereticum Robertum*, *qui* nobis est tam benè elapsus. Perdiem (sicut dicit David) vos benè dicebatis : « Cavete benè ipse evadet vobis, et defunctus Johannes Andreas, qui sperabat maritare filias suas de bonis ipsius, ut erat zelotissimus fidei catholicæ, benè clamabat semper quod fugeret. »

La Caille signale le *zèle* de Jean André pour la religion catholique. Il raconte qu'en 1546, ce Jean André fit arrêter un libraire de Genève nommé Pierre Capot, qui, de temps en temps, venait à Paris pour y débiter des livres calvinistes, et qui très-probablement, eut même fin que Pierre Judet, libraire de Paris.

Celui-ci, fort *zélé* aussi, mais pour les protestants, *épiait*, pour leur en rendre compte, les assemblées secrètes que tenaient entre eux les catholiques : et il fut, pour ce méfait, brûlé vif en 1559.

Les deux ouvrages les plus remarquables de François Estienne sont :

Psalterium græcum, en grec, 1543, imprimé en rouge et noir;

Digitized by Google

Les Heures, aussi en grec, même genre d'impression.

On est porté à croire, mais sans que rien puisse le confirmer, que François est mort vers 1550.

Digitized by Google

CHARLES ESTIENNE

SEUL DE CE NOM.

(DE 1551 A 1564.)

I.

CHARLES ESTIENNE était le troisième fils de *Henri Ier*.

On ne connaît pas l'année de sa naissance, mais on est porté à croire qu'il vit le jour entre 1504 et 1505.

De même que ses deux frères *Robert Ier* et *François*, il reçut le bienfait d'une forte et solide éducation.

Ses goûts pour les sciences le portèrent vers l'étude de la médecine; il fut reçu docteur-médecin à la Faculté de Paris.

Bien qu'encore très-jeune, il n'en fut pas moins choisi par le savant Lazare de Baïf pour être le précepteur de son fils, Jean Antoine, plus connu aujourd'hui par ses poésies, que son père, par son érudition.

Charles accompagna, en 1540, dans ses ambassades d'Allemagne et d'Italie, Lazare de Baïf qui ne voulait point se séparer de son fils, ni que l'éducation de celui-ci fût interrompue.

C'est à ce sejour hors de la France qu'il faut

Digitized by Google

rapporter les liaisons contractées par Charles avec plusieurs savants étrangers, et notamment avec Paul Manuce (1).

Le poëte Baïf, dans ses vers adressés à Charles IX, parlant des soins que son père avait pris de son premier âge, mentionne ce voyage de Charles Estienne à la suite de Lazare :

Je ne fus pas sitost de l'enfance tendre
La parole formant, qu'il (Lazare) fust soigneux de prendre
Des maistres les meilleurs pour des lors m'enseigner
Le grec et le latin sans y rien espargner.
Charles Estienne, premier, disciple de Lascare,
Le docte Bonami, de mode non barbare,
M'apprints à prononcer le langage romain...
En l'an que l'empereur Charles fist son entrée
Receu dedans Paris (2) l'année desastrée
Que Bude trespassa, mon père qui alors
Alloit ambassadeur pour vostre ayeul dehors
Du Royaume, en Almagne, et menoit au voyage
Charles Estienne, et Ronsard qui sortoit hors de page,
Estienne, medecin, qui bien portant estoit,
Ronsard, de qui la fleur un beau fruit promettoit...

Si, comme typographe, dit M. A. A. Renouard, auquel nous faisons cet emprunt, Charles n'a pas conquis, à l'exemple de son frère Robert et de son neveu Henri II, ce renom impérissable qui im-

(1) Paul Manuce, écrivant à l'un de ses savants amis à Paris, au sujet de Charles Estienne et de Turnèbe, s'exprimait ainsi :

« Ille est (Turnebus) cui jure omnia tribuuntur, qui jam pervenerit eo quo nobis aspirare non licet.

« Saluta cum meis verbis, cum veterrimo amico meo, spectatæ virtutis et industriæ viro, Carolo Stephano. » (Lib. V, p. 17.)

(2) Le 1er janvier 1539-40.

Digitized by Google

mortalise cette nombreuse famille, il vient après eux partager leur célébrité, avec d'autant plus de justice qu'étranger par ses premières études à cette profession, dans laquelle il sut obtenir des succès, il ne devait en faire la sienne que par l'effet des persécutions ecclésiastiques qui mirent son frère Robert dans la nécessité de chercher un refuge sur la terre étrangère.

« Ces établissements d'imprimerie et de librairie, où tant et de si beaux livres se fabriquaient et se débitaient depuis longues années, et dont le fugitif ne pouvait emporter que la moindre partie, risquaient de tomber en non-valeur dans le domicile de la famille, si Charles, devenu le tuteur et par conséquent le protecteur des enfants de Robert, restés ou revenus à Paris, n'avait aussitôt pris la direction de tous les travaux, ce dont heureusement il s'acquitta avec habileté, sans cesser néanmoins d'exercer l'art de guérir. »

Charles Estienne fut la victime de son abnégation pour ses propres intérêts et de son attachement à ses neveux, qui, lorsqu'il fut tombé dans l'infortune, l'abandonnèrent.

Il est essentiel que nous revenions à Robert Ier et à sa fuite avec sa jeune famille à Genève, afin d'expliquer toute l'importance du dévouement de Charles.

Dans tout le cours de sa vie, Robert se montre

Digitized by Google

trop prudent, pour qu'il y ait à croire qu'une telle résolution (sa fuite à Genève) ait pu avoir été l'effet d'un mouvement subit de dépit ou de crainte, ce qu'aujourd'hui on appelle un *coup de tête.*

« Déjà, en septembre ou octobre 1548, il s'en était expliqué avec son protecteur l'évêque du Chastel, dans un voyage à Lyon fait en l'espérance d'y avoir accès auprès du roi Henri II, qui revenait alors du Piémont, et d'en obtenir la révocation d'un ordre nouveau qui suspendait la vente des Bibles, et mettait au néant une double permission protectrice à lui accordée, en mai ou juin de la même année, par les lettres ou ordonnances de Bourg-en-Bresse.

« Le roi ne révoqua pas sa suspension de vente, mais il fit dire à Robert par du Chastel que pour cela il ne lui fallait pas laisser le pays; seulement qu'il se donnât garde à l'avenir, ajoutant, dit Robert dans sa Réponse aux Théologiens de la Faculté de Paris (voyez Robert Ier) « que j'eusse bon courage, et que je poursuyvisse comme de coustume à faire mon debvoir, à orner et embellir mon imprimerie. »

En prenant la direction de l'imprimerie de Robert, le premier soin de Charles fut de sauvegarder les intérêts de ses neveux et de faire lever le séquestre dont était frappé leur héritage.

A cet effet, il fit présenter une requête qui resta

Digitized by Google

longtemps sans obtenir aucun résultat; néanmoins le séquestre fut levé en 1552; mais l'acte original de ces lettres royales resta égaré pendant 292 ans!

Ces lettres royales de rémission et de *main-levée* en faveur des mineurs de Robert Estienne, ont été trouvées dans le registre 261 *bis*, pièce 283, du Trésor des Chartes, par M. Eugène de Stadler, ancien élève de l'école des chartes, employé aux archives du royaume.

Cette pièce a été ensuite publiée dans la Bibliothèque de l'école des Chartes en juillet 1840; nous la reproduisons ici.

LETTRES

DE RÉMISSION ET DE MAIN-LEVÉE, EN FAVEUR DES HÉRITIERS MINEURS DE ROBERT ESTIENNE.

(1552.)

HENRI, par la grace de Dieu, roy de France, sçavoir faisons a tous presents et advenir, nous avoir receu l'humble supplication de nostre bien ame maistre CHARLES ESTIENNE, nostre imprimeur ordinaire, oncle et tuteur de HENRY, ROBERT, CHARLES, FRANCOYS, JEHANNE, CATHERINE, JEHAN et MARIE, tous enfants myneurs d'ans de ROBERT ESTIENNE, nostre imprimeur ordinaire es lettres hebraïques, grecques et latines, et de feue PERRETTE BADE, sa femme, lesditz enfants aagez, c'est à sçavoir; ledict Henry de vingt ans, Robert de dixhuict, Charles de quinze, Françoys de douze, Jehanne de onze, et Jehan de sept ou environ, contenant que environ l'an mil cinq cens quarante neuf ledict Françoys, lors aage de six ans seullement, fust emmene par ung marchant de la ville de Strasbourg pour lui servir et aprendre, tant au faict

Digitized by Google

de la marchandise, estude, que en la cognoissance de la langue germanique, lequel marchant le meist en pension chez ung nomme Theobaldus, demourant en ladicte ville de Strasbourg, homme de sçavoir pour instituer jeunes enfants; et environ ung an et demy apres, Robert, l'un desdicts enfants, a mesme effect fut baille a Conrad Bade, leur oncle maternel, imprimeur, lequel Conrad le meist avec un nomme Alix, lequel feignant le vouloir a Troyes chez le papetier fournissant la maison de son pere, le mena en la ville de Lozanne, ignorant du tout ou il le menoit; auquel lieu de Lozanne fust iceluy Robert mys avec ung nomme Rabiens lequel l'institua en hebreu, et l'envoya au college; et environ troys ans apres, Charles, autre desdictz enfans, fust envoye audict lieu de Lozanne, ne sçait iceluy suppliant par qui, comment ni quelle raison, et y fust mis en pension chez un precepteur qui l'instituoit ez lettres grecques; et y fust en icelle ville de Lozanne, peu apres, amene, le dessus, dit Françoys, estant auparavant a Strasbourg, ne sçait aussy par qui, et fust mys en pension avec ung nomme de Bellenove, lequel l'instituoit en grammaire, en langue du pays; et peu apres y furent pareillement menez deux aultres desditz enfans nommez Jehan et Jehanne, par une femme qu'on disoit avoir este prinse par le pere desdictz enfans en secondes nopces, laquelle les meist avec ledict de Bellenove et sa femme, pour ce qu'ils tenoient tous deux escolles, le mari pour les filz et la femme pour les filles; et au regard des deux aultres filles nommes Catherine et Marie, elles sont toujours demourées et sont encore a present a Paris, en la maison et garde dudict suppliant, des et depuys qu'il a este eslu et ordonne leur tuteur et curateur, aulieu dudict Robert leur pere et au moien de son absence et qu'il s'estoit retire en la ville de Geneve, des le mois de novembre mille cinq cens cinquante, de laquelle ville de Geneve, ledict Robert envoya deux ou trois moys apres que lesdictz enfans furent audict lieu de Lozanne, ung homme inconnu ausdictz enfans, pour leur declarer de sa part qu'il estoit venu expres par devers eulx avec argent pour les mener a leur dict pere, sans leur

Digitized by Google

dire ou faire entendre en quel lieu il estoit, de sorte que a la persuasion dudict personnaige et aussy pour obeir à leur dict pere, allerent avec le dessus dict, lequel les conduict et mena jusqu'en la ville de Geneve, en laquelle se trouvoient leur dict pere et ledict Henry leur frere aine, lequel a ce qu'ilz entendirent lors y avoist este aussy mene par leur dict pere faignant le mener es foires de Lyon, et aultres lieux de sa negociation; et lors leur fust a tous dict en general par leur dict pere qu'il s'estoit la retire au moien de quelques fascheries qu'on luy voulloit faire en France, sans aultre chose leur declairer; et a l'instant commenca a les occuper tous en divers actes et ministeres, selon leur capacite et cognoissance qu'ils pouvoient avoir, de son estat et de ce quy en depend; et depuys, persuadez de revenir en France par les frequentes et ordinaires exhortations, remonstrances et prieres dudict suppliant, leur oncle et tuteur, lesquelles il a par plusieurs foys reiterees, tant par lettres que par parolles de gens par luy envoiez expres avec argent pour les ramener, avoient iceulx pauvres enfans fort desire retourner; et s'en sont plusieurs foys mys en grand debvoir, mais ne leur a este si tost possible pour la vigilence et curieuse observacion de leur dict pere, lequel s'en tenoit si pres, qu'il ne les perdoit jamais de vue, et les tenoit fort estroictemeut et en grande subjection; toutesfoys ledict Henry aisne trouva mieux de s'absenter de son dict pere et s'en alla à Venise ou il est encore a present, en la maison de Françoys d'Asula et aultres heritiers de feu Alde, premiere maison de leur art d'imprimerye, pour toujours s'exercer au faict d'ycelle; a l'exemple et invention duquel Henry, troys jours aprez, Robert, second filz partit dudict Geneve pour venir a Paris, il est a present avec ledict suppliant, son tuteur, sans jamais en avoir rien declaire a ses aultres frères et sœurs et mesme a Charles, troisieme filz, lequel, se doubtant de son entreprise, l'avoit par plusieurs foys et instamment prie de ne s'en venir sans luy; ce que n'oza faire toutesfoys ledict Robert, craignant le mal contentement du pere, et qu'il s'aperceust de l'entreprinse; dont ledict Charles, ainsy demoure avec

Digitized by Google

ledict pere a depuys conçu si grand ennuy, qu'il est tombe en maladie; et adverty nostre procureur general de nostre parlement de Paris que ledict pere s'estoit absente de nostre royaume et alle demoure en la dicte ville de Geneve, a faict saisir tous ses biens trouvez en la maison d'yceluy comme appartenant audict pere, lequel suppliant pour son office de tuteur se y est oppose pource que partaige avoit este faict des dictz biens avec ledict pere et enfans, pour leur part et portion de leur defuncte mere, longtemps preceddant que ledict pere sortist de nostre royaume pour aller demourer audict Genefve, et n'estoit demoure en ladicte maison que la part des dictz enfans.

Pour ces causes, le dict suppliant, congnoissant qu'il est commis tuteur et curateur ordonne par justice a tous les dictz enfans pour la conservation et defence, tant de leurs personnes et biens que de leur honneur et reputation, suyvant les charges donnees par la loy a tous tuteurs et curateurs; nous a faict trez humblement supplier et requerir, pour ne rien obmectre de son debvoir et office susditz, que, actendu la qualite et circonstance du faict tel que dessuz, le bas aage et innocence des dicts pauvres pupilles, l'ignorence, rudesse et faulte de jugement d'iceulx; et que dictz pauvres enfans n'ont jamais eu congnoissance de l'ordonnance par nous faicte contre ceulx qui se retirent et vont demourer au dict Genefve et aultres lieux mentionnez en icelle ordonnance et aussi quelle a este faicte et publiee depuis que leur dict pere s'est retire de notre royaume, leur valloir en ce qui de nous pourroient avoir offence impartir noz graces et misericorde;

Pour ce est-il que, considerant la faulte que pourroient avoir en ce commis les dicts mineurs contre, estre plus tard advenu par une pure manœuvre, obeissance et crainte fillialle, jeune et indiscrette, que par malice, n'ayant jamais eu congnoissance de la deliberacion de leur dict pere, adhere ne preste consentement à ycelle, n'ayant encores la plus-part des dicts enfans auscune usaige ne congnoissance de leur debvoir; ne voullant que, pour s'estre leur dict pere absente

Digitized by Google

de nostre royaulme, les dicts enfans demourer paovres et ruynes : avons en suyvant nostre naturelle inclination disposee plus a begnite et clemence que a severite et rigueur de justice, de nostre certaine science, grace speciale, plaine puissance et auctorite royale, dict et declaire, disons et declairons que n'avons entendu et n'entendons la part et portion des biens appartenant aux dicts Catherine et Marie qui ont toujours demoure en la dicte ville de Paris, comme dict est, avoir este ne estre comprinse en la saisie faicte a la requeste de nostre dict procureur general, et, en tant que besoing est ou seroit, en avons faict et faisons au dict suppliant au dict nom, plaine et entiere main-levee et delivrance; et au regard des aultres biens des dictz enfans estant soubs l'aage de quatorze ans, comme n'estant capables de raison, avons semblablement faict et faisons au dict suppliant leur tuteur, plaine et entiere main-levee des partz et portions a eulx appartenantes, a la charge que dans six moys prochainement venant du plus tost, s'ilz peuvent sortir de la puissance de leur dict pere, ilz retourneront resider en notre dict royaulme, et en icelluy vivent en bons chrestiens et catholiques.

Et quant aulx dictz Henri, Robert, Charles et Francoys, de noz graces, puissance et autorite, que dessus, leur avons et a chascun d'eulx, en tant que de besoing seroit, quicte, remys et pardonne, quictons, remectons et pardonnons les faictz et cas dessus dictz, leurs circonstances et dependances, ensemble toutes peines, amendes et offenses corporelles, criminelles, etc., et a leurs biens non confisquez; et sur ce avons impose silence, etc., en mectant au neant, etc.

Si donnons en mandement par ces presentes au prevost de Paris ou a son lieutenant en sa jurisdiction et ressort du quel ledict Robert Estienne et ses enfans estoient demourans et lequel, en tant que besoing seroit a ce faire, nous commectons et à tous nos aultres officiers, etc., que de noz presens main-levee, declarations, grace, etc., ilz laissent ledict suppliant au dict nom, et les dictz enfans et chascun d'eulx joyr, etc.; leur faisons plaine et entiere main-levee de leurs

Digitized by Google

dictz biens, en contraignons a ce faire et souffrir les commissaires etabliz au regime et gouvernement d'iceulx, etc., etc.

Et pour ce que d'icelles on pourra avoir affaire en plusieurs et divers lieux, nous voullons que au *vidimus* d'icelles duement collationneez par l'ung de nos amez et feaulx notaires et secretaires ou faictes soubz scel royal, foy soict adjoustee comme a ce present original auquel, afin que ce soict chose ferme et stable a tousjours, nous avons faict mestre nostre scel, sauf en autres choses nostre droict et l'aultruy en toutes.

Donne a Villiers-Costerez, au mois d'aoust, l'an de grace mil cinq cens cinquante-deux et de nostre regne le sixieme.

Ainsy signe sur le reply, PAR LE ROY, maistre Geoffroy de Haulte-Clere, maistre de requeste ordinaire de l'hostel present.

DUTHIER.

Visa consentons, ROBILLART,

Et scelle de cire vert sur las de soye.

Quoique fort étendues, nous n'avons pu résister au désir de faire connaître à nos lecteurs ces lettres de rémission et de main-levée, qui jettent un jour si nouveau et si inattendu sur un acte important de la vie de Robert, dont la conduite en cette occurrence restait enveloppée d'un voile d'obscurité.

II.

Le séquestre sur les biens de ses neveux, ainsi que sur l'imprimerie, étant levé, le premier soin de Charles fut de terminer les ouvrages commencés par son frère Robert avant son émigra-

Digitized by Google

tion, et dès 1551, il fit paraître sous son nom la belle édition *princeps* du texte grec d'*Appien*, in-fol.

APPIANI Alexandrini Romanorum historiarum : Celtica — Libyca, vel Carthaginiensis — ILLYRICA — Syriaca — Parthica (hæc omnia græce) — Mithridatica — Civilis, quinque libris distincta (hæc omnia græce) *Lutetiæ*, typis Regiis, curâ ac diligentiâ *Caroli Stephani*. M. D. LI, in-fol.

Cette belle édition d'Appien fut faite par les soins réunis de Charles et de Robert, son frère.

Voici ce qu'en dit Henri dans la préface de son édition de 1592, in-fol. : *Roberti Stephani patris mei et patrui Caroli Stephani opera, etiàm, si patrui tantùm nomen frons libri præferat, in lucem prodiit Parisiis.*

Cet ouvrage était presque terminé lorque Robert quitta la France.

Le titre d'Imprimeur du roi fut aussitôt conféré à Charles ; il n'exerça cette honorable profession que jusqu'en 1561, et ce titre paraît sur tous les ouvrages sortis, depuis, de ses presses.

Mais ce temps lui suffit pour produire un grand nombre de bonnes éditions, et prendre un rang honorable parmi les célébrités typographiques de la famille, sans cesser toutefois de rester médecin, et médecin accrédité.

De l'ensemble de ses travaux, dit encore l'historien des Annales des Estiennes, il résulte qu'il

Digitized by Google

fut ce que, pour son temps, on pourrait nommer un savant encyclopédique. Dans plusieurs branches des connaissances humaines, il a obtenu des succès mérités, sans néanmoins pouvoir être placé dans le premier rang pour aucune (1).

Bien que Charles Estienne se fût spécialement voué aux études médicales, il n'avait cependant pas négligé les connaissances littéraires et pratiques qui s'y rattachent spécialement.

De 1554 à 1561, il publia aussi *cent et une* éditions; mais nous ne pouvons mentionner ici que les plus importantes.

En 1552, il fit paraître :

La Guide des chemins de France, revu et augmenté; Les fleuves de France aussi augmentez par Charles Estienne, docteur en médecine, Paris, chez Charles Estienne. M. D. LII, in-8°.

Cet ouvrage est le père de tous les guides ou itinéraires, édités depuis.

En 1553, Charles publia :

Dictionarium Historicum ac poeticum, omnia gentium, hominum, locorum, fluminum ac montium, antiqua recentioraque ad sacras ac profanas historias poetarumque fabulas intelligendas necessaria vocabula bono ordine complectens. — *Lutetiæ*, curâ ac deligentiâ *Caroli Stephani*. M. D. LIII, Prid. Non. decemb., in-4°

Son frère Robert avait déjà donné des essais

(1) A. A. Renouard, ouvrage déjà cité.

Digitized by Google

d'un semblable dictionnaire, mais les additions considérables de Charles en firent un ouvrage nouveau qui, augmenté sans cesse, a produit enfin le *Dictionnaire de Moreri.*

L'agriculture sous ses divers rapports, et surtout sous ceux de l'érudition classique, fut pour Charles le sujet de travaux alors très-remarquables, en l'état où étaient à cette époque les sciences naturelles. Il fit paraître plusieurs traités succincts sur les jardins, les prés, les vignes, les arbres, etc., etc.

En 1554, il composa de tous ces opuscules très-souvent réimprimés, sans cesse augmentés et perfectionnés, une nouvelle édition en un vol. in-8° du :

PRÆDIUM RUSTICUM in quo cujusvis soli, vel culti, vel inculti plantarum vocabula ac descriptiones, earumque conserendarum atque excolendarum instrumenta suo ordine describuntur.

In adolescentularum, bonarum, literarum studiosorum, gratiam (Aut. *Carolo Stephano*). — *Lutetiæ*, apud Carolum Stephanum, typographum Regium. M. D. LIV, in-8°.

Ce *Prædium rusticum* est la souche, ou plutôt l'embryon de la volumineuse *Maison Rustique*, ce livre si connu, si rectifié, si augmenté, et toujours insuffisant, enfin si complétement amélioré et changé.

Charles en fit une traduction en français, avec

Digitized by Google

de nouvelles et nombreuses additions, qui fut publiée l'année même de sa mort, par les soins de son gendre Jean Liébault, sous le titre de :

L'Agriculture et Maison Rustique de Charles Estienne, docteur en medecine; en laquelle est contenu tout ce qui peut estre requis pour bastir maison champestre, prevoir les changements et diversitez du temps, médiciner les laboureurs malades, nourrir et mediciner bestial et volaille de toute sorte, dresser jardin, tant potager, medicinal, que parterre, gouverner les mousches a miel, faire conserve, confire les fruicts, fleurs, racines et escorces, preparer le miel et la cire, planter, enter et mediciner toutes sortes d'arbres fruictiers, faire les huiles, distiller les eaux, avec plusieurs pourtraicts d'alenbics pour la distillation d'icelles, entretenir les pres, viviers et estangs, labourer les terres a graines, façonner les vignes, planter bois de haute fustaye et taillis, bastir la garenne, la heronniere et le parc pour les bestes sauvaiges; plus un bref recueil des chasses du cerf et du sanglier, du lievre et du regnard, du blereau, du connin et du loup, et de la fauconnerie.

Cet excellent ouvrage fut souvent réimprimé depuis, avec des additions de Liébaut, et se renouvelle perpétuellement de nos jours.

Charles dédia en 1554, un traité de *Philon* au cardinal Charles de Lorraine, qui l'encourageait et le protégeait; aussi mit-il sur un de ses ouvrages qu'il dédia au cardinal, en témoignage de sa reconnaissance, ces mots : *Ex tuâ typographiâ.*

En 1555, il publia :

M. T. Ciceronis *Opera.* — *Parisiis*, *Carolus Stephanus*, M. D. LI-LV. 4 vol. in-fol., ordinairement reliés en deux vol.

Digitized by Google

ainsi divisés : I. La Rhétorique. — II. Les Discours. — III. Les Épîtres. — IV. Les Œuvres philosophiques.

Des *Variæ lectiones* et un *Index* très-complet accompagnent chaque partie.

Il dédia cet ouvrage à son protecteur, le cardinal Charles de Lorraine; ce fut en effet à sa recommandation que le roi Henri II accorda à Charles Estienne le privilége qui lui concède pour dix ans le droit d'imprimer seul les œuvres de Cicéron.

« Cette édition, dit M. A. A. Renouard, p. 109 de son ouvrage déjà cité, n'est guère autre chose que la reproduction de l'in-8° de Robert Estienne 1543-1544, avec quelques variantes de texte, dont plusieurs n'ont pas été trouvées heureuses. »

En 1835, les journaux annoncèrent qu'un libraire d'Orléans venait d'acquérir, au prix de la modique somme de 15 francs, un exemplaire du Cicéron de Charles Estienne, 1555, in-folio tout rempli de notes de la main de Henri II Estienne. Le propriétaire voulait vendre cet ouvrage 1,100 francs.

C'est M. A. F. Didot qui fit l'acquisition de cette œuvre précieuse, placée aujourd'hui dans sa riche et belle bibliothèque.

Il paraît que les premiers écrits de Charles furent deux Traités abrégés d'Antiquités :

Digitized by Google

De re vestiariâ et *De vasculis*, faits d'après le volume in-4° d'Antoine Baïf.

L'art vétérinaire entra dans l'ensemble des études de Charles, et le médecin habile cultiva aussi l'anatomie.

Un court traité d'anatomie, *Caroli Stephani*, 1536, in-8°, fut le premier fruit de ses études sur cette science et l'avant-coureur de son grand ouvrage : *De dissectione partium corporis humani*, in-fol., qui parut chez Simon de Colines, d'abord en latin, en 1545, puis en français l'année suivante.

Plus tard, en 1557, il publia :

CAROLI STEPHANI THESAURUS CICERONANUS : *Lutetiæ apud Carolum Stephanum*. M. D. LVII, in-fol.

Cette œuvre assez considérable, qui avait donné à Charles de grandes espérances, ne reçut qu'un très-froid accueil; il avait cependant compté sur son succès pour rétablir ses affaires commerciales qui étaient dans un misérable état, par suite des pertes considérables qu'il avait eu à supporter...

Il dut alors succomber...

Charles Estienne était, assure-t-on, d'un caractére si jaloux, si irascible, que, s'étant aliéné tous ses confrères et ses ingrats neveux, il resta sans appui, sans secours, quand ses dettes le firent enfermer au Châtelet de Paris.

Digitized by Google

Il y mourut après trois ans de détention en 1554, laissant une fille unique, Olympe-Nicolle qui avait épousé le poëte Jean Grevin.

De même que sa tante Perrette Bade, Olympe était très-instruite : elle cultiva la littérature. écrivit en prose, fit des vers dont une Réponse aux Stances de Philippe Desportes sur le mariage, et aussi : *le Mépris d'amour*.

Olympe composa encore : *les Misères de la femme mariée, où se peuvent voir les peines et les tourments qu'elle reçoit durant sa vie.*

Elle expira dans une misère affreuse, ayant vu son mari s'éteindre d'inanition à ses côtés sur une borne, en plein Paris.

Un des correcteurs de l'imprimerie de Charles Estienne fut Aymar Rançonnet, depuis conseiller au parlement de Dijon et ensuite au parlement de Paris.

Plus tard, l'abbé de Bernis fut lui aussi, à sa sortie du séminaire, correcteur d'épreuves à l'imprimerie de MM. Didot... Poëte assez licencieux, il devint néanmoins *ambassadeur*, et *cardinal* quand même !

Vous, messieurs les correcteurs modernes, mes amis, messieurs *Dutripon*, *Chézurolles*, prenez donc courage ! Peut-être vous arrivera-t-il, ô Dutripon, l'érudit auteur de *la Concordance de la Bible*, d'être nommé un jour évêque, peut-être même

Digitized by Google

cardinal, qui sait? comme le devint de Bernis : et vous, M. Chézurolles et autres, vous choisira-t-on un de ces jours pour *conseillers d'État*, pour *ministres!* Il ne faut jurer de rien.

Mais si nous pouvons vous donner un bon et salutaire conseil, en attendant que ces faveurs de l'aveugle fortune, de même qu'un aérolyte, vous tombent sur la tête, continuez à faire la chasse aux *coquilles*, aux *bourdons!* continuez surtout à faire *disparaître* les *fautes* de *français* de quelques auteurs! à *blanchir* leur style, si style il y a! En attendant, piochez, amis! piochez sans cesse *à tant par jour*, comme de simples manœuvres, et vous pourrez donner de cette façon du pain à vos familles!

Digitized by Google

HENRI ESTIENNE, SIEUR DE GRIÈRE.

DEUXIÈME DU NOM.

(DE 1554 A 1598.)

Si la famille des Estienne se fût éteinte après les quatre célèbres imprimeurs dont les notices qui précèdent donnent une esquisse succincte, elle laisserait de bien honorables souvenirs et serait à bon droit comptée parmi les illustrations de la typographie française; mais celui qui, dans l'ordre des temps, vient le cinquième, HENRI, *second* du nom, fut un homme si extraordinaire, ses travaux furent si nombreux, et ils ont rendu de si éminents services à l'étude de l'ancienne littérature, qu'à lui seul, il efface tous les membres de cette célèbre famille.

Une des principales gloires de Robert Ier est très-certainement d'avoir été le père de Henri II, d'avoir si habilement dirigé son éducation et de l'avoir, par les plus nobles exemples, préparé à une habitude de vie si constamment laborieuse.

Nous avons vu, pendant le cours d'un demi-siècle, l'imprimerie des Estienne acquérir à Paris, par l'habileté et le savoir de ses chefs, une importance et une réputation qui l'élevaient au niveau des plus renommées de l'Italie.

Digitized by Google

Cette honorable famille va maintenant être séparée, non par aucune cause d'affligeant désaccord, mais poussée à bout par l'inquiétude tracassière de gens tenant à crime la plus inoffensive manifestation de cette velléité d'examen qui commençait à agiter les meilleures têtes.

Après ce démembrement, nous la verrons à Paris, vivre sur sa réputation acquise, et même, pendant d'assez nombreuses années, la soutenir dignement.

Réformée à Genève, aux mains des plus habiles et aussi des plus célèbres de ses membres, elle va jeter un éclat que ne pourra faire pâlir ni les travaux ultérieurs d'innombrables savants, ni les plus remarquables perfectionnements des opérations typographiques; et ce renom, si solidement établi, ne sera pas dû au prestige d'un plus grand luxe d'exécution, car les éditions stéphaniennes de Genève, les mieux combinées et restées en plus haute estime, ont, typographiquement parlant, quelque chose d'inférieur à celles que donnèrent, à Paris, les Robert et Charles Estienne, et même à quelques-unes de celles des Vascosan, des Turnèbe et des Morel.

Dans ces éditions parisiennes, il y a quelquefois supériorité dans l'agencement, et presque toujours dans la qualité du papier; mais rien, en tout ce siècle, ne peut être mis en comparaison avec

Digitized by Google

l'éminente doctrine, la perspicacité et l'activité incessante de celui qui a su attirer sur son imprimerie genevoise un éclat dont le reflet n'a pu s'étendre sur les imprimeries contemporaines du même pays.

Le Parisien Henri était là; après lui Paul, son fils, qui resta cependant bien loin en arrière; mais ce ne sont ni les *Crespin*, ni les *Chouet*, ni les *Vignon*, etc., qui pourraient mettre aucun de leurs plus estimables volumes en parallèle avec ceux de l'officine de l'un ou de l'autre des Estienne (1).

I.

Henri, second du nom, fils aîné de Robert Ier et petit-fils de Henri Ier, naquit à Paris en 1528, la même année où, par la publication de sa belle Bible latine in-fol., Robert Estienne préludait à ses succès futurs.

Élevé par les soins les plus tendres et les plus éclairés dans une maison toute latine, sanctuaire du travail, et de mœurs simples et religieuses, Henri II Estienne se montra digne de son père.

Tout concourut, du reste, au développement rapide de ses heureuses facultés naturelles.

(1) A. A. Renouard, ouvrage déjà cité, page 365.

Digitized by Google

Une réunion de savants de tous les pays, hôtes et familiers de la typographie paternelle, encouragaient, par l'exemple de leur dévouement aux lettres et aux sciences, le jeune Henri, qu'instruisait leur conversation en latin, à laquelle sa mère et sa sœur n'étaient pas étrangères.

Robert, son père, qui bientôt reconnut en son fils l'héritier de ses travaux, le vit croître avec joie et lui apprit de bonne heure l'emploi du temps; ses immenses occupations ne lui permettant pas d'être son précepteur, il confia sa première éducation à un professeur qui avait le bon esprit de traduire à ses élèves le grec, non pas en latin, comme c'était l'usage, mais en français.

Chez ce maître, les élèves représentaient des tragédies grecques, excellente méthode pour s'identifier aux secrets du langage et aux beautés littéraires des chefs-d'œuvre.

Le jeune Henri, qui commençait à peine d'étudier le grec, *goûta tant de volupté dans le champ des Sirènes* (ce sont ses propres expressions), qu'il voulut apprendre tous les rôles de la *Médée* d'Euripide, et les jouer successivement (1).

Déjà doué des plus heureuses dispositions, il s'adonna donc avec ardeur aux études, et principalement à celle de la langue grecque.

(1) *Les Estienne*, par M. A. F. Didot.

Digitized by Google

Vers l'âge de quinze ans, il eut le bonheur de recevoir les leçons de Pierre Danès qui, de tous les savants de son temps, si l'on en excepte Guillaume Budé, fut celui qui sut le plus parfaitement le grec.

Précepteur de Henri II, fils du roi François Ier, Danès ne voulut pas que le jeune Henri Estienne, le fils de son ami intime, fût instruit par un autre que par lui; et, malgré de très-pressantes instances, il refusa de se charger de toute autre éducation. « Trop souvent, disait-il, mon jeune élève vient inutilement; mes fonctions auprès du dauphin, les devoirs de l'épiscopat, m'empêchent de lui donner leçon : il se retire et revient sans murmurer; si vos fils venaient, je ne pourrais avec eux en faire de même. »

Si on lui répliquait qu'on s'en rapportait entièrement à lui, qu'on trouverait bien tout ce qu'il ferait, à ces derniers il ne répondait autre chose que : « J'aime et j'ai toujours aimé le père de Henri d'une tendresse vraiment fraternelle, et comme l'affection que j'ai pour le père est toute particulière, je veux aussi que les avantages de l'instruction que je puis donner, demeurent particuliers à sa famille. »

Environ deux ans après, en 1545, Henri suivit un autre professeur, aussi très-habile, Jacobus Tusanus (Jacques Toussaint), lecteur royal pour

Digitized by Google

le grec dans le collége royal alors nommé *des Trois-Langues* (*Trilinguæ*); enfin il reçut, pendant quelques mois, les leçons du célèbre Adrien Turnèbe, devenu professeur de grec (ou, si l'on veut, lecteur) au Collége royal, après le décès, en 1547, de J. Toussaint.

Pendant ces années, l'éducation de Henri se complétait dans la maison paternelle.

L'habile calligraphe crétois, Ange Vergèce, lui enseignait à écrire les lettres grecques et latines, et il parvint rapidement à les former avec une perfection et une élégance dignes des soins d'un tel maître.

Ses progrès dans la langue latine, que sa mère, dans son bas âge, lui avait enseigné à parler, ne furent pas moins rapides.

Sa mémoire, soigneusement cultivée, acquit assez de sûreté pour que, presque encore enfant, il pût retenir et réciter par cœur tout le premier livre des Épîtres d'Horace, ce poëte, qu'il aima par-dessus tous les autres auteurs latins, et que, pendant sa vie entière, il cita le plus volontiers, comme le prouvent les remarques qu'il fit sur cet écrivain à l'âge de vingt ans.

Il étudia aussi avec zèle les mathématiques et apprit assez d'astrologie, science extravagante trop en vogue à cette époque pour qu'on n'ait eu à regretter le temps consacré à cette étude chimérique.

Digitized by Google

A dix-huit ans, pour venir en aide à son père, qui publiait sa belle édition de Denys d'Halicarnasse, il collationna un manuscrit de cet auteur ; et dans l'espoir de découvrir quelque ancien monument de l'antiquité grecque, du consentement paternel, il partit pour l'Italie, afin de visiter les bibliothèques et d'y exercer l'*art du chasseur aux manuscrits.*

« Figurez-vous notre voyageur, non pas rapidement emporté dans quelque bonne chaise de poste, où il reposerait sur les siéges généralement assez commodes de nos voitures publiques modernes, mais faisant route seul, perché sur un animal qui, sans doute, n'était pas des meilleurs, cheminant dans des pays à lui inconnus, trompant son ennui et sa fatigue par la composition de vers, tantôt grecs, tantôt latins, soutenu par l'espoir de nouvelles trouvailles scientifiques, et ne songeant qu'au bonheur de revenir nanti de quelques estimable débris de l'antiquité littéraire. »

Il passa ainsi trois années en Italie, ce qui lui permit d'apprendre, à la perfection, la langue du pays et ses divers idiomes. « Cet homme extraordinaire, qui voyagea la moitié de sa vie, savait à fond toutes les langues modernes et quelques-unes des langues orientales.

« A Venise, il étonna le docte Michel Sophian, né en Grèce, par la facilité avec laquelle il s'expri-

Digitized by Google

mait en grec moderne; à Naples, où l'ambassadeur de France près la république de Venise l'avait chargé, dans les intérêts du roi, d'une mission délicate, se voyant reconnu par un Napolitain qui se rappelait l'avoir vu chez l'ambassadeur, il se tira d'affaires en parlant la langue du pays avec une telle volubilité et un accent si local, qu'il fut pris pour un Napolitain. »

Précédé partout par la brillante réputation de son père, et bientôt par ses propres qualités, il fut accueilli avec une flatteuse distinction.

Après avoir collationné un grand nombre de manuscrits, il revint à Paris, et 1550 le retrouvait visitant les bibliothèques de l'Angleterre et de la Hollande.

II.

Lors de son retour à Paris, Henri Estienne rejoignit cette fois son père qui y faisait secrètement les préparatifs de sa fuite à Genève.

On ignore s'il accompagna Robert dans ce voyage périlleux où il s'agissait de sa liberté; ce qu'il y a de certain, c'est qu'on le découvrit à Genève, dans la maison paternelle, quand elle y fut enfin réunie.

En 1555, il revient à Paris, où il publie son édition d'Anacréon, premier fruit de ses pérégrinations scientifiques. En voici le titre :

Digitized by Google

ANACREONTIS Teij Odæ, gr. et lat. ab Henrico Stephano luce et latinitate nunc primùm donatæ.

Lutetiæ, apud *Henricum Stephanum*, ex privilegio Regis. M. D. LIV, in-4°.

Ce livre, on le voit, ne porte aucun nom d'imprimeur, mais seulement : *Lutetiæ apud Henricum Stephanum;* il a dû être exécuté par ses soins dans l'ancien établissement paternel, dirigé par son frère Robert II, ou chez son oncle Charles Estienne.

Dans la préface, en grec, Henri donne à entendre que ce n'est pas sans peine et *sans péril* qu'il est parvenu à se procurer les manuscrits d'Anacréon. Cette publication fut un véritable événement littéraire.

Jos. Scaliger a avancé, sans preuves suffisantes, que la version latine était, non pas d'Henri Estienne, mais d'un poëte de ce temps, Joannes Auratus (Jean Dorat ou Daurat).

Si Henri se fût approprié cette traduction, dit A. A. Renouard, sans le consentement de l'auteur, il y aurait eu tôt ou tard réclamation ou désaveu.

Or, ce Jean Dorat n'a jamais réclamé.

S'il y avait eu accord entre eux, on eût fini par le savoir; ces secrets littéraires sont rarement gardés, et la vanité est toujours là pour souffler ses révélations.

Digitized by Google

En 1555, Henri retourna à Genève, et, l'année suivante, en Italie, où il découvrit à Rome des fragments de Diodore de Sicile; il collationna aussi Diogène Laërce, d'après un manuscrit appartenant au cardinal Bessarion.

A son retour, il imprima les Psaumes de David, avec quatre traductions latines, faites par quatre illustres poëtes.

DAVIDIS *Psalmi aliquot Latino carmine expressi a quatuor illustribus Poetis, quos quatuor regiones Gallia, Italia, Germania, Scotia genuerunt : in gratiam studiosorum poetices inter se commissi ab Henrico Stephano, cujus etiam nonnulli psalmi Græci cum aliis Græcis itidem comparatis in calce libri habentur.*

Ex officinâ *Henrici Stephani* M. D. LVI. In-4°.

En 1559, il inaugura à Genève son imprimerie, distincte de celle de son père, plus particulièrement consacrée aux publications religieuses, par la première édition de l'Apologie pour les Chrestiens, du philosophe Athénagore, et par la première édition de Maxime de Tyr, dont le texte avait été rapporté d'Italie par Jean Lascaris; la traduction latine en fut presque entièrement refaite par Henri Estienne.

Les publications de cette année 1557, que l'on peut nommer l'année de l'initiation de Henri comme chef d'un établissement typographique, faisaient dès lors présager l'importance de ses travaux futurs.

Digitized by Google

En peu de mois il eut parachevé et mis au jour cinq éditions grecques d'ouvrages presque tous inédits et deux volumes latins.

Déjà la haute capacité du jeune savant avait été devinée par V. Victorius, l'un des doyens de l'érudition classique, qui n'avait pas cru pouvoir mieux disposer de ses *Commentaires inédits sur Eschyle* qu'en les confiant à l'officieuse activité de Henri. Celui-ci en fit l'objet d'une de ses premières publications. Deux opuscules d'Athénagoras, quelques-uns d'Aristote et de Théophraste, *Maximus Tyrius*, un recueil d'extraits historiques grecs, enfin les deux parties du *Lexicon Ciceronianum* et les *Castigationes in Ciceronem*, très-remarquable ouvrage, signalent, en outre, honorablement cette première année, et par leurs promptes et successives apparitions annoncent le nouvel astre littéraire qui va jeter un si grand éclat sur la typographie et sur les sciences philologiques.

Il paraît malheureusement que cet élan de travail ne fut pas assez en rapport avec les moyens pécuniaires d'exécution, et que, dès 1558, Henri se trouvait obéré par les dépenses de ses voyages, ses frais d'établissements et ceux de la fabrication de ses volumes; mais Ulrich Fugger, riche banquier d'Augsbourg, vint à son aide et lui fournit généreusement les fonds qui lui étaient nécessaires.

Digitized by Google

Henri, par reconnaissance, prit le titre d'imprimeur de Fugger :

Excudebat Henricus Stephanus, Hulderici Fuggeri typographus.

Il avait, du reste, adopté l'emblème typographique de son père, l'olivier, avec cette devise :

Noli altum sapere, sed time.

En 1559, Robert Estienne mourut ; Henri devint ainsi possesseur de l'imprimerie paternelle, qu'il réunit à la sienne.

Dès ce moment, on le vit occupé, tant à ses éditions des anciens classiques qu'aux publications calvinistes, auxquelles son père avait fini par se restreindre presque exclusivement.

La perte de ce père vénéré causa à Henri une telle douleur, qu'il en résulta pour lui une maladie grave contre laquelle il lutta courageusement, afin de pouvoir publier les ouvrages que cette mort laissait interrompus.

Mais il en garda une mélancolie et un dégoût de toutes choses, qui le rendirent longtemps incapable d'aucune occupation.

Cet ennui de l'étude, ce dégoût profond de tout travail, dura fort longtemps. Il en était arrivé au point d'avoir en aversion toute espèce de labeur, et il expose lui-même de la sorte cet état singulier d'esprit dans une préface dédicatoire

Digitized by Google

adressée au président Henri de Mesme, en tête de la traduction *Hypotyposes* du philosophe *Sextus Empiricus:*

« Voicy que je ne pouvois plus souffrir n'importe quel autheur.

« Tous les livres, sans exception, avoient pour moy un aspect sombre et repoussant; et s'il m'arrivoit seulement de songer à quelqu'une de mes précédentes lectures, c'étoit me rouvrir une plaie mal cicatrisée.

« Dans cet état de malheur, j'entre un jour dans ma bibliothèque, tenant les mains devant les yeux de peur de voir un livre et d'apercevoir les auteurs de mes maux.

« Ramassant machinalement quelques débris de papiers mal rangés, je saisis les feuillets d'une version latine de plusieurs morceaux du Pyrrhonien *Sextus*, ancien commencement de travail par moi presque oublié; leur vue me fait sourire, premier avant-coureur d'une heureuse crise.

« Je lis et relis ces écrits du sceptique, si bien en harmonie avec ma situation présente, avec ma déplaisance actuelle de toutes choses; or il advint que d'entrée je m'attachai au plus bizarre cerveau de la trouppe, qui trouvoit chaud ce qui estoit froid aux autres, et noir ce qui leur estoit blanc; et ne sçay par quelles sympathies d'humeur, au lieu qu'autrefois il m'avoit semblé avoir

Digitized by Google

grand tort, il me sembla lors avoir la plus grande raison du monde; voire jusques à me formaliser fort et ferme pour luy.

« Et non content de cela, afin que ceux qui n'entendoyent le grec fussent participants du plaisir que je prenois, j'en fis une traduction latine. »

Il rassemble donc ces feuillets épars, cherche avec inquiétude le vieux manuscrit d'après lequel il a fait cette ébauche de traduction, et se trouve heureux de le découvrir enfin, abandonné dans un coin à la poussière et à la moisissure (1).

Au rétablissement de la santé de Henri est dû l'achèvement du plus important de ses ouvrages : nous voulons parler du *Thesaurus linguæ græcæ*, qui parut vers 1572.

Robert, son père, avait déjà rassemblé beaucoup de matériaux pour un dictionnaire grec. Henri reprit cet immense travail, qui lui coûta encore dix années de recherches, et auquel il donna le titre que nous venons de citer.

Les fréquents voyages et séjours à Paris, où l'appelaient ses affaires commerciales et le débit de ses livres par l'intermédiaire de son frère, ses relations avec les savants les plus distingués de la cour et de la ville, ses rapports même fréquents

(1) A. A. Renouard, ouvrage déjà cité, page 392.

Digitized by Google

et intimes avec le roi Henri III, firent de lui, en tout temps, un véritable Parisien.

Ce sentiment perce partout dans ses écrits, particulièrement dans les vers de son poëme intitulé : *Musa monitrix*.

Combien que mon pays souvent j'aye absenté,
Mon bon vouloir de lui oncq absent n'a esté ;
Et jamais à mon cueur nation estrangère
De ma France l'amour m'a faict mestre en arrière ;
Car au profond du cueur eu gravé je m'avois
Que si Ulysse ayma son terrain ithaquois,
Tant rude et montueux, et ne trouva contrée
Qui semblast mériter lui estre préférée ;
Et si de son désir tellement fust espriz,
Que l'immortalité mesme il eut à mespriz
(Encore que de tous il ait eu tesmoignage
Qu'il estoit de son temps des sages le plus sage),
Moy, qui entrant au monde en ce lieu fut logé,
Que nommer on peut bien du monde ung abrégé,
Ou, sy on ayme mieulx nommer un petit monde,
Faut-il pas qu'en cela Ulysse je seconde?

« Tous les ouvrages imprimés par Henri portent au bas du titre l'indication : *Ex officinâ Henrici Stephani*, PARISIENSIS TYPOGRAPHI.

« Cette désignation d'*imprimenr parisien*, et le soin qu'il prend de ne point indiquer sur les livres qu'il imprime à Genève, le nom de cette ville, mais d'y placer seulement la marque de l'*Olivier*, si universellement connue de tous les pays, prouvent qu'il conservait, autant qu'il le

Digitized by Google

pouvait, ses qualités de Français, quoiqu'il ne pût en exercer les droits en France, puisque la ferme et expresse volonté que son père avait consignée dans son testament le lui interdisait. » (*Vide retrò*, page 107, le Testament de Robert Estienne.)

III.

Henri se rendit enfin aux sages conseils de ses amis.

Il se maria et eut trois femmes.

Voici ce que dit de ces trois unions le savant auteur des Annales des Aldes :

« Henri, âgé de vingt-sept ans, épousa en premières noces, le 1er décembre 1555,

« *Marguerite Pillot*, fort connue à Genève, fille de Marguerite Deschamps, dite *Duchemin*, seconde femme de Robert, qui, avant lui, avait eu deux maris, le premier nommé *Mugnier*, et le second Pierre Pillot.

De cette première femme il eut quatre enfants:
Henri, baptisé le 8 décembre 1557, et dont le parrain fut Robert Estienne;
Judith, 1er janvier 1559-60; parrain Théodore de Bèze;
Esther, 31 octobre 1563;
Isaac, 11 octobre 1564.

« Il faut noter que toutes ces dates sont celles des baptêmes et non des naissances.

Digitized by Google

« Les trois premiers enfants n'existaient plus lors du décès de leur mère. Il ne restait alors que Judith, qui fut mariée, le 24 avril 1580, à François Lepreux, frère de Jean Lepreux, libraire et imprimeur à Paris.

« Henri devint veuf à la fin de décembre 1564; il se remaria, le 19 mars 1565, à Barbe, seconde femme de Henri, fille de feu Claude de Wille, seigneur de Wille-le-Prudhom et de Félin.

« Barbe était, assure-t-on, de famille écossaise et parente de l'Écossais Henri Scrimger, l'un des jurisconsultes les plus distingués de ces temps, ami intime de Henri, et l'agent du riche négociant Augsbourgeois Huldricht Fugger, pour les recherches d'anciens manuscrits et autres raretés scientifiques ou curieuses.

« C'est de cette seconde femme que Henri fait, en 1585, un si brillant éloge dans sa préface de l'Aulu-Gelle.

« De ce deuxième mariage naquirent huit enfants, dont nous n'aurons qu'un seul à citer, *Paul*, l'aîné, de *Florence* et de *Denyse*.

« La troisième femme de Henri fut Abigaïl Poupart. De ce mariage naquirent deux enfants. »

Nous ne pouvons, vu l'étendue restreinte de ces études sur les imprimeurs les plus célèbres (sorte de *De viris illustribus typographiæ*), suivre pas à pas les travaux de Henri II Estienne, qui

Digitized by Google

sont au nombre de cent soixante-dix éditions, publiées en diverses langues, et presque toutes accompagnées de ses observations ou traductions.

Nous nous bornerons à citer les plus remarquables dans l'ordre chronologique, telles que nous les extrairons des recherches de deux érudits modernes, MM. Ambroise-Firmin Didot et A. A. Renouard, et nous engageons nos lecteurs à étudier comme nous leurs savantes monographies.

En 1560, Henri donna la version latine de : *Constitutiones Leonis Augusti, Novellæ*, 1 vol. in-8°, et la Collection, en 1 vol. in-16, des Poëtes lyriques grecs, *Pindari Olympia*, dont le succès fut tel que lui et son fils Paul la réimprimèrent en 1566, 1586, 1600, 1612 et 1626, presque toujours avec quelques nouvelles améliorations.

En 1561, il publa une éditions de *Xenophontis omnia quæ extant Opera*, in-folio, et trois volumes de théologie calviniste.

En 1562, parmi les ouvrages que Henri put librement imprimer à Genève, figure l'Exposition ecclésiastique du Nouveau Testament.

Cette réunion des doctrines des théologiens les plus estimés, faite par Augustin Marlorat, resta incomplète, son auteur ayant été pendu à Rouen, par ordre des Guises, pour ses assertions hasardées.

Digitized by Google

Dans la préface, Henri Estienne déplore de nouveau la mort de son père, qui, ayant privé la république des lettres de tant de beaux ouvrages, a été si funeste à l'art typographique.

En 1563, il donne son traité latin : *De Abusu linguæ Græcæ* que l'on fait en cette langue des divers mots grecs.

En 1564, il fait voir le jour à une seconde édition de l'ouvrage de Marlorat.

Il publie une nouvelle édition du Dictionnaire de médecine qu'il avait déjà fait paraître, savant ouvrage dans lequel il traduit du grec en latin les termes de médecine, en commençant par Hippocrate et finissant par Celse.

Cet essai, consacré aux seuls termes de médecine, fit prévoir, dit Schoell, ce que serait un jour le *Thesaurus linguæ græcæ.*

Cette année, au mois d'octobre, Henri eut la douleur de perdre sa femme chérie, Marguerite Pillot, qu'il avait épousée en 1555; elle n'avait que vingt-trois ans, et était, comme nous l'avons dit, la seconde épouse de Henri Estienne.

En 1565, il publia une édition in-folio de la Bible traduite en français, avec des notes marginales, et une édition in-fol. du Nouveau Testament, en grec, avec deux traductions latines.

Cette même année, il donna le Traité de la conformité du langage français avec le grec, sans date.

Digitized by Google

Cet écrit, selon M. Amb. Firmin Didot, rédigé rapidement, comme la plupart de ceux que composait Henri, a pour but de prouver que le grec est la plus belle des langues, et comme le français est, de toutes les langues modernes, celle qui a le plus d'affinité avec elle, de démontrer que c'est à notre langue qu'appartient la supériorité sur toutes. Il s'oppose, du reste, à l'introduction dans le français des mots d'origine espagnole ou italienne, n'y admettant que les termes d'origine grecque.

En 1566, il fait paraître la traduction latine corrigée d'Hérodote, par Valla. Dans la préface il défend le père de l'histoire du reproche de crédulité qu'on lui a fait.

En 1567, il publie, en un seul volume in-folio, un *Corpus Medicorum*, composé de onze auteurs, sous le titre de *Medicæ Artis Principes post Hippocratem et Galienum.*

Son oncle Charles, médecin et savant typographe, l'avait initié à l'étude de la médecine et de la botanique; ce qui lui permit de traduire en latin tous ces auteurs grecs.

Dans la préface de ce livre il s'applaudit d'avoir eu l'idée de réunir en un seul volume un grand nombre d'ouvrages épars, dont chacun séparément formait souvent plusieurs volumes. *Hospita nunc per nos omnibus una domus.* Il dit que la pratique lui ayant démontré, dans le cours de ses

Digitized by Google

études, l'inconvénient qui résultait de cette dispersion des auteurs en tant de volumes divers, il avait cru, après mûre réflexion, rendre un grand service aux amis des lettres en réunissant sous *un même toit* les auteurs qui ont écrit sur un même sujet ou dans un genre analogue, afin qu'on pût les consulter simultanément.

En 1568, Henri publia :

SOPHOCLES TRAGŒDIÆ SEPTEM : Græce. Una cum omnibus Græcis scholiis, et cum Latinis Joach. Camerarij.

Annotationes Henri Stephani in Sophoclem et Euripidem, seorsum excusæ, simul prodeunt.

Henrici Stephani distichon de suis edit. Æschyli et Sophoclis :

Æschylum edideram, Sophocles invidit : at idem
Cur ab eo post hac invideatur habet.

Excudebat *Henricus Stephanus*. M. D. LXVIII. In-4°.

Cette édition, qui réunit les scholies imprimées à Rome en 1518 et celles de *Triclinius* corrigées par Henri, est, selon A. A. Renouard, d'une tout autre importance littéraire que celles de Turnèbe in-4°, 1552, à laquelle Brunck a fait de grands reproches.

Un choix de huit pièces des trois tragiques grecs fut, en outre, publié par Henri : c'était le précurseur de l'édition de Sophocle qu'il donna en 1569, et d'un Euripide dont la publication resta longtemps en projet, et ne fut exécutée qu'en 1602

Digitized by Google

par Paul Estienne, qui s'acquitta de cette tâche en digne fils de Henri.

En 1569, Henri II publia deux opuscules latins qui intéressent particulièrement l'histoire de l'imprimerie :

L'un, en vers, avec une introduction en prose, est une Plainte de la Typographie au sujet des imprimeurs ignorants qui compromettent cet art.

L'autre est une lettre où il rend compte à ses nombreux amis de l'état des travaux de son imprimerie et particulièrement de son Trésor de la Langue grecque.

Voici le texte de la première de ces deux pièces, avec son introduction :

ARTIS TYPOGRAPHICÆ QUERIMONIA (1),

De illiteratis quibusdam Typographis, propter quos in contemptum venit. Autore HENRICO STEPHANO.

HENR. STEPHANUS LECTORI BONIS LITERIS BENE CUPIENTI S. D.

Scribimus indocti doctique poemata passim, exclamat Horatius, postquam dixit agendæ navis ignarum non audere eam agere, medicos, quod medicorum est promittere, fabros fabrilia tractare. In eandem verò sententiam et alibi canit,

Ludere qui nescit, campestribus abstinet armis ;
Indoctusque pilæ, discive trochive, quiescit ;
Ne spissæ risum tollant impune coronæ :
Qui nescit versus, tamen audet angere...

(1) Nous devons déclarer très-loyalement ici, que l'élégante et fidèle traduction de *Artis typographicæ querimonia* n'est pas de nous. Nous en sommes redevable à un ami qui, trop modeste, nous permet à peine de citer les initiales de son nom bien connu, E. DE M.

Digitized by Google

Hoc autem quàm verum nostra etiam ætate comperiatur, quotidie testantur misera poemata, quæ deferri videmus *in vicos vendentes thus et odores* (ut hìc quoque verba Horatiana usurpem) *et piper, et quicquid chartis amicitur ineptis.* Sed quod ille de iis dixit qui γράφουσι multò etiam justius de iis dicemus qui τυπογραφοῦσι poemata, quamvis aliena, nec poemata duntaxat, sed alia aliorum quorumlibet scripta Quid? doctrinam typographi et ejus qui poemata scribit, parine in lance expendendam censes? Non equidem: sed utrosque, si indocti sint, æquè suo in genere (ut ita loquar) indoctos esse et censeo et affirmo. Quantum enim multi hujus seculi versificatores ab ea doctrinæ absunt mensura quam vel mediocris poesis (si liceret mediocribus esse poetis) desiderat, tantum plerosque typographos ab ea quam ars illorum poscit vel flagitat potiùs, abesse dico, ut de iis taceam qui non sunt indocti, id est parum docti, aut etiam minùs quàm parum docti, sed ne digni quidem sunt qui indocti vocentur, quum sint prorsus analphabeti. Quid? (dicet fortasse quispiam) quum tot librorum agmina ex tot typographorum officinis prodeant, quos omnis doctrinæ expertes esse constat, an ita necessariam illis esse literarum cognitionem existimas, ut à suis fertilissimis alioqui prelis, in quibus consenuerunt, tanquam Aristophanicos Strepsiadas, ad tam seram scholam vocare, et veluti Pelias quosdam recoquere velis? Atqui, si ideo typographicæ arti doctrina non est opus, quòd multi eam indocti exerceant, ac de iis queri minimè debeo: itidem certè poeticæ non esse necessariam, quòd ab indoctis etiam multa proficisci poemata videamus, ideoque de illis immeritò questum esse Horatium pronuntiabimus. Nisi fortè poeticæ quidem necessariam omninò esse poeticam, at typographicæ arti non item, dicet aliquis. Sed quo id ore dici à quoquam poterit? Itane verò librorum editio pro dignitate ab iis elaborari poterit quibus nihil cum Musis commune est? Itane verò artem cujus velut tutelæ ac fidei literæ hoc seculo commissæ sunt, fideliter tractare literarum imperitus poterit? Ecquid obsecro dicturum putamus Aldum, si nunc reviviscens videat successisse sibi typographos quorum non mi-

Digitized by Google

nima pars vix pene aliud in libris, quàm quomodo alba pagina discernenda sit à nigra, intelligit? (Nam qui tantum profecerunt ut Græca literarum elementa possint à Latinis, Hebraica à Græcis discernere, atrocem sibi fieri injuriam existiment si in numero indoctorum habeantur.) Quid verò dicturos M. illum Musurum et Janum Lascarin putamus, in quibus primis Græcia reviviscere cœpit, et qui principes in pandendo nobis ad linguæ Græcæ adyta itinere fuerunt? quid, inquam, dicturos remur, si, quum ipsi tantum honoris arti typographicæ detulerint, ut non indignam existimarint cui suam operam navarent, fungentes munere correctorum (liceat enim de rebus typographicis typographicè loqui) eo rem devenisse videant, ut siquis tria Latinæ linguæ verba totidemque Græcæ norit, typographicæ illius correctioni nobilissimi quique utriusque linguæ scriptores committantur? Quid enim, obsecro, aliud est, hanc in illos scriptores potestatem ejusmodi hominibus permittere, quàm gladios furiosis in manus tradere? Eorum ego è numero quendam olim cognovi, illo correctoris munere tam crudeliter fungentem, ut omnibus locis in quibus vocem *procos* inveniebat, plagas infligeret, *porcos* nimirum in locum illius substituens: itidemque, ubicumque verbum *Exanimare* occurrebat, ipsum in *Examinare* mutaret: adeo quidem ut et apud Horatium legeret, *cur me querelis examinas tuis?* quod nimirum hæc vox pariterque illa (sicut aliæ prope infinitæ, in quas eandem tyrannidem exercebat) latinitatis ejus terminos excederint, peregrinitatisque damnandæ ei viderentur. *Porcos* enim (aiebat) scio esse animalia quædam sic vocata: at *procos* nec animalia nec aliud in latino significare puto, iterim malo vocem de qua certus sum, pro ea reponere. Alii sunt qui neque quid nomen *Proci*, neque quid verbum *Exanimare* valeat, ignorent, ac latina esse minimè negent, in aliis item perinde tritis non hæsitent; sed quum paulo istis rariora vocabula in eorum oculos incurrunt, ad ipsa, tanquam monstra quædam, obstupefiant: atque adeo procul unumquodque hujusmodi vocabulum abigant, aliud sibi familiare in ejus locum advocantes, vel potiùs obtorto (ut ita dicam)

Digitized by Google

collo pertrahentes. Exemplum autem ex multis unum, sed valde insigne, proferam. Quum dixisset Horatius, epistola 2 libri prioris, *nunc adbibe puro pectore verba puer*, ad verbum hoc *adbibe* attonita frequens hujusmodi correctorum turba, in *adhibe* mutavit : non unum una in voce, sed multiplex, erratum admittens, ut cuilibet (qui modò illorum similis non sit) manifestum esse potest. Et tamen in pluribus quàm triginta diversis editionibus præclaram illam emendationem me videre memini. Ac certè vix tandem Lugdunensi cuipiam correctori persuasi ut posthac inemendatum Horatium eo in versu esse sineret, id est, suum *adbibe*, quod mendosum ille putabat, ei relinqueret. Viden', lector, viden cum quibus nunc hominibus negotium sit antiquis illis Latinæ linguæ scriptoribus? Nam de Græcis quid attinet dicere? Græcæ linguæ penetralia ingressi sunt scilicet qui Latinam vix à limine salutarunt : aut ab illis multum sperandum est qui ipsis librorum frontibus ignorantiæ suæ imaginem ad vivum expressam præfigunt. Sic nuper ex quadam Germanica officina (urbis enim nomini parco) prodiit Græcus liber, in cujus fronte quum diligentiam in eo adhibitam commendare vellet is cui hanc provinciam demandarat typographus, in eo ipso verbo quo emendatum significare voluit, tribus fœdissimis erravit modis, non typographicis quidem illis, id est non ex operarum incuria, sed ex mera linguæ Græcæ ignorantia apertè proficiscentibus. Atque ita miser typographus dum honorifico titulo commendatam esse editionem suam existimavit, contra suo ipsemet præconio (tanquam suo se gladio jugulans) illam infamavit. Quod verò omnium maximè ridiculum est, videmus passim typographorum epistolas Latinas, interdum et Græcas, quorum plurimi ne primum quidem earum verbum intelligere, nonnulli ne legere quidem illas possunt. Quàm multa verò insuper mala hæc typographorum ignorantia invehat, alius erit fortasse dicendi locus. Sed interim (quum hunc tam miserum tamque calamitosum artis typographicæ statum sæpenumero mecum deplorassem) continere me non potui quin omnibus qui Musas eo prosequntur, et amore et honore quo merentur, luctum meum

Digitized by Google

testatum relinquerem, vel potiùs illos in ejus partem (tanquam de meo tantundem detracturus) vocarem. Qui tamen multò certè libentiùs vindices tantæ miseriæ et injuriæ quàm deploratores advocaturus eram, si quos usquam gentium reportum iri existimassem. Hinc tandem erupit illa quam nunc edo Querimonia, inter innumeras occupationes à me scripta, nec tamen ex ullo odio, vel ex invidia (est enim, Dei beneficio, cur invidear ab ὁμοτέχνοις potius quàm cur invideam), sed ex animo gravi indignatione percito profecta. Verùm dicet quispiam : « Heus tu, non meministi versus Horatiani quem initio hujus epistolæ protulisti? *Scribimus indocti doctique poemata passim.* Annon et in tuum poema eundem jactatum iri existimas? Imò verò et memini, et me primum omnium in illorum, non in horum numero colloco : sed ut aggredi illud auderem fecit hic alius satyrici versus, *Si natura negat, facit indignatio versum.* Vale.

ARTIS TYPOGRAPHICÆ QUERIMONIA,

De illiteratis quibusdam Typographis, propter quos in contemptum venit.

Autore Henrico Stephano.

Illa ego quæ quondam, cœlo ut delapsa, colebar,
Illa ego quæ multis numinis instar eram :
Quam comitem addiderant mundi miracula septem,
Quæ decima Aonidum sum numerata soror :
Deliciæ humani generis vocitata per orbem,
Quæ vocitabar amor deliciæque deûm :
Hei mihi, nunc miseram, contempta, ingloria, vitam,
(Si tamen hæc vitæ est nomine digna) traho.
Nunc traho quod super est, per mille opprobria, vitæ,
Sicque meæ laudi vivo superstes ego.
At vos, quorum animos vulgi non fascinat error,
Nec sua credulitas credere falsa jubet,
Me (quæso) indicta damnari expendite causa,
Nec peragi justi judicis ore ream.

Digitized by Google

Crimina multa quidem ex omni me parte lacessunt :
(Fœta subinde novis pectora livor habes)
Sed duo præcipuè nostram oppugnantia famam,
Implerunt acri quæ mihi bile jecur.
Me veterum autorum clamant pestemque luemque,
Sacrilega hos clamant me violare manu.
Sentinamque operum dicunt proferre novorum,
Quam piper et triviis salgama nota manent.
Nimirum hæc ea sunt quæ me duo crimina vexant,
Inque odium reliquis quæ rapuere magis.
At non jure in jus me dico fuisse vocatam :
Nam quæ non pecco, suntne luenda mihi ?
Non peccare autem, suffragia vestra probabunt,
Si patiens auris, candida mensque sinat.
Namque age, Mavortis siquis sibi sumpserit arma,
Sed qui non itidem Martia corda gerat :
Si capiti galeam laterique accommodet ensem,
Si parma et telis instruat ille manum :
Vixque tamen visis vertat terga hostibus idem,
Parmam cum telis excutiente metu :
Istane Mavortis culpa est? num portio laudis,
Idcirco Marti deperit ulla suæ?
Sive lyram pulset lyricæ qui nescius artis,
Et miseras aures enecet usque sonis,
An Phœbus debet culpam aut præstare Camœnæ?
Aut lyricæ hoc artis dedecus esse potest?
Si chartas nunc ergo meas, si prela typosque,
Instrumenta operis quotque ministra mei,
Turba indocta malos indoctè vertit in usus,
Num meritò in partem criminis ipsa vocer?
Siccine sim adjutrix illis fautrixque putanda,
Quos cane, quos odi pejus et angue palam?
Atque adeo quod velle licet, si posse daretur,
Jam factis odium testifica forem.
Sed quid agam? quæ dii tolerant, tolerare recusem?
At fastu dicar nunc tumefacta novo.
Optavi quoties, tenebris adoperta laterent,
Quæ mea nunc lucem munera cunque vident.

Digitized by Google

Nec solùm hoc, aliis oneravimus æthera votis :
Omnia quæ celeres diripuere Noti.
Iidem debuerant etiam rapuisse dolorem,
Qui menti requiem surripit usque meæ.
Hei mihi quod propriis patior nunc vulnera telis,
Armaque me contra sunt fabricata mihi.
Nam queis barbaries à me prosternitur armis,
Quotquot et errorum turpia monstra latent :
Denique queis fœdas expello mente tenebras,
Me dominam illa suam nunc male sana petunt.
Vulnera forsitan hæc dices non esse cruenta.
Esse cruenta quidem vulnera, et ipsa nego :
Nobilitate animus sed quantò corpore præstat,
Vulnera tantò animi quis graviora neget?
Utque bono patri dolor ingens improba proles,
Objicit hanc illi qui tamen, ille gravat :
Vulnera sic per se sunt nostra gravissima, linguæ
Sed multò reddunt asperiora malæ.
Me miseram! incipiunt quoties effundere virus,
Et probris nomen dilacerare meum,
Terra mihi toties opto mihi terra dehiscat :
Horror ad has voces pectora tantus habet.
Nam veterum autorum quum sim columenque salusque,
Illorum labes perniciesque vocor.
Turba equidem (fateor) me multa professa magistram,
In scripta illorum perpetrat omne nefas :
Atque manu illota quæ sunt sacrata profanat,
Quam vel sacrilegam dicere jure queas.
Sed gregis istius si dicor jure magistra,
Si tanti sceleris conscia credor ego,
Nempe fugax itidem est miles, Mavortis alumnus,
Est itidem trepidæ conscius ille fugæ.
Et quicunque malus toto citharædus in orbe,
Scilicet illius, Phœbe, magister eris.
Sic mala dicetur textrix à Pallade docta,
Vulcanusque malum sic docuisse fabrum.
Dicendusne meus quicunque typographus audit,
Et chartas graphicis implet ubique typis?

Digitized by Google

Atqui turba isto titulo nunc multa superbit,
Quæ porcos fuerit pascere digna magis.
Vix norunt ipsas multi de nomine Musas,
Vix norunt Musis aut Helicona sacrum.
Quid dico? pudet is longè graviora profari,
Atque magis possint quæ superare fidem.
Proh pudor! haud rarus numero reperitur in illo,
Nominis ignorans ipsa elementa sui.
I nunc, et veterum fœdata volumina multis
Mirare ac multis contemerata modis :
Agmina scriptorum graphicos et multa novorum
(Hoc est, nugarum plaustra) dedisse typos,
Quid mirum? ut cæcus discernit nemo colores,
Horum discernit sic quoque turba nihil.
(Fallor ego, atra sciunt quæ pagina, quæque sit alba,
Hac, fateor, cæcos re superare queunt).
Audio sæpe illas et vestro ex ore querelas,
O queis lingua in me felle madere solet.
Qualia sed de illis vos audio sæpe querentes,
Talia de vobis discite quisque queri.
Nanque (quod indignum est) numero censetis eodem
Artificesque malos, artificesque bonos.
Atqui nostrum equidem decus hi censentur : at illi
Sunt mihi sunt seclo dedecus atque pudor.
Hi nempe esse mei meritò dicentur alumni,
Hi mea cura viri, deliciæque meæ.
Grexque adeo meus hi : (per totum si tamen orbem
Quinque decet vel sex nomen habere gregis)
Illos contrà oculi mihi sunt animusque perosi,
Exosa illorum nuda vel umbra mihi.
Instrumenta quidem mea nunc famulantur et illis :
Esse sed hæc prædam, non mea dona, puta.
Artifices appello malos (ne nescius erres)
Non quo vulgus eos more vocare solet :
Sed jejuna quibus doctrinæ pectora, quorum
Ad Latios auris stat stupefacta sonos.
Artifices hos nempe malos ego conqueror esse,
Hos fidei artifices conqueror esse malæ :

Digitized by Google

Ornamenta licet conquirant undique libris
Quæ dare cunque potest ulla perita manus.
Namque quod humano mens est in corpore, quod mens
Præstare humano corpore clausa potest,
Hoc opere in nostro præstat correctio : (voci
Fas usum veteri sit tribuisse novum)
Hæc fugat à scriptis tenebras, lucemque reducit,
Una hæc cum mendis aspera bella gerit.
At taurus sumptis carpet priùs aera pennis,
Aut liquidas pinnis ille natabit aquas;
Et priòs in sylvas prorumpet ab æquore delphin,
Notaque setosis gramina tundet apris,
Illo tam insigni quàm munere fungier unquam,
Et sacro Musis, turba profana queat.
Lumina sunt nobis aliena vicaria, dicunt,
Seque sat armatos hac ratione putant.
Atqui oculo alterius nolle in re fidere parva,
In tanta est quantus fidere velle furor?
Resne typographica est (mihi cor exæstuat ira)
Vilis ita ut cuivis posthabeatur equo?
Nanque oculum domini (cunctis res prodita seclis)
Pinguis ut evadat, poscere fertur equus.
Sed quid ego hæc frustra? canitur nam fabula surdis,
Et siquid surdis surdius esse potest.
Ergo libet nostras tandem finire querelas,
Et tandem dicto claudere multa brevi.
Ut quidam è sophiæ fertur dixisse magistris,
Mille auditorum est unicus iste loco :
Sic prudens judex, recti studiosus et æqui,
Multorum nobis unicus instar erit.

Voici, comme nous l'avions promise, page 259, une nouvelle version française de cet opuscule : *Artis typographicæ querimonia*, déjà traduit en 1735, in-4°, par le savant imprimeur Marc Lottin, de Saint-Germain, cette première version étant devenue extrêmement rare :

Digitized by Google

PLAINTE DE L'ART TYPOGRAPHIQUE,

A propos de quelques typographes illettrés, dont lui vient le mépris dans lequel il est tombé, par HENRI ESTIENNE.

HENRI ESTIENNE AU LECTEUR DÉVOUÉ AUX BELLES-LETTRES, SALUT.

« Doctes ou indoctes, nous écrivons çà et là des poëmes, » s'écrie Horace; à quoi il ajoute : « Mais celui qui ne sait pas conduire un navire, se garde bien d'en diriger un; ni de soigner des malades, celui qui n'a point étudié la médecine; ni de travailler avec des ouvriers, celui qui ne s'est exercé à aucun labeur préalable. »

Puis, dans le même passage et ailleurs, il dit :

« Celui qui ne sait point combattre en champ clos, s'abstient des jeux du cirque; celui qui ignore la balle, le disque et la toupie, se repose, aucun d'eux ne voulant, à ses dépens, faire rire la galerie. Combien, en revanche, de malheureux versificateurs, n'ayant aucune aptitude pour la poésie, s'exténuent audacieusement à faire des vers! »

Ce qu'avance Horace est démontré vrai, chaque jour, à notre époque, par de misérables poëmes que colportent dans les campagnes des trafiquants d'eaux de senteur, usurpant les paroles du grand satirique pour débiter leur poudre de perlimpinpin, enveloppée dans d'ineptes prospectus,

Mais ce qu'il disait de ceux qui γράφουσι, à bien plus forte raison pouvons-nous le dire de ceux qui τυπογραφοῦσι des poëmes, quoique d'autrui, et non-seulement des poëmes, mais encore n'importe quels écrits de n'importe qui.

Quoi? vous prétendez peser dans la même balance le mérite d'un typographe et celui de l'auteur d'un poëme? non certes! mais je déclare et j'affirme que l'un et l'autre, lorsqu'ils sont indoctes, le sont également, chacun dans son genre, si je puis m'exprimer ainsi; car autant j'estime peu les versificateurs qui, dans notre siècle, manquent de cette stricte mesure exigée dans la plus médiocre poésie, s'il est permis aux poëtes d'être médiocres, autant je fais peu de cas de la plupart

Digitized by Google

de nos typographes, manquant, à mon avis, des moindres éléments que leur art demande pour qu'ils ne soient point flagellés, même en passant sous silence ceux qui sont indoctes, c'est-à-dire peu doctes, ou pas dignes seulement d'être appelés indoctes, quand il leur arrive d'être complétement étrangers aux plus simples notions de l'alphabet.

Quoi? dira-t-on peut-être, lorsque de tant d'officines typographiques sort une armée de livres aussi considérable que le constatent tant d'experts en tous les arts, en toutes les sciences, estimez-vous qu'il faille à ceux qu'occupent ces officines, des connaissances littéraires assez vastes pour que sur leurs fertiles presses il vieillissent au point de former une école d'aristophaniques strepsiades ou de se voir rajeunir comme de nouveaux Pélias?

Et si à l'art typographique le savoir fait tellement défaut, que beaucoup d'ignorants l'exercent sans qu'on s'en aperçoive, à quoi aboutiront mes doléances? Devra-t-il en être ainsi de l'art poétique, quand nous voyons chaque jour tant d'ignorants enfanter des poëmes, et faudra-t-il en conclure qu'Horace a eu tort de se plaindre?... A moins toutefois, répliquera-t-on, qu'à l'art poétique, la poétique soit entièrement nécessaire, tandis que rien de pareil n'est obligatoire pour la typographie. Mais qui pourra tenir un semblable langage?

Est-ce que, sans manquer à la dignité des lettres, une édition quelconque pourra être élaborée par des personnes n'ayant rien de commun avec les Muses? Est-ce qu'en notre siècle on pourra confier la garde et la tutelle des lettres à quelqu'un qui leur est complétement étranger? Et que pensez-vous que dirait le grand Alde si, ressuscitant tout à coup, il se voyait avoir pour successeurs des typographes, dont une partie, et ce n'est pas la plus faible, sait à peine distinguer, dans un livre, une page noire d'une blanche? Car, pour les typographes qui sont arrivés au point de discerner les éléments du grec d'avec ceux du latin et les éléments de l'hébreu d'avec ceux du grec, il regarderaient certainement comme une injure atroce de se voir relégués au nombre des ignorants.

Digitized by Google

Que diraient, en pareille occasion, Marc Musarus et Jean Lascaris, eux dans les travaux desquels la Grèce antique a commencé à revivre, eux qui nous ont ouvert, les premiers, la route qui conduit aux mystères de la langue des Hellènes? Que diraient-ils, eux, qui faisaient tant de cas de l'art typographique, qu'ils ne dédaignaient pas de remplir les fonctions de *correcteur* dans leurs imprimeries, et, illustres écrivains, s'associaient volontiers pour cet humble labeur à d'honnêtes ouvriers sachant à peine trois mots de latin et de grec.

Et pourtant, je vous le demande, y a-t-il moins de danger à confier à des hommes sans valeur un semblable pouvoir sur les œuvres des grands écrivains, qu'à mettre des glaives dans les mains de furieux?

J'ai connu certain correcteur s'acquittant si barbarement de ses fonctions, que, partout où il rencontrait *procum* (galant, amant), il effaçait et substituait, de sa propre autorité, *porcum* (porc, cochon), et *examinare* (examiner), partout où il y avait *exanimare* (exaspérer), faisant ainsi dire à Horace *cur me querelis examinas tuis?* (pourquoi m'examines-tu avec tes querelles? au lieu de *cur me querelis exanimas tuis?* (pourquoi m'exaspères-tu avec tes querelles?) Quant à *porcum*, disait-il, je sais parfaitement que c'est en latin le nom d'un animal; mais j'ai beau chercher *procum*, je ne le trouve ni parmi les animaux, ni ailleurs, et, dans le doute, j'aime mieux, quel qu'en puisse être le sens, employer un mot dont je suis sûr, que d'en laisser passer un que je ne connais pas.

D'autres correcteurs se sont offerts à moi qui ignoraient complétement la signification du substantif *procum* et celle du verbe *exanimare* et niaient obstinément qu'ils fussent le moins du monde latin, n'ayant su les trouver dans aucun vocabulaire. Aussi n'hésitaient-ils pas, dans leur ébahissement, à les supprimer partout où ils les gênaient, se bornant à les conserver comme autant de curiosités inexplicables dans un coin de leur mémoire.

Un exemple encore si l'on veut me le permettre!

Dans la deuxième épître de son premier livre, Horace dit :

Digitized by Google

Nunc ADBIBE *puro pectore verba puer!* (Enfant, *bois* mes paroles, d'un cœur pur!)

A ce mot ADBIBE (*bois*), stupéfaction générale dans la tourbe des protes peu érudits, et transformation fréquente par eux de ce terme en ADHIBE (*admets!*) Le terre-à-terre substitué au vol pindarique! Pour ma part, je me rappelle avoir rencontré cette aimable correction dans plus de trente éditions diverses. Ce n'est même pas sans peine que je suis parvenu à persuader à un prote de Lyon qu'Horace savait fort bien ce qu'il écrivait en employant le mot ADBIBE, que lui, typographe éminent, trouvait vicieux, et que ce qu'il avait de mieux à faire, selon moi, c'était de le respecter.

Voyez donc, lecteur, en quelles mains brutes tombent aujourd'hui les écrivains sublimes de l'antique Rome!

Que vous dire maintenant des Grecs? Ont-ils pénétré dans les secrets de la langue d'Homère ceux qui saluent à peine celle de Virgile au seuil de la porte? Et y a-t-il beaucoup à espérer de ceux qui, au frontispice de leurs livres, gravent au vif l'empreinte de leur ignorance? Je ne parle pas en l'air, croyez-le bien!.... Dernièrement d'une imprimerie d'Allemagne (vous me permettrez de taire le nom de la ville) est sorti un livre grec sur le titre duquel, nonobstant l'état de la typographie qu'on semblerait être en droit d'attendre d'une province aussi éclairée, on aperçoit tout de suite que trois erreurs des plus grossières ont été commises dans les seuls mots *édition revue et corrigée;* et non des erreurs de typographie seulement, mais des erreurs n'ayant d'autre source que l'ignorance complète de la langue grecque, de sorte que le malheureux imprimeur, quand il pensait accroître sa renommée par ce nouvel ouvrage, était au contraire, à son insu, son propre bourreau et se mettait, pour ainsi dire, lui-même, le couteau sur la gorge.

Ce qu'il y a de plus ridicule encore, c'est de voir apparaître, sans cesse, çà et là, des épîtres latines et même grecques de typographes, dont la plupart n'en comprennent pas le premier mot, quelques-uns poussant leur ignorance jusqu'à être incapables de les lire....

Digitized by Google

Ce n'est peut-être pas ici le lieu de dire les maux nombreux qu'enfante cette ignorance honteuse des typographes.

Déplorant maintes fois en moi-même cette position aussi misérable que calamiteuse de l'art typographique, je n'ai pu m'empêcher de léguer l'expression du regret que j'en éprouve à tous ceux qui courtisent les Muses et qui les entourent de l'amour et du respect dont elles sont dignes, invitant ces coreligionnaires à se joindre à moi dans la croisade que j'entreprends....

Qu'ils sachent, cependant, tous, d'avance, car je ne veux tromper personne, que cette *Plainte de l'Art typographique*, dont je me fais spontanément l'écho, au milieu des innombrables occupations qui m'accablent, ne m'est inspirée ni par aucune haine, ni même par la moindre envie (car, grâce à Dieu je suis bien plus envié des ὁμοτέχνοις que je ne leur porte envie), mais par la grave indignation qui soulève mon âme ?

Mais, me dira-t-on peut-être : Comment as-tu pu oublier sitôt le vers d'Horace que tu gravais au fronton de cette épître : *Doctes ou indoctes, nous écrivons çà et là des poëmes?* Et comment as-tu pu te laisser aller à une colère que tu blâmes si fort?

Qu'on se rassure ! je n'oublie rien et je me place moi-même dans les rangs de ceux que je flagelle. Toutefois, pour mieux attaquer, j'ai eu recours à la satire, et si à moi bien plus certes qu'à Horace la nature refuse l'arme poétique, l'indignation la confiera, dans la mesure de mes forces, à mes débiles mains.

Sur ce, au revoir ! Adieu !

PLAINTE DE L'ART TYPOGRAPHIQUE,

A propos de quelques typographes illettrés, dont lui vient le mépris dans lequel il est tombé,

PAR HENRI ESTIENNE.

Moi, la Typographie, qui, comme si j'étais descendue du ciel, me voyais jadis honorée et respectée, que beaucoup

Digitized by Google

adoraient même à l'instar de la Divinité, qu'ils ajoutaient aux sept merveilles du monde, qu'ils comptaient comme une dixième Muse, qu'on appelait, par l'univers, les délices du genre humain, l'amour et l'enfant gâté des dieux, maintenant, hélas! méprisée et sans gloire, quelle vie misérable (si elle mérite le nom de vie), ne suis-je pas forcée de traîner à travers mille opprobres, me survivant à moi-même et à ma splendeur passée!

Vous dont l'erreur du vulgaire ne fascine point les esprits et qu'une crédulité funeste ne jette pas dans le mensonge, ne me condamnez pas, de grâce, sans m'entendre et sans que j'aie été, au moins, déclarée coupable par la voix d'un juge intègre!

De tous côtés me harcèlent d'infâmes calomniateurs, dont le contact me fait monter, malgré moi, la pâleur au front. Ils cherchent surtout à ternir ma renommée par deux inculpations qui m'échauffent au plus haut degré la bile. Ils m'accusent, d'une part, d'être la honte et le fléau des auteurs anciens, qu'à les en croire, je violerais d'une main sacrilége; et de l'autre, de tenir une sentine impure de livres nouveaux, que je ferais confire dans le poivre et le vinaigre pour les débiter ensuite dans les carrefours.

Ces deux inculpations me vexent le plus, parce qu'elles tendent à me rendre odieuse et à attirer sur moi la haine universelle. Mais, puisqu'on me trouve si coupable, pourquoi ne pas m'appeler tout de suite en justice? Pourquoi m'imputer ainsi d'avance des crimes qu'on n'est pas sûr que j'aie commis? Moi je suis certaine que votre approbation prouvera que je suis innocente, pour peu que vous veuillez me prêter une oreille attentive et me juger impartialement.

Qu'un homme prenne les armes du dieu Mars, sans en avoir le cœur! Qu'il couvre sa tête d'un casque! Qu'il ceigne une épée! Qu'il s'exerce à soulever un bouclier et à lancer des flèches! Mais qu'il tourne le dos à l'ennemi, dès qu'il l'aperçoit, en jetant au loin tout son attirail! Sera-ce la faute du dieu Mars? Et ce dieu en perdra-t-il, pour cela, le moindre rayon de sa gloire?

Digitized by Google

Qu'un malheureux qui ignore les premiers éléments de l'art musical, se mette à tourmenter une lyre et à déchirer les oreilles de son prochain! Apollon doit-il s'en prendre aux Muses et en peut-il rejaillir la moindre honte sur l'art musical ?

Que maintenant une tourbe ignorante fasse, souvent sans s'en douter, servir à de mauvais usages mon papier, mes presses, mes caractères, tous les instruments de mon travail! Devrai-je être déclarée complice de son crime, moi qui n'y suis pour rien, moi qui n'ai pas plus de rapports avec elle que le chien qui passe ou que la vipère qui siffle dans la haie? Mais en faudra-t-il davantage pour que je sois livrée en holocauste à la haine publique ?

Que dis-je ? Libre aux dieux de tolérer ou de ne pas tolérer ce que bon leur semble! moi je ne me glorifierai jamais d'un orgueil inutile. Que de fois n'ai-je pas souhaité laisser enveloppé de ténèbres ce qui, en ce moment, brille pour moi au grand jour! Que de fois n'ai-je pas fatigué le ciel d'autres vœux qu'ont dissipés, à leur tour, les vents rapides ! Ils devraient bien plutôt m'enlever la douleur qui ne permet point de repos à mon âme...

Hélas! de combien de blessures faites par mes propres traits n'ai-je pas à souffrir! Que d'armes ne fabrique-t-on pas sans cesse pour moi contre moi ! Que de barbares n'ai-je pas renversés par mes armes, dont les erreurs honteuses pullulent encore autour de moi ! De combien d'épaisses ténèbres n'ai-je pas purgé des esprits qui me proclament leur déesse et m'invoquent à peine guéris !

Mais on prétendra peut-être que mes blessures ne sont point sanglantes? C'est précisément ce que je nie. Comme l'âme est supérieure au corps, les blessures qu'elle reçoit ne sont-elles pas les plus graves? Des enfants indignes de lui sont certainement un grand deuil pour un père de famille. Toutefois c'est l'accroître que de lui en parler. De même les blessures les plus graves que nous puissions recevoir sont encore envenimées par les mauvaises langues.

Malheureuse que suis! Sitôt que ces mauvaises langues se

Digitized by Google

mettent à répandre contre moi leur odieux venin, à déchirer mon nom, à le couvrir d'opprobre, je me surprends à désirer que la terre me reçoive dans son sein, tant mon âme répugne à toutes ces ignominies, tant j'ai peine à m'habituer à ce qu'on appelle la perte, la ruine, la flétrissure des auteurs anciens, quand j'ai la conscience d'en être l'appui, l'espoir et le salut!

D'autres personnes cependant, et en assez grand nombre, je le confesse, ayant l'air de reconnaître en moi *l'institutrice* qui leur a frayé la route, ne sont pas aussi étrangères qu'elles le supposent aux doctrines coupables qui se glissent, à leur insu peut-être, dans leurs écrits. De leurs sales mains elles souillent les choses les plus saintes, et vous les croiriez chargées de professer le sacrilége.

Mais si cet odieux troupeau me proclame son *institutrice*, s'ensuit-il que je sois condamnée à devenir la complice de ses œuvres pitoyables, pas plus que l'intrépide élève de Mars, qui a vu fuir de lâches soldats, ne saurait être réputé complice de leur fuite?

Est-ce que le plus détestable harpiste ne s'intitule pas aussi, tous les jours, élève d'Apollon, et le plus détestable tisserand élève de Pallas, et le plus détestable forgeron élève de Vulcain? Me faudra-t-il donc reconnaître également pour mon disciple le premier typographe venu qui alignera, n'importe où, des caractères et les imprimera sur du papier? Pourquoi juger moins digne de ce titre le premier gardien de pourceaux qu'on rencontrera sur son chemin? Le plus grand nombre de ces malheureux serait, hélas! bien embarrassé de dire quelles fonctions remplissent les Muses et où est situé le Parnasse dont ils n'ont peut-être jamais entendu parler.

Mais, en vérité, j'ai honte de m'escrimer davantage sur ce sujet, craignant qu'on ne vienne à suspecter ma bonne foi. Cependant, le croirait-on? il en est plus d'un parmi eux qui ignore jusqu'aux éléments dont se compose son propre nom. Pourquoi s'étonner dès lors qu'ils souillent et salissent de mille manières tant de volumes d'auteurs anciens et modernes?

Digitized by Google

Pouvez-vous reprocher à l'aveugle de ne pas savoir discerner les couleurs? Et ne sont-ils pas supérieurs sur ce point à l'aveugle eux qui distinguent, je l'ai dit, une page noire d'une page blanche?

De telles plaintes frappent souvent mon oreille; mais je me garderai bien de les répéter toutes, ne voulant pas souiller ma langue de tant de fiel. Ce qu'il y a d'indigne, pourtant, c'est que, à ce qu'on m'assure, le nombre de ces mauvais ouvriers égale, au moins, celui des bons, sur lesquels reposent l'honneur de la typographie, la dignité et la gloire de notre siècle. Ceux-ci, à bon droit, se vantent d'être mes élèves, l'objet de tous mes soins, la consolation de ma vie. C'est, en effet, mon troupeau chéri, à moi, et Dieu veuille que, dans le monde entier, il existe cinq ou six troupeaux semblables! Voilà aussi pourquoi, de toutes parts, se dirigent, sans cesse, contre eux, à cause de moi, les yeux et les cœurs pleins de haine de leurs adversaires! Voilà pourquoi même leur ombre est en exécration! Car ce sont d'habiles et d'honnêtes serviteurs qui me sont dévoués, et je me garderai bien, pour ma part, de les qualifier de mauvais ouvriers parce qu'il plaît au vulgaire de les traiter de la sorte dans sa jalousie. Quelle foi, d'ailleurs, ajouter au témoignage d'êtres incapables, dont l'esprit vide d'intelligence ne s'en croit pas moins sensible aux charmes de la lyre romaine?

Moi, en dépit d'un semblable anathème, je suis fière de ces prétendus mauvais ouvriers; je m'enorgueillis, à bon droit, des livres où je retrouve la trace de leur main habile, parce que ce qu'est l'âme au corps humain qui l'abrite, l'intervention du bon *correcteur* l'est à notre travail qu'elle vivifie. Je suis confuse d'être contrainte à employer de nouvelles locutions pour peindre des vérités aussi anciennes. Mais n'importe! ce que je dis n'en est pas moins incontestable; au bon *correcteur* on ne doit pas moins de chasser des écrits les ténèbres et d'y introduire à flots la lumière, en faisant une guerre à mort aux fautes d'impression et autres.

Toutefois, on verra plutôt le taureau fendre l'air au moyen

Digitized by Google

de plumes achetées, ou sillonner les eaux d'un fleuve avec des nageoires d'emprunt, et le dauphin s'élancer de la mer dans les forêts, ou brouter l'herbe en compagnie du sanglier, que la tourbe profane des détracteurs dont je parle, remplir d'aussi honorables fonctions que ses savants adversaires, ou sacrifier seulement sur le coin le plus obscur de l'autel des Muses.

Mais d'aussi hautes lumières, disent ces barbares, nous sont étrangères; et armés de cette raison qui n'en est pas une, ils se prétendent invincibles.... Nous est-il nécessaire, ajoutent-ils furieux, de recourir à l'œil d'autrui pour sonder de si candides mystères? Et le premier venu n'est-il pas libre (ici mon cœur bouillonne de colère) de donner le pas à tout autre art sur la typographie? Et le cheval bien repu a-t-il eu besoin, depuis des siècles, d'appeler sur lui l'œil d'un maître, lorsque indépendant il a voulu prendre son essor?

A quoi bon, d'ailleurs, ces inutilités dont il y a trop longtemps que je vous entretiens? Pourquoi raconter toutes ces vérités, ou toutes ces fables, à des sourds, quand on sait qu'il n'y en a pas de pires au monde que ceux qui ne veulent pas entendre? Permettez-moi donc de mettre enfin un terme à ces plaintes et de clore par un mot rapide ce verbiage prolixe!

Jadis un philosophe disait à ses juges : Entre mes milliers d'auditeurs, je n'en aperçois qu'un, la Justice! Je dirai de même à mes lecteurs, plus ou moins nombreux, qui sont mes juges, eux aussi, je n'en vois qu'un parmi vous.... Qu'il soit seulement droit, honnête, impartial, incorruptible, c'est tout ce que je lui demande.

En cette même année 1569, Henri donna un *Nouveau Testament*, en 2 vol. in-fol., grec, latin et syriaque, suivi d'une grammaire chaldéenne et syriaque.

Digitized by Google

Pour que chacun, dit encore le savant hellénisté M. A. F. Didot, pût avoir toujours avec lui les plus belles sentences des comiques grecs, Henri en fit un choix qu'il imprima dans un tout petit format (in-24), en très-joli caractère, donnant ainsi l'exemple des éditions *microscopiques*.

Il l'accompagna d'une traduction latine et de notes, ainsi que d'un *Traité sur les sciences*.

Ce volume, grand par son contenu, mais que Henri appelle avec raison *pusillus* (petit) quant au format, ne serait, à son avis, qu'une sorte d'écrin de pierres précieuses montées sur du vil métal, allusion modeste à la prose de ses notes et aux vers de sa traduction.

L'éloge qu'on y trouve de *Ménandre* fera peut-être, ajoute-t-il, appeler cet auteur φιλομένανδρος ; mais on ne doit pas oublier que saint Paul, pour appuyer sa parole inspirée de Dieu, a cité une des sentences de ce grand poëte, ce qu'a fait aussi *Tertullien*.

Indépendamment de la composition et de l'agencement du *Thesaurus græcus*, auquel il s'adonnait avec ardeur, Henri préparait une édition du *Nouveau Testament grec*, *syriaque*, *latin*, une *Grammaire syriaque*, un petit recueil de sentences des comiques grecs, et un autre des poésies de Théodore de Bèze.

Digitized by Google

Ces diverses œuvres n'étaient qu'un jeu pour cet intrépide piocheur.

Malgré le surcroît de peine qu'exigeait la prochaine apparition du *Thesaurus*, il publiait en 1570 le texte grec d'*Hérodote*, in-fol. ; *Conciones ex historicis græcis et latinis.*

En 1571, s'imprimaient les dernières feuilles du *Thesaurus*, ainsi que celles de la belle édition grecque de *Plutarque*, en 12 vol. in-8, accompagnée de notes précieuses.

Ces deux importants ouvrages, qui ont assuré à Henri des siècles impérissables de gloire, parurent en 1572.

« Nous voici arrivé (dit M. Renouard, page 400) à la grande époque de la carrière typographique et érudite de Henri, à la publication de sa grande œuvre, de ce livre prodigieux qu'il a su faire sortir des mille et mille retraites dans lesquelles les plus purs de ses mots étaient ténébreusement cachés.

« Ce phénomène intellectuel, pour être sainement jugé, ne doit pas être mis en parallèle avec telles autres productions dont l'esprit humain s'honore à si juste titre, et qui placent leurs auteurs au plus haut rang dans son estime.

« Ce n'est pas l'enfant d'une brillante et riche imagination, l'œuvre d'un poétique enthousiasme, non plus que la vaste conception d'un philosophe

Digitized by Google

ou d'un historien des nations; mais, pour n'être qu'une compilation, un assemblage de mots et de leurs définitions, etc., travail qui, à première vue, semblerait n'être qu'un labeur presque mécanique, tâche d'honnêtes ouvriers littéraires, la haute intelligence de son auteur n'en a pas moins formé la combinaison avec une sagacité qui le met au rang des œuvres de génie.

« Ce qui est très-vrai encore, c'est que le plus flatteur succès d'estime vint accueillir ce grand ouvrage; mais cet autre succès, récompense bien due à de si louables efforts, le succès d'argent, ne rendit pas même à l'imprimeur-auteur les avances de son papier et de ses travaux typographiques.

« Le négoce de Henri avait cependant grand besoin d'une heureuse et prompte rentrée de ses dépenses; il lui avait fallu du courage pour ne pas s'arrêter en chemin. »

Voici ce qu'en l'année 1565 il écrivait dans son *Épître à Henri de Mesme*, en tête de sa *Conformité du français avec le grec* :

« Vous ayant de longtemps donné espérance d'un grand *Thesaurus* de la langue grecque, et non-seulement à vous et à plusieurs autres de ma nation, mais aussi à beaucoup d'estrangers, je vous veux déclarer le secret de cette affaire; c'est qu'il est bien vray que, d'une part, la pesanteur de

Digitized by Google

cest ouvrage me fait craindre et chercher des délais, scachant quelle me fera ployer les reins; mais, d'autre part, la pesanteur de la perte qu'il fauldra porter à faulte de poursuivre l'entreprise de cest ouvrage à cause d'une grosse somme d'argent engagée en préparatifs d'iceluy, me donne une seconde crainte, laquelle, estant plus grande, chasse la première et m'aiguillone à hazarder et avanturer la foiblesse de mes reins.

« Ce que l'expérience monstrera (avec l'aide de Dieu), plutost qu'on ne pense. »

Achever, dit, à son tour, M. A. F. Didot, le travail du *Thesaurus Græcæ linguæ* commencé par Robert Estienne, était un devoir de famille qui fut religieusement rempli par son fils Henri.

L'édition fut probablement tirée à petit nombre, car il y eut réellement des réimpressions partielles qui constituent véritablement deux éditions.

D'après les catalogues, le prix de vente des cinq volumes in-fol. était de dix livres.

Quoique cette important ouvrage ait été dédié à Maximilien II, au roi de France Charles IX, à Élisabeth, reine d'Angleterre, à Frédéric, comte palatin, à J. Georges, marquis de Brandebourg, et aux académiciens de ces divers pays, ce qui fait supposer que l'auteur de ce monument européen avait reçu quelques secours de ces souverains et amis des lettres, il est certain que les malheurs

Digitized by Google

des temps (l'époque de la Saint-Barthélemy) l'abrégé qu'en fit paraître frauduleusement Scapula, et les dépenses exigées par une telle entreprise, durent accabler et ruiner le malheureux Henri Estienne.

« L'abrégé du *Thesaurus græcæ linguæ* que fit paraître frauduleusement Scapula, dit le savant bibliophile-imprimeur M. A. F. Didot dans sa Monographie des Estienne, et les dépenses exigées par une telle entreprise, absorbèrent la fortune de Henri.

« Il nous fait assister à ses perplexités : tout abandonner était une ruine, continuer en était une autre ; heureusement pour les lettres cette dernière crainte l'emporta sur la première, et il eut le courage d'achever cette œuvre, *qui dévora le patrimoine de ses pères.*

« C'est ce qu'attestent les deux vers imprimés sur le titre même de ce livre, que de Thou déclare *un trésor supérieur en richesse au trésor de beaucoup de princes* :

At Thesaurus me hic de divite reddit egenum,
Et facit ut juvenem ruga similis aret.

« Mais cette vieillesse anticipée n'apporta aucun affaiblissement à l'esprit et au zèle de Henri. »

Aujourd'hui même que les livres sont prodigieusement répandus et les bibliothèques pu-

Digitized by Google

bliques et particulières plus nombreuses que jamais, il y a tels ouvrages, de publication utile, nécessaire même, dont la masse des acheteurs ne réussirait pas à rembourser les dépenses; ou ces ouvrages n'existeraient point, ou ils ruineraient ceux qui en entreprendraient la publication, si un gouvernement paternel et éclairé n'aidait plus ou moins les utiles publications qui ont la chance presque certaine d'un produit inférieur à ce qu'elles doivent coûter.

La célèbre et importante maison de MM. Didot et Ce a réimprimé ce grand et érudit travail de bénédictin de Henri II Estienne.

Nous nous estimons heureux de pouvoir donner ici le titre exact de cette nouvelle édition du *Thesaurus linguæ græcæ*, avec l'indication des savantes et judicieuses améliorations dont elle est redevable au savant helléniste-éditeur, M. A. F. Didot, qui a produit ainsi un chef-d'œuvre non-seulement littéraire, mais typographique.

THESAURUS GRÆCÆ LINGUÆ ab Henrico Stephano constructus. Post editionem Anglicam novis additamentis auctum, ordineque alphabetico digestum, tertio ediderunt Carolus Benedictus *Hase*, Guillelmus et Ludovicus *Dindorf*, secundum conspectum Academiæ inscriptionum et humaniorum litterarum, die 29 maji 1829 approbatum.

L'ouvrage entier, imprimé sur papier vélin collé, forme soixante-six livraisons, petit in-folio

Digitized by Google

à deux colonnes. Le nom et les immenses travaux des savants éditeurs qui se sont dévoués à la rédaction de ce grand Répertoire de la langue grecque, le concours des savants les plus distingués de l'Europe, qui nous communiquent le fruit de leurs travaux avec un zèle que peut seul donner l'amour de la science; la découverte dans la Bibliothèque impériale de Vienne du précieux exemplaire de Henri Estienne, enrichi de notes de sa main, et surtout les volumineux manuscrits de Walckenaër et d'Hemsterhuys, mis à notre disposition, ont fait de cet ouvrage un véritable monument littéraire.

Cet immense répertoire, indispensable à tout philologue et sur le mérite duquel les savants les plus distingués de l'Europe se sont hautement prononcés dès son apparition, devient chaque jour de plus en plus complet, grâce à la coopération de MM. Ast, Boissonade, Cramer, Creuser, Dübner, Fix, Jacobs, Osann, Rost, Schæffer, Struve, Tafel, etc., qui nous ont communiqué des articles aussi nombreux qu'importants; c'est un livre tout nouveau, qui tient lieu d'un commentaire perpétuel sur les anciens auteurs et d'une bibliothèque philologique, puisque, là où la place ne permettait pas d'insérer de trop longues dissertations, on trouve, du moins, l'indication de toutes celles qui ont quelque importance. Les matériaux, rangés

Digitized by Google

par ordre alphabétique, rendent toute recherche facile et font épargner une immense perte de temps.

Les citations sont indiquées par chapitre et paragraphes, ou par page, et sont en rapport avec les chapitres, paragraphes et pages de notre Bibliothèque grecque-latine.

Nous espérons que le jour viendra où M. A. F. Didot fera pour le père ce qu'il a fait déjà pour le fils, qu'il publiera le *Thesaurus linguæ latinæ* de Robert Estienne, rendant ainsi à ce grand homme la gloire qui lui est due, et lui *restituant* le *titre*, le *cadre* et les *éléments primitifs de son ouvrage*.

IV.

Après la publication du *Thesaurus*, une nouvelle ère semble commencer dans la vie de Henri.

C'est à partir de cette époque que sa vie devient plus agitée, que son caractère s'aigrit, que ses voyages sont plus fréquents.

Le déplaisir peut-être de se trouver perpétuellement en présence d'une masse de volumes qui se vendaient mal; le besoin d'efforts extraordinaires pour les faire circuler au dehors, dans l'Allemagne, et surtout par le mouvement de la foire de Francfort, qui était alors le rendez-vous

Digitized by Google

des libraires comme l'est devenue de nos jours celle de Leipsick, et même avec plus de libraires étrangers à l'Allemagne que l'on n'y en voit actuellement; c'étaient bien là des motifs déterminants de se livrer à la vie nomade qui avait pour lui tant de charmes.

Il y trouvait aussi l'occasion de continuer ses habitudes d'investigation de manuscrits et d'antiquités littéraires; ses démarches auprès des savants, toujours dans la vue d'en obtenir des secours et des renseignements utiles pour ses éditions sous presse ou projetées.

Ses excursions, qui recommencèrent alors, non-seulement en Allemagne, mais encore en France, et qui furent tant de fois réitérées, étaient souvent très-longues et duraient même des années.

Il en fut ainsi jusqu'au moment de sa mort, qui eut lieu hors de son domicile.

En 1573, l'infatigable Henri publia la première édition grecque et latine du Droit oriental, avec le privilége de l'empereur d'Allemagne; une réimpression *De abusu linguæ latinæ;* une édition des Œuvres de Varron; un Recueil de poésies philosophiques grecques; la première édition d'un petit Traité, en grec, sur Homère et Hérodote; un volume composé d'un choix d'extraits des auteurs grecs et latins, traduits par lui en vers.

Digitized by Google

En 1576, il se trouvait à Vienne, lors de la mort de l'empereur Maximilien.

Ce généreux protecteur des beaux-arts et de l'imprimerie, à qui il avait dédié son Trésor de la langue grecque, l'avait souvent invité à venir à Vienne se joindre aux savants qu'il attirait dans son palais, et avec plusieurs desquels Henri entretenait des relations amicales, tels que le conseiller et premier médecin de l'empereur, Crato de Craftheim, le savant et infatigable Sambucus et quelques princes et grands dignitaires de l'empire.

Pendant un voyage qu'il venait de faire en Autriche, il avait composé, à cheval et pour *tromper l'ennui du voyage*, des traductions en vers grecs de Sentences morales, extraites d'auteurs grecs.

C'est alors que parut, sous le voile de l'anonyme, le libelle satirique qu'on lui attribue, et qui est intitulé :

Discours merveilleux de la vie et des déportements de Catherine de Médicis, reyne mère, auquel sont récités les moyens qu'elle a tenus pour usurper le gouvernement du royaume de France, et ruiner l'Estat d'iceluy.

Témoin des malheurs et des dissensions civiles de sa patrie, qu'il aimait passionnément, Henri, qui nourrissait une haine profonde contre ceux qui avaient contribué à l'exil de son père et au massacre des protestants, fit, dit-on, contre Ca-

Digitized by Google

therine de Médicis, ce pamphlet aussi énergique qu'éloquent, et plus outrageux pour elle que ne l'avait été pour le clergé l'Apologie d'Hérodote.

Cette princesse était Italienne, ce qui, pour Henri, était un motif de plus de la détester; il la représente comme l'auteur de tous les maux de la France, ne reculant devant aucune mauvaise action.

Et pourtant Henri Estienne ne craignit pas de revenir à Paris à cette même époque, ce qui est fort digne de remarque, et porterait à croire, malgré l'opinion de Bayle, qu'il n'est pas l'auteur de cet écrit, dans lequel aucun crime ne lui est épargné, où on l'accuse de recourir même, soit au poison, soit à l'assassinat; où enfin pour accabler cette *grave coupable*, on l'appelle une Brunehaut italienne, et où on la menace d'un supplice pareil.

C'est probablement, ajoute M. A. F. Didot, l'exagération même de ce pamphlet qui, malgré les quelques vérités qu'il contient, le fit mépriser de Catherine.

On assure que lorsqu'elle en eut connaissance, elle dit : « Que l'auteur ne venait-il me trouver? je lui en aurais dit bien d'autres. »

M. Sayous, ajoute encore, l'historien que nous venons de citer, dans ses Études sur les écrivains français de la Réformation, appuie du poids de son autorité l'opinion qui ne reconnaît, ni pour

Digitized by Google

le fond ni pour la forme, Henri Estienne, comme l'auteur de cet écrit.

Imiter la phraséologie de Cicéron, employer de préférence ce qu'il affectionne, est un procédé bon en soi, s'il est pratiqué avec discernement, s'il est le résultat d'une étude sérieuse des écrits de cet admirable modèle, et surtout s'il n'est pas exclusif.

Mais le style cicéronien étant devenu, dans le cours du XVIe siècle, une mode, une sorte de superstition littéraire, ce fut à qui, bien ou mal, écrirait du Cicéron, et les plus piètres imitateurs tinrent à mépris toute latinité qui n'était pas à leur gré suffisamment cicéronienne.

Pour bien imiter, au moins faudrait-il bien connaître; mais les compilateurs ne faillirent pas à venir en aide à la multitude cicéroniste.

Un gros livre, *Marii Nizolii Thesaurus Ciceronianus*, mit à sa disposition des recherches toutes faites, un Cicéron dépecé et arrangé en forme de vocabulaire.

On pouvait y apprendre à mieux étudier Cicéron; on l'accueillit comme pouvant à lui seul initier au secret du style cicéronien.

On n'usa pas de ce livre qui, à tout prendre, est une compilation utile; on en abusa.

Il faut dire aussi que le compilateur, dont la besogne est assez judicieusement faite, s'y donne

Digitized by Google

cependant le tort de montrer de singuliers scrupules sur l'emploi de ce qui n'a pas l'autorité cicéronienne.

C'est contre ces travers que Henri s'élève dans les traités : *De latinitate falsò suspectâ*, et plus encore dans les *Nizoliodidasculas*, où il s'attache à faire voir le ridicule de ces intolérables singes de Cicéron, qui, non contents de l'étudier dans un dictionnaire, se privent volontairement des enseignements précieux qu'offrent les autres grands écrivains de l'antique Rome (1).

En 1578, Henri Estienne imprima Platon, traduit par Jean de Serres, en latin *Serranus*, très-belle édition, en 3 vol. in-fol.

On voit dans sa préface qu'il avait à cœur de faire de cette édition de Platon un livre remarquable pour la scrupuleuse correction du texte, ainsi que pour sa belle exécution typographique; et, de l'aveu de tous, il y a complétement réussi.

Henri donna encore cette année ses deux *Dialogues du nouveau langage françois italianizé et aultrement desguizé, principalement entre les courtisans de ce temps; de plusieurs nouveaultés qui ont accompagné cette nouveaulté de langage; de quelques singularitez courtisanesques.*

Cet ouvrage est écrit avec une très-grande har-

(1) A. A. Renouard, déjà cité.

Digitized by Google

diesse; il est dirigé contre la cour de Catherine et s'attaque à l'influence qu'elle et ses courtisans exerçaient sur la langue française, qu'ils dénaturaient et rendaient fade et mignarde, de mâle et sonore qu'elle était.

Ce livre ingénieux et savant, mais dans lequel Henri ne mit pas, ou ne voulut point garder de mesure, fut pour lui la cause de beaucoup de désagrèments.

« Le 11 septembre 1578, il fut mandé au conseil de Genève à cause de quelques passages trop libres que contenait cet écrit, et sévèrement réprimandé pour n'avoir pas imprimé cet ouvrage tel qu'il l'avait présenté en en demandant l'autorisation, et pour y avoir fait des additions nombreuses. »

Henri jugea à propos de s'absenter de Genève afin de ne point se présenter devant le conseil, et s'en vint à Paris, où il resta pendant les derniers mois de 1578 et presque toute l'année 1579.

Favorablement accueilli par Henri III, il chercha à s'aider de cette haute protection auprès du gouvernement de Genève.

Dans cet ouvrage, la cause de la France est plaidée par Philocelte, celle de l'Italie par Philausone.

Après de longs entretiens et des dissertations ou excursions souvent hors de propos, mais cu-

Digitized by Google

rieuses pour l'histoire des mœurs et du langage, Philocelte, comme on doit s'y attendre, donne la préférence à l'idiome français et veut qu'il reste exempt d'alliage étranger.

Henri s'y montre aussi jaloux de l'honneur et de la prospérité de la France que de la pureté et de la précellence de son langage.

Considérant, dit-il, que l'honneur et le bien de son pays lui est cher comme le sien,

Il repousse cette invasion des mots étrangers, et dépeint énergiquement cet amour funeste de nouveauté qui de tout temps a existé en France.

. . . . . .
Et qui leur a ce fatras inventé?
Un indiscret désir de nouveauté.
Cette façon de mots leur semble belle,
Tant seulement pour ce qu'elle est nouvelle,
Sachant que mieux l'aureille on prêtera
Quand mots nouveaux résonner on fera.
. . . . . .
Car de tout temps désir de nouveauté
A nos François reproché a esté.
Vous voyez jà comme je vous confesse
Nostre vieil mal qui encore ne cesse,
Et qu'ainsy soit, trouvons toujours plus beaux
Nouveaux habits, et nouveaux sur nouveaux,
Et bien qu'ils soyent de façon incommode,
Suffit qu'ils soyent à la nouvelle mode.
. . . . . .
Il faut changer, — et dût-on aller querre
Ce changement jusqu'au bout de la terre.

Digitized by Google

Le roi s'intéressa en sa faveur et fit écrire au conseil, en décembre 1579, demandant qu'il fût accordé à Henri un sauf-conduit pour venir se disculper des calomnies répandues sur son compte, en son absence. « Car il se fasche de ne pouvoir s'employer à l'impression comme il le désire. »

Le 10 décembre 1579, le chroniqueur Michel Roset, syndic de Genève, répondit à M. de Sancy, ambassadeur du roi en Suisse, « qu'Henri Estienne s'estoit rendu suspect en demandant un sauf-conduit ; que du reste il estoit bien libre d'abandonner Genève et de rentrer en France. »

Le 13 février suivant, M. de Sancy, ambassadeur aux ligues suisses, dans une entrevue qu'il eut avec Théodore de Bèze et le syndic Michel Roset, dit que le roi lui a commandé de donner une lettre pour Henri, « qui se fasche de n'avoir la liberté de pouvoir s'employer à l'impression, comme il le désire, » et que de la part du roi il le recommande fortement au conseil de Genève.

Après un séjour de dix-huit mois à Paris, Henri revint à Genève. L'affaire pour laquelle il s'en était éloigné fut reprise le 12 avril 1580; et il reçut l'ordre d'apporter l'original des Dialogues afin qu'on le pût comparer avec le volume imprimé. Le conseil lui rappela que déjà il avait mérité de semblables reproches à propos de son Apologie d'Hérodote et de ses épigrammes.

Digitized by Google

Henri répondit que « ce qui dans ce volume des Dialogues pourrait être trouvé répréhensible, était mis dans la bouche d'un personnage qu'il combattait et réfutait, qu'il avait retranché les trois passages qu'on lui avait commandé de supprimer, et que Théodore de Bèze, qui avait lu le livre entier, n'y avait rien voulu changer. »

Sur cette réponse, le conseil arrêta de lui faire bonnes remontrances et de lui défendre de plus imprimer aucun livre qui n'eût été revu.

Trois jours après, sur la proposition de Théodore de Bèze, qui cependant avait lu tout l'ouvrage sans avoir fait d'observations, il fut décidé que le lieutenant de police ferait saisir les exemplaires de ce livre, et chez Henri, et chez tous les libraires qui en auraient.

Ses ouvriers furent aussi poursuivis pour fait de compagnonnage et de propos trop libres, ayant dit qu'il y avait plus d'hypocrisie à Genève qu'ailleurs.

Un mois plus tard, le consistoire fit comparaître Henri devant lui, lui adressa de sévères remontrances sur son livre, et lui dit qu'il abusait des grâces que Dieu lui avait faites, qu'il ne se souvenait point des fautes qu'il avait commises en l'impression de l'Apologie, et qu'il ne pouvait se faire illusion sur l'opinion dans laquelle il se

Digitized by Google

complaisait, étant à bon droit le *Pantagruel de Genève et le Prince des Athéistes.*

Henri répondit fièrement « que, s'il était hors du consistoire, il n'endurerait pas de semblables reproches, qu'on lui en voulait, et qu'il fallait être hypocrite pour plaire au consistoire. »

Là-dessus on lui déclara qu'on le tenait pour profane et excommunié de l'Église, à quoi il répondit « qu'il ne se sentait coupable de rien de mauvais, et qu'on le jugeait sans l'ouïr. »

Il fut décidé qu'on le mettrait en prison.

Le conseil confirma cet arrêt ; mais il fit élargir Henri au bout de huit jours, après avoir entendu de nouveaux reproches, et qu'il eut reconnu sa faute dans le consistoire.

Ainsi se termina cette déplorable affaire.

La mansuétude du consistoire de Genève, était pour Henri, comme on vient de le voir, à la hauteur de celle de la Faculté de théologie de la Sorbonne envers son père Robert.

Quelle intolérance chez des protestants !

V.

Le caractère de Henri fut aigri par toutes ces contrariétés, auxquelles se joignaient des embarras pécuniaires tels, qu'il ne pouvait plus payer ses ouvriers.

Digitized by Google

On peut juger de sa détresse par la réponse qu'il fit, le 2 novembre 1570, au conseil de Genève qui lui reprochait de n'avoir pas avancé de fonds à l'un de ses frères sur des effets non encore échus, et de l'avoir ainsi laissé dans l'embarras.

« Il dit qu'il avoict esté malade comme son frère, et lui avoict assiste de ce qu'il avoict pu, comme de chaponneaux, poussins et aultres vivres; qu'il lui avoict esté parlé d'avances d'argent, mais que luy-mesme ne vivoit que de provisions et apchetoit ses viandes d'un respas à l'aultre, et par ce, n'a le moyen d'avancer de l'argent (1). »

Le séjour forcé que fit Henri à Paris, en 1579, donna naissance à un excellent ouvrage en français, la Précellence du langage françois, un vol. in-8°, imprimé par Patisson.

Le roi Henri III, qui avait grand plaisir à causer avec l'illustre imprimeur, fut frappé de son plaidoyer pour la supériorité de notre langue.

Il lui accorda à ce sujet une gratification de *trois mille livres.*

Muni de l'ordre royal, le célèbre typographe se présente chez le payeur, qui exige qu'il lui abandonne près de la moitié de la somme. Henri

(1) Voir les *Études sur la typographie génevoise*, par M. Gaullier, p. 66, 68.

Digitized by Google

refuse; le financier lui répond, que, dans ce cas, il n'aura rien du tout; et il tient parole.

En ce temps-là, Henri est envoyé par le roi en Suisse pour y rechercher des manuscrits et des livres rares.

Voici la copie du brevet de la pension de trois cents livres, qui lui est accordée à cette occasion par Sa Majesté, laquelle pension se trouve mentionnée dans la Table chronologique des Archives de la Chambre syndicale de l'Imprimerie et de la Librairie :

« Monsieur de Sancy,

« J'ay accordé à Henry Estienne trois cents livres de pension à prendre par chacun an, par les mains des Trésoriers des Ligues (suisses) pour lui donner tant plus de moyens de s'entretenir, en considération des services que luy et ses prédécesseurs m'ont cy-devant faits, comme j'espère qu'il continuera à l'avenir, tant du costé de la science que ailleurs, selon que les occasions s'en pourront offrir.

« Pour cette cause, je vous prie qu'au prochain estat que vous m'adresserez des pensionnaires desdictes ligues, vous y employiez ladicte pension et en faictes payer iceluy Estienne, comme les autres pensionnaires desdicts pays, et vous ferez chose qui me sera très agréable en ce faisant;

Digitized by Google

prions Dieu, Monsieur de Sancy, qu'il vous ait en sa garde.

« Escript à Paris le douzième jour d'aoust 1579.»

Ainsy signé HENRY et plus bas *Brulart.*

Il est probable que cette pension ne fut pas mieux payée que la gratification des 3,000 livres, car la position de Henri ne s'améliora pas.

Il se retira donc de la cour pour s'occuper plus utilement de son imprimerie.

En 1581, il fit paraître une édition très-remarquable de Xénophon, en grec et latin, avec des notes fort nombreuses.

Ce Xénophon fut dédié à Jacques VI, roi d'Écosse, qui n'avait alors que douze ans.

Le 1er août 1580, Henri avait demandé la permission d'imprimer les *Principia juris*, ce qui lui avait été accordé à la condition qu'il montrerait à un des ministres les feuilles à mesure qu'il les imprimerait; c'est le volume des *Juris civilis fontes et rivi*, etc., 1580, in-8°.

Le 1er septembre 1581, il fut encore cité devant le conseil de Genève pour avoir imprimé sans permission, le volume intitulé : *C. Sigonii fasti consulares.*

Le conseil, après avoir vertement réprimandé Henri, le condamna à une amende de 25 écus, que, le 16 mars 1582, on réduisit à 10, payables en trois semaines.

Digitized by Google

En 1587, le courage de Henri eut à soutenir la plus rude de ses épreuves, épreuve plus cruelle que ses procès avec le consistoire de Genève, tout aussi intolérant et tout aussi fanatique que ses adversaires de Paris, les théologiens de l'Université, et plus amère que ses tribulations et déceptions commerciales.

La peste ravagea Genève ; notre malheureux typographe, confiné dans sa maison par le fléau, fut obligé de creuser la terre de son jardin pour y ensevelir sa tante, sa mère et l'une de ses filles, mortes toutes trois dans ses bras.

On eût pu le croire définitivement fixé à Genève pour ne plus s'y occuper que de ses opérations. Erreur !

Le roi Henri III ayant expiré en 1589, notre célèbre imprimeur en ressentit toute la douleur d'un honnête homme, d'un bon Français ; et les troubles civils dont cette mort fut précédée et suivie, produisirent sur lui les plus fâcheux effets.

Ses affaires typographiques ne firent qu'empirer ; elles se réduisirent presque à rien quant à la fabrication active, et ses magasins étaient encombrés de livres dont les malheurs des temps arrêtaient de plus en plus le débit.

« On notera toutefois que, dans ces conjonctures difficiles, rien ne vint jamais entacher la mémoire commerciale de Henri.

Digitized by Google

« Il fut pauvre, très-souvent dans la gêne, et attendit trop de l'appui, souvent illusoire, des puissants de la terre ; mais rien, dans toutes ces tribulations, ne peut laisser le moins du monde entrevoir que jamais il se soit mis dans le cas d'être rangé dans la classe de ceux qui doivent et, pouvant payer, ne payent pas. Sa malaisance ne fut jamais fatale qu'à lui-même.

« Habitué qu'il était à vivre hors de chez lui, les désastres publics le rendirent plus errant encore.

« En 1597, il quitta Genève pour aller visiter la France, sa patrie, qu'il ne pouvait oublier, et essayer d'y vendre quelques-uns des livres dont ses magasins étaient encombrés.

« Il s'arrêta à Montpellier, où résidaient alors sa fille et Isaac Casaubon, son gendre.

« En revenant de cette ville à Paris, voyageant toujours seul, à cheval, suivant sa coutume, après avoir traversé plusieurs autres localités, il arriva à Lyon, où il fut subitement atteint d'une maladie aussi grave que terrible, la folie, à ce que l'on prétend.

« Il fut transporté à l'Hôtel-Dieu de cette ville, où il expira dans les premiers jours de mars 1598.

« Il mourut sans avoir fait de testament ; depuis douze ans, il devait encore à son gendre Casaubon la dot sa fille ; ses livres furent vendus, et,

Digitized by Google

tous ses créanciers payés, le surplus du produit de la vente, fort peu de chose, on le pense, revint à ses enfants.

« On doit rendre cette justice à Casaubon que, par respect pour le défunt et sa famille et par amour pour les lettres, il détermina ses cohéritiers à laisser tous les manuscrits de l'illustre typographe à son fils Paul Estienne.

« Telle fut la triste fin d'un des hommes les plus savants et les plus actifs qui aient jamais existé; d'un homme qui a rendu d'immenses services à la littérature ancienne.

« Si ses éditions sont moins belles que celles de son père, elles ne leur cèdent en rien sous le rapport du mérite et de la correction.

« Le texte des auteurs classiques par lui publiés a longtemps servi de base aux éditions postérieures, et c'est à tort qu'on lui a reproché d'y avoir introduit quelquefois des corrections arbitraires. Ces corrections étaient tirées des manuscrits; mais Henri Étienne a négligé d'en indiquer la source, et c'est un tort.

« Il composait des vers latins avec une extrême facilité; il avait de la vivacité dans l'esprit, aimait à faire usage de la plaisanterie et même de la raillerie, mais il était susceptible, ne supportait pas la contradiction et se permettait souvent des épi-

Digitized by Google

grammes mordantes contre ceux qui ne partageaient pas ses idées.

« Parmi ses nombreuses éditions on distingue principalement ses *Poetæ græci principes heroici carminis* (in-fol., 1566); *Pindari Olympia et cæterorum octo lyricorum carmina* (in-24, 1560, 1566, 1586); *Maxime de Tyr*, *Diodore*, *Xénophon*, *Thucydide*, *Hérodote*, *Sophocle*, *Eschyle*, *Diogène-Laërce*, *Plutarque*, *Apollonius de Rhodes*, *Callimaque*, *Platon*, *Hérodien*, *Appien*, *Horace*, *Virgile*, *Pline le Jeune*, *Aulu-Gelle*, *Macrobe*, le *Recueil des historiens romains*, etc.

« Il a traduit en latin plusieurs auteurs grecs et composé en français quelques ouvrages de peu d'étendue. Mais son plus beau titre à la reconnaissance de la postérité est sans contredit son *Thesaurus græcæ linguæ*, qui, à bien des égards, n'a pas encore été surpassé et dont notre siècle a vu paraître deux éditions (1). L'une a été publiée à Londres, augmentée de remarques et de suppléments fournis par de savants philologues; mais le prix en est au-dessus de la portée des gens de lettres, et elle n'a pas été exécutée avec toute la critique désirable. En outre, l'absence d'ordre alphabétique a nui beaucoup à l'écoulement du livre, à son usage.

(1) Voir page 233, l'édition publiée par MM. Firmin Didot et fils.

Digitized by Google

« On a vu combien la vie de Robert Estienne, vouée à l'étude scrupuleuse des textes de la Bible, à son interprétation selon ses convictions, à sa profonde science, avait été entourée de périls ; celle de son fils, non moins vouée à l'amour de l'étude, à ses convictions politiques et religieuses et au devoir de soutenir la gloire paternelle, ne fut pas moins orageuse.

« Même foi pour la religion ; même dévouement, on peut dire héroïque, pour la science ; même enthousiasme pour leur art ; même tendresse éclairée pour leurs enfants et leur famille, les animaient l'un et l'autre.

« Mais, si le caractère du père nous semble plus austère, tandis que celui du fils, tantôt mélancolique et solitaire, tantôt emporté par la passion des voyages et le charme de la société des savants, des grands, des princes et même des rois, se montre plus inquiet, tous deux par leurs travaux, leur probité et leur zèle surhumain pour la science, ont élevé la typographie à la dignité d'un sacerdoce.

« Enfin, c'est par leur amour du beau dans les lettres et les arts, par leur esprit de nationalité et la conviction qu'ils avaient dans la *précellence* du langage français, qualités sympathiques à la branche des Valois, que tous deux, quoique voués au protestantisme, furent également chers à François Ier, à Henri II et à Henri III, qui les estimèrent,

Digitized by Google

les protégèrent et les honorèrent de leur familiarité. »

Telle est la juste appréciation que fait M. A. F. Didot, et de Robert Estienne, et de son fils, le grand Henri II (1).

Voici, à son tour, le jugement porté sur Henri II Estienne, par M. Ant. Aug. Renouard (2) :

« Henri était un peu rude, mais c'est précisément cette force d'action qui lui fit faire de grandes choses et supporter, sans se laisser abattre, les embarras et les contrariétés dont sa carrière littéraire et commerciale fut semée.

» On sait combien il fut laborieux et savant, et ce qui est bien mieux encore, mais ne lui aurait pas cependant valu seul les honneurs bibliographiques, combien il fut parfaitement HONNÊTE HOMME. »

(1) *Essai sur l'art typographique.*
(2) Ouvrage déjà cité.

Digitized by Google

ROBERT ESTIENNE

DEUXIÈME DU NOM.

(DE 1556 A 1571)

Robert Estienne, second du nom, frère de Henri II et de François II, était le second des neuf enfants de Robert Ier.

Amené dans sa jeunesse à Genève auprès de son père, il revint presque aussitôt à Paris, s'étant échappé furtivement, s'il faut en croire la déclaration de Charles Estienne dans sa Requête pour les enfants mineurs de Robert Ier.

Comme le jeune Robert II avait persévéré dans la foi catholique, il rentra en possession des biens paternels; il continua ses études et son apprentissage chez son oncle Charles, qui avait été nommé imprimeur du roi après le départ de son frère.

Ainsi que ses frères, il avait reçu une éducation solide, comme on le voit par le testament de son père, qui « espère estre aydé de tous les enfants qu'il a plu à Dieu de lui donner, lesquels à ceste fin il a faict estudier ès langues latine, grecque et hébraïque, et, après, luy-mesme les instruict en son dict art de vacations d'imprimerie. »

Le jeune Robert rétablit donc à Paris, en 1566,

Digitized by Google

l'imprimerie paternelle, quelque temps abandonnée.

La mère du roi Henri IV, Jeanne d'Albret, qui portait à l'imprimerie des Estienne autant d'intérêt qu'en avait témoigné à celle du père de Robert la sœur de François Ier, Marguerite, reine de Navarre, lorsqu'elle venait la visiter, voulut en quelque sorte inaugurer la reconstitution de l'établissement paternel, et, le 12 mai de cette année, après l'avoir visitée, elle y écrivit ce quatrain :

Art singulier, d'icy aux derniers temps
Representez aux enfants de ma race
Que j'ay suivi des craignants-Dieu la trace,
Afin qu'ils soient les mesmes pas suivants,

auquel Robert Estienne répondit par le sonnet suivant :

AU NOM DE L'IMPRIMERIE.

Princesse que le ciel de grâces favorise,
A qui les craignants-Dieu souhaitent tout bonheur,
A qui les grands esprits ont donné tout honneur,
Pour avoir doctement la science conquise :
. . . . . .
Le ciel, les craignants-Dieu et les hommes sçavants
Me feront raconter aux peuples survivants
Vos grâces, votre keur, et loüange notoire.

Et puisque vos vertus ne peuvent prendre fin,
Par vous je demeurray vivante, à ceste fin
Qu'aux peuples à venir j'en porte la mémoire.

La première publication de Robert fut une édi-

Digitized by Google

tion in-8° de l'Anacréon de Henri II; mais ce volume fut probablement imprimé par Guillaume Morel, en société duquel fut faite l'édition.

Les ouvrages qui sortirent de l'imprimerie de Robert II sont peu nombreux; mais leur exécution soignée prouve qu'il avait conservé les traditions de sa famille. Le papier est de meilleure qualité que celui de la Suisse, dont son frère Henri était obligé de faire usage pour la plupart de ses éditions. Après le désastre éprouvé par son oncle Charles, Robert fut nommé imprimeur du roi. On lit sur quelques-unes de ses publications, entre autres sur les deux éditions in-8° et in-16 (1566) des Psaumes de David, cette indication : *Apud Henricum Stephanum et ejus fratrem Robertum Stephanum, typographum regium, ex privilegio Regis.*

Quoique fort instruit et en rapport continuel avec des savants distingués, Robert n'écrivit que quelques pièces de vers; une, entre autres, sur la mort de Ronsard, forme vingt sixains, qui, par leur harmonie et même par leurs idées, se font remarquer dans le grand nombre de poésies que fit naître le trépas de l'Homère français : c'est le nom que Robert Estienne lui donne, et c'est ainsi qu'il fait parler Apollon :

Quand Homère mourut, j'avois tant d'espérance
De le voir par Ronsard un jour renoistre en France,

Digitized by Google

« Que ceste seule attente appaisa mes regrets :
Maintenant de moitié ma tristesse s'augmente,
Car l'Homère françois, dont la mort je lamente,
Fait encore une fois mourir celui des Grecs.
. . . . . .
Mais ce n'est point Ronsard, ce corps mort que la terre
En son giron avare estroitement enserre :
RONSARD! c'est ce grand nom par la terre espandu;
Et la postérité lisant sa poésie
Viendra, d'estonnement et de regret saisie,
Le tombeau de Ronsard par grand miracle voir.
. . . . . .
Et ceux qui de Ronsard auront la tombe veue,
D'une delphique ardeur sentant leur âme esmeue,
Se verront sur-le-champ poëtes devenir.

A la suite de cette pièce est un huitain ingénieux de Robert Estienne sur le même sujet.

Un document irrécusable, dit M. A. F. Didot auquel nous empruntons ce qui va suivre, document découvert dernièrement dans les archives de Genève, et dont M. Gaullieur a bien voulu de nouveau vérifier l'exactitude sur les registres du consistoire de l'Église de Genève, fait mourir *Robert*, frère de *Henri Estienne*, à Genève, antérieurement au 2 novembre 1570 (1).

On y lit : « Henri Estienne, appelé pour l'inhu-« manité exercée à l'endroit de *Robert son frère*,

(1) Le livre des décès de la paroisse Saint-Hilaire, dont relevait la rue Saint-Jean-de-Beauvais, déposé aux archives de la ville de Paris, ne remonte pas au delà de 1574 ; M. Gaullieur m'informe, dans sa lettre du 12 mars 1856, que, par une singulière fatalité, les registres des décès manquent à Genève pour les six derniers mois de l'année 1570 et les six premiers mois de 1571.

Digitized by Google

« *naguère décédé*, et n'avoir point assisté à son en-
« terrement, confesse ne s'estre trouvé à l'enter-
« rement de son dict frère parce qu'il estoit lors
« en volonté d'aller faire baptiser ses enfants à
« Virey. Le dict Henri Estienne, admonesté de la
« dureté dont il avait usé à l'endroit de son frère,
« quoiqu'il ait sceu dire, a esté ainsi renvoyé au
« jugement de Dieu. » D'autres documents, non moins authentiques, que M. Gaullieur me communique à l'instant (28 mai 1856), constatent également la mort de Robert Estienne à Genève et le désaccord qui existait alors entre les deux frères (1). Mais par quel concours de circonstances Robert, resté catholique, avait-il quitté Paris et se trouvait-il à Genève, mal avec son frère et dans le dénûment? On ne le saurait dire.

La fin de Robert, attestée par cet acte, n'a donc pas été moins déplorable que celle de presque tous les autres membres de son illustre famille.

Sa veuve Denyse Barbe, continua quelque temps à imprimer sous le nom de son mari, et, en 1575, elle épousa Mamert Patisson (2), qui fut nommé imprimeur du roi en 1578. Celui-ci mit sur presque tous ses livres *In Ædibus* ou *Ex Officina* ou *Typographia Roberti Stephani*. A. M. D.

(1) Extrait des Registres des particuliers; année 1570, Genève.
(2) Voyez l'article Mamert Patisson, au tome II.

Digitized by Google

FRANÇOIS ESTIENNE

DEUXIÈME DU NOM.

(DE 1562 A 1582.)

François II Estienne, troisième fils de Robert Ier, vit le jour à Paris ; on ignore les dates de sa naissance et de sa mort.

Il reçut une forte éducation comme ses frères, et il quitta Paris avec son père et son frère Henri.

Lors du décès de Robert son père, François était encore mineur.

C'est pour cette raison que Robert Ier déclare, dans son testament, Henri son exécuteur testamentaire.

Par cet acte il enjoint à Henri de ne remettre 2,000 livres à son frère François que lorsqu'il aura atteint l'âge de vingt-cinq ans et que les ministres de Genève se seront assurés qu'il entend persévérer dans la religion réformée ; sans quoi ladite somme devra rester à Henri.

« De plus, Robert ordonne à François de ne se marier que du consentement de son frère ; mais, si Henri abandonne l'imprimerie et la religion réformée, la volonté du testateur est qu'il soit déchu de l'imprimerie et de tous lesdits biens et

Digitized by Google

qu'ils augmentent la part de François, son frère, pourvu toutefois que celui-ci persévère à faire partie de l'Église réformée (1). »

Zélé protestant, François II fonda, en 1562, à Genève, une imprimerie où il travaillait de concert avec ses beaux-frères Jean et Estienne-Anastase qui avaient épousé Jeanne et Catherine filles de Robert Ier ; ses publications sont peu nombreuses. La plus remarquable est une élégante Bible, in-8°, 1566-1567, ornée de gravures en bois, luxe contre lequel s'était élevé le conseil de Genève dans son ordonnance de 1560.

Ses fils, *Gervais* et *Adrien*, furent reçus libraires à Paris, l'un en 1612, l'autre en 1614.

Adrien eut deux enfants, *Pierre* et *Jérôme*, qui furent aussi reçus libraires à Paris, le premier en 1638, le second en 1657. En eux s'éteignit la branche de François Estienne.

(1) Voyez ce Testament, page 207.

Digitized by Google

PAUL ESTIENNE

SEUL DU NOM.

(DE 1599 A 1627.)

Paul Estienne, le cinquième des enfants de *Henri II* et le premier de Denyse Barbe, sa seconde femme, naquit en janvier 1566-67, et fut baptisé à Genève le 24 du même mois.

Après avoir reçu une solide instruction classique au collége et une excellente éducation littéraire dans la maison paternelle, à l'exemple de son père qui voyait en lui son successeur comme typographe, il alla visiter plusieurs des grandes villes de l'Europe, et partout où il se présenta, il fut accueilli ainsi que devait l'être le fils de Henri Estienne.

Il s'arrêta quelque temps à Leyde pour y étudier sous les auspices de Juste-Lipse. Une lettre de ce célèbre critique (juillet 1587) fait son éloge, et dans l'expression dont il se sert, *mitis adolescens*, on devine que la douceur était une des principales qualité de son caractère.

Paul s'arrêta aussi à Lyon, chez Jean de Tournes, imprimeur renommé pour sa vaste érudition; et en 1595, à Heidelberg, chez le savant Jérôme

Digitized by Google

Commelius. Il avait passé l'année précédente en Angleterre, après avoir visité l'Allemagne et la Hollande.

Dès sa jeunesse, il s'était occupé de poésie latine, paisible occupation qui contribua à accroître le calme de son caractère; aussi, parmi les conseils que son père lui donne dans sa préface d'Aulu-Gelle, ne manque-t-il pas de l'exhorter à mettre plus de feu et d'énergie dans ses productions; et c'est ainsi que par ses études il acquérait sensiblement les capacités qui devaient le mettre à même de continuer les travaux de son père.

Casaubon, gendre de ce dernier, qui avait quitté Genève pour aller habiter Montpellier, n'hésite pas, avant son départ, de confier à sa jeune érudition le soin de son Athénée, collationné sur d'anciens manuscrits, corrigé en beaucoup d'endroits et amené à peu près jusqu'à moitié de son exécution, *penè ad umbilicum perductum*.

Ce Casaubon, si généreux, à qui la dot de sa femme, fille de Henri, était encore due, et qui avait eu beaucoup à se plaindre du caractère irascible de son beau-père, ne balance même pas à remettre entre les mains de son jeune neveu tous les manuscrits de son père, ainsi que son imprimerie, après avoir payé toutefois aux autres héritiers une somme de 800 écus.

En 1599, Paul Estienne continue toutes les

Digitized by Google

opérations commencées par son père; puis il entreprend une série de publications honorables.

De ses ateliers sortent vingt-six éditions d'auteurs classiques, toutes remarquables par leur correction, leurs notes et leur parfaite exécution.

La plus importante est un Euripide, avec la traduction de Canterus, 2 vol. in-4; 1608.

Parmi ses autres éditions d'auteurs grecs ou latins, on en cite une de Pindare et trois des *Lettres de Pline*.

Huit ouvrages parurent à Genève, avec l'indicatoire de l'*Oliva Stephani*, de 1611 à 1626. Sa dernière réimpression est celle des *Poetæ lyrici*, sur papier brouillard.

A partir de cette époque, les publications de Paul subissent de longs intervalles; les travaux de son imprimerie sont arrêtés et chôment souvent; ces interruptions durent quelquefois plusieurs années; puis les travaux en cours d'exécution reprennent leur cours et se succèdent assez régulièrement,

D'où viennent ces fréquentes lacunes dans les produits des ateliers de Paul? Probablement de ses longues absences de son domicile de Genève et de ses séjours prolongés à Paris. Mais pourquoi ces éloignements réitérés de son imprimerie dont le siége est à Genève? Pourquoi ces séjours prolongés à Paris?

Digitized by Google

Laissons au savant M. A. A. Renouard (1) le soin de nous faire connaître les causes probables de ces absences et de ces séjours forcés; mais consignons auparavant ici une sage réflexion de cet érudit, réflexion qui devrait être sans cesse méditée par ceux qui cherchent à fomenter des troubles.

Ce que dit notre écrivain de l'imprimerie s'applique à toutes les industries.

Le chômage est la ruine tout aussi bien des ouvriers que des chefs d'ateliers.

« L'inaction prolongée de l'imprimerie de Paul s'explique, prétend M. Renouard, par son absence forcée, dont voici, selon moi, le motif :

« Jusqu'en 1604, ses travaux sont remarquables; mais à partir de 1605, à peine voit-on de loin en loin quelques volumes sortir de ses presses.

« Sans s'arrêter à ce qui a pu se passer chez lui, il n'en est pas moins vrai qu'autrefois une pareille interruption, nécessairement improductive, pouvait cependant ne pas être ruineuse.

« Il n'en serait pas de même aujourd'hui.

« L'énormité relative des dépenses de notre matériel typographique met à présent l'imprimerie dans la nécessité de faire fonctionner sans intermittence et même sans lenteur les moyens de

(1) *Annales de l'imprimerie des Estienne*, p. 501.

Digitized by Google

facile et rapide exécution que le génie des machines a récemment créés.

« L'imprimerie Manucienne, la plus considérable de toutes celles du XVIe et peut-être même du XVIIe siècle, le céderait certainement aujourd'hui en importance à plus d'une imprimerie secondaire de Paris ou de Londres. Aussi, la *mise-hors* nécessaire pour l'existence de tels ateliers étant bien moins que dans les imprimeries anciennes en rapport avec ce que les calculateurs nomment *produit net*, tout ralentissement leur est une maladie fâcheuse; et un sommeil un peu prolongé pourrait fort bien n'avoir plus de réveil. »

Il est malheureusement reconnu aujourd'hui que les fréquentes et longues absences que Paul faisait de sa résidence de Genève n'étaient pas volontaires.

Il eut le tort grave de se jeter à corps perdu dans la politique,... lui, l'homme éminemment paisible, lui, le *mitis adolescens* d'autrefois..... et ce fut là précisément la cause de sa ruine.

Après avoir imprimé et publié les éditions grecques de Socrate et d'Aristote, 3 vol. in-8°; d'Homère, de Pline, et le *Novum Testamentum*, il se trouva compromis dans une conspiration dite de l'*Escale*, tentée contre Genève, en faveur du duc de Savoie. Cette attaque ayant échoué

Digitized by Google

comme une précédente de 1514, le syndic Blondel, accusé d'avoir eu des intelligences avec les Savoisiens, fut, en 1605, condamné à mort.

Les travaux typographiques de Paul se trouvèrent arrêtés de 1605 à 1611.

Il fut même arrêté, mis en prison, et ne put rentrer à Genève qu'au bout de quinze ans.

« Il paraît même, ajoute M. A. F. Didot, à qui nous empruntons ces curieux détails, que, d'après une lettre qu'il adressa au conseil le 24 janvier 1608, ses biens furent vendus.

« On conserve aux archives du canton plusieurs autres de ses lettres, où il expose que le fâcheux état de sa fortune ne lui permet pas d'envoyer ses enfants à l'école et rend responsables du sort de l'âme de ces petits infortunés ceux qui le contraignent à les diriger vers la France pour y faire abjuration.

« En effet, son fils aîné Antoine, arrivé à Paris, revint à la foi catholique.

« Ses prières et ses sollicitations auprès de la seigneurie de Genève pour en obtenir un sauf-conduit qui lui permît de venir régler quelques affaires urgentes et de ne pas compromettre davantage les intérêts de ses créanciers, n'eurent aucun résultat.

« Enfin, en 1619, par l'intermédiaire du gouvernement français. un sauf-conduit lui fut promis

Digitized by Google

à l'aide duquel il pourrait traiter de la restitution des matrices des caractères grecs dits du Roi, gravés par Garamond; mais ce ne fut que sur la fin de février 1620 que, sur sa requête, la seigneurie le lui accorda. Les matrices lui furent alors rendues, après toutefois qu'on s'en fut servi pour exécuter deux fontes (1). »

On a prétendu que Paul avait empêché un paysan du Chablais de venir témoigner dans l'affaire de l'*Escale;* et comme on attachait beaucoup d'importance à cette déposition, c'est pour ce fait qu'il aurait été mis en prison, où il serait resté du 13 septembre au 23 octobre 1605.

« Le conseil des Deux-Cents, dont il faisait partie, permit, sur sa requête, qu'il recouvrât sa liberté, moyennant submission et promesse de se représenter toute fois et quantes, et de ne point s'absenter de la ville sans congé des seigneurs du petit conseil, à peine d'estre convaincu de desloyauté, le suspendant, en outre, de sa charge de conseiller, jusqu'au bon plaisir desdits seigneurs.

« Il paraît néanmoins qu'il quitta Genève sans congé, et pour cette sorte d'évasion, il demeura sous le coup de ce jugement, de telle sorte qu'après quinze années, en 1620, il lui fallut un sauf-

(1) *Les Estienne*, par M. A. F. Didot.

Digitized by Google

conduit pour revenir à Genève terminer l'affaire des matrices grecques (1). »

Nous avons dit que Robert Estienne Ier avait emporté, en 1551, ces matrices à Genève, et que, par la suite, son fils Henri II les avait engagées à Nicolas Le Clerc, pour sûreté d'un prêt de 400 écus d'or (14,456 livres ou francs).

Bien que parler de chiffres soit chose peu littéraire, nous sommes pourtant forcé, dans l'intérêt historique de notre récit, de nous en occuper; car ces chiffres ont une portée très-importante pour Robert, Henri, Paul et Antoine Estienne.

Au surplus, le lecteur ne saurait être condamné à lire les détails qui vont suivre; mais alors nous lui dirions : « Vous avez tort. »

Quoi qu'il en soit, Henri ne put se libérer de cette dette; et, à sa mort, le payement en ayant été exigé, le conseil renvoya à se pourvoir contre l'hoirie du défunt.

Nicolas Le Clerc fut presque intégralement payé de ce qui lui était dû, mais il ne se dessaisit pas du gage.

En 1612, le conseil défendit, sans doute à cause de quelque procédure, que ce nantissement sortît des mains du dépositaire, tant pour sa sûreté personnelle que pour celle d'autres créanciers.

(1) A. A. Renouard.

Digitized by Google

En 1613, la créance fut vendue aux frères Clouet, libraires, moyennant une somme équivalant, à peu près, aux trois quarts de ce qui était dû.

Le gouvernement français voulait, à tout prix, recouvrer ces matrices. Déjà Henri IV les avait fait redemander aux Genevois, réclamation qu'en 1616, sous Louis XIII, renouvelle le Garde des Sceaux, par l'entremise du conseiller Anjorrant, envoyé de la république à Paris, et d'après l'ordre exprès du roi, souhaitant les ravoir *pour l'honneur de la France*. On faisait offre, du reste, de payer les créanciers des Estienne qui les retenaient, mais, comme elles servaient de gage à plus d'un créancier, on ne pouvait en disposer sans en avoir fait préalablement une vente judiciaire dont les produits leur appartiendraient jusqu'à concurrence de leur dû; ce qui d'abord fut convenu et s'exécuta le samedi 6 juillet 1616.

Elles furent, en conséquence, adjugées pour le prix de 5,005 florins (2,310 francs).

La créance des frères Clouet fut liquidée à 3,888 florins, intérêt et capital, et celle de l'hôpital de Genève réduite à 500 florins; de sorte que, la somme à prendre sur le prix d'adjudication ne dépassant pas 4,388 florins, 617 seulement restaient à Paul.

Il semblerait qu'il n'y avait plus qu'à payer et à prendre livraison; mais l'ambassadeur d'Angle-

Digitized by Google

terre, qui avait reçu de sa cour l'ordre d'acheter ces types à Genève, offrait 1,000 écus à Paul, s'il voulait les lui vendre, se réservant de règler lui-même avec les créanciers.

L'envoyé de la république, instruit de ces tentatives par les démarches qui avaient été faites auprès de lui à ce sujet, en informa le garde des sceaux qui, pour sauver aux Genevois l'embarras d'un refus à l'égard de l'Angleterre, *fit entendre* à l'ambassadeur que ces matrices appartenaient à la France et avaient été dérobées au roi François Ier, ce que lesdits ambassadeurs ont écrit à leurs maîtres, n'espérant plus les ravoir autrement.

Pour la triomphante réfutation de cette imputation si calomnieuse à la mémoire de Robert Estienne, voyez ce que nous avons rapporté à ce sujet, pages 65 et suivantes, IIe partie de cet ouvrage.

Cette affaire traînait de difficultés en difficultés, lorsque enfin, en 1619, le Clergé de France, prenant occasion d'un grand projet de réimpression des Pères de l'Église et des principaux écrivains ecclésiastiques, demanda au roi que les matrices grecques fussent rachetées et rapportées en France.

Sur la requête du Clergé intervint, le 27 mars, un arrêt du conseil, ordonnant que 3,000 livres seraient payées pour ces matrices, et que Paul serait envoyé à Genève afin de les recon-

Digitized by Google

naître et rendre fidèle rapport de leur état et condition, pour laquelle mission il lui serait alloué 400 livres sur ladite somme de 3,000.

Voici le texte de l'arrêt du conseil, qui se trouve aux Actes et Mémoires du Clergé en France, de 1645 et 46, tome II, page 250.

Cet arrêt est aussi rapporté par Prosper Marchand, dans son Dictionnaire historique, article Robert Estienne.

ARREST DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROY.

Du 27 mars 1619, rendu sur les remontrances des agents généraux du clergé, par lequel le Roy ordonne une somme de trois mille livres, pour retirer les matrices grecques que le Roy François Ier avoit fait faire en faveur des lettres et des Universitez de France, et que Paul Estienne avoit depuis vendues ou engagées à la seigneurie de Genève moyennant pareille somme : et ce, pour s'en servir à l'impression des Pères grecs entreprise par le clergé.

Sur ce qui a esté représenté au Roy, en son conseil, par les agents généraux du clergé de France, qu'une des plus grandes gloires de ce royaume estoit d'avoir, de tout temps, chéri les arts et les sciences, que les estrangers seroient venus chercher dans ses Universitez, comme en leur séjour naturel : et que, non-seulement cedit royaume auroit surpassé les autres par la splendeur des lettres, mais aussi par la quantité et curiosité des bons livres et belles impressions tant grecques que latines.

Que maintenant lesdicts estrangers, jaloux de cette gloire, ne pouvant rompre l'amitié et l'habitude que les lettres ont avec les esprits qui naissent en ce royaume, s'efforcent d'en oster les impressions, qui sont les voix et les paroles des princes, par lesquelles elles traitent et confèrent avec les hommes : auquel effet quelques estrangers ont, depuis peu,

Digitized by Google

acheté de *Paul Estienne*, pour le prix et somme de trois mille livres, les *matrices grecques* que le feu Roy François Ier avoit fait tailler pour ornement de ses Universitez et commodité des lettres, avec tant de frais, qu'il ne seroit juste, ni raisonnable même, qu'il importe à la grandeur et à l'honneur de ce royaume d'en laisser emporter choses si rares et si riches, inventées par le bonheur et diligence des feus Roys, ce qui seroit funeste à tous les bons et inviteroit les Muses à suivre ceux qui posséderoient ces ornements et abandonner ce royaume.

Au moyen de quoi lesdits agents supplient Sa Majesté vouloir ordonner que ladicte somme de trois mille livres sera prise de son espargne, pour estre payée comptant audict Paul Estienne, afin que lesdictes matrices soient apportées en cette Universitez de Paris, pour servir à l'impression des Pères et auteurs grecs.

Le *Roy en son conseil*, ayant esgard à la dicte remontrance, a ordonné et ordonne que, de la somme de six vingt mille livres, naguères fournie ès mains du maistre François de Castille, receveur général du clergé, par le thrésorier de son espargne, pour subvenir au payement des rentes de l'Hostel-de-Ville, assignées au clergé, suivant l'arrest du dernier mars 1618, il en sera pris et employé la somme de trois mille pour retirer lesdictes matrices des mains de la dicte seigneurie de Genève, ou de Paul Estienne.

Et d'autant qu'il est nécessaire qu'elles soient rendues fidèlement, veut Sa Majesté lesdictes matrices estre retirées par le sieur de Vic, conseiller audict Conseil d'Estat; et, à cet effet, lesdictes trois mille livres lui estre baillées comptant par ledict de Castille, et qu'il soit payé présentement sur la dicte somme quatre cents livres audict Estienne, lequel se transportera en la ville de Genève, pour tel recognoistre et rendre au plus tost fidèle rapport de tout l'estat et condition d'icelles.

Et rapportant ledict de Castille quittance dudict sieur de Vic de la dicte somme de trois mille livres, elle lui sera passée

Digitized by Google

et avouée en ses comptes, qu'il rendra par devant les sieurs du clergé de France.

Fait au Conseil d'Estat du Roy, tenu à Paris le 27 mars 1619.

Signé MALLIER.

Après mille et mille nouvelles difficultés, le conseil de Genève écrivit, le 5 mars 1621, à M. Anjorrant « que l'on avait fait avec Paul tout ce qu'il avait desiré. »

Mais, avant de livrer ces matrices, on en fit faire à Genève deux fontes. La bonne foi punique!

Le 6 mars 1632, les nôtres furent enfin, par ordonnance, déposées à la Chambre des comptes.

En 1774, elles étaient rendues à l'imprimerie royale.

Huit ouvrages avaient paru à Genève avec l'indication de l'*Olivier* des Estienne, de 1611 à 1618; le dernier est une réimpression, format in-16, du Pindare, grec et latin, donné par Henri.

En 1617, Paul avait vendu sa typographie et probablement sa librairie aux frères Clouet.

On croit qu'il passa à Paris la plus grande partie du temps de son exil, et qu'il y revint après la vente de son établissement.

Mais, ferons-nous observer, comment Paul, réfugié à Paris, pouvait-il publier, en même temps, à Genève huit ouvrages avec l'indication de l'*Oliva Stephanina?*

Ses ateliers devaient, dans ce cas, être régis et

Digitized by Google

conduits par un prote bien habile et bien capable.

« Les livres sortis de l'imprimerie de Paul en 1611, 1612, 1617 et 1618, dont quelques uns ont de l'importance et semblent avoir nécessité la coopération personnelle du chef de l'établissement, par qui étaient-ils soignés? demande judicieusement M. A. A. Renouard.

« Était-ce par quelqu'un, commis à cet effet et représentant le maître qui, lui aussi, par correspondance, prenait part à ces travaux, et les dirigeait plus ou moins effectivement?

« Ou bien l'officine, en l'absence de Paul, était-elle mise temporairement à la disposition de personnes y faisant exécuter pour leur compte quelques volumes?

« On peut aussi s'étonner de ce que, pendant ces quinze ans d'absence, Paul, qui n'était certes pas sans habileté, ni comme imprimeur, ni comme éditeur, n'eût laissé, ni à Paris, ni en d'autres lieux, aucune trace quelconque d'un travail y révélant au moins sa présence. Certainement il y a eu besogne faite; Paul n'était pas riche, et il fallait vivre; il fallait entretenir femme et enfants.

« Mais la conclusion certaine que l'on peut tirer de ces observations, c'est que, par sa faute ou autrement, Paul n'eut rien moins qu'une heureuse existence. »

On lit dans les Éphémérides de Casaubon (tra-

Digitized by Google

duction de M. A. F. Didot), à la date du 3 décembre 1607 :

« Aujourd'hui j'ai été détourné de mes études par Paul Estienne.

« Fasse le ciel que je n'aie pas à me repentir de mon bon vouloir à son égard !

« Dans sa détresse, je lui ai donné ce dont je pouvais disposer en argent comptant, et je l'ai cautionné pour deux cents écus d'or.

« Plaise à Dieu que ce gage sur la maison des Estienne ne soit pas perdu, et que, ni moi, ni les miens, n'ayons à nous repentir de cette condescendance ! »

La même année, au 19 janvier, ajoute le traducteur, dans une autre note, le noble et généreux Casaubon s'exprime ainsi :

« Que Dieu vienne en aide à mon beau-frère Paul Estienne, qui retourne en Dauphiné ! Sa sœur Denyse est partie pour notre petite campagne.

« C'est pour les autres que je vis et non pour moi : tel est mon sort. »

On ignore complétement l'époque de la mort de Paul Estienne.

Quoique la carrière dans laquelle il était entré si brillamment, lui ait été fermée si vite, il mérite qu'on rappelle le vers latin dont il se servit dans une de ses suppliques à l'inflexible seigneurie de Genève :

..... Clarorum haud unquàm indignus avorum.

Digitized by Google

ROBERT ESTIENNE,

TROISIÈME DU NOM.

(DE 1572 A 1644).

Robert III était le fils aîné de Robert II ; il naquit en 1560 et mourut en 1630. Il était très-jeune lors de la mort de son père, et n'obtint qu'en 1606 l'imprimerie de sa mère, Denyse Barbe, veuve en secondes noces de Mamert Patisson.

Avant d'être nommé imprimeur, il termina ses études à Chartres, près de Philippe Desportes, qui lui inspira le goût de la poésie.

Voici ce que dit LACROIX DU MAINE au sujet du jeune Robert III :

« Il est de fort grande espérance pour estre si docte et si sçavant ès langues en si bas âge, ce qui est chose commune, du reste, à tous ceux de cette maison, tant ils sont nés aux lettres et désireux d'apprendre de père en fils. Il a composé plusieurs poëmes en grec, en latin, en françois, et traduit différents auteurs grecs et latins, la plupart non publiés ; diverses de ses poésies sont imprimées dans celles de Desportes. »

Ses impressions sont belles, mais n'ont rien de remarquable.

Son instruction le fit nommer interprète du roi ès langues grecque et latine.

Digitized by Google

C'était un homme d'esprit; il avait un talent particulier pour les devises, qui étaient alors fort à la mode. On cite celle qu'il fit à la demande du duc de Sully, grand maître de l'artillerie, *quo jussa Jovis*, placée au-dessous d'un aigle tenant la foudre dans l'une de ses serres.

En 1624, il imprima la traduction qu'il avait faite des livres I et II de la Rhétorique d'Aristote, sous ce titre :

RHÉTORIQUE D'ARISTOTE, traduite en françois par le sieur Robert Estienne, interprète du Roy ès langues grecque et latine; Paris, 1624, in-8°; de l'imprimerie de Robert Estienne, rue Saint-Jean de Beauvais.

« Cet ouvrage fut réimprimé l'année suivante (année de la mort de Robert) et complété par la traduction du IIIe livre, faite par son neveu, fils de Henri III, seigneur des Fossés, trésorier des bâtiments du Roi et son interprète ès langues grecque et latine; Paris, 1630, de l'imprimerie de *Robert Estienne*, rue *Saint-Jean de Beauvais*. »

Cet avocat au parlement, neveu de Robert, fut imprimeur de 1630 à 1633. Ses descendants restèrent étrangers à la typographie.

Robert III, sur ses livres, mettait ordinairement *Robertus Stephanus R. F. R. N.* pour ne point être confondu avec Robert, son père, et avec Robert, son aïeul. Comme eux, il continua, au reste, de prendre pour marque l'*Olivier* des Estienne.

Digitized by Google

ANTOINE ESTIENNE,

SEUL DE CE NOM.

(DE 1613 A 1664.)

Antoine Estienne, fils de Paul, naquit à Genève en juin 1592 et mourut à Paris en 1674, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Il fit ses premières études à Lyon, vint ensuite achever son éducation à Paris, y fit abjuration entre les mains du cardinal du Perron, et obtint en 1612 des lettres de naturalisation et la charge d'huissier de l'assemblée du clergé, avec une pension de cinq cents livres.

En 1635, Antoine Vitré, imprimeur-libraire, lui fut substitué ; mais il parait qu'Antoine Estienne n'aurait pas perdu sa pension, sur la demande qu'il en aurait faite la même année au roi et au clergé.

En 1613, il fut reçu imprimeur, et c'est de cette année que datent ses éditions, dont les deux premières sont :

Les diverses Œuvres de M. le Cardinal du Perron, contenant plusieurs livres, conférences, discours, harangues, lettres, etc. — Paris, *Antoine Estienne*, M. DC. V, in-fol. Il y a erreur, selon Maittaire, dans la date de cette édition; Antoine n'aurait eu alors, en effet, que treize ans.

Sancti Joannis Chrysostomi opera omnia, Græcè et Latinè,

Digitized by Google

ex recensione et cum notis Frontonis Ducæi, S. J. — *Parisiis*, M. DC. IX. XXXIII, 12 vol. in-fol.

Les deux premiers volumes furent imprimés par Claude Morel et parurent en 1609, mais cette date fut changée en celle de 1614.

Le volume suivant, *Homiliæ in Genesim*, fut imprimé par *Antoine Estienne*.

En 1615 Antoine fut nommé imprimeur du roi; en 1630 il fut pourvu de l'office d'imprimeur-libraire du roi à la Rochelle, vacant par la mort de son frère *Joseph*, décédé en octobre 1629.

Il serait superflu de s'étendre ici sur la longue série de *cent vingt-cinq* éditions sorties des presses d'Antoine, de 1613 jusqu'à la dernière impression qui date depuis 1664, et dont plusieurs sont importantes.

« Qu'il me suffise de dire, ajoute M. Renouard, que, pendant un si grand nombre d'années, pendant ces labeurs de plus d'un demi-siècle, l'activité d'Antoine ne se démentit pas, et que toutes ses éditions sont exécutées de manière à faire reconnaître le fils et le petit-fils de Paul et de Henri II Estienne. »

Cependant nous ne pouvons manquer de signaler ici la grande et magnifique édition des Œuvres complètes de saint Jérôme, publiées par Fronton du Duc; le premier livre des Commentaires de

Digitized by Google

Polybe, par Casaubon, son oncle, 1617, in-8°; la belle édition grecque-latine d'Aristote, 2 vol. in-fol., Paris, 1629, pour la société des éditions grecques dont il faisait partie; une belle édition de Plutarque, 1624, in-fol., qu'il dédia à Louis XIII.

En 1661, il publia un très grand ouvrage, qu'il dédia à la reine mère, qui lui en avait concédé le privilége.

Cet ouvrage a pour titre : *Nouveau Théâtre du monde*, contenant les États, royaumes, etc., etc.; il forme deux gros volumes in-fol., etc., etc.

Le cardinal du Perron, entre les mains de qui Antoine avait fait son abjuration, lui conserva toujours beaucoup de bienveillance et lui fit imprimer ses volumineux ouvrages.

Il devint membre de la communauté des libraires et imprimeurs le 26 octobre 1618, en fut reçu adjoint le 2 juillet 1626 et le 8 juin 1628, et syndic en 1649.

Bien que La Caille, et, après lui, Lottin, dit M. Renouard, ne parlent pas de cette nomination, la preuve semble en résulter d'un mémoire de 14 pages in-fol. (Bibliothèque royale, l. 890), publié en 1650, au nom d'Antoine et de trois cents libraires, imprimeurs et relieurs de Paris, formant opposition au règlement de décembre 1649, qui, entre autres dispositions, statuait sur

Digitized by Google

le système des priviléges pour les anciens livres et sur le renouvellement, après expiration, de ceux qui s'accordaient aux ouvrages nouveaux.

« Dans cette pièce, ajoute le savant historien, à qui nous faisons cet intéressant emprunt, on voit, page 4, que les libraires qui tenaient pour les priviléges, avaient essayé, mais inutilement, d'écarter le syndic qui leur était opposé, en faisant révoquer par le parlement la procédure de son élection au syndicat, ce à quoi le premier président n'aurait pas voulu consentir; or, ce syndic nommé, dont l'élection est contestée, et qui finalement n'entre pas en exercice, ne saurait être qu'Antoine, lequel, depuis plusieurs années, dirigeait et soutenait cette opposition aux continuations ou renouvellements des priviléges, contre lesquels il avait obtenu plusieurs arrêts du parlement.

« Après avoir, pendant beaucoup d'années, persisté dans son opposition, Antoine finit par se rétracter à propos des pièces d'un procès en ce genre, entre Josse, libraire à Paris, et Malassis, libraire à Rouen, jugé le 27 février 1664, déclarant que les priviléges des vieux livres et la continuation des nouveaux étaient nécessaires à l'intérêt public. »

Nous avons déjà vu que Robert Ier Estienne, en se retirant à Genève, avait emporté, comme il en avait le droit, les matrices des deux plus petits

Digitized by Google

caractères grecs du roi, gravés par Garamond ; que son fils Henri II les avait engagées pour une somme de 400 écus d'or à Nicolas Le Clerc ; que Henri ne put se libérer de cette dette, et qu'enfin, après de vives et pressantes injonctions de la part du gouvernement français, qui réclamait comme lui appartenant ces types grecs, Paul serait parvenu, à la suite d'un long procès, à se les faire restituer et les aurait rapportés à Paris.

Ces matrices grecques auraient alors été confiées à son fils Antoine, qui, par brevet du 30 décembre 1623, aurait reçu pour ce dépôt une pension de 600 livres sur l'Épargne.

« Antoine, dit M. Aug. Bernard (Les Estienne et les types grecs, Paris, 1836), déjà gratifié d'une pension de 500 livres sur le clergé de France, qui l'avait nommé son huissier audiencier, en récompense de son abjuration du protestantisme, qu'il avait faite en 1612, entre les mains du cardinal du Perron, son patron, reçut, de plus, un logement gratuit au collége de France, à titre de *gardien des matrices grecques*, qu'on voulait probablement rattacher à cet établissement littéraire, comme leur convenant mieux que la Chambre des comptes, où M. Renouard dit qu'elles furent déposées.

« Le logement d'Antoine devait être dans ces vieilles constructions qu'on a abattues en 1836

Digitized by Google

et 1837, pour faire au collége royal, dans la rue Saint-Jacques, la belle entrée aujourd'hui existante, depuis longtemps désirée et projetée dès 1610, année où furent achetés les premiers terrains sur lesquels, après plus de soixante ans, on construisit cet établissement scientifique.

« Cette fonction si honorable de gardien des matrices grecques du roi suscita à Antoine beaucoup d'ennemis. Il fut même accusé d'abus de confiance et d'avoir vendu des fontes, inculpation des plus graves pour le gardien d'un dépôt livré à sa probité. »

Voici à ce sujet un arrêt du conseil relatif à ces caractères grecs du roi, lequel semble justifier jusqu'à un certain point cette accusation, et jette une grande lumière sur un fait grave, que nous rapportons ici d'après l'érudit M. Aug. Bernard. On le trouve à la page 35 de son curieux travail sur les Estienne et sur les types grecs de François Ier, Paris, 1856, in-8° (1).

Arrêt du Conseil relatif aux caractères grecs du roi.

Sur ce qui a esté représenté au roi, estant en son conseil, que le roy François Ier, ayant faict graver des poinçons et frapper des matrices de plusieurs sortes de caractères grecs,

(1) *Archives générales de France, Arrêts du conseil*, E. 1718, fol. 93. Cette pièce a été déjà imprimée, dit M. A. Bernard, mais avec la date inexacte du 27 juillet, dans un recueil d'actes sur l'imprimerie royale (vol. in-4° de XII et 265 pages), dont il n'a été tiré que cinq exemplaires, en 1815. M. A. Bernard en possède un.

Digitized by Google

eutre autres de celuy appelé *gros-romain*, et d'un autre plus petit, appelé *grec de cicéro*, lesdits caractères furent trouvés si parfaits, qu'ils furent appelés les *grecs du roy*, et ont esté depuis employés aux impressions des ouvrages des Pères de l'Église grecque et des autres anciens auteurs grecs catholiques; mais ces matrices ayant esté, par succession des temps, diverties et dissipées, mesme transportées dans les pays estrangers par la mauvaise conduite de ceux auxquels ces caractères avoient été confiés, elles auroient, de l'autorité de Sa Majesté, et avec beaucoup de despense et d'application, esté recueillies et enfin déposées au Collége Royal, et mises en la garde des Estienne, lesquels ayant fait fondre quantité des deux sortes de grecs aux dépens de Sa Majesté, Antoyne Estienne les auroit vendus à vil prix à un libraire nommé Lucas, faisant profession de la religion prétendue réformée, qui dit les avoir envoyés à Jean Berthelin, libraire à Rouen, faisant profession de la mesme religion prétendue réformée; et d'autant qu'il importe de prévenir les abus desdicts caractères contre la religion catholique, apostolique et romaine, et qu'ayant esté fondus aux despens du roy, ledict Estienne n'en a pu disposer sans sa permission.

A quoy Sa Majesté voulant pourvoir, le roy, estant en son Conseil, a ordonné et ordonne qu'à la diligence des procureurs généraux de Sa Majesté, lesdits caractères grecs seront saisis et arrestés, en quelques lieux du royaume qu'ils se rencontreront, pour, les procès-verbaux de saisies rapportés, y estre pourvu par Sa Majesté ainsi qu'il appartiendra; a fait très expresse inhibition et deffense audit Estienne, et à tous autres, de faire faire aucune fonte desdits caractères grecs sur les dictes matrices, et, à tous les fondeurs des dites lettres, d'en fondre sans permission de Sa Majesté, à peine de prison.

A fait pareillement deffense à tous libraires et autres de transporter hors du royaume lesdites lettres grecques, à peine d'estre procédé extraordinairement contre ceux qui auront fait ou favorisé ledit transport.

A Paris, le vingtiesme juillet 1663.

Signé : PONCET et SÉGUIER.

Digitized by Google

D'après ce document, on voit qu'Antoine Estienne n avait pas le droit de faire des fontes, ni de vendre des caractères grecs, sans la permission du roi.

« Peut-être, ajoute le savant historien, pour le punir de sa faute, lui retira-t-on alors la garde de ces caractères ; cependant il semble l'avoir eue jusqu'à sa mort, mais il n'en fit plus usage à partir de 1664. »

Après un demi-siècle de travail, Antoine fut obligé, à cette époque, d'arrêter les opérations de son imprimerie.

Depuis longtemps déjà il luttait, en effet, contre la mauvaise fortune, lorsqu'il se trouva, « non pas seulement dans l'équivoque position d'une médiocrité trop étroite, mais dans les chagrins de la pauvreté. Il était depuis plusieurs années soutenu par son fils *Henri V* (1). Le 6 octobre 1661, il perdit ce fils, qui, depuis 1646, était imprimeur-libraire et avait été pourvu de la survivance de son père dans l'office d'imprimeur du roi, par brevet du 28 avril 1652, enregistré au parlement le 24 mars 1653, d'après le consentement de la communauté des imprimeurs-libraires, donné le 20 du même mois.

(1) C'était comme fils de maître que cet Henri V avait été reçu, le 23 février, ayant à peine quinze ans.

Digitized by Google

« Cette mort priva Antoine d'un appui qui lui était nécessaire; il devint infirme, puis aveugle, traîna plusieurs années encore, et, âgé de quatre-vingt-deux ans, mourut, en 1674, à l'Hôtel-Dieu de Paris. »

Il avait épousé *Jeanne Le Clère*, fille de *David Le Clère*, imprimeur-libraire, dont il eut six enfants.

De ces six enfants, cinq moururent très-jeunes.

Henri, le seul qui survécut, expira en 1661, après avoir eu trois enfants.

Angélique, sa fille, existait encore en 1683; elle ne se maria pas; elle vivait du travail de ses mains; en elle finit la postérité de Henri Estienne.

Sur ses livres, Antoine mettait : *Typographum regium*, — *Architypographum regium*, — Imprimeur du roi, — Imprimeur et libraire ordinaire du roi, — Premier imprimeur et libraire ordinaire du roi.

Sur un volume, Triomphe de Louis le Juste, est cette singulière mention :

Per Antonium Stephanum, proto-typographum regium, et christianissimi Regis bibliopolam ordinarium.

En 1613, il demeurait rue des Carmes, au collége des Lombards; mais, depuis, il habita toujours la rue Saint-Jacques.

Sa marque fut constamment l'*Olivier* des Estienne; on la voit sur presque tous ses livres.

Digitized by Google

HENRI ESTIENNE,

QUATRIÈME DU NOM.

(DE 1646 A 1661.)

En 1646, Henri IV Estienne, fils d'Antoine, fut nommé libraire et imprimeur, du consentement de la Chambre des imprimeurs; il avait obtenu la survivance de son père dans la charge d'imprimeur du roi. — Il mourut en 1661.

Henri IV Estienne avait obtenu, en 1651, un privilége pour l'impression des Essais de Montaigne, comme *conservateur*, dit ce privilége, des *belles impressions de Robert, de Charles et de Henri, ses ancêtres....* Quo pulchras Roberti, Caroli, Henricique majorum suorum impressiones imitaretur.

Il en donna deux éditions portant l'*Olivier* des Estiennes, l'une en 1652, l'autre en 1657.

Dans sa préface, Henri dit « avoir purgé son édition d'une infinité de fautes qui déshonoraient les éditions précédentes et avoir ajouté la traduction française des passages grecs, latins et italiens. »

Digitized by Google

CONCLUSION.

L'érudit bibliographe-libraire A. A. Renouard dit dans une note, page XI, de l'avertissement de ses curieuses Annales de l'Imprimerie des Estiennes, 2e édition, que le nombre des éditions sorties des presses de ces célèbres imprimeurs-libraires, de 1502 à 1673, s'est élevé au chiffre énorme de 1,590.

Après avoir savamment analysé chacune de ces éditions, il les classe par *ordre de matières* comme suit :

Théologie	239
Jurisprudence	79
Sciences et arts	152
Belles-lettres	823
Histoire	297
Total	1,590

A notre tour, nous avons voulu connaître dans ce chiffre de 1,590 quelle était la part afférente à chaque membre de cette illustre famille, et nous sommes arrivé au résultat suivant :

Digitized by Google

Henri Ier, avec dates connues	126	131
— sans dates	5	
Robert Ier		535
François Ier		50
Charles		101
Henri II		174
François II		17
Robert II		175
Veuve Robert II, Denyse Barbe		12
Mamert Patisson, mari de Denyse Barbe, veuve de Robert II		154
Paul		27
Robert III		83
Antoine		125
Henri IV et Henri V		6
Total		1,590

Digitized by Google

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

DE

LA FAMILLE DES ESTIENNE.

Extrait du *Catalogue chronologique des libraires et imprimeurs de Paris, depuis* 1470 *jusqu'en* 1788, 1 vol. in-4°, par MARC LOTTIN (de Saint-Germain), livre devenu fort rare, qu'on a rarement la chance de pouvoir acheter, même à un prix vraiment fabuleux.

Les annotations que l'on remarquera au bas des pages, proviennent du Tableau généalogique de la famille des Estienne, dressé par M. A. A. Renouard (voir Annales de l'imprimerie des Estienne, seconde édition de 1843, 1 vol. grand in-8°).

Ce tableau du savant historien des Aldes est infiniment plus étendu, et offre bien d'autres détails que celui de son prédécesseur, avec lequel on verra, du reste, qu'il présente de *notables* différences, que nous avons cru de notre devoir de signaler, nous gardant bien, toutefois, dans notre modeste et infime incompétence, de prendre parti, ni pour l'un, ni pour l'autre.

ESTIENNE (*Henri Ier*), étudiant en droit à Paris (1).
De 1500 à 1502. Libraire et imprimeur.

(1) Né à Paris vers 1470; mort dans cette ville en 1520. Sa veuve épousa, en 1521, *Simon de Colines:* il ne fut jamais étudiant en droit, et M. A. A. Renouard assure que ce fut en 1503 qu'il fut nommé libraire et imprimeur.

Digitized by Google

1521, 30 avril, mort auparavant (1).

Il est le chef de cette famille qui a tant illustré la France et la littérature.

ESTIENNE (*N.*), veuve de *Henri Ier*.

1521, 30 avril, libraire et imprimeur.

152.. Épouse *Simon de Colines*.

ESTIENNE (*Robert Ier*), second fils de *Henri Ier*.

1503. Naît à Paris.

1525. Libraire et imprimeur.

1539. Imprimeur du roi.

1550 (environ). Se retire à Genève.

1559, 7 septembre, y meurt (2).

ESTIENNE (*Perrette Bade*), veuve de *Robert Ier*.

1559, 7 septembre, libraire et imprimeur.

ESTIENNE (*Charles*), troisième fils de *Henri Ier*, docteur en médecine.

1536. Libraire et imprimeur.

1538. Imprimeur du roi (3).

1564. Mort à Paris, dans la prison du Châtelet.

ESTIENNE (*François Ier*), premier fils de *Henri Ier*.

1537. Libraire-juré et imprimeur.

1550. Mort à Paris (4).

ESTIENNE (*Henri II*), sieur de Grière, premier fils de *Robert Ier*.

1528. Naît à Paris.

1554. Libraire et imprimeur.

1598. En mars, meurt à l'hôpital de Lyon (5).

(1) Mort en 1520. Lottin dit avant 1521.

(2) Marié à Perrette Bade, dont il eut neuf enfants; remarié en 1550 à Marguerite Duchemin.

(3) Imprimeur du roi en 1551, Charles laisse une fille unique, Nicolle, née vers 1545, mariée vers 1564, à J. Liébault; vivait encore en 1584.

(4) En 1552.

(5) Marié trois fois : 1° le 1er décembre 1555, à Marguerite Pillot, quatre enfants : Henri, Esther, Isaac, morts jeunes; Judith, née le 1er janvier 1559-60, mariée en 1580, à Fr. Lepreux; 2° le 19 mars

Digitized by Google

ESTIENNE (*Robert II*), deuxième fils de *Robert Ier* (1).
1556. Libraire et imprimeur.
1561. Imprimeur du roi.
1571, 11 septembre, meurt.

ESTIENNE (*Denyse Barbe*), veuve de *Robert II*.
1571, 11 septembre, libraire et imprimeur (2).
1580. Se marie à *Mamert Patisson*.

ESTIENNE (*François II*), troisième fils de *Robert Ier* (3).
1562. Libraire et imprimeur (4).
1582. Se retire à Genève.

ESTIENNE (*Jean*), quatrième fils de *Robert Ier*.
1543. 23 juillet, naît à Paris.
1563. Libraire.
156.. Se retire à Genève.

ESTIENNE (*Simon*), cinquième fils de *Robert Ier*.
1546, 21 août, naît à Paris.
1566. Libraire.
156.. Se retire à Genève.

ESTIENNE (*Robert III*), premier fils de *Robert II*.
1572. Libraire et imprimeur (5).
1574. Imprimeur du roi.
1644. Meurt à Paris (6).

1565-66, à Barbe de Wille : huit enfants, dont cinq morts jeunes, Denis, Eunice, Marie, Anne, et une fille non nommée ; 3e le 9 mai 1587 à Abigail Poupart, deux enfants, David et Jacques, morts jeunes.

(1) Né à Paris vers 1530, mort en 1571 ; marié à Denise Barbe, qui, vers 1575, épouse Mamert Patisson. *Barbé* écrit cet auteur et non *Barbe*.

(2) 1575.

(3) Il imprime à Genève de 1562 à 1582, et se marie à Genève en 1563, à Blanche de Corguilleray, dont il eut deux enfants, Samuel, né en 1563-64, Daniel, né en 1567.

Remarié, ajoute encore Renouard, sans l'affirmer, à Marguerite Cave, dont il eut trois enfants.

(4) En 1606.

(5) En 1606.

(6) Vers 1630.

Digitized by Google

ESTIENNE (*Paul*), premier fils de *Henri II*.
1566. Naît à Paris (1).
1599. Libraire et imprimeur.
1626. Se retire à Genève.
1627. Y meurt (2).

ESTIENNE (*Gervais*), premier fils de *François II*.
1610. Se marie.
1612. Libraire et imprimeur.
1627. Exerçait.

ESTIENNE (*Antoine*), premier fils de *Paul*.
1594. Naît à Genève (3).
1614. Imprimeur du roi et du Clergé de France (4).
1618. 26 octobre, reçu à la Chambre syndicale.
1626, 2 juillet, adjoint.
1674. Mort à Paris, dans un hôpital.

ESTIENNE (*Adrien*), deuxième fils de *François II*.
1614. Libraire.
1616. Imprimeur.
1617. Se marie (5).
1627. Exerçait.

ESTIENNE (*Henri III*), troisième fils de *Robert II*.
Trésorier des bâtiments du roi et son interprète ès langues grecque et latine.
1615. Libraire et imprimeur.

ESTIENNE (*Joseph*), deuxième fils de *Paul*.
1628. Libraire.
1629, 5 juin, imprimeur du roi à la Rochelle
1629, Octobre, y meurt de la peste.

ESTIENNE (*Robert IV*), deuxième fils de *Henri III*.

(1) Né à Genève en 1566-67, marié à Marie Rouy, huit enfants, dont six morts jeunes.
(2) Mort après 1627.
(3) En 1592.
(4) En 1613.
(5) A Marie Chastellain.

Digitized by Google

Avocat au parlement et bailli de Saint-Marcel (1).
1630. Libraire et imprimeur (2).
1631. Exerçait.

ESTIENNE (*Pierre*), premier fils d'*Adrien*.
1618. 21 août, naît à Paris.
1638. Libraire et imprimeur.

ESTIENNE (*Jean-Jacques*), premier fils d'*Antoine*.
1622. 16 juillet, naît à Paris.
1642. Libraire et imprimeur (3).

ESTIENNE (*Henri IV*), premier fils d'*Antoine*.
1631, 9 février, naît à Paris.
1646, 23 février, libraire et imprimeur.
1661, 6 octobre, meurt à Paris (EBRIETATE).

ESTIENNE (*François IV*), deuxième fils d'*Antoine*.
1647. Libraire et imprimeur.

ESTIENNE (*Jérôme*), deuxième fils d'*Adrien*.
1630, 10 septembre, naît à Paris.
1657, 29 novembre, libraire et imprimeur.

ESTIENNE (*N****), fille d'*Adrien*, femme de *Jacques Palfair*.

Il y a eu une autre famille de libraires du nom d'Estienne, qui n'a rien de commun avec celle dont nous nous occupons. Elle a existé de 1668 à 1725 (104 ans).

La célèbre famille des Estienne, ajoute Lottin (en 1788) éteinte depuis 127 ans pour la typo-

(1) Puis de Saint-Denis, mort en 1672.
En 1622 marié à Madeleine Lemosin, il en eut plusieurs enfants, dont Marie et Jean-François; remarié en 1632, à Antoinette de Saluces, dont il eut trois enfants, Anne, Robert V et Louis-François.
(2) En 1633.
(3) Meurt sans avoir exercé.

Digitized by Google

graphie de France se continue par les descendants de Robert IV, dont :

Un, imprimeur-libraire en 1620, avocat au parlement et bailli de Saint-Marcel ;

Un autre, l'abbé Estienne (*Antoine*), du nom, résidant en cette capitale (1718), qui a pour aïeul au 5e degré *Robert* IV.

M. Renouard ajoute :

Estienne (*François* III), né en 1627, reçu libraire-imprimeur, mort sans avoir exercé.

Estienne (*Henri* V), né en 1631, marié à Anne Papillon.

Reçu imprimeur-libraire en 1616, et en 1652 imprimeur du roi, en survivance ; mort en 1661.

De son côté, dit M. Renouard, en terminant son Tableau généalogique des Estienne, p. 519 de ses Annales, 2e édition :

« Il existe deux familles qui se disent, et sans doute se croient, descendantes des Estienne : l'une d'elles, celle des frères Estienne, libraires à Paris dans le XVIIIe siècle, pour établir sa descendance, donne à Paul un troisième fils, *Jean*, qui aurait quitté Genève, serait venu à Verdun, ensuite à Lagny, près des parents de Jeanne le Clerc, femme d'Antoine, son frère, et y serait mort très-âgé, en 1672, laissant un fils nommé *Nicolas*.

« Cette première filiation établie et prouvée, tout le reste irait de soi.

Digitized by Google

« *Jacques*, fils de Nicolas, vient à Paris, s'y fait libraire en 1699, meurt en 1731, laissant une librairie fort considérée, continuée d'abord par sa veuve, ensuite par ses deux fils, *Jacques* et *Robert*, et qui finit avec l'un d'eux, mort en 1794.

« De l'un d'eux existe un fils, M. *François-Marie* Estienne, homme très-honorable, notaire à Paris jusqu'en 1825, et résidant dans cette ville en 1843.

« Cette filiation, par un fils de Paul, se trouve entièrement contredite par les registres de Genève, qui ne laissent aucune incertitude sur le nombre et les noms des enfants de Paul.

« Il en a eu huit, dont aucun ne s'est nommé *Jean*, et dont six sont morts en bas âge.

« Ce n'est qu'en 1543 et en 1569 qu'on voit naître deux *Jean*, fils et petit-fils de Robert Ier, par conséquent grand-oncle et oncle de Paul, n'ayant laissé aucune trace.

« L'incertitude de renseignements traditionnels et les divers déplacements de plusieurs des anciens Estienne ont pu induire les Estienne du XVIIIe siècle à croire à une descendance qui ne pouvait être que très-flatteuse pour eux, mais dont les registres de Genève affaiblissent considérablement la probabilité.

« De l'autre famille plus nombreuse, j'ai con-

Digitized by Google

nu en 1827 trois membres : Estienne, Paul Estienne et une sœur, enfants d'Antoine Estienne, mort capitaine à l'hôtel des Invalides, et qui signait quelquefois en latin *Antonius Quintus.*

« M. Paul Estienne travailla plusieurs années dans l'imprimerie de M. Firmin Didot.

En 1843 il était en province, sans doute dans quelque autre atelier.

« Ainsi le dernier rejeton d'une famille si justement célèbre par sa vaste érudition aurait encore vécu de nos jours comme simple ouvrier typographe dans une de nos imprimeries de province. »

Sic transit gloria mundi.

Aujourd'hui, 3 octobre 1863, voici ce que nous lisons dans un journal politique quotidien :

« Le bibliothécaire de la maison des Ménages, nouvellement établi à Issy (près de Paris), est le dernier descendant de ces *Estienne*, dont l'établissement typographique attirait, il y a trois siècles, toute la cour et le roi François Ier lui-même, dans la rue Saint-Jean de Beauvais. »

Serait-ce, par hasard, le même M. Paul Estienne qui, avant 1843, était simple ouvrier typographe dans la maison de MM. Didot frères ?

Digitized by Google

Voyez page 9, *deuxième partie* de cet ouvrage, l'opinion d'André Chevillier sur le succès, presque toujours négatif, des imprimeurs qui se ruinent :

« Il est arrivé, dit-il, de ce grand art de l'imprimerie que ce ne sont pas ceux qui en ont le secret et toute la peine qui en emportent le gain.

« Ce n'est pas l'imprimeur que l'art enrichit; c'est quelquefois celui qui ne *sait pas seulement assembler un mot, ni dresser une ligne d'imprimerie;* c'est ordinairement le marchand qui tire tout le profit.

« Si diligent que soit l'imprimeur, et si éclairés et si laborieux que soient les ouvriers, ils ne gagnent à peine que de quoi vivre. »

De son côté, un juge que nous regardons comme le plus compétent, et que nous considérons comme le seul qui, de nos jours, ait réuni toute l'érudition des Estienne, un seul qui ait été, en même temps, graveur, fondeur, imprimeur, libraire, éditeur, et même le premier dans tous ces arts, M. Amb. F. Didot, dit :

« Dès l'origine de l'imprimerie, les libraires qui se ruinèrent par leur trop de zèle à entasser ouvrages sur ouvrages, peuvent présenter aussi le triste nécrologe de tous ceux de leurs confrères qui ont échoué dans une carrière *aussi aventu-*

Digitized by Google

reuse, et où, sur un grand nombre de concurrents égaux en zèle, en intelligence, en énergie, en probité, deux succombent pour UN, qui ne doit souvent son succès qu'aux *hasards de la fortune*, aveugle en tous temps. »

Cette opinion de M. A. F. Didot avait été formulée avant lui par Diderot, qui fut à la fois homme de lettres d'un mérite incontestable et *éditeur* de la grande Encyclopédie.

« Je parle, dit-il, de la condition habituelle d'un libraire, de sa condition générale et commune, de celle d'un débutant ordinaire, qui n'est ni pauvre ni riche, ni un aigle ni un imbécile (1).

« On a bientôt compté les libraires qui sont sortis de ce commerce avec de l'opulence. Quant à ceux qu'on ne cite point, qui ont langui dans la rue Saint-Jacques ou sur le quai, qui ont *vécu à l'aumône* de la communauté et dont elle a *payé la bière*, soit dit sans offenser les auteurs, le nombre en est prodigieux.

« Une bévue que je vois commettre sans cesse, dit le même encyclopédiste, à ceux qui se laissent mener par des maximes générales, c'est d'appliquer le principe d'une manufacture d'étoffes à l'édition d'un livre.

« Ils raisonnent comme si le libraire pouvait ne

(1) Il s'agissait alors, en 1766, de l'abolition des priviléges.

Digitized by Google

fabriquer qu'à proportion de son débit et qu'il n'eût d'autres risques à courir que la bizarrerie du goût et le caprice de la mode ; ils oublient, ou ignorent, ce qui pourrait bien être au moins, c'est qu'il serait impossible de débiter un ouvrage à un prix raisonnable sans le tirer à un certain nombre.

« Ce qui reste d'une étoffe surannée dans les magasins de soieries a *quelque valeur*.

« Ce qui reste d'un mauvais ouvrage dans les magasins d'un libraire n'*en a aucune*.

« Ajoutez que, de compte fait, sur *dix entreprises*, il y en a UNE, et c'est beaucoup, qui réussit, QUATRE dont on recouvre les frais à la longue, et CINQ où l'on *est en perte* (1). »

En vérité, ne dirait-on pas que, pour acquérir de la fortune, soit dans la librairie, soit dans l'imprimerie, le *savoir* est chose inutile.

Il suffit d'être habile !

Nous en voyons des exemples de nos jours.

Qu'on ne s'étonne donc pas de la fin malheureuse et déplorable des Estienne.

Depuis 1470 jusqu'à 1789, on ne compte que *quatre grandes fortunes* acquises dans l'imprimerie et la librairie : MENTEL, de Strasbourg, ULRICH

(1) Diderot, *Lettres sur le commerce de la librairie*. Paris, 1861, brochure in-8°. Librairie Hachette.

Digitized by Google

GÉRING, J.-B. COIGNARD III et Charles J. PANCKOUCKE.

Voici donc maintenant les résultats commerciaux de cette célèbre, mais bien malheureuse famille des Estienne :

Robert Ier, persécuté en France par la Faculté de théologie de la Sorbonne, à cause de sa religion, et pour avoir, sur une grande échelle, vulgarisé partout en France les Bibles et les livres des saintes Écritures, est contraint d'abandonner sa patrie et de se réfugier à Genève, où il meurt.

Charles, frère de Robert, ruiné par des pertes commerciales nombreuses, criblé de dettes, meurt dans la prison pour dettes du Grand-Châtelet de Paris.

Sa fille uuique, Olympe, meurt de misère, après avoir vu expirer d'inanition son mari, contre une borne.

Henri II, fils aîné de Robert, nommé par la postérité, et avec raison, le *Grand Henri*, ruiné, meurt fou, à l'Hôtel-Dieu de Lyon.

Robert II, fils puîné de Robert, meurt dans la misère, à Genève.

Paul, fils de Henri II, meurt dans la plus extrême pauvreté.

Antoine, fils de Paul, meurt également de misère, et aveugle, à l'Hôtel-Dieu de Paris.

Joseph, deuxième fils de Paul, meurt de la peste, à la Rochelle, en 1674.

Digitized by Google

Tels sont les résultats positifs auxquels la fortune a conduits ces savants et illustres imprimeurs, à qui nous sommes redevables de cette immense série d'ouvrages immortels, de ces Bibles, de ces Hérodote, de ces Plutarque, de ces Cicéron, de ces Virgile, de tous ces Classiques grecs, latins, etc., qu'on admire encore, et de toutes ces éditions en grands et petits formats, avec les textes seuls, ou enrichies de doctes commentaires, de tant de chefs-d'œuvre, enfin, dont chaque reproduction, quelle qu'elle soit, ancienne ou récente, attestera sans cesse à l'univers lettré la gloire des presses stéphaniennes.

En rapprochant cette gloire immortelle d'un résultat commercial qui nous brise le cœur, nous arrivons forcément à cette récapitulation :

Sur onze membres de cette illustre famille, un est mort en exil, cinq dans la misère, un dans une prison pour dettes, deux à l'hôpital !

Lecteur, que vous faut-il de plus?

FIN DU TOME 1er DE LA IIIe PARTIE.

Digitized by Google

UNE CIRCONSTANCE ATTÉNUANTE.

L'auteur de cet ouvrage, — pauvre vieillard, presque aveugle, — poursuit très-difficilement sa route à travers ce monde, qui, chaque jour, se transforme pour lui en un désert obscur, — sans limites, — privé de gaz jour et nuit.

Mais c'est bien pis encore lorsque lui tombe sur la tête l'inévitable travail de la correction des épreuves!

Aussi a-t-il eu à se féliciter de l'affection fraternelle d'un bon et véritable ami, — des temps meilleurs, — auquel il avait soumis les feuilles tirées de son livre, et qui lui a signalé quelques *coquilles typographiques*, échappées à l'œil de lynx du correcteur de son imprimerie, savant modeste, quoiqu'il ne soit pas précisement payé pour être un *bibliophile*.

Des investigations consciencieuses de cet ami est résulté l'*errata* suivant. Indulgence donc pour celles-ci et d'autres, s'il s'en trouve encore!....

Page	36,	ligne	27,	lisez :	*Aquinatis.*
—	37,	—	1,	—	1535. — *Castilionii.*
—	»	—	2,	—	1545.
—	»	—	5,	—	*impiam.*
—	»	—	6,	après	*Missalis* ajoutez *anatomen.*
—	57,	—	15,	lisez :	*Rampengolis.*
—	»	—	24,	—	*Nider,*
—	58,	—	11,	—	*Martini.*

Digitized by Google

M. Werdet a vécu longtemps des livres et au milieu des livres; il en a vu naître un grand nombre, il en a vu beaucoup disparaître; témoin du mouvement incessant, indéfini des idées, des fluctuations si diverses de l'esprit public, il a pu, mieux que personne, juger quelle a été, depuis son origine jusqu'à nos jours, l'influence de l'imprimerie sur les sciences, sur les arts, sur les mœurs, sur les tendances de chaque époque. *Picorant de ci, de là*, comme l'abeille de Montaigne, l'auteur du travail qui nous occupe, chemin faisant, presque à son insu, s'est fait érudit; il s'est instruit à la bonne manière, avec le temps, apprenant sans chercher tout ce qu'on cherche souvent à savoir; aussi quand le moment venu, à l'heure du repos, il s'est pris à vouloir fixer ses souvenirs, il n'a eu, pour ainsi dire, qu'à écrire, sous la dictée de sa mémoire, ces pages pleines de curiosités de toutes les sortes, qui se succèdent si substantielles qu'un volume, unique tout d'abord, en a enfanté plusieurs. Que d'ouvrages sont passés par les mains de M. Werdet! Faut-il dès lors s'étonner s'il est devenu livre lui-même, et ne peut-on se demander si, traçant le portrait d'un confrère, le bibliographe n'a point aussi tracé le sien? Les studieux sont-ils en quête de quelque ingrate recherche qui se dérobe à leur zèle patient, qu'ils s'adressent à notre homme, ils en reviendront satisfaits. Son livre est la preuve manifeste qu'il sait où il faut chercher, qu'il possède, c'est déjà beaucoup, la clef de la science; cette nomenclature vivante de toutes les éditions, de leurs dates, des noms de libraires, d'imprimeurs, d'auteurs, dont il entretient son public, je soupçonne fort qu'on la peut trouver chez lui, et que ce n'est que par pure modestie qu'il vous enverra chez le voisin.

Écrire l'histoire philosophique du livre en France, ce serait l'œuvre d'un grand penseur, car ce serait écrire l'histoire de la France émancipée, aborder les thèses spiritualistes les plus élevées : bien des éléments pour une

Digitized by Google

étude de ce genre se rencontrent dans l'ouvrage de M. Werdet. Son premier volume traite des origines du livre-manuscrit depuis la formation de l'alphabet et des caractères chez tous les peuples, depuis l'invention du papyrus, du parchemin et du papier jusqu'à l'introduction de l'imprimerie à Paris, par Ulrich Géring, vers 1470, sous le règne de Louis XI. Le second a rapport à la transformation du livre-manuscrit de 1470 à 1789 : il présente un curieux résumé des plus anciens statuts connus, des déclarations, privilèges, lettres patentes, édits, concernant *le faict de la librairie*. Le tome III doit se référer à des études historiques et bibliographiques sur les libraires et les imprimeurs les plus célèbres; le tome IV, qui a paru, renferme un essai sur la propagation, la marche, les progrès de l'imprimerie dans les diverses provinces de France de 1470 à la fin du XVIe siècle, ainsi que des recherches historiques et bibliographiques sur les imprimeries clandestines. Dans les tomes V et VI la librairie et l'imprimerie françaises se trouvent envisagées au point de vue de leur passé, de leur présent, de leur avenir : le tableau embrasse la période de 1789 à nos jours; il contient des notices intéressantes sur les protes, les correcteurs, les ouvriers typographes les plus distingués tant de Paris que des départements. Le tome VII enfin, qui, comme le précédent, est en préparation, doit offrir au public une histoire détaillée du colportage des livres et de l'imagerie populaire depuis l'an 1470. On peut juger par cette vue d'ensemble si M. Werdet s'est montré fidèle au précepte de l'infortuné Estienne Dolet, et si, comme le martyr du 3 août 1546, il veut que ses livres donnent « *tesmoignage qu'il a vescu en ce monde comme personne otieuse et inutile.* »

ÉDOUARD DALLOZ.

(*Jurisprudence générale*, 6e cahier, 1862.)

PARIS.— Imprimé par E. THUNOT ET Ce, 26, rue Racine.

Digitized by Google

HISTOIRE

DU LIVRE

EN FRANCE

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'EN 1789.

TROISIÈME PARTIE

—

TOME II.

Digitized by Google

OUVRAGES D'EDMOND WERDET.

ancien libraire-éditeur,

A CHAMPS, PAR CHELLES (Seine-et-Marne).

Ouvrage terminé.

HISTOIRE DU LIVRE EN FRANCE, DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'EN 1860. 6 volumes grand in-18, imprimés sur papier jésus vélin, satiné et glacé. Prix de chaque volume. . . . . 5 fr.

Division de l'ouvrage.

I. ORIGINES DU LIVRE-MANUSCRIT, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'introduction de l'imprimerie à Paris, en 1470. 1 vol. de 408 pages.

II. TRANSFORMATION DU LIVRE-MANUSCRIT, depuis 1470 jusqu'à 1789. 1 vol. de 408 pages.

III. ÉTUDES BIBLIOGRAPHIQUES SUR LES LIBRAIRES ET LES IMPRIMEURS LES PLUS CÉLÈBRES DE PARIS, de 1470 à 1789 :

Tome Ier. LES ESTIENNE ET LEURS DEVANCIERS, depuis 1470. 1 vol.

Tome II. LES DIDOT, LEURS DEVANCIERS ET CONTEMPORAINS, depuis 1500 jusqu'à 1789. 1 vol. de 408 pages.

IV. ESSAI SUR LA PROPAGATION, LA MARCHE ET LES PROGRÈS DE L'IMPRIMERIE ET DE LA LIBRAIRIE DANS LES DIVERSES PROVINCES DE LA FRANCE, divisé par provinces et par ordre chronologique, depuis 1470 jusqu'à la fin du XVIIe siècle.

RECHERCHES HISTORIQUES ET BIBLIOGRAPHIQUES SUR LES IMPRIMERIES CLANDESTINES, PARTICULIÈRES ET DE FANTAISIE, de 1470 à 1792. 1 fort volume.

Histoire du Livre moderne, 1789 *à* 1860.

V. DE LA LIBRAIRIE FRANÇAISE, *son passé,—son présent,—son avenir,*— avec des *Notices bibliographiques sur les libraires de Paris les plus distingués*, depuis 1789 à 1860. 1 fort volume.

En préparation :

VI. DE L'IMPRIMERIE FRANÇAISE ET DES ARTS ET INDUSTRIES QUI S'Y RAPPORTENT, mise à la portée des gens du monde, des savants et des gens de lettres, avec des *Notices bibliographiques sur les imprimeurs, les protes, les correcteurs, les ouvriers typographes et les libraires les plus célèbres et distingués de Paris*, depuis 1789 jusqu'à nos jours. 1 fort volume.

Autres ouvrages du même auteur imprimés dans le même format.

LE CAP SUNIUM, SOUVENIRS LITTÉRAIRES INTIMES :

Ire SÉRIE. PORTRAIT INTIME DE H. DE BALZAC, *sa vie, son humeur et son caractère.* 1 volume. . . . . 3 fr. 50 c.

IIe SÉRIE. SOUVENIRS INTIMES DE MM. ARSÈNE HOUSSAYE, ALP. KARR, P. LACROIX, PAUL DE KOCK, L. GOZLAN, MICHEL RAYMOND, J. SANDEAU, R. BRUCKER, G. PLANCHE, E. DE MONGLAVE, etc. 1 volume. 3 fr. 50 c.

Paris. — Imprimé par E. THUNOT et Cie, rue Racine, 26.

Digitized by Google

HISTOIRE
DU LIVRE
EN FRANCE
DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'EN 1789

PAR

EDMOND WERDET,

Ancien libraire-éditeur.

Hospita nunc per nos omnibus una domus.
(H. II STEPHANUS.)

TROISIÈME PARTIE (TOME II).

ÉTUDES BIBLIOGRAPHIQUES
SUR LES IMPRIMEURS ET LIBRAIRES DE PARIS LES PLUS CÉLÈBRES.

LES DIDOT
LEURS DEVANCIERS ET CONTEMPORAINS
(1500 A 1789).

PARIS.

E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
Galerie d'Orléans, Palais-Royal.

AUGUSTE AUBRY, ÉDITEUR,
16, rue Dauphine.

M D CCC LXIV

Digitized by Google

(Tous droits réservés. E. W.)

Digitized by Google

POSTFACE GÉNÉRALE.

« *In tenuitate copia.* »

Expliquons tout d'abord le motif qui nous a encouragé à essayer d'écrire cette histoire ou plutôt ce RÉSUMÉ de l'*Histoire du Livre en France.*

C'est qu'il n'existait pas encore sur cette matière d'ouvrage spécial, embrassant, dans son ensemble, toutes les parties qui composent les deux nobles professions de libraire et d'imprimeur.

Aujourd'hui que notre ouvrage est terminé, nous croyons devoir donner ici une analyse rapide du contenu de chacune des quatre parties dont il se compose et qui, grâce aux sources où nous avons été heureux de puiser, en font une œuvre, non-seulement bibliographique, mais encore semi-littéraire, semi-historique, riche surtout en anecdotes curieuses.

Ire PARTIE. — ORIGINE DU LIVRE-MANUSCRIT AVANT ET APRÈS LE MOYEN-AGE (1275-1470).

Ce volume contient : — La formation des lettres de l'alphabet chez toutes les nations ; — celle de l'écriture chez tous les peuples primitifs ; — un coup d'œil sur les matériaux et les instruments propres à écrire ; — le *Papyrus*, son origine ; le *Parchemin* et sa préparation ; les *Papiers de chiffe* et de *coton ;* les droits de l'Université sur la vente des parchemins ; — les foires du Lendit et de Saint-Lazare ; — les *styles*, les *poinçons*, les *pinceaux*, les *tablettes*, etc. ; — la forme des manuscrits ou volumes ; — les couvents au moyen âge ; — les *copistes*, *scribes*, *calligraphes*, *chrysographes*, etc., etc.

I. LA LIBRAIRIE CHEZ LES ANCIENS ;

Les libraires, les bibliographes, les relieurs, les éditeurs, les annonces, les réclames, les salons littéraires, les boutiques, les étalagistes, etc. ;

Digitized by Google

II. La Librairie en France.

Règlements et statuts de 1275 e de 1323; — noms des libraires-jurés de l'Université; — statuts de l'Université; — formation de la première Communauté des clercs-libraires-jurés de l'Université; — Règlement des libraires; les courtiers ou commissionnaires libraires; — statuts de 1342 ou *Code de la librairie;* — De la taxe des livres; — Priviléges des libraires; — Transition de l'art du manuscrit à celui de l'imprimerie; — la *Xylographie;* les patrons découpés, etc.; — Gutenberg, — ses procès, ses malheurs, ses luttes, à propos de sa découverte de l'imprimerie en caractères mobiles; — Faust et Schœffer; — Introduction de l'imprimerie à Paris, en 1470, par Ulrich Géring, Michel Friburger et Martin Krants.

IIe PARTIE. — Transformation du livre (1470-1789).

Résumé chronologique et historique de la librairie et de l'imprimerie en France, depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789.

XVe SIÈCLE. — *Notions préliminaires.*

Louis XI, 1470 à 1483; Louis XII, 1483 à 1515.

Ulrich Géring et Berthold Remboldt. Mort de Géring; son testament; noble usage qu'il fait de sa fortune.

Priviléges et immunités accordés aux Libraires et Imprimeurs. — Priviléges de Librairie, dans le but d'arrêter une concurrence déloyale. — Remarques sur les éditions du xve siècle. — Forme des caractères typographiques, — les abréviations, etc. La *Chrysographie,* — les prix des livres, etc.

Lettres-Patentes du 9 avril 1513. — Etat de la prospérité de la Librairie et de l'Imprimerie pendant les quinze premières années du règne de François Ier.

XVIe SIÈCLE. François Ier, 1515 à 1547.

L'Université et ses droits. Gilles de Gourmont, le savant Tissard et la Sorbonne. — Guillaume Budé et le Collége royal. — Rivalité de l'Université avec les professeurs de Grec et de Latin. — La Sorbonne, Luther et Noël Béda. Audace des Réformés. — Fureur et rage de la Sorbonne.

François Ier devient impitoyable envers les Luthériens. — Théodore de Bèze et la clémence.

Lettres-Patentes du 13 janvier 1534. Défense, sous peine de la *hart,* d'ouvrir des boutiques de Libraires et d'Imprimeurs; — Suspension de

Digitized by Google

cet édit sanguinaire; — noms des vingt-quatre Libraires qui étaient sous le coup de la hart.

Lettres-patentes du 17 janvier 1538, qui nomment *Conrad Néobard* Imprimeur royal pour le Grec.

Edit du 31 août 1539, portant le *premier Règlement* sur le *faict de l'Imprimerie de Paris*, et rendu commun à la ville de Lyon par un autre édit de 1541. — François Ier défend, en 1539, l'usage du latin aux tribunaux et dans les actes publics. — Lettres-Patentes de 1543, qui nomment *Denys Janot* Imprimeur royal pour le Français. — Les Libraires et Imprimeurs sont exemptés du service de la garde bourgeoise. — Cruautés de Guillaume Beda. Louis Berquin brûlé vif. — Marguerite de Valois et le *Miroir de l'âme pécheresse*. — Supplice d'Etienne Dolet.

François Ier, par son Code draconien et sanguinaire, n'est pas le Protecteur, mais bien le *Persécuteur* des Libraires et des Imprimeurs.

Henri II, 1547 à 1559.

Edits de 1547 et 1551. Les pénalités contre les Libraires et les Imprimeurs sont plus sanglantes encore que sous François Ier.

Les particuliers et les distributeurs de livres punis de mort.

Edit du 23 février 1553, un des plus remarquables pour *encourager* l'Imprimerie.

François II, 1559 à 1560.

Regnier de la Planche et les Libelles. — *Martin Lhomme*, Imprimeur, son supplice. — Le *Tigre Royal*.

Charles IX, 1560 à 1574.

Lettres-Patentes de 1563. — Ordonnance de Moulins, 1565. — Edit sur la Réforme de l'Imprimerie, 1571.

Henri III, 1574 à 1589.

Origine des livres imprimés à l'étranger et vendus en France. — Défense aux Libraires de faire imprimer hors du royaume.

Les Permissions d'imprimer et les Priviléges de Librairie.

Edit de 1583 sur les *arts et métiers*. — L'*Estoile* et son Journal. — Les pamphlets, les libelles, les pasquils, les écrits et poésies satiriques, les caricatures. — *La duchesse de Montpensier et Monsieur le Légat*.

Henri IV, 1589 à 1610.

La Communauté des Libraires et Imprimeurs, et les Dominotiers.

Procès de 1599, que gagnent les Dominotiers.

Le grand pardon général pour les chrestiens.

La Société de la *Grand'Navire*.

Digitized by Google

XVIIe SIÈCLE. — Louis XIII, 1610 à 1643.

Révolution en Librairie. Nouveaux statuts rédigés par les Libraires et acceptés par le Roi, en vertu de lettres-patentes du 9 juillet 1618.

Epuration du corps de la Librairie, réduit à vingt-quatre titulaires.

Nouvelle Communauté des Libraires et Imprimeurs.

Détails curieux et très-importants sur cette résolution. — Création d'une Chambre Syndicale en 1618; le premier Syndic et ses quatre Adjoints.

Création, en 1624, de quatre Censeurs royaux.

Nouveau Règlement sur la Librairie, du 10 juillet 1626.

Les Libraires, Imprimeurs et Relieurs sont *Allumeurs des lanternes publiques;* révocation de cet usage ridicule.

Louis XIV, 1643 à 1715.

Pierre Séguier, Chancelier de France, en lutte avec le corps de la Librairie.

Nouveau règlement de 1649, concernant la Librairie et l'Imprimerie.

Les Commis Libraires devont être *congrus* en langue latine et *lire le Grec.*

Nomination de 79 Censeurs royaux, en 1686.

Nouveau Règlement sur la Librairie, en 1686.

Séparation de la Communauté des Libraires des *Relieurs* et *Doreurs de Livres.*

L'Imprimerie royale fait paraître, en 1702, le premier corps des types gravés sous Louis XIV; c'est le *Saint-Augustin.* — Signes particuliers. — Les *Correcteurs,* les *Errata,* les *Maîtres Imprimeurs.* Ménage, Chevillier, Antoine Vitré.

XVIIIe SIÈCLE. — Louis XV, 1715 à 1774.

Règlement pour la Librairie et l'Imprimerie de Paris, du 28 février 1723, rendu obligatoire dans toute la France le 24 mars 1744.

Arrêt du Conseil, du 10 décembre 1725, portant règlement entre l'Université de Paris et la communauté des Libraires et Imprimeurs.

Le Syndic et ses adjoints chargés de présenter au Recteur un *Cierge de cire blanche,* du poids d'une livre, à la fête de la Purification.

Défense aux Imprimeurs de se servir de rouleaux, sous peine de 500 livres d'amende, etc.

Défense à toutes corporations religieuses de posséder des Imprimeries dans leurs maisons, à peine de confiscation et de 3,000 livres d'amende, etc.

La peine de mort, en 1726, est remplacée par le *carcan,* la *marque* et les *galères.*

Digitized by Google

Le 31 mars 1739, le nombre des Imprimeurs est fixé, pour Paris, à 36
Et pour toute la France, à 214

Total. 250

47 imprimeries sont supprimées en province.

LOUIS XVI, DEPUIS 1774 JUSQU'EN 1789.

Prix des Priviléges et Permissions de Libraires en 1774.

En 1777, le Syndic, ses adjoints et une députation assistent, pour la première fois, en Corps, à la distribution des prix de l'Université. — Les six Arrêts du Conseil du 30 août 1777. — Histoire et analyse de chacun d'eux.

La Librairie est à deux doigts de sa ruine à cause des Priviléges.

La propriété littéraire est reconnue.

Réception des Libraires et des Imprimeurs; détails curieux.

Prix des Brevets de maîtrise. — Droits à payer d'*avance* pour chaque volume d'un ouvrage tiré à 1,500.

Opinion de M. de Malesherbes sur les six Arrêts; il défend les intérêts des libraires.

Le Comte d'Artois, sa collection et A.-F. Didot.

L'*Encyclopédie méthodique*, les *Œuvres de Voltaire* et Panckoucke.

Beaumarchais et l'impératrice de Russie. — Une lettre de Louis XVI.

Nous l'avouerons loyalement, ce second volume, en grande partie, est peut-être celui qui nous a coûté le plus de peine et de travail; il serait à nos yeux celui qui mériterait d'être le plus remarqué, car il contient des documents précieux à consulter et qu'on chercherait vainement réunis ailleurs, disséminés qu'ils sont dans une foule d'ouvrages qu'il n'est pas facile de se procurer.

Ces matériaux importants se composent d'*Édits*, de *Lettres-Patentes*, de *Déclarations*, de *Règlements des Rois* sur le fait de la Librairie et de l'Imprimerie, d'*Arrêts du Conseil d'État*, de *Décisions*, d'*Ordonnances des Recteurs de l'Université*, du CODE DE L'IMPRIMERIE ET DE LA LIBRAIRIE, de toute la *Législation*, en un mot, qui a régi l'Imprimerie et la Librairie jusqu'à 1789.

C'est le fruit d'un travail ardu, qui pourra être utilement consulté par les Magistrats, les Avocats, les Conservateurs

Digitized by Google

des bibliothèques, et qui devrait l'être surtout par les Libraires et Imprimeurs modernes.

Nous avons cru devoir adopter la division par règnes, pour faire marcher de front l'*Histoire du Livre*, la *Législation qui a régi cette spécialité* et l'*Esprit de chaque époque*.

IIIe PARTIE. — ETUDES BIBLIOGRAPHIQUES SUR LES IMPRIMEURS ET LES LIBRAIRES LES PLUS CÉLÈBRES OU LES PLUS DISTINGUÉS DEPUIS 1470 JUSQU'A 1789.

Cette partie forme deux volumes :

Tome Ier. Les ESTIENNE et leurs devanciers, de 1502 à 1664.

Tome II. Les DIDOT, de 1713 à 1789, leurs devanciers et leurs contemporains.

Nous ne nous sommes pas un seul instant mépris sur les exigences et la portée de ce travail.

Dès nos premiers pas, nous avons mieux compris peut-être que personne, combien ce labeur était au-dessus de nos forces, mais le désir que nous éprouvions de livrer à la publicité les noms et les actes des *grands hommes* auxquels nous devons la découverte et les progrès de cet art sublime, presque *divin*, comme l'appelait Louis XIII, n'a pu nous détourner de notre but par la crainte de la critique qu'on en pourrait faire; et si nous avons osé entreprendre de faire revivre tant d'*illustres morts*, c'est uniquement dans l'espoir de fournir quelques matériaux utiles aux véritables historiens pour la composition d'ouvrages sur cet important sujet.

Notre temps n'aura pas été perdu si notre œuvre profite aux gens de lettres, si les libraires eux-mêmes et les imprimeurs y trouvent de fructueux renseignements sur la date précise des diverses éditions d'un livre, sur les localités où elles ont paru, sur celles enfin qui sont les plus correctes, les plus rares, les plus recherchées.

Ainsi s'exprimait, ou à peu près, JEAN II DE LA CAILLE dans la préface de son *Histoire de l'Imprimerie et de la Librairie, où l'on voit son Origine et son Progrès*. Paris, 1689, 1 vol. in-4°.

C'était une idée heureuse, en effet, que celle qu'avait cet

Digitized by Google

imprimeur-libraire de livrer à ses contemporains les noms d'environ 1,600 imprimeurs ou libraires, dont une grande partie ne méritait certes pas l'honneur d'être cités dans les rangs des *illustres morts*.

Après 173 ans de silence, nous avons voulu, autant qu'il était en nous, essayer de répondre à l'appel patriotique de La Caille; mais nous avons cru devoir, en même temps, faire un choix minutieux dans ses recherches, en les complétant par de nouveaux détails puisés aux meilleures sources, étendant le cercle de nos études bibliographiques jusqu'à 1789.

De 1689 à 1789, l'ouvrage de La Caille, malgré ses imperfections assez nombreuses, bien qu'il se soit borné souvent *à effleurer les origines de la typographie*, n'en était pas moins resté unique dans son genre; nul n'avait songé à le compléter. Nous avons essayé de combler cette lacune.

En 1788, il est vrai, un autre imprimeur, plus infatigable, plus persévérant encore, Jean-Roch Lottin, avait fait paraître un *Catalogue chronologique des libraires et imprimeurs de Paris*, depuis 1470 jusqu'en 1788. 1 vol. in-4°.

Dans cette œuvre immense, fruit de patientes recherches dans les archives de la Chambre syndicale de la Communauté des Libraires et Imprimeurs, résultat de quarante années d'études, l'auteur cite les noms de plus de 4,000 libraires ou imprimeurs; mais il ne donne sur chacun d'eux que très-peu ou point de détails quant à leurs travaux; il se renferme, en général, dans la généalogie de leurs ancêtres.

« Ce sont, dit cet érudit, des *archives de famille*, où les maîtres imprimeurs et les libraires puiseront la connaissance des œuvres les plus remarquables de leurs aïeux, et une excitation nouvelle à suivre honorablement la même carrière. »

Animé des mêmes sentiments que La Caille et Lottin, doué du même amour pour la librairie et l'imprimerie, nous avons, en publiant ces résumés bibliographiques, entrepris une tâche que nous n'aurions pas tardé de reconnaître, au-dessus de nos forces, si, pour nous aider, il ne nous eût pas

Digitized by Google

été permis de mettre à profit les travaux de pareils maîtres.

Et voici comment nous avons procédé.

La Caille se contente de donner par *ordre chronologique*, les noms des *illustres morts*, comme il les nomme, qu'il veut faire passer à la postérité et d'y ajouter quelques détails bibliographiques sur leurs travaux.

De toutes ces notices dispersées dans son volume il résulte infailliblement pour le lecteur de longues et fatigantes recherches dès qu'il veut essayer de réunir en faisceau les productions des membres d'une même famille.

Nous avons opéré différemment.

Afin de mettre nos lecteurs en position d'embrasser d'un coup d'œil l'ensemble des œuvres de chacun des membres d'une famille, nous avons fait précéder le travail qui le concerne de son tableau généalogique, extrait du *Catalogue chronologique des Libraires et des Libraires-Imprimeurs de Paris, par Jean-Roch Lottin de Saint-Germain;* c'est-à-dire, que, pour atteindre plus sûrement notre but, nous avons puisé à la source la meilleure, la plus généralement exacte et la plus fidèle.

Le Catalogue de Lottin, fait autorité en bibliographie; cet ouvrage, dont les derniers exemplaires ont été brûlés dans le grand incendie de la rue du Pot-de-Fer (vers 1834), est devenu fort rare et d'un prix fabuleux; — il est un des *desiderata* de tout bibliophile; — et malgré sa rareté et son prix, ce livre précieux n'a pas été réimprimé. Or, sauver de l'oubli ces généalogies curieuses, au nombre de plus de *cinq cents*, qui sont comme autant de glorieux états des services rendus à la librairie et à l'imprimerie — (travail vaut noblesse) — n'est-ce pas rendre un véritable service aux bibliophiles ?

Dans un œuvre pareille, ainsi présentée pour la *première fois*, nous avons mis en pratique le précepte de *Henri II* Estienne : *Hospita nunc per nos omnibus una domus;* nous avons réuni en faisceau les notices de tous ces hommes célèbres ou distingués, éparses dans une foule de livres, depuis 1470 jusqu'en 1789.

Digitized by Google

Nous avons suivi dans ce travail l'ordre chronologique rigoureux; mais, par une simple table alphabétique qui renvoie à la page où l'article se trouve cité, nous avons en quelque sorte composé un *Dictionnaire Bio-Bibliographique des Libraires et Imprimeurs de Paris* les plus célèbres et les plus distingués de 1470 à 1789.

Telle a été, au moins, la pensée qui nous a guidé dans notre œuvre.

IVe PARTIE. — PROPAGATION, MARCHE ET PROGRÈS DE L'IMPRIMERIE ET DE LA LIBRAIRIE DANS LES PROVINCES. — IMPRIMERIES CLANDESTINES, PARTICULIÈRES ET DE FANTAISIE, DE 1470 A 1793.

Ce thème est heureux, dirons-nous sans outrecuidance, parce que, lorsque nous avons entrepris de le traiter, nous avons pensé que c'était encore un sujet entièrement neuf.

A la seule inspection des dates, il est facile de juger du caractère intellectuel et moral des diverses provinces de notre patrie, et c'est, pour la *première fois* encore, que l'on réunit sous un seul *toit* les travaux épars des libraires et des imprimeurs de l'ancienne France.

Nos recherches sur la propagation de l'imprimerie en province, jointes à notre Essai sur les imprimeries *clandestines*, de *fantaisie* et *particulières*, forment un nouveau sujet d'études, dont les richesses ne pourront manquer de féconder les travaux des nouveaux pionniers de la bibliographie.

Pourra-t-on, nous le demandons avec confiance, appliquer à notre *Histoire du Livre*, que nous venons d'analyser simplement, sans emphase, ce qu'on a dit du livre de Plancirolle, intitulé *De Typographiâ : — Titulus admirabilis, sed posteà* NIHIL?

En littérature, comme en histoire le seul mérite que peut avoir celui qui se livre à de nouvelles études, c'est de présenter les faits accomplis et les pensées des autres sous un jour nouveau.

Ainsi avons-nous fait. Rien de plus! rien de moins!

Maintenant, sérieux lecteur, notre juge, nous vous quittons

Digitized by Google

avec d'autant plus de regret, que le faible, mais très-faible rayon de lumière que possède le seul œil qui nous reste, nous avertit qu'il faut vous dire VALE, et peut-être pour toujours.

Ici s'arrête notre *Histoire du Livre en France*, elle se compose de QUATRE PARTIES, composant *cinq volumes*, chaque partie formant un tout, et pouvant être achetée séparément. (*Voir au verso du titre de ce volume.*)

Pour la seconde fois donc, mais avec plus de modestie que le vieil Entelle, nous vous dirons :

...Hic cæstus artemque repono.

« Je dépose ici, ma plume inculte, et l'humble tribut, bienveillant lecteur, de ma faible expérience bibliographique. »

ED. WERDET,
ancien libraire,
à Champs, par Chelles (Seine-et-Marne).

Juin 1864.

Digitized by Google

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES

LIBRAIRES ET IMPRIMEURS DE PARIS

CITÉS DANS CE TOME II DE LA IIIe PARTIE.

Pages.

POSTFACE GÉNÉRALE. V

XVIe SIÈCLE.

LOUIS XII [SUITE] (1498-1515).

1507. Gilles de Gourmont, conçoit et exécute le projet d'imprimer, pour la première fois, en France, des livres en grec et en hébreu. 4

Premier ouvrage en grec qu'il publie sous les auspices du savant Tissard d'Amboise; — Prospectus de celui-ci. . . 5

Ignorance des imprimeurs pour composer le grec. 6

Gilles de Gourmont, imprime le *Champ-Fleury* de Geoffroy Tory. 7

Robert de Gourmont (1502) et son frère Jean Ier (1508). . . . *id.*

Jérome de Gourmont (1524), habile et savant. . . . . *id.*

Benoit (1559), Jean II (1581) et François de Gourmont (1587), leurs travaux. . . . . *id.*

1505. Germain Hardouyn (1505) et Guillaume (1515). 9

1508. Nicolas Desprez, ses publications. 10

1509. Gilles ou Gillet Hardouyn, — *Heures à l'Usaige de Romme; — Heures à l'Usaige de Limoges* 9

1510. Claude Garamont, l'un des plus célèbres graveurs et fondeurs de caractères; il fait époque; il grave, par ordre de François Ier, les types grecs connus sous le nom de *Typi Regii;* ami de Robert Ier Estienne; ce grand artiste meurt dans la misère. 11

1510. Pierre Vidoue, très-savant, livres hébreux qu'il publie. 13

1510. Geoffroy Tory, l'un des plus célèbres de son temps. . . *id.*

Digitized by Google

Pages.

Son enfance, ses études littéraires; — son premier voyage en Italie; — de retour, il se fixe à Paris, où il est nommé régent au collége du Plessis, et plus tard à celui de Bourgogne; — ses succès comme régent; — il abandonne cette belle position pour retourner en Italie. 14
G. Tory revient à Paris, où il est nommé libraire; — il entreprend de graver pour lui-même; — son premier livre illustré, in-4°, les *Heures à la Vierge*. 16
Privilége qu'il obtient de François Ier. 17
Il publie le *Champ-Fleury;* — pour le récompenser de ce travail, le roi le nomme son imprimeur et libraire. 19
Histoire racontée par G. Tory. . . . . *id.*
Titre de ce curieux et original ouvrage, le *Champ-Fleury*. . 20
L'enseigne du *Pot-Cassé;* — sa description. 21
Autres ouvrages qu'il publie; — il fut le maître de Garamont qu'il protégea; — devenu vieux, il abandonne une partie de ses emplois, et cède son enseigne à Olivier Mallard, qu'il fait agréer par le roi, comme son libraire et imprimeur. . 24
G. Tory est l'inventeur des signes orthographiques. 25
Epitaphes de G. Tory, mort à Paris, en 1550. 26
Jean Toubeau, petit-neveu de G. Tory. 27

FRANÇOIS Ier (1515 A 1547).

1516. Guillaume Ier Nyverd; — sa devise; — rôle infâme qu'il joue, lors des persécutions du président Lyzet contre les Estienne. . . . . *id.*
Jacques Nyverd (1521); — ses publications. 28
1516. Regnault Chaudière; — sa devise; — ses éditions. . . . 29
Claude Chaudière (1546), très-docte et savant. . . . . *id.*
Guillaume Ier Chaudière (1570), *id.* 30
Regnault II Chaudière (1603), *id.* 31
Pierre Chaudière (1633); — sa devise; — *saint Jean Porte-Latine*. 32
1520. Simon de Colines. Célèbre graveur-fondeur de caractères. *id.*
Imprimeur et libraire; — il introduit le premier, en France, l'usage des caractères *italiques*; — typographe accompli; — il épouse la veuve d'Henri Estienne Ier, — ses publications; — Louis Berquin; — les *Colloques d'Erasme;* — Guillaume Budé. 34
1521. Jean Cornilleau. Ses éditions; — sa devise. 35
1522. Chrestien Wéchel. Ses publications. 36
Un pamphlet est cause de sa ruine. 37

Digitized by Google

Pages.

André Wéchel (1554); — ses nombreuses publications; — par suite de ses démêlés avec la Sorbonne, il se réfugie à Francfort-sur-le-Mein; — le peuple de Paris pille et brûle tous les livres suspectés d'hérésie; — Jungermann, le modèle des correcteurs d'épreuves, passés, présents et futurs. 39
1524. Prigent Calvarin. Ses impressions et sa devise. 40
Simon Calvarin (1553), *id.* . . . . . *id.*
1524. Maurice De la Porte. Ses éditions; — sa marque. . . . . *id.*
Jean De la Porte (1508). Ses publications. 41
Ambroise De la Porte (1556), *id.* . . . . . *id.*
1525. Gilles Couteau (1492). Impressions et devise. . . . . *id.*
Nicolas Couteau (1524), *id.* 42
Antoine Couteau (1525), *id.* . . . . . *id.*
1524. Jehan de Longis. Ses impressions; — sa devise. 42
1529. Jehan de Roigny, gendre de Josse Bade; —ses éditions;— sa devise. 43
Michel de Roigny, son fils, de même que le précédent. . . . *id.*
1530. Michel Vascosan, gendre de Josse Bade, l'un des plus illustres imprimeurs et libraires de son temps; — ses principales publications. 44
1530. Gérard Morrhius, ami d'Erasme; — très-savant. 46
1532. François Gryphe; — ses publications. . . . . *id.*
1534. Pierre Ier Thierry, (1534); — ses éditions. 49
Pierre II Thierry (1554), de même . . . . . *id.*
Henri Thierry (1576), *id.* . . . . . *id.*
Rolin Thierry (1588); — sa devise *Thiers-ris*. 50
Denis Ier Thierry (1629); — ses ouvrages; — son enseigne. . *id.*
Denis II Thierry (1552), était le libraire de Boileau. 51
1531. Johannes Loys dit *Tiletan*, très-savant. 52
1535. Arnould l'Angelier; — ouvrages publiés par ce libraire. . 53
Charles l'Angelier (1535), *id.* *id.* . . 54
Abel l'Angelier (1584), *id.* *id.* . . *id.*
1536. Gilles Ier Corrozet; — ses principaux ouvrages; — son épitaphe. 56
Galiot Corrozet (1571); — ses éditions. 58
Jean Corrozet (1606), son fils, *id.* 59
Gilles II Corrozet, nommé libraire en 1636. . . . . *id.*
1536. Jean André, digne émule de Guillaume Nyverd; De La Caille; — *Jean Judet, Pierre Capotet*. 59
1536. Antoine Augereau. 60
1538. Claude Chappuis, libraire. 61

Digitized by Google

Pages.
1538. Olivier Mallard ou Maillard, successeur de G. Tory. . . 62
1538. Guillaume Merlin, l'infatigable, imprimeur, ainsi que son beau-père *Guillaume Godard*. 64
Il employait plus de quinze presses de ses confrères, sans compter les siennes ; — il livrait ainsi par semaine 200 rames de papier à l'avide curiosité de ses acheteurs. 65
1539. Guillaume Ier Le Bé. Il est choisi par François Ier, pour graver et fondre les beaux caractères grecs, hebreux et latins : il l'est également par Philippe II, roi d'Espagne, pour graver et fondre les caractères de la belle Bible dite *du roi d'Espagne*, imprimée à Anvers, par B. Plantin. 66
Henri Le Bé (1581) ; — ses travaux. 67
Guillaume II Le Bé (1625), *id.* . . . . . *id.*
Guillaume III Le Bé (1536), très-instruit . . . . . *id.*
Sa veuve lui succède ; — après la mort de celle-ci, les quatre filles de Guillaume III lui succèdent, sous la direction de Jean-Clément Fournier. 68
1539. Mathurin Ier Du Puis, fondateur de la dynastie. 69
Jacques Du Puis (1549) ; — ses publications. . . . . *id.*
Mathurin IV Du Puis (1628), *id.* 70
Jean Du Puis (1553), *id.* . . . . . *id.*
Antoine Dezalier, successeur de Jean Du Puis (1679). 71
1541. Jacques Bogard, très-instruit, et très-habile imprimeur. *id.*
1541. Nicolas Le Riche. Ses éditions sont très-recherchées ; — sa devise. . . . . *id.*
1541. Pierre Attaignant, imprimeur pour la *Musique*. 72
1541. Nicolas Du Chemin, habile graveur et fondeur de poinçons pour le *Plain-chant*. 37
1544. Guillaume Thiboust (1544) ; — ses travaux. 74
Samuel Thiboust (1612) ; ses éditions sont encore très-estimées ; — il s'est très-distingué comme imprimeur. 74
Claude-Louis Thiboust (1694), très-versé dans les langues grecque et latine ; — il compose un poëme intitulé *de Typographiæ excellentiâ* ; — reproductions de ce poëme ; — notes de M. Ambroise-Firmin Didot. . . . . *id.*
Claude-Charles Thiboust (1735), fils du précédent, donne une traduction française du poëme de son père. 82
1545. Benoit Prévost. Livres publiés par cet imprimeur. . . . 85
Mathurin Prévost (1565), *id.* *id.* 86
Claude Prévost (1629), *id.* *id.* . . . . *id.*
1545. Jean Dallier. Ses impressions . . . . . *id.*

Digitized by Google

Pages.

HENRI II (1547 A 1559).

1547. Estienne Grouleau. Ses travaux. 87
1547. Antoine Le Clerc. Ses éditions. . . . . *id.*
Jean Ier Le Clerc (1573), *id.* 88
David Le Clerc (1587), *id.* . . . . . *id.*
1548. Guillaume Morel, remplace Adrien Turnèbe. . . . . *id.*
Il possédait une très-grande érudition; — quelques titres de ses savantes publications; — G. Morel se ruine; — son épitaphe. 89
Sa veuve lui succède en 1564; — elle se remarie en 1566, à Jean Bien-Né. 90
Dévouement tout fraternel d'Adrien Turnèbe; il s'adresse au chancelier de l'Hospital, pour lui recommander la famille de G. Morel. 92
1549. Guillaume Desbois; il achète l'imprimerie de Charlotte Guillard, veuve de Claude Chevalon; — il épouse Michelle, sœur de Charlotte; — ses publications. 94
Sa veuve, Michelle, lui succède en 1566. 95
1550. Sébastien Nivelle. Son amour des belles impressions; — titres de quelques-uns de ses livres; — sa marque et son épitaphe. — *La perle des libraires.* 96
Nicolas Nivelle (1583); il empêche que Paris soit pris d'assaut par les ligueurs, en 1590. 97
Robert Nivelle (1590). Sa marque et ses éditions. . . . . *id.*
Michel Nivelle (1606), *id.* *id.* 98
1551. Adrien Le Roy. Habile imprimeur; ses publications en société avec Robert Ballard. . . . . *id.*
1552. Adrien Turnèbe. Savant et célèbre imprimeur; — Jugements et opinions sur cet homme célèbre de Berthuis, Scaliger, Huet, Ronsard, Montaigne, de Thou; — lors de la première nuit de ses noces il oublie que sa femme l'attend et il passe sa nuit à travailler. 100
En 1552, il achète de la veuve de Conrad Néobar, son imprimerie; — il s'associe Guillaume Morel; — ses savantes éditions; — son épitaphe. 101
1552. Conrad Néobar; bien que n'étant pas imprimeur, mais à cause de son immense érudition, François Ier le nomma premier imprimeur royal pour le grec; — Robert Estienne, G. Tory et Claude Garamont; — son épitaphe. 104
Edme Toussaint, veuve de Conrad Néobar, lui succède. . . . 105
1551. Robert Ier Ballard, seul imprimeur du roi pour la *Musique*; — graveur et fondeur de poinçons. 106

Digitized by Google

Pages

Pierre Ballard (1608), mêmes qualité et fonctions. 106
Robert II Ballard (1640), *id.* . . . . . *id.*
1556. Olivier de Harsy, curieuse épitaphe. 107
1557. Frédéric Ier Morel, imprimeur du roi; — livres publiés par ce savant. 109
Frédéric II Morel (1580), *Archilographe royal*. 110
Anecdote racontée par Vossius; — « *c'estoit une bonne femme.* » 111
Claude Morel (1579), très-docte, très-savant; — ses éditions. *id.*
Charles Morel (1627). Ses travaux. 112
Gilles Morel (1639), *id.* . . . . . *id.*
1557. Jean Ier Le Blanc, habile imprimeur. 113
Jean II Le Blanc (1578), *id.* . . . . . *id.*
Mathieu Le Blanc (1616), *id.* . . . . . *id.*
Nicolas Le Blanc (1627), *id.* . . . . . *id.*
1558. Gabriel Buon. Ouvrages publiés. 114
Nicolas Buon (1600), *id.* 115
1558. Martin Lhomme. Aménité des mœurs de ce temps-là; — le *Tigre royal*; — assassinat de Lhomme; — l'humanité mal récompensée. . . . . *id.*

FRANÇOIS II (1559 A 1560) ET CHARLES IX (1560 A 1574).

1563. Jean Crispin, imprimeur très-savant, auteur du *Lexicon Crispini*. 116
1566. Michel Ier Sonnius. Ouvrages publiés par ce savant et érudit libraire. 117
Michel II Sonnius (1582), mêmes qualités que le précédent. . 119
Michel III Sonnius (1586), *id.* *id.* . . *id.*
Laurent Sonnius (1590), *id.* *id.* . . 120
Jean Sonnius (1604), *id.* *id.* . . *id.*
Claude Sonnius (1624), *id.* *id.* . . *id.*
1566. Jean Bien-né succède à Guillaume Morel, dont il épouse la veuve; — meurt assassiné; — sa fille très-docte et très-savante, conduit ses ateliers d'imprimerie 121
1568. Jean Ricouart, libraire et *charbonnier*. 122
1573. Jean Mettayer, habile imprimeur; — ses publications. . 123
Jamet Mettayer (1573), *id.* *id.* . . *id.*
Pierre Mettayer (1602), *id.* *id.* . . *id.*
1573. Mathurin Martin. Ses publications. 124
Edme Ier Martin (1610), choisi pour conduire l'Imprimerie royale, sous la direction de Sébastien Cramoisy. 125
Bertrand Martin (1618). Ses publications. . . . . *id.*

Digitized by Google

Pages.
Jean Martin (1624). Ses publications. 126
Edme II Martin (1642). Ses éditions; — très-savant; — Il surpasse son père;—opinions des pères Sirmond et Vavasseur, jésuites; — sa veuve lui succède, aidée par son fils Gabriel. *id.*
Gabriel Ier Martin (1577). Il succède à tous les talents de son père; — sa mère lui vend l'imprimerie paternelle en se réservant la librairie; elle s'associe avec Jean Rondot, libraire (1683) et Étienne Martin (1686), son 3e fils. 128
Gabriel II Martin (1700). Ses catalogues; — son éloge. . . . . *id.*
Claude Martin (1722) aide son père dans la rédaction de ses catalogues. 129
La veuve d'Edme II s'associe avec Jean Rondot (1683). . . . *id.*
1573. Guillaume De La Noue. Ses éditions; — sa marque. . . 130
Denis De La Noue (1606), *id.* . . . *id.*

HENRI III (1574 A 1589).

1575. Mamert-Patisson, très célèbre et très-savant imprimeur. 131
Il épouse Denise Barbe, veuve de Robert II Estienne; — ses principales publications; — son éloge; — son fils Philippe. 135
1575. Jean Ier Richer (1586). Ses impressions. . . . . *id.*
Estienne Richer (1586), la *Bible-Richer*. 136
Jean II Richer (1606). Ses publications. . . . . *id.*
1583. Ambroise Drouard. Ses éditions et marques. . . . . *id.*
Pierre Drouard (1541), *id.* . . . . . *id.*
Jérôme Drouard (1603), *id.* 137
1588. Marc Orry. Ses éditions; — sa marque. 138
Sa veuve, née Jeanne Mettayer, lui succède en 1610. 139

HENRI IV (1589 A 1610).

1589. Sébastien Ier Cramoisy, fondateur de cette célèbre famille. *id.*
Sébastien II Cramoisy (1602), premier directeur de l'Imprimerie royale en 1640; — ses grandes publications. 140
Imprimeur et libraire à Pont-à-Mousson, Cramoisy est contraint de fermer ses ateliers et de les faire transférer à Paris en vertu d'un arrêt du conseil du 18 novembre 1628. 143
Claude Ier Cramoisy (1618). Ses travaux. 144
André Cramoisy (1684), *id.* . . . . . *id.*
Sébastien III Cramoisy (1643), *id.* 145
1605. Adrien Béys. Ses publications. . . . . *id.*
Gilles Béys (1577), *id.* . . . . . *id.*
1606. Jacques de Sanlecque, célèbre graveur et fondeur de caractères. 147
Jacques II de Sanlecque (1625), *id.* *id.* . . . . *id.*

Digitized by Google

Pages.

Jacques III de Sanlecque (1637), célèbre graveur et fondeur de caractères. 148
Louis de Sanlecque (1661), *id.* *id.* . . . . *id.*
Jean Eustache Louis de Sanlecque (1718), *id.* *id.* 149
1606. David Douceur. Ses ouvrages. . . . . *id.*
Denis Douceur (1606), *id.* 150
Jacques Douceur (1606), *id.* . . . . . *id.*
1606. Joseph et Laurent Cottereau, leurs publications. 151
1606. Thomas Blaise. Ses publications. . . . . *id.*
1606. Gervais Barrois, célèbre par son instruction bibliographique 152
Jacques-Marie Barrois, *id.* *id.* 153
1610. Antoine Vitré. Son éloge par G. A. Crapelet. . . . . *id.*
Imputations calomnieuses de La Caille, Chevillier et autres. 155
M. Auguste Bernard, venge sa mémoire de ces calomnies . . 156
Les éditions de Vitré sont très-belles; — la *Bible polyglotte* de Le Jay; — une *coquille* rend fou ce célèbre imprimeur. 159
Le Jay ruiné par la publication de cette Bible; — il en est de même de Vitré. 160
Les poinçons et les matrices des caractères orientaux ont été retrouvés; — ils sont à l'Imprimerie nationale. 161
1609. Daniel Guillemot (1582). Ses travaux. 163
Mathieu II Guillemot, célèbre imprimeur; — ses travaux. . . *id.*
Pierre Guillemot (1624), *id.* *id.* . . . . . *id.*

XVIIe SIÈCLE.

LOUIS XIII (1610-1643).

1610. Pierre Rocolet. Ses éditions; — le roi Louis XIV le récompense du courage qu'il montre pendant les troubles de Paris; — décret du 23 septembre 1631; — Claude Foucault lui succède, en 1662. 164
1612. Jean Ier Tompère. Ses travaux. 166
1612. François Targa (1634). Ouvrages qu'il publie. . . . . *id.*
François Ier Targa (1634), *id.* . . . . . *id.*
1612. Pierre Durand. Ses publications. 167
George Durand (1606), *id.* . . . . . *id.*
Martin Durand (1612), *id.* . . . . . *id.*
1613. Sébastien Ier Huré, l'un des plus importants libraires de son temps; — ses publications. 168
1618. Jacques Quesnel, achète le fonds d'Eustache Foucault; — ouvrages qu'il publie. 169
1619. Michel Soly. Ouvrages qu'il publie; — sa marque. . . . 170

Digitized by Google

Pages.
1621. François de Hansy. 171
1621. Jean Camusat est célèbre par les soins qu'il apportait à la correction de ses livres ; — l'Académie française tenait ses séances chez lui ; — le nomme son imprimeur et libraire ; le charge du soin de faire des compliments en son nom ; — à la mort de ce savant imprimeur, l'Académie française lui fait faire un service funèbre, auquel elle assiste, en corps ; — l'Académie française, malgré le cardinal de Richelieu, qui voulait faire nommer à la place du défunt, Sébastien Cramoisy, nomme pour son imprimeur-libraire, la veuve de Jean Camusat. 173
1625. Toussaint Quinet et le *Marquisat de Scarron*. . . . . *id.*
Nicolas Quinet (1619). . . . . *id.*
1627. George Ier Josse. Ouvrages qu'il publie. 174
1627. Jean Germont *id.* 176
1628. Nicolas De La Coste. 177
1631. François Ier Clousier. Ouvrages qu'il édite. . . . . *id.*
Gervais Clousier (1634), *id.* 179
Pierre Clousier (1656), *id.* . . . . . *id.*
1632. Denis Béchet, l'un des plus riches et plus importants libraires de son temps ; — ses éditions. . . . . *id.*
1634. François Langlois, dit *Chartres*. Ses livres ; — sa devise. 182
Denis Langlois (1607), de même que Charles Estienne, il quitte sa profession de médecin en réputation, pour son amour de l'imprimerie ; — ses publications. 181
Jacques Ier Langlois (1633). Ses travaux. 182
Jacques II Langlois (1652), *id.* . . . . . *id.*
1636. Nicolas Delaulne, invente la manière de faire des sphères 184
Florentin Delaulne (1686), adjoint et syndic. 185
1636. Antoine Bertier, l'un des plus habiles libraires de son temps ; — meurt ruiné. . . . . *id.*
1639. Simon Piget, très-célèbre imprimeur-libraire ; — ses publications. 187
1640. Pierre Moreau, écrivain et imprimeur du roi ; — forcé de vendre son imprimerie à Denis II Thierry. 190
Jean Ier Moreau (1559). Chef de cette famille distinguée. . . 189
Silvestre Moreau (1606). Ses travaux. 190
Jean II Moreau (1610), *id.* . . . . . *id.*
1642. Charles Savreux, célèbre libraire de Port-Royal-des-Champs, où par suite d'une chute de sa voiture, il est enterré ; — avec épitaphe. 191

Digitized by Google

Pages.

1641. Pierre Le Petit commence l'impression de la 1re édition du *Dictionnaire de l'Académie française*, dont il était imprimeur-libraire; — il épouse la veuve de Jean Camusat; — ses belles éditions. 192
Sa veuve lui succède; — son fils Michel, secrétaire du roi. . 193

LOUIS XIV (1643 A 1715).

1644. Charles Ier Coignard, célèbre imprimeur-libraire. 195
Jean-Baptiste Ier Coignard (1658), chef de cette famille. . . . *id.*
Charles II Coignard (1658), imprimeur-libraire, fondeur de caractères. . . . . *id.*
Jean-Baptiste II Coignard (1687). Il publie en 1694, la 1re édition du *Dictionnaire de l'Académie française*; — le *Dictionnaire de Moréri*; — extrait d'un Mémoire inédit *sur les vexations des libraires et imprimeurs*; — à sa mort, il laisse une fortune colossale. 197
Jean-Baptiste III Coignard; — sa fortune; — il est le père et le protecteur des ouvriers imprimeurs; — il fonde un prix d'éloquence latine; — insuccès. 201
1646. Nicolas Vivenay, libraire pamphlétaire; — condamné à vingt-cinq ans de galères. 204
1649. Jean d'Houry, chef d'une famille distinguée de libraires. 206
1649. Edme Ier Couterot, libraire très-distingué. 207
Jean Couterot (1664). Curieuse publication; — supercherie. . *id.*
1651. Guillaume Ier Desprez. — Flagellé dans les *Mémoires sur les vexations des libraires*, à propos d'un abus de privilége. 209
Guillaume II Desprez (1706) publie l'*Histoire d'Allemagne*; son voyage en Pologne à ce sujet. 210
Guillaume-Nicolas Desprez (1747). Ses éditions. 211
1652. Louis Bilaine, célèbre imprimeur-libraire; — son immense savoir; — ses savantes et érudites publications. 212
Pierre Bilaine (1614). Ses publications. . . . . *id.*
Jean Bilaine (1629), *id.* . . . . . *id.*
1652. Damien Foucault, célèbre imprimeur-libraire. 214
Hilaire Foucault (1686), *id.* . . . . . *id.*
1653. Frédéric Ier Léonard, très-actif, très-intelligent et très-célèbre. 216
Louis XIV encourage l'imprimerie; — Léonard imprime la *Collection des auteurs ad usum Delphini*. 218
Frédéric II Léonard (1668), très-habile; — se retire en Angleterre. 219
1654. François Coustelier, libraire et romancier. 220

Digitized by Google

Pages.
Urbain Coustelier (1683), libraire distingué. 220
Antoine-Urbain Coustelier (1683), *id.* . . . . . *id.*
1654. Claude Ier Hérissant, chef de la famille de ces honorables libraires. 221
Jean-Thomas Ier Hérissant (1724). Ses éditions remarquables. 222
Son fils PROSPER, compose un poëme latin sur l'imprimerie. *id.*
Marie-Nicolle, succède à Claude Ier. . . . . *id.*
1655. Charles Angot, imprimeur-libraire très-distingué. 223
1658. François Muguet, décrété de prise de corps pour avoir imprimé une bulle; — en 1683 il établit une imprimerie à Versailles. 224
1659. Sébastien Mabre-Cramoisy. Il succède à son grand-père à la charge, honneurs et priviléges de directeur de l'Imprimerie royale; — il était très-instruit; — épigramme en latin qu'il compose. . . . . *id.*
A sa mort, 1627, sa veuve, fille de Sébastien II Cramoisy, lui succède, commme directrice de l'Imprimerie royale. . 226
1659. Jacques Moët ou Moette. Ses ouvrages. 227
Charles Moët (1693); *id.* . . . . . *id.*
1664. Jean II De La Caille, auteur de l'*Histoire de l'imprimerie et de la librairie*; — Mercier, abbé de Saint-Léger, et André Chevillier. . . . . *id.*
Jean Ier De La Caille (1641). Ses travaux. . . . . *id.*
1669. André Pralard. Ses enfants; — il enseigne l'imprimerie à François Didot. 232
1687. Pierre-Augustin Ier Le Mercier, célèbre imprimeur-libraire. 233
Pierre Ier Le Mercier, chef de cette célèbre famille. . . . . *id.*
Marguerite Le Mercier (1734), fille de Pierre Augustin. 235
Pierre Gilles Le Mercier (1718), très-instruit. . . . . *id.*
1693. Denis Mariette, célèbre graveur et marchand d'estampes; très-distingué. 237
Jean Mariette (1702), mêmes qualités que le précédent. . . . *id.*
Pierre-Jean Mariette (1714), l'un des plus célèbres de son temps, comme graveur, marchand d'estampes, et ses belles publications de livres. 238

XVIIIe SIÈCLE.

LOUIS XIV (SUITE JUSQU'EN 1715).

Abraham Saugrain (1596), chef de cette famille célèbre; — ouvrages qu'il a publiés. 239
1700. Claude-Marin Ier Saugrain, auteur du *Code de la librairie et de l'imprimerie*, publié en 1744. 240

Digitized by Google

Pages.
Guillaume-Claude Saugrain (1724), très-distingué. 240
Claude-Marin II Saugrain (1759), *id.* . . . . . *id.*
1704. Jacques Vincent l'un des meilleurs imprimeurs de son temps; — son fils Philippe (1744), fut imprimeur-libraire des plus distingués. 241
1704. Jean-Joseph Barbou, fondateur de la maison d'imprimerie et de librairie de Paris. 242
Joseph Barbou (1717), inventeur d'un procédé pour faire travailler ses ouvriers au *rabais;* — très-curieux détails à ce sujet; — son patrimoine. . . . . *id.*
Joseph-Gérard Barbou (1746), célèbre par les belles et jolies éditions de classiques latins 245
Hugues Barbou (1789); — à sa mort, en 1808, Auguste Delalain achète à ses héritiers, son fonds. . . . . *id.*
1707. Laurent II Rondet, harangue en latin, le recteur. 246
1711. Pierre Prault, très-instruit; — ses livres sont très-estimés. 247
Louis-François Prault (1753). 248
1713. Gabriel Valleyre, habile imprimeur-libraire; — ses premiers essais pour la stéréotypie. 249
Guillaume-Amable Ier Valleyre (1698), maître ès arts. 249
1713. La famille des Didot de 1713 jusqu'à nos jours. 250
Ces études bio-bibliographiques sur cette célèbre famille, sont tellement importantes, qu'elles méritent de fixer toute l'attention du lecteur. Nous ne faisons donc qu'indiquer les noms et la page où ils se trouvent dans ce volume.
Didot (François) 252
Didot (François-Ambroise) 255
Didot (Pierre-François). 259
Didot (Henri) 260
Didot (Saint-Léger). 261
Didot (jeune). 262
Didot aîné (Pierre) 265
Didot (Jules). 270
Didot (Firmin). 272
Didot (Ambroise-Firmin). 279
Didot (Hyacinthe-Firmin). 292
Didot (Paul-Firmin) . . . . . *id.*
Didot (Alfred-Firmin). 293

LOUIS XV (1715 A 1774).

1717. Philippe-Nicolas Lottin. Ses travaux; — son épitaphe. . 294

Digitized by Google

Pages.
Augustin-Martin Lottin (1746). Enseigne à Louis XVI et à Louis XVIII, l'art de l'imprimerie. 296
Jean-Roch Lottin (1784), auteur du Catalogue chronologique des libraires et imprimeurs de Paris, depuis 1470. 297
1718. Hippolyte-Louis Guérin, éditeur du Cicéron de d'Olivet. . 299
1720. Jean Desaint fut très-distingué par ses éditions. 300
1720. Jean-Baptiste Osmont, *id.* *id.* 301
1723. Louis-Laurent Anisson, directeur de l'Imprimerie royale. 302
Jean Anisson (1691), *id.* *id.* . . . . . *id.*
Jacques-Louis-Laurent Anisson-Duperron (1723), *id.* . . . . *id.*
1724. Charles-Jean Delespine, éditeur distingué. 303
1733. André-François Le Breton, imprimeur de l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert. . . . . *id.*
1735. Pierre-Guillaume Simon, imprimeur distingué. 304
Pierre Simon (1721) *id.* . . . . . *id.*
Claude-François Simon (1738), membre le plus distingué d'une seconde famille, portant le même nom. 305
1736. Jean Ier Jombert, fondateur de cette dynastie. 306
Charles-Antoine Jombert, célèbre et savant éditeur. 307
Claude-Antoine Jombert (1769), *id.* . . . . . *id.*
Louis-Alexandre Jombert (1772), *id.* . . . . . *id.*
1740. Charles Saillant, célèbre libraire et imprimeur. . . . . *id.*
1741. Charles-Guillaume Le Clerc, imprimeur-libraire célèbre.
Charles-Nicolas Le Clerc (1687), chef d'une célèbre famille de libraires très-distingusé 309
1743. Jean-Baptiste Despilly, fonde le premier *Journal de la librairie*. 310
1745. Louis-François De la Tour, imprimeur distingué. . . . . *id.*
Claude De la Tour, dit *Guérin*, (1606). *id.* 311
Louis-Jean De la Tour (1745) est le plus célèbre de cette famille. . . . . *id.*
1747. Pierre-Alexandre Le Prieur. 312
1747. André-François Knapen. 313
Achille-Maximilien-Phylogone Knapen (1777). . . . . *id.*
1747. Nicolas-Martin Tilliard, bibliographe distingué. 314
1753. Guillaume-François De Bure, célèbre bibliographe. . . . 316
Nicolas De Bure (1660), chef de cette famille 315
Guillaume II De Bure (1759), bibliographe distingué. 317
1753. André-Charles Cailleau, n'est pas l'auteur du *Dictionnaire* qui porte son nom. . . . . *id.*
1762. Charles Crapelet, l'un de nos plus célèbres imprimeurs-éditeurs. 318

Digitized by Google

Pages.

Il meurt ruiné; — Courtois, son prote; — un type. 322
1762. André-Joseph Panckoucke, fondateur de cette célèbre famille. 325
Charles-Joseph Panckoucke. Ses travaux. . . . . *id.*
Charles-Louis-Fleury Panckoucke, *id.* 328
Ernest Panckoucke, *id.* 330
Jules-François Chenu, prote et correcteur des Panckoucke; — délicate reconnaissance de M. Ernest Panckoucke. . . . 331
1761. Philippe-Denys Pierres, invente une nouvelle presse, qu'essaye Louis XVI. 332
1764. La famille des Delalain de 1764 jusqu'à nos jours. . . . 333
Nicolas-Augustin Delalain. 334
Jacques-Augustin Delalain. . . . . *id.*
Auguste-Henri-Jules Delalain. 335
Henri Delalain. 336
1765. Nicolas-Léger Moutard, dont les nombreuses éditions sont encore estimées de nos jours par les bibliophiles. . . . . *id.*
1771. Denis Gobet. 337
1773 Jacques-François Valade. 339
1773. Jean-François Née de la Rochelle. . . . . *id.*

LOUIS XVI (1774 A 1793).

1783. François-Ignace-Joseph Hoffmann, invente une sorte de clichage qu'il appelle logotype ou polytype; — il s'associe avec son fils; — ils succombent sous les efforts de la jalousie. 340
1784. Hubert-Martin Cazin. Ses travaux; — ses éditions; le cazinophile Brissart-Binet, libraire à Reims. 342
1787. Antoine-François Momoro, plus ardent que ses fourneaux de fondeur, par son démagogisme. 350
1787. Marie-Jean-Luc Nyon, érudit bibliographe. 356

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS CITÉS DANS LES DEUX VOLUMES DE LA 3e PARTIE. 357

Digitized by Google

ÉTUDES BIBLIOGRAPHIQUES

SUR LES

LIBRAIRES ET IMPRIMEURS DE PARIS

LES PLUS CÉLÈBRES OU LES PLUS DISTINGUÉS

DE 1500 A 1789.

Digitized by Google

Digitized by Google

BIOGRAPHIES

DES IMPRIMEURS ET LIBRAIRES DE PARIS

CITÉS SOUS LES RÈGNES DE

LOUIS XII, FRANÇOIS Ier, HENRI II, FRANÇOIS II, CHARLES IX, HENRI III, HENRI IV, LOUIS XIII, LOUIS XIV, LOUIS XV ET LOUIS XVI.

LOUIS XII (DE 1498 [SUITE] A 1515).

1507. La famille des GOURMONT, imprimeur et libraire.

1502. Gourmont (*Robert* de), frère aîné de *Gilles* et de *Jean*, libraire et imprimeur; il exerçait en 1518.
1507. Gourmont (*Gilles* de), frère puîné de *Robert*, libraire et imprimeur; il exerça jusqu'en 1533.
1508. Gourmont (*Jean* Ier), frère puîné de *Robert* et de *Gilles*, libraire.
1524. Gourmont (*Jérôme* de), libraire; il exerçait en 1533
1559. Gourmont (*Benoît* de), libraire.
1581. Gourmont (*Jean* II), 1er fils de *Gilles*, libraire.
1587. Gourmont (*François* de), 2me fils de *Gilles*, libraire.

1507. GILLES DE GOURMONT, fut un célèbre imprimeur-libraire, qui conçut et exécuta l'heureuse idée d'imprimer et de publier, pour la première fois en France, en 1507, des livres en grec et en hébreu, sous la direction du savant Tissard, d'Amboise (1).

(1) Nous avons déjà parlé de *Gilles de Gourmont*, dans la IIe partie de cet ouvrage, pages 57 et suivantes, il ne nous reste plus qu'à compléter son esquisse bibliographique.

Digitized by Google

Gilles de Gourmont était d'une famille noble du Cotentin.

De même que Henri Ier Estienne, il ne craignit pas de déroger et de flétrir les armoiries de ses aïeux en s'adonnant avec ardeur à l'art typographique.

Il vint se fixer à Paris, comme imprimeur, vers la fin du XVe siècle. Son frère aîné *Robert* l'y avait précédé en 1502; celui-ci était libraire et imprimeur. Son autre frère *Jean Ier* l'y suivit, et devint aussi libraire-imprimeur.

Nous parlerons plus loin de *Robert* et de *Jean*.

Quant à *Gilles*, il exerça la librairie et l'imprimerie de 1507 à 1533 environ; il laissa deux fils, *Jean* et *François*, qui conservèrent son établissement, rue Saint-Jean-de-Latran.

Il était urgent que l'imprimerie de Paris exécutât des éditions grecques à des prix modérés; en Italie, elles se vendaient à des prix prodigieusement réduits; mais ces prix devenaient excessifs lorsque ces livres grecs pénétraient en France par les voies commerciales.

Tel fut le projet qui occupa longtemps Gilles Gourmont pour affranchir sa patrie du tribut ruineux qu'elle payait à l'Italie pour s'y procurer des livres grecs.

La cherté de ces livres était la cause que l'étude de la langue grecque était, pour ainsi dire, presque abandonnée chez nous.

En 1507, Gilles Gourmont imprima donc pour la première fois à Paris des livres en grec et en hébreu.

Le premier ouvrage sorti de ses presses fut *Liber*

Digitized by Google

gnomagyricus, contenant les sentences des sept sages de la Grèce, les vers de Pythagore, le poëme moral de Phocylide, des vers de la sibylle d'Érithrée, et de plus l'alphabet grec, et quelques autres petits opuscules. Tout cela forme trois feuilles et demie ou quatorze feuilles in-4°.

Sur la première page est la marque primitive de Gilles Gourmont, qui ne porte que ces mots et les armes de ces imprimeurs : un écu coupé, trois roses en chef et un croissant en pointe.

Au bas on lit : « *Venales reperiuntur in vico sancti Johannis Laterani, regione cameracensis collegii, apud Ægidium Gourmont, diligentissimum bibliopolam.* »

Vient ensuite une dédicace de Tissard : « *Studiosissimis et litterarum amantissimis græcarum cupientissimis.* »

Cette dédicace est un prospectus de sa publication : « Il a voulu mettre les écoliers en état de lire le grec pour compléter leurs études latines. »

Tissard raconte les ennuis et les fatigues que ces premiers essais d'impression grecque lui ont coûtés.

« D'abord dit-il, personne ne voulait se charger de l'impression ; nul ne voulait risquer son argent. Il fallait faire graver et fondre des caractères, chose fort dispendieuse ; et puis, les imprimeurs n'entendaient rien au grec ; ils n'étaient même pas dans le cas de le lire (tout, comme de nos jours, pour la plupart).

« Pourquoi, après tout, disaient-ils, s'engager dans une entreprise dont on ne pouvait préciser l'issue ? »

Arrêté par tant d'obstacles, Tissard se trouva presque à bout de courage, mais non pas d'éloquence. Il parla aux typographes d'honneur, de renommée, de gloire ; il fit valoir auprès d'eux non-seulement l'intérêt de la jeunesse, mais encore celui du bien public, etc., etc.

Digitized by Google

Le livre de Tissard se termine par la souscription heureuse où Gilles Gourmont a soin de consigner qu'il est le premier imprimeur de grec à Paris.

« *Operosum huic opus extremum imposuit*
Manu Ægidius Gourmontius,
Integerrimus ac fidelissimus primus,
Duce Francesco Tissardo Ambacæo,
Græcarum Litterarum Parrhisiis impressor,
Anno Domini M.D.vij., Pridiè idus august. (12 août). »

Cette curieuse analyse a été puisée par M. Aug. Bernard, à qui nous l'empruntons, à un très-intéressant essai historique sur *Guillaume Budé*, par M. Rebitté, Paris, in-8°, 1846.

Il publia successivement un très-grand nombre d'ouvrages grecs. Nous ne pouvons citer que les titres de quelques-uns :

La *Batrachomyomachie*, datée du 14 des calendes d'octobre, 1507, 3 feuilles;

Le *Livres d'Hésiode*, 7 feuilles, même année;

La *Grammaire grecque* de *Chrysolorus*, 20 feuilles et demie, décembre, même année.

L'année suivante, sortit de ses presses le premier livre en hébreu imprimé en France :

Francisci Tissardi Grammatica hebraica et græca, 1 vol. in-4°, dans laquelle il se hâte de prendre le titre de *premier imprimeur* de Paris, pour l'hébreu et le grec. Ce livre se compose de 24 feuilles in-4°; il est dédié au duc de Valois, plus tard François Ier, jeune prince, âgé seulement de quatorze ans alors, et qui ne faisait pas soupçonner encore les présages que devaient réaliser ses études et ses goûts littéraires.

Digitized by Google

En 1508, Louis XII appela en France le savant Aleander, pour enseigner les lettres grecques à l'Université de Paris. Sa science et son éloquence lui attirèrent un concours considérable d'auditeurs.

Gourmont imprima le *Dictionnaire grec-latin* de ce savant professeur.

« Quelques progrès qu'ait faits depuis le commencement du XVIe siècle, à Paris, l'étude de la langue grecque, grâce aux publications de Gourmont, elle était encore si peu familière aux autres imprimeurs de cette ville, que le libraire Jean Petit, qui fit imprimer en 1517 une édition des *Adagia* de Polydore Vergile, fut obligé de laisser en blanc, dans ce livre les proverbes grecs, et cela faute de compositeurs (*fidelium penuria compositorum*, dit Chevillier, p. 112).

« En 1519 même, Jean Chappuis, faisant imprimer les *Institutes de Justinien*, chez Charlotte Guillard, veuve de Berthold Rembolt, réclame l'honneur d'avoir inséré quelques passages grecs dans son livre publié avec l'assistance de George Hermonyeus, qui passait alors à Paris pour un prodige de science, quoiqu'il ne sût guère, dit-on, que lire et écrire le grec (1).

« Cet état de choses ne pouvait se prolonger plus longtemps.

« Bientôt, grâce à l'exemple donné par le courageux et intelligent Gourmont, toutes les imprimeries importantes de Paris, et même de Lyon, furent pourvues de caractères grecs et d'ouvriers typographes en état de les composer (2). »

Gilles de Gourmont imprime pour Geoffroy Tory le *Champ-Fleury*, « dans lequel est contenu l'art et la science de la deue et vraye proportion des lettres attiques, qu'on dict aultrement lettres antiques. »

« On est heureux, dit le savant auteur : (*Les Estienne et les types grecs de François Ier*, p. 8) (3), de voir figurer le nom de ce typographe sur un livre savant où l'on trouve des détails très-curieux sur les lettres des alphabets hébreu, grec et latin, dont il offre des modèles qui

(1) Robillé, *Guill. Budé*, p. 143.
(2) Aug. Bernard, ouvrage déjà cité.
(3) 1856, in-8°, Edwin Tross.

Digitized by Google

n'ont pas varié depuis. Il fut achevé le 28 avril 1529, et valut à son auteur le titre d'imprimeur du roi : il était naturel de donner cet emploi à celui qui montrait une si parfaite entente des théories de l'art typographique. » (Voyez Tory, N., page 13.)

Robert Gourmont, frère de *Gilles*, imprima *de vero beneficio Salvatoris* Jesus-Christi, in-8°, en 1502, et l'*Horologium devotionis circà vitam* Christi, in-8°.

Il imprima aussi quelques ouvrages avec son frère Gilles, dont nous venons de parler.

Jean Ier de Gourmont (1508), frère de *Gilles* et de *Robert*, fit imprimer : *In utriusque juris introductione*, 1518; *Eutropius historiographus*, in-fol.

Il avait pour marque ses armes, qui étaient trois roses, deux en chef et une en pointe; et au-dessus : *Spes mea Deus*, et autour : *Qui n'a suffisance n'a rien. Chacun soit content de ses biens.*

Jérôme de Gourmont (1524), de Paris, imprima *Lexicopator etymon ex variis*, etc., en 1543, et beaucoup d'autres livres.

Il était savant et habile dans son art; il composa et imprima, en 1548, la *Description de toute l'Espagne.*

Benoit de Gourmont (1559) fit imprimer un *Épithalame sur les noces de M. le duc de Savoie*, par Belleforest, 1559.

Jean II de Gourmont (1581), fils aîné de *Gilles*, imprima *Déploration sur la mort de dame Laudune de Thouret*, composée par son fils Jean Thouret et son frère François; *Tableaux de tous les arts libéraux*, par Chrystophe de Savigny, in-fol., 1587.

Il avait les mêmes armes que son père.

Digitized by Google

GERMAIN HARDOUYN fut nommé libraire en 1505; il demeurait rue de la Barillerie. On lui doit : HORÆ DIVE VIRGINIS MARIE *secundùm usum romanum, cum aliis multis. Sinè loco nec anno.*

Cet ouvrage in-8° est imprimé sur vélin.

Il a existé un autre HARDOUYN (*Guillaume*), libraire-juré, en 1515.

1509. GILLES ou GILLET HARDOUYN fut nommé imprimeur et libraire en 1509; il demeurait alors rue de la Juiverie.

L'obligeant et docte conservateur de la bibliothèque de Châlon-sur-Marne, M. Gillet, plaça sous nos yeux, lorsque nous allâmes visiter cette riche bibliothèque, un volume bien rare et précieux sorti des presses de *Gilles* ou *Gillet* Hardouyn :

Heures à l'usaige de Romme, petit in-4°, caractères gothiques, imprimé sur vélin.

Cet ouvrage est sans date; l'adresse de l'imprimeur se trouve à la fin du volume; c'est un curieux incunable.

Il a été adjugé pour la somme de *six cent quatre-vingt-six francs*, lors de la vente de la bibliothèque de M. le comte de Chaponnais, un exemplaire de ces *Heures à l'usaige de Romme, au long sans rien requérir*, imprimé à Paris, par Gilles Hardouyn (*Almanach* de 1512 à 1521), grand in-8°, figures sur bois, mar. br. compart. à froid, tr. dor. (Trautz Bouzonnet.)

« C'est, dit le rédacteur du *Bibliophile français*, dans son numéro du 16 février 1863, un très-beau livre d'Heures imprimé sur vélin. Il est orné de 18 grandes

Digitized by Google

figures et de 23 petites, peintes avec soin en or et en couleur. Les sujets de bordures, où sont représentées les histoires de l'Ancien et du Nouveau Testament, la Danse des morts, la Destruction de Jérusalem, etc., sont en noir. »

Gilles Hardouyn imprima aussi :

Heures à l'usaige de Limoges, grand in-8°, texte encadré, sign. A. K., caractères gothiques rouges et noirs, majuscules rouges et bleues manuscrites, figures gravées sur bois.

On lit le titre d'*Heures à l'usaige de Romme* au bas d'une gravure qui sert de frontispice, et qui représente l'enlèvement de Déjanire; c'était, d'après le n° 54 du Recueil Sylvestre, la marque de Gilles ou Gillet Hardouyn, imprimeur à Paris de 1509 à 1521.

On lit à la fin de cet ouvrage :

Tout pour le mieux. Ces présentes Heures à l'usaige de Lymoges, tout au long, sans rien requérir ont été nouvellement imprimées à Paris par Gilles Hardouyn, imprimeur, demourant dessus le Pont-au-Change, à l'enseigne de la Rose.

Suit une longue description des matières contenues dans cet ouvrage, description qui pourrait paraître surabondante ici, mais que l'on pourra trouver à la page 223 du *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, tome VI, dont nous devons la communication à son érudit bibliothécaire, M. Ruben.

1508. Nicolas Desprez, imprimeur et libraire.

Nicolas Desprez fut nommé imprimeur-libraire en 1508. Il imprima pour Jehan *Petit* : *Valerius Maximus*, etc., in-8°, en 1513; *Nyder*, *Confessionale*, *seu*

Digitized by Google

Manuale confessorum, in-8°, et pour *Pierre Gaudoul : Plutarchi vitæ latinæ*, in-fol., 1521 ; *Bartholis in sentent.*, in-fol., en 1516, imprimé pour *Jean Freslon*.

Les ouvrages imprimés par ce typographe sont recherchés des amateurs de beaux livres.

Il a existé une seconde famille de Desprez, de 1651 à 1789.

1510. Claude Garamont fut, dit Lottin, nommé libraire en 1545, et mourut en décembre 1561.

Il fut un des plus célèbres graveurs et fondeurs en lettres d'imprimerie de son temps.

Il a laissé, sous ces deux derniers rapports, une réputation si bien acquise par son habileté et son art, que la postérité continue à la lui déférer.

Claude Garamont a fait époque.

« Renonçant aux caractères gothiques et demi-gothiques, il grava, d'après les belles formes des types vénitiens de Nicolas Jenson et d'Alde Manuce, des caractères italiques et romains, qui furent généralement adoptés ; et ses élèves, *Guillaume Le Bé*, et *Jacques Sanlecque*, suivirent son exemple (1). »

Les caractères de Garamont se propagèrent dans tous les pays étrangers, soit par les fontes qu'il y envoyait, soit par les matrices qu'il y vendait, soit par l'imitation qu'on en fit.

En Angleterre et en Allemagne, un de ses petits caractères fut tellement goûté, que le nom de Garamont est resté aux types dont la grosseur répond à notre corps de huit points.

(1) A. F. Didot, *Essai sur la typographie*.

Digitized by Google

Les Elzevirs n'employèrent pas d'autres caractères que les siens et ceux de Sanlecque.

Les caractères grecs, qu'il a gravés par ordre de François Ier, et qui sont connus sous le nom de *typi regii*, furent confiés par ce prince à la famille des Estienne, et, plus tard, à ceux des imprimeurs qui se distinguaient le plus par leur savoir et leur habileté.

François Ier, qui les honorait du nom de *typographi regii*, n'eut jamais l'idée de créer une imprimerie royale, travaillant pour le compte de l'État.

Voici ce qu'on lit, au sujet de la gravure des caractères du roi, dans un curieux Mémoire publié par Antoine Vitré, vers 1655 (1) :

« Le Roy François Ier, ayant appris qu'il y avoit à Paris un excellent graveur de caractères d'imprimerie appelé Garamont, qui avoit fait les poinçons et les matrices de ces belles lettres romaines dont on imprime à présent, au lieu de ces lettres gothiques dont on se servoit auparavant luy, désira de voir cet excellent ouvrier.

Ce grand prince, ayant lui-même vu l'admirable travail de Garamont, lui commanda de graver les caractères de langue grecque, dont nous n'avions point encore en France. »

Antoine Vitré ajoute en marge :

« Garamont a fini dans la dernière misère ; mais il est vrai qu'il a esté mis au rang des hommes illustres, et qu'il a esté recompensé de quantité de beaux éloges après sa mort ! ! ! »

(1) Ce Mémoire a été communiqué à M. Aug. Bernard par M. L. Barbier, administrateur de la Bibliothèque du Louvre.

Digitized by Google

1510. Pierre Vidoue ou Vidouvé, de Verneuil, fut nommé libraire-juré en 1510, imprimeur en 1521, et mourut en 1544.

Vidouvé était très-instruit et fort habile typographe. Il prend le titre de *artium magister*, dans le livre en langue hébraïque qu'il imprima : *Linguarum duodecim caracteribus differentium alphabetum*, autore Guill. Postell, in-4°, 1538. Mais son caractère hébreu est bien inférieur à celui qu'employa Robert Ier Estienne quelques années plus tard.

Voici le titre d'un des nombreux ouvrages imprimés par cet habile typographe :

La Propriété des tortues, escargots ou limaz, grenoilles, citroulles ou citrulz, champignons et artichaulz. Paris, P. Vidoue, 1542, petit in-8°.

Cet imprimeur avait pour marque la Fortune avec cette devise : « *Par sit fortuna labori,* » et au-dessus de la figure : « *audentes juvo.* »

1512. Geoffroy Tory, ou Toury, de Bourges, peintre, graveur sur cuivre et sur bois, premier imprimeur royal, réformateur de l'orthographe et de la typographie, sous François Ier, libraire-juré en 1512, mort en 1550.

« Parmi les savants qui illustrèrent le règne de François Ier, et auxquels ce prince accorda des faveurs particulières, il convient, dit M. Aug. Bernard dans sa savante Monographie, de placer Geoffroy Tory ou Toury (1).

(1) Aug. Bernard, *Geoffroy Tory, premier imprimeur royal*, Paris, 1857, 1 vol. in-8°.

Digitized by Google

« Moins de vingt ans après l'introduction de l'imprimerie à Paris, vers l'année 1485, naquit à Bourges, de petits et humbles parents, un enfant, destiné à donner à la typographie française une impulsion vigoureuse pour opérer une véritable révolution.

« Cet enfant du peuple était Geoffroy Tory, Toury ou Thory.

« Bourges était à cette époque une ville métropolitaine et universitaire, où se trouvaient, par conséquent, plusieurs écoles ecclésiastiques et laïques.

« On peut penser que le jeune Tory, protégé, de bonne heure, par son heureuse nature et sa précoce intelligence, dut être admis dans les écoles capitulaires, où il apprit les premiers éléments de la grammaire; et par la suite, il se perfectionna en suivant les cours de l'Université. »

Ensuite Tory alla achever ses études littéraires en Italie, où il se rendit vers le commencement du XVIe siècle. Il s'arrêta longtemps à Rome, où il fréquenta le célèbre collége de la *Sapience*, puis à Bologne, où il suivit les cours du savant Philippe Beroal, mort en 1505.

De retour en France vers 1504, le jeune Tory fixa son domicile à Paris.

Peu de temps après, il obtint au collége du Plessis le titre de régent, autrement dit professeur.

Le premier ouvrage connu de Tory, est daté du collége du Plessis (octobre 1509); il a été imprimé par Henri Estienne; c'est le livre bien connu du Pape Pie II, intitulé *Cosmographia Pii papæ*.

Cette édition est, selon Tory, la troisième; elle

Digitized by Google

forme 41 feuilles d'impression in-4°; elle est accompagnée d'une carte du vieux monde.

Dans l'avis au lecteur terminé en forme de signature, Tory emploie le mot *Civis*, sous-entendant sans doute *Biturensis*.

En 1512, Tory édita pour Henri Estienne l'*Itinéraire* d'*Antonin;* c'était le second livre qu'il préparait pour cet imprimeur, chez lequel quelques écrivains prétendent, sans pouvoir réussir à le prouver, qu'il exerça l'emploi de correcteur.

Vers la même époque, il entra au collége de Bourgogne en qualité de régent ou professeur de philosophie.

Ses cours, qui durèrent plusieurs années, furent très-fréquentés.

L'activité de Tory était prodigieuse; il ne put se restreindre à son seul professorat.

Dans sa fiévreuse ardeur de travail, il se mit à apprendre le dessin, puis la gravure, pour laquelle il avait un goût tout particulier.

Cet *apprentissage*, joint aux travaux de la chaire, l'absorbèrent complétement pendant quatre années; mais, à la fin, peu satisfait de ses progrès en peinture, dessin et gravure, il résolut de nouveau d'aller étudier les formes antiques en Italie.

Il abandonna donc sa chaire de philosophie, ses nombreux auditeurs. et il se mit en route vers cette terre classique des beaux-arts et des lettres.

« C'est, dit-il, dans ce voyage qui eut lieu vers 1516 qu'il visita plus de mille fois le Colysée de Rome » (*Le Champ fleuri.*)

Digitized by Google

Vers 1518, Tory, qui était sans fortune, revint à Paris, où sa première ressource fut la peinture, puis la gravure, dans laquelle il acquit une certaine réputation.

Il se fit alors recevoir libraire. C'était en ce temps-là un usage assez général parmi les graveurs, usage que leur avaient donné les miniaturistes, leurs prédécesseurs, et qui s'est perpétué jusqu'au XVIIIe siècle.

Depuis qu'il était devenu libraire (Lottin dit en 1512), Tory avait abandonné sa devise *Civis*, pour adopter une enseigne suivant l'usage : celle qu'il choisit, et qui est connue sous le nom du *Pot-Cassé*, peut donner une idée de ses goûts et de ses études.

Plus loin nous en donnerons la description.

Tory entreprit de graver pour lui-même une série de cadres à l'antique, qu'il destinait à des *Heures*, genre de livres fort lucratifs alors.

A notre grand regret, nous ne pouvons suivre cet infatigable travailleur pas à pas dans son active carrière ; nos lecteurs y perdront, mais ils pourront consulter la précieuse et savante étude de M. Aug. Bernard sur Tory. Nous sommes forcé, à cause de l'exiguïté de notre cadre, de ne signaler que les plus importantes et remarquables productions du célèbre artiste.

Le premier livre *illustré*, comme on dit avec emphase aujourd'hui pour dire enrichi, orné, publié par Tory, est une édition in-4° des *Heures de la Vierge*, selon la Vulgate. Ce magnifique volume fut imprimé, de compte à demi, chez l'habile imprimeur Simon de Colines, avec des encadrements et des sujets à l'antique d'un goût parfait.

Digitized by Google

Les exemplaires de cet admirable ouvrage, appartenant à Simon de Colines, portent sur le titre la date de 1524, et à la fin celle du 17 des calendes de février (16 janvier 1525).

Sur les exemplaires appartenant à Tory, qui portent la date du 17 janvier 1525, on lit en tête la suscription suivante :

« Ces présentes *Heures à l'usage de Rome* furent achevées de imprimer le mardy dix-septiesme iour de Ianvier mil cinq cens vingt-cinq, pour maistre Geofroy Tory de Bourges, libraire, demourant à Paris, sus Petit-Pont, joignant l'Hostel-Dieu, à l'enseigne du *Pot-Cassé.* »

Deux ans après, Tory fit imprimer une nouvelle édition in-8° de ces *Heures* chez Simon de Colines, qui, à cet effet, employa les caractères romains.

Elles sont illustrées de nouveaux encadrements et de sujets du même genre.

Achevées le 21 octobre 1527, elles sont précédées d'un nouveau privilége de François Ier, qui étend à dix ans les droits de Tory, non-seulement en faveur de ce livre, mais encore des précédents, dit ce privilége, « et d'*aulcunes histoires et vignettes à l'antique, par luy cy devant faict imprimer*, » et en considération des grands frais que lui avaient occasionnés ces gravures.

Voici l'extrait du privilége accordé par François Ier à Geoffroy Tory le 5 sept. 1526, et imprimé en tête des *Heures*, in-8° de 1527 et du *Champ-Fleury* de 1529 :

« Françoys, par la grâce de Dieu, etc., etc.

« Nostre cher et bon ami Maistre Geofroy Tory de Bourges, libraire,

Digitized by Google

demourant à Paris, nous a faict dire et remonstrer comme pour tousiours divulguer, a croistre et decorer la langue latine et françoyse, il a, puis un certain temps en ça, faict et composé un livre en prose et langage françoys, intitulé l'*Art et la science de la deue et vraye proportion des lettres attiques, autrement dictes antiques, et vulgairement lettres romaines, proportionnellement selon le corps et visaige humain*, lequel livre il nous a faict veoir et presenter, nous suppliant et requerant a ceste fin luy donner et octroyer privilege, permission, et licence d'icelluy livre imprimer ou faire imprimer, ensemble certaines histoires et vignettes a l'antique et a la moderne, pareillement frises, bordeures, coronemens et entrelas, pour faire imprimer Heures et en telz usages et grandeurs que bon luy semblera, durant le temps et terme de dix ans, commenceans au iour de la date de l'impression desdictz livres et Heures; avec prorogation de semblable temps pour aucunes histoires et vignettes a l'antique par luy cy-devant faict imprimer :... savoir vous faisons que nous, ce que dict est considéré, inclinons libérallement à la supplication et requeste dudict membre Geofroy Tory, et ayant reguard et considération aux peines, labeurs, fraiz et despens qui luy a convenu porter et soutenir, tant à la composition dudict livre, que pour la taille desdictes histoires, vignettes, frises, bordeures, coronemens et entrelas pour faire imprimer heures, comme dict est, en plusieurs usaiges et grandeures a icelluy.... avons donné.... privilege de pouvoir imprimer.... lesdicts livres.... en vous mandant.... ne souffrir.... que aucuns autres libraires ou imprimeurs de nos dictz royaumes, pays et seigneuries puissent imprimer les dictz livres et Heures, sur peine de cent mares d'argent à nous appliquer et confiscation des livres.

« Donné à Chenonceaux, le cinquiesme de septembre, l'an de grace mille cinq cent-vingt-six, et de nostre regne le douziesme. »

La conséquence de l'infraction à un tel privilége était que le roy gagnait cent marcs d'argent, et sans doute aussy le produit de la vente des exemplaires confisqués de l'ouvrage.

Dans un cas semblable le roi gagnait, et le libraire ou imprimeur perdait. — Tout pour le roi.

Dans le privilége qui fut accordé à Geofroy Tory le 29 septembre 1524 et imprimé en tête des *Heures* de 1524-1525, rédigé dans le même sens que celui que nous venons de reproduire, la peine cette fois infligée n'est que de *vingt-cinq marcs* d'argent, tou-

Digitized by Google

jours à appliquer à l'épargne du roi; aussi toujours le produit de la confiscation des exemplaires saisis.

Ce privilége fut donné à Avignon le 23 septembre 1524.

Conrad Néobar fut plus heureux dans le privilége qui lui fut accordé par François Ier.

Une troisième édition de ces *Heures*, in-4°, parut à la même époque; cet ouvrage fut imprimé en caractères gothiques chez Silvius Dubois.

Pendant que s'imprimait *le Champ-Fleury*, son auteur préparait divers ouvrages qui, presque tous, ont été publiés.

Enfin *le Champ-Fleury* parut en 1529.

« Tory avait enfin, dit M. A. Bernard, trouvé sa voie. Il résolut de démontrer la supériorité de sa langue maternelle dans un livre spécial (*le Champ-Fleury*), illustré de gravures par lui-même, destiné particulièrement aux imprimeurs et aux libraires, en position, eux, de les propager très-rapidement à l'aide de leurs moyens d'action. »

Tory raconte lui-même en quelles circonstances lui vint cette pensée :

« Le matin du jour de la feste des Rois, dit-il, que l'on comptoit M.D.XXIII (1523), me prins a fantasier en mon lict, et m'ouvrir la voie de ma mémoire, pensant à mille petites fantasies, tant serieuses que joyeuses, entre lesquelles me souvins de quelques lettres antiques que iavoys nagueres faictes pour la maison de monseigneur le tresorier des guerres, maistre Jehan Groslier, conseiller et secretaire du roy nostre sire, amateur de bonnes lettres et de tous personnages savants, desquelz aussi est tres ami et extime tant de là que dans les monts.

« En pensant à icelle lettre attique me vint soudain en memoire ung sententieux passage du premier livre et huitiesme chapitre des Offices de Cicero, où est escript : « Non nobis solùm nati sumus, ortusque nostri

Digitized by Google

partem patria vendicat, partem amicis. » Qui est a dire en substance que nous ne sommes pas nez en ce monde seullement pour faire service et plaisir a noz amys et nostre pays (1). »

Voici le titre exact que porte ce curieux et savant ouvrage sur la première édition :

CHAMP-FLEURY, auquel est contenu l'art et science de la deue et vraye proportion des lettres Attiques, quon dict aultrement lettres antiques, et vulgairemeut lettres Romaines, proportionnée selon le corps et visage humain. — Ce livre est privilégié pour DIX ANS par le roy nostre sire, et est à vendre à Paris sus Petit-Pont à l'enseigne du *Pot-Cassé* par Maistre Geofroy Tory de Bourges, libraire, et autheur dudict. Et par Gilles Gourmont, aussy libraire demeurant en la rue Sainct-Jaques, à l'enseigne des *Trois-Couronnes*.

« On est heureux, ajoute M. A. Bernard, auquel nous faisons cet emprunt, d'y voir figurer le nom du premier imprimeur en caractères gravés de Paris.

« C'est Gourmont lui-même qui a imprimé ce livre savant, où l'on trouve des détails très-curieux sur les lettres des alphabets hébreu, grec et latin, dont il offre des modèles qui n'ont pas varié depuis; mais il le fit tout entier avec un caractère gravé sans doute par Tory lui-même, car il s'en servit plus tard dans sa propre imprimerie. »

Depuis qu'il était devenu libraire, Tory, comme nous l'avons dit, avait abandonné sa devise *civis* pour adopter une enseigne suivant l'usage.

Celle qu'il choisit est connue sous le nom de *Pot-Cassé*, pour donner une idée de ses goûts et de ses études; c'est un vase antique brisé d'un côté.

Ce vase fut seul d'abord, ainsi qu'on le voit sur la couverture de plusieurs livres reliés chez lui. Plus tard, ce vase fut placé par Tory sur un livre fermé, par

(1) *Champ-Fleury*, fol. 1, r°.

Digitized by Google

allusion à sa profession de libraire, et il le fit briser par un touret ou toret, comme on disait alors.

L'emblème de ce *Pot-Cassé* subit diverses modifications successives, suivant les caprices de l'imagination de Tory; enfin on trouve sa devise définitive dans son *Champ-Fleury*.

« Velà (dit Tory), ma sus déclarée devise et marque faicte comme je l'ay pensée et imaginee, en y speculant le sens moral, pour en donner aucun bon amonestement aux imprimeurs et libraires de par dezçà, à eulx exercer et employer en bonnes inventions et plaisantes exécutions, pour monstrer que leur esprit n'aye toujours esté inutile, mais adonné à faire service au bien public, en y besoignant, et vivant honnestement.

Tory donne une explication très-embrouillée de sa devise.

« Premierement en icelle y a ung vase antique qui est casse, par lequel passe ung toret (1). Ce dict vase et pot casse signifie nostre corps, qui est un pot de terre. Le tout signifie *Fatum*, qui perce et passe foible et fort.

« Soubs icelluy pot casse y a ung livre clos à trois chaines et cathenats, qui signifie que, apres nostre corps est cassé par la mort, la vie est close des trois deesses fatales.

« Celluy livre est si bien clos, quil ny à celluy qui à sceust rien veoir, sil ne scaict les segrets des cathenats, et principallement du cathenat rond, qui est clos, il ny a plus homme qui y puisse rien ouvrir, si non celluy qui scaict les segrets, et celluy est Dieu, qui seul scaict et cognoist avant et apres nostre mort, quil a este, quil est, et quil sera de nous.

« Le feuillage et les fleurs qui sont audict pot, signifient les vertus que nostre corps pouvoit avoir en soy durant sa vie.

(1) Instrument dont se servent les graveurs et qui a la forme d'un T; il est encore employé par les raccommodeurs de faïence, il leur sert, non pas à *briser*, mais bien à raccommoder les vases.

Digitized by Google

« Les rayons de soleil qui sont au dessus et aupres du tout et du pot signifient linspiration que Dieu nous donne en nous exerceant a vertus et bonnes operations.

« Aupres du dict *pot casse*, il y a escript NON PLUS, qui sont deux dictons monossyllabes, tant en francoys qu'en latin, qui signifient ce que Pittacus disoit en son grec Μηδὲν ἄγαν, *nihil nimis*, si non en extrême nécessité : « adversus quam nec Dii pugnant. »

« Mais disons et faisons SIC. VT. VEL. VT. C'est à dire ainsi comme nous debvons, ou au moings mal que pouvons.

« Si nous voulons bien faire, Dieu nous aydera, et pour ce ay ie escript tout au dessus : MENTI BONÆ DEVS OCCVRRIT, c'est à dire Dieu vient au devant de la bonne volonté et luy ayde. »

Quelque bizarre que soit l'explication de cette enseigne donnée par Tory dans *le Champ-Fleury*, nous avons cru devoir l'extraire du livre de M. A. Bernard, pour montrer la portée de l'esprit de cet artiste célèbre, qui nous a encore donné, comme le *blason* de ses connaissances artistiques, sa description de l'ensemble des instruments dont il se servait dans ses travaux.

L'apparition du *Champ-Fleury* fut un grand événement ; il opéra une véritable révolution dans l'imprimerie : ce fut la réforme des vieux caractères.

Robert Estienne réforma tous les caractères qu'il tenait de Henri son père, pour mieux dire de son beau-père Simon de Colines, et les remplaça par des caractères d'une forme nouvelle, gravés sans doute par Tory, caractères dont la forme s'est perpétuée, sauf quelques changements, jusqu'à la Révolution de 89.

Encouragé par ce succès, celui-ci rédige les *Reigles generales de l'orthographe du langage françoys*, qu'il se propose de mettre incessamment sous presse ; il publie le *Tableau de Cebès*, les *Dialogues de Lucien*, les *Chroniques d'Egnazio*.

Digitized by Google

Sa librairie prenant un grand développement, il quitte le petit pont de l'Hôtel-Dieu et va s'établir rue Saint-Jacques, n° 43, en face de l'Écu de Bâle, enseigne de Wéchel. A la fin de 1529, il se fait recevoir imprimeur et va se fixer rue de la Juiverie, n° 16, presque en face de l'église de la Magdeleine, où il transporte son enseigne du *Pot-Cassé*.

En 1530, François Ier nomme Geoffroy Tory son libraire et imprimeur, pour le récompenser de la publication du *Champ-Fleury*. Certes, si la récompense était digne du roi, à son tour Tory était digne de la récompense.

Il fut le maître de Claude Garamont, et fit agréer ce célèbre artiste au roi François Ier, pour exécuter la gravure, sous la direction de Robert Estienne, de 1541 à 1549. Les poinçons et matrices de ces célèbres types grecs, connus sous le nom de *typi regii*, sont conservés encore aujourd'hui à l'imprimerie impériale, mais on ne s'en sert plus.

Arrivé à cette période de sa vie, Tory, qui ne paraît pas s'être trop adonné à la littérature, s'occupait aussi fort peu d'imprimerie, puisque depuis le 7 juin 1533 nous ne trouvons rien sous son nom.

Cependant, les soins à donner à la typographie suffisaient pour le détourner de son travail de prédilection, la gravure.

En effet, nous ne voyons de lui aucune grande œuvre d'art qui puisse se rapporter à l'époque où il a exercé l'imprimerie.

L'âge ayant naturellement diminué son activité, il résolut d'abandonner une partie de ses emplois

Digitized by Google

pour pouvoir se livrer entièrement à la gravure, qui était plus, nous le répétons, dans ses goûts.

Il choisit pour son successeur Olivier Mallard, auquel il céda jusqu'à son enseigne; il le fit ensuite agréer par François Ier comme libraire et imprimeur royal.

M. A. Bernard, dans son travail si remarquable sur Geoffroy Tory, a analysé avec une scrupuleuse exactitude les divers ouvrages publiés ou édités par lui, soit comme libraire, soit comme imprimeur; il a fait plus : il s'est livré à de pénibles recherches pour étudier les vignettes et fleurons de ce laborieux artiste. A ce savant travail nous regrettons de ne pouvoir encore emprunter les MARQUES TYPOGRAPHIQUES DESSINÉES ET GRAVÉES PAR TORY pour les libraires et imprimeurs, ses contemporains.

Il dessina et grava, de plus, un très-grand nombre de marques, dont il serait peut-être fastidieux de reproduire les noms.

« Nous avons la preuve, ajoute le patient et savant chercheur, que Tory possédait la plus belle clientèle typographique qui fut jamais.

« L'inventeur du *Pot-Cassé* avait été choisi par ses confrères pour l'exécution de leurs marques.

« Ils avaient été frappés de la perfection apportée par lui dans ce genre de gravure, qu'il avait complétement transformé.

« En effet, au lieu de ces grossières vignettes au fond noir, où le dessin ressortait en blanc, comme taillé à l'emporte-pièce, il avait introduit peu à peu dans ses bois toute la délicatesse des gravures italiennes.

« En présence de tels résultats on ne doit pas être surpris de la prédilection des imprimeurs-libraires pour Tory; ils se firent un devoir d'employer un confrère qui poétisait leur profession : c'était pour eux une question de corps et de patriotisme tout à la fois. »

Digitized by Google

Nous avons vu, de nos jours, un pareil exemple de patriotisme ou plutôt de *mode*.

De 1820 jusqu'à sa mort, notre ami, un grand artiste, Alexandre Desenne, fut l'idole des éditeurs; puis vint Achille Devéria, et ensuite ce bon enfant de Tony Johannot.

Certes il y avait bien d'autres dessinateurs de très-grand mérite, mais les libraires ne voulaient que A. Desenne, A. Devéria, Tony Johannot, et ne juraient que par eux.

Ces artistes jouissaient de la vogue, et ils l'avaient certes bien conquise par leurs compositions si pleines d'esprit, de grâce, de charme et de séduction.

Chacun de ces grands et aimables improvisateurs, qui étaient de nos amis, était le Geoffroy Tory de son époque.

Celui-ci dressa l'inventaire complet des nombreuses éditions qu'il exécuta, soit pour son propre compte, soit pour celui du roi, et de celles qu'il publia comme libraire.

On lui doit l'invention des signes orthographiques particuliers à la langue française, et peut-être aussi l'ordonnance de 1539, qui a chassé le latin du Palais.

Il fut le rénovateur de la gravure; il était un dessinateur de grand mérite.

Voici l'épitaphe poétique de G. Tory, que nous a conservée La Caille dans son *Histoire de l'imprimerie*, page 100.

SISTE, VIATOR, — et jacentes etiàm artes colito!

Hic — GODOFREDVS TORINVS Bituricvs, ubique litteris librisque clarissimus, — qui — Parisiis multos per annos philosophiam — docuit

Digitized by Google

maximo concursu, — in regio Burgundiæ Collegio, — simulque artem exercuit typographicam, — novam tunc ac recentem brevi perpolitam — tamen reddidit, — Quisquis ad studium animum applicas — et indè quæris immortalitatem, — præcipuo cultori prius appreciare. — AMEN.

Voici une autre épitaphe de ce célèbre artiste :

GODOFREDO TORINO,
Quem Ulvaricum (*lisez* Avaricum) Biturigum peperit,
Quem Lutetia Parisiorum fovit,
Viro linguæ tùm latinæ tùm græcæ peritissimo,
Litterarum denique amantissimo,
Typographo solertissimo
Et
Bibliographo doctissimo,
Quod de partibus ædium elegantissima distica scripserit,
Tumulos aliquot ludicros veterrimo stylo latinè condiderit,
Xenophontis, Luciani, Plutarchi tractatus,
E græco in gallicum converterit.
Parisiis in Burgundiæ gymnasio philosophiam docuerit,
Primus omnium de re typographicâ sedulo disseruerit,
Litterarum sive caracterum dimensiones ediderit,
Et GARAMVNDVM Calcographum principem edocuerit,
Viri boni officio, quoad devixit,
Anno M.D.L.
Semper defunctus, a monente
JOANNE TOUBEAV,
Etiam typographo et auctore,
Mercatorum prætore,
Ædili Bituricensi;
Ob negotia civitatis difficillima
Ad Regem et Consilium Legato,
Ejusdem TORINI abnepote,
Et typographicorum insignium hærede,
NICOLAVS CATHARINVS, nobilis Bituricus
Regis advocatus et Senator in Biturigum metropoli,
A teneris annis huc usque et deinceps
Rei typographicæ addictissimus,
Cursim raptimque scripsit, exeunte novembri
M.DC.LXXXIV.

Geoffroy Tory mourut à Paris en 1550.

Digitized by Google

De ce célèbre professeur, imprimeur, libraire, dessinateur, graveur et fondeur de caractères, était issu JEAN TOUBEAU, son petit-neveu, dont il est parlé dans l'épitaphe que nous venons de rapporter, et qui était imprimeur et libraire à Bourges, homme savant aussi et très-habile en son art. Il a imprimé un ouvrage de sa composition : les *Institutes du droit consulaire.* Il mourut à Paris, en 1685.

FRANÇOIS Ier (1515 A 1547).

1516. GUILLAUME Ier NYVERD, libraire juré.

1516. Nyverd (*Guillaume Ier*), libraire et imprimeur.
1521. Nyverd (*Jacques*, successeur), libraire et imprimeur.
1561. Nyverd (*Guillaume II*), libraire et imprimeur ordinaire du roi.

1516. Guillaume Ier Nyverd mettait pour devise à la fin et au commencement de ses livres ces vers remarquables :

Tout ainsi que descend en la fleur la rosée,
La face au mirouer et au cœur la pensée,
Le soleil en voirière sans estre entamée,
La voix en la maison sans estre offensée
Entre le fils de Dieu en la Vierge adorée.

Deux éditions gothiques de *La Farce de Maistre Patelin* portent sa marque, mais ne sont pas datées.

Guillaume Ier Nyverd imprima pour *Edmond Lefèvre*, libraire, *la Fleur des Commandements de Dieu*, in-fol., 1516 (1).

(1) Voyez FRANÇOIS ESTIENNE, page 215, tome Ier de la IIIe partie de cet ouvrage; on y verra le rôle infâme que joua ce libraire dans les persécutions qu'éprouvèrent les Estienne pour le fait d'opinions religieuses.

Digitized by Google

Jacques Nyverd (1521) imprima, entre autres ouvrages, *Eclogue de Baptiste Mantuan*, in-8°, 1521, et *Ordonnances royales de la ville de Paris*, in-fol., 1528.

Ce sont les premières ordonnances, dit La Caille, imprimées pour Paris, ornées de plusieurs figures en bois, représentant les habillements et les cérémonies des officiers de la ville. Cet ouvrage est fort rare.

Jacques avait pour marque un arbre au haut duquel est la sainte Vierge, et plus bas ses armes avec ces mots : *Soli Deo honor et gloria.*

Guillaume II Nyverd fut nommé imprimeur ordinaire du roi et libraire en 1561. Il imprima *Épistres envoyées à un quidam*, en lesquelles est montré que, hors l'Église catholique, il n'y a pas de salut, par Gentian Hervet, in-8°, 1561.

Il avait pour marque deux colonnes entrelacées, avec ces mots : *Pietate et industriâ ;* cette devise était aussi celle de Charles IX.

Dans ses *Recherches sur les marques typographiques* gravées et dessinées par G. Tory, M. A. Bernard donne celle de G. Nyverd, et il prouve qu'il fut imprimeur dès 1516.

Il le prouve en citant le titre de l'ouvrage suivant :

Réformation des tavernes et destruction des gourmandises, en forme de dialogue, 4 feuilles in-8°.

On lit à la fin :

A Paris, par Guillaume Nyverd, *imprimeur.*

Le texte de la *Réforme des tavernes* a été imprimé

Digitized by Google

dans le tome II, page 223, du *Recueil des poésies françaises* des XVe et XVIe siècles, recueillies et annotées par M. Anatole de Montaiglon, in-16. Paris, *Jannet*, 1855.

1516. La famille CHAUDIÈRE, libraire.

1516. Chaudière (*Regnault Ier*), libraire.
1546. Chaudière (*Claude*), fils de *Regnault Ier*, libraire.
1570. Chaudière (*Guillaume Ier*), fils de *Claude*, libraire-imprimeur de la Sainte-Union, mort en 1610.
1610. Chaudière (*Gillette Haste*), veuve de *Guillaume Ier*, libraire.
1603. Chaudière (*Regnault II*), fils de *Guillaume Ier*, libraire-juré en 1603, adjoint en 1618, mort en 1633.
1622. Chaudière (*Guillaume II*), premier fils de *Regnault II*, libraire.
1627. Chaudière (*N.* veuve de *Guillanme II*), libraire.
1633. Chaudière (*Pierre*), deuxième fils de *Guillaume II*, libraire en 1633 et adjoint en 1644.

C'est une des familles des plus honorables, et des plus instruites et distinguées qui ait honoré de ses savants et laborieux travaux pendant cent vingt-huit ans l'imprimerie et la librairie.

1516. REGNAULT CHAUDIÈRE fit imprimer : *Petrus Crinitus de honestâ disciplinâ, de Poetis Latinis*, 1518; *Claudius Seysellus adversus Waldenses*, in-4°, 1520.

Il avait pour marque le Temps avec ces paroles : *Virtus sola aciem retundit istam.* L'enseigne de ce Regnault Chaudière était celle de Guillaume Godard : « A l'homme saulvage. » Il s'est fait distinguer par le grand nombre de livres qu'il a fait imprimer.

CLAUDE CHAUDIÈRE (1546), fils du précédent, fit imprimer en société avec son père : *Oraison funèbre*

Digitized by Google

de Marguerite, Reyne de Navare, par de Sainte Marthe, in-4°, en 1550.

Claude Chaudière était savant et homme docte; nous avons de sa composition : *Dialogue du vray amour*, imprimé en 1555 ; *Damasceni opera*, in-fol., et autres ouvrages très-importants.

Il était imprimeur du cardinal de Lorraine; il avait pour marque et devise celle de son père Regnault Ier.

La grande quantité de livres que Claude a imprimés ou fait imprimer, a prouvé qu'il fut un des plus habiles libraires de son temps.

Guillaume Chaudière (1570) était fils de Claude, et devint imprimeur de la *Sainte-Union*. Il fit imprimer : *Palladii historia Lausica*, etc., in-4°, 1570 ; *Originis opera stud. G. Genebrardi*, in-fol. 1574 ; *Sancti Joannis Damasceni opera*, in-fol. 1577; *Stemmatum Lotharingiæ ac Barri Ducum tomi septem*, auct. Rossiers, in-fol., 1580.

Ce livre fut supprimé par la censure en son temps, et se vendait très-cher.

Guillaume Ier, en société avec la veuve de J. Kerver, publia : les *Hommes illustres* de Thevet, in-fol. 1584. Ce livre est assez estimé à cause des portraits des hommes illustres qu'il contient. Ils publièrent aussi *S. Isidori Pelusiota opera*, *gr.* et *lat.*, in-fol. 1585.

Il avait pour marque et pour devise celle de son père Claude, et celle de son grand-père Regnault Ier.

Ce Guillaume s'est distingué par la grande quantité de livres qu'il a fait imprimer, et en ce qu'il

Digitized by Google

était libraire de la Ligue avec Sébastien Nivelle : ils imprimèrent ensemble *les Sermons de la simulée conversion du Roy Henri* IV, preschez par Jean Bouché, curé de Saint-Benoist, in-8°, 1594, et par plusieurs autres ouvrages du même genre. Ils mettaient à ces sortes de livres après leurs noms cette qualité, *imprimeurs de la Sainte-Union.*

Regnault II, Chaudière (1603), fils de *Guillaume* Ier, libraire-juré, fit imprimer un très-grand nombre d'excellents ouvrages, dont nous ne citerons que ceux-ci : *Sermons d'Inchino, traduits* par Gabriel Chappuis, in-8°, 1604 ; *Recréations spirituelles sur l'Amour divin*, et le *Bien des amis*, etc., in-8°, 1619.

Il avait pour marque celle de son père.

Il fut un des premiers adjoints du règlement de 1618, et marguillier de Saint-Benoît, où il fut enterré.

Pierre Chaudière (1633) 2me fils de *Guillaume* II, fut reçu libraire en 1633. Il fit imprimer les œuvres du cardinal du Perron, in-fol. 1633 ; c'est une seconde édition. En 1644 il fut adjoint de la communauté des libraires et imprimeurs.

Il avait pour marque l'Écu de Florence, avec cette devise :

Florida florenti floret, Florentia floret.

Il fut marguillier de l'église Saint-Benoît.

Feu M. Guineau, rédacteur du *Journal de la Haute-Vienne*, ayant voulu se rendre compte des rapports qu'il pouvait y avoir entre les opérations des artistes et les actions de leurs patrons respectifs, disait en 1806 :

« Les typographes ont reconnu que, ayant besoin

Digitized by Google

d'huile pour l'impression, ils devaient adopter pour patron SAINT JEAN, qui était sorti plus vigoureux que jamais de la chaudière d'huile bouillante où il avait été plongé; et parce que aussi, disaient-ils, l'encre d'imprimerie est un excellent remède contre les brûlures (1). »

Singulière coïncidence de nom que celui de l'imprimeur *Chaudière*, avec celui du vase dans lequel fut plongé SAINT JEAN PORTE-LATINE (2) !

P. Chaudière publia aussi *La Galliade, ou de la Révolution des arts et sciences*, par Guy le Feure de la Boderie. Paris, Chaudière (Guillaume Ier), 1578, in-4°.

1520. SIMON DE COLINES OU COLINET.

1520. De Colines ou Colinet (*Simon*), né à Gentilly-lès-Paris, épouse la veuve de *Henri Ier Estienne*, libraire et imprimeur; il exerçait en 1550.

1529. De Colines (*François*), libraire.

1535, De Colines (*Louis*), libraire et imprimeur; il exerçait en 1544.

1550. De Colines (les *héritiers* de *Simon*), libraires et imprimeurs.

« Simon de Colines, libraire-imprimeur, fut un des premiers qui s'adonna à tailler des poinçons et à frapper des matrices pour les caractères d'imprimerie. » (LOTTIN, *Catal. des libr.-imp.*)

SIMON DE COLINES naquit, comme nous l'avons dit à Gentilly, près de Paris; il devint imprimeur-libraire en 1520.

Ce célèbre graveur-fondeur en caractères typogra-

(1) P. Poyet, *la Bibliographie limousine*, p. 205 du Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, grand in-8°, 1861.

(2) Voir à la IIe partie, p. 165, la fête du *Momon*, seigneur de *la Coquille*, célébrée par les ouvriers typographes.

Digitized by Google

phiques introduisit le premier, en France, l'usage des caractères italiques.

« De Colines, très-distingué déjà par son instruction, dit un juge très-compétent en cette matière, M. A. F. Didot, était un typographe accompli, bien digne, par conséquent, de devenir l'allié de la famille des Estienne. »

Ses éditions grecques et latines dont les beaux caractères ont été gravés par lui, sont recherchées.

Une épigramme en l'honneur de Sébastien Gryphe constate que Simon de Colines gravait lui-même ses types :

Inter tot nôrunt libros qui cudere, tres sunt
Insignes; languet cætera turba fame.
Castigat Stephanus, sculpit Colinæus : utrumque
Gryphius edocta mente manuque facit.

Avant d'épouser la veuve d'Henri Estienne Ier, dont il continua l'établissement, il avait imprimé : *Aristotelis Logica, cum commentariis J. Fabri, Stapulensis*, qui porte cette suscription : *Parisiis, ex officina Henrici Stephani et successoris ejus Simonis Colinæi*, 1520, in-fol. C'est une réimpression du même livre, imprimé en 1503 par Henri Estienne.

C'est sans doute pour conserver le souvenir de la première marque de l'imprimerie de Henri Estienne, que Colines mit pour emblème à la plupart des livres qu'il imprima *deux lapins*, qui rappelaient l'origine de leur typographie (1).

(1) Imitant cet exemple, Regnault Ier Chaudière, qui épousa la fille unique de Simon de Colines, prit l'emblème du *Temps* avec sa faux, que son beau-père plaçait souvent sur ses livres avec cette inscription : *Virtus sola hanc aciem retundit.*. Voyez les marques typographiques de M. A. Bernard.

Digitized by Google

L'ouvrage intitulé *Les Quatre Évangélistes*, avec une épître exhortatoire, porte : *Imprimé en la maison de Simon de Colines, libraire-juré de l'Université de Paris, demourant en la rue Sainct-Jean-de-Beauvais, l'an de grâce* 1524, *le* 12 *du mois d'apvril.* Dans d'autres ouvrages, on lit : « Pressit suis typis nitidissimis Simon Colinæus, *in officinâ suâ sub* Aureo Sole *insignita, è regione Collegii Bellovacensis.* »

Ce fait prouve que son imprimerie était établie auprès de celle de Henri Estienne, si elle ne se trouvait pas dans la même maison. Toutefois on pense qu'il conserva à son beau-fils Robert Estienne l'imprimerie paternelle, située près des Écoles de Droit, et que les deux ouvrages publiés sans date, mais avec le nom de Robert Estienne, l'un, *Apulei liber de Deo Socratis*, in-12, et l'autre, *M. T. Ciceronis Epistolæ ad Familiares*, in-8°, y furent réimprimés en 1526.

Ce fut à l'école de son beau-père, et d'après ses avis, que Robert Estienne se forma le goût et s'instruisit des procédés divers de la typographie.

Les éditions des auteurs latins, parfaitement imprimées par Simon de Colines, sont presque toutes de format petit in-8°.

A l'imitation d'Alde, il fit grand usage du caractère penché ou italique, mais d'un œil plus gros. Son plus beau livre est la *Métrique* de Terentianus Maurus, in-4°, 1531. Le *Nouveau Testament* en grec, petit in-8°, est regardé aussi comme un chef-d'œuvre typographique. On compte près de cinq cents ouvrages imprimés par Simon de Colines ; plusieurs sont ornés

Digitized by Google

de gravures en bois. Le dernier livre sorti de ses presses est l'œuvre sur l'Anatomie de Charles Estienne; il est orné, ainsi que l'édition latine publiée l'année précédente, de figures gravées sur bois.

De Colines imprima plusieurs ouvrages d'Érasme, bien qu'ils eussent une tendance aux doctrines de Luther, alors rigoureusement réprimées. Ce fut dans l'année même où l'ami d'Érasme, Louis Berquin, quoique bienvenu du roi, qui l'appelait son conseiller, fut brûlé sur la place de Grève, en avril 1529 (1), pour s'être obstiné à ne pas vouloir rétracter ses erreurs, que Simon de Colines imprima à vingt-quatre mille exemplaires, nombre prodigieux alors, les *Colloquia Erasmi*, livre qui fut censuré par la Faculté de théologie, et où elle signala les *endroits qui contenaient du venin et du poison*. L'Université défendit ensuite de le lire et de l'enseigner dans les colléges.

Le savant Guillaume Budé, l'un des juges de Berquin, fit tout ce qu'il put pendant trois jours pour lui persuader de sauver sa vie par la rétractation de ses erreurs; mais il ne put vaincre son obstination. Érasme l'avait fortement engagé à renoncer à son projet audacieux d'en appeler à la censure de la Faculté de théologie, qui l'obligeait à une abjuration publique et à l'interdiction de composer désormais aucun livre. Vainement aussi il l'avait pressé de quitter la France (2).

1521. Jean Cornilleau, en latin *Cornicularius*, fut

(1) Amb. F. Didot, *Essai sur la typographie*, Paris, 1857, gr. in-8°.
(2) *Biographie générale* du Dr Hoeffer.

Digitized by Google

un libraire-imprimeur fort instruit dans les langues grecque et latine. Il imprima *Rob. Gaguin, de Gestis Francorum*, etc., in-4°, 1521 ; et pour GAILLOT DUPRÉ, *Concilia generalia ex editione Jacobi Merlini*, 2 vol. in-fol., 1524.

C'est la première édition que l'on en ait faite à Paris. Il s'en trouve des exemplaires imprimés sur vélin.

On lui doit aussi, pour JEAN PETIT, *Ambrosii Calepini Dictionarium*, in-fol., 1525.

Les éditions de cet imprimeur sont soignées.

Voici sa devise, qui nous paraît fort ambitieuse :

« *Impressoriæ artis diligentissimus optimusque opifex.* »

C'est qu'en effet, il était un des plus habiles imprimeurs de son temps ; il savait les langues grecque et latine.

1522. CHRESTIEN et ANDRÉ WÉCHEL, libraires et imprimeurs.

CHRESTIEN WÉCHEL se montra l'émule des Estienne, par l'activité de ses presses et la correction de leurs produits.

Les armes de Chrestien furent d'abord l'Écu de Bâle, avec cette devise *Pegaso*. Sur quelques-unes de ses anciennes éditions, on voit un arbre avec deux écureuils et cette devise : *Unicum arbustum, non alit duos erithacos*, adage qui a été expliqué par Érasme, dont Wéchel fut l'ami.

Il demeura d'abord rue Jacob, et, plus tard, rue Saint-Jacques. G. Tory transporta presque en face

Digitized by Google

l'Écu de Bâle ses ateliers et son enseigne du Pot-Cassé.

Chrestien Wéchel fut un habile imprimeur, et les livres sortis de ses presses sont fort recherchés.

Il imprima les *OEconomiques d'Aristote*, traduites par Sybert Louvenborch, in-fol., 1552, *Galenus de Plenitudine*, in-fol. 1528, *Joan. Quintini Hædui repetitæ duæ duorum Capitum prælectiones*, etc., etc., in-fol., 1552.

Gesner dédia à C. Wéchel, en 1556, sa treizième édition de ses *Pandectes*, où il dit de lui « qu'il a été un des plus illustres dans sa profession. » Il y a joint le Catalogue des ouvrages imprimés par Wéchel, et qui sont très-nombreux.

Chrestien Wéchel commit la grave imprudence de publier un petit opuscule de 37 pages in-4°, dont voici le titre : *Exactissima infantium in limbo clausorum querela adversùs divinum judicium*, etc ; *apud Christianum Wechelum, in viâ Jacobæâ, sub scuto Basiliensi*, janvier 1531.

Cet opuscule, dit de Bure, fit un grand éclat : « il fut si bien supprimé, comme contenant des principes impies, qu'on n'en connaît que peu d'exemplaires.

« On prétend même que ce livre porta malheur au riche et célèbre imprimeur Wéchel, et fut cause de sa ruine. Ce fut dans le temps de l'impression de ce volume qu'arriva l'époque des premiers malheurs de cet artiste. » (Voyez Bayle, à l'art. Wéchel.) La publication du traité d'Érasme, *De usu carnium*, qui fut censuré par les docteurs de la Sorbonne, lui causa encore beaucoup de souci.

Digitized by Google

Chrestien Wéchel imprima aussi beaucoup de livres en grec.

En 1532 et 1536, il publia *Vegèce*, en latin et en français; ces deux éditions très-belles, sont ornées de gravures sur bois; en 1546, il fit paraître la troisième partie de *Rabelais* sous ce titre : « *le Tiers livre des faictz et dictz heroïques du noble Pantagruel, composé par M. François Rabelais, docteur en médecine et calloïer des Isles d'Hyères.* » Paris, 1546, petit in-8° en lettres italiques, Chrestien Wéchel, à l'Escu de Basle.

Il continua à imprimer jusqu'en 1554, année où son fils *André* lui succéda.

André Wéchel fut nommé libraire et imprimeur et, en 1554, il succéda à son père. Secondé par Frédéric Sylburge, il accrut le renom de l'imprimerie paternelle.

A. Wéchel publia beaucoup d'excellents ouvrages qui l'ont fait passer, et avec justice, pour un des plus célèbres imprimeurs et libraires de son temps,

En 1559 l'ouvrage de Pierre Ramus (ou de la Ramée), *Liber de Moribus veterum Gallorum*, petit in-8°, fut imprimé en latin par Wéchel, ainsi que la traduction française de Michel de Castelnau.

En 1562 il fit paraître la grammaire de Pierre Ramus, où est adoptée l'orthographe simplifiée conformément à la prononciation; son titre est *Gramere*. En 1572 Ramus en donna une autre édition, chez Wéchel, mais il avait renoncé à son système orthographique. En voici le titre : *Grammaire de Pierre de la Ramée, lecteur du roy; à la reyne mère.* (Catherine de Médicis.)

Mais bientôt, par suite de démêlés avec la Sorbonne et des dangers qu'il courut au massacre de la Saint-Barthélemy, auquel il n'échappa que par les efforts de Hubert Langlet, ministre d'État de Saxe, alors à Paris, A. Wechel transporta son imprimerie à Francfort-sur-le-Mein, en 1573, et se mit sous la protection du comte de Hanau.

Digitized by Google

Dans l'épître dédicatoire en tête des *Vandalia* d'Albert Krantz, imprimé par lui à Francfort, en 1575, il témoigne à ce ministre sa reconnaissance. Il mourut à Francfort, en 1581. (A. F. Didot.)

André Wéchel, avons-nous dit, fut obligé de quitter Paris, pour cause de religion.

Le peuple pilla sa librairie; tous les livres suspectés d'hérésie furent brûlés publiquement.

Henri Estienne lui avait vendu une partie de ses caractères.

Son correcteur d'épreuves, *Godefroy Jungermann*, de Leipzig, était si passionné pour les lettres, qu'il préféra une modeste place de correcteur dans l'imprimerie de Wéchel, à Francfort.

Ce modèle des correcteurs publia de bonnes éditions d'auteurs classiques, entre autres les *Commentaires de César* et l'*Hérodote*, avec la traduction latine de Valla.

Jungermann passait les jours et les nuits au travail.

« La privation de l'étude, disait-il, est pour moi pire que la mort. »

On n'est plus étonné des prodigieux travaux des anciens imprimeurs, quand on sait qu'ils trouvaient de pareils auxiliaires, et qu'ils n'avaient que l'embarras du choix; aussi les rétribuaient-ils généreusement.

Quelle différence avec ce qui se fait de nos jours!

Les héritiers d'A. Wéchel continuèrent à exercer encore, jusqu'en 1581, les professions de libraires et d'imprimeurs.

Digitized by Google

1524. Prigent Calvarin imprima : *M. T. Ciceronis synonymorum libellus*, in-8°, 1524 ; *Aristotelis Problematum*, Theod. Gazæ, in-8°, 1539.

Il avait pour devise : *Deum time, pauperes sustine, finem respice.*

Simon Calvarin, libraire et imprimeur, en 1553, publia : *Des vertus et bontez que Dieu a données aux femmes*, etc., par Philibert Bonnet, en 1558 ; *Recherches de la France*, par Estienne Pasquier, in-16, 1569.

Il mourut le 13 mars 1593, et fut enterré à Saint-Benoît.

1524. Maurice de la Porte, libraire-juré.

1508. De la Porte (*Jean*), libraire et imprimeur.
1524. De la Porte (*Maurice*), libraire-juré, mort en 1548.
1548. De la Porte (*Catherine* l'Héritier), veuve de *Maurice*, libraire.
1556. De la Porte (*Ambroise*), fils de *Maurice*, libraire, mort en avril 1571.
1558. De la Porte (les héritiers de *Maurice*), libraires.

Maurice de la Porte fit imprimer : *Petrus Sutor de potestate Ecclesiæ in occultis*, en 1534 ; *Caroli Stephani de re hortensi libellus selectus*, etc., in-8°, 1536 ; *Fausti Andrelini Heccatodisticon*, *Johan. Vatello Paraphraste*, en 1535 ; *Erasmi præparatio ad mortem*, en 1541.

Sa marque était le philosophe Bias, qui porte tout en se portant soi-même, avec ces paroles : *Omnia mecum porto.*

Il laissa deux fils, *Ambroise* et *Maurice.*

Digitized by Google

JEAN DE LA PORTE (1508) imprima *Valerandus, de gestis Johannæ Virginis*, en 1516; *Catena S. Thomæ in Evangelium S. Johannis*, in-fol., 1520.

AMBROISE DE LA PORTE (1556), fils aîné de *Maurice*.

Il était très-docte et bien versé dans notre langue, dit la Caille. Il a composé quelques ouvrages.

« On voit de lui une épitaphe très-belle, au devant du Dialogue de Tahureau. »

Il imprima : *Ciceronis Orationes*, in-4°, 1556; les *Annales et Chroniques de France*, par Denis Sauvage de Fontenailles, in-fol., 1557.

Il mourut le 23 avril 1571.

Il avait pour marque et devise celles de son père. Il fut enterré à Saint-Étienne-du-Mont, où l'on voyait les épitaphes de sa famille, mises par les soins de Maurice, frère d'Ambroise, auteur d'un livre qui a pour titre : *Livre d'Épithètes, très-nécessaire à ceux qui font profession de la poésie et de l'histoire.*

1525. GILLES, NICOLAS et ANTOINE COUTEAU, libraires et imprimeurs.

1492. Couteau (*Gilles*), libraire et imprimeur.
1524. Couteau (*Nicolas*), premier fils de *Gilles*, libraire et imprimeur.
1525. Couteau (*Antoine*), deuxième fils de *Gilles*, libraire et imprimeur.

GILLES COUTEAU (1492) imprima les *Couronnements du Roy François Premier*, et le *Voyage et Conquête du Duché de Milan*, par Pasquier le Moyne, in-4°, 1519.

Il avait pour marque un grand Couteau, dont la pointe était rompue, et deux autres plus petits, avec ces mots faisant allusion à son nom : *Du grand aux*

Digitized by Google

petits, voulant dire que d'un grand couteau on peut en faire des petits. Il eut deux fils, *Nicolas* et *Antoine*.

Nicolas Couteau (1524), fils de *Gilles*, imprima la *Chronique abrégée des Empereurs, Roys et Ducs d'Austrasie*, en 1530; le *Miroir Historial* de Vincent de Beauvais, traduit par J. Vignay, in-folio, 1531; il imprima pour Galiot Dupré, Jean Bonhomme et Jean André, les *Ordonnances Royaux*, in-4°, 1537, et la *Fleur des Commandements de Dieu*, in-fol., 1539, etc.

Antoine Couteau (1525) imprima, pour Galiot Dupré : les *Chroniques de France*, par Nicolas Gilles, in-fol, 1525; les *Faits de feu Alain Chartier*, in-16, 1526, et pour Charles de Broigne et Clément Alexandre, libraires à Angers, l'*Histoire d'Anjou*, par Jean de Bourdigne, in-fol., 1529.

Cette histoire est fort estimée des historiens et particulièrement des Anglais : elle est très-rare.

1524. Jehan ou Jean de Longis fut nommé libraire en 1524.

Il fit imprimer : *Déploration des Princes de Rome depuis sa fondation*, etc., par Savaric de Mauléon, 1528, in-fol.; *Dialogue matrimonial*, traduit d'Érasme, in-8°, 1541; *la Fleur de vertu*, auquel est traicté de l'effect de plusieurs vertus et vices contraires à icelles, 1532, petit in-8° goth., rare et curieux livre, orné de 25 petites figures gravées sur bois. L'auteur accompagne toujours ses opinions de faits, d'exemples tirés de l'histoire des animaux et des anciens fabulistes. N'oublions pas l'*Histoire et Chronique d'Euphrate*, in-

Digitized by Google

fol., 1549, et *le Monophile*, par Estienne Pasquier, 1555, in-8°, ouvrage de fine galanterie et de la jeunesse de l'auteur, composé dans le genre de ces dialogues italiens qui traitent aussi de la philosophie amoureuse, et qui eurent tant de vogue en France sous le règne de Henri II et de Diane de Poitiers.

Jehan de Longis avait pour marque la lance qui perça le côté de Notre-Seigneur Jésus-Christ, faisant ainsi allusion à son nom, avec ces mots : *Nihil in charitate violentia.*

1529. Jean de Roigny, libraire-juré et imprimeur, s'est fait distinguer par la quantité de livres qu'il a publiés comme : *de verâ Mensurarum ponderumque ratione*, in-8°, 1529 ; *Durandus in Sententias*, in-fol., 1539 ; *Titelmanus in Psalmos*, in-fol., 1540 ; *Divus Augustinus in Psalmos*, in-fol., 1543 ; *Theophilactus quatuor Evangelia*, in-fol., 1541 ; *Thomæ-à-Campis opera*, in-fol., 1549 ; *Sanctus Thomas in Epistolas Pauli*, in-fol., 1549 , etc.

Il fit imprimer aussi *Terentius cum comment. variorum*, in-fol., 1552.

Il avait la même marque que Simon Dubois, libraire et imprimeur en 1525, dont il avait acheté l'imprimerie ; c'était, ainsi que C. Wéchel, un arbrisseau avec ces mots : *Unicum arbustum non alit duos erithacos.*

Jean de Roigny était gendre de Josse Bade ; de Jeanne, sa fille, il eut un fils nommé *Michel.*

Michel de Roigny (1565), fils de *Jean*, fit imprimer : *Joan. Vacquerii de multiplici Hæreticorum tenta-*

Digitized by Google

tione opusculum, in-8°, 1575, et *Coustumes générales de Chaumont en Bassigny*, par Jean Gousset, in-4°, 1578.

Il mourut en 1591 et fut enterré à Saint-Benoît.

1530. Michel Vascosan, libraire-imprimeur.

« La Picardie peut revendiquer avec orgueil une place des plus distinguées dans les annales de la typographie.

« C'est à Amiens que sont nés *Simon de Colines* et *Michel Vascosan*, » dit M. Ferd. Pouy (1). Lottin, la Caille et M. A. F. Didot, disent que Simon de Colines naquit à Gentilly-lez-Paris.

De même que les Étienne, les Gourmont et autres, Vascosan était de noble race. Ce qui prouve cette héraldique prétention, dit encore le savant et judicieux bibliographe M. Ferd. Pouy, c'est que, dans l'ouvrage dû à cet homme célèbre et publié par lui en 1555, le nom de Vascosan est précédé de la particule aristocratique de. Voyez *Catalogue des très-illustres Ducs et Connétables de France.*

Que nous importe, après tout, la noblesse de Vascosan ? Qui songe à ses aïeux ?

Le titre que cet imprimeur célèbre a conquis dans l'art typographique et les belles-lettres est à jamais impérissable ; ce titre, dû au seul travail, est bien supérieur, à nos yeux, à celui de *noble*, qui bien souvent est le fait du hasard de la naissance.

(1) Ferdinand Pouy, *Recherches historiques et bibliographiques sur l'imprimerie et la librairie dans le département de la Somme*, Paris, 1863, 1 vol. grand in-8°, édité par M. Benjamin Duprat.

Digitized by Google

Nous dirons donc que Michel de Vascosan naquit à Amiens, qu'il était gendre de Josse Bade, beau-frère de Robert Ier Estienne, qu'il fut nommé libraire-juré, et imprimeur ordinaire du roi en 1530. Ce fut un des plus célèbres et des plus renommés libraires imprimeurs de Paris, tant pour son érudition que pour le choix très-judicieux qu'il faisait des bons ouvrages qu'il éditait dans la dernière perfection, comme on en peut juger par sa belle édition de *Quintiliani opera*. in-folio, 1542.

C'est la meilleure édition, la plus belle et la plus curieuse de toutes, ce qui fait qu'elle est recherchée des curieux aussi bien que *les Vies des hommes illustres grecs et romains*, les Opuscules moraux de Plutarque, traduction de Jacques Amyot, 4 vol. in-fol., 1544, et 13 vol. in-8°; *Petri Lizettii, Primi Præsidis in supremo regio Francorum Consistorio et deindè Abbatis à Sancto Victore, adversùs pseud-Evangelicum Toxicum Comment.*, in-4°, 1551; et *Thomas Magister Phrinieus*, etc., *græcè*, in-8°, en 1537.

Ce livre est très-rare et recherché des savants.

Il publia aussi : *Les Azolains (entretiens) de Monseigneur Bembo, de la nature d'amour*, trad. de l'italien en français par Jehan Martin, secrétaire du cardinal de Lenoncourt, 1545, in-8°, édition rare et recherchée, exécutée avec une perfection typographique remarquable.

Les treize livres des Choses rusticques de Palladius Rutilius Taurus Æmilianus, traduit nouvellement du latin en françoys par Jean Darces, 1554, petit in-8°.

Digitized by Google

On y trouve des détails curieux sur les fruits, les vins, les liqueurs et la *chasse des oiseaux*.

En 1553, Vascosan obtint un privilége pour les livres qu'il publierait par la suite.

Quelques-unes de ses impressions portent la date de 1576, époque de sa mort. Toutes sont fort soignées et les types sont fort beaux.

Le volume de *Budæus de Asse et ejus partibus*, in-fol., ne contient que trois fautes d'impression; la suscription est ainsi conçue :

Imprimebat MICHAEL VASCOSANVS sibi, Roberto *Stephano* et *Johanni de Roigny ex officinis suis*, 1542

Son gendre *Frédéric Morel* le seconda dans ses travaux.

Jusqu'en 1539, il mettait à la tête de ses livres, pour enseigne *la Presse ancienne*, avec ces mots : *In ædibus Ascensianis*.

Sa devise était une *fontaine*.

Michel Vascosan florissait à Paris sous les règnes de François Ier, Henri II et Charles IX ; il mourut sous Henri III, en 1576.

Il fut enterré en l'église Saint-Benoît.

Son épitaphe est confondue avec celle de *Josse Bade*, que nous avons rapportée au tome I, page 59, de cette IIIe partie.

1530. GÉRARD MORRHIUS, imprimeur peu connu, dit M. A. F. Didot.

Il était ami d'Érasme, dont ses éditions grecques sont datées de la Sorbonne; cet imprimeur mérite d'être cité. Son premier ouvrage est un in-fol. intitulé : « *Lexicon Græco-Latinum*, *cui præter* (sic) *om-*

Digitized by Google

nium additiones hactenus, sive in Italiâ, sive in Galliâ, sive in Germaniâ impressas, ingens vocabulorum numerus accessit. » Ce livre est fort bien imprimé, à deux colonnes et sur bon papier. Les caractères grecs, quoique petits, sont fort nets. Les capitales de chaque alphabet sont grasses et fleuronnées par ce typographe. Plusieurs traités de grammaire sont placés à la fin de ce beau volume. — La même année 1530 Morrhius imprima les *Scholies de Didyme* sur l'Odyssée, en grec. Les caractères sont plus gros que ceux de son dictionnaire, dont il utilisa les capitales fleuronnées. Ces deux ouvrages furent suivis de onze autres en grec, qui parurent la même année. Par la préface du dictionnaire on peut juger de son savoir et de sa libéralité. Il nous apprend qu'il s'est fait seconder par d'habiles correcteurs, pour que son imprimerie l'emportât sur celle de ses prédécesseurs en correction et en mérite littéraire. Dans la préface en grec, en tête des *Scholies de Didyme*, il déclare que c'est par passion pour la philologie qu'il risque ainsi sa fortune dans l'intérêt public A la fin de son dictionnaire il signe *Gérard Morrhius Germanus.* Une de ses lettres à Érasme a été conservée. Elle est très-intéressante. Il avait pour devise : Μήτ' ἐμοὶ μέλι, μήτε μέλιττα, qui accompagne une sirène ou *mélusine* (1).

(1) A. F. Didot, *Essai sur la typographie.* Colonne 757.

La Caille parle aussi de ce savant libraire, qu'il nomme Gérard Morrhy Campensis, dit Deschamps, allemand, qui publia *Luciani Salmosatensis ad Navigat. seu tyrannus*, in-8°, *græcè*, 1530; *Agathii Guidacerii in Canticum Canticorum Salomonis*, in-4°, 1531, imprimé dans le Collége de Sorbonne.

Digitized by Google

1532 FRANÇOIS GRYPHE, frère de *Sébastien* de Lyon.

Il imprimait à Paris, et *Sébastien* à Lyon : *Agathii Guidacerii in quinque Psalmos*, in-4°, 1532; *Methodus precandi*, in-4°, 1533, et autres ouvrages.

Tous les deux, Allemands d'origine, étaient graveurs-fondeurs en caractères, et de plus imprimeurs très-instruits.

François avait pour marque un griffon, faisant allusion à son nom de Gryphe, avec ces mots pour devise : *Vires et ingenium.*

1534. La famille des THIERRY, libraires, imprimeurs et fondeurs de caractères.

1534. Thierry (*Pierre Ier*), de Saint-Fargeau, en Champagne, libraire.

1554. Thierry (*Pierre II*), fils de *Pierre Ier*, libraire.

1576. Thierry (*Henri*), fils de *Pierre II*, libraire et imprimeur.

1588. Thierry (*Rolin*), neveu de *Henri* et gendre de N. *Lesmeré*, par *Thomasse*, morte en 1619; libraire et imprimeur, marguillier de Saint-Benoît en 1603; mort en 1623, et inhumé dans cette paroisse.

1629. Thierry (*Denys Ier*), fils de *Rolin* et gendre de N. *Regnault*, par *Marie*, libraire adjoint en 1646, mort en 1657, inhumé à Saint-Benoît.

1657. Thierry (*Marie*), fille de N. *Regnautt*, veuve de *Denys Ier*.

1652. Thierry (*Denys II*), fils de *Denys Ier* et gendre de *Raguin*, par *Élisabeth*, libraire et imprimeur, adjoint en 1663, marguillier de Saint-Benoît en 1666, syndic en 1671, consul en 1676.

L'ambassadeur du Maroc visita son imprimerie en 1682; il fut juge-Consul en 1689; mourut doyen du Consulat en 1712, et fut inhumé à Saint-Benoît.

1712. Thierry (*Élisabeth Raguin*), veuve de *Denys II*, libraire et imprimeur, morte en 1734, laissant l'aîné de ses fils conseiller de la cour des aydes de Paris. Il fut premier marguillier de Saint-Benoît, pour la première fois, en 1752.

1534. PIERRE Ier THIERRY, natif de Saint-Fargeau

Digitized by Google

(Champagne), est le chef de cette célèbre famille qui, par ses travaux, s'est distinguée pendant deux siècles (1534 à 1734) dans la librairie et l'imprimerie.

Pierre Ier Thierry fit imprimer par ANTOINE LECLERC : *Épitome du droit civil*, in-8°, 1554, par Michel Bertrand ; et *Sommaires des lois, statuts et ordonnances des Roys de France*, in-8°, 1566.

PIERRE II THIERRY (1554), fils du précédent, vint à Paris en 1514 ; il commença à apprendre l'imprimerie chez *Galiot Dupré*, et fut reçu libraire en 1554 ; la même année il faisait paraître l'*Abrégé du droit civil*, par Jean Vernoy, et d'autres ouvrages ; il laissa un fils nommé *Henri*.

HENRI THIERRY, fils de *Pierre II*, fut reçu libraire et imprimeur en 1576.

Il exécuta : pour SÉBASTIEN NIVELLE, quelques volumes du *Corpus Juris Civilis*, en rouge et noir, in-fol., 1576 ; *S. Hieronymi opera*, 4 vol. in-fol , 1588, pour NICOLAS CHESNEAU ; puis, *Origine des Bourguignons*, in-fol., 1581 ; et à son nom seul, *Ordinarium Cartusiense continens*, etc., in-4°, 1582.

Henri Thierry était très-entendu et très-habile dans son art, tant pour la correction que pour la beauté des caractères.

Il eut un neveu nommé *Rolin*, qui lui succéda.

ROLIN THIERRY, neveu de *Henri*, fut reçu imprimeur et libraire en 1588, et marguillier de Saint-Benoît en 1603 ; il mourut en 1623 et fut inhumé dans cette église.

Il avait appris son état d'imprimeur en 1593 chez son

Digitized by Google

oncle, dont il acheta le fond. Il imprima : *Estats de la France et de leur puissance*, traduits par le sieur Mathieu, in-8°, 1588 ; et pour PIERRE CHEVALIER, *Lessius de Iustitiâ et Iure*, in-fol., 1606 et 1618. En 1616, il publia, avec NOEL DUFOSSÉ, les *Annales Ecclésiastiques de Baronius*, traduites par Durand, 12 vol. in-fol ; il imprima aussi un très-grand nombre d'excellents ouvrages, qui l'ont fait passer pour l'un des plus habiles imprimeurs de son temps.

Il était, de plus, imprimeur-libraire des Usages des diocèses de Paris, Angers et le Mans.

Son emblème, par un jeu de mots bizarre, était *trois épis de riz* (*thiers-ris*), avec cet hexamètre barbare :

Pœnitet æternum mens non *ter* provida rite.

Il avait été un des imprimeurs de la *Sainte-Union*, par conséquent, un ligueur prononcé. En 1593, il fut emprisonné pour avoir mis au jour le pamphlet le *Manant*.

DENIS Ier THIERRY, fils de *Rolin* et gendre de *Regnault*, par Marie, fut reçu libraire en 1629, et adjoint en 1646. Il mourut en 1657 et fut enterré en l'église Saint-Benoît.

Les principaux ouvrages publiés par ce libraire-éditeur sont : *Digestum Sapientiæ P. Yvonis Capucini*, 3 vol. in-fol., et les ouvrages en français de ce capucin, 16 vol. in-4° ; plus, *Bagotii Theologia*, in-fol. 1644.

Il était de la Compagnie des libraires et imprimeurs qui avaient pour marque la Grand' Navire, et de plusieurs autres.

Son enseigne représentait Saint-Denis, avec ces mots : *Sanctus Dyonisius Gallorum apostolus.*

Digitized by Google

Il avait acheté la fonderie de caractères de *Pierre Moreau* (voyez ce nom), lequel avait été obligé de s'en défaire, par suite de longues contestations judiciaires suscitées contre lui par la Communauté des libraires et imprimeurs.

Denis II Thierry, fils du précédent, fut reçu libraire et imprimeur en 1652, adjoint en 1665, marguillier de Saint-Benoît en 1666, syndic en 1671, Consul en 1676, juge-consul en 1689; il mourut en 1712 et fut inhumé à Saint-Benoît. Il était alors le doyen des Consuls.

En 1682, l'ambassadeur du Maroc alla visiter son imprimerie.

Il avait publié : *Corpus Juris Canonici cum notis Pithœorum*, in-fol., 2 vol.; *Ciceronis Orationes et Epistolæ ad usum Delphini*, in-4°, 3 vol.; l'*Histoire de France de Mézéray*, in-fol , 3 vol.; *Description de l'Univers*, par Malet, 5 vol. in-8°, enrichis d'un très-grand nombre de figures; les *Travaux de Mars ou l'Art de la Guerre*, in-8°, 3 vol. du même auteur; la *Coustume de Paris*, commentée par de Ferrière, 3 vol. in-fol.; le *Journal du Palais*, 10 vol. in-4°, et beaucoup d'autres livres.

Il prit beaucoup de soin pour publier un troisième volume, ou supplément du grand *Dictionnaire historique* de Moréry, qu'il imprima correctement. (Voir J. B. III Coignard), au sujet de cet important ouvrage.

Sa marque ordinaire était celle de la ville de Paris, et quelquefois celle de Rolin Thierry, son grand-père.

Digitized by Google

Il fut le libraire de Boileau, qui, dans son Épître X, dit en parlant de ses vers :

Vous irez...
Ou couvrir chez THIERRY, d'une feuille encor neuve,
Les *Méditations* de Buzée et d'Hayneuve (1).

En 1689 il demeurait rue Saint-Jacques. Il était libraire et imprimeur ordinaire de l'ordre de Saint-François.

Il hérita de son père de la fonderie de *Pierre Moreau*, et la fit valoir jusqu'à sa mort.

Le portrait de ce célèbre imprimeur-libraire a été gravé in-fol. par Duflos, d'après Ferdinand : et d'après la Hire, par Landry, qui l'a regravé dans le frontispice d'un missel franciscain, in-fol.

1531. JOHANNES LOYS OU LOUIS, dit TILETAIN OU *Tiletan* (de Tielt dans la Gueldre) fut nommé libraire en 1531.

Il imprima, pour Jean de Roigny : *Nicolaï Hanapi Patr. Const. virtutum, vitiorum exempla*, etc., in-8°, 1538 ; l'*Instruction à porter les adversitez*, par Nic. de Brie, en 1552 ; et une édition très-estimée de *Quintiliani Orat.* in-fol. 1541.

Il était savant dans les lettres grecques et latines. Henri II Estienne a fait en son honneur deux épitaphes, l'une en latin, l'autre en grec.

Le savant Guillaume Morel fut, pendant quelques années, correcteur dans son imprimerie.

(1) Le même poëte parle encore de Denys II Thierry dans sa lettre à Brossette, du 16 juin 1708.

Digitized by Google

1535. Arnould, Charles et Abel l'Angelier.

1535. L'Angelier (*Arnould*), frère aîné de *Charles*, fut nommé libraire en 1535, et son frère *Charles* la même année.

1584. L'Angelier (*Abel*), fils d'*Arnould*, devint libraire-juré en 1584.

1610. L'Angelier (*Françoise*) de Louvain, veuve d'*Abel*, libraire-jurée.

Arnould l'Angelier fit imprimer : la *Manière de traicter les plaies faictes tant par hacquebutes que par flèches, et les accidents d'icelles comme fractures, caries des os*, le tout composé par Ambroise Paré, maistre chirurgien à Paris, 1552, in-8°, seconde édition, revue et considérablement augmentée par l'auteur. Elle est précédée d'une longue dédicace au roi Henri II, et le titre est imprimé dans un encadrement gravé sur bois, avec les emblèmes du roi : deux D et deux croissants. Ce volume est accompagné des figures de divers instruments de chirurgie; on y remarque ceux destinés au trépan et à la cautérisation des jambes, des bras artificiels, le bras de fer du fameux Lanoue, etc. On y trouve l'histoire de certaines cures vraiment extraordinaires. On lui doit encore un *Petit Traicté contenant la description de la situation de toute la Germanie, ensemble les meurs tant en général qu'en particulier de toutes les nations comprinses en icelle Germanie*, iadis composé par Cornélius Tacitus, cheualier Romain. tourné de latin en françois par maistre Claude Guillomet, Paris, 1552, petit in-8°. Ce livre, parfaitement imprimé en caractères ronds, très-gros et fort lisibles, ne porte aucune pagination; il a seulement des signatures et

Digitized by Google

des réclames à chaque cahier. Arnould a, de plus, édité : *Justin*, traduit en françois, in-fol., 1538 ; l'*Histoire naturelle de Pline*, traduction de Louis Megret, 1540, Dion, *Histoire des Grecs*, traduite par Desrosiers, in-fol., 1542 ; *Comment. in consuetudines Arverniæ, per D. Aymonem*, 1548. Il était quelquefois associé avec son frère.

Charles l'Angelier (1535), frère puîné d'Arnould.

Il fit imprimer les *Actes des Apôtres*, comédie représentée à Bourges, en Berry, in-4°, 1540 ; *Psalterium Raynetii Iezogoudani*, 1540 ; les *OEuvres de Clément Marot*, 1554 ; les *Contredits du seigneur du Pavillon, lez Lorriz en Gastinois, aux faulses et abusives prophéties de Nostradamus*, adjousté les OEuvres de Michel Marot, fils de feu Clément Marot, prince des poëtes français, Paris, 1560.

« Ces deux frères associés firent imprimer les *Actes des Apôtres*. Ils nous ont laissé quantité de bons livres qui nous font connaître, dit la Caille, leur habileté en l'art d'imprimeur et négoce de librairie, et ils peuvent passer pour avoir fait imprimer le plus de leur temps. »

Ils avaient pour marque, dans leur société, un petit Jésus tenant deux *anges liés*, faisant une allusion à leur nom, avec ces paroles :

D'un amour vertueux l'alliance immortelle ; les anges liés.

Abel l'Angelier, fils d'*Arnould* (1584), libraire-juré et imprimeur.

Il fit imprimer la *Bibliothèque de Lacroix-du-Maine*, in-fol., 1584.

Digitized by Google

Cet ouvrage est rare et très-estimé pour la quantité d'auteurs français qui s'y trouvent réunis et qui ont écrit en français depuis 1480 jusqu'en 1584.

« Il promettait de donner la bibliothèque des auteurs latins, et il serait à souhaiter, ajoute la Caille, qu'elle fût imprimée, parce qu'elle serait d'un aussi grand secours pour ceux qui doivent connaître les anciens auteurs latins que celle-cy est très-utile pour les auteurs français. »

Abel l'Angelier fit encore paraître la *Bibliothèque historique de Vignier*, in-fol., 1587.

Le plan en est tout différent de celui de l'œuvre de Lacroix-du-Maine.

Le livre de Vignier est une histoire chronologique, universelle, livre très-bien imprimé, du reste, mais rempli, dit la Caille, de fautes typographiques, principalement parmi les noms propres.

On doit, de plus, à Abel les *Voyages et Conquestes du capitaine Ferdinand Courtois (Fernando Cortès) ès Indes occidentales*, histoire traduite de langue espagnole, par Guillaume le Breton, Nivernois, Paris, 1588, in-8°, ouvrage très-rare et très-curieux, traduit de l'espagnol de Gonzales Fernandes d'Oviedo et de Fr. Lopez de Gomara.

Les *Essais de Hiérosme d'Avost de Laval* sur les sonnets du divin Pétrarque, avec quelques autres poésies de son invention, Paris, 1584; les *Poésies de Hiérosme d'Avost*, 1583, 2 parties en 1 vol. in-8°, les deux parties réunies de ce poëte sont de toute rareté.

Les *XXIIII Livres de l'Iliade d'Homère*, traduits du grec en vers françois par Hugues Salel et Amadis Jamyn, Paris, 1599, in-12 allongé.

Digitized by Google

Abel imprima un grand nombre d'ouvrages qui lui ont valu la réputation d'avoir le plus fait imprimer de son temps, principalement en livres de droit.

Il avait pour marque le sacrifice d'Abraham, avec ces mots :

Sacrum pingue dabo, nec macrum sacrificabo.

1536. GILLES CORROZET, libraire.

1555. Corrozet (*Gilles*), libraire, mort à cinquante-huit ans, en 1568.
1578. Corrozet (*Galiot*), premier fils de *Gilles*, libraire.
1606. Corrozet (*Jean*), fils de *Galiot*, libraire et adjoint en 1634.
1636. Corrozet (*Gilles II*) deuxième fils de *Gilles*, libraire.

Bien que Lottin, dans son *Catalogue*, indique la nomination de Gilles Ier Corrozet comme libraire, en 1555, nous n'hésitons pas à la placer en 1536, par une raison qui nous paraît péremptoire : c'est qu'à cette date, selon la Caille, Gilles Corrozet avait déjà *composé* et *imprimé* (il était donc imprimeur?), en société sans doute avec le fanatique JEAN ANDRÉ, de honteuse mémoire, l'*Épitaphe sur le trépas de M. Robert de la Marche*, *Mareschal de France*, en 1536.

Il nous semble ici que Lottin a indiqué la date de 1555, époque de la nomination de Gilles Corrozet en qualité d'imprimeur, pour celle de son installation omme libraire.

GILLES Ier CORROZET, poëte, historien et traducteur.

Les livres de ce libraire très-instruit sont fort recherchés.

Parmi ceux qu'il a composés lui-même, on distingue la *Fleur des antiquités et singularités de Paris*,

Digitized by Google

1533, imprimée chez Bossozel et réimprimée plusieurs fois; l'édition de 1543 indique, pour chaque rue, ses tenants et aboutissants, ce qui donne des renseignements curieux sur la position des anciens quartiers. Son *Catalogue des villes et cités de France*, 1538, imprimé chez Janot, offrent aussi de l'intérêt, ainsi que les *Divers et mémorables propos des nobles hommes de la chrétienté*, ouvrage rare, quoiqu'il ait eu cinq éditions; *Conte du Rossignol*, en vers françois, Paris, avril 1536. On s'accorde, en outre, à le croire auteur d'une pièce de vers intitulée : *Triste Élégie sur la mort de François de Valois, fils aîné du roi François Ier*, se vendant en la grand'salle du Palais en la boutique de Jean André et Gilles Corrozet (et à la fin on lit), imprimé à Paris le 4e jour d'octobre 1536.

Voici les titres de trois autres des ouvrages publiés par ce Gilles Corrozet :

1° *Art poëtique françois, pour l'instruction des ieunes studieux et encor peu avancez en la poésie françoise*, par Th. Sibilet, Paris, en la boutique de Gilles Corrozet, 1548, petit in-8°; 2° *Propos mémorables des nobles et illustres hommes de la chrestienté*, par Gilles Corrozet, Lyon, à l'Escu de Milan, 1570, in-16, curieux recueil d'anecdotes, traits de mœurs et caractères qu'on doit ajouter aux histoires de Louis XI, Charles VIII, Louis XII et François Ier; à la fin du volume, se trouve le *Thrésor de vertu*, qui autorise à placer Gilles Corrozet dans la catégorie des précurseurs de Montaigne; 3° *Épitome de l'origine et succession de la duché de Ferrare*, composé en langue toscane, par le seigneur Gab. Syméon, et traduict en

Digitized by Google

françois par luy-mesme, avec certaines epistres à divers personnages, Paris, Gilles Corrozet, 1553, petit in-8°; les vingt-trois lettres que G. Syméon adressa à divers personnages, tels que le duc de Guise, la duchesse de Valentinois, Saint-Gelais, Durfé, etc., contiennent des détails fort intéressants pour l'histoire du XVIe siècle.

Il avait ces paroles pour devise: *in corde prudentis revirescit sapientia.* Prov. 14 : autour de sa marque qui était un cœur sur lequel est une rose en face, faisant allusion à son nom, CORROZET.

Gilles Ier Corrozet mourut en 1568, et laissa plusieurs enfants, dont nous parlerons.

Il fut inhumé, avec sa femme, aux Carmes de la place Maubert.

Voici son épitaphe :

Heu! heu! CORROZET jaces, cor numina Sumant (1
Donec Terra rosam proferat ista tuam.
Scilicet invideas, nec parcas ferrea Clotho,
Permanet in scriptis gloria viva suis.

L'an mil cinq cens soixante-huit,
A cinq heures devant minuit,
Décéda GILLES CORROZET,
Aagé de cinquante-huit ans,
Qui libraire estoit en son temps;
Son corps repose en ce lieu-cy
A l'âme Dieu fasse mercy.

Suit l'épitaphe de la femme.

GALIOT CORROZET (1571), fils de *Gilles*.

Il fit imprimer : les *Amours de Grassinde*, par Jean de la Jessée, en 1578. Il avait la même marque et devise que son père; il laissa un fils nommé *Jean*.

(1) *Sic.*

Digitized by Google

Jean Corrozet, 1606, fils de *Galiot*, fit imprimer le *Traité des Anges et des Démons*, par Maldonat, en 1617; et le *Traité de l'apparition des Esprits*, par François Taillepied, in-8°, 1627.

Il augmenta le *Trésor des Histoires de France*, que *Galiot*, son grand-père, avait composé, et le réimprima in-8°, 1628.

Il avait les mêmes marque et devise que son père Jean Corrozet, et fut, en 1634, adjoint de la communauté des libraires et imprimeurs.

Il eut un fils nommé Gilles II, qui fut reçu libraire le 24 août 1636.

1536. Jean André, libraire-juré de l'Université et imprimeur, a acquis une triste célébrité, comme le lecteur pourra en juger en parcourant les lignes, qui flétrissent son nom, ainsi que celui de son confrère et ami Jacques Nyverd (Lisez page 28).

Voyons d'abord ses travaux comme libraire.

Il fit imprimer : *Épitaphe sur le Trépas de Monsieur Robert de la Marche, Mareschal de France*, composé par *Gilles Corrozet*, imprimeur et libraire en 1536; et *Ant. Solarii Opusculum de veneratione et invocatione Sanctorum, in Erasmum*, in-8°, en 1548.

Ce bagage n'est pas lourd.

Il avait pour marque deux mains tenant un carreau, sur lequel est un creuset dans le feu, et dans ce creuset un cœur avec ce mot : *Christus*, et aux poings des deux mains, une chaîne de fer d'où pend une cage dans laquelle est un oiseau, avec ces mots : *Horum major Charitas.*

Digitized by Google

« Jean André, au dire de la Caille, se montrait si zélé pour la religion catholique, qu'il estait comme l'émissaire (traduisez *mouchard*) du président Lyzet, (qui fit brûler vif l'infortuné Estienne Dolet, sur la place Maubert, le 3 août 1548) pour lui *descouvrir* les nouveaux calvinistes, et les *faire tomber en ses mains*, comme il fit à PIERRE CAPOT, libraire de Genève, qui venait de temps en temps à Paris, où il fut arresté en 1546, en débitant des livres contre la religion catholique.

« Il y avoit aussi à cette époque un nommé JEAN JUDET, libraire à Paris (1), qui faisoit tout le contraire de cet André, en avertissant les hérétiques des assemblées et conférences, des lieux, et des heures que les catholiques tenoient entre eux, ce qui fut cause qu'il fut brûlé en 1559.

Dans la chasse aux huguenots, Jean André avait, nous l'avons dit, pour ardent auxiliaire JACQUES NYVERD.

Voyez *François Estienne*, tome Ier, de cette IIIe partie, et vous serez édifié sur ces deux misérables.

1536. ANTOINE AUGEREAU, en latin *Augerellus*, libraire et graveur en lettres, publia : *Andreæ Naugerii Patricii Orationes duæ*, in-4°, 1531; *Numerus et Tituli Cardinalium*, etc., in-8°, 1533, et pour Jean Petit, *Oraison de Cicéron, pour le rappel de Marcellus*, par Antoine Macault, en 1534; enfin *Eusebii Pamphili de Præparatione Evangelii*, in-4°, 1534.

Augereau fut un des premiers de ceux qui taillèrent des poinçons pour des lettres romaines, l'impression

(1) En 1536.

Digitized by Google

de ce temps-là étant presque toujours en lettres gothiques.

1538. Claude Chappuis, libraire.

Son nom ne se trouve pas dans Lottin (*Catalogue des libraires et imprimeurs de 1470 à 1789*).

L'existence de ce Claude Chappuis, libraire (bibliothécaire du roi, dit la Croix du Maine), nous est révélée par les pièces suivantes, que nous empruntons à M. Léon de la Borde, dans l'ouvrage qu'il a publié dans *la Renaissance des arts* sur les comptes royaux de François Ier :

« A Claude Chappuis, libraire dudict seigneur, la somme de trente trois livres, cinq sols tournois, à luy ordonnées par iceluy seigneur, pour son remboursement de plusieurs menues parties par lui fournies et paiées pour la garniture de livres que le dict seigneur a faict apporter de Thurin, pour d'iceulx de Fontainebleau, à Paris, et à Saint-Germain-en-Laye, et dudict Saint-Germain et lieux de Paris à Fontainebleau, et despense faicte par ledict Chappuis, cy xxxiii, L. v. s.

« A Maistre Claude Chappuis, libraire dudict seigneur la somme de six vingtz dix livres, dix sols tournois pour son remboursement de semblable somme qu'il a remboursée de ses deniers à ung libraire de Paris, nommé le Faulcheux, pour avoir, de l'ordonnance et commandement dudict seigneur, rabillé et doré plusieurs livres de sa *Librairie*, en la forme et maniere dung Evangelier, jà relié et doré par icelluy le Faulcheux, escript de lettres d'or et d'ancre.

« Claude Chappuis, ajoute M. Auguste Bernard, se servait sans doute, pour faire dorer les livres de la bibliothèque ou librairie du roy, comme on disait alors, des fers que François Ier avait fait récemment acheter à Venise.

« Il recevoit *deux cent quarante livres* d'appointements par an à titre de libraire du roi.

« J'ignore, ajoute le savant bibliographe, ce que recevoit Mallard, du même titre, mais je suis tenté de croire qu'il n'avait rien autre que le bénéfice que lui procurait la fourniture des livres de la *librairie* du roi. »

Digitized by Google

Ainsi il y avait alors deux libraires du roi bien distincts, l'un *intellectuel* ou bibliothécaire, c'était Chappuis; l'autre *industriel*, c'était Mallard.

Claude Chappuis, dit la Caille, en latin *Capusius*, valet de chambre ordinaire de François Ier et son imprimeur et libraire, composa en vers un *discours de la cour* en 1543; un poëme de la *fuite de Charles V, empereur, devant le roy François Ier*, imprimé par *André Roffet* en 1543; et une *Instruction des Curés*, par Jean Gerson, en 1557.

Nous ne voyons nullement, par ce qui précède, que Claude Chappuis fût imprimeur; il était tout simplement bibliothécaire. Certes, s'il eût été libraire, Lottin n'aurait pas manqué de citer son nom dans son *Catalogue des libraires et imprimeurs de Paris.*

1538. Olivier Mallard ou Maillard.

Lottin et la Caille écrivent ce nom *Maillard*, et d'autres historiens *Mallard.*

Quoi qu'il en soit de Mallard ou de Maillard, nous dirons que cet imprimeur distingué et très-instruit fut nommé imprimeur et libraire du roi en 1538, et qu'il mourut en 1543.

Nous avons déjà dit que Geoffroy Tory, dont l'activité fiévreuse s'affaiblissait avec l'âge, avait pris la résolution d'abandonner plusieurs de ses emplois, afin de pouvoir consacrer tous son temps à son goût de prédilection, la gravure. En conséquence, il vendit à Mallard son fonds d'imprimeur et de libraire, en y comprenant même son enseigne originale du *Pot-*

Digitized by Google

Cassé. Sur sa demande, le roi François Ier, qui affectionnait beaucoup cet artiste, dont l'esprit était si original, agréa Olivier Mallard pour son libraire-imprimeur.

Il était sans doute, dit M. Léon de Laborde, parent de *Jean Mallart*, l'écrivain, qui figure, vers le même temps, sur les comptes de François Ier :

« A Jehan Mallart, escripvain, pour avoir escript des Heures en parchemin, présentées au roy pour les faire enluminer, en don à prendre sur les deniers de l'espargne, à l'entour du roy... XLV livres. »

(Rôle non daté, mais des environs de 1528, publié par M. de Laborde, *Renaissance des arts*, t. I, p. 924.)

C'est à l'occasion de la retraite de Tory que François Ier voulut réorganiser l'institution des imprimeurs royaux.

Mallard fut restreint à l'impression du français, et le monarque nomma, cette même année 1538, deux nouveaux imprimeurs du roi, l'un pour le grec, *Conrad Néobar* (voyez ci-après), l'autre pour le latin et l'hébreu, *Robert Ier Estienne* (voyez cet article, t. I, p. 144), comme complément indispensable du *Collége des Trois-Langues*, aujourd'hui le *Collége de France.*

Il paraîtrait, du reste, que ce titre de libraire du roi ne fut pour Mallard que purement honorifique ; car on voit dans le même temps un autre libraire du roi, *Claude Chapuis*, dont l'emploi était bien réel.

La dernière impression de Mallard, suivant la

Digitized by Google

Caille (*Hist. de l'Imp.*, page 120), est une traduction des *Dialogues de Platon*, par Simon de Valembert, publiée en 1542 ; il publia aussi, vers cette époque, un *Livre d'heures* orné des bois de Tory.

Après la mort de Mallard, en 1543, l'enseigne du *Pot-Cassé* devint la propriété du libraire *Michel de la Guierche*, qui demeurait rue Jacob. Il fut nommé libraire en 1543.

1538. Guillaume Merlin, libraire-juré et imprimeur, était gendre de *Guillaume Godard*, aussi libraire et imprimeur, nommé en 1524.

Guillaume Merlin s'associa avec Sébastien Nivelle ; leur devise était : *Veniet tempus messionis non oderis laboriosa opera, Homo nascitur ad laborem. Vade piger ad formicam.*

G. Merlin et *S. Nivelle* publièrent, en société, un grand nombre d'ouvrages, tels que : *Digestum vetus et novum, seu Pandectæ Iuris Civilis*, 1559, 5 vol. in-fol., et *Corpus Juris Civilis*, 5 vol. in-fol., 1576, en rouge et noir, etc. Cette édition est très-correcte et très-estimée.

Ce Guillaume Merlin fut l'un des plus infatigables imprimeurs de son temps.

Dans un procès célèbre entre l'université et les papetiers, les imprimeurs intervinrent ; Merlin prouva, avec son beau-père Guillaume Godard, qu'il employait constamment une quinzaine de presses de ses confrères, outre les siennes, pour l'impression de ses ouvrages, avec deux cent cinquante ouvriers, et qu'il livrait par semaine deux cent rames de

Digitized by Google

papier converties en livres, à l'avide curiosité des lecteurs.

« Je ne crois pas, disait l'historien Crevier, en 1766, qu'il y ait actuellement à Paris aucune imprimerie de cette force. »

Que dirait donc Crevier, de nos jours, s'il voyait *dix mille volumes* sortir chaque jour de l'imprimerie de M. *Mame, de Tours?* Nous pourrions encore citer celles de MM. Firmin Didot, de M. Lahure et d'autres qui, grâce aux perfectionnements opérés dans la fabrication du papier et des machines pour le tirage des feuilles, livrent quotidiennement à la consommation des masses de papier imprimé.

Mais il faut se rappeler que c'était en 1538, que Merlin opérait ce prodige ; et puis, il y avait encore l'infatigable producteur de livres Jean Petit (*Parvulus*).

La famille des Le Bé, imprimeurs-libraires, graveurs et fondeurs de caractères.

1539. Le Bé (*Guillaume Ier*), libraire, graveur et fondeur de caractères, mort en 1598.

1581. Le Bé (*Henri*), gendre de N. *Gervais* par *Marie*, libraire.

1606. Le Bé (*Lucrèce*), fille de N. (Voyez *Ballard*, veuve de *Robert Ier*.

1610. Le Bé (*Jacques*), libraire.

1623. Le Bé (*Pierre*), fils de *Henri*, né à Paris le 25 septembre 1585, libraire.

1625. Le Bé (*Guillaume II*), fils de *Guillaume Ier* et gendre de *Jean* Le Clerc, libraire, graveur-fondeur de caractères et imprimeur.

1656. Le Bé (*Guillaume III*), fils de *Guillaume II*, libraire, graveur et fondeur; mort le 9 septembre 1685, paroisse Saint-Étienne-du-Mont.

Digitized by Google

Il était de la compagnie de la Grand'Navire, et des usages réformés, et avait pour marque un B, allusion à son nom.

1685. Le Bé (N. veuve de *Guillaume III*), libraire, graveur et fondeur, morte vers 1708.

1539. GUILLAUME Ier LE BÉ est le fondateur de cette célèbre famille qui fut plutôt composée d'habiles et renommés graveurs et fondeurs en caractères que d'imprimeurs et de libraires remarquables.

Elle s'éteignit vers 1730, après avoir travaillé très-honorablement pendant plus de cent quatre-vingt-onze ans.

Guillaume Ier fut nommé libraire, graveur et fondeur de caractères en 1539.

Il fut choisi par François Ier pour graver et fondre les beaux caractères grecs, hébreux et latins dont se servit Robert Ier Estienne.

Il eut aussi l'honneur d'être choisi par Philippe II, roi d'Espagne, pour graver et fondre les caractères avec lesquels ce roi fit imprimer, à ses propres frais, par BALTHASAR PLANTIN, notre compatriote, célèbre imprimeur à Anvers, cette belle Sainte Bible, nommée la *Bible du roi d'Espagne*, 2 vol. in-fol., 1569.

Fournier jeune prétend que la plus ancienne fonderie *particulière* de France fut celle qu'établit, en 1594, Guillaume Ier Le Bé, qui s'était rendu acquéreur de la plus grande partie des poinçons et matrices provenant de la fonderie du célèbre Garamond.

La fonderie de Guillaume Le Bé fut continuée par

Digitized by Google

ses fils et petit-fils, et ensuite par sa veuve, qui mourut en 1707. En 1730, l'établissement passa entre les mains de Fournier jeune.

Henri le Bé (1581) fit imprimer *Grammatica Græca Nicolaii Clenardi cum annot. Pet. Antesignani*, etc., in-4° 1581. *Briefve explication* de l'an 1583 selon le Calendrier Grégorien, 1583.

Guillaume II Le Bé (1625), fils de Guillaume Ier, imprimeur-libraire, graveur-fondeur en caractères, imprima avec Jacques de Sanlecque, *Spes Augusta Ludovici XIII, Christiani Regis Francorum et Navarræ*, in-folio, en 1611, et en son nom seul, *Linguæ Hebraïcæ Institutiones Absolutissimæ*, in-8°, 1621; *les Figures de la sainte Bible*, accompagnées de *Briefs Discours*, composés par *Jean le Clerc*, libraire, dont il avait épousé la fille : et plusieurs autres ouvrages. Il mettait ordinairement sur ses livres : *Ex officinâ et Typis*, etc.

Guillaume II était savant dans les langues orientales.

Guillaume III le Bé (1636), fils du précédent, fut reçu libraire et fondeur de caractères d'imprimerie en 1636.

Il continua de perfectionner les *poinçons* et *matrices* et à *fondre* dans la dernière perfection toutes sortes de caractères, même ceux des langues orientales, dans lesquelles il était très-entendu et très-souvent consulté.

Sa fonderie était une des plus considérables de Paris, qui est, ajoute la Caille, « présentement exer-

Digitized by Google

cée (1685 à 1703) par la veuve, qui s'en acquitte avec réputation. »

Il fit imprimer quantité d'ouvrages, entre autres *Abrégé de la Bible*, in-folio avec des gravures en taille de bois; le *Dictionnaire historique*, in-4°; *Traité du Dessin*, par Jean Cousin, en 1640; *Œuvres de saint François de Salles*, in-folio, 2 vol., 1643.

Guillaume III était de la compagnie de la Grand'-Navire, et des usages réformés.

Il avait pour marque un B, faisant allusion à son nom.

Il mourut en septembre 1685, et fut enterré à Saint-Étienne-du-Mont.

De 1707 à 1730, les quatre filles de Guillaume III, qui succédèrent à leur mère, dont nous venons de faire connaître le mérite d'après la Caille, continuèrent l'exercice de la fonderie, sous la direction de *Jean-Clément Fournier*, chef de la célèbre famille des graveurs et fondeurs de caractères d'imprimerie.

1539. La famille des DU PUIS ou DUPUIS, libraires et imprimeurs.

1539. Du Puis (*Mathurin Ier*), libraire-juré.

1549. Du Puis (*Jacques*), premier frère puîné de *Mathurin Ier*, libraire-juré, mort le 1er novembre 1591, paroisse Saint-Benoît.

1565. Du Puis (*Mathurin II*). premier fils de *Mathurin Ier*, libraire.

1569. Du Puis (*Claude*), deuxième fils de *Mathurin Ier*, libraire.

1572. Du Puis (*Mathurin III*), troisième fil de *Mathurin Ier*, libraire.

1586. Du Puis (*Jean-Baptiste*), deuxième frère puiné de *Mathurin Ier*, libraire-juré et imprimeur; il exerçait en 1599.

1621. Du Puis (*Pierre*), fils de *Jacques*, libraire.

1628. Du Puis (*Mathurin IV*), libraire.

Digitized by Google

1653. Du Puis (*Jean*), fils de *Mathurin IV* et gendre de N. *Mariette* par *Marie*, petite-fille de *Guillaume* Le Noir, libraire, marguillier de Saint-Benoît en 1669, et là inhumé le 21 novembre 1675.

1675. Du Puis (*Marie*), fille de N. *Mariette*, petite-fille de *Guillaume* le Noir, veuve de *Jean*, libraire.

1646. Du Puis (*Thomas*), fils de *Pierre*, libraire.

1679. Du Puis (*Charles*), libraire.

1689. Du Puis (*Denys Ier*), fils de *Jean*, mort en 1722, libraire.

1696. Du Puis (*Grégoire*), deuxième fils de *Jean*, libraire, marguillier de Saint-Benoît en 1726, adjoint le 12 mai 1728, mort vers 1755.

1729. Du Puis (*Grégoire Antoine*), premier fils de *Grégoire*, libraire.

1759. Du Puis (veuve de *Grégoire-Antoine*), libraire.

1734. Du Puis (*Louis*), deuxième fils de *Grégoire*, libraire, mort à Langeais le 10 février 1778.

1778. Du Puis (N. *Gentet*), veuve de *Louis*, libraire.

1769. Du Puis (*André-Georges*), fils de *Louis*, libraire; en 1789, demeurait rue Jacob.

1539. Mathurin Ier du Puis ou Dupuis, épousa, vers 1542, *Ortelie Chaudière*, libraire, dont il eut *Mathurin* II, né en 1545, *Claude* en 1549, *Mathurin* III, en 1552 et *Guillaume* en 1555. Il avait aussi plusieurs frères et sœurs.

Mathurin Ier est la souche de cette célèbre famille des du Puis, qui s'éteignit après 1789, comptant ainsi plus de 250 ans de travaux honorables.

Jacques du Puis (1549), libraire-juré, fils de *Mathurin* Ier, fit imprimer : *Justini Philosophi et Martyris opera, latinè Johanne Perionio interprete*, in-fol., 1554; les *Six Livres de la République* de Guillaume Bodin, in-fol., 1577; la *Sainte Bible*, traduction de MM. de Louvain, in-fol., 2 vol., 1587; *Histoire de Bretagne*, par Bertrand d'Argentré, in-fol., 1588, et d'autres ouvrages importants.

Digitized by Google

C'est un des libraires de son temps qui aient fait le plus imprimer.

Sa marque était la Samaritaine, avec ces mots, en grec : ΛΑΜΠΕΙΓΕ, ΚΑΙ ΕΙ ΤΕ.

Il mourut en novembre 1591 et fut enterré à Saint-Benoît.

Mathurin IV du Puis fut reçu libraire et imprimeur le 20 janvier 1628.

Il fit imprimer : *Excerpta Polybii*, *Diodori Siculi*, etc., *græcè et latinè*, in-4°, 1634; *Tertulliani opera cum notis Rigaltii et Paymelii*, in-fol., 2 vol., en 1641; c'est la bonne édition, et plusieurs autres livres qui l'ont fait distinguer entre les plus habiles de son temps.

Il avait pour marque la couronne d'or, avec ces mots : *Donec totum ambiat orbem.*

Jean du Puis (1653), fils du précédent, fut reçu imprimeur et libraire le 14 octobre 1653; il succéda à son père comme imprimeur-libraire, et conserva sa marque et sa devise.

Il s'est fait considérer par son habileté et son savoir dans le commerce de la librairie et par le grand nombre de bons livres qu'il a fait imprimer, entre autres : *Fromondus in Paulum*, in-4°; *Optati Milevitani opera*, in-fol.; et *Arcudius de sacramentis*, in-4, etc.

Il était de la compagnie de la Grand'Navire, pour les éditions des *Pères de l'Église et des usages réformés.*

Il mourut le 21 novembre 1675 et fut enterré à Saint-Benoît.

Digitized by Google

Il laissa un fonds de librairie des plus considérables de Paris.

Antoine Dezalier lui succéda, et fut reçu libraire et imprimeur le 8 février 1679, par arrêt du conseil d'État du 5 dudit mois et an.

Il épousa la veuve de Jean du Puis; et se fit distinguer par les grands ouvrages qu'il imprima.

1541. Jacques Bogard, libraire.

C'était un libraire fort instruit et un homme très-habile dans son commerce ; il avait acheté le fonds d'imprimerie de la veuve de Conrad Néobar.

Il fit imprimer *Theophylacti Comment. in Epistolas Pauli*, in-8°, 1542 ; *Histoire des plantes de Fuschsio*, in-8°, 1543 ; *Isocrates græcè*, in-8°, 1543 ; *Homeri Ilias græcè*, in-8°, 1543 ; *Enchiridium Psalmorum cum Paraphr. Joannis Campensis*, in-8°, 1545.

Ce livre, bien qu'ayant été imprimé très-souvent, ne laisse pas que d'être très-recherché et très-estimé.

1541. Nicolas le Riche fut nommé imprimeur-libraire en 1541. Ce libraire imprima *Psalmi Davidici 70 versibus expressi per Gagnæum*, en 1547 ; *Joach. Perionii pro Cicerone contra Petrum Ramum*, in-8°, 1547 ; *Eusebii Emysseni homiliæ editæ per Gagnæum*, in-8°, 1547 ; *Sermones Guerici Abbatis per Joannem Gagnæum*, in-8°, 1547.

Tous ces livres, recherchés et curieux, sont rares.

Digitized by Google

Il avait pour marque deux ancres passées en sautoir avec ce vers latin :

Non satis una tenet ceratas Anchora puppes.

Et au-dessous de sa marque, cette épigramme :

IN GEMINAM ANCHORAM.

Fundabat satis Aonias una Anchora puppes,
Dum tantum Ausoniis Musa nataret aquis.
Nunc quum Palladiæ sulcant maria omnia naves,
Visaque una parum est Anchora, facta duplex.

1541. PIERRE ATTAIGNANT, libraire-imprimeur.

1541. Attaignant (*Pierre*), libraire et imprimeur pour la musique; mort en 1557.
1557. Attaignant (N. veuve de *Pierre*), libraire et imprimeur.

PIERRE ATTAIGNANT demeurait rue de la Harpe, près de l'église Saint-Côme.

Il imprima un ouvrage intitulé : *Dix livres de chansons musicales à quatre parties*, recueil fort rare dans lequel, dit M Jacques Charles Brunet, « la note de la musique est imprimée en caractères métalliques mobiles, et le texte des chansons en caractères gothiques. »

P. Attaignant avait déjà publié, en 1527, des *Chansons nouvelles en musique à quatre parties;* c'est le plus ancien chansonnier imprimé en France en caractères de musique mobiles; mais ce procédé était en usage à Venise et à Augsbourg dès la fin du XVe siècle.

1541. NICOLAS DU CHEMIN, libraire et imprimeur.

Il sut, dit Lottin, graver habilement des poinçons, principalement pour la musique et le plain chant; il

Digitized by Google

prouva son savoir-faire par diverses impressions qu'il fit en ces deux genres.

Il fut nommé libraire et imprimeur en 1541.

Voici ce que la Caille disait, en 1687, de cet habile graveur-fondeur de caractères et libraire et imprimeur :

« Nicolas du Chemin, natif de Provins, fondeur et graveur de poinçons, particulièrement pour la musique, imprima des *Chansons spirituelles*, mises en musique par Claude Joudinel, en 1554, et un *Recueil de Messes en Musique*, composées en plusieurs parties, par divers Maistres de Musique, 1 vol. in-fol., 1558. »

Il imprima : *Horæ in Laudem B. V. ad usum Ecclesiæ Parisiensis*, in-12, en 1574.

1544. La famille des Thiboust, imprimeurs-libraires, graveurs et fondeurs en caractères.

1544. Thiboust (*Guillaume*), libraire et imprimeur de l'Université et graveur-fondeur de caractères.

1612. Thiboust (*Samuel*), fils de *Guillaume* et gendre de N. *Guillemot*, par *Jeanne*, libraire-imprimeur de l'Université et graveur-fondeur en caractères; adjoint en 1623, mort en 1636.

1636. Thiboust (*Jeanne Guillemot*), veuve de *Samuel;* mêmes qualités que les précédentes.

1652. Thiboust (*Claude*), fils de *Samuel* et gendre de *Thévenon* par *Magdelène*, mêmes titres ; mort à Passy, en 1667, rapporté à Paris et inhumé à Saint-Benoît.

1667. Thiboust (*Magdelène*), fille de N. *Thévenon*, veuve de *Claude*, mêmes qualités; morte vers 1719.

1694. Thiboust (*Claude-Louis*), fils posthume de *Claude*, maître ès arts, mêmes titres que les précédents, adjoint en 1709; mort à l'âge de soixante-dix ans, en 1737, inhumé paroisse Saint-Benoît.

1735. Thiboust (*Claude-Charles*), fils de *Claude-Louis*, et gendre de

Digitized by Google

de Maisonrouge par demoiselle N., graveur-fondeur, de caractères, imprimeur du roi en 1756, mort en 1757.

1757. Thiboust (Demoiselle N. *de Maisonrouge*), veuve de *Claude-Charles*, libraire et imprimeur du Roi et de l'Université, et graveur-fondeur de caractères; en 1789, cette veuve demeurait place Cambrai.

1544. Le premier THIBOUST dont on ait connaissance dans l'imprimerie se nommait GUILLAUME.

Il imprima : *Complainte d'une Dame surprise d'amour*, en 1544; et pour JEAN MACÉ, *D. Dionysii Carthusiani in Sapientiam et Ecclesiasticum Salomonis*, in-8°, en 1549; *Haymonis Episcopi Halberstratensis in Epistolas Pauli*, in-8°, 1550.

Guillaume Thiboust fut le chef de cette célèbre famille de libraires, imprimeurs, graveurs et fondeurs de caractères qui, pendant plus de deux cent cinquante ans, fut la gloire de ces nobles et utiles professions.

Il laissa un fils nommé SAMUEL THIBOUST (1612). Il se distingua par ses belles et savantes publications, parmi lesquelles il y en a encore de nos jours deux qui sont très-estimées des savants, à savoir : la *Mythologie* ou l'*Explication des Fables* de Baudoüin, in-fol., 2 vol., 1624, et l'*Histoire d'Espagne*, par Turquet, 2 vol. in-fol., 1635.

Samuel fut adjoint de la communauté en 1625, et fut décoré du titre d'imprimeur de l'Université.

L'acte qui lui confère ce titre porte : « *Qui, contrà quum cæteri librarii solliet, plus in arte suâ nominis a fame quam divitiarum sibi suisque comparare studerint.* »

1694. CLAUDE-LOUIS THIBOUST, imprimeur-libraire, fils posthume de *Claude*, fut reçu Maistre ès arts dès

Digitized by Google

1685, et, comme son bisaïeul, il fut graveur, fondeur et imprimeur de l'Université.

Il s'attacha plus particulièrement à l'impression des livres classiques et y travailla avec beaucoup de succès.

Parmi les imprimeurs qui se sont le plus distingués, dans l'art typographique et dans la culture des lettres, on doit citer, en première ligne, *Claude-Louis Thiboust*, très-versé dans les langues grecque et latine.

Il composa un poëme en latin intitulé : *de Typographiæ Excellentiâ*, et le présenta à l'Académie des sciences en 1699.

Au mérite de la difficulté littéraire vaincue s'alliait, dans cette composition, une pensée qui montre jusqu'à quel point l'auteur était dominé par l'amour de son art.

Il fit précéder son poëme d'une épître et d'une requête en vers aux membres de l'Académie, pour leur faire comprendre qu'un typographe, c'est-à-dire l'homme qui réunit les qualités de graveur, fondeur, imprimeur et libraire, méritait d'être élu membre de l'Académie des sciences. Il appuyait sa requête sur un perfectionnement qu'il avait apporté dans la construction de la presse, et qui donnait plus de netteté et de précision au tirage.

Mais les vœux du savant et habile typographe ne furent pas exaucés.

Le poëme de Cl.-L. Thiboust a été imprimé d'abord en huit pages in-4°, en 1699, sans frontispice ni pagination ; il est précédé d'une lettre en prose latine adressée aux membres de l'Académie des sciences, et

Digitized by Google

encadré dans une requête en vers latins qui commence et termine le chant dans lequel l'auteur décrit les divers procédés de l'art.

Il a été réimprimé en 1718 et en 1754, in-8°, avec une traduction en prose française, texte en regard, faite par Claude-Charles Thiboust, fils de l'auteur, imprimeur lui-même et littérateur recommandable.

Le poëme de Thiboust a été également publié par Jean-Chrétien Wolf, professeur de poésie et de physique à Hambourg, dans son immense travail qui a pour titre : *Monumenta typographica;* cet ouvrage est composé de 2 vol. in-8° et formant ensemble 2514 pag.

Ce petit poëme de Claude-Louis est, tout à la fois, succinct et précis : il contient des préceptes encore pratiqués pour la plupart aujourd'hui.

« Comme il est devenu fort rare, j'ai cru qu'il serait agréable et utile aux typographes de le reproduire avec la traduction française qu'en a faite le fils de l'auteur, Charles Thiboust. »

Nous sommes heureux, de l'agrément du savant et célèbre typographe, M. A. F. Didot, de pouvoir reproduire ici ces deux précieux et très-instructifs documents.

DE TYPOGRAPHIÆ EXCELLENTIA, in-4°, 1699 et in-8°, 1754.

LIQUATOR.

Ecce LIQUATOR (1) adest : en crebris ignibus ardet
Ejus materies; præbet Cochleare (2), Catillum (3),

(1) Fondeur en caractères.

(2) Cuiller de fer, contenant ce qu'il faut de matière pour chaque lettre. On ne fond qu'une lettre à la fois. Cette matière est composée de plomb, *de fer et de cuivre*, mêlés ensemble par le moyen de l'antimoine.

(3) Bassin de fonte où la matière est fondue.

Digitized by Google

Formas (1) queis mixto ex ære fideliter omnes
Conflat Litterulas : hic paret sponte peritis,
Sive latina velint conscribere, græcave dicta;
Sive suam exoptent hebræa dicere mentem
Lingua, seu cupiant germanica verba referre,
Cunctas ille sua fabricabitur arte figuras.
Cernis qua fiat cum dexteritate character
Singulus Archetypo (2), quod format splendida signa,
Cum mollis fuerit solers industria scalpri.
Illum opus est fusi digito resecare metalli
Quod superest, Ferulisque (3) typos componere leves,
Ut queat exæquans illos Runcina (4) parare.
Sed solet esse gravis nimiis ardoribus æstus.

COMPOSITOR.

Jam spectare juvat quænam sint munera stantis
COMPOSITORIS (5) : habet divisas ordine Capsæ (6)
Quasque Notas; scriptorum imitabitur ære tenorem.
Mirare hunc scite propriis sua signa legentem
E Loculis (7), quæ, ut mox reddant exempla, reponit

(1) Moule de fer, formé de deux pièces s'ouvrant et se fermant. A son orifice inférieur est attachée la matrice, sur laquelle tombe la matière jetée avec la cuiller par l'orifice supérieur.

(2) La matrice est une pièce de cuivre ayant la forme d'un petit carré oblong, dans laquelle on a *frappé* en creux la lettre gravée en relief au bout d'une tige en acier trempé ; c'est dans ce creux que tombe la matière en fusion, laquelle en se refroidissant reproduit le caractère du *poinçon*.

(3) Composteurs, ou bandes de bois étroites, ayant un talon et un rebord ; on y range les lettres, après en avoir rompu le *jet* ou superflu de la fonte, et les avoir frottées sur une meule douce, pour en enlever les aspérités.

(4) Rabot, qui sert à égaliser le pied des lettres, renversées à longue ligne dans le *justifieur*, consistant en deux longues joues en acier entre lesquelles les lettres sont serrées au moyen d'une vis adaptée à l'un des côtés d'un coffre en bois nommé *coupoir*, au milieu duquel le justifieur est placé. Le fer du rabot forme comme une gouttière ou canal au pied de la lettre en enlevant dans le milieu de toute la ligne les inégalités résultant de la rupture du jet.

(5) L'ouvrier compositeur, qui est toujours debout, et qui prend les lettres dans les cassetins, en suivant sa copie pour les placer dans le composteur, qu'il tient dans sa main gauche.

(6) Casse, espèce de tiroir de bois, divisé par petites cases carrées, qui contiennent les lettres.

(7) Cassetins ou autres cases carrées plus ou moins grandes, dont chacune contient une seule sorte de lettres.

Digitized by Google

Sub Ferulam (1), Spatiis disjungens singula verba.
Linea non debet reliquis oblongior esse,
Haud etenim posset constringi Pagina fune.
Exspecta donec fuerit composta Tabella :
Ille ministerium peragens, in marmore levi
Imponet tabulam, disponens ordine cuncta,
Verborum ut seriem servet replicata papyrus.
Ligna locat; Cuneis (2) illam conabitur arcte
In quadro densare iteratis ictibus : ulla
Littera ne recidat, tentabit; deinde levabit.
Fit primum Specimen : corrector menda peritus
Expungit, calamo signans in margine chartæ,
Ut tenui retrahantur Acu de corpore formæ.

TYPOGRAPHUS.

Dein opifex aptat substratam marmore Preli
Hanc tabulam. Apparent mira instrumenta prementis
Lamnæ (3), quam nostra suspendimus arte Columnis.
Respice roboream Compagem (4) Tympana (5), Clathros (6),

(1) Composteur, petit instrument de fer, fermé aux deux bouts et ayant un rebord sur lequel on range les mots : il rend les lignes d'une page toujours égales, afin que l'on puisse lier la page dans la galée, qui est un carré de bois creux, ayant quelquefois une coulisse.

(2) Coins de bois, avec lesquels on serre la forme dans un châssis de fer, où les pages, suivant l'ordre du discours, sont *imposées* sur un marbre uni. Chaque page est entourée de *garnitures* en bois ou en fonte. L'ouvrier sonde ou soulève la forme pour voir si rien ne peut tomber avant qu'il la lève; et quand les fautes sont marquées sur la première épreuve que l'on fait, il les corrige en enlevant avec la pointe les lettres qu'il doit changer et en mettant à la place les lettres qu'il faut.

Pour l'impression d'une feuille *in-octavo* on dispose huit pages dans le châssis qui doit servir à imprimer le *recto*, et les huit autres pages dans celui qui doit servir à imprimer le *verso* de la feuille.

(3) Platine, ou plaque de cuivre qui s'abaisse sur les tympans et sur la forme. Elle est attachée ordinairement avec des cordes, mais ici elle est suspendue par quatre colonnes d'airain (ce qui a été inventé par l'auteur de ce poëme).

(4) Les jumelles ou tout le bois dont la presse est composée.

(5) Deux tympans, ou cadres de bois et de fer recouverts chacun d'une peau de parchemin; ils s'ajustent l'un sur l'autre, et dans l'entre-deux on place des *blanchets* ou étoffes; à cet effet le *petit tympan* est mobile. Sur le grand tympan on applique une pointe de chaque côté. Ces pointes placées sur les bords du tympan, vers le milieu, servent pour marger le papier, et font deux trous à la feuille, dans lesquels on fait rentrer le papier lorsqu'on imprime son revers, afin que les pages se correspondent et soient bien *en registre*.

(6) Frisquette ou châssis de fer recouvert d'une feuille légère de carton, qu'on découpe avec des ciseaux, en suivant le contour des pages de la forme, de peur que

Digitized by Google

Et Funes (1), Cochleamque (2), Manubria (3), cerne Palangam (4);
Donec CHALCOGRAPHUS (5) Quadri (6) cum forfice chartam
Rescindit, ne sint quædam mordentia signa.
Hic capulo sumit Folles (7) de vellere plenos
Pellibus impacto, quos tingit utrosque colore,
Et movet hinc illinc; vi multa terque quaterque
Immotam formam haud fluido inficit Atramento (8).
Tenditur interea molli madefacta papyrus
Membranæ : exiguis remanet confixa duabus
Cuspidibus, conferta e Pannis Tympana (9) volvens
Preli opifex ducit sub Lamnam; Vecte (10) retracto
Bis premit. Ecce refert charta hæc revoluta typorum
Effigiem, quorum servat signata figuram.
Plura brevis spatio sic verba typographus horæ
Edit, quam multis posset dare scriba diebus;
Namque una videas opera ter mille gemellos
Excudi similes isdem conatibus artis.
Cum certum numerum foliorum Forma notavit,

rien ne *morde* et ne *barbouille*. Ce châssis, qui s'abaisse sur le grand tympan, y est attenant au moyen de deux *brochettes* et de deux *couplets*.

(1) Cordes ou vaches attachées par un bout au coffre de bois (dans lequel est enchâssé le marbre) et par l'autre bout au derrière de la presse. L'ensemble, ou *train*, est mis en mouvement au moyen d'une manivelle.

(2) La vis de l'arbre de fer, dont le bout d'en haut tourne dans un écrou de cuivre enchâssé dans un sommier ou pièce de bois, et dont le pivot tourne dans une grenouille emboîtée dans une crapaudine fixée sur la platine.

(3) Manivelle qu'on tourne pour faire avancer le *train* sous la platine et le retirer de dessous, au moyen d'un rouleau, dans lequel on passe une corde qui d'un bout est attachée au coffre, et de l'autre au chevalet qui supporte les tympans.

(4) Rouleau sur l'axe duquel est fixée la manivelle, et autour duquel s'enroule la corde qui fait avancer le train avec son marbre emboîté dans le coffre. Ce mouvement est facilité par douze crampons de fer fixés sous le coffre, lesquels glissent sur deux bandes, aussi de fer, qui sont appliquées sur le berceau, et qu'on huile de temps en temps

(5) Imprimeur.

(6) Frisquette, etc. (Voyez page 78, note 6).

(7) Balles, espèce d'entonnoirs de bois, ayant une poignée; leur vide est garni de laine, recouverte de cuirs crus, cloués aux bords. L'ouvrier remue ces balles l'une sur l'autre pour *distribuer* l'encre qu'il a prise avec une de ces balles, puis, avec toutes les deux, il *touche* la forme, par coups successifs, et à plusieurs reprises.

(8) Cette encre est un composé de noir de fumée, d'huile cuite et de térébenthine. On *trempe* le papier quelque temps avant d'imprimer, comme on verra ci-après.

(9) Le grand et le petit tympans, etc. (Voyez p. 78, note 5).

(10) Barreau de fer courbe passé dans l'arbre; l'ouvrier tire deux fois le barreau pour imprimer un côté de la feuille de papier, en laissant descendre deux fois la platine.

Digitized by Google

Tollitur hæc, adversa sequens substernitur, atque
Sub prelo aptatur; reliquas ne Pagina partis
Alterius quædam superet, conversa foramen (1)
Charta subit geminum. Series redit ipsa laboris.
At si fert animus quid prosit scire Labellum (2)
In quo strata jacent nigrantia signa liquore,
Jam jam fervescens Lixivia (3) fertur aheno,
His infundetur : Scopis (4) cum tersa micabunt,
Laxantur cunei, frustatim verba prehendit,
Quæ dextra in proprios loculos divisa remittat
Compositor; vacuas hic cum repleverit Arcas (5),
Primum iterabit opus, stans indefessus agendo.
Cernitur inde Lacus (6) fontana limpidus unda,
Chalcographus scapos omnes hac macerat, udos
Expandens, donec fiat numerosus acervus.
Illic conspicias suspensa Sacomata (7) fune,
Quæ demissa premant nimio præ pondere chartas
Assere contectas; gravitant dum tota madescat
Congeries. Bene non signatur sicca papyrus.
Hic labor est noster, sunt hæc miracla Typorum,
Queis nihil utilius videt aut pretiosius orbis,
Vixque aliquid melius possunt dare secla futura.
Egregius pictor certet celebrare colorum
Inductus varios; doctus sua marmora sculptor
Ostentare velit; jactentur Zeuxidis Uvæ,
Velaque Parrhasii, Tabulisque insignis Apelles,
Phidiacusque labor : tacitis hæc cuncta senescunt
Temporibus, pereuntque obscura nocte sepulta.
Verum laude viget semper victura Typorum

(1) Trous des pointes, ou *pointures*, etc. (Voyez page 78, note 5.)

(2) Baquet où l'on nettoie la forme.

(3) Lessive mise dans un chaudron, et dont on se sert pour laver la forme.

(4) On se sert de brosses pour brosser la lettre, afin que, quand elle est nette, le compositeur desserre la forme pour remettre, ou *distribuer*, les lettres dans leurs cassetins.

(5) Quand la casse est remplie de lettres, le compositeur recommence à composer, suivant la copie (Voyez page 77, note 5.)

(6) Baquet plein d'eau dans laquelle on trempe le papier, plusieurs feuilles à la fois; on les ouvre ensuite pour les mettre en tas sur un ais.

(7) Poids suspendu avec une corde, qu'on descend sur le papier trempé et couvert d'un ais, afin que, l'eau s'imbibant partout, le papier sorte également humecté.

Digitized by Google

Gloria, venturis properans ostendere seclis
Scripta virum, nullisque manens obnoxia damnis.
Scilicet illorum auxiliis et Tullius autor
Romani eloquii, et vates quo cive superbit
Mantua, quique suo musas decoravit honore
Conditor Iliadis, festivus lusor Amorum,
Ausoniæque lyræ fidicen, scriptorque vetustus,
Quo sine præteritæ non esset mentio vitæ;
In chartis florent omnes, et fata coercent.

En 1789, on voyait encore, rue du Four, à l'entrée de la salle où se faisait la visite des livres, ces quatre vers de M. L. Thiboust :

BIBLIOTHEORIA.

Quos hic præficiunt prætores, regia servant
Mandata, ut vigeat religionis amor.
Charta time prava interdecave; lydius aurum
Ut lapis, hæc libros sic, domus aqua probat.

Il existait de cet imprimeur justement célèbre, en une demi-feuille d'impression in-8°, l'*Esquisse d'une Thèse*, dédiée à l'université de Paris, le 3 juillet 1685.

Claude-Louis était aimé et estimé de tout le monde; il mourut le 27 avril 1737, âgé de 70 ans; il fut enterré à Saint-Benoît.

Son fils, *Claude-Charles*, fit graver au bas du portrait de son père, dû au burin de Daullès, in-4°, le quatrain qui suit :

Docte, enjoué, plaisant, ce vieillard agréable
Fut un mortel humain, généreux, secourable,
Bon père, tendre ami, sans détour et sans fard,
Et celui de nos jours qui sut le mieux son art.

Digitized by Google

1735. Claude-Charles Thiboust, traducteur critique, succéda à son père comme libraire et fut reçu imprimeur en 1717.

Comme son père et ses aïeux, il fut imprimeur de l'Université, et de plus imprimeur du Roy en 1756.

Il traduisit en français le poëme de son père sur la typographie, et il donna, en 1748, la liste des 409 libraires et imprimeurs de Paris, depuis 1689 jusqu'en 1748.

Il s'occupait d'une traduction d'*Horace* lorsqu'il mourut, d'une chute, en 1737.

Nous reproduisons ici la traduction française de Claude-Charles Thiboust, du poëme latin de son père, sur l'art typographique.

LE FONDEUR.

Le fondeur se présente. Sur un feu vif et brillant déjà sa matière bouillonne. Le voilà qui s'approche du bassin qui la renferme. La cuiller à la main, il la remplit du métal en fusion. A peine l'a-t-il versé dans son moule que j'en vois sortir une lettre. Le fondeur est à l'ordre de tous les savants : caractère latin, caractère grec, hébreu, allemand, en quelque langue qu'ils veuillent composer, il servira tous les goûts; et son art produit une foule de merveilles. Observez-vous avec quelle adresse et quelle netteté chaque lettre sort des mains de l'habile artiste? Quand elle aura reçu ses dernières façons, rien ne sera si brillant. Le doigt commence par rompre le jet, ou le superflu de la fonte, qui en coulant s'est attaché à la lettre. On la frotte ensuite sur une meule; puis, lorsque les lettres sont en quantité, on les range sur des composteurs, où, serrées fortement, le rabot achève de leur donner à toutes une égalité et une élégance parfaites. Mais cette matière embrasée punit ordinairement les maladroits qui la mettent en œuvre.

Digitized by Google

LE COMPOSITEUR.

Voyons présentement quel est l'office de ce compositeur, qui se tient toujours debout. J'aperçois devant lui des casses, où toutes les lettres sont rangées par ordre dans les cassetins. Il imitera par leur moyen les plus rares chefs-d'œuvre de l'écriture. J'admire sa savante activité, qui tire de chaque cassetin la lettre propre à rendre ce qu'il lit sur sa copie. Rangées une à une sur son composteur, une espace en sépare chaque mot. Il donne à toutes ses lignes une égale longueur; car sans cette attention la page ne pourrait être liée et bien arrêtée dans la galée.

Attendez que la planche soit entièrement composée. Vous le verrez, fidèle à son art, la transporter d'abord sur un marbre bien uni, disposer tout avec ordre, et avec grand soin, afin qu'à l'impression tout marque bien sur le papier. Pour cela il place ses bois, prend des coins dont il serre la forme à coups redoublés. Il la soulève ensuite pour s'assurer si rien ne remue, et s'il ne se détache point de lettres. L'essai fait, il la lève. Alors on fait une première épreuve. Un habile correcteur en marque les fautes à la marge avec la plume, et le compositeur les corrige ensuite sur sa forme, au moyen d'une pointe avec laquelle il enlève les lettres.

L'IMPRIMEUR.

L'imprimeur vient ensuite enlever cette forme de dessus le marbre, et l'ajuste à sa presse. C'est ici que l'on voit la force et le jeu merveilleux de la platine suspendue par quatre colonnes d'airain. Examinez ces jumelles et tout ce qui compose la presse, les deux tympans, les frisquettes, les cordes ou vaches, la vis de l'arbre, la manivelle, le rouleau. Pendant que l'imprimeur est occupé à tailler avec des ciseaux le carton de sa frisquette, pour que rien ne morde et ne barbouille, son compagnon prend deux balles garnies de leurs laines, que recouvre un cuir cru; il les empreint d'encre toutes deux, les remue l'une sur l'autre, pour que l'encre qu'il a prise se distribue également; puis il en touche la forme par trois ou quatre coups appuyés avec force. La forme, immobile, n'en est point ébranlée, et conserve toute son encre, qui, n'étant pas fluide, ne perd rien de ce qu'elle a reçu. On étend aussitôt sur le tympan une feuille de papier moite, où deux pointes qui la percent la tiennent fixe et arrêtée : on abaisse alors ce tympan, bien garni de ses blanchets; le pressier le conduit sous la platine, tire à deux fois le barreau; à l'instant sort une feuille, copie fidèle de tous les caractères dont la forme est composée.

Digitized by Google

D'habiles écrivains rassemblés ne feraient pas en plusieurs jours ce qu'exécute la presse en moins d'une heure; car, sans changer de manœuvre, et par une même opération répétée, vous voyez trois mille feuilles toutes semblables sortir de dessous la presse.

Quand le nombre des feuilles que l'on doit tirer est complet, on lève la forme, et l'on ajuste à sa place celle qui en fait le revers; et pour que les pages se répondent et soient de registre, le papier que l'on veut imprimer en retiration, ou de l'autre côté, est encore arrêté et fixé en faisant rentrer les pointes dans les mêmes trous qu'elles avaient faits d'abord. L'on recommence après cela la même manœuvre.

Si l'on est curieux de savoir à quoi sert ce baquet dans lequel est couchée cette forme toute noircie d'encre, c'est une lessive que l'on prépare. L'eau qui bouillonne dans cette chaudière va être versée sur cette forme; à l'aide de la brosse dont on la frottera, tous les caractères reprendront leur propreté. Retirée ensuite de l'eau, l'on desserrera les coins : le compositeur lèvera les lettres par pincées qu'il distribuera chacune dans son cassetin. Quand il aura rempli les casses vides, il se remettra à son labeur. Toujours en mouvement, il n'est jamais assis.

Ce bassin que vous voyez rempli d'une eau si nette et si limpide sert à l'imprimeur pour tremper son papier, par plusieurs feuilles à la fois. Suffisamment humectées, il les ouvre et les étend les unes sur les autres jusqu'à une certaine hauteur.

Ce poids qui est là suspendu par une corde se descend sur cet ais, dont on couvre le papier qui a été trempé. En pesant fortement dessus, et un peu de temps, l'eau s'y imbibe partout, et le rend également mollet; car mis à sec il ne prendrait point l'impression.

Voilà quel est notre travail et les merveilles de l'imprimerie. Le monde entier ne renferme rien de plus utile et et de plus précieux. Et je ne sais si les siècles à venir pourront rien produire qui lui soit comparable.

Que les plus grands peintres, réunissant tous les efforts de leur art, nous fassent sonner bien haut les merveilles qui en sortent. Que le sculpteur nous prône que le marbre respire sous son ciseau; que l'on nous vante enfin les *raisins* de Zeuxis, le *rideau* de Parrhasius, les *chefs-d'œuvre* d'Apelle et de Phidias, tous ces miracles de l'art vieillissent et bientôt sont plongés dans la nuit des temps, qui les absorbe et les dévore. L'art de l'imprimerie, au contraire, brille d'un éclat qui ne souffrira jamais d'éclipse. Sa gloire passera d'âge en âge, avec les célèbres écrits qu'elle se hâtera d'y porter. Par son moyen la postérité la plus reculée fera encore ses délices de Cicéron, le père de l'éloquence romaine; de Virgile, à qui Mantoue s'enorgueillit d'avoir donné naissance; d'Homère, si

Digitized by Google

caressé des Muses, auxquelles il fit tant d'honneur; d'Ovide, si galant, si fripon dans ses amours; d'Horace, qui enchanta toute l'Italie des sons mélodieux de sa lyre; d'Hérodote, cet antique historien, sans lequel nous ne connaîtrions pas les mœurs des premiers âges. Tous ces écrits enchanteurs fleuriront à jamais par l'impression; elle leur fera braver à tous les ruines du temps.

1545. Benoît Prévost, libraire-imprimeur.

1527. Prévost (*Nicolas Ier*), libraire.
1545. Prévost (*Benoît*), frère aîné de *Mathurin*, libraire et imprimeur.
1565. Prévost (*Mathurin*), frère puîné de *Benoît*, libraire.
1567. Prévost (*Fleuri*), libraire et imprimeur.
1629. Prévost (*Claude*), libraire et imprimeur du roi.
1633. Prévost (*Gilles*), libraire.
1721. Prévost (*Nicolas II*), libraire.
1737. Prévost (N. veuve de *Nicolas II*), libraire.
1756. Prévost (*Louis-Nicolas*), fils de *Nicolas II* et gendre de *Pompier*, nommé libraire le 18 août. En 1788, il demeurait rue du Hurepoix.

1545. Benoist Prévost fut nommé libraire-imprimeur en 1545.

Il imprima : *D. Chrysostomus in Psalmos*, in-8°, 1545; *Novum Testamentum græcum*, in-16, 1549, pour Gilles Corrozet; *Histoire de la nature des oiseaux*, par Belon, in-fol. orné de belles gravures sur bois, 1555.

Sa marque était une étoile avec une palme et une épée passée en sautoir, avec ces mots : *Imperium mortis et vitæ.*

B. Prévost était un habile imprimeur tant pour le grec que pour le latin.

Mathurin Prévost, frère de *Benoist* (1565), fit

Digitized by Google

imprimer : *Recueil d'Histoires où il est montré que les Empereurs et Roys anciens estoient plus riches et plus magnifiques que ne le sont ceux d'aujourd'huy*, in-8°, 1565 ; *Réceptions du Roy Charles IX, et de la Reine Élisabeth à Sédan*, etc., par Charles de Nauteres, in-8°, 1571 ; *Guill. Sovirolii brevis et accurata de peste Disputatio*, in-8°, 1571.

Claude Prévost (1629), libraire et imprimeur du roi, imprima, avec Pierre Mettayer et Antoine Estienne, aussi imprimeurs du roi, les *Ordonnances du Roy Louis XIII*, faictes par les Députés des Etats tenus à Paris, en 1614, à Rouen, en 1617, et à Paris, en 1626, 1 vol. in-8°, 1629.

Cette famille distinguée de libraires et imprimeurs exerçait encore en 1789 en la personne de *Louis-Nicolas Prévost*, rue du Hurepoix; après plus de 262 ans d'honorables travaux.

Il y a eu une autre famille de Prévost. En 1768 Prévost (*Antoine*) fut nommé libraire : il demeurait en 1788, rue de la Harpe, vis-à-vis du passage des Dominicains.

1545. Jean Dallier, libraire-imprimeur du roi.

Ce libraire, qui demeurait sur le pont Saint-Michel, obtint un privilége de six ans pour l'impression des ouvrages examinés et censurés par la Faculté de théologie de Paris.

Il imprima : *Ordre et forme tenuë au Sacre du Couronnement de Catherine de Médicis, Reyne de France*, in-8°, 1545 ; *Coustume de Touraine*, par M. de Thou, in-4°, 1561.

Digitized by Google

Il fut pourvu par lettres patentes de sa charge d'imprimeur du roi, pour les monnaies, le 23 avril 1559.

HENRI II (DE 1547 A 1559).

1547. ESTIENNE GROULEAU, libraire-imprimeur.

Cet imprimeur-libraire publia : *Traité de la vraye Astrologie, et de la Réprouvée*, par David de Final, in-8°, 1547 ; les *Amadis de Gaule*, in-fol. 1555.

E. Grouleau fut un des imprimeurs et libraires qui publia le plus d'ouvrage de son temps.

Sa marque était une tige de chardons avec ces mots : *Patere, aut abstine ; nul ne s'y frotte*, ou bien, *endure* ou *t'abstiens*, — ou ne les *touche* pas, ou souffre *leurs piqûres*.

Cette marque passa à Antoine Drouard, dont nous aurons à parler.

1547. ANTOINE LE CLERC, libraire.

1547. Le Clerc (*Antoine*), libraire.
1573. Le Clerc (*Jean Ier*), libraire.
1627. Le Clerc (veuve de *Jean Ier*), libraire.
1537. Le Clerc (*David Ier*), premier fils de *Jean Ier*, libraire et imprimeur.
1605. Le Clerc (*David II*), deuxième fils de *Jean Ier*, libraire.
1613. Le Clerc (*Philippe-Fabon*), veuve de *David II*, libraire.
1618. Le Clerc (*Jean II*), troisième fils de *Jean Ier*, libraire.

Il a existé une seconde famille des Leclerc, dont le chef fut Nicolas le Clerc, 1687, dont nous aurons à parler.

1547. ANTOINE LE CLERC, fit imprimer : les *Anti-*

Digitized by Google

quités et singularitez du monde, par Pavillon, in-8°, 1547; *Epitome du Droit civil*, in-8°, 1554; *Sommaires des lois, statuts et ordonnances des roys de France*, par Michel Bertaud, in-8°, 1566.

Jean Ier le Clerc (1573), fils d'*Antoine*, publia la *Description de la Pologne*, par François de la Guillotière, en 1573; *Abrégé de l'histoire de France*, en figures, in-fol. 1608.

David le Clerc (1587), libraire et imprimeur, publia : *Affinitates omnium Principum Christianitatis cum Serenissim. Franc. Medicis Magno duce Hetruriæ*, in-fol., 1587; les *Cent cinquante Psaumes de David*, latins et français, traduits par Renaud de Beaune, archevesque de Bourges, in-16, 1613.

1548. Guillaume Morel, natif de Tilleul, fut choisi, dit la Caille, « pour remplir la place d'*Adrien Turnèbe*, qui luy-mesme le nomma et luy céda son imprimerie, étant reçu professeur royal. »

Il prit la qualité d'imprimeur royal pour le grec. Il commença à imprimer en 1548, avec *Jacques Bogard*, dont nous avons déjà parlé : *Fab. Quintilianus de Institutione Oratoria*, in-4° avec des notes de ce Morel, qui imprima ensuite seul : *Ex veterum Comicorum fabulis*, etc., in-8°, 1553; *Liturgiæ, sive Missæ Sanctorum Patrum*, gr.-lat., in-fol., 1560. Ce livre est très-recherché des savants.

Les *Épistres de saint Ignace*, grec, latin, françoys en 1561; *Theod. Balzamonis in Canones Apostolorum, Concil. general. et particularium*, etc., in-folio,

Digitized by Google

1561 ; *Sancti Dionysii Areopag. opera, græcè*, in-8°, 1562 ; il y en a d'imprimés sur vélin.

G. Morel était un homme docte et habile en son art. Il enseigna la langue grecque et composa divers ouvrages, entre autres : *Dictionarium verborum latinorum cum græcis conjunctorum*, etc., in-4° qui fut imprimé par lui-même, et depuis à Lyon, en 1579. Il traduisit du grec le *Traité de l'usage des Images*, approuvé par le septième Concile général de Nysse (*sic*) ; le *Traité de saint Jean Damascène, des Images ; l'Origine des Iconomaques, prise de Zonaras*, in-8°, imprimé par Morel, en 1562 ; *S. Cyprianus vet. lib. repurgatus et libris aliquot auctus à Guill. Morellio*, in-fol., 1564.

Il avait ordinairement à la première page de ses livres ce dicton d'Homère, dont se servaient aussi Robert Estienne et Adrien Turnèbe : Βασιλεῖ τ' αγαθῳ κρατερῳ τ' αικματῃ.

La marque était un thêta Θ, symbole de la mort, avec deux serpents entrelacés autour de ce thêta, représentant l'immortalité ; l'Amour, assis sur la branche du thêta, signifie qu'en la mort il faut aimer l'immortalité, avec ce vers :

Victurus genium debet habere liber.

Guillaume Morel, malgré toute son érudition et ses belles éditions, mourut ruiné à Paris, en 1564. Voici son épitaphe, rapportée par Henri II Estienne :

Digitized by Google

GUILLELMI MORELLI EPITAPHIUM.

Doctus et hic quondam, magni patiensque laboris,
Auxilia hæc Artis magna Typographicæ
Sed quod non hujus respondent ultima primis,
Ars bene fida prius non bene fida manet.
Admirare fidem, quod et Ars sua fregerit illi,
Namque datam CHRISTO fregerat ille fidem.

Guillaume avait un frère, dit encore la Caille, nommé *Jean Morel*, qui composa un livre de la *Discipline et police chrètienne*, et qui fut brûlé à Paris pour ce fait de religion.

Selon la Croix du Maine, ce Jean Morel aurait été brûlé à Paris pour cause de religion, mais G. Peignot dit seulement que Jean Morel, accusé d'hérésie, mourut en prison ; que son corps fut déterré et brûlé le 27 février 1559.

Ce Jean n'était pas libraire.

La veuve de Guillaume lui succéda en 1564, comme libraire et imprimeur royal, pour le grec, et en 1566 elle se remaria à JEAN BIEN-NÉ, libraire.

Pour mettre plus d'ordre et de clarté dans ce que nous rapportons de Guillaume Morel, qui, de même que les *Charles*, *Henri II*, *Antoine Estienne*, *Wèchel*, *Berthier*, et bien d'autres encore, eut à supporter les revers de l'inconstante fortune, nous sommes forcé de faire quelques pas en avant pour rappeler un acte de générosité et d'amitié qui honore trop la mémoire de l'illustre savant *Adrien Turnèbe*, et qui mérite bien d'être de nouveau rapporté.

Ils sont si rares, ces dévouements à l'amitié pour un ami défunt !

Digitized by Google

C'est au savant M. Auguste Bernard que nous empruntons les faits qui vont suivre (1) :

« Comme A. Turnèbe n'était pas typographe, il s'adjoignit le célèbre imprimeur Guillaume Morel, avec lequel il resta associé pendant quatre ans.

« Turnèbe publiait le grec, Morel le latin ; quelquefois pourtant les rôles étaient intervertis, et Guillaume Morel publiait le grec avec ses propres types. Bientôt après cependant il se servit des types royaux, comme on le voit par une édition des *Apophthegmes* des sept sages de la Grèce, imprimée par lui en 1554, etc.

« Turnèbe, ayant été nommé professeur de philosophie grecque et latine, en 1555, abandonna tout à fait l'imprimerie, et fit nommer imprimeur royal à sa place, son associé Guillaume Morel, auquel il remit également les matrices grecques du roi. Le dernier ouvrage qu'ils publièrent ensemble est *Aristotelis de Moribus, libri X*, in-fol. « Adrianus Turnebus excudebat, et cum græcis latina cunjungebat Guil. Morelius, M. D. LV. Cal. Mart. (1er mars). »

« A partir de ce moment, Guillaume Morel imprima seul ; mais il ne resta pas longtemps l'unique imprimeur royal pour le grec. Michel de Vascosan reçut également ce titre le 2 mars 1560 (1561 nouveau style), et Robert Estienne II, vers le même temps, c'est-à-dire lors de la retraite forcée (2) de son oncle

(1) *Les Estienne et les types grecs du roi.* Paris, 1856, in-8°, Elwin Tross, éditeur.

(2) Voyez Renouard, *Ann. des Est.*, 3e édit., p. 361.

Digitized by Google

Charles, dont le titre lui fut transféré avec plus d'étendue. Néanmoins Morel resta seul détenteur des matrices royales, comme on l'apprend d'une lettre de Turnèbe, écrite au chancelier de l'Hospital aussitôt après la mort de cet illustre typographe, arrivée le 13 février (aux Ides) 1564, et que nous croyons devoir reproduire ici. »

Nous ne donnons ici que la traduction de cette pièce si importante, bien que M. A. Bernard en donne aussi le texte :

Lettre d'Adrien Turnèbe au chancelier de l'Hospital, pour lui recommander la famille de Guillaume Morel. (Copie à la Bibl. nat. Collect. Dupuy, t. XVI, *Epist. clar. vir.*, n° 8.)

« Adrien Turnèbe donne le salut perpétuel à Michel de l'Hospital, chancelier de France.

« Pardonnez-moi, je vous prie, très-puissant magistrat, si je prends la liberté de vous distraire de vos graves occupations en vous adressant cette lettre. La justice et la nécessité exigent que je me fasse auprès de vous le patron de malheureux tombés dans l'abandon et l'indigence; je croirais faillir à mon devoir en me taisant. Guillaume Morel est mort, au grand détriment des lettres, le 13 de février, laissant tous les honnêtes gens dans le regret de sa perte, et ses amis dans un cuisant chagrin. Tant qu'il vécut, il ne cessa de travailler à éditer de ces livres qui profitent plus à la chose publique qu'ils n'accroissent une fortune privée. Il n'a rien laissé à sa femme et à ses enfants, si ce n'est beaucoup de dettes. Il avait, au prix d'un travail immense et fort pénible, commencé un Démosthène, et avait à cet effet fouille un grand nombre de bibliothèques, dont il avait collationné les exemplaires; ce travail était déjà fort avancé. Aujourd'hui nous implorons votre justice et votre équité, connues du monde entier comme de la France, afin que vous ne permettiez pas que les *matrices royales* soient retirées à sa veuve, et que par là d'excellents travaux restent inachevés et inutiles, ce qui serait pour elle un dommage non moins grand que pour tous les savants. Ici je puis rappeler encore que les caractères royaux, ou perdus ou usés, ont été refondus et renouvelés à ses frais. Il est inique que des gens essayent de tirer avantage de ce qui ferait préjudice au défunt et à sa

Digitized by Google

veuve. Car je ne doute pas que plus d'un solliciteur ne se soit adressé à vous; mais ces gens-là, séduits par je ne sais quelle ambition de se parer du titre de typographie royale, aimeraient infiniment mieux avoir en main les caractères mêmes que le travail que leur possession impose; leur seul désir est d'être appelés typographes royaux, car ils ne sauraient pas plus faire usage de ces caractères que les enfants d'une épée. C'est pourquoi je m'adresse à vous, afin que votre justice protège la veuve de tout dommage, et écarte tous autres postulants. Certes, je me porterais volontiers moi-même comme candidat, si je ne m'étais proposé cette mission, d'obtenir de vous qu'il soit pourvu aux intérêts d'une veuve et d'orphelins, plutôt que de travailler à ce que leurs moyens d'existence leur soient ravis par des étrangers. Or je finis comme j'ai commencé, très-puissant magistrat, en vous priant de nouveau de m'excuser si, poussé par l'amitié qui me liait au défunt, je n'ai pas eu, dans mon désir d'être utile à sa veuve et à ses enfants, une suffisante conscience de votre grandeur, en me permettant de vous entretenir de ces choses. Portez-vous bien. A Paris, le 16 février (1564?). »

Non content de cette lettre particulière, Turnèbe dit à peu près la même chose dans une épître au roi Charles IX, publiée en tête d'une édition des œuvres de S. Cyprien, à laquelle Morel avait consacré beaucoup de soin, mais qui ne parut qu'après sa mort, in-folio, en 1564.

« On peut voir par ce document que c'était le chancelier de l'Hospital qui avait la haute garde des *matrices royales*, puisque Turnèbe prie ce magistrat de les laisser à la veuve de Guillaume Morel, pour qu'elle pût achever les ouvrages commencés par lui, et particulièrement sa grande édition de Démosthène, in-folio, qui, par suite des troubles dont la France était pleine alors, ne put être achevée qu'en 1570. Ce fut Jean Bien-né, devenu l'époux de la veuve de Morel, qui acheva le livre, commencé par celui-ci en 1558, et qui fut, par conséquent,

Digitized by Google

douze ans sous presse. Lorsque Guillaume mourut, l'ouvrage n'en était encore qu'au discours de l'ambassade, c'est-à-dire à la moitié du volume environ. La révision du reste fut confiée à Jean Lambin, dont le travail est beaucoup moins estimé que celui de son devancier.

« La veuve de Morel publia plusieurs autres ouvrages où paraissent les types royaux. Je citerai particulièrement *Orationes Æschinis et Demosthenis*, etc., in-4°, 1565, avec dédicace au chancelier de l'Hospital, sans doute en reconnaissance de ce que ce magistrat avait fait droit à la requête de Turnèbe.

« Comme on vient de le voir la veuve de Morel épousa Jean Bien-né, qui imprima en son nom dès 1566, avec les types de ce dernier; il se servit même quelquefois de la marque des imprimeurs royaux pour le grec, quoiqu'il ne paraisse pas avoir eu ce titre. L'atelier de G. Morel passa ensuite à son gendre, *Estienne Prevosteau*, mari de Jeanne Morel, qui fut plus tard aussi imprimeur du roi pour le grec. »

1549. Guillaume Desbois fut nommé imprimeur et libraire en 1549.

Il fit l'acquisition de l'imprimerie et de la librairie de *Charlotte Guillard*, veuve en dernières noces de *Claude Chevalon;* il épousa *Michelle*, sœur de *Charlotte*, dont il conserva la marque.

Il était un des plus habiles imprimeurs de son temps, aussi bien que sa femme *Michelle Guillard*,

Digitized by Google

qui marchait vaillamment sur les traces de la célèbre Charlotte.

G. Desbois imprima : la *Pratique Civile*, par Claude Lienard, in-8°, 1560; *Novum Testamentum Joan. Benedicti*, in-16, 1563; *S. Cypriani opera*, in-fol., 1564.

Il imprima aussi quelques livres pour *Sébastien Nivelle* et *Guillaume Merlin* : il était quelquefois associé avec ce dernier.

Sa marque était un soleil au haut de ses armes.

Sa femme, après sa mort, lui succéda en 1566, et elle imprima, pour *Sébastien Nivelle* et *Guillaume Merlin*, *S. Bernardi opera*, in-fol., 1566.

1550. SÉBASTIEN NIVELLE, imprimeur-libraire.

1550. Nivelle (*Sébastien*), gendre de *Baudeau* par N. *Magdelène*, libraire-juré et imprimeur; mort en 1603.

1603. Nivelle (*Magdelène Beaudeau*), veuve de *Sébastien*, libraire-juré.

1583. Nivelle (*Nicolas*), premier fils de *Sébastien*, et associé de *Guillaume Chaudière*, libraire-juré en 1559, imprimeur de la *Sainte-Union*, mort le 10 juin 1594, inhumé à Saint-Benoît, dans la sépulture de ses père et mère.

1590. Nivelle (*Robert*), deuxième fils de *Sébastien*, libraire; mort le 25 septembre 1598 et inhumé à Saint-Benoît.

1559. Nivelle (N. fille de *Sébastien*), femme de *Sébastien Cramoirg*, libraire.

1606. Nivelle (*Michel*), libraire.

1683. Nivelle (*François Ier*), gendre de *Gilles Gourault*, libraire; mort en 1701.

1701. Nivelle (*François II*), fils de *François Ier*, libraire; mort vers 1705.

1550. SÉBASTIEN NIVELLE fut un habile libraire dont la réputation sera éternelle, au dire de la Caille, à cause de la dépense qu'il faisait pour l'impression et la beauté de ses livres.

En 1550, il fit imprimer : *Description de la Terre-*

Digitized by Google

Sainte, par Louis Miré; *Joan. Gagnæus in Epistolas Pauli*, in-8°, 1563; la *Sainte Bible*, traduite en français par René Benoist, in-fol., 1566; *S. Clementis opera*, in-8°, 1568; *S. Chrysostomi opera latinè*, 4 vol. in-fol., 1570-1581; *S. Athanasii opera latinè*, in-fol., 1572 et 1581; *Biblia sacra cum notis Joannis Benedicti*, in-fol., imprimé par Nicolas Brulé, en 1572; *S. Cypriani opera cum adnotat. Jacobi Pamelii*, in-fol., 1574; *S. Irænei opera*, in-fol., 1576; *Cujacii opera*, 4 vol. in-fol., 1579. Cette édition passe pour être une des meilleures; *Yvonis Carnotensis Episcopi Epistolæ*, in-4°, 1585; *Papirius Massonius de Episcopis Urbis, qui Romanam Ecclesiam rexerunt*, etc., in-4°, 1586; *Corpus juris cum Glossis*, in-fol., 5 vol., en 1576, rouge et noir, etc., etc., etc.

S. Nivelle avait pour marque deux cigognes, avec ces mots: *Honora Patrem tuum et Matrem tuam ut sis longævus super terram.*

Il obtint, le 1er mars 1596, une permission pour imprimer, en compagnie, les usages réformés.

S. Nivelle mourut le 19 novembre 1602, et il fut enterré dans l'église de Saint-Benoît, où on lisait encore cette épitaphe :

Cy-devant gisent honorables personnes SEBASTIEN NIVELLE, marchand libraire-juré en l'Université, et Bourgeois de Paris, et Magdelaine Baudeau, sa femme, qui ayant vescu ensemble l'espace de cinquante-cinq ans, sont décédés, sçavoir ledict Nicolas, âgé de quatre-vingts ans, le 19 novembre 1603, et ladicte Baudeau, âgée de soixante-dix-huit ans, le 9 may 1611.

PRIEZ DIEV POUR NOVS.

Et, plus bas, on lisait :

LA PERLE DES LIBRAIRES EN FRANCE.

Digitized by Google

Nicolas Nivelle (1583), premier fils de Sébastien, libraire-juré de l'Université, associé de Guillaume Chaudière, imprimeur de la Sainte-Union, mort en 1594, enterré à Saint-Benoît, dans la sépulture de sa famille.

Il fit imprimer : *Petrus Canisius de corrupt. verbis Dei*, in-fol., 1584 ; *Antonii Senensis Bibliotheca virorum insignium Ordinis Fratrum prædicatorum*, in-8°, en 1585.

Nicolas Nivelle était un des habiles libraires de son temps et fut un des premiers bourgeois qui empêchèrent que la ville de Paris ne fût prise durant la ligue : en 1590, s'étant trouvé sur le rempart du côté de la porte Saint-Jacques, lorsque les troupes du roi étaient dans le fossé et qu'elles avaient posé leurs échelles contre la muraille pour entrer dans la ville, dont quelques-uns y étaient déjà montés, en furent chassés et tués par lui, accompagné d'un avocat nommé Guillaume Balden et d'un Père jésuite, ce qui obligea le reste des troupes, qui étaient au nombre de plus de deux mille hommes, à se retirer sans oser plus rien entreprendre.

Il fut associé avec quelques libraires, qui mettaient à la première page des livres qu'ils imprimaient : « *Libraires et imprimeurs de la Sainte-Union*, » comme il se voit au bas du *Monitoire contre le Roy Henri III*, qu'ils imprimaient au privilége du Conseil général, en juin 1589.

Robert Nivelle (1590), deuxième fils de *Sébastien*. Il fit imprimer : *Sommaire de la Guerre faite contre*

Digitized by Google

les Hérétiques albigeois, par Jean du Tillet, in-8°, 1590; et par Guillaume Morel, *Fragmenta Hilarii*, in-8°, en 1598.

Il avait pour marque deux colombes entrelacées, avec ces mots : *Pietate et justitia*, qui faisaient la devise de Charles IX.

Robert mourut en 1598 et fut enterré à Saint-Benoît.

Michel Nivelle (1606), épousa Edmée Firmin, et il fit imprimer : *Aphorismi Confessariorum auctore Emmanuel Sa*, in-24, en 1609.

Réplique au sieur Moulin, ministre, par Forgemont, in-8°, en 1615, et plusieurs autres Traités du même auteur.

Il avait pour marque deux cygnes, avec ces mots : *sine sorde laborant.*

1551. Adrien le Roy, habile imprimeur, grand musicien et le premier de son temps pour jouer du luth, fit une instruction sur le luth et sur la guitare, et mit en tablature les Psaumes de David, en plusieurs parties, et autres ouvrages de musique.

Il était beau-frère de *Robert Ballard*, imprimeur du roi pour la musique, avec lequel il fit imprimer, en société, le livre de *Tablature de guitare*, qu'il avait composé, in-4°, en 1551; les *Psaumes de David*, en vers composés par Marot, in-8°, en 1562; les *Œuvres de musique* de Nicolas de la Grotte, en 1570.

R. Ballard et A. Le Roy avaient pour marque le cheval Pégase, avec ces mots : *Pietate et justitia.*

La famille Le Roy date de 1517; son fondateur fut

Digitized by Google

Pierre Ier le Roy, libraire et imprimeur, et s'éteignit en 1740, en la personne de la veuve de *Barthélemy le Roy*. Un seul membre de cette très-honorable famille, qui exerça la librairie pendant plus de *deux cent vingt-trois ans*, obtint l'honneur d'être nommé marguillier de Saint-Germain-le-Vieil : ce fut Claude, troisième fils de Jacques Ier, en 1698.

On attachait alors une haute importance (comme nous le dirons plus tard) à être nommé *marguillier* de telle ou telle église.

Vanitas, vanitatum, omnia sunt vanitates.

1552. Adrien Turnèbe ou Turne-Beuf, dit en latin Turnebus.

Ce savant et célèbre imprimeur naquit aux Andelys, en Normandie, en 1512.

En 1552, il fut nommé imprimeur du roi pour le grec, en remplacement de Robert Ier Estienne, émigré à Genève : il fut aussi nommé professeur de langue latine et de philosophie, en la place de Tusan, imprimeur ordinaire du roi. Il fut un des plus savants hommes de son temps, comme nous le témoigne la grande quantité de bons ouvrages qu'il nous a laissés.

Ce fut un des plus savants hommes de son temps. Professeur du roi en grec, en latin et en philosophie, Berthius dit que ce Turnèbe était le véritable trésorier de l'antiquité et un prince entre les savants. Scaliger, Huet, Ronsard, en ont fait le plus grand éloge.

Montaigne dit qu'il était « le plus savant et le plus grand homme qu'il y eût eu depuis mille ans, n'ayant

Digitized by Google

rien de pédantesque que le port de sa robe et quelque façon extérieure qui pouvait n'être pas tout à fait civilisée et qui sont choses de néant, et il ajoutait qu'il savait plus et savait mieux ce qu'il savait qu'homme qui fût de son siècle ni loin ni au delà (1). »

Le président de Thou dit que sa vue et sa conversation produisirent sur lui un tel effet, « qu'elle lui revenait sans cesse à la mémoire, même en rêve, dans sa jeunesse. »

Le premier jour de ses noces, dit Scaliger, il étudia encore plusieurs heures avant de s'aller coucher!

En 1552, Adrien Turnèbe, acquit de la veuve de Conrad Néobar, son imprimerie enrichie de types royaux pour les livres grecs, et s'y associe Guillaume Morel, auquel il l'abandonna ensuite tout entier. (Voyez Guillaume Morel, page 88.)

Les éditions d'Adrien Turnèbe sont belles et estimées.

Il publia la première édition du texte grec de *Philoni Judæi opera*, *græcè*, in-fol. 1552.

Dans son recueil complet in-fol. 1580, intitulé *Adversariæ*, divisé en trente livres, il avait réuni tout ce qu'il avait assemblé d'intéressant dans ses lectures.

Ses autres ouvrages ont été imprimés à Strasbourg en 1606; ils contiennent : les *Commentaires sur Cicéron*, *Varron*, *Thucydide* et *Platon;* des écrits contre *Ramus,* des traductions d'*Aristote*, *Théophraste*, *Plu-*

(1) Montaigne, *Essais*, liv. I, chap. XIV. (A. F. Didot.)

Digitized by Google

tarque, *Platon*, etc.; des poésies grecques et latines, et des traités particuliers.

Henri II Estienne, qui était intimement lié d'amitié avec lui, a fait son éloge où se trouve ce vers remarquable :

Hic placuit cunctis, quod sibi non placuit.

Ses impressions sont remarquables par leur belle exécution typographique ; on recherche surtout son édition d'Eschyle, in-fol., 1552.

Turnèbe mourut à l'âge de cinquante-trois ans, le 12 juin 1565. Il fut inhumé au cimetière des pauvres écoliers, près le collége Montaigu, comme il l'avait ordonné par son testament.

Il avait choisi ce lieu, parce que l'un de ses amis, Jacques Dubois, savant médecin, y avait été enterré.

Voici l'épitaphe composée en grec, par Henri II Estienne, et aussi en latin, et qui se trouve dans son *Artis typographiæ querimonia*, imprimé en 1569 :

ADRIANI TURNEBI EPITAPHIUM.

Musarum multis jam functus honoribus ille
  TVRNEBVS, sacri maxima cura chori.
Ferre Typographica voluit quoque nomen ab Arte,
  Nomen ei potius, sed dedit atque decus.
Calliope incidit præter hanc gestare coronam,
  Protinus ergo Artem desinat, ille jubet.
Mox eadem toti TVRNEBVM invidit et orbi
  Sic cum vita Artem desiit ille suam.

Ce savant homme n'exerça l'art de l'imprimerie que par zèle pour les lettres.

Il mettait ordinairement à la première page des livres qu'il imprimait, le passage d'Homère, qui signifie : *Bon Roi, vaillant soldat, sage pour le conseil.*

Digitized by Google

1552. Conrad Néobar, libraire-imprimeur, naquit aux Andelys en Normandie, en 1512, dit Lottin dans son *Catalogue des libraires et imprimeurs.*

Un document qui se trouve aux Archives générales de France nous apprend que *Conrade Neobare* (*sic*), fils de Geoffroy, était natif du pays de Hempesvoost ou Chempisvoost, diocèse de Cologne, qu'il était « homme d'estude, et faisoit profession de bonnes lettres, » qu'il demeuroit depuis longtemps à Paris, et qu'il avoist un frère appelé *Gilles Cousturier*, résidant égaslement dans ceste ville.

Nous empruntons ce très-important document au savant archéologue, l'infatigable chercheur M. Auguste Bernard, qui jette un grand jour sur le lieu de la naissance de Conrad, et détruit victorieusement, ce qu'avance Lottin dans son Catalogue, que ce célèbre et érudit imprimeur était né aux Andelys.

« Non content d'avoir nommé un imprimeur spécial pour le grec, le roi François Ier voulut encore avoir des caractères grecs particuliers, et il donna ordre d'en faire graver trois corps complets de la forme la plus gracieuse, empruntée aux plus beaux manuscrits qu'on pourrait trouver dans sa bibliothèque. »

Bien qu'il ne fût pas imprimeur, mais seulement à cause de sa vaste érudition, François Ier, adressa le 17 janvier 1538 (vieux style), un édit à la république des lettres par lequel il institua Conrad Néobar comme le *premier imprimeur royal* pour le grec (1).

Cet édit est aussi honorable pour le roi que pour le savant, les lettres et l'imprimerie.

Comme ces lettres patentes sont fort curieuses à lire

(1) Voyez p. 60 et suiv. dans la IIe partie de cet ouvrage, la traduction française de ces *Lettres patentes*.

Digitized by Google

et sont bien de nature, comme circonstances atténuantes, à faire oublier un peu le sanguinaire édit de proscription de ce roi, rendu le 13 janvier 1534 (vieux style) contre les malheureux libraires et imprimeurs.

Par cet édit, il était *défendu à tous les imprimeurs généralement, d'imprimer aucune chose sous peine de la hart* (sous peine d'être pendu).

« CONRADUS NEOBARDUS, suivant la Caille, fut reçu libraire, en 1538, et le recteur, en le recevant, le congratulaen des termes très-obligeants.

« En effet, il estait sçavant dans les belles-lettres; il fut imprimeur du roy pour le grec, et composa plusieurs ouvrages, comme *Compendiosa facilisque Artis dialecticæ Ratio*, imprimé chez lui, et imprima aussi *Actuarius de Medicamentorum compositione*, Joanne Ruellio interprete, en 1539; *Canones Apostolorum et conciliorum, græcé*, in-4° sur un manuscrit tiré de la bibliothèque de M. du Tillet, évesque de Meaux. »

Le même jour, 17 janvier 1538, que François Ier nomma Conrad Neobar son imprimeur pour le grec, il lui adressa dès lettres de *naturalité*.

François Ier chargea Robert Ier Estienne du soin de faire graver des caractères grecs.

Geoffroy Tory, qui était son ami, lui conseilla de choisir l'un de ses élèves, très-distingué déjà dans l'art de la gravure des lettres d'imprimerie, CLAUDE GARAMONT, pour l'exécution de ce travail.

Comme on le sait, ces types grecs furent gravés par ce célèbre artiste graveur, et c'était justice.

C'était lui, Robert Ier, qui avait fait naître dans l'esprit du roi l'idée de faire graver des caractères grecs.

Conrad Néobar, ni sa veuve, ne firent aucun usage de ces caractères; ceux qu'ils employèrent étaient

Digitized by Google

plus gros, — ce qui fait croire que les caractères grecs gravés par C. Garamont, appartenaient au roi.

Guillaume Morel et *Adrien Turnèbe* furent seuls autorisés à s'en servir.

Néobar mourut en 1540.

Sa marque était un serpent entortillé autour d'un bâton, en forme de G majuscule, tenu par deux mains, l'une à droite et l'autre à gauche.

Robert Ier Estienne lui succéda comme imprimeur royal pour le grec.

Tout ce qu'on sait de Néobar, c'est qu'il mourut à la peine dans les premiers mois de 1540, sa veuve ayant commencé, en son nom, à imprimer dès le mois d'avril.

Par l'épitaphe poétique que lui a consacrée *Henri II Estienne*, et imprimée à la fin de *Artis querimonia*, on voit que Néobar succomba à de violents maux de tête.

CONRADII NEOBARII EPITAPHIUM.

Doctrinâ paucis, nulli probitate secundus,
CONRADVS fato hic accelerante jacet.
Namque typographicæ semper labor improbus Artis
Incolumem Musis voluit esse diu.
Sed tamen longo capitis comitante dolore,
Illum Musarum spem pariterque rapit.

La protection du roi, pour imprimer en grec, était déjà nécessaire. Les théologiens étaient généralement hostiles à ce genre d'étude. Conrad d'Heresbach dit avoir entendu, 40 ans plus tard, un moine prononcer en pleine chaire : « On a découvert une nouvelle langue, qu'on appelle *grecque ;* il faut s'en ga-

Digitized by Google

rantir avec soin, car cette langue enfante toutes les hérésies; quant à la langue hébraïque, quiconque l'apprend devient juif aussitôt (1). »

La veuve de Conrad Néobar, Edme ou plutôt Toussaint, continua jusqu'en 1551 d'exercer sous le titre d'imprimeur du roi pour le grec.

A cette époque elle céda son imprimerie à Jacques Bogard.

La famille des BALLARD, libraires et imprimeurs.

1552. Ballard (*Robert Ier*), libraire et imprimeur du roi pour la musique; mort en 1606.

1606. Ballard (*Lucrèce Le Bé*), veuve de *Robert Ier*, même titre.

1608. Ballard (*Pierre Ier*), fils de *Robert Ier*, libraire et imprimeur.

1640. Ballard (*Robert II*), fils de *Pierre Ier*, libraire et seul imprimeur du roi pour la musique; *adjoint* en 1648, *consul* en 1650, *syndic* en 1652, *juge-consul* en 1666; mort en 1679.

1679. Ballard (la veuve de *Robert II*), libraire et imprimeur.

1666. Ballard (*Christophe*), premier fils de *Robert Ier*, libraire et imprimeur; *adjoint* en 1690, *syndic* en 1698; mort en 1715.

1694. Ballard (*Jean-Baptiste Christophe*), premier fils de *Christophe*, libraire et seul imprimeur du roi pour la musique; *adjoint* en 1706, *consul* en 1718, *syndic* en 1722, *juge-consul* en 1726, *doyen des imprimeurs* en 1747; mort en 1750.

1750. Ballard (la veuve de *Jean-Baptiste Christophe*), libraire et imprimeur, se démet de son imprimerie en 1750; morte en 1758.

1694. Ballard (*Pierre II*) deuxième fils de *Robert II*, libraire et imprimeur.

1703. Ballard (veuve de *Pierre II*), libraire et imprimeur.

1741. Ballard (*Christophe Jean-François*), fils de *Jean-Baptiste Christophe*, libraire en 1741, imprimeur en 1742; mort en 1765.

1765. Ballard (la veuve de *Christophe Jean-François*), fils de *Jean-Baptiste Christophe*, libraire et seul imprimeur ordinaire pour la musique du roi.

En 1789, elle demeurait rue des Mathurins.

(1) Guillard, *Histoire de François Ier*, t. IV, p. 177.

Digitized by Google

1767. Balard (*Pierre-Robert Christophe*), fils de *Christophe Jean-François*, et gendre de *Pierre-Nicolas Delorme*, libraire en 1767, imprimeur, concurremment avec sa mère.

En 1789, ce Ballard demeurait aussi rue des Mathurins, sans doute avec sa mère, ou dans la même maison qu'elle.

1551. Robert Ier Ballard n'obtint des lettres patentes (16 février 1551) de *seul imprimeur du roi pour la musique* que parce qu'il s'était adonné principalement à graver les poinçons et fondre les matrices de musique ; partie qui ne sortit pas de sa famille et qu'elle fit valoir pour les services de la cour, s'adressant à un fondeur pour la partie mécanique de la fonte. Cette imprimerie s'est continuée jusqu'à nos jours.

Pierre Ballard (1608), fils de *Robert*, fut pourvu de la charge de seul imprimeur pour la musique du roi, tant vocale qu'instrumentale, pour y continuer, seul, ce service aux honneurs et libertés y appartenant, l'an 1633.

Pierre était aussi payeur des Chantres de la Chapelle du roi, et très-entendu en la musique.

Il imprima : *B. V. Maria Cantica octo modis tonorum*, in-8° 1608 ; les *Cent cinquante Psaumes de David*, traduits par Claude le jeune, in-8°, 1613. (Voyez p. 98, l'article *Adrien Le Roy*.)

1640. Robert II, son fils, lui succéda en 1640 ; il fut successivement dans la communauté des libraires et imprimeurs *adjoint*, *consul* et *juge-consul* et *syndic*.

Ce Ballard publia, en 1650, l'ouvrage de Jacques Mentel : de *Verâ Typographiæ Origine*, dans lequel il attribue, sans s'appuyer sur aucune preuve, tout

Digitized by Google

l'honneur de la découverte de l'imprimerie, à son parent Jean Mentel, de Strasbourg, l'un des premiers ouvriers de l'immortel Gutenberg.

N'était-ce pas vouloir prouver que c'était la lune qui, de ses pâles et froids rayons, communique au soleil la chaleur incandescente qui réchauffe, féconde et fertilise la terre !

Ballard avait pour enseigne, *Apollon* et les *Muses ;* au fond le *Mont-Parnasse* et *Pégase.*

En 1789, la famille Ballard avait encore deux représentants, — qui demeuraient dans la même maison, — la mère et le fils.

La mère était la veuve de Christophe-Jean-François, mort en 1765.

Le fils était Pierre-Robert-Christophe, qui exerçait concurremment l'imprimerie avec sa mère.

A cette époque, la célèbre famille Ballard avait servi sous neuf souverains, en qualité de seul imprimeur pour la musique, et comptait, de 1552 à 1789, 235 ans d'honorables travaux.

Cette famille a continué d'imprimer jusqu'en 1840.

1556. Olivier de Harsy, très-habile libraire-imprimeur, fut nommé en 1556.

En 1576, Harsy imprima : *Corpus Juris Civilis*, in-fol., 5 vol. avec les *Commentaires d'Accursius*, ouvrage imprimé à 5 et 6 col., en rouge et noir; c'est un vrai chef-d'œuvre d'exécution typographique.

Harsy avait pour emblème une herse avec cette devise : *evertit et æquat.*

Voici son épitaphe, que l'on lisait dans l'église Saint-Benoît :

Digitized by Google

Arreste-toi, passant et viens faire lecture
De ce qui est gravé sur ceste sépulture.
En lisant tu verras que ce qui gist icy,
C'est le corps de défunct OLIVIER de HARSY
Qui d'un soin vigilant traicta l'imprimerie,
Art des arts le premier, et où toute sa vie,
Et moyens employant, s'est si bien acquité
Qu'à bon droict il en a louange mérité.
Sa femme y gist aussy, l'ayant mieux aymé suivre
Au céleste repos, qu'en la terre survivre,
Les affaires du monde aulx mondains délaissant,
Et pour un meilleur lot, les cieux se choisissant.
Souviens-toy des défuncts et en aye mémoire.
N'ensevelissons point avec leurs os la gloire.
Ceux-là qui de bien vivre ont esté désireux,
Quand ils ont bien vescu, meurent encore heureux.

1557. Troisième famille des MOREL, imprimeurs-libraires.

1557. Morel (*Frédéric* Ier ou *Fédéric* de Champagne) est nommé libraire et imprimeur en **1557** : en **1571**, imprimeur ordinaire du roi ; en **1581**, il se démet de son titre d'imprimeur ordinaire du roi et meurt le 17 juillet **1583**, âgé de soixante ans, et il est inhumé à Saint-Benoît.

1580. Morel (*Frédéric II*), premier fils de *Frédéric* Ier, interprète du roi ès langues ; en **1581**, imprimeur ordinaire du roi, par la démission de son père ; en **1618**, marguillier de Saint-Benoît ; en **1620**, meurt doyen des professeurs royaux et inhumé à Saint-Benoît.

1579. Morel (*Claude* Ier), second fils de *Frédéric* Ier, libraire ; mort en **1626**, et inhumé à Saint-Benoît, avec épitaphe.

1626. Morel (*Jeanne-Henri*), veuve de *Claude* Ier, libraire.

1627. Morel (*Charles*), premier fils de *Claude* Ier, libraire ; en **1635**, nommé imprimeur ordinaire du roi, et vers **1640**, secrétaire du roi.

1627. Morel (*Claude II*), deuxième fils de *Claude* Ier, libraire.

1639. Morel (*Gilles*), troisième fils de *Claude* Ier, libraire et imprimeur ordinaire du roi ; en **1640**, il est reçu à la Chambre syndicale, et vers **1650**, conseiller du Grand Conseil, et auteur des *Morel*, depuis longtemps distingués dans la robe.

Digitized by Google

Nous ferons observer ici, qu'il y a eu quatre familles de MOREL.

La première date 1537-*Jean Morel*, et finit à *Balthasar Morel*, libraire, en 1580.

La deuxième qui commence en 1548, en la personne de *Guillaume Morel*, dont nous avons déjà parlé page 83, et finit en 1566, avec la veuve de ce savant imprimeur, qui se remarie à cette époque, à *Jean Bien-né*, libraire.

La troisième qui est celle-ci, commence, en 1557, à *Fédéric ou Frédéric Ier*, *Morel*, et finit, en 1650, en la personne de *Gilles*, troisième fils de *Claude*.

La quatrième enfin commence en 1683 à *Jacques Morel*, et elle s'éteint en 1768, en la personne de la veuve de *Léonard-Marie Morel*.

1557. FRÉDÉRIC OU FÉDÉRIC Ier MOREL, né en Champagne, gendre et héritier de *Michel Vascosan*, libraire et imprimeur (voyez ce nom, page *hh*).

Aussi docte en grec qu'en latin, il était interprète ès-langue du Roi, qui le nomma son imprimeur le 4 mars 1571, en remplacement de son oncle *Robert Estienne*.

Les ouvrages imprimés par Frédéric Morel sont nombreux; nous ne citerons que les suivants :

Hymnes à la louange de Monsieur le Duc de Guise, par Jean Amelin, en 1558; *OEuvres d'Architecture* de Delorme, in-fol., 1567; *Ornatissimi cujusdam viri, de rebus gallicis, ad Stanislaum Elvidium*, epistola. Lutetiæ, Fr. Morellum, 1573, in-*h*°, *lettre* de Gui du Faur de Pibrac contenant l'apologie de la Saint-Barthélemy; *Discours des choses plus nécessaires en la Cosmographie*, par G. de Terraube, abbé de Boillas, Paris, Fed. Morel, 1565, petit in-8°.

F. Morel nous a laissé tant d'ouvrages de sa composition, qu'il serait trop long et fastidieux d'en faire le dénombrement.

Digitized by Google

C'est lui, Morel, qui a composé le *Traité de la Guerre, ou continuel et perpétuel Combat des Chrestiens*, in-8°, imprimé en 1564; il a traduit et extrait des *OEuvres de saint Cyprien*, un *Traité des douze manières d'abus qui sont en ce monde, et le moyen de les éviter*, etc., etc.

La marque de Fréd. Morel était un franc mûrier, avec cette devise qui faisait allusion à son nom :

Tout bon arbre fait de bons fruits.

Il obtint, en 1581, de transmettre à son fils Frédéric II son titre d'imprimeur du roi.

Fréd. Morel fut enterré à Saint-Benoît; son épitaphe est confondue avec celles de *Vascosan* et de *Josse Bade;* il mourut à 60 ans, en 1583.

Frédéric II Morel (1580), 1er fils de *Frédéric Ier*, fut professeur et interprète du roi, imprimeur ordinaire pour l'hébreu, le grec, le français et le latin; puis, plus tard, il devint le doyen des professeurs royaux.

En 1599, Fréd. II Morel publia les *Actes du Concile de Trente;* dans cet ouvrage, il prit le titre de professeur royal et d'*Archilographe royal.*

Pendant trente-quatre ans, Morel exerça avec autant de zèle que de talent la profession d'imprimeur, tout en remplissant ses autres devoirs de professeur et d'érudit.

Il composa, en latin, une tragédie d'*Alexandre Sévère*, et traduisit en vers grecs plusieurs extraits des poëtes latins.

« Personne, dit le savant Huet, n'a traduit plus fidèlement que lui. »

Digitized by Google

Maittaire dit, au sujet de cette illustre famille de typographes, qui exerça si honorablement cette profession de 1547 à 1646 (89 ans), « qu'il n'en est aucune, à l'exception des Estienne, qui ait autant honoré les belles-lettres. »

C'est de ce Fédéric Morel que Vossius dit, « qu'un jour travaillant sur la traduction de Libanus, on lui vint dire que sa femme Isabelle Duchesne, fille de Leger Duchesne, professeur au Collége royal pour le latin, était fort malade; à quoi il répondit : *Je n'ay plus que deux ou trois périodes à traduire, après cela je l'irai voir.*

« L'on revint lui dire que sa femme se mourait : *Je n'ay plus que deux mots*, dit-il, *j'y serai aussi-tost que vous.*

« Enfin on vint lui annoncer que sa femme était morte : *J'en suis bien marry*, répondit-il froidement, *c'estoit une bonne femme.* »

Il décéda le 27 juin 1630, et il fut enterré sous les charniers de Saint-Benoît, où l'on voyait la même épitaphe de *Josse Bade* et de *Vascosan*, que nous avons rapportée page 65, tome Ier, IIIe partie.

Claude Morel (1579), 2me fils de *Frédéric Ier*, succéda à son père comme imprimeur du roi, par la résignation qu'en avait fait son père, en février 1602.

Claude Morel était très-docte et très-savant dans les langues grecque et latine, et l'un des plus célèbres libraires et imprimeurs de Paris, comme il paraît par le grand nombre d'auteurs grecs et latins qu'il a imprimés, dans une partie desquels se lisent même des Préfaces et Avis de sa composition.

Il imprima, en 1600 : *Maldonatus in Prophetas quosdam et in Psalmum*, 109, in-4°; *Arthemidori opera, græcè et latinè*, in-4°, 1603. Nous ne pouvons, en vérité, donner la nomenclature des nombreux

Digitized by Google

ouvrages grecs et latins imprimés par ce célèbre typographe-libraire et éditeur, ils sont trop nombreux.

Claude Morel était membre de l'association *Librariorum et Typographorum*, fondée par les grands libraires, tels que : Michel Sonnius, Sébastien Cramoisy et autres, pour la publication des *Pères de l'Église grecque*, imprimée avec grand luxe, en 12 vol. in-fol. ; c'était à Claude Morel qu'était particulièrement dévolu le soin d'éditer ces belles éditions.

Charles Morel (1627), 1er fils de *Claude Ier*, fut nommé, en remplacement de son père, libraire en 1627, imprimeur ordinaire du roi en 1635, et, vers 1640, secrétaire du roi.

Charles imprima les *Grandeurs et excellences de Saint-Joseph*, in-8°, en 1627 ; *Clementis Alexandrini opera, gr. et lat.*, en 1629 ; *Œcumeni Commentaria in novum Testamentum, græcè-latinè*, in-fol., 1630 ; *Theophylactus in Evangelia*, etc., *gr. et lat.*, 1631 ; *Concilia Generalia et Provincialia græcè et latinè, auctore Binio*, in-fol., 10 vol., 1636, et beaucoup d'autres ouvrages en grec et latin, qui l'ont fait distinguer et estimer comme un des plus célèbres imprimeurs et libraires de son temps.

Il avait la même marque que son père. Il fut associé pour quelques ouvrages avec son frère *Gilles*, à qui il céda son fonds de libraire, pour se faire secrétaire du roi.

Gilles Morel (1639), 3e fils de Claude Ier, frère de *Charles*, imprimeur ordinaire du roi.

Digitized by Google

Gilles continua l'impression de *Magna Bibliotheca Patrum, græcè et latinè*, en 17 vol. in-fol.

Vers 1650, il abandonna les belles professions illustrées par ses aïeux, pour acquérir la charge de conseiller du roi.

1557. JEAN Ier LE BLANC, libraire.

1557. Le Blanc (*Jean Ier*), frère aîné de *Jean II*, libraire et imprimeur.
1578. Le Blanc (*Jean II*), frère de *Jean Ier*, libraire et imprimeur.
1589. Le Blanc (*Antoine*), libraire et imprimeur.
1616. Le Blanc (*Mathieu*), libraire.
1627. Le Blanc (*Nicolas*), libraire, graveur et fondeur.
1635. Le Blanc (*Etienne*), libraire.

JEAN Ier LE BLANC fut un des plus habiles imprimeurs de son temps, et celui qui a le plus imprimé pour les libraires.

Il avait pour enseigne le soleil d'or.

JEAN II LE BLANC (1578) fit imprimer : *In Hydram, hoc est in proœmium Physiologiæ Aristotelis*, etc., *Explicatio, Nicolao Mercatore auctore*, in-8°, 1578.

MATHIEU LE BLANC (1616) fit imprimer : *La défaite de dix-neuf Ministres convertis*, par François Véron, in-8°, 1620 ; *Commentaire de Mont-Luc, Mareschal de France*, in-8°, 2 vol., 1616.

Il fit aussi imprimer avec *Guillaume Bernard : Franc. Archiepiscopi Rothomagensis Ecclesiasticæ Historiæ liber primus*, in-4°, 1629.

NICOLAS LE BLANC (1627) fut reçu libraire et fondeur de caractères, en 1627.

Digitized by Google

1658. Buon, père et fils, libraires-jurés.

1558. Buon (*Gabriel*), libraire-juré et imprimeur.
1600. Buon (*Nicolas*), fils de *Gabriel*, libraire-juré, adjoint en 1618, mort en 1628.

1558. Gabriel Buon, libraire-juré, était, ainsi que son fils *Nicolas*, très-instruit; il publia : *Joan. Fabri. Hailbrunon. de Missa Evangelica*, etc., in-fol., 1558; la *Sainte-Bible*, avec le latin en marge, par René Benoist, in-4°, 2 vol., 1568; *Histoire générale de France*, par Fr. Belleforest, in-fol., 2 vol., 1579; *OEuvres de Ronsard*, in-fol., 2 vol. augmentés, en 1584; les *Poësies de Jacques Tahureau du Mans*, mises toutes ensemble et dédiées au révérendissime cardinal de Guyse. Paris, 1574, petit in-8°; l'*Horloge des princes avec le très-renommé livre de Marc-Aurèle*, recueillis par Don Antoine de Guevare, traduits en françois par N. de Herberay, seigneur des Essars, Paris, 1588, in-8°, *Morale en action*, c'est-à-dire immense compilation d'anecdotes historiques et morales prises dans les auteurs grecs et latins, et de faits mémorables de l'histoire ancienne, le tout recueilli au point de vue de la morale et de l'éducation. Ce volume, imprimé en petits caractères, fournirait la matière de 10 vol. in-8°.

Ce G. Buon s'est fait distinguer des autres libraires et imprimeurs de son temps.

Autour de sa marque, qui était celle du philosophe Bias, étaient ces mots : *Omnia mecum porto.*

Cette marque était aussi celle de *Maurice de la Porte* (Voir ce nom page 40), dont il avait acheté le fonds de libraire.

Digitized by Google

Nicolas Buon (1600), fils de *Gabriel*, était très-instruit.

Il publia : *Chroniques et Annales de France*, par Nicolas Gilles, in-fol., en 1600, et, avec Robert Fouët : *Epitome disputationum Roberti Bellarmini de Controversiis*, etc., *auctore Fr. J.* Desbois, in-8°, 4 vol., en 1603 ; la *Coustume d'Orléans*, par Duret, in-4°, 1609 ; *Abælardi opera*, in-4°, 1616.

Il a aussi fait imprimer plusieurs éditions de la *Coustume de Bretagne*, commentée par d'Argentré ; *Annales ecclesiastici Vet. et Novi Testamenti auctore Saliano*, in-fol., 6 vol., 1619, etc.

N. Buon s'est acquis une très-grande réputation par la grande quantité de livres qu'il a fait imprimer, tels que les Usages réformés pour l'impression desquels, ainsi que d'autres ouvrages considérables, il était associé à plusieurs Compagnies, et notamment avec celle de la Grand'Navire.

Il avait la même marque que celle de son père, aussi libraire-juré et imprimeur.

1558. Martin Lhomme, natif de Rouen, imprimeur-libraire, à Paris, rue du Mûrier, près la rue Saint-Victor, *aux trois marches du degré*.

Par un arrêt du Parlement de Paris, en date du 13 juillet 1560, il fut pendu et étranglé à une potence, sur la place Maubert.

Ce malheureux, *pauperculus librarius*, comme l'appelle de Thou, était accusé d'avoir publié un libelle diffamatoire dirigé contre les Guise, intitulé : *le Tigre royal*.

Mais, dans cette malheureuse affaire, ce qu'il y eut

Digitized by Google

de plus horrible et ce qui donne une bien triste idée de la mansuétude du peuple à cette époque, ce fut de voir pendre et étrangler, à la même potence, *six jours après* (car la sentence du Parlement est du 19 juillet suivant), un marchand de Rouen qui, pour son malheur, se trouva sur le passage de l'infortuné Lhomme, le jour où on le conduisait au supplice.

Quel était le crime commis par ce Rouennais, qui se nommait Robert Detrois? Le voici :

Le peuple maltraitait fort Lhomme, parce qu'on l'avait irrité contre ce malheureux, ce que voyant Detrois, qui ignorait la cause du supplice de cette victime de la vengeance des Guise, il s'écria : « Eh quoi, mes amis! ne suffit-il pas qu'il meure? Laissez faire le bourreau. Le voulez-vous tourmenter davantage que sa sentence ne porte? »

Ces paroles d'humanité le firent arrêter sur-le-champ; son procès s'instruisit avec rapidité, et il fut condamné à être pendu.

Six jours après, l'infortuné Detrois payait de sa vie ses généreuses paroles!...

FRANÇOIS II ET CHARLES IX (DE 1559 A 1589).

1563. JEAN CRISPIN, libraire et imprimeur.

Cet homme célèbre, natif d'Arras, fut envoyé fort jeune par son père, qui était jurisconsulte, à Louvain, où il étudia cinq ans à l'Université de cette ville, vint ensuite en France pour y apprendre le droit avec François Baldüin, son intime ami, sous Gabriel Mudé, et autres Docteurs en Droit, où il se rendit

Digitized by Google

un des plus célèbres professeurs de belles-lettres, comme aussi dans l'exercice de l'art de l'imprimeur; il fut nommé imprimeur en 1563.

J. Crispin imprima très-correctement : *Novum Testamentum græcè, cum argumentis Capitulorum Latinis*, in-16, 1564; *Homeri Odyssea et Ilias, sive opera*, in-16, 1570; *Theocriti opera, gr. lat.*, in-16, en 1570.

On voit des Notes, des Épîtres et des Préfaces de sa façon, à tous ces livres.

Il fut obligé, en 1571, de se retirer à Genève pour le sujet de la religion, où il composa et imprima : *Lexicon Crispini*, in-fol. et in-4°, et, avec son fils *Samuel*, les Notes qu'il avait composées sur les *Quatre Livres de Justinien*, et plusieurs autres livres.

Casaubon était un de ses auteurs.

Il avait pour marque une ancre, autour de laquelle est un serpent, et deux mains qui tiennent cette ancre.

1566. La famille des SONNIUS, libraires et imprimeurs.

1566. Sonnius (*Michel Ier*), libraire-juré et imprimeur.

1582. Sonnius (*Michel II*), premier fils de *Michel Ier* et gendre de *Guillaume Bichon*, par *Marie*, libraire; en 1599 marguillier de Saint-Benoît, mort en 1670.

1586. Sonnius (*Michel III*), deuxième fils de *Michel Ier* et gendre de *Villette* par *Gillette;* nommé Consul en 1625, mort en 1627, paroisse Saint-Benoît.

1590. Sonnius (*Laurent*), troisième fils de *Michel Ier* et gendre de *Legrand*, par *Anne*, morte avant lui et inhumée à Saint-Benoît; libraire en 1590, et en 1596, libraire-juré; en 1606 marguillier de Saint-Benoît; en 1620, syndic; mort en 1628.

1549. Sonnius (N., fille de *Michel Ier*), femme de *Jacques* Du Puis, 1549.

1604. Sonnius (*Jean*), quatrième fils de *Michel Ier*, libraire et marguillier de Saint-Benoît, en 1633.

Digitized by Google

1618. Sonnius (*François*), libraire.
1622. Sonnius (*Michel IV*), fils de *Michel II*, libraire.
1624. Sonnius (*Claude*), fils de *Jean*, et gendre de *Nicolas Buon* par *Marie*, libraire, mort en 1650, paroisse Saint-Benoît.

1566. Michel Ier Sonnius, libraire-juré de l'Université et imprimeur, fut le chef de cette célèbre famille des Sonnius qui, pendant 84 ans, de 1566 à 1650, fut constamment à la tête du commerce de la librairie et de l'imprimerie par ses très-importantes et savantes publications de livres.

Michel Ier était un libraire très-instruit et qui a enrichi les ouvrages qu'il publiait d'avis, de notes et de préfaces afin de faciliter l'intelligence de la lecture. Nous lui devons entre le très-grand nombre d'ouvrages qu'il a publiés : *Ambrosius Catharinus in omnes Pauli Epistolas*, en 1566; cet auteur, dit La Caille, est considérable et ses ouvrages sont très-recherchés. *Luciferi Episcopi Calaritani ad Constantium Constantini magni Imp. filium Opuscula, edidit Joan. Tilius Meldensis Epis.*, in-8°, 1568; *S. Cyrilli Alexandrini, opera latinè*, in-fol. 1572; *Bibliotheca Sanctorum Patrum*, 9 vol. in-fol., 1575; *Ruffini opera omnia*, in-fol., 1580, qui est la bonne édition et fort rare; *Tertulliani opera cum notis Pamelii*, in-fol., 1584.

La marque de Michel Sonnius était la vipère s'attachant aux doigts de saint Paul, dans l'île de Malte, sans lui nuire, avec ces mots : *Si Deus pro nobis quis contrà nos?*

C'était la même marque et devise de *Michel Fezandat*, dont il avait acheté le fonds.

M. Sonnius mourut vers l'an 1591.

Digitized by Google

Il laissa plusieurs enfants, dont quatre garçons, deux nommés aussi *Michel*, un autre *Laurent* et le dernier *Jean*.

MICHEL II SONNIUS (1582), premier fils de *Michel Ier*, fut nommé libraire-imprimeur, en 1582 ; il mourut en 1630, marguillier de Saint-Benoît.

Ce Michel était fort savant; il imprima une grande quantité d'excellents ouvrages, quelquefois en société avec ses frères.

MICHEL III SONNIUS (1586), deuxième fils de *Michel Ier*, et frère de Laurent.

Il fut nommé libraire, en 1586, et consul, en 1625. C'est le premier libraire nommé au *Consulat* depuis 60 ans que la juridiction était établie.

Michel III était l'un des plus habiles libraires de Paris, tant pour le choix qu'il faisait des bons livres, que pour ses belles impressions; il avait la même marque que son père, et quelquefois il était associé avec ses frères, Jean et Laurent, et avec plusieurs Compagnies de libraires avec lesquels il a fait imprimer quantité de bons livres.

LAURENT SONNIUS (1590), troisième fils de *Michel Ier*, fut nommé libraire en 1590 ; libraire-juré de l'Université en 1596; marguillier de Saint-Benoît en 1606, et syndic en 1620.

Il fut le premier syndic d'élection depuis la formation de la Communauté.

Sa marque était un compas avec cette devise : *Suo sapiens sic limite gaudet.*

Digitized by Google

Il mourut le 1er novembre 1628, et fut enterré à l'église Saint-Benoît.

Laurent Sonnius publia les *Chroniques de France*, par Eng. de Monstrelet, in-fol., 2 vol., en 1596; *Tertulliani opera cum notis Pamelii*, in-fol, 1598; *S. Athanasius latinè*, in-fol., 1608, qui est la bonne édition en latin; *R. Chopini opera omnia*, in-fol., 4 vol., 1609; *Guill. Pepini Ord. Prædicat. Quadragesimæ Sermones*, in-8°, 3 vol., 1613, et plusieurs autres ouvrages remarquables qui l'ont fait distinguer d'avec les autres libraires de son temps. Il était de la Compagnie de la *Grand'Navire*.

Jean Sonnius (1604), quatrième fils de *Michel Ier*, libraire, en 1604; marguillier de Saint-Benoît, en 1633.

Il fut associé avec son frère Michel III, pour l'impression des *Pères de l'Église* et des *Usages réformés de l'an* 1604, dans la compagnie de la *Grand'Navire*.

Claude Sonnius (1624), fils de *Jean* et gendre de Nicolas Buon, fut nommé libraire le 2 mars 1624.

Il débuta par faire imprimer : *Description générale du Monde*, par Davity, 6 vol. in-fol., 1627; *Optati Milevitani opera*, in-fol., 1631; *S. Cyrillus Hierosolymitanus, ac Synesius græcè et latinè*, in-fol., 1631; *Histoire de France*, par Dupleix, in-fol., 5 vol., 1631; et beaucoup d'autres bons livres qui l'ont fait passer pour l'un des plus habiles libraires de son temps.

Il avait pour marque celle de son père, un compas d'or.

Ce fut Claude qui fonda l'hôpital des Religieuses

Digitized by Google

de Gentilly-lès-Paris, en lui donnant la maison qu'il y possédait ainsi que ses dépendances qui étaient considérables.

Cet hôpital fut depuis transféré à Paris, rue Mouffetard.

Il avait été l'un des quarteniers de Paris, où il mourut sur la paroisse Saint-Benoît, en 1650.

1566. Jean Bien-né ou Bienné fut nommé imprimeur en 1566.

Il succéda à Guillaume Morel dont il épousa la veuve (Voyez ce nom, p. 88, tome Ier, 3e part.)

Il était très-instruit; il publia avec *Prevosteau* un *Novum Testamentum*, en syriaque et en grec, avec la version latine interlignée, in-4°, 1584.

Son chef-d'œuvre est l'édition grecque de *Démosthène* avec les *Scholies d'Ulpien*, in-4° dont l'impression avait été commencé, depuis 12 ans, par *Guillaume Morel*.

Il paraîtrait que ce savant mourut assassiné; sa fille, fort instruite en grec et en hébreu, fut capable, comme typographe, de continuer la direction de l'imprimerie de son père.

La veuve de Bien-né, première femme de Guillaume Morel, lui succéda en 1588 comme imprimeur et libraire.

Sa marque et sa devise étaient celles de Guillaume Morel.

Il fut enterré, avec une très-longue épitaphe, qu'il nous paraît bien inutile de rapporter, dans l'église de Saint-Hilaire.

Digitized by Google

1568. Jean Ricouart, libraire-juré, et mesureur et marchand de charbons, fut cité, le 17 septembre de cette année 1568, en Sorbonne, dans l'assemblée des recteurs et des députés de l'Université, comme étant accusé de déshonorer sa profession de libraire, en exerçant le métier de *charbonnier*. Il lui fut intimé l'ordre de quitter le métier de charbonnier, faute de quoi, il perdrait son office de libraire.

Comme on le voit, la librairie exigeait alors que chacun de ses membres ne s'occupât que de sa noble profession de libraire.

Que voyons-nous de nos jours ?

1573. Jean, Jamet et Pierre Mettayer, libraires et imprimeurs ordinaires du roi.

Jean Mettayer, imprimeur ordinaire du roi, imprima : *Marguerite ou la Jeunesse*, par Adrien de Gadoue, in-4°, 1574, et pour Sébastien Nivelle, *S. Augustini opera*, in-fol., 10 vol., 1586.

Il imprima aussi pour la Compagnie de la *Grand'-Navire*, en 1586.

Il avait la même marque que ses frères *Jamet* et *Pierre*.

Jamet Mettayer, libraire et imprimeur ordinaire du roi.

En 1588, le roi Henri III chargea Jamet Mettayer de lui imprimer ce grand bréviaire in-fol., rouge et noir, qui est d'une beauté parfaite.

Jamet eut l'honneur de suivre le roi à Tours, où il imprima par son ordre : *Discours pour Messieurs du*

Digitized by Google

Clergé assemblez à Chartres, etc., en 1591 ; *Le Catholicon d'Espagne*, en 1593, et quelques autres ouvrages.

Jamet Mettayer suivit aussi le roi à Blois, où ce monarque lui fit imprimer, avec *Pierre Lhuillier*, l'*Ordre des Estats généraux tenus à Blois*, et plusieurs *Harangues et Remontrances faites au Roi*, in-4°, 1589.

Il imprima pour la Compagnie de la *Grand' Navire*, en 1586, la plupart des *Pères latins*, qui lui ont valu la réputation d'avoir été un des plus habiles imprimeurs et libraires de Paris.

Il avait pour marque une fleur de lis couronnée, avec ces mots : *Arte omni præstantior.*

Pierre Mettayer (1602), imprimeur ordinaire du roi, imprima avec son frère *Jamet : Discours pour la Religion catholique*, par Louis de Richecome, in-8°, 1602 ; *Histoire de Navarre*, par André Favin, in-fol., 1512, etc., etc.

1573. La famille des Martin, libraires et imprimeurs.

1573. Martin (*Mathurin*), libraire.

1610. Martin (*Edme Ier*), libraire et imprimeur-juré ; en 1618, adjoint : marguillier de Saint-Benoît en 1637, mort en 1645.

1645. Martin (N. veuve d'*Edme Ier*), libraire-jurée.

1610. Martin (*Michel*), libraire.

1614. Martin (*Nicolas*), libraire.

1618. Martin (*Bertrand*), libraire et imprimeur.

1623. Martin (*Jean*), gendre de *Jean Berjon*, libraire et imprimeur en 1623, reçu à la Chambre en 1624, mort vers 1655.

Digitized by Google

1642. Martin (*Edme II*), fils d'*Edme Ier*, libraire et imprimeur, en 1642, adjoint; en 1649, syndic; en 1663 ou 1664, marguillier à Saint-Benoît; mort sur cette paroisse, en 1670.

1670. Martin (N. veuve d'*Edme II*), libraire et imprimeur.

1646. Martin (*Sébastien Ier*), gendre de *François Piot*, libraire; adjoint en 1658; mort en 1681.

1682. Martin (N. fille de *François Piot*), veuve de *Sébastien Ier*, libraire.

1663. Martin (N. fille de *Sébastien Ier*), femme de *Jean II Jost*, libraire.

1655. Martin (*Pierre*), fils de *Jean*, libraire.

1559. Martin (*Sébastien II*), gendre d'*Antoine De Cay*, libraire.

1677. Martin (*Gabriel Ier*), premier fils d'*Edme II*, libraire, marguillier de Saint-Benoît en 1684; imprimeur en 1686; mort paroisse Saint-Benoît, en 1692.

1680. Martin (N. la seconde fille d'*Edme II*), libraire.

1686. Martin (*Etienne*), troisième fils d'*Edme II*, libraire.

1700. Martin (*Gabriel II*), fils de *Gabriel Ier* et gendre de N. *Villery*, par *Louise Geneviève*, libraire adjoint en 1715, syndic en 1732, mort en 1761.

1761. Martin (*Louise-Geneviève Villery*), veuve de *Gabriel II*, libraire, morte en 1764, âgée de quatre-vingt-quatre ans, rue du Foin, paroisse Saint-Séverin.

1722. Martin (*Claude*), fils de *Gabriel II*, libraire en 1789; il demeurait rue Saint-Jacques. Doyen de la communauté en 1786, par la mort de *Jean De Bure* en 1789.

1573. MATHURIN MARTIN, fut le chef de cette nombreuse et célèbre famille qui, pendant près de deux cent-cinquante ans, exerça la librairie et l'imprimerie avec la plus grande distinction.

M. Martin fut nommé libraire, en 1573, et il fit imprimer : les *Ordonnances royaux sur le faict de la Justice et abréviation des Procez*, etc., in-8°, 1573; *Ordonnances de Charles IX sur les trois Estats tenuz à Orléans, Roussillon et Moulins*, in-8°, 1573.

EDME Ier MARTIN (1610), libraire-juré et imprimeur,

Digitized by Google

né à Château-Villain, en Champagne, fut apprenti des *Morel*.

En 1610, il fut nommé libraire; adjoint de la Communauté des libraires et imprimeurs, en 1618; marguillier de Saint-Benoît, en 1637; mort, en 1643.

Nommé à son tour imprimeur, il publia : *Ferarrius in Josue*, in-fol., 1610; *Idem, in Libros Judicum et Ruth*, etc., in-fol., 1611; *Francis. Suarez opus de Fide, Spe et Charitate*, etc., in-fol., 1621; *Psaumes de David*, en vers, par Marillat, in-8°, 1623; *Cérémonies observées aux Mariages de France et d'Espagne*, etc., en 1627.

E. Martin imprima pour *Sébastien Cramoisy* : *Histoire de Montmorency*, in-fol.; *Sirmondi Concilia Galliæ*, in-fol.; *Petavius de Doctrinâ Temporum*, in-fol.; *Histoire et Généalogie de France*, par Sainte Marthe, in-fol., 2 vol.; *Libertez de l'Église Gallicane*, in-fol. 3 vol., et pour *Félix de la Noue : Spondani Annales Sacri*, in-fol., 1625; et beaucoup d'autres excellents ouvrages.

Edme Martin fut choisi pour la conduite de l'imprimerie royale sous *Sébastien Cramoisy* qui en était directeur; il exerça cet emploi jusqu'à sa mort qui arriva en septembre 1645.

Il fut un des premiers adjoints du règlement de 1618.

Bertrand Martin (1618), libraire et imprimeur.

Il imprima : *Remerciement des Bénédictins au Roy Louis XIII*, in-8°, 1618; *Histoire de saint Louis*, par Mathieu, in-8°, 1613; *Mémoires de la ville de Dourdan*,

Digitized by Google

par Jacques de l'Escomaq, Conseiller du roy, etc., 1624.

B. Martin avait pour marque la vigne d'Orfin, avec ces mots : *Humilibus dat gratiam.*

Jean Martin (1624), gendre du libraire *Pierre Berjon*, fit imprimer avec *Jean de la Tournette*, le *Mercure suisse*, in-8°, et autres livres.

Edme II Martin (1642), fils d'*Edme Ier*, fut nommé libraire et imprimeur, 1642; adjoint, en 1649; syndic, en 1663; marguillier de Saint-Benoît, en 1664; mort sur cette paroisse, en 1670.

Edme II, qui avait fait de fortes et solides études, fut formé par son père dans l'art de l'imprimerie. Il lui succéda; pendant quelques mois il le remplaça à l'imprimerie royale; il quitta cet emploi pour s'appliquer uniquement à l'impression des grands ouvrages qu'on lui présentait, qu'il imprimait avec talent et à la satisfaction des savants.

Il travailla (d'après la Caille), en différents temps, à l'édition d'un grand nombre de livres de toute sorte de littérature, tant en son nom personnel que pour le compte de plusieurs libraires, et particulièrement pour *Sébastien et Gabriel Cramoisy*. Il avait épousé la nièce de *Gabriel*, fille de *Claude*.

On peut dire que les ouvrages les plus considérables qui composaient le fond presque immense de ces célèbres libraires, étaient sortis des presses habiles d'Edme II.

Voici seulement les titres de quelques-uns des livres imprimés par ce célèbre imprimeur : *Hadriani*

Digitized by Google

Valesii de Rebus Franscicis, in-fol.; *Andreæ du Saussay, Panoplia Episcopalis, Sacerdotalis ac Clericalis*, in-fol. 3 vol.; *Lud. Capelli Critica Sacra*, in-fol.; *Rigaltii Observationes, in S. Cyprianum*, in-fol.; les *OEuvres de Balzac*, in-fol. 3 vol., etc., etc.

Le nombre des livres imprimés par Edme Martin est trop considérable pour que nous continuïons à citer seulement les titres des principaux.

Edme II surpassa beaucoup la réputation de son père, non-seulement comme imprimeur des plus habiles, mais encore par sa vaste érudion : il était très-versé dans les langues grecque, latine et française qui lui étaient tout aussi familières l'une que l'autre.

Les auteurs appréciaient les services qu'il leur rendait par ses savants conseils ; ils exigeaient ordinairement que ce fût lui, qui présidât à l'impression de leurs livres.

Le père Sirmond, jésuite, avouait qu'il avait appris de lui beaucoup de choses.

Le père Vavasseur, aussi jésuite, l'appelle dans la dernière de ses épigrammes, un savant homme.

Après la mort de ce célèbre et savant libraire-imprimeur (1670), sa veuve, aidée de l'un de ses fils *Gabriel*, lui succéda et continua pendant sept ans ses grands travaux, tels que : *Sancti Gregorii opera*, 3 vol. in-fol.; *Acta Sanctorum Ordinis Sancti Benedicti, Sæculum III et IV*, 3 vol. in-fol.; *Marius Mercator opera Joan. Garnerii, græc. lat.*, in-fol.; *Conférences Théologiques et Spirituelles du P. d'Argentan*, in-4°, 4 vol., etc., etc.

Gabriel Ier Martin (1677), 1er fils d'Edme II, fut

Digitized by Google

reçu imprimeur et libraire en vertu d'un arrêt du conseil d'Etat, rendu en considération des services tant de son aïeul que de son père, et de son mérite particulier.

Suivant l'exemple de son père, et marchant sur ses traces, il travaillait avec assiduité, corrigeant lui-même les livres qu'il imprimait; et il donna ainsi au public des livres tout aussi accomplis que son père les donnait.

Gabriel Ier succéda à tous les talents si distingués de ses pères; peu de personnes de son temps connurent mieux que lui les livres. C'est à lui que nous sommes redevables de tant de beaux catalogues des plus riches bibliothèques.

Quant à sa mère, comme en lui vendant son imprimerie, elle s'était réservé le fonds de librairie de son mari, elle y associa depuis *Jean Rondot*, un de ses gendres, reçu libraire, le 9 septembre 1683; et *Etienne Martin* (1686), son troisième fils : ils formèrent une société qui publia des ouvrages considérables.

Gabriel II Martin (1700), fils de Gabriel Ier et gendre de Villery, fut nommé libraire, en 1700; adjoint, en 1713; syndic, en 1732; mort, en 1761; à l'âge de quatre-vingt-trois ans, rue Saint-Jacques.

Gabriel II était doyen de la Communauté.

Les catalogues qu'il a rédigés sont toujours recherchés dans les ventes publiques; il en avait dressé depuis 1705, cent quarante-huit, dont vingt-deux avec tables d'auteurs.

Digitized by Google

Son système bibliographique était celui du P. Jean Garnier, jésuite, mais perfectionné.

Voyez son éloge dans la *Feuille des Affiches de province* du 11 février 1761, par Meunier de Quertone.

Il avait fait avec un ami, la vérification de cette notice intéressante, le matin même du jour où il mourut.

« J'ai souvent entendu dire à plusieurs habiles gens, qu'ils se faisaient un devoir d'assister aux ventes des livres auxquelles présidait M. Martin ; ils m'ont assuré que s'il était possible d'écrire sous sa dictée, on ferait une collection d'un grand nombre de choses intéressantes et peu connues.» (Jean Bruté, déjà cité.)

Claude Martin, fils de *Gabriel II*, fut nommé libraire en 1722.

Il aida puissamment son père dans la rédaction des excellents catalogues que les amateurs bibliophiles lui doivent ; on lui en attribue même quelques-uns.

Claude, à sa mort, était le dernier rejeton de la savante et érudite famille des Martin.

En 1786, il devint, après la mort de *Jean De Bure*, le doyen de la Communauté.

En 1788, il demeurait rue Saint-Jacques.

1573. Guillaume de la Noue, libraire-juré.

Ce libraire était très-instruit et très-habile dans sa profession, et l'un des plus considérables en son temps.

Il avait pour marque le nom de *Jésus*, avec ces mots : *Spes ejus nomen Domini*.

Digitized by Google

G. de la Noue fit imprimer : *Commentaires des dernières guerres en la Gaule Belgique, entre Henri II, et Philippe, roy d'Espagne*, par François de Rabutin, in-8°, 2 vol., en 1574 ; la *Vie de Jésus*, par Ludolphe de Saxe, Chartreux, traduite en françois par le sieur Dufrenoy, avocat, in-fol., 1582.

Il mourut en 1601 et fut enterré à Saint-Benoît ; il laissa plusieurs enfants, entre autres :

Denis de la Noue, fils de *Guillaume*, qui fut nommé libraire-juré en 1606.

Il était très-instruit, un des plus habiles libraires de son temps, et très-estimé dans sa profession ; il devint adjoint de la communauté en 1624 ; il mourut vers 1660.

Denis fit imprimer : *Carthagena Hispan. Ord. Minor. Homiliæ Catholicæ in universa Christianæ Regulæ arcana*, in-fol., 1613 ; *Summa Sancti Thomæ*, in-fol., 2 vol., 1577. Cette édition passe pour être une des meilleures. *Iacobi Cujacii opera*, in-fol., 1618 ; *Concordantiæ Bibliorum*, in-4°, 1635 ; cette édition est fort recherchée, tant pour la correction que pour la beauté de son impression, ce qui fait que l'on demande ordinairement la *Concordance de la Noue*, aussi bien que *Spond. Historia Ecclesiastica*, in-fol., 6 vol., 1638 et 1640 ; et la même, traduite en français par Coppin, in-fol., 6 vol., 1642 ; *Isamberti Theologia*, in-fol., 6 vol., et plusieurs autres ouvrages considérables qui le firent entrer dans la grande Compagnie des Libraires, pour l'impression des Pères de l'Eglise et des Usages réformés.

Sa marque était celle de son père.

Digitized by Google

1575. Mamert Patisson, libraire-imprimeur.

1575. Patisson (*Mamert*); libraire et imprimeur; en 1579, nommé imprimeur du roi, mort en 1602.
1602. Patisson (*Denyse Barbe*), veuve de *Robert II Estienne*, et ensuite de *Mamert*, libraire et imprimeur, morte avant 1606.
1606. Patisson (*Philippe*) fils de *Mamert*, libraire et imprimeur.

Mamert Patisson était natif d'Orléans.

Sa nomination d'imprimeur date de 1575.

Le premier livre qui porte le nom de ce typographe a pour titre : *Hymne sur la naissance du comte de Soissons*, 1 vol. in-4°, il est de 1568.

L'érudit A. A. Renouard se livre dans ses *Annales de l'Imprimerie des Estienne* à une fort longue dissertation pour prouver que Mamert Patisson (dont il place la notice bibliographique après celle de Robert II Estienne), aurait été nommé imprimeur en 1568, et non en 1575, comme le prétend Lottin de Saint-Germain dans son *Catalogue*.

Il fut revêtu de cette fonction, ajoute cet auteur, lors de son mariage avec Denyse Barbe, veuve de Robert II Estienne.

Quoi qu'il en soit de la différence de ces deux dates, de 1568 et de 1575, nous dirons :

Mamert Patisson était très-instruit dans les langues latine, grecque et française ; il épousa la veuve de Robert II Estienne, ce qui le mit en possession de la demeure, des ateliers et de la marque du défunt ; en 1578, il devint imprimeur du roi.

Il est hors de doute que, lorsqu'il unissait son sort à celui de la veuve de Robert II, il était, depuis

Digitized by Google

la mort de celui-ci, l'associé ou gérant de l'imprimerie de Denise Barbe.

C'est chez Robert II Estienne qu'il avait fait son éducation typographique.

En 1579, Mamert Patisson, imprima dans l'atelier de Robert II Estienne, dont il avait, comme nous venons de le dire, épousé la veuve :

Discours sur les médailles et graveures antiques, principalement romaines, par M. Antoine Lepois, conseiller et médecin de monseigneur le duc de Lorraine. A Paris, 1579, fig. s. b. in-4°. Ce livre est rare et recherché : les figures sur bois et les Priapes des pages 146 et 148 sont curieuses. On sait que les 20 planches qui doivent se trouver à la fin de ce livre curieux sont dues à l'habile graveur lorrain P. Woieriot, qui a peu produit.

En 1580 M. Patisson imprima les quatre livres de la *Vénerie d'Oppian*, poëte grec d'Anazarte, traduits par Florent Chrestien, in-4°, en 1575.

Les *Œuvres de Scevole de Sainte-Marthe*, in-4°, 1579; *Michaëlis Hospitalis Epistolæ seu Sermones*, en 1583.

Jephté ou le Vœu, tragédie traduite du latin de G. Buchanan, Escossois, par Florent Chrestien. Paris, Mamert Patisson, 1587; petit in-12. On trouve à la suite de cette pièce, et sous une pagination différente : *David combattant*, *David triomphant et David fugitif*, tragédies saintes, par Loys des Mazures.

De Canonica absolutione Henrici IV, in-8°, 1594;

Digitized by Google

Jacobi Aug. Thuani Historia sui temporis pars prima, in-fol., 1604.

Cette édition est recommandable en ce qu'elle contient des particularités qui ne se trouvent point dans les autres, et pour en donner une preuve, c'est que de Thou y faisant l'éloge de D. Isidore Clarius, Évêque de Foligni, qui mourut en odeur de sainteté, dit ces paroles :

« *Quadraginta horis ad deosculationem patuit, quod minime voluisset :* lesquelles paroles, aussi bien que beaucoup d'autres, ne se trouvent point dans les éditions postérieures.

« Ce qui fut cause que celle-cy, ne fut pas bien reçue à Rome.

« Ainsi pour avoir cette histoire complète, il y faut prendre cette partie :

« Mamert Patisson estoit très habile imprimeur, comme il paroist par les ouvrages qu'il a imprimez en beaux caractères, en bon papier et belles marges. »

Voilà ce que dit La Caille.

Patisson apporta toujours beaucoup de soin et d'exactitude à tous les ouvrages qu'il imprima qui sont tous corrects et tirés sur du beau papier.

Henri II Estienne n'hésita pas à lui confier l'impression d'un de ses ouvrages, la *Précellence des François*, 1579.

Dans une de ses satires, le poëte Régnier le cite comme un imprimeur célèbre, et Scévole de Sainte-Marthe, dans une pièce de vers latins, recommande l'impression de ses ouvrages aux doctes soins de Patisson.

Une lettre latine de Scaliger (la troisième) lui est adressée comme à un savant dont il fait grand cas.

Digitized by Google

Tous ces honorables témoignages sont confirmés et comme réunis dans le passage suivant de *Lacroix du Maine :*

« Mamert Patisson, imprimeur et libraire à Paris, homme fort docte en grec, en latin et en françoys aussi.

« Je n'ay encores point veu de ses escrits mis en lumière, si peux-je bien assurer que, quand il voudra, il en pourra faire de son invention d'aussy beaux et doctes comme ceux qu'il imprime d'ordinaire : en quoy il est à louer grandement pour le profit qu'il fait au public, touchant les beaux livres qu'il imprime tous les jours ; car il ne choisit que de bonnes copies et composées par hommes doctes, lesquelles il imprime fort correctes, avec de beaux caractères, sur bon papier et de belles marges, qui sont toutes les perfections de l'imprimerie ; en quoy il ne dégénère pas de Messieurs les Estienne, en la maison desquels il a pris alliance, ayant espousé la veuve du fils de Robert Estienne, père de Henri... »

Un tel éloge de l'un de nos imprimeurs-libraires de nos jours, passerait pour une *réclame pompeuse* et PAYÉE à tant la ligne.

En 1599, le 4 avril, Patisson et trois de ses confrères, Frédéric Morel, Jamet Mettayer et Pierre Lhuillier, obtinrent de Henri IV le privilége de l'impression de l'*Édit de Pacification* de 1598, qui fut, plus tard, appelé *Édit de Nantes.* Pour lui, ce fut plutôt un partage qu'une faveur, puisque comme imprimeur du roi, il était en possession d'imprimer tous les actes émané de la volonté royale.

Mamert Patisson mourut en 1601. Sa veuve Denyse Barbe prit les rênes de son imprimerie, et fit paraître, en 1604, *Thuani Historia sui temporis, pars prima*, in-folio. L'impression en avait été commencée par son mari.

Cette édition est encore recherchée parce qu'elle contient des passages supprimés.

Denyse Barbe expira vers cette époque.

Digitized by Google

Mamert Patisson eut un fils nommé : PHILIPPE, qui fut libraire-imprimeur en 1606.

Il publia : *Recueil de quelques vers amoureux*, composés par Bertault, in-4°, 1606.

C'est un bien léger bagage, qu'un recueil de quelques vers amoureux, pour aller à la postérité!

1575. JEAN Ier RICHER, libraire-juré.

1575. Richer (*Jean Ier*), frère aîné d'*Estienne*, libraire-juré.
1586. Richer (*Estienne*), libraire.
1606. Richer (*Jean II*), imprimeur et libraire-juré, en 1621.
1618. Richer (*Estienne II*), fils de *Jean Ier*, libraire et imprimeur.
1619. Richer (*Marius*), libraire.

En 1584, J. Richer, qui était très-savant, demeurait rue Saint-Jean-de-Latran, à l'enseigne de l'*Arbre verdoyant* entouré d'une banderolle portant ces mots : *Assez à qui se contente.*

Ce libraire était fort versé dans les belles-lettres; c'est à lui qu'on doit les premiers volumes du *Mercure de France.*

Il fut un des libraires-imprimeurs qui suivirent le roi Henri IV à Tours.

Il a fait imprimer : *Harangue de Jean Mont-Luc aux Polonais*, en 1573; les *Coustumes de Melun*, par de Thou, in-4°, en 1584, et autres livres qui l'ont fait passer pour un habile libraire; *Douze Fables de fleuves ou fontaines, avec la description pour la peinture et les épigrammes*, de Pontus de Thyard, Paris, Jean

Digitized by Google

Richer, 1586, petit in-12; livre rare et qui n'a que cette seule édition. C'est un recueil estimé de poésies, de fables comme celle-ci : *de la Fontaine de Narcisse, dans laquelle si un amoureux se mire, il reçoit allegeance; les Neuf matinées du seigneur de Cholières*, dédiées à Mgr. de Vendosme. Paris, chez Jean Richer, 1585, in-8°.

Estienne Richer (1586), frère de *Jean Ier*, fit imprimer le *Discours du divorce qui se fait par adultère, et s'il est permis à l'homme de se remarier*, in-8°, 1586.

Il avait la même marque que son frère *Jean*.

Jean II Richer (1606), libraire-juré, a imprimé, pour Jean Chevalier, la *Sainte-Bible*, in-fol., en 1622.

Cette Bible, ornée de très-belles gravures, est très-recherchée des bibliophiles; elle est connue sous le nom de *Bible-Richer*.

1583. Ambroise et Jérôme Drouard, libraires.

1540. Drouard ou Drouart (*Guillaume Ier*), frère aîné de *Pierre*, libraire et imprimeur.
1541. Drouard (*Pierre*), frère puîné de *Guillaume*, libraire-juré.
1583. Drouard (*Ambroise*), premier fils de *Pierre*, libraire.
1605. Drouard (*Jérôme*), deuxième fils de *Pierre*, libraire.
1609. Drouard (*Guillaume II*), troisième fils de *Pierre*, libraire.

Pierre Drouart (1541), imprimeur-juré, fit imprimer : *Traité des aliments, ou choses nutritives*, par Jean Massé, en 1552; *Philippi Flessellii Chirurgia*, in-16, 1553.

Digitized by Google

Il eut un frère aîné nommé *Guillaume Ier*, reçu libraire en 1540 : et qui épousa Charlotte Nivelle.

Ambroise Drouard (1583), premier fils de *Pierre*, fit imprimer : *Divina Liturgia S. Marci, gr. lat.*, in-8°, 1583 ; les *Politiques de Platon et d'Aristote*, traduites par Louis le Roy en 1600, et avec son frère *Jérôme ; Historiæ Augustæ Scriptores cum notis Casauboni*, in-4°, 1603, et plusieurs autres bons livres.

Il était associé dans les plus considérables Compagnies des libraires pour l'impression des Pères de l'Église, et des Usages réformés.

Il avait pour marque une tige de chardons, avec ces mots : *Patere aut abstine*, qui était aussi celle d'Estienne Grouleau, dont il avait acheté le fonds de librairie.

Ambroise mourut en 1608, et il fut enterré à Saint-Benoît.

Jérome Drouard (1603), deuxième fils de *Pierre*, frère d'*Ambroise* avec lequel il était quelquefois associé, imprima : *Polybii opera græc. lat.*, in-folio, *cum notis Casauboni*, en 1609 ; *Suetonius*, in-fol., 1610 ; *Synesii opera*, in-fol., *gr. lat.*, en 1612 ; *Cassandri opera*, in-fol., 1616 ; *Eucharisticon Iac. Sirmondo de Regionibus et Ecclesiis Suburbicariis*, en 1621 ; *Tertullianus de Pallio*, in 8°, 1612, et quantités d'autres bons ouvrages.

Il avait pour marque un Anneau ou un Diamant avec ces mots : *Nil me durius ;* et lorsqu'il était associé avec son frère, il se servait de la tige de chardon.

Digitized by Google

Il mourut garçon ainsi que son frère, et de même que ce dernier il fut enterré à Saint-Benoît.

1588. Marc Orry, libraire-juré et imprimeur.

1588. Orry (*Marc*), Gendre de *Mettayer* par *Jeanne*, libraire-juré et imprimeur, le 27 juin 1588; mort le 26 juin 1610, inhumé à Saint-Benoît.

1610. Orry (*Jeanne Mettayer*), veuve de *Marc*, libraire-juré et imprimeur.

1610. Orry (*Jean*), fils de *Marc*, libraire.

1588. Marc Orry, libraire-juré et imprimeur, se fit une grand réputation dans ces professions.

Il avait pour marque : un lion rampant regardant les étoiles, avec ces paroles : *Ad astra per aspera Virtus ;* heureux présage de sa postérité, car c'est de ce libraire-imprimeur que sont descendus Philibert Orry, contrôleur général des finances (1730 à 1745) et Jean-Louis Orry, son frère, intendant des finances (1737 à 1744), lesquels conservèrent la marque bibliographique de leur auteur, Marc Orry.

Ce libraire distingué imprima : *Lupi Abbatis Monast. Ferrariensis Epistolæ*, in-4°, 1588; *Laurentii Anatomia cum figuris*, in-fol., 1599 ; *M. Aurelii Cassiodori opera*, in-fol., 1600; *Artemidori Oneirocritica, gr. et lat. cum notis Nicol. Rigaltii*, in-4°, 1603; ce livre est très-curieux pour l'explication des songes. *Histoire naturelle et morale des Indes tant Orientalles qu'Occidentalles*, composée en castillan par Joseph Acostan, et traduite en françois par Robert Regnault, Cauxois, Paris, Marc Orry, 1606, in-8°, etc., etc.;

Il imprima aussi une grande quantité de bons ou-

Digitized by Google

vrages qui lui ont acquis la réputation d'avoir été un des habiles imprimeurs de son temps.

Il mourut en juin 1610 et fut enterré à Saint-Benoît.

JEANNE METTAYER, fille du libraire-imprimeur ordinaire du roi de ce nom, sa veuve, lui succéda en 1610.

Cette veuve fit imprimer : *Coustumier général*, in-fol., 2 vol., 1615. Cette édition est réputée la meilleure.

1589. La famille des CRAMOISY, libraires et imprimeurs.

1589. Cramoisy (*Sébastien Ier*), gendre de *Sébastien Nivelle*, libraire, et en 1610, libraire-juré.

1602. (*Sébastien II*), premier fils de *Sébastien Ier*, libraire et imprimeur en 1602; libraire-juré en 1627; syndic en 1628; consul en 1630; directeur de l'imprimerie royale, fixée au Louvre, en 1640; échevin en 1641; juge-consul, en 1652; mort en 1669.

1618. Cramoisy (*Claude Ier*), deuxième fils de *Sébastien Ier*, libraire, adjoint en 1643, mort en 1680.

1629. (*Gabriel*), troisième fils de *Sébastien Ier*, libraire.

1655. Cramoisy (*André*), premier fils de *Claude Ier*, libraire en 1655, en 1684 imprimeur, en 1687 adjoint, en 1722 il se démet de son imprimerie et meurt vers 1723.

1663. Cramoisy (*Sébastien III*), deuxième fils de *Claude Ier*, libraire.

1679. Cramoisy (*Antoine*), libraire.

1688. Cramoisy (*Sébastien IV*), fils de *Sébastien III*, libraire, mort en 1709.

1659. Cramoisy (*Sébastien-Mabre*), (voyez ce nom de MABRE CRAMOISY).

1589. SÉBASTIEN Ier CRAMOISY, gendre de *Sébastien Nivelle*, devint libraire-juré en 1589; il fut le

Digitized by Google

fondateur de cette honorable et célèbre famille, l'une des plus savantes, comme l'une des plus importantes de son temps, de 1529 à 1709, c'est-à-dire pendant cent-dix ans.

Sébastien II Cramoisy (1602), 1er fils de *Sébastien Ier* et d'*Él. Nivelle*, dont il avait acheté le fonds de son père, était l'un des plus considérables de son temps; il fut nommé successivement, dans sa longue carrière de soixante-sept ans, *libraire-imprimeur*, en 1602; *libraire-juré*, en 1627; *syndic*, en 1628; *consul*, en 1638; il fut le premier à qui le cardinal de Richelieu confia, en 1640, la direction de l'imprimerie royale, au Louvre, avec la garde des poinçons et matrices servant à l'imprimerie, avec des appointements et des prérogatives considérables; *échevin*, en 1641; *juge-consul*, en 1652. Il mourut en 1669.

Certes, voilà une honorable carrière, fournie avec la plus grande distinction.

L'année 1640 fut celle de l'établissement du matériel de l'imprimerie royale du Louvre, non pour faire concurrence aux imprimeurs particuliers ou les dépouiller de la majeure partie de leurs travaux profitables, mais dans la pensée vraiment royale, dans la pensée de François Ier, d'exécuter, avec la dernière perfection et avec une magnificence monumentale, des ouvrages utiles aux sciences et aux arts, dont les dépenses eussent été onéreuses aux imprimeries particulières; et, selon les vues de Richelieu, pour propager l'étude et la connaissance des langues orientales, dans le double intérêt des Missions et du Commerce.

Digitized by Google

Sébastien II Cramoisy fut le premier directeur de l'imprimerie royale.

Son petit-fils, Mabre Cramoisy, fut le second, et successivement tous ceux qui furent placés à la tête de l'établissement royal, avaient fait partie du corps des imprimeurs.

De nos jours, c'est l'Académie française qui fournit un directeur à l'imprimerie royale, « sans doute (ajoute G.-A. Crapelet), à qui nous empruntons ces faits pour honorer la mémoire de Richelieu dans les deux titres de fondateur de l'Académie française et de l'imprimerie royale; mais si c'est une combinaison, elle surpasse toutes les formes d'éloges dont le grand Cardinal a été le sujet obligé, et elle l'étonnerait sans doute beaucoup (1). »

Sébastien II Cramoisy fit imprimer, dès le commencement de son siècle, plusieurs livres, dont voici les plus estimés : *Antiquæ Collectiones Decretalium auct. Antonio Augustino*, in-fol, 1609 et 1621; *Bibliotheca Cluniacensis, And. Quercetani*, in-fol., 1614, qui est la meilleure édition, aussi bien que les suivantes : *Gregorii Nysseni opera, gr. lat.*, in-fol., 2 vol., 1615; *Alcuini opera*, in-fol., 1617; *Hieronymi Alexandrini junioris Refutatio conjecturæ*, etc., in-4°, 1619; *Joan. Pitsæus de illustribus Angliæ scriptoribus*, in-4° 1610; *Discours sur les Médailles antiques*, par Louis Savot, in-4°, 1627; *Idatii Episcopi Chronicon et fasti Consulares*, in-8° 1619; *Epiphanii opera, gr. et lat.*, in-fol., 2 vol., 1622; *Eusebius de Præparatione et Demonstra-*

(1) G.A Crapelet, *De la profession d'imprimeur*, Paris, 1840, in-8°.

Digitized by Google

tione Evangelica, in-fol., 4 vol., 1628. Ces deux livres sont les bonnes éditions. *Lud. Crysolii Mystagogus*, in-fol., 1626.

Les *Histoires généalogiques du sieur de Sainte-Marthe*, en plusieurs volumes in-fol.; *S. Chrysostomi opera*, in-fol., 9 vol., *grec* et *latin*, 1636; *Historiæ Francorum scriptores And. Du Chesne*, in-fol., 5 vol., 1636, et toutes ses autres histoires, en plusieurs vol. in-fol.; *Caroli à Sancto Paulo Geographia sacra, sive Notitia Episcopatuum Ecclesiæ universæ*, in-fol., 1641. Ce livre est fort estimé et même rare.

Il y a plusieurs des ouvrages dont nous venons de citer les titres, que S. Cramoisy a imprimés en société avec les Sonnius et Morel. Il serait fastidieux de reproduire ici les titres des livres imprimés par Séb. Cramoisy, ils sont trop nombreux et trop considérables.

Qu'il nous suffise de dire que ce célèbre imprimeur-libraire a imprimé plus de livres grecs, latins et français qu'aucun autre libraire de son temps. Il était de toutes les Compagnies de libraires pour l'impression des meilleurs livres.

Sa marque était celle de son grand-père : deux cigognes, avec ces mots tirés des Commandements de Dieu : *Honora patrem tuum et matrem tuam ut sis longævus super terram.*

Il eut deux frères dont nous parlerons.

Voyez page 119, IIe partie, les fraudes que se permettaient très-souvent les imprimeurs et libraires de Paris, en faisant imprimer leurs livres hors de la France.

Un édit de 1577, donna naissance à ces nouveaux

Digitized by Google

abus : la sagesse du gouvernement, sa prévoyance eussent été inutiles, si l'on ne se fut occupé du soin de s'opposer à ce genre de fraude.

« La Cour, par son arrêt du 7 décembre 1577, fit inhibition à tous libraires du royaume, sous peine de confiscation et de *quatre mille écus* d'amende, de faire imprimer aucun livre hors du royaume ; il fut ordonné que le procureur général aurait commission pour faire informer à l'encontre de ceux qui auraient fait imprimer des livres hors du royaume, pour l'information faire et rapporter, décréter contre les coupables, ainsi que la Cour verrait à faire raison. »

Or, pendant que Sébastien Cramoisy était imprimeur et libraire à Paris, il possédait aussi un établissement très-important d'imprimeur et de libraire en Lorraine, à Pont-à-Mousson.

A cette époque, la Lorraine n'était pas encore réunie à la France ; elle ne le fut qu'en 1735, après la mort de Stanislas le Bienfaiteur, ancien roi de Pologne.

En conséquence des plaintes furent formulées contre Sébastien Cramoisy ; de là à des poursuites judiciaires il n'y avait qu'un pas, et ce célèbre et infatigable imprimeur-libraire fut contraint de se soumettre à l'arrêt que nous allons rapporter.

Il fit alors transporter à Paris, dans l'établissement qu'il y possédait, les matériaux d'imprimerie et de librairie qu'il faisait fonctionner à Pont-à-Mousson.

Arrêt du Conseil du 18 novembre 1625, pour les syndics et adjoints de la Communauté des libraires et imprimeurs de Paris, contre Sébas-

Digitized by Google

tien Cramoisy qui prétendait avoir le droit d'imprimer en Lorraine, en vertu du brevet à lui accordé par sa Majesté pour servir le duc de Lorraine en qualité de son libraire et imprimeur; portant défense au dit Cramoisy d'imprimer aucun livre hors le royaume de France, tant qu'il sera imprimeur et libraire en l'Université de Paris, à peine en confiscation et amende d'arbitraire.

Voyez aussi ce que nous avons dit de Sébastien Cramoisy dans la IVe partie de cette *Histoire du livre*, pages 215 à 220, qui complète tout ce que nous connaissons de cet habile et laborieux libraire-imprimeur-éditeur.

Claude Ier Cramoisy (1618), deuxième fils de Sébastien Ier, fut reçu libraire et imprimeur en vertu du règlement de 1618, et adjoint en 1643; mort en 1680 et enterré à Saint-Benoît.

Claude avait la même marque qu'Abel l'Angelier dont il avait acheté le fonds.

Il fit imprimer les *Arrets de la Cour de Bourgogne*, in-4°, 1622; le *Pasteur fidelle*, tragi-comédie pastoralle de Jeh. Baptiste Guarini, cavalier très-illustre, où sont adjoustez plusieurs vers très-recommandables par les riches conceptions de l'autheur, et poinctes très-subtiles : le tout traduit d'italien en vers françois, par noble Anthoine de Giraud, Lyonnois, avec quelques poésies de son invention. Paris, Claude Cramoisy, 1623, petit in-12; *Histoire générale du Serrail*, par Raudier, in-4°, 1624; les *Arrêts de Louet*, in-fol., 1624, et plusieurs autres livres, avec son frère Sébastien II, sous lequel il gouverna l'imprimerie royale.

André Cramoisy (1684) premier fils de Claude Ier.

Digitized by Google

fut nommé libraire en 1684, imprimeur en 1687, adjoint en 1712. A cette époque il se démit de son imprimerie et mourut en 1723.

André fut l'un des plus habiles imprimeurs et libraires de son temps, comme on peut en juger par l'ouvrage suivant : *S. Maximi opera*, *gr.-lat.*, en 2 vol. in-folio, et autres bons ouvrages, tant grecs que latins, qu'il corrigeait lui-même, car il était très-versé dans les langues anciennes.

Sébastien III Cramoisy (1643), deuxième fils de Claude Ier, et frère d'André, fut nommé imprimeur-libraire en 1663. Il se distingua aussi par l'impression de quelques bons ouvrages.

1605. Adrien Béys, libraire.

1577. Béys (*Gilles*), libraire.
1595. Béys (*Madeleine Plantin*), veuve de *Gilles*, libraire.
1605. Béys (*Adrien*), 1er fils de *Gilles*, libraire.
1612. Béys (*Marie Lemeslé*), veuve d'*Adrien*, libraire.
1606. Béys (*Christophe*), 2e fils de *Gilles*, libraire.
1640. Béys (*Denis*), fils d'*Adrien*, libraire.

1605. Gilles Béys, libraire, publia : *Flores et Sententiæ Ciceronis*, in-16, 1577; les *Bastiments de France*, par du Cerceau, in-fol., 2 vol., 1579; *Ant. Augustinus de Legibus et Senatusconsultis*, in-16, 1584; *Decreta Concilii Provincialis Bituricensis habiti*, in-4°, 1586; *Manuale ad usum Ecclesiæ Bituricensis*, in-4°, 1588.

Ce libraire avait pour marque un lis blanc, symbole de la pureté, avec ces mots : *Casta placent superis*.

Digitized by Google

Christophe Plantin, le célèbre imprimeur d'Anvers, lui donna en mariage sa fille Magdeleine, et il en eut plusieurs enfants, dont *Adrien*.

ADRIEN BÉYS (1605), 1er fils de *Gilles*, fit imprimer : *Remerciement à Monsieur Myron, Lieutenant Civil* par le peuple de Paris, in-4°, 1606; *Baronius de Monarchia Siciliæ*, in-8°, 1609; *Suetonii opera cum notis diversorum*, in-fol, 1610; *Codex Canonum Ecclesiæ universæ Christ. Justellii*, in-8°, 1610.

Adrien avait la même marque qne son père : il mourut, vers 1612, en laissant deux fils, Denis, et Adrien;

Celui-ci composa plusieurs poésies, et on lui fit cette épitaphe caractéristique :

Cy-gist Beys, qui savait à merveille
Faire des vers, et vuider la bouteille.

1606. La famille DES SANLECQUE, libraires-imprimeurs, graveurs et fondeurs en caractères.

1606. De Sanlecque (*Jacques Ier*), natif de Chanleu en Picardie, dans le Boulonnais, gendre de *Jean Le Clerc*, libraire.

1625. De Sanlecque (*Jacques II*), gendre de *Toussaint Du Bray*, par *Gyrande*; 15 septembre, libraire, imprimeur, graveur et fondeur de caractères; mort le 10 novembre 1648.

1648. De Sanlecque (*Gyrande Du Bray*), veuve de *Jacques II*, 20 novembre, mêmes professions; morte vers 1693.

1657. De Sanlecque (*Jacques III*), fils de *Jacques II*, mêmes professions; mort le 23 décembre 1659.

1659. De Sanlecque (*Marie Manchon*), veuve de *Jacques III*, 23 décembre, mêmes professions; morte le 23 septembre 1687.

1661. De Sanlecque (*Louis*), 1er fils de *Jacques III*, 17 novembre, mêmes professions.

Digitized by Google

1688. De Sanlecque (*Jean*), 2e fils de *Jacques III*, 14 décembre, libraire, graveur et fondeur de caractères; mort en 1716.

1716. De Sanlecque (N. veuve de *Jean*), mêmes professions que son mari, morte vers 1737.

1713. De Sanlecque (*Jean-Eustache-Louis*), fils de *Jean*, et gendre de N. Del, officier de S. A. R., 1er avril, mêmes professions; mort le 10 février 1778.

1778. De Sanlecque (*Marie Del*), veuve de *Jean-Eustache-Louis*, 10 février, mêmes professions; morte le 10 octobre 1784.

1606. Jacques de Sanlecque, natif de Chanleu, en Boulonnais, apprit à graver et à fondre les caractères d'imprimerie chez *Guillaume Le Bé;* il y réussit si bien qu'on peut dire de lui qu'il fut l'un de ceux qui réussirent le mieux à graver les vrais caractères des langues syriaque, samaritaine, arménienne, chaldéenne et arabe, — comme le prouvent les caractères qu'il a gravés et fondus, pour imprimer la grande Bible Royale Polyglotte de le Jay.

Il fut reçu imprimeur-libraire et fondeur de caractères en 1606. Il imprima, en société avec *Guillaume Le Bé : Spes Augusta Ludovici XIII, christianissimi Regis Francorum et Navarræ*, in-fol., en 1611, et quelques autres livres, à son nom seul comme, *Histoire de l'Élection et Couronnement du Roy des Romains*, in-8°, en 1613; *Despauteriana grammatica*, in-8°, 1614.

Jacques Ier, mourut âgé de soixante-quinze ans, en 1648, laissant plusieurs enfants, entre autres un fils, nommé aussi *Jacques*.

Jacques II de Sanlecque (1625), fils du précédent, fut reçu imprimeur et graveur-fondeur en caractères le 15 septembre 1625. Par son savoir et sa grande capacité dans la connaissance des langues grecque et

Digitized by Google

latine, il eut l'honneur d'être mis au rang des hommes illustres dans les arts, aussi bien que son père, dont nous venons de parler.

Jacques III de Sanlecque (1637), fils de *Jacques* II, fut reçu imprimeur-libraire, graveur et fondeur de caractères le 15 janvier 1637; il mourut en décembre 1659.

Dès sa jeunesse, Jacques III s'était appliqué à l'étude des belles-lettres et des langues orientales : il quitta ce genre d'études pour s'attacher à la profession de son père, auquel il succéda, comme son héritier; il devint si habile fondeur de lettres que non-seulement il les embellit, mais même en grava et frappa pour toutes sortes de musique et de plain-chant, dont les épreuves, au jugement de la Caille, sont d'un travail de perfection inconcevable.

Il laissa une quantité d'ouvrages en musique de sa composition, imprimés par lui-même, en 1617.

A sa mort, il laissa plusieurs enfants, dont *Louis* et *Charles*.

Voyez sur les Sanlecque, père et fils, les *Mélanges* de Vigneuil Marville.

Louis de Sanlecque (1661), *fils de Jacques* III, fut reçu libraire-imprimeur, graveur et fondeur de caractères le 17 novembre 1661.

Il soutint avec honneur la réputation de ses habiles et célèbres aïeux, ainsi que son frère cadet, Jean, qui fut reçu libraire-imprimeur, graveur et fondeur de caractères en 1688; Louis mourut en 1716, laissant sa

Digitized by Google

femme pour héritière dans ces diverses professions, et dont elle se tira avec honneur, de 1716 à 1737.

JEAN-EUSTACHE-LOUIS DE SANLECQUE, fils de *Jean*, fut reçu le 1er avril 1718 libraire-imprimeur, graveur et fondeur de caractères, il mourut en 1778.

Sa veuve MARIE DEL, lui succèda; de même que son mari, elle n'employa ses fonds et son temps qu'à faire valoir la fonderie de ses aïeux.

On a de JEAN : *Épreuves de caractères des fonds des Sanlecque*, Paris, 1757, in-12.

Cette célèbre famille des Sanlecque, qui furent plutôt graveurs-fondeurs de caractères que libraires et imprimeurs, s'éteignit en 1784, après 178 ans des plus honorables travaux.

1606. DAVID DOUCEUR, libraire-juré.

1606. Douceur (*Denys*), libraire.
1606. Douceur (*David*), libraire-juré.
1606. Douceur (*Jacques Ier*), libraire.
1608. Douceur (*Estienne*), fils de *David*, libraire.
1618, Douceur (*Pierre*), fils de *Jacques*, libraire, reçu à la chambre syndicale en 1626, mort en 1695.
1695. Douceur (N. veuve de *Pierre*), libraire.
1709 Douceur (*Jacques II*), petit-fils de *Pierre* et gendre de *Maurice Villery*.
1712. Douceur (N. fille de *Maurice Villery*), veuve de *Jacques II*, libraire.
Cette veuve exerçait encore en 1719.

1606. DAVID DOUCEUR fit imprimer : *Trésor de la Langue Françoise*, par Jean Nicot, en 1606; *Papirii Massoni Notitia Episcopatuum Galliæ*, in-8°, 1606;

Digitized by Google

Johan. Passeratius de Litterarum inter se cognatione ac permutatione, 1606.

Sa marque était représentée par un Mercure fixé debout (en terme), avec ces mots : *Constans qui vagus antè.*

Denys Douceur (1606) fit imprimer par *Pierre Chevalier : Senecæ opera cum notis diversorum*, in-folio, 1607, et beaucoup d'autres ouvrages importants.

Jacques Douceur (1606) publia : *Franc. Amelini Parisini Jurisconsulti opera*, etc., in-24, en 1613.

Cette honorable famille exerça la librairie avec distion pendant plus de 113 ans.

1606. François Juilliot, libraire-juré et imprimeur.

Il fut imprimeur du cardinal de Retz, évêque de Paris ; il imprima pour Sébastien Cramoisy : *Sancti Athanasii Magni Alexandrini opera latinè*, in-fol., 1608.

Pour la Compagnie des libraires qui avaient pour marque la ville de Paris, *Sancti Hieronymi opera*, in-fol., 6 vol., 1609, et à son nom seul, *Statuts et Règlements des libraires et imprimeurs*, recueillis par Laurent Bouchel, in-4°, 1620.

Sa marque était représentée par un soleil qui dissipait les nuages, avec ces mots : *Post nubila Phœbus.*

Il fut adjoint de la Compagnie des libraires en 1619, et l'un des plus habiles imprimeurs de son temps.

Digitized by Google

1606. JOSEPH COTTEREAU, libraire-juré.

1606. Cottereau (*Joseph*), libraire-juré et imprimeur, adjoint en 1621, syndic en 1636, mort en 1652.
1638. Cottereau (*Laurent*), fils de *Joseph*, libraire.

JOSEPH COTTEREAU publia : *Manuale Navarri*, in-8°, 1607 ; *Caresme de divers Auteurs*, in-8°, 3 vol., 1629 ; *Guill. Gibieuf, de libertate Dei et creaturæ*, 1630.

Ce livre, dit la Caille, a été le sujet de toutes les contestations arrivées entre les Molinistes et les Jansénistes ; il est fort rare.

Les *Conférences Académiques*, par le sieur de Musac, in-8°, 1630.

Joseph avait pour marque la Prudence avec ces mots : *Vincit Prudentia vires.*

Cette marque passa ensuite à *Simon Piget*, auquel il vendit son fonds de libraire.

Il devint adjoint de la Communauté en 1621, et ensuite syndic en 1636.

LAURENT COTTEREAU (1638), fils de *Joseph*, libraire.

Il fit imprimer : *Cassiani opera*, in-fol., 1642 ; *Yvonis Carnutensis opera*, in-fol., 1647.

Laurent était très-estimé de ses confrères ; il avait pour marque le Mont Carmel, avec ces mots pour devise : *Datus est mihi decor Carmeli.*

1606. THOMAS BLAISE, libraire-juré.

Savant dans les langues grecque et latine, Thomas Blaise devint un des plus célèbres libraires de son temps ; il fit imprimer : *Fulberti Carnutensis Episcopi opera*, in-8°, 1608 ; *P. Papinii Statii opera*, in-4°, 4 vol., 1608.

Digitized by Google

Sa marque était représentée par une cigogne, liée par le col dans un marais, et prenant un poisson, avec ces mots pour devise : *Neque mors neque venenum.*

Thomas Blaise fut nommé adjoint en 1610, ensuite syndic de la Communauté en 1624.

1606. La famille des Barrois, libraire.

1606. Barrois (*Gervais*), libraire, mort en 1610.
1627. Barrois (*Jacques Ier*), libraire.
1628. Barrois (*Edmond Ier*), libraire, mort en 1679.
1679. Barrois (la veuve d'*Edmond Ier*), libraire.
1630. Barrois (*Jacques II*), libraire, mort vers 1657.
1657. Barrois (*Christophe*), 1er fils de *Jacques II*, libraire.
1633. Barrois (*Edmond II*), 2e fils de *Jacques Ier*, libraire.
1711. Barrois (*François*), fils d'*Edmond II*, libraire, mort en 1747.
1747. Barrois (*Louise Pluquer*), veuve de *François*, libraire.
1734. Barrois (*Marie-Jacques*), fils de *François*, libraire, adjoint en 1751, mort en 1769.
1769. Barrois (*Marie-Marguerite Didot*), veuve de *Marie-Jacques*, libraire en 1769, demeurait rue de Savoie.
1768. Barrois (*Louis-François*), 1er fils de *Marie-Jacques* et depuis gendre de Cl. J. B. II *Hérissant*, par demoiselle *Charlotte-Edmée-Françoise*, libraire. En 1789, il demeurait rue du Hurepoix.
1773. Barrois (*Pierre-Théophile*) 2e fils de *Marie-Jacques*, et depuis gendre de Cl. J. B. II *Hérissant*, par *Marguerite-Antoinette-Sophie*, libraire, rue du Hurepoix.

1606. Gervais Barrois fut nommé libraire en 1606; il fut le chef de cette honorable et savante famille dont chacun de ses membres s'est toujours distingué par le savoir, le travail et la probité.

Jacques-Marie Barrois fut nommé libraire en 1734, et syndic en 1751 ; il naquit à Paris en 1704 et mourut en 1769.

Digitized by Google

Jacques-Marie Barrois, dit *Ladvocat*, connaissait « non-seulement les éditions et les prix des livres, mais aussi leur contenu. »

On a de lui un grand nombre de catalogues, parmi lesquels on remarque surtout son *Catalogue des livres de Falconnet*, avec des éclaircissements et des tables, 1761, 2 vol. in-8°.

Cette famille a exercé la librairie pendant 234 ans; le dernier de ses membres, comme libraire, était Théophile Barrois jeune, mort vers 1856; il n'exerçait plus. Il avait été maire de Sceaux sous la Restauration.

1627. ANTOINE VITRÉ, libraire-imprimeur.

1606. Vitray ou Vitré (*Pierre*), libraire, mort en 1610.

1610. Vitré (N. veuve de *Pierre*), libraire, exerçait en 1612.

1610. Vitré (*Antoine*), 1er fils de *Pierre*, libraire et imprimeur, en 1627 (30 juin), nommé adjoint; en 1635 imprimeur du clergé; en 1639 (28 septembre), syndic; en 1659, marguillier de Saint-Séverin; en 1664 (31 juillet), consul; mort le 10 juillet 1674, rue Saint-Jacques, paroisse Saint-Séverin.

1622. Vitré (*Barthélemy*), 2e fils de *Pierre*, et gendre de N. *Calsagne* par *Marie*, libraire, mort le 27 sept. 1683, et inhumé à Saint-Hilaire.

1662. Vitré (*Marin*), fils de *Barthélemy*), libraire et imprimeur; il exerçait encore en 1667.

« Lorsque s'ouvre le règne de Louis XIV, le 14 mai 1643, c'est (1) Antoine Vitré, le magnifique typographe, qui est syndic de la communauté des imprimeurs et libraires; imprimeur ordinaire du roi pour les langues orientales, de la reine régente, du Clergé de France, consul, directeur de l'hôpital général : il a été comblé, pendant un exercice de soixante-quatre ans, de tous les honneurs et distinctions qui pouvaient

(1) G. A. Crapelet, *des Progrès de l'Imprimerie*.

Digitized by Google

faire diversion à ses lourds et pénibles travaux, mais non le dédommager des sacrifices qu'ils imposèrent à sa fortune.

« On ne peut se faire une idée de toutes les difficultés, les tracasseries, les débats, les injustes procédures auxquels il fut en butte pendant et après l'impression colossale de la *Bible Polyglotte* de le Jay, en 10 volumes in-fol., qui furent dix-sept ans sous presse, de 1628 à 1645; labeur d'une exécution admirable, prodigieuse, et qui atteste chez l'imprimeur qui avait osé l'entreprendre, une grande énergie de volonté et un amour incomparable de l'art.

« Vitré fut cependant accusé d'avoir détruit, avant sa mort, tous les poinçons, matrices et caractères orientaux qui avaient servi à l'impression de cette Bible, dans l'intention, disait-on, d'empêcher qu'on ne pût jamais en entreprendre une autre semblable.

« On ne pouvait rien imaginer de plus absurde, lorsqu'il était de notoriété que l'entreprise avait presque ruiné son auteur, qui avait possédé une grande fortune, et fort obéré son imprimerie.

« Mais cette imputation n'a pas cessé d'être reproduite par une foule d'écrivains qui l'ont trouvée chez nos anciens historiens de l'imprimerie, mal informés, et fort sujets à prévention en tout ce qui touchait aux choses de religion.

« Cependant il a été démontré jusqu'à l'évidence par M. de Guignet, dans son *Essai historique sur l'origine des caractères orientaux de l'Imprimerie royale*, publiée en 1787, que Vitré n'a rien détruit des types orientaux, puisque les poinçons et les matrices furent retrouvés chez cet imprimeur après son décès, qu'ils furent déposés à la Bibliothèque du roi, puis remis à l'imprimerie royale en 1691.

« Il appartenait au digne savant qui a le mieux discouru des *Origines de l'imprimerie*, de prononcer en dernier ressort sur la nature des faits injustement reprochés à Antoine Vitré, et, c'est dans la *Biographie universelle* qu'il faut en chercher l'appréciation, que M. Daunou résume en ces termes : « Vitré n'a point détruit les caractères orientaux, il n'en a jamais conçu la pensée, et c'est avec une légèreté inconcevable qu'on a flétri, par cette imputation odieuse, la mémoire de l'un des hommes qui ont le plus honoré la typographie française. »

Ici, c'est un hommage rendu à la vérité; il prouve l'odieux des imputations dirigées contre la mémoire d'un homme qui a le plus honoré la typographie française.

Digitized by Google

Voyons maintenant ce que disent ses détracteurs.

On lit dans l'*Histoire de l'imprimerie*, par Jean II de la Caille (p. 241) :

« Antoine Vitré, fils de *Pierre*, imprimeur du roy ès langues orientales, et du clergé de France, ancien consul, directeur de l'*Hospital* général, etc., l'un des plus célèbres imprimeurs de Paris, qui s'est acquis beaucoup de réputation par ses belles impressions, qui sont autant de chefs-d'œuvre, commença à imprimer le *Bruslement des moulins des Rochelois*, en 1621,... et plusieurs autres livres qui l'ont fait distinguer ; surtout cette grande Bible ou polyglotte en plusieurs langues orientales, en dix volumes in-fol., qu'il commença d'imprimer vers l'an 1628, et finit en 1645, aux dépens de M. le Jay, qui est un des plus beaux ouvrages qui ayent paru à Paris.

« Cependant la grande réputation qu'il s'estoit acquise dans l'impression, a esté flétrie par la malice qu'il a eue de faire fondre, en sa présence, les caractères orientaux qui avoient servi à l'impression de cette Bible, pour oster par là le moyen d'imprimer à Paris aucuns livres en ces langues après sa mort. »

Un auteur anonyme dit encore :

« Antoine Vitré a laissé une tache ineffaçable sur sa vie, en jetant à la fonte les caractères des langues orientales qui lui avaient servi à imprimer la Polyglote, afin que personne ne pût s'en servir après sa mort. »

Cet anonyme ne fait que reproduire l'accusation plus que très-légère de la Caille, qui, certes, comme on le verra plus loin, mérite peu de croyance, par le jugement sévère que porte sur lui le sévère critique Mercier, abbé de Saint-Léger.

Mais voici l'ami des jésuites, le bibliothécaire de la Sorbonne, le judicieux et passionné André Chevillier qui, à son tour, reproduit contre le pauvre Vitré la même accusation de la Caille :

« Ce fut, dit ce savant auteur de l'*Origine de l'imprimerie* de Paris,

Digitized by Google

(p. 300), une grande perte pour l'université que la destruction des caractères orientaux, et l'on peut dire aussi que ce ne fut pas une moindre perte pour la gloire et la réputation de l'imprimerie de Paris. »

Une accusation aussi positive portée par la Caille et Chevillier, contemporains de Vitré, semble être incontestable; aussi, selon M. Auguste Bernard, « fut-elle généralement admise par tous les érudits, jusqu'à l'époque de la Révolution. »

« Eh bien! ajoute ce savant bibliophile, les caractères orientaux soi-disant détruits par Antoine Vitré, existent encore aujourd'hui à l'Imprimerie impériale!

« L'accusation est d'autant plus étrange que Vitré avait pris soin lui-même de faire l'histoire de ces caractères dans divers mémoires, dont je ne connais qu'un seul exemplaire (1). »

« Il y a des préventions fatales, continue le savant historiographe, contre lesquelles la vie la plus noble ne saurait se défendre; il a suffi quelquefois de l'absurde assertion d'un ignorant pour perdre une réputation sans tache. »

Tel est le cas particulier de Robert Estienne, qu'on accuse d'avoir ravi à la France, disons le mot, d'avoir *volé* les types des caractères grecs gravés par ordre et aux frais de François Ier.

Vainement quelques savants ont-ils élevé la voix pour justifier d'une pareille accusation le plus illustre membre d'une famille qui a jeté tant d'éclat sur notre patrie; l'accusation a prévalu (2).

Les imputations calomnieuses de la Caille, Chevillier et quelques lâches anonymes pesaient comme

(1) Aug. Bernard, *Antoine Vitré et les caractères orientaux de la Bible polyglote*, Paris, 1857, brochure grand in-8° de 54 pages.

(2) Aug. Bernard, *les Estienne et les types grecs de François Ier*, Paris, 1856, Edwin Tross, in-8°.

Digitized by Google

une flétrissure sur la mémoire de l'illustre imprimeur, malgré l'éloquente défense de M. Auguste Bernard.

Écoutons-le encore (1) :

« Mais avant d'aborder ce sujet (il s'agit de prouver la fausseté de l'accusation de la Caille) il est nécessaire de bien s'entendre sur les mots, car c'est à une simple confusion, probablement, qu'est dû l'injuste reproche fait à la mémoire de Vitré.

« Pour obtenir des caractères d'imprimerie, deux choses sont indispensables : graver des *poinçons* et frapper des *matrices*.

« *Poinçons*, *matrices* et *caractères* sont trois choses distinctes.

« Le *poinçon* est un petit morceau de métal sur lequel on grave, en effet, la figure, autrement l'*œil* de la lettre, à rebours. Ce métal est ordinairement en acier.

« Avec ce poinçon, qui est unique pour chaque lettre ou signe, on frappe des *matrices*, c'est-à-dire qu'on imprime fortement l'*œil* de la lettre dans des morceaux de cuivre, qui, adaptés ensuite à un moule, servent à *fondre* les *caractères*.

« Vitré a bien pu réformer quelques caractères usés par le service, c'est-à-dire les jeter à la fonte pour en faire d'autres; mais il n'a détruit ni les poinçons ni les matrices des caractères orientaux qui auraient servi à l'impression de la Bible de le Jay, puisque ces poinçons et ces matrices existent encore; il ne paraît pas même qu'il ait jeté à la fonte tous ces caractères, car *Pierre Le Petit*, imprima encore en 1679, c'est-à-dire, cinq ans après la mort de Vitré, un petit ouvrage arabe où on les voit figurer.

« Il est vrai que depuis ils n'ont plus paru; mais cela tient à des circonstances que je vais faire connaître, et non à la prétendue *malice* de Vitré. »

Les bornes de ces études ne nous permettent pas de citer, ou d'analyser, la savante dissertation bibliographique de l'auteur de l'*Origine et des débuts* de l'imprimerie *en Europe;* qu'il nous suffise de

(1) *Antoine Vitré et les caractères orientaux de la Bible polyglotte de Paris.* Paris, 1857, brochure in-8° de 54 pages.

Digitized by Google

dire que M. Auguste Bernard, met victorieusement au néant, par des preuves incontestables et irrécusables, l'assertion très-légère de la Caille; et de ses explications, il ressort victorieusement que la réputation du célèbre imprimeur Antoine Vitré n'a point « *esté flétrie par la malice,* » que lui impute gratuitement l'auteur de l'*Histoire de l'imprimerie.*

Voyez ce que nous avons dit de l'*Imprimerie orientale de Savary de Bréves*, achetée par ordre du roi, par Antoine Vitré, dans notre chapitre des *Imprimeries particulières* page 331 du tome IV, de l'*Histoire du livre en France.*

Les éditions d'Antoine Vitré sont très-belles et la *Bible polyglotte*, dite du président le Jay, en 10 volumes in-folio, est un véritable chef-d'œuvre typographique.

Vitré commença à imprimer cette Bible vers le mois de mars 1628; en voici le titre exact :

Biblia hebraïca, samaritana, chaldaïca, græca, syriaca, latina, arabica; quibus textus originalis totius sacræ scripturæ, quorum pars in editione Complectenti, deinde in Antverpiensi regiis sumptibus extat, nunc integri ex manuscriptis toto fere urbe quæsitis exemplaribus exhibentur.

L'ouvrage parut en neuf tomes divisés en dix volumes grand in-folio.

Tous les volumes portent sur le titre :

« *Lutetiæ Parisiorum excudebat Antonius Vitré*, M. DC. XLV. »

Cette date est celle de l'achèvement de tout l'ouvrage, qui fut, de la sorte, dix-sept ans sous presse.

En vérité, quand on apprécie les travaux des typo-

Digitized by Google

graphes modernes avec ceux des savantes imprimeries du XVIIe siècle, douloureusement on peut les comparer aux travaux des Lilliputiens et de Gulliver.

Mais disons aussi, à la décharge de nos imprimeurs contemporains, que l'art typographique à cette époque était encouragé et en grand honneur ; tandis que de nos jours il languit, en quelque façon, faute d'encouragements *réels* et *positifs*.

Vitré était si jaloux de son art, et surtout de la sévère correction typographique, qu'il devint fou et que sa folie dura plus de trois mois, parce qu'un O tombé dans cette magnifique Bible polyglotte, à l'Évangile selon saint Matthieu, avait changé en plaisanterie rabelaisienne la sentence illustre « *Ejice primum trabem de oculo tuo.* »

Supprimez, avons-nous déjà dit, le premier O dans *oculo*, et vous connaîtrez le mot cause du désespoir de ce savant imprimeur.

Si de nos jours les imprimeurs étaient aussi scrupuleux que Vitré sur les *coquilles* ou fautes typographiques, il serait fort à craindre que beaucoup d'entre eux devinssent les hôtes de Charenton.

Antoine Vitré s'est non-seulement illustré par la belle et magnifique Bible dont nous venons de citer le titre exact, mais encore par son *Corps de droit*, 1628, 2 vol. in-fol., et ses *Bibles latines*, 1666, in-fol., et in-4°, 1652, 8 vol. in-12 : ces ouvrages sont au nombre des éditions les mieux imprimées dans le XVIIe siècle.

Un mot encore sur l'édition de la *Bible polyglotte*

Digitized by Google

et le président le Jay, que nous empruntons à l'*Essai sur la typographie*, de M. A. F. Didot, qui, certes, par la correction scrupuleuse de ses éditions, n'a point à redouter le sort d'Antoine Vitré.

« Le président le Jay, qui avait sacrifié à ce grand ouvrage plus de cent mille écus, se trouvant ruiné, se fit ecclésiastique, fut doyen de Vezelai, et obtint enfin de Louis XIV un brevet de conseiller d'État. Il ne tenait qu'à lui d'éviter la misère, en attachant le nom de Richelieu à sa *Polyglotte*. Mais, malgré les instances du cardinal, qui à cette condition offrait le remboursement de tous les frais, il voulut conserver à lui seul la gloire d'une telle entreprise, et refusa ces offres.

« Cette *Polyglotte* l'emporte sur celle d'Anvers, en ce qu'elle contient le samaritain, qui manque à la Polyglotte d'Arias Montanus, et le syriaque s'y trouve aussi pour l'Ancien Testament, tandis que dans celle d'Anvers il n'existe que pour le Nouveau. Mais un grand inconvénient dans la *Polyglotte* de le Jay, c'est que le samaritain, le syriaque et l'arabe ne se trouvent pas imprimés à côté des autres langues, et qu'il faut aller chercher dans d'autres volumes, ce qui est fatigant lorsqu'il faut remuer sept énormes tomes. Il manque aussi un apparatus, les grammaires et les dictionnaires qui se trouvent dans la Polyglotte dite du cardinal Ximenès, exécutée à Alcala (*in universitate Complutensi*), 1514-1517, 6 vol. in-fol., et dans celle d'Arias Montanus, imprimée à Anvers par Plantin, 1569-1573.

« La dernière édition de la Polyglotte est celle de Walton, Londres, 1657, 6 vol. in-fol. C'est la plus complète et la plus estimée. »

Le résultat de la vente de la *Bible polyglotte* ne répondit pas aux espérances de son éditeur; le seul avantage qu'en retira le Jay fut d'être nommé conseiller au conseil d'État privé que lui accorde le roi, avec les appointements y attachés.

Cette magnifique Bible, qui s'était vendue d'abord 600 livres, tomba bientôt à un prix vraiment dérisoire.

« J'en ai vu vendre un exemplaire 49 livres,

Digitized by Google

quoiqu'il fût assez bien relié, » dit le Père Lelong.

C'est ce qui a fait dire à un homme d'esprit que le Jay avait voulu se ruiner pour enrichir son relieur.

Appendice sur les poinçons et matrices des caractères grecs de François Ier, ainsi que ceux des caractères orientaux retrouvés.

« Nous avons vu, dit M. Auguste Bernard (1), que lorsqu'on retira les poinçons de la chambre des comptes, en 1683, on ignorait leur origine.

« Un fait plus extraordinaire, c'est que, quarante ans après, l'administration elle-même avait perdu de vue ce retrait, au point de redemander de nouveau à la chambre des comptes les poinçons grecs, dont l'existence lui avait sans doute été révélée plus tard par quelque document officiel.

« C'est ce que nous apprenons par une lettre de M. de Foncemagne, datée du 30 septembre 1727, et dont M. de Guignes avait vu l'original à la Bibliothèque royale.

« L'opinion générale était que ces poinçons grecs étaient perdus ou disparus.

« En 1768, reprend M. A. Bernard, Fournier jeune, habile fondeur et graveur de Paris, déplore vivement la perte de ces poinçons, dans son *Manuel* (t. II, p. XXII).

« Pierre Didot exprimait le même regret en 1786, dans son *Essai des fables nouvelles*, 1 vol. in-18.

« Il est vrai que pendant tout le XVIIIe siècle l'Imprimerie royale n'eut que fort peu d'occasion de se servir de ses types grecs.

« Depuis la publication de la *Bysantine*, ils dormaient dans les casses, lorsque peu de temps avant la Révolution, le roi Louis XVI ordonna la publication du grand recueil intitulé : *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du roi.*

« La nécessité de se procurer pour cette publication des caractères orientaux fit faire des recherches à l'Imprimerie royale, et on y retrouva non-seulement les *poinçons* et *matrices* des types royaux, mais encore ceux des caractères arabes, persans, etc., provenant de Savary de Brèves, et qu'on croyait perdus également. »

(1) *Les Estienne et les types grecs de François Ier.*

Digitized by Google

Ainsi donc tombent toutes les accusations des ennemis de Robert Estienne, qui ont cherché à flétrir son illustre mémoire; ainsi tombent celles dirigées contre Antoine Vitré, qui est également vengé des imputations calomnieuses de la Caille, Chevillier et autres.

Les poinçons et les matrices des caractères grecs de François Ier, sont retrouvés, de même que les poinçons et matrices des caractères orientaux de Savary de Brèves (1).

1609. MATHIEU II, GUILLEMOT, imprimeur-libraire.

1582. Guillemot (*Daniel*), frère aîné de *Mathurin Ier*, libraire et imprimeur.

1585. Guillemot (*Mathurin Ier*) frère de *Daniel*, libraire.

1612. Guillemot (*Marie Levoirier*), veuve de *Mathieu Ier*, libraire.

1607. Guillemot (*Mathieu II*), 1er fils de *Daniel*, libraire, et syndic, en 1649.

1618. Guillemot (*Jean*), 2e fils de *Daniel*, libraire en 1618 et adjoint en 1637.

1624. Guillemot (*Pierre Ier*), fils de *Mathieu Ier*, libraire.

1630. Guillemot (*Mathieu III*), 3e fils de *Daniel*, libraire.

1647. Guillemot (*Pierre II*), fils de *Mathieu II*, libraire.

1647. Guillemot (*Jeanne*, fille de N., veuve de *Jean*. Voyez *Thiboust*.

(1) Voyez, sur Antoine Vitré, imprimeur-libraire, VIGNEUL-MARVILLE, t. II, p. 76 de ses *Mélanges d'histoire et de littérature*, éd. de 1725; LA CAILLE, *Histoire de l'imprimerie et de la librairie*, p. 241; CHEVILLIER, *l'Origine de l'imprimerie de Paris*, p. 298 à 300; ANNÉE LITTÉRAIRE, *Lettre de M. Gayet de Sandale sur les MM. SS. de Brèves*, 1788, 1er juillet.

Voyez aussi A. A. Renonard, *Annales de l'imprimerie des Étienne*, M. Aug. Bernard, *Antoine Vitré et les caractères orientaux de la Bible polyglotte de Paris*, 1857, Paris, Dumoulin, in-8°. Et pour plus amples détails, voyez aussi *Histoire du Livre en France*, IIe partie, p. 143 et suivantes.

Digitized by Google

DANIEL GUILLEMOT (1582) imprima pour *Abraham Daurel: Fenestellæ de Magistratibus Sacerdotiisque Romanorum Libellus auctore Pomponio Læto*, etc., en 1582; L'*Idée du Chrestien*, in-8°, 1605; *le Trésor admirable et rares merveilles de N.-D. de Liesse*, en 1619; *le Dédain amoureux*, pastorale françoise faite sur l'italien du sieur François Bracciolini (par J. P. S.). Paris, Math. Guillemot, 1603, petit in-12.

Petit volume rare; le texte italien est en regard de la traduction. On dit que Molière a emprunté beaucoup à cette pastorale; c'est le meilleur de l'auteur. La dédicace, signée d'initiales, est *à son amy Claud. Enoch Virey, secrétaire de monseigneur le Prince.....*

MATHIEU II, GUILLEMOT (1609), frère de *Daniel*, fut un des plus habiles libraires de son temps, ce qui le fit élire syndic de sa communauté en 1649.

Il exerça cette charge si honorable avec beaucoup de fermeté et d'intégrité.

Mathieu II, Guillemot était très-entendu dans les affaires, qu'il poussa même jusqu'au péril de sa vie, dit la Caille; il aurait bien dû nous apprendre quel genre de péril ce libraire avait couru.

Il fit imprimer plusieurs livres considérables, comme : *Traité de la Charge des Gouverneurs de Places*, etc., par Antoine de Ville. in-fol., 1639; *Antonii Augustini Epitome Juris Pontificii*, in-fol., 1641, qu'il augmenta des *Canons Pénitentiaux de saint Charles; Jansenius Augustinus de gratiâ*, in-fol., 1641; *Clementis Alexandrini opera græc.-latinè*, in-fol., 1641; *Iconologie de Ripa*, traduit de l'italien, par Baudouin, in-fol., avec figures, etc., etc.

Digitized by Google

Il imprima avec PIERRE GUILLEMOT, fils de *Mathieu Ier* (1624) : *Histoire de France*, par Mézeray, in-fol., 3 vol., 1643.

Il eut un fils, nommé Pierre II, qui fut reçu imprimeur et libraire le 26 septembre 1647.

Il avait pour marque la Bibliothèque avec cette devise : *Hæc patrum servanda fides.*

LOUIS XIII (1610 A 1643).

1610. PIERRE ROCOLLET, libraire et imprimeur.

Il fut reçu imprimeur et libraire en 1610, et pourvu de la charge d'imprimeur ordinaire du roi, par lettres-patentes du 13 août 1635, et de celle d'imprimeur de la ville de Paris. Il fut nommé adjoint en 1636, et syndic en 1646. Il mourut le 18 janvier 1662, et fut enterré, avec épitaphe, dans l'église Saint-Pierre-des-Arts.

Il fit imprimer : *Résolutions des princes, ducs, seigneurs et officiers de la couronne tenues à Fontainebleau*, in-8°, 1621; les *Œuvres de Bacon*, en 1616; *Instructions pour monter à cheval*, par Antoine de Pluvines, in-fol., en 1627, avec de belles gravures. Il imprima cet ouvrage par ordre du roi, etc., etc.

Pierre Rocollet donna, pendant les guerres de Paris, des témoignages si publics de sa fidélité envers le roi, au milieu des troubles dont cette grande ville fut agitée, étant alors capitaine de son quartier, qu'il pensa périr.

Aussi le roi Louis XIV, qui savait si bien récom-

Digitized by Google

penser ses sujets, l'honora d'une médaille et d'une chaîne d'or.

Voici le décret de la munificence royale qui accompagna ces riches récompenses :

« Le roys estant à Paris, voulant tesmoigner à *Pierre Rocollet*, son libraire et imprimeur ordinaire, la satisfaction qu'il a de ses bons, fidèles et agréables services et luy départir quelques marques d'honneur et de sa bienveillance, pour l'obliger de continuer, Sa Majesté luy a faict don et présent d'une chaîne d'or, avec la médaille de sa figure et portrait, afin que la portant et s'en conservant, ses enfants soyent conviez à l'imiter en l'affection et service de sa susdite Majesté, et les autres excitez à se rendre dignes de ses autres gratifications.

« Et à ce que sa supériorité en soit bien informée et que la mémoire leur en demeure : Sa dite Majesté, etc., etc.

« 23 septembre 1651. Signé Louis. »

Rocollet fut également récompensé (en particulier) par le chancelier Séguier, à qui il fut utile dans les troubles, et dans les risques qu'il courut de perdre la vie.

La reconnaissance de Rocollet pour de telles récompenses fut à la hauteur de ces témoignages de gratitude; il fit des dons nombreux à diverses églises.

Après sa mort, n'ayant pas laissé d'enfant mâle, Damien Foucault, fils de *Claude Foucault*, libraire à Orléans, épousa sa petite-fille, et succéda, en 1662, à Pierre Rocollet, tant en son fonds de libraire qui était considérable, qu'à ses charges d'imprimeur ordinaire du roi et de la ville.

Damien Foucault s'est fait toujours distinguer par la grande quantité de bons livres qu'il a imprimés et édités; il mourut en 1675, en laissant un fils nommé Hilaire, qui fut reçu libraire en 1686.

Digitized by Google

1612. Jean Ier Tompère, libraire-imprimeur.

1612. Tompère (*Jean Ier*), libraire et imprimeur en 1612, et adjoint en 1635, mort vers 1644.

1644. Tompère (fille de *Jean Ier*), femme de *Charles Ier Coignard*.

1644. Tompère (*Jean II*), 1er fils de *Jean Ier*, libraire et imprimeur.

1652. Tompère (*Gilles*), 2e fils de *Jean Ier*, libraire et imprimeur, mort en 1681.

1681. Tompère (la veuve de *Gilles*), libraire et imprimeur.

1612. Jean Ier Tompère, fut l'un des plus habiles imprimeurs et libraires pour les Usages.

Il fut adjoint de la Communauté en 1635.

Jean Tompère imprima : *Breviarium Romano-Monasticum*, *Officium B. Mariæ*, in-24, rouge et noir, en 1629, et autres ouvrages.

Il laissa plusieurs enfants qu'il avait eus de Françoise *le Plat*, entre autres Jean, qui fut reçu imprimeur et libraire en juin 1644, et Gilles, reçu aussi imprimeur et libraire en 1652, et une fille nommée *Philippe*, mariée à *Charles Coignard*.

1612. François Ier Targa, libraire-imprimeur.

1612. Targa (*François Ier*), libraire et imprimeur.

1634. Targa (*Pierre Ier*), libraire et imprimeur; il exerçait en 1661.

1653. Targa (*François II*), 1er fils de *François Ier*, libraire.

1655. Targa (*Gabriel*), 2e fils de *François Ier*, libraire.

1653. Targa (N. fille de *François Ier*), femme de *Maurice François*, libraire.

1661. Targa (*Pierre II*), fils de *Pierre Ier*, libraire.

François Ier Targa, imprimeur de l'archevêque de Paris a publié : *Apologie pour les grands Hommes accusés de Magie*, par Gabriel Naudé, in 8°, 1625; *Addition à l'Histoire de Louis XI*, par le même, in-8°, 1630; *Plaidoyers de M. de Boné*, in-8°, 1638.

Digitized by Google

Il laissa deux fils, l'un nommé *François*, et l'autre *Gabriel*, qui furent reçus imprimeurs-libraires en 1653.

1612. Pierre Durand, libraire et imprimeur.

1606. Durand (*Georges*), frère aîné de *Pierre*, libraire.
1610. Durand (*Remi*), libraire.
1612. Durand (*Pierre*), frère puîné de *Georges*, libraire et imprimeur, adjoint le 6 septembre 1620; imprimeur de l'Université et du prince de Condé en 1627.
1612. Durand (*Martin*), libraire et adjoint en 1633.
1618. Durand (*Baptiste*), libraire.
1626. Durand (*Sébastien*), fils de *Georges*, libraire.
1652. Durand (*Rolet*), fils de *Sébastien*, libraire.
1702. Durand (*Jean-Jacques*), libraire, mort en 1708.

1612. Pierre Durand était imprimeur du prince de Condé et de l'Université. Il fut nommé adjoint de la Communauté. Sa marque était un rocher, contre lequel va se briser un vaisseau : *en Durant, je surmonteray*, faisant ainsi allusion à son nom.

Il imprima les *Lettres du cardinal Du Perron à Casauban*, en 1612, etc., etc.

Georges Durand (1606), frère aîné de Pierre, fit imprimer les *Miracles de la Sainte Vierge, tant anciens que modernes, arrivés en l'église de Soissons*, in-12, 1612. Il mourut en août 1625, et fut enterré à Saint-Benoît.

Martin Durand (1612) fut de la Compagnie des libraires en 1633, et adjoint de la Communauté en 1633.

Martin Durand publia : *Traité de la Sagesse*, composé

Digitized by Google

par Pierre Charron, fils du libraire, in-8°, 1614 ; *Histoire et vie de saint Charles Borromée*, traduite par de Soulfout, in-4°, 1615, et plusieurs autres ouvrages estimés.

Sa marque était représentée par le roi David, avec ces mots : *Benedicam Dominum in omni tempore.* Psalm. 33.

Cette honorable famille exerça pendant 180 ans la librairie et l'imprimerie.

Il y a une seconde famille portant aussi le nom de DURAND, dont le fondateur fut, en 1738, LAURENT, adjoint en 1783.

Cette famille, dont un autre membre, PIERRE-ETIENNE-GERMAIN, fut aussi adjoint en 1772, exerçait encore en la personne de PIERRE-NOEL, libraire, rue Galande.

1613. HURÉ SÉBASTIEN Ier, libraire.

1613. Huré (*Sébastien Ier*), gendre de *Jean Ier Corbone*, libraire, syndic le 22 décembre 1644; mort le 26 décembre 1650, sur la paroisse Saint-Benoît.

1646. Huré (*Sébastien II*), fils de *Sébastien Ier*, nommé libraire le 8 février 1646, adjoint le 3 juillet 1663, mort le 22 novembre 1678.

1678. Huré (N. veuve de *Sébastien Ier*), libraire.

1683. Huré (*Etienne*), libraire.

1639. SÉBASTIEN Ier HURÉ fut l'un des plus importants libraires de son temps; il fut pourvu de la charge d'imprimeur du roi par la démission d'Henri Estienne, fils d'Antoine ; il remplaça aussi *Antoine Vitré*, dont il avait acheté une partie du fonds comme imprimeur-libraire du clergé.

Digitized by Google

Séb. Huré commença et publia trente volumes qui portent son nom, de l'édition in-4° de la collection *ad usum Delphini.*

Sa marque était celle de son beau-père *Corbon*, libraire aussi: c'était le *Cœur bon*, avec cette devise: *Ego dormio, et cor meum vigilat.*

Il fut syndic de la Communauté des libraires et imprimeurs.

« On peut dire de lui, dit la Caille, qu'il a poussé le commerce de la librairie plus qu'aucun autre de son temps. »

Il était le seul imprimeur et libraire des Ordres de Saint-Dominique, de Cîteaux et des Prémontrés.

1618. Jacque Quesnel, libraire.

Jacques était fils de *François Quesnel*, gentilhomme écossais, premier peintre du roi Henri III, roi de France; pendant les dernières années de son règne, Quesnel s'est rendu un des plus habiles libraires de son temps.

Il était gendre de *Battery*, par Geneviève ; il fut nommé libraire en 1618, adjoint en 1637, et marguillier de Saint-Benoît en 1639.

Il mourut en 1663, rue Saint-Jacques, paroisse Saint-Benoît.

Jacques Quesnel avait pour marque de ses livres deux colombes, avec ces mots : *Gignit concordia amorem.*

Il acheta le fonds de librairie d'*Eustache Foucault.*

Outre les livres de piété, d'histoire, de droit, de

Digitized by Google

Théologie, et les Usages de plusieurs diocèses, qu'il fit imprimer en société, il fit encore imprimer en son nom seul : *Papirius Massonus de fluminibus Galliæ*, in-8°, 1618; *Bonacinæ opera*, in-fol., 2 vol. 1633; *Estius in Epistolas Pauli*, in-fol., 2 vol., 1640; *Molinei opera*, in-fol., que l'on a réimprimé depuis en 5 vol. in-fol, chez *Denis Thierry*, et autres associés, etc. etc.

Quelques années avant sa mort, il vendit son fonds de librairie, ainsi que la marque, à *Claude Josse.*

En 1614, il donna le jour au célèbre oratorien Pasquier Quesnel.

Le catalogue de la bibliothèque de Thou, a été donné au public en 1679, par un *Joseph Quesnel*, qui ne fut pas libraire, mais qui était cousin de *Pasquier.*

1619. Michel Soly, libraire.

1618. Soly (*Martin*), libraire et imprimeur ; mort en 1648.
1619. Soly (*Michel*), libraire, adjoint en 1635, marguillier de Saint-Benoît, en 1641; mort vers 1661.
1661. Soly (*Georges*), fils de *Michel*, libraire.

1619. Michel Soly fut reçu libraire en 1619 ; il fit imprimer : *Exercices Spirituels propres à dépouiller les Religieux de toutes vaines affections*, par D. Sans. de Sainte-Catherine, in-8°, 1619 ; *Histoire de saint Denys*, par Jacques Doublet, in-4°, 1625; la *Théologie de Marandé*, in-4°, 3 vol. 1641, et in-fol.; *Antonii-Augustini Epitome Juris Pontificii*, in-fol., 1641; *Jansenius Augustinus de Gratiâ*, in-fol, 1641 ; et en compagnie, *Biblia magna curâ* P. de la Haye, in-fol.,

Digitized by Google

5 vol., en 1641, et plusieurs autres livres qui l'ont fait estimer parmi les autres libraires de son temps.

Soly fut nommé adjoint en 1615, et marguillier de Saint-Deni, en 1641.

La marque de M. Soly, qui mourut en 1661, était représentée par le phénix qui se brûle dans les flammes, avec ces mots : *Soli æternitati*, pour faire allusion à son nom.

1621. François de Hansy, libraire.

1621. De Hansy (*François*), gendre de N. *Jacques* par *Antoinette*, nommé libraire le 21 janvier 1621 ; mort le 15 mai 1659. Il demeurait rue Saint-Jean-de-Beauvais.

1659. De Hansy (*Claude Ier*), fils de *François*, libraire en 1659; mort en 1679. Il demeurait quai de Gèvres.

1679. De Hansy (*Geneviève Brulin*), veuve de *Claude Ier*, libraire.

1686. De Hansy (*Louise*), 1re fille de *François*, libraire.

1689. De Hansy (*Marguerite*), 2e fille de *François*, veuve de *Claude Ier* qui, ensuite, épousa Hérissant, libraire.

1689. De Hansy (*Claude II*), fils de *Claude Ier*, nommé libraire le 7 juin 1689, et plus tard, en 17.., Contrôleur des Rentes; mort le 8 octobre 1715; il demeurait Pont-au-Change dès 1695.

1715. De Hansy (*Marie-Anne*), fille de N. *Le Gras*, veuve de *Claude II*; morte à l'âge de quatre-vingt-neuf ans neuf mois, le 24 novembre 1760.

1744. De Hansy (N. fille de *Claude Ier*), libraire.

1725. De Hansy (*Claude III*), 1er fils de *Claude Ier* et gendre de N. *Emmerez*, par demoiselle *Catherine-Élisabeth*, libraire; mort le 19 novembre 1742. Il demeurait rue Saint-Barthelemy, sous l'Horloge du Palais.

1726. De Hansy (*Théodore*), 2e fils de *Claude II* et gendre de N. *Lacombe*, par demoiselle, *Jeanne*, libraire le 3 mai 1726; mort le 19 juillet 1771. Il demeurait Pont au Change.

1771. De Hansy (demoiselle *Jeanne*), fille de N. *Lacombe*, veuve de *Théodore*, libraire en 1788 ; elle demeurait rue Basse-des-Ursins.

1748. De Hansy (*Jean-Baptiste-Théodore*), 1er fils de *Théodore*, libraire.

Digitized by Google

1760. De Hansy (*Louis-Guillaume*), 2e fils de *Théodore* et gendre de N. *Bignot*, par *Marguerite-Thérèse*, libraire.

1763. De Hansy (*Honoré-Clément*), 3e fils de *Théodore*, gendre de *Pierre Petit-Jean*, par demoiselle *Marie-Louise-Françoise*, libraire le 3 septembre 1763, et adjoint le 3 juillet 1777. Il demeurait, en 1789, rue de la Juiverie.

François De hansy fut le fondateur d'une respectable famille de libraires qui subsistait encore vers 1846, rue Saint-Séverin et qui pouvait s'enorgueillir de plus de 230 ans d'existence.

En 1763, Honoré-Clément Dehansy, libraire, fut nommé adjoint de la Communauté; en 1789, il demeurait rue de la Juiverie, tandis qu'un autre Dehansy, (demoiselle Jeanne la Combe), veuve de Théodore Dehansy, libraire, demeurait rue Basse-des-Ursins.

1621. Jean Camusat, libraire-juré.

1621. Camusat (*Jean*), libraire-juré et imprimeur, nommé le 7 octobre 1621; en 1634, imprimeur de l'Académie française; mort le 26 juin 1639.

1619. Camusat (*Denise Courbé*), veuve de *Jean*, mêmes fonctions que son mari.

1648. Camusat (*Jacques*), fils de *Jean*, libraire, le 2 juillet 1648.

1621. Jean Camusat se rendit célèbre par les soins qu'il apportait aux livres qu'il imprimait; aussi un ouvrage qui sortait de ses presses était une recommandation comme mérite littéraire et comme une parfaite exécution.

L'Académie française, qui avait été instituée en 1634, avait tenu plusieurs assemblées chez Jean

Digitized by Google

Camusat, imprimeur-libraire, avant que d'être installée au Louvre.

Cet imprimeur, estimé pour l'un des plus habiles de son temps, avait la réputation, selon quelques écrivains, de ne pas imprimer de mauvais ouvrages, et, selon d'autres, de n'en imprimer que de très-bons, ce qui paraît un peu plus hasardé.

Toutefois l'Académie le choisit pour son imprimeur-libraire, et plusieurs fois elle le chargea de faire des compliments ou des remerciements, ce dont il s'acquittait toujours avec esprit et habileté.

« C'est le seul libraire, sans doute, dit M. Villenave, dans la *Biographie universelle*, par l'organe duquel un corps littéraire ait cru pouvoir s'exprimer dignement, lorsqu'il ne le faisait pas lui-même. »

A sa mort, arrivée en 1639, l'Académie française prit un arrêté pour lui faire un service funèbre auquel la Compagnie assista en corps. Elle ajouta à cet honneur celui d'une bonne action en mémoire de son premier imprimeur; ce fut d'oser exprimer un refus au cardinal de Richelieu, son fondateur, et de conserver à la veuve de Camusat la charge et le titre d'imprimeur-libraire de l'Académie, que le cardinal désirait donner à *Sébastien Cramoisy* (1).

1625. TOUSSAINT QUINET, libraire.

1619. Quinet (*Nicolas*), libraire.
1625. Quinet (*Toussaint Ier*), 1er fils de *Nicolas*, libraire.
1656. Quinet (*Barthélemy*), 2e fils de *Nicolas*, libraire.
1654. Quinet (*Toussaint II*), fils de *Toussaint Ier*, libraire.

(1) G. A. Crapelet, *De la profession d'imprimeur.*

Digitized by Google

Toussaint Ier Quinet, fils de Nicolas, fut nommé libraire en 1625.

Il publia les œuvres de l'abbé de Marolles, entre autres sa traduction des *Œuvres d'Horace* en 2 vol., 1652 et 1653. Cette traduction est jugée depuis longtemps sous le rapport littéraire, mais l'exécution typographique en est déplorable; elle est remplie de balourdises épouvantables, et cela par la faute de l'auteur qui, pour ce soin, s'en rapportait à son imprimeur. Celui-ci n'a pas mis son nom sur ces volumes, mais ils étaient vendus « *en la boutique de Toussaint Quinet, en la galerie des Merciers, au Palais, sous la montée de la Cour des Aydes.* »

Si l'on peut attribuer quelque sens moral aux marques et devises adoptées par les anciens imprimeurs ou libraires, comme le présentent évidemment celles des Alde, des Estienne, des Plantin, etc., il ne faut pas s'étonner que Toussaint Quinet se soit inquiété si peu de la correction des livres qu'il publiait.

Il avait pris pour devise un jet d'eau avec ces mots : *Heureux qui naist ainsi.*

Avec cela Quinet devait être content de tout, et surtout de son agréable calembour — *Quinet.*

Ce Quinet était aussi le libraire de Scarron et lui payait honorablement ses ouvrages. Aussi Scarron, quoique sans fortune, disait-il qu'il ne laissait pas que de vivre assez commodément avec son *marquisat de Quinet* (qui naît).

1627. Georges Ier Josse, libraire-imprimeur.

1627. Josse (*Georges Ier*), gendre de *Jean de Heuqueville*, fut nommé

Digitized by Google

libraire le 2 sept. 1627, marguillier de Saint-Benoît en 1645, adjoint le 9 mai 1650, syndic le 13 juin 1659; mort en 1678, paroisse Saint-Benoît.

La marque de Josse, était une couronne d'épines, avec ces mots : « *In spinis collige rosas.* »

1678. Josse (*Denyse*), fille de *Jean* de *Heuqueville*, veuve de *Georges Ier*, libraire; morte vers 1693.

1649. Josse (*Pierre Ier*), libraire; mort vers 1694.

1652. Josse (*Claude*), 1er fils de *Georges Ier*, libraire; il succède au fonds de *Quesnel;* adjoint le 4 juin 1668; mort en 1670.

1661. Josse (*Pierre II*), libraire.

1686. Josse (*Georges II*), 2e fils de *Georges Ier*, libraire en 1686, marguillier de Saint-Benoît en 1693; mort en 1694, paroisse Saint-Benoît.

1686. Josse (*Louis*), 3e fils de *Georges Ier* et gendre d'*Élie Josset*, libraire le 13 septembre 1686, marguillier de Saint-Benoît le 1er novembre 1694, adjoint le 19 août 1702, syndic le 9 novembre 1711; mort en 1739, rue Saint-Jacques, paroisse Saint-Benoît, doyen des marguilliers de cette église où il fut inhumé.

1739. Josse (N. fille d'*Élie Jossez*), veuve de *Louis*, libraire.

1697. Josse (*Jacques*), fils de *Pierre II*, libraire et imprimeur le 13 août 1697, adjoint le 22 août 1710, mort en 1737.

1737. Josse (N. veuve de *Jacques*), libraire et imprimeur.

1719. Josse (*Jean-François*), fils de *Louis*, libraire le 17 juin 1719, marguillier de Saint-Benoît en 1738, adjoint le 16 mai 1741; mort le 7 juin 1799, intéressé dans les affaires du roi.

1722. Josse (*René*), fils de *Jacques*, libraire le 16 juillet 1722; mort le 30 janvier 1782.

1627. Georges Josse, libraire, fut nommé en 1627; il épousa la fille d'Heuqueville, libraire.

G. Josse fut marguillier de Saint-Benoît en 1645 et mourut en 1678. Il laissa trois enfants ; *Georges*, *Louis* et *Claude*.

En 1634, G. Josse fit imprimer : *Abrégé de l'Histoire des Sarrasins et des Mahométans*, par Pierre Bergeron, 1641-1647 ; *Annales Ecclesiastici veteris et novi Tes-*

Digitized by Google

tamenti, *authore Saliano*, in-fol., 6 volumes, et ensuite quantité d'ouvrages considérables. A tous les livres qu'il éditait, G. Josse mettait pour marque une couronne d'épines, avec ces mots : *In spinis collige rosas.*

Il était de la grande Compagnie choisie par le roi Louis XIII pour l'impression des Usages réformés et des Pères de l'Église.

Son mérite et sa probité l'élevèrent en 1651, à la charge d'adjoint et à celle de syndic, en 1659.

G. Josse mourut en 1678. Il laissa pour ses successeurs *Georges II* et *Louis*, reçus libraires en 1686. Ils soutinrent avec honneur et distinction le fonds de librairie de leur père.

G. Josse eut encore d'autres enfants, entre autres Claude, qui fut reçu imprimeur et libraire en 1661 et qui mourut en 1670, après avoir succédé au fonds de librairie de Jacques Quesnel et avoir été nommé adjoint de sa Communauté en 1668.

La famille Josse exerçait encore l'imprimerie et la librairie en 1737, c'est-à-dire après 110 ans d'honorables travaux.

1627. Jean Germont, libraire.

J. Germont fut reçu libraire le 29 juillet 1627, Associé de *Jean Bilaine* (voyez ce nom), ils firent imprimer ensemble : *Martyrologium Ordinis Divi Benedicti. auct. Hugone Mesnard*, in-8°, en 1629 ; — *Sancti Bernardi. opera cum notis*, in-fol., 1632 ; — *Maldonatus in Evangelia*, in-fol., en 1639.

Digitized by Google

J. Germont fit imprimer à son nom seul : *Cujacii opera*, in-fol., en 1637.

1628. NICOLAS DE LA COSTE, libraire-juré.

1628. De la Coste (*Nicolas*), frère aîné de *Jean*, fut nommé, libraire le 12 octobre 1628; adjoint le 19 janvier 1634.
1641. De la Coste (*Charlotte*), fille de *Nicolas*, 1re femme de De la Caille (*Jean Ier*), libraire.
1630. De la Coste (*Jean*, frère puîné de *Nicolas*). libraire et imprimeur le 24 octobre 1630, adjoint le 1er octobre 1641 ; mort en 1671.

NICOLAS DE LA COSTE fut reçu libraire en 1628, et adjoint en 1634.

Il était savant et connaissait à fond les langues latine et espagnole; il a traduit de cette dernière langue les *Voyages de Herrera*, in-4° en 3 vol., et plusieurs autres ouvrages.

Associé avec son frère JEAN qui fut reçu libraire en 1630 et adjoint en 1641, ils imprimèrent ensemble plusieurs ouvrages, entre autres : *Histoire des Papes*, par Du Chesne; 2 vol. in-fol., et autres.

Ils mettaient pour marque les armes de Bretagne, avec ces deux devises, l'une représentée par deux cœurs avec ces mots : *Nos connectit amor*, et l'autre par un Janus avec ces paroles : *Ditat concordia fratres*.

1631. FRANÇOIS Ier CLOUSIER, libraire.

1631. Clousier (*François Ier*), frère aîné de *Gervais*, libraire en 1631 ; mort en 1676.
1676. Clousier (N. veuve de *François Ier*), libraire; morte en 1696.

Digitized by Google

1634. Clousier (*Gervais*), frère puîné de *François Ier*, libraire; mort en 1681.

1681. Clousier (N. veuve de *Gervais*), libraire; morte en 1714.

1656. Clousier (*Pierre*), libraire.

1666. Clousier (*François II*), 1er fils de *François Ier*, libraire; mort en 1708.

1686. Clousier (*Charles*), 2e fils de *François Ier*, libraire; mort en 1703.

1686. Clousier (*Louis*), fils de *Gervais*, libraire, mort en 1705.

1683. Clousier (N. fille de *Gervais*), libraire.

1689. Clousier (*François III*), 1er fils de *François II*, libraire, mort en 1705.

1691. Clousier (N. veuve de *Pierre*), libraire.

1695. Clousier (*Michel*), 2e fils de *François II*, libraire, mort en 1723.

1723. Clousier (N. veuve de *Michel*), libraire, morte en 1740.

1727. Clousier (*Jacques*), 1er fils de *Michel*, gendre de N. *Osmont*, libraire, mort à *Bayonne*, le 24 juillet 1787.

1730. Clousier (*Pierre-Michel*), 2e fils de *Michel*, libraire, mort en 1757.

1767. Clousier (*Jacques-Gabriel*), fils de *Jacques*, libraire le 5 février 1767 imprimeur; le 27 mai 1773. En 1788, il était imprimeur ordinaire du roi, et demeurait rue de Sorbonne.

1745. Clousier (*Cécile*), fille de *Jacques*, femme de *Barthélemy-François* Hochereau, libraire.

La famille Clousier existait encore en 1789, représentée par *Jacques-Gabriel Clousier*, nommé libraire et imprimeur. Il demeurait rue de Sorbonne; il était imprimeur ordinaire du roi. Sa famille comptait cent cinquante-huit ans d'existence.

1631. François Clousier fut reçu libraire en 1631. Il fit imprimer en 1643, avec son frère Gervais : *Bibliotheca Patrum Concionatoria, auct. Petro Blanchot*, in-4°; *Histoire des Comtes de Ponthieu, et de Majeurs d'Abbeville*, in-fol., 1657; le *Mercure Armorial de Charles Segoing*, in fol., 1657; *Pragmatica Sanctio Franc. Pinssonii*, in-fol., 1666; *Praxis Beneficiorum Pet. Rebuff*, in-fol., 1664 et beaucoup d'autres ouvrages.

Digitized by Google

Il mourut en 1676 et fut enterré en la Sainte Chapelle.

Gervais Clousier (1634), frère de *François*. Il fit imprimer : *Enseignements catéchistiques* de Jean-Pierre le Camus, in-8°, en 1643, et plusieurs autres ouvrages, particulièrement *Voyages et Relations en Italie*.

Il mourut en 1681, et il fut enterré à Saint-Germain-le-Viel.

1632. Denis Béchet, libraire-juré.

1618. Béchet (*Alexandre*), libraire.

1632. Béchet (*Denis*), neveu de *Jérôme Drouard*, fut nommé, en 1632, 12 février, libraire ; 1646, 2 octobre, adjoint ; 1657, 28 mai, syndic ; 1669, 31 janvier, consul ; 1682, 29 janvier, juge-consul ; mort vers 1705.

1632. Denis Béchet, libraire-juré, neveu de Jérôme Drouard, fut nommé successivement libraire-juré, adjoint, syndic et juge-consul de la Communauté.

D. Béchet fut le libraire le plus habile de son temps ; il se fit distinguer entre tous par la grande connaissance qu'il avait des livres, dont il faisait un très-grand commerce.

Il était de la grande Compagnie des Usages réformés, et associé pour l'impression de quantité de Pères grecs et latins.

Il fit imprimer : *Concordia Regularium, auctore Menardo*, in-4°, 2 vol. ; *Hermanus Millet de sancto Dionysio Areopagita*, en 1638 ; *Sancti Francisci Assi-*

Digitized by Google

siatis Paduani opera stud. Joan. Haye Ord. Minor, in-fol., 1641.

Biblia Magna, 5 vol. en 1643, qu'il fit imprimer, en compagnie d'*Antoine Berthier et Simon Piget*, ainsi que *Biblia Magna, auctore Joan. de la Haye*, in-fol., 19 volumes en 1660, et plusieurs autres ouvrages très-considérable.

D. Béchet avait pour marque le compas, qui était celle de *C. Sonnius* avec lequel il avait été associé, et dont il avait acheté le fonds de libraire qui était l'un des plus considérables de Paris.

Il vendit son fonds de libraire, qui était immense, à *Couterot*, *Le Petit*, *Angot*, et *Josse*, libraires.

En 1689, D. Béchet était administrateur des hôpitaux ; il est mort vers 1705.

1634. François Langlois, libraire.

1552. Langlois (*Jean*), libraire.

1607. Langlois (*Denis Ier*), fils de *Jean*, nommé libraire et imprimeur en 1607, mort le 22 décembre 1644.

1612. Langlois (*Charles*), 1er fils de *Denis Ier*, libraire, mort le 22 janvier 1632, paroisse Saint-Barthélemy, et transporté à Saint-Benoît.

1633. Langlois (*Jacques Ier*), 2e fils de *Denis Ier*, libraire et imprimeur le 12 mai 1633 ; adjoint le 2 octobre 1643 ; mort le 2 août 1678.

1678. Langlois (N. veuve de *Jacques Ier*), libraire.

1634. Langlois (*François*), dit de *Chartres*, gendre de *Collemont* par *Magdeleine*, libraire, mort le 29 juillet 1653.

1693. Langlois (N. fille de *François*), femme de *Denis-Mariette*, libraire.

1644. Langlois (*Denis II*, 3e fils de *Denis Ier*, libraire et imprimeur.

1644. Langlois (*Simon Ier*), 4e fils de *Denis Ier*, libraire et imprimeur, mort le 20 janv. 1676, paroisse Saint-Benoît.

Digitized by Google

1652. Langlois (*Emmanuel*), 1er fils de *Jacques II*, libraire.

1683. Langlois (N. fille d'*Emmanuel*), libraire.

1652. Langlois (*Jacques II*), 2e fils de *Jacques Ier*, libraire, mort en 1697.

1697. Langlois (N. veuve de *Jacques II*), libraire.

1655. Langlois (*Nicolas Ier*), fils de *François*, libraire en 1655, imprimeur en 1686, mort en 1705.

1705. Langlois (N. veuve de *Nicolas Ier*), libraire.

1657. Langlois (*Denys III*), fils de *Denys II*, libraire le 22 mars.

1687. Langlois (N. veuve de *Denys III*), libraire.

1687. Langlois (*Simon II*), fils de *Denys III*, libraire le 10 décembre 1687, imprimeur le 8 juin 1694, adjoint le 10 septembre 1707, syndic le 5 juillet 1837; le 22 décembre 1742 se démet de son imprimerie, mort en 1747.

1747. Langlois (*Marie-Magdelène Huart*), veuve de *Simon II*, libraire et imprimeur, morte le 7 mars 1753, rue Porte-Foin-Saint-Nicolas-des-Champs.

1688. Langlois (*Jean-Baptiste*), libraire.

1705. Langlois (N. veuve de *Jean-Baptiste*), libraire.

1696. Langlois (*Nicolas II*), fils de *Nicolas Ier*, libraire.

1717. Langlois (*Marie-Thérèse*), fille de *Claude Priguard*, veuve de *Claude*, libraire.

1747. Langlois (*Françoise-Marie*, fille de N.), 2e femme de *Jean-Baptiste-Paul Valeyre*.

Il a existé de 1747 à 1789, une autre famille du nom de Langlois, dont le dernier de ce nom, *Jacques-Denys*, demeurait, en 1789, rue du Marché-Palu.

Jean Langlois (1552) fit imprimer : *Traité familier des noms grecs, latins et arabiques*, par Jean Mallard, in-8°, en 1552. Il eut un fils nommé *Denis*.

1607. Denis Langlois, libraire et imprimeur.

Cet homme célèbre quitta, par amour pour l'imprimerie et la librairie, la profession de la médecine, dans laquelle il s'était déjà distingué par son savoir et ses connaissances littéraires.

Digitized by Google

Il débuta par imprimer *Compendium Summæ Toleti*, 1 vol. in-24, en 1607; ensuite il donna : *Francisci Riberæ Commentar. in duodecim Prophetas minores*, in-fol., 1611; *Edmundi Richerii de Ecclesiastica et Politica potestate liber unus*, in-4°, 1614; *Conférences Académiques* du sieur de Heere, in-8°, 1618; *Chroniques générales de saint Benoist*, 2 vol. in-4°, 1619; *Joan. Dartis de Suburbicariis Regionibus et Ecclesiis*, in-8°, 1620, etc.

La marque de Denis était le Pélican.

Il s'est rendu célèbre autant par les livres qu'il a imprimés que par ceux qu'il a composés.

A sa mort, en 1644, Denis Langlois laissa plusieurs enfants.

Jacques Ier Langlois, fils de Denis (1633), libraire et imprimeur ordinaire du Roi, fut adjoint en 1643; il mourut en 1678.

Jacques Ier imprima avec Jean Hénault plusieurs ouvrages considérables, comme la Sainte Bible, en huit volumes in-16, traduction française de Corbin, en 1642, et plusieurs autres ouvrages importants qui l'ont fait estimer de la Compagnie. Il laissa deux fils, *Manuel* et *Jacques*, qui furent l'un et l'autre libraires et imprimeurs en 1652.

Jacques II Langlois succéda à son père dans la charge d'imprimeur ordinaire du Roi.

François Langlois, dit Chartres (1634), libraire. Il publia *les Éloges des Hommes Illustres depuis un siècle*, traduits de Scevole de Sainte-Marthe, par

Digitized by Google

G. Colletet, en 1644; *la Perspective pratique du frère du Breüil de la Compagnie de Jésus*, 3 vol. in-4°, 1642; *Traité des cinq Ordres d'Architecture de Palladio*, par le sieur le Müet, in-4°, 1645; *R. P. Joan. Franc. Niceronis Thaumaturgus Opticus*, in-fol., 1646; la traduction en Français de ce livre avec augmention, in-fol., 1652; *la Manière de bien bastir*, par le sieur le Müet, in-fol., 1647, et plusieurs autres livres d'Architecture.

Il mettait pour marque à ses livres les colonnes d'Hercule avec cette devise : *Non plus ultra*, à cause de ses nombreux voyages à l'étranger, d'où il avait rapporté des ouvrages très-curieux, des tableaux, des dessins, et des estampes rares dont il faisait un grand trafic.

Il s'acquit par là une telle estime des grands, et même du roi d'Angleterre, Charles Ier, que ce prince voulut lui en donner des marques par des présents considérables qu'il lui fit à son départ de Londres. Chartres mourut en 1677.

« Pesne a gravé, d'après Van-Dyck, son portrait, dit Lottin; il y est représenté jouant de la musette, parce qu'il en jouait supérieurement.

« Fr. Langlois était connaisseur en tableaux, dessins et estampes dont il faisait un grand commerce; et sous ces rapports, il jouissait de la confiance du roi d'Angleterre, Charles Ier. »

C'est de F. Langlois que *Pierre-Jean Mariette*, neveu de son gendre, hérita de son goût pour les dessins et les estampes, en même temps que de sa

Digitized by Google

marque qui était les colonnes d'Hercule, avec cette devise : *Non plus ultra.*

Cette honorable famille a honoré la librairie et l'imprimerie par ses travaux, pendant près de deux cents ans.

1636. Nicolas Delaulne, libraire.

1636. Delaulne (*Nicolas*), frère aîné de *Léon Ier* et gendre de *Pierre II Charpentier*, libraire.

1697. Delaulne (N. fille de *Pierre II Charpentier*), libraire, veuve de *Nicolas*, libraire.

1615 Delaulne (*Léon Ier*), frère puîné de *Nicolas*, et gendre de *Philibert Charpentier*, libraire.

1660. Delaulne (*Pierre Ier*), 1er fils de *Nicolas*, libraire.

1686. Delaulne (N. veuve de *Pierre Ier*) libraire, morte en 1719.

1663. Delaulne (*Léon II*), fils de *Léon Ier*, libraire.

1705. Delaulne (N. veuve de *Léon II*), libraire.

1683. Delaulne (*Jean*), 2e fils de *Nicolas*, libraire.

1723. Delaulne (N. veuve de *Jean*), libraire.

1683. Delaulne (*François*), 3e fils de *Nicolas*, libraire.

1683. Delaulne (*Pierre II*), 1er fils de *Pierre*, libraire et imprimeur en 1702.

1702. Delaulne (N. veuve de *Pierre II*), libraire et imprimeur.

1686. Delaulne (*Florentin*), 2e fils de *Pierre Ier* et gendre de *Nicolas Le Gras*, libraire le 16 septembre, adjoint le 2 novembre 1711, imprimeur le 10 août 1715, syndic le 18 octobre 1715 ; mort en 1723.

1723. Delaulne (*Marie-Magdeléne*), veuve de *Florentin*, libraire et imprimeur, morte en 1747.

1689. Delaulne (*Pierre III*), fils de *Léon II*, libraire.

1705. Delaulne (*Suzanne*), veuve de *Pierre III*, libraire, morte en 1750.

1636. Nicolas Delaulne, frère de *Léon Ier*, fut reçu libraire le 28 février 1636. En 1637, il fit imprimer *Célisande*, nouvelle, in-8° ; *Ars Digestorum Triboniaca et Anticujaciana*, in-4°, 1644.

« Outre, dit la Caille, qu'il estoit habile libraire,

Digitized by Google

il avoit encore cet avantage, c'est qu'il étoit le seul à Paris qui eût trouvé l'invention de faire des sphères et des globes pour lesquels il étoit fort recherché. »

Nicolas laissa trois fils qui furent libraires : *Pierre*, en avril 1660, *Jean* et *François*, en 1681.

De Pierre, naquit *Florentin*, qui eut l'honneur de devenir successivement adjoint et syndic de sa communauté.

Cette très-honorable famille exerça pendant cent quatorze ans la librairie et l'imprimerie.

1636. Antoine Bertier, libraire et imprimeur, neveu des *Prost*, libraires de Lyon, fut amené par l'un d'eux en Espagne, âgé de quelques années seulement ; il avait tant d'esprit et d'intelligence, qu'à quatorze ans il dirigeait, seul, leur boutique de libraire, à Madrid.

Ayant eu l'occasion d'écrire au cardinal de Richelieu pour l'avertir de la mort de son oncle qu'il avait chargé de quelques négociations pour le service du roi, cette Éminence le jugea capable de poursuivre lui-même ces négociations.

Bertier s'en acquitta si bien que, de retour en France pour rendre compte à son oncle de Lyon des affaires de son commerce, le cardinal le fit venir à Paris, où il voulait l'établir. Et pour cet effet, le 1er janvier 1636, le chancelier Séguier, lui envoya chez Sonnius, où il demeurait, des lettres patentes du grand sceau, pour avoir la liberté d'exercer à Paris les professions de libraire et d'imprimeur.

Digitized by Google

Bertier exerça pendant quarante-deux ans avec honneur ces nobles professions.

Il fut choisi par la reine-mère pour être son libraire ; elle l'honora toujours de sa haute protection.

Un jour que Bertier représentait à cette reine qu'il avait recueilli avec grand soin les vrais Mémoires du Cardinal de Richelieu et qu'il n'osait les imprimer sans une autorisation et une protection particulière de Sa Majesté, parce qu'il y avait plusieurs personnes qui « s'estoient bien remises en cour, dont la conduite passée n'ayant pas esté régulière, et estant marquée fort désavantageusement pour eux, dans ces Mémoires, » ces personnages ne manqueraient pas de lui susciter des affaires fâcheuses : « *Allez*, lui dit la reine, *travaillez sans crainte, et faites tant de honte au vice qu'il ne reste plus en France que de la vertu.* »

Paroles admirables et bien dignes d'une reine, mère de Louis XIV.

Bertier imprima, en effet, ces Mémoires, auxquels il ajouta la vie de ce cardinal, par Aubery, 3 vol. in-fol.

Donnons ici les titres de quelques ouvrages considérables publiés par cet homme célèbre :

Biblia maxima, par le R. P. de la Haye, 19 vol. in-fol., imprimée en société avec *Béchet* et *Piget ; Bibliotheca Concionatoria Patrum*, du P. Combefis, in-fol., 8 vol. ; *Auctuarium Bibliothecæ Patrum Græcorum*, du même, in-fol., 2 vol. ; *Gonet Theologia*, in-fol.,

Digitized by Google

5 vol.; les *OEuvres Mathématiques du P. Mersenne*, 3 vol. in-4°, et beaucoup d'autres grands ouvrages.

Le courage de Bertier, son activité, son savoir, son travail et sa réputation si bien méritée, pouvaient faire espérer à ses héritiers une fortune considérable; il n'en fut rien.

Il éprouva de grandes pertes en Espagne; une concurrence fâcheuse que lui firent quelques libraires de Paris le mit hors d'état de laisser à d'autres qu'à ses créanciers, le soin de recueillir les débris de sa succession.

Cet infortuné libraire-imprimeur était savant dans les langues latine et italienne; il parlait l'espagnol avec une très-grande facilité : il a même donné quelques traductions de cette langue.

Il avait pour marque la Fortune; cette inconstante et légère déesse fut, hélas! bien cruelle pour Bertier, qui mourut le 4 mai 1678, et il fut enterré dans l'église de Saint-Benoît.

1639. SIMÉON PIGET, libraire.

1639. Piget (*Siméon*), libraire le 30 juin 1639; adjoint le 14 mai 1652; marguillier de Saint-Benoît en 1660; syndic le 9 septembre 1665; mort le 6 mars 1668, paroisse Saint-Benoît.

1668. Piget (N. veuve de *Siméon*), libraire, morte en 1705.

1666. Piget (*Jacques Ier*), premier fils de *Siméon*, libraire.

1689. Piget (*Robert*), deuxième fils de *Siméon*, libraire.

1664. Piget (N. fille de *Siméon*), femme de *Jean II* de la Caille.

1711. Piget (*Jacques II*, fils de *Robert*), libraire, mort en 1719.

1719. Piget (*Marie-Charpentier*), veuve de *Jacques II*, libraire en

Digitized by Google

1724, elle se marie à *Pierre II Gandouin*, plus tard, en 17.., elle se remarie à J. B. *Gilbert*, morte en 1763, le 31 mars.

1731. Piget (*Jacques-François*), premier fils de *Jacques II*, libraire.

1733. Piget (*Pierre*), deuxième fils de *Jacques II*, libraire le 23 avril 1735, et meurt en 1747, quai des Augustins, paroisse Saint-André-des-Arts.

1747. Piget (*Thérèse de Raysouche de Montet*), veuve de *Pierre*, libraire le 23 avril 1747, et en 1751 se remarie à Rombaut Davidts.

1639. Siméon Piget fut reçu imprimeur et libraire le 30 juin 1639.

Il fut un des plus célèbres de son temps, tant pour la connaissance des livres que pour les correspondances qu'il avait dans toute l'Europe, pour son commerce de livres, dont il faisait un très-grand trafic.

Il imprima en 1642 : *Samuelis Petiti Observationum libri quatuor*, in-4°; *Vie de Madame de Chantal* in-4° et in-8°, en 1643 ; *Rituale Græcorum gr. et lat. auct. Goar*, in-fol., qui est fort recherché des savants, à ce que nous assure La Caille, et fort rare ; *Amphilochii opera gr. lat.*, in-fol. 1644, et plusieurs autres ouvrages considérables.

Il fit aussi imprimer en société plusieurs grands ouvrages très-importants, comme *Biblia Magna*, in-fol, 5 vol.; *Biblia Maxima*, in-fol., 19 vol., et plusieurs autres.

Il avait dans le commerce de la librairie pour marque la Fontaine, qui était celle de *Gilles Morel*, avec lequel il avait été associé, et dont il avait acheté l'imprimerie et la librairie. Quelques années après, *Piget* prit pour marque la Prudence, qui était celle de Joseph *Cottereau*, dont il avait également acheté le fonds de librairie, lequel passa, après sa mort,

Digitized by Google

à son fils JACQUES PIGET, qui fut reçu libraire en 1666, et ensuite à *Jean de La Caille*, son gendre.

Il fut adjoint de la Communauté; il mourut en 1668.

Cette famille Piget honora par ses travaux la librairie et l'imprimerie pendant 112 ans.

1640. PIERRE MOREAU.

1559. Moreau (*Jean Ier*), frère aîné de *François*, libraire et imprimeur.

1560. Moreau (*François*), frère puîné de *Jean Ier*, libraire.

1606. Moreau (*Silvestre*), libraire.

1610. Moreau (*Jean II*), libraire, mort en 1638.

1618. Moreau (*Denys Ier*), beau-frère d'*Antoine-Estienne*, et gendre de *Jean Ier* Le Clerc, libraire, adjoint en 1628, marguillier de Saint-Benoît en 1631, mort en 1647.

1638. Moreau (*Adrien*), fils de *Jean II*, libraire.

1640. Moreau (*Pierre*), écrivain-juré, libraire et imprimeur, mort en 1648.

1648. Moreau (la veuve de *Pierre*), libraire-imprimeur.

1647. Moreau (*Denys II*), fils de *Denys Ier*, libraire.

1698. Moreau (*Jean III*), libraire-imprimeur, interdit en 1703, confirmé seulement en 1708.

1715. Moreau (*Jean-François*), fils de *Jean III*, libraire-imprimeur en 1732, adjoint en 1741, mort en 1751, rue Galande, paroisse Saint-Séverin.

1751. Moreau (*Catherine-Françoise Pépie*), veuve de *Jean-François*, libraire et imprimeur, se démet de son imprimerie et meurt en 1765.

1742. Moreau (*Nicolas François*), fils de *Jean-François*, et gendre de *Pierre-Michel Huart*, libraire-imprimeur en 1751, adjoint en 1759, mort en 1773.

JEAN Ier MOREAU, libraire et imprimeur, fut le chef, en 1559, d'une très-honorable famille qui exerça pendant 214 ans les professions de libraire et d'imprimeur.

Digitized by Google

Il imprima les Regrets sur la mort de Henri II, en 1559.

Il avait un frère, nommé *François*, qui fut reçu libraire en 1559.

Silvestre Moreau (1606) publia : *Lettres de Monsieur Mareschal de Boisdauphin à Monsieur de Liancourt, Gouverneur de Paris*, in-8°, etc., en 1615.

Jean II Moreau (1610) fit paraître : *Traité de la Sphère*, par Boulanger, in-8°, 1620 ; *Gabriel Naudæus de antiquitate scholæ Medicæ Parisiensis*, in-8°, 1638.

Adrien Moreau (1638), fils de Jean II, fut nommé libraire et imprimeur en 1638.

Il imprima : *Leonis Magni opera*, in-fol., 1638, et autres ouvrages.

Pierre Moreau (1640) s'est distingué au-dessus des autres membres de sa famille, en exécutant, en 1640, une sorte de caractères typographiques imitant l'écriture bâtarde : il était écrivain-juré, et demeurait rue Saint-Barthélemy, devant l'Horloge du Palais : il prenait la qualité d'*Écrivain à Paris*, et *imprimeur du Roi*.

Par suite d'une contestation avec la Communauté des libraires et imprimeurs, Pierre Moreau, en exécution d'un jugement, fut forcé de vendre son imprimerie. Ce fut Thierry (Denis) qui l'acheta. (Voyez : *Denis Thierry*, page 50.)

Digitized by Google

1542. Charles Savreux, libraire, fut nommé le 20 mars 1542.

Il publia : *Veterum Scriptorum spicilegium, opera et studio D. Lucæ d'Acherii*, 13 vol. in-fol. 1655; *Acta Sanctorum Ordinis S. Benedecti, sæculum secundum*, in-fol. et plusieurs autres ouvrages de Port-Royal, dont il était le libraire.

Un jour qu'il s'y rendait, sa voiture se brisa; il fut tué sur le coup. Il fut enterré à Port-Royal-des-Champs, le 22 septembre 1669.

On y lisait cette épitaphe :

HIC JACET CAROLUS SAVREUX
TYPOGRAPHUS.

C. Savreux avait pour marque les trois Vertus, avec ces mots pour devise : *Ardet amans spe nixa fides.* Sa boutique était située au pied de la tour méridionale de Notre-Dame. Tout son commerce consistait en livres de piété (1).

1641. Pierre le Petit, libraire-imprimeur.

Cet imprimeur célèbre était gendre de *Jean Camusat* dont il avait épousé la fille, *Denise*.

Il fut nommé libraire et imprimeur le 20 mars 1642, imprimeur ordinaire du Roi le 27 janvier 1647, avec les prérogatives et honoraires de 225 livres à toucher sur l'État par suite de la démission de *Gilles Morel*, auquel il avait succédé.

Il fut aussi choisi, en 1643, pour remplir la place d'imprimeur et de libraire de l'Académie française

(1) Voyez page 209, *Guillaume Desprez*.

Digitized by Google

et il imprima les premières feuilles de la première édition de son *Dictionnaire de la Langue Française.* Cette charge avait déjà été exercée avec une grande distinction par *Jean Camusat*, son beau-père (voyez ce nom, p. 172).

P. Le Petit fut nommé marguillier de Saint-Benoît en 1662

Tous les ouvrages imprimés par ce libraire si distingué sont remarquables sous les rapports typographique et littéraire.

Ses belles impressions l'ont fait passer, avec justice, pour l'un des plus illustres dans sa profession, n'épargnant ni soins ni dépenses, souvent considérables, tant pour la beauté du papier, des ornements qu'il employait que pour le fini des caractères dont il possédait une fonderie.

On pourra juger de la belle exécution des livres imprimés par Pierre Le Petit en examinant: les *OEuvres d'Arnauld d'Andilly*, 8 vol. in-fol., celles de *Cotelier*, en grec et latin, 2 vol. in-fol., dont la presque totalité de l'édition, fut brûlée, avec plusieurs autres ouvrages, lors de l'incendie du Collége de Montaigu, où il fit une perte très-considérable.

Il imprima aussi : *Historia Ecclesiastica Eusebii*, etc, in-fol., 3 vol. grec et latin, et le même ouvrage tout en latin avec des notes de Valois et une foule d'autres ouvrages considérables.

Le Petit fut associé tout d'abord lorsqu'il s'établit, avec la veuve de *Jean Camusat* dont il acheta par la suite le fonds de librairie, et il épousa l'une de ses

Digitized by Google

filles, *Denise*, femme d'une grande beauté, d'un rare mérite et d'une très-grande charité : il en eut plusieurs enfants, entre autres MICHEL LE PETIT.

Il avait pour marque une croix d'or avec ces mots : *In hoc signo vinces.* Il fut adjoint de sa Communauté en 1660 et mourut en 1686, âgé de soixante-neuf ans. Il fut enterré à Saint-Benoît, sa paroisse, à laquelle il avait fait un legs considérable.

La femme de Pierre Le Petit, Denise Camusat, était d'une très-grande beauté avons-nous dit : elle mourut à l'âge de quarante-six ans.

Il existe de cette belle Denise un portrait peint par Trouvaine, gravé en 1647, au bas duquel on lit le sixain suivant :

Ce front offre à tes yeux la douceur, la prudence
De celle que la Providence
Mit trop tôt pour les siens dans l'éternel repos.
C'est le visage d'une femme;
Mais si tu pouvais voir son âme
Tu verrais l'âme d'un héros.

Michel, fils de *Pierre*, fut nommé libraire le 2 janvier 1660, secrétaire du roi en 1679.

Il avait pour marque à ses livres la *Toison d'Or* (1).

LOUIS XIV (DE 1643 A 1723).

La famille des COIGNARD, libraires-imprimeurs.

1644. Coignard (*Charles Ier*), gendre de *Jean Ier Tompère*; libraire-imprimeur le 8 juin 1644; adjoint en 1653; mort en 1694.

(1) Dans un futur volume intitulé : *Variétés bibliographiques, anecdotiques*, etc., nous dirons, à propos de Pierre et de Michel Le Petit, ce qu'il en coûtait pour acquérir une charge de Marguillier.

Digitized by Google

1638. Coignard (*Jean-Baptiste Ier*), premier fils de *Charles Ier*, libraire le 2 mars 1658; adjoint le 8 mai 1671; syndic le 22 février 1627, meurt en charge le 10 septembre 1689.

1689. Coignard (N. veuve de *Jean-Baptiste*), nommée libraire le 10 septembre 1689, morte en 1708.

1658. Coignard (*Charles II*), second fils de *Charles Ier*, libraire le 2 mars 1658; adjoint le 25 juin 1688, mort en 1697.

1697. Coignard (N. veuve de *Charles II*), libraire en 1697, morte en 1714.

1687. Coignard (*Jean-Baptiste II*), premier fils de *Jean-Baptiste Ier*, libraire et imprimeur ordinaire du roi, et de l'Académie française le 20 juillet 1687; adjoint le 10 septembre 1781; consul le 30 janvier 1723; syndic le 12 mai 1728; se démet du syndicat le 4 juin 1729; mort en 1737.

1737. Coignard (*Charlotte Girard*, veuve de *Jean-Baptiste II*), libraire avant, morte le 27 septembre 1760.

1700. Coignard (*Louis*), second fils de *Jean-Baptiste Ier*, libraire le 20 décembre 1700; imprimeur le 7 janvier 1702; se démet de son imprimerie le 28 mars 1728, mort avant 1740.

1742. Coignard (*Claude-Geneviève*), fille de *Jean-Baptiste Ier*, veuve de *Jean-Mariette*, libraire.

1713. Coignard (*Jean-Baptiste III*), premier fils de *Jean-Baptiste II*, gendre de N. *Joban*, de Lyon, par *Jeanne;* nommé le 30 octobre libraire: imprimeur ordinaire du roi et de l'Académie française en survivance; en 1717, 11 août imprimeur (avec exercice.)

1735. 12 août, adjoint.

1746. 29 janvier, consul.

1751. 22 décembre, syndic.

1752. 5 août, se démet de son imprimerie.

1752. 1er octobre, nommé secrétaire du roi.

1768. 21 octobre, meurt.

1722. Coignard de la Pincelle (*Pierre-François*), second fils de *Jean-Baptiste II*, libraire le 16 juillet. En 1734, il se retire et s'établit à Dijon, où il meurt le 7 juillet 1749.

1749. Coignard de la Pincelle (*Bernarde Verstel*), veuve de *Pierre-François*, libraire à Dijon en 1749; en 1784, âgée de quatre-vingt-huit ans, elle exerçait encore sa profession.

La famille Coignard, une des plus renommées de la librairie et de

Digitized by Google

l'imprimerie pour ses grandes et nombreuses entreprises, plus spécialement en livres de dévotion, fut aussi une des plus favorisées de la fortune : elle exerça pendant cent quarante ans les professions de libraire et d'imprimeur.

1644. CHARLES Ier COIGNARD fut reçu imprimeur-libraire en 1646, adjoint de la Communauté en 1653. Il était gendre, par demoiselle *Philippe*, de *Jean Ier*, *Tompère*. (Voir ce nom.)

Charles Ier Coignard fut l'un des plus remarquables imprimeurs-libraires de son temps. Il imprima une grande quantité de *Bréviaires*, de *Diurnaux* et de *Missels*, à l'Usage de Rome, rouges et noirs, et plusieurs autres ouvrages importants.

Il laissa plusieurs enfants, entre autres JEAN-BAPTISTE Ier et CHARLES II.

JEAN-BAPTISTE Ier COIGNARD (1658), premier fils de Charles Ier, fut reçu libraire le 2 mai 1658, adjoint le 8 mars 1674, et syndic le 22 février 1687. Il mourut en charge, le 10 septembre 1689, à l'âge de cinquante-deux ans.

Il existe de cet imprimeur-libraire distingué un portrait gravé par Duflos.

Au bas de ce portrait sont gravées les armoiries de Coignard, qui portent de gueules à trois coignées emmanchées de même, posées deux et une, et un chef cousu d'azur chargé d'une couronne de laurier d'or, accostée de deux étoiles à six raies de même.

CHARLES II COIGNARD (1658), second fils de

Digitized by Google

Charles Ier fut reçu libraire en 1658, adjoint en 1688; il mourut en l'an 1697.

La Caille dit qu'il était aussi fondeur en caractères d'imprimerie.

Jean-Baptiste II Coignard (1687) succéda à *Damien Foucault*, à la charge d'imprimeur ordinaire du roi. Il fut choisi en 1687, avec l'agrément de Louis XIV, pour remplir la place de *Pierre Le Petit* (voyez ce nom) dans celle d'imprimeur et libraire de l'Académie française et pour achever l'impression du Dictionnaire de cette Académie.

« Il se fait distinguer, dit la Caille, en 1680, par les ouvrages qu'il imprime journellement et qu'il corrige lui-même. Il suffit de dire que la beauté et bonté des livres qu'il a imprimez et qu'il imprime encore, comme : *S. Ambrosii opera studio Monachorum Ord. S. Benedicti*, in-fol., 2 vol.; l'*Architecture de Vitruve*, avec des notes de Perrault, in-fol., ornée de quantité de très-belles figures; les *Édifices Antiques de Rome*, in-fol., ornés de belles figures; l'*Histoire de France*, composée par de Cardemoy et continuée par l'abbé son fils, en plusieurs volumes in-fol.; les *Arrests de Le Prestre*, in-fol.; la traduction nouvelle de *Rodriguez*, in-4°, 2 vol.; *Leonis Magni opera Pasch. Quesnel*, in-4°, 2 vol.; les *Bréviaires* et autres Usages de l'Ordre des FF. Hermites de Saint-Augustin, en 1671, et autres ouvrages à l'usage de Rome, le font passer dans sa Communauté pour un très-habile imprimeur-libraire dont il a esté adjoint et en est présentement syndic. »

Digitized by Google

Ce Jean-Baptiste II Coignard publia en 1694 la première édition, en 2 vol. in-fol., du *Dictionnaire de l'Académie française*, dont les premières feuilles avaient déjà été imprimées par Pierre Le Petit, imprimeur-libraire de l'Académie française, auquel cet heureux et habile Coignard avait succédé.

« Cet ouvrage, dès son apparition, fut l'objet de nombreuses critiques; la plus ingénieuse et la plus mordante fut celle d'en extraire les façons de parler populaires et proverbiales et de les publier en 1696, sous le titre de *Dictionnaire des Halles.* »

L'Académie française ne répondit pas, et fit bien.

Voyons maintenant ce que va nous apprendre, sur ce Cogniard (J. B. II), à propos du *Dictionnaire de Moréri*, un travail précieux, très-rare, presque inconnu, dont nous devons la communication à la gracieuse et sympathique obligeance d'un savant et érudit bibliographe, M. Louis Barbier, Conservateur et administrateur de la Bibliothèque du Louvre.

Cet ouvrage a pour titre :

Mémoire sur les vexations qu'exercent les libraires et imprimeurs de Paris, in-4°, 1725.

Nous publierons cet ouvrage en entier, dans le 6e volume de cette *Histoire du Livre* (1).

Ce Mémoire est un véritable et sanglant pamphlet dirigé contre certains imprimeurs et libraires de la

(1) *Variétés bibliographiques, anecdotiques*, etc.

Digitized by Google

fin du XVIIe siècle et du commencement du XVIIIe; c'est une très-curieuse et mordante étude sur les *mœurs*, la *probité commerciale*, et le *savoir-faire* de quelques imprimeurs et libraires de ces époques.

Citons donc quelques extraits de ces piquantes et curieuses révélations :

« La condition la plus expressément marquée dans le privilége que le roi accorde pour l'impression des livres, c'est qu'elle se fera en *beau papier* et en beaux caractères; et au mépris de cette clause, ce qui devrait rendre le privilége nul, les libraires ont le front de débiter des livres de conséquence sur de mauvais papier, avec des caractères usés et sans correction, le tout pour éviter la dépense : le public en est témoin, et s'en plaint, mais inutilement.

« S'il faut citer ici des exemples marqués, il n'y a qu'à voir comment un livre aussi important que le *Dictionnaire de Moreri*, et qui se vend si prodigieusement cher, a été imprimé la dernière fois; il y en a deux tomes qui n'ont jamais pu être pressés en les reliant, parce qu'ils maculent à cause du défaut de l'encre, et cela par la basse économie de COIGNARD et de *Mariette* qui se sont déjà enrichis tant de fois par les éditions de cet ouvrage, qui ne sont que trop souvent répétées d'ailleurs.

« Le corps du livre fourmille de fautes d'imprimerie; on y remarque des lignes entières tout à fait omises. . . . . .

« J. B. Coignard eut bien l'impudence de demander une continuation de privilége pour les *Méditations de Buzée*, attendu que le peu de débit ne répondait pas, disait-il, à la dépense qu'il avait faite pour la première édition, quoique pendant le cours du privilége il en eût fait tant d'éditions. Il en était à la *trente-sixième*, ce qu'il avait expressément marqué à la première page du livre.

« Boucherat, pour le chancelier, fut scandalisé de cette effronterie..... »

Voilà certes, lecteur, tout étonné de ces révélations, de graves reproches adressés à la délicatesse de J. B. Coignard II : mais revenons à nos *vexations* et écoutons encore cet impitoyable flagelleur des tur-

Digitized by Google

pitudes et de l'âprêté au gain illicite de quelques-uns de ces gros bonnets de libraires et d'imprimeurs si vantés pour leur sévère probité.

« .... Un autre abus dont le public souffre à l'occasion des priviléges, c'est la manière de les vendre en fraude à quelqu'un de leurs confrères, quand un libraire était trop gras; tel était Denys Thierry qui, pour cacher la vente qu'il voulait faire de son privilége de Moreri, s'avisa d'en faire une édition qui pouvait lui revenir à 25,000 livres (1).

« Dès qu'elle fut faite il la revendit de la main à la main, avec le privilége, 55,000 livres à J. B. Coignard II : le gain est honnête, et ce qui arriva de là à la charge du public, c'est que les quatre volumes de Moreri que Thierry ne vendoit que 50 livres, furent vendus dès le commencement 80 livres par Coignard, qui, comme on sait, n'appréhenda rien tant que de perdre et se défiant encore de la facilité, sûr de l'empressement du public pour cet ouvrage, il poussa modestement les derniers exemplaires jusqu'à 130 livres; méthode qu'il a bien remise en pratique depuis plus d'une fois. Ainsi, sur l'édition de Denys Thierry payée, comme on voit, beaucoup plus qu'elle ne valait, Coignard eut encore plus de 30,000 livres de gain, sans compter l'acquisition du privilége qu'il estimait 80,000 livres. . . . . .

« Il y a certainement de la dépense à faire, et il faut en faire beaucoup avant que de retirer les fonds.

« Cependant puisque J. B. Coignard partage le privilége avec Mariette, qu'il marie une de ses filles à chaque nouvelle édition de ce Dictionnaire de Moreri, voyons un peu s'il les marie richement.

« Ne parlons plus des malfaçons qui arrivent à cet ouvrage par des épargnes sordides, gardons le silence sur les gains illégitimes qu'ils attrapent chemin faisant, de ceux qui veulent mettre leur généalogie dans ce Dictionnaire; ils auraient touché 800 livres d'une personne qui vouloit mettre la généalogie de l'illustre maison de Montmorency. »

L'auteur de ce curieux mémoire donne ici le budget des dépenses d'un nouvelle édition du *Dictionnaire de*

(1) La première édition du *Dictionnaire de Moréri* parut à Lyon, en 1673, en 1 vol. in-fol.

Digitized by Google

Moréri faite en société avec Denis Mariette, en 6 vol. in-fol.; chaque volume de 250 feuilles, tiré à 2,000 exemplaires; il prouve que le total de toute la dépense s'élèverait à la somme de 93 750 livres. J. B. Coignard et Denis Mariette avaient mis cette nouvelle édition en souscription au prix de 150 livres; ce système de souscription n'avait pas encore été pratiqué. Les frais furent ainsi couverts par ces souscriptions; ces deux habiles libraires purent publier ainsi cette édition de Moréri sans faire un sol de dépense. Cet auteur prouve encore que le produit de la vente s'éleva, tous frais couverts, à la somme de 275,000 livres et déduction faite des frais de fabrication 93,750 livres, il restait encore 181,250 livres de bénéfices et de plus toujours la continuation du privilége, estimé 80,000 livres : « Certes, ajoute l'auteur, Cognard et Mariette doivent bien marier leurs filles. »

Maintenant, l'on est édifié sur la source de l'immense fortune laissée par Coignard à son fils Jean-Baptiste III; ces énormes bénéfices en disent suffisamment.

Ce qu'il y a de plus étrange, c'est que ces révélations furent publiées en 1727, et que ni Coignard ni aucun des siens ne tenta de les réfuter : c'était plus que de la prudence. En 1729, il se démit de ses fonctions de syndic, et il mourut l'année suivante, après avoir exercé avec beaucoup de distinction et de bonheur les nobles professions de libraire et d'imprimeur pendant quarante-trois ans.

Digitized by Google

Il reste de cet homme distingué un portrait peint et gravé par Pesne, avec l'écusson armorié que nous avons décrit plus haut.

Jean-Baptiste III Coignard (1713) fut nommé libraire en 1717, imprimeur ordinaire du roi, libraire-imprimeur de l'Académie française; il fut syndic de la Communauté et secrétaire du roi : il mourut en 1768; il fut le bienfaiteur des ouvriers typographes de Paris.

Ce Coignard fut un des plus actifs et des plus importants imprimeurs-libraires de son temps; pendant sa longue carrière, il publia un très-grand nombre d'excellents ouvrages, entre autres les *Œuvres de Vitruve*, de Perrault, ornées de très-belles gravures.

Il existe un portrait de ce Coignard, peint par Voiriot et gravé par Daullé.

« S'il faut en croire les *Mémoires secrets* pour servir à l'*Histoire de la République des lettres en France*, à la date du 2 novembre 1768, tome IV, page 150, édition in-12, Londres, 1777, on lit : « Le sieur Coignard, qui s'est illustré par la fondation d'un prix en faveur des étudiants de l'Université, a laissé dans son coffre-fort quarante sacs de 1,000 louis d'or chacun, ce qui fait une somme de 960,000 livres. »

J. B. Coignard, fondateur du prix de l'Université, était fils de Jean-Baptiste II, qui était parvenu à toutes les dignités de la Chambre et du Consulat.

Comme son père, il était imprimeur ordinaire du

Digitized by Google

roi et de l'Académie française, et fut successivement adjoint, consul et syndic de la Compagnie.

Il mourut dans la charge de secrétaire du roi et conservateur des hypothèques, le 31 octobre 1768, après avoir exercé l'imprimerie pendant quarante ans.

Ce qui honore le plus la mémoire de cet imprimeur-libraire, c'est qu'il fut toujours *l'ami et le protecteur des ouvriers typographes;* exemple qui devrait toujours être imité par les imprimeurs modernes, car, comme dit la Fontaine,

On a souvent besoin d'un plus petit que soi.

En agissant ainsi, les patrons trouveraient toujours pour les défendre dans de grandes circonstances, les cœurs reconnaissants de leurs ouvriers.

Dès le treizième jour de son règne après la Régence, le 28 février 1723, Louis XV donna le règlement général de la librairie et de l'imprimerie de Paris (voyez II partie, pages 228 et suivantes), qui comprend et résume toute la législation des temps antérieurs, et maintient la fixation du nombre des imprimeurs de Paris à trente-six. C'est de ce Règlement de 1723, conféré avec les anciennes ordonnances, édits, arrêts, etc., qu'a été formé le *Code de la librairie* en 1744, rédigé par Claude Saugrain.

A ce dernier règlement succède un nouvel arrêt du Conseil, qui détermine les rapports qui devront subsister entre l'Université et la Communauté des libraires et imprimeurs.

Pour se conformer, à l'une des dispositions de cet

Digitized by Google

arrêt, « la Communauté trouva une occasion naturelle de prouver à l'Université son dévouement et son respect, en députant *tous* les anciens du corps (au lieu de *douze*), tant syndics qu'adjoints, à la procession indiquée pour le 15 mars 1525, à l'église des Grands-Augustins. »

L'année suivante, le 9 mars, le recteur de l'Université se rendit à la Chambre syndicale des libraires-imprimeurs, pour recevoir le serment de tous les libraires et imprimeurs.

Dans cette circonstance solennelle, ce fut *Laurent Rondet*, imprimeur, adjoint en charge, qui harangua le recteur en latin, et il le fit en très-bons termes.

Enfin, comme dit G. A. Crapelet (*la Profession d'imprimeur*), pour cimenter l'ancienne alliance de l'Imprimerie avec l'Université, et pour reconnaître tous les services que son enseignement a rendus aux lettres nourricières de la typographie, c'est un imprimeur, Jean-Baptiste III Coignard, troisième de ce nom, qui fonda un prix d'éloquence latine à l'Université en faveur des Maîtres ès arts, qui ont donné tant de sujets distingués à l'imprimerie; et, en 1747, le 23 août, douze membres de la librairie et de l'imprimerie assistent à la première distribution de ce prix.

« L'éditeur du *Livre d'Honneur* de l'Université, M. Jarry de Mancy professeur de l'Académie de Paris, fait observer que la fondation de Coignard, n'a pas valu à cet honorable typographe la plus petite mention dans les dictionnaires biographiques.

« Mais un contemporain de Coignard, troisième du nom, auteur d'un

Digitized by Google

poëme de l'*Imprimerie* (1), n'avait pas omis de signaler sa fondation en proposant son auteur pour modèle aux futurs imprimeurs, et c'est avec plaisir, ajoute G. A. Crapelet, si justement regretté des amis de la typographie et des belles-lettres, que je transcris ici les rimes qui évoquent le souvenir de l'acte méritoire d'un honorable confrère.

« Suivez dans cette arène un modèle parfait
Dirigeant son essor vers la solide gloire,
Un élève de l'art, au temple de Mémoire
S'est ouvert de vos jours un sûr et libre accès.
En marchant sur ses pas, jouissez du succès,
Dans le cœur des savants un burin ineffable
Lui grave un nom plus beau, plus grand et plus durable
Que le marbre et l'airain, stériles monuments,
Qui tombent tous les jours sous les efforts du temps. »

1646. Nicolas Vivenay, libraire, nommé le 23 août 1646; il exerçait encore en 1649.

Pas plus en 1646 que de nos jours, en 1864, la diffamation n'était pas plus permise par la parole, que par des libelles imprimés; en voici une preuve que rapporte Lottin, dit de Saint-Germain, dans son *Catalogue chronologique des libraires et imprimeurs de Paris:*

« Un petit libraire du Palais, grand vendeur de pièces mazariniques, depuis notre guerre, a été surpris distribuant quelques papiers diffamatoires contre ledit sieur d'Emeri, sur-intendant.

« Il a été mis au Châtelet, où il a été condamné aux galères pour vingt-cinq ans, sauf son appel à la Cour, où il y a apparence qu'il ne sera pas si rudement traité.

(1) *L'Imprimerie*, poëme, par J. B. G. Gillet, 1765, in-8°, p. 34.

Digitized by Google

« Ce pauvre malheureux s'appelle *Vivenay*.

« *Lettre de Gui Patin à Spon*, tome Ier, p. 250, du 16 novembre 1649.

« Vivenay avait son imprimerie dans l'hôtel de Condé, d'où est sorti un grand nombre de pièces de ce temps-là. » (*Bibliothèque historique de la France*, tome II, n° 2,297.)

1649. Jean d'Houry ou De houry, libraire-imprimeur.

1649. D'Houry (*Jean*), gendre de *François Beauplet*, libraire le 26 avril, mort en 1678.

1678. D'Houry (N. veuve de *Jean*), libraire.

1678. D'Houry (*Laurent*), fils de *Jean*, libraire le 10 octobre 1678; imprimeur le 15 novembre 1712; adjoint le 12 novembre 1716; mort en novembre 1715.

1725. D'Houry (*Élisabeth Du Bois*), veuve de *Laurent*, libraire et imprimeur en novembre 1725, morte en 1757, paroisse Saint-Séverin.

1706. D'Houry (N. fille de *Jean*), veuve de *Jean Ier Jombert*, libraire.

1717. D'Houry (*Charles-Maurice*), fils de *Laurent*, libraire le 13 juillet 1727; imprimeur le 25 juillet 1726; adjoint le 7 août 1745; mort le 11 décembre 1755, imprimeur du duc d'Orléans.

1755. D'Houry (*Marie-Élisabeth Laisné*), veuve de *Charles Maurice*, libraire et imprimeur le 11 décembre 1755; se démet de son imprimerie le 28 janvier 1777, morte en 1785.

1741. D'Houry (*Laurent-Charles*), fils de *Charles-Maurice*, libraire le 14 janvier 1741; imprimeur le 8 mai 1750; adjoint le 11 mai 1765; consul le 30 janvier 1785; mort le 8 octobre 1788, imprimeur du duc d'Orléans.

1768. D'Houry (N. *Néra*), veuve de *Laurent-Charles*, libraire, morte en 1772.

1769. D'Houry (N. fille de *Laurent-Charles*), femme de *François-Jean-Noël De Bure*, libraire.

Digitized by Google

1649. Jean d'Houry, nommé libraire en 1449, fut le chef d'une nombreuse dynastie de libraires et d'imprimeurs distingués qui existait encore en 1789.

Nous allons citer, d'après Lottin, les membres les plus importants de cette famille.

Jean d'Houry mourut en 1678; *Laurent* son fils lui succéda.

Laurent d'Houry (1678), fut nommé imprimeur en 1712; adjoint en 1716; il mourut en 1725.

Ce libraire-imprimeur imagina, en 1624, un Almanach qui, présenté à Louis XIV en 1699, prit le nom d'*Almanach royal;* ouvrage qui se publie encore aujourd'hui chez MM. Guyot et Scribe.

Charles-Maurice d'Houry, fils de Laurent, fut nommé libraire en 1717, imprimeur en 1726, adjoint en 1745; en 1755, Charles-Maurice d'Houry mourut imprimeur du duc d'Orléans.

Laurent-Charles, fils de Charles-Maurice, succéda à son père comme libraire, en 1741; il fut nommé imprimeur en 1750, adjoint en 1761, consul en 1785. Il mourut en 1786, imprimeur du duc d'Orléans.

En 1769, demoiselle N., fille de Laurent Charles, épousa François-Jean-Noël *De Bure*.

L'honorable famille d'Houry, comptait plus de cent trente-sept ans d'exercice en 1789.

1649. Edme Ier Couterot, libraire.

1649. Couterot (*Edme Ier*), frère aîné de *Jean* et gendre de *Denys*

Digitized by Google

Moreau, libraire le 7 octobre 1649; adjoint en 1660; syndic en 1677; mort le 21 août 1687.

1687. Couterot (N. fille de *Denys Moreau*), veuve d'*Edme Ier*, libraire.

1664. Couterot (*Jean*), frère puîné d'*Edme Ier*, libraire, adjoint en 1690, mort en 1714.

1714. Couterot (N. veuve de *Jean*), libraire, morte vers 1723.

1677. Couterot (*Hubert*), libraire.

1687. Couterot (*Edme II*), fils d'*Edme Ier*, libraire.

1697. Couterot (*Nicolas*), fils d'*Hubert*, libraire, mort vers 1723.

1649. Edme Ier Couterot s'est fait distinguer dans la Communauté, tant par le grand nombre de livres qu'il a fait imprimer que par les charges qu'il exerça comme adjoint en 1662, et syndic en 1677.

Jean Couterot (1664), frère puîné d'Edme Ier, fut nommé adjoint en 1690 : parmi les ouvrages nombreux qu'il publia, on distingue celui-ci :

Les Mazures de l'Abbaye Royale de l'Isle Barbe lez Lyon, ou Recueil historique de tout ce qui s'est fait de plus mémorable en ceste église, depuis sa fondation jusques à présent : avec le catalogue de tous ses abbez, tant réguliers que séculiers, par Claude Le Laboureur. Paris, *J. Couterot*, 1681; 2 vol. pet. in-4°.

On lit en tête la note suivante :

« Les bibliographes ne sont pas d'accord sur le nombre d'éditions du premier volume de l'ouvrage rare et curieux de Le Laboureur. Sur la foi d'une note de M. Breghot de Lulle, insérée dans ses mélanges sur l'histoire de Lyon, l'auteur du *Manuel du libraire* a refait son article *Mazures de l'isle Barbe* dans la dernière édition qu'il a publiée de son important ouvrage, et annonce deux éditions, datées de 1665, et une troisième de 1681. Cette troisième édition avait été également mentionnée par Adamolé dans une note communiquée par lui à l'Académie de Lyon le 7 décembre 1765 ; ces trois éditions seraient donc :

Digitized by Google

« 1° Deux de Lyon, Claude Galbit, 1665, l'une au titre, avec le vase de fleurs, l'autre, avec le masque orné;

« 2° Une de J. Couterot, Paris, 1681, le titre à la vignette de saint Pierre et son coq.

« En collationnant avec une scrupuleuse attention trois premiers volumes de ces trois titres différents, il nous a été facile de reconnaître qu'en réalité, il n'y avait qu'une seule édition à laquelle le libraire de Paris, Couterot, fit quelques changements dans le titre et dans quelques passages : voici comment s'explique la chose.

« Le libraire Couterot de Paris achète de Claude Galbit de Lyon le 1er tome de l'édition 1665, il change le titre et la date de 1666 de ce premier tome en celle 1681, il substitue un z à l's du mot Mazures, il remplace le vase de fleurs ou le masque par une autre vignette, représentant saint Pierre et son coq; il réimprime la page 316, chiffrée 516 par erreur dans l'édition 1665, et il profite de ce carton pour faire, sous la direction même de l'auteur Claude Le Laboureur, qui s'était fixé à Paris, quelques changements insignifiants au dernier paragraphe de cette dernière page; mais il ne reproduit pas les 5 feuillets contenant la liste de quelques moines de l'Isle, ni les additions et corrections en forme d'errata, sans pagination, en tout 9 pages, ni la réclame liste, au bas de la page 316, qui se trouvent dans l'édition au titre de 1665. En revanche, il donne le projet de la 2e partie des Mazures et une table, en 32 pages, des maisons nobles qui ont fourni des religieux au monastère de l'isle Barbe; il forme ainsi son premier volume de 1681, et publie le deuxième en même temps. » J. T. — *Catalogue Cailhava.*

1651. Guillaume Ier Desprez, libraire et imprimeur.

1651. Desprez (*Guillaume Ier* frère aîné de *Simon*, nommé libraire le 30 mars 1651, imprimeur le 23 novembre 1706; mort en 1708.

1708. Desprez (*Catherine Mangeant*), veuve de *Guillaume Ier*, libraire et imprimeur le 5 juillet 1708, morte en 1730.

1666. Desprez (*Simon*), frère puîné de *Guillaume Ier*, libraire le 1er mars 1666.

1697. Desprez (N. fille de *Simon*), veuve de *Philippe Huberson*, libraire en 1697.

1706. Desprez (*Guillaume II*), fils de *Guillaume Ier* et gendre, 1° de

Digitized by Google

N. *Le Gras*, par *Élisabeth*; 2° de N. *Cornilliers*, par *Marie-Anne*, libraire le 23 novembre 1706; imprimeur le 5 juillet 1708, le 25 août 1740, imprimeur ordinaire du roi; se démet de son imprimerie le 10 décembre 1743; mort paroisse Saint-Benoît le 31 octobre 1753.

1741. Desprez (*Guillaume-Nicolas*), fils de *Guillaume II*, et gendre de N. *Pannelier*, par *Henriette-Élisabeth*, morte en 1754.

1741. 7 décembre, libraire et imprimeur ordinaire du roi, sans exercice.

1743. 10 décembre, imprimeur ordinaire du roi, avec exercice.

1747. Imprimeur du clergé; adjoint le 13 juillet 1753; administrateur de l'Hôpital des Petites-Maisons en 1765.

1788. *Guillaume* N. Desprez demeurait rue Saint-Jacques.

1726. Desprez (*Catherine-Élisabeth*), fille de *Guillaume II*, femme de *Ch. J. B.* Delespine, libraire.

1741. Desprez (*Agathe*), fille de *Guillaume II*, femme de *Pierre-Guillaume Cavelier*, libraire.

1651. GUILLAUME Ier DESPREZ, fut nommé libraire et imprimeur en mars 1651, et à la charge d'imprimeur ordinaire du Roi en décembre 1686; il succéda à *Charles Savreux*, dont il avait acheté le fonds de librairie, (V. page 191).

G. Desprez se fit distinguer par la continuation des ouvrages de MM. de Port-Royal, particulièrement pour celles de la traduction nouvelle de l'Écriture Sainte de le Maistre de Sacy, et autres ouvrages importants.

Voici encore une flagellation à citer de l'auteur du *Mémoire sur les vexations* des libraires et imprimeurs

Il s'agit encore ici de l'abus des Priviléges :

« Guillaume Desprez ayant obtenu un privilége de trente ans pour imprimer la Bible de Sacy, comme cette Bible contenait un grand nombre de volumes, le privilége à cette occasion portait qu'il ne courrait

Digitized by Google

qu'après l'impression du dernier volume ; Guil. Desprez a laissé languir le public pendant plus de vingt-cinq ans avant que de lui donner la satisfaction d'avoir cet ouvrage en entier. »

Regrettez donc encore ce que vous appelez le bon vieux temps, vous tous que le moindre progrès effraye, surtout les Priviléges!

N'était-ce donc pas un véritable abus, une vexation envers le public, que de lui faire attendre vingt et un ans la publication du dernier volume de cette Bible de Sacy, pour jouir ensuite pendant vingt ans encore, à partir de ce moment, du bénéfice du privilége que le roi avait accordé à ce rusé libraire-imprimeur.

Guillaume II Desprez était libraire et imprimeur en 1706.

En 1741, il publia l'*Histoire générale d'Allemagne*, en 11 vol. in-4°, par Joseph Barre, chancelier de l'Université de Paris.

Desprez fit le voyage de Pologne, pour aller lui-même offrir un exemplaire de cet ouvrage à Frédéric-Auguste III, qui en avait agréé la dédicace.

En 1743, il se démit de son imprimerie, pour être attaché à la cour.

Guillaume-Nicolas Desprez, fils de *Guillaume II* et gendre de *Pannelier*, fut nommé libraire et imprimeur du roi, sans exercice, le 7 décembre 1741; en 1743, imprimeur ordinaire du roi, avec exercice; en 1747, imprimeur du clergé; en 1753, adjoint, et en 1763, administrateur de l'hôpital des Petites-Maisons.

Digitized by Google

En 1788, il demeurait rue Saint-Jacques; il était alors doyen des imprimeurs ordinaires du roi, des officiers de la Chambre royale et syndicale, et imprimeur du clergé.

Cette famille distinguée continuait d'exercer encore l'imprimerie en 1789; elle pouvait donc déjà s'enorgueillir de 132 ans d'honorables travaux.

1652. Pierre, Jean et Louis Bilaine, imprimeurs et libraires.

1614. Bilaine (*Pierre*), frère aîné de *Jean*, libraire, adjoint en 1630.
1629. Bilaine (*Jean*), frère puîné de *Pierre*, libraire en 1629.
1652. Bilaine (*Louis*), fils de *Jean*, nommé le 24 avril 1652 libraire et imprimeur.
En 1680, il demeurait en *Palatio Regio* (1); mort en 1681.

1614. Pierre Bilaine fit imprimer : le *Gueux ou la Vie de Gusman d'Alfarache*, in-8°, 1619; *Bellarminus de Controvers.*, in-fol., 2 vol., 1620; *Histoire des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, par Jean Baudouin, in-fol., 1629; les *Arrests de Tournet*, in-fol., 2 vol., 1631; *Joannes de la Haye in Genesim*, in-fol., 3 vol., 1633.

La marque de Pierre Bilaine était la bonne Foi, avec ces paroles pour devise : *Melius spero, certè teneo bona fide.* Il épousa la fille de *Philippe Mejat*, et il fut adjoint de la Communauté.

(1) *Palatio Regio*, expression équivoque, qui supposerait le *Palais-Royal*. Louis Bilaine demeurait au *Palais de Justice*, au deuxième pilier, comme le dit Boileau dans sa satire IX, et il avait pour enseigne la *Palme* et *César*.

Digitized by Google

Jean Bilaine (1629), frère du précédent, s'associa avec Jean Germont.

Ils firent imprimer : *Martyrologium Ordinis Diri Benedicti*, *auct. Hugone Mesnard*, in-8°, 1629; *S. Bernardi opera cum notis*, in-8°, 1632; *Maldonatus in Evangelia*, in-fol., 1639, et au nom seul de Germont, *Cujacii opera*, in-fol., 6 vol., 1637.

Jean Bilaine fit aussi imprimer plusieurs autres livres; il était le seul libraire de tout l'Ordre de Saint-Benoît; il avait pour marque l'image de saint Augustin, avec ces mots : *D. Aurelius Augustinus Ecclesiæ Doctor*, et quelquefois deux mains tenant un cœur enflammé, avec ces paroles : *ex arduis pax et amor*.

Il laissa un fils nommé *Louis*, dont nous allons parler.

Louis Bilaine (1651) fut un libraire des plus célèbres; il connaissait les langues grecque, latine, espagnole, italienne, dans lesquelles il s'était rendu très-capable par la pratique de ces langues par les voyages nombreux qu'il avait faits.

Il fut reçu libraire et imprimeur en 1652.

Louis succéda à son père Jean dans son fonds de librairie; il fut, comme lui, le seul imprimeur de tout l'Ordre de Saint-Benoît.

Louis se rendit illustre par son immense savoir et par sa capacité qui l'ont fait estimer pour un des plus habiles libraires de son temps : il laissa à sa mort un fonds de librairie des plus considérables de Paris.

Digitized by Google

Louis Bilaine avait des correspondants, et plusieurs magasins de livres dans les pays étrangers dont le principal était à Rome, où il entretenait à ses gages Croizier, libraire, auquel, avant sa mort, il vendit ce qui lui restait de livres à Rome, pour la somme de 25,000 livres, somme à laquelle il s'était lui-même réduit, par son testament, en reconnaissance des bons services qu'il avait reçus de ce Croizier.

Bilaine enrichissait les livres qu'il éditait d'épîtres dédicatoires, d'avis, de préfaces, de sa composition.

Il fit imprimer plusieurs ouvrages considérables, entre autres *Bibliotheca Juris Cononici veteris græcè et latinè cum notis Christofori Justelli*, in-fol., 2 vol., 1661. Après sa mort, cet ouvrage passa à *Jean Jombert*, libraire.

En 1678, il publia le *Glossarium mediæ et infimæ Latinitatis* de Du Cange, 3 vol. in-fol. qui passèrent encore, après la mort de Louis, aux mains de Charles Osmont. Cet ouvrage n'obtint pas un succès de vente, justement mérité.

Les libraires de Paris, peu encouragés par le succès négatif de ce livre, qui cependant, par son mérite, fait honneur à la France, refusèrent d'entreprendre du même auteur le *Glossarium mediæ et infimæ Græcitatis*, en 2 vol., in-fol. qui fut imprimé en 1688, à Lyon, par *Jean Anisson*.

Bilaine publia aussi *de Diplomatica* du R. P. de Mabillon, in-fol., 1681. Ce dernier ouvrage passa à Jean Boudot, libraire, avec beaucoup d'autres ouvrages importants.

Digitized by Google

« Les imprimeurs et libraires de Paris publièrent, au sujet du Glossaire grec, un écrit de deux feuilles in-fol. où ils affirmèrent qu'après la mort de Bilaine, *André Cramoisy* et *Gabriel Martin* avaient commencé des caractères pour imprimer chacun un volume de Du Cange, lorsque Anisson, se trouvant dans le même temps à Paris, leur enleva cet ouvrage. Mais dans la correspondance d'Anisson avec Du Cange, qui existe à la Bibliothèque nationale, on voit percer l'animosité des imprimeurs-libraires de Paris contre Anisson, qui voulait transporter son imprimerie à Paris.

« Faute de caractères grecs en suffisante quantité, l'ouvrage de Ducange éprouva souvent des retards; l'appendice fut même imprimé à Paris par Cramoisy, vu la difficulté de pouvoir l'exécuter à Lyon. »

Louis Bilaine, mourut le jour de sa fête, le 25 août 1681, et il fut enterré à Saint-Séverin, sa paroisse.

1652. DAMIEN FOUCAULT, libraire et imprimeur.

1604. Foucault (*Eustache*), frère aîné de *Pierre*, libraira.

1606. Foucault (*Pierre*), frère puîné d'*Eustache*, libraire.

1628. Foucault (*Denis*), libraire.

1649. Foucault (*Nicolas*), libraire.

1652. Foucault (*Damien*), d'Orléans, gendre de *Claude Bonjean*, et petit-gendre de *Pierre Rocolet*, libraire, mort en 1675.

1675. Foucault (*Anne*), fille de *Claude Bonjean*, veuve de *Damien*, libraire.

1686. Foucault (*Hilaire*), fils de *Damien*, libraire, adjoint en 1712, marguillier de Saint-Séverin, mort en 1723.

1723. Foucault (la veuve d'*Hilaire*), libraire, morte vers 1737.

Digitized by Google

EUSTACHE FOUCAULT (1604) épousa la nièce de *Chaudière*. Il fit imprimer l'*École françoise*, in-8°, 1604 ; *Aloïsius Legionensis in Cantica*, en 1608, et plusieurs Usages dont il faisait un très-grand commerce ; il laissa un fonds de libraire des plus considérables qui passa à JACQUES QUESNEL. (Voyez ce nom, page 170.)

1652. DAMIEN FOUCAULT, fils de *Claude Foucault*, libraire à Orléans, épousa *Jeanne Bonjean*, petite-fille de *Pierre Rocolet*, et succéda à ce dernier, tant en son fonds de librairie qui était très-considérable, qu'à ses charges d'imprimeur ordinaire du Roi et de la Ville.

Il s'est fait distinguer par la grande quantité de livres qu'il a publiés, avec une très-grande perfection ; mort en 1675.

HILAIRE FOUCAULT (1686), fils de *Damien*, devint libraire en 1686, adjoint en 1712, et marguillier de Saint-Séverin ; il mourut en 1723, en laissant la réputation d'un libraire très-instruit.

Cette honorable famille a exercé la librairie pendant cent trente-trois ans.

1653. FRÉDÉRIC Ier LÉONARD, libraire et imprimeur.

1655. Léonard (*Frédéric Ier*), de Bruxelles, libraire et imprimeur, adjoint en 1666, marguillier de Saint-Benoît en 1672, imprimeur ordinaire du roi en 1678, mort vers 1712.

1688. Léonard (*Frédéric II*), fils du précédent, gendre de *Jean des Essarts*, par *Marie*, morte en 1706, à l'âge de trente-six ans et inhu-

Digitized by Google

mée à Saint-Benoît, avec mausolée et épitaphe (1) : en 1696, le 27 mai, enregistrement à la Chambre des Lettres Patentes du 21 février, enregistrées au Parlement le 26 mai, portant survivance du fils au père ; marguillier de Saint-Benoît en 1696 ; imprimeur en survivance de son père en 1699 ; reçu à la chambre syndicale après la mort de celui-ci, comme son remplaçant en 1712 ; imprimeur ordinaire du roi en 1715 ; il vend son fonds de librairie et d'imprimeur en 1714, pour se retirer en Angleterre où il demeurait encore en 1725.

Frédéric Ier Léonard fut associé de *Henri Estienne*, fils d'*Antoine*. Après la mort de celui-ci, Léonard lui succéda, tant à son fonds de librairie qu'en sa charge d'imprimeur ordinaire du roi en 1678. Il fut ensuite, en 1666, nommé adjoint de la communauté et marguillier de Saint-Benoît en 1672. Il fut aussi pourvu de la charge d'imprimeur et libraire du clergé qu'avait exercée *Antoine Vitré*, dont il avait acheté une partie de son fonds de librairie.

Léonard s'est fait distinguer par la grande quantité de livres qu'il a fait imprimer et particulièrement par la collection des auteurs *ad Usum Delphini*, in-4°, dont il a imprimé plus de trente volumes, et bien d'autres grands ouvrages encore.

On peut dire de Léonard qu'il a poussé le commerce de la librairie plus qu'aucun autre de son temps ; il était le seul imprimeur et libraire des

(1) Voici ce que rapporte Lottin à propos de ce mausolée :

Au lieu de l'urne qui était sur l'épitaphe, on y avait mis son buste ; il y resta longtemps ; mais sur les représentations de M. de la Marre, curé de Saint-Benoît (de 1702 à 1730), la famille Léonard le fit enlever.

Ce buste était dû au ciseau de Vanclève, d'après le dessin d'Oppenor. Madame Léonard était d'une beauté frappante. On lisait au bas de ce buste : *Fuit*.

Digitized by Google

ordres de Saint-Dominique, de Cîteaux et de Prémontré.

Il épousa Élisabeth Bernard, fille d'un libraire, dont il eut plusieurs enfants, entre autres *Frédéric II*, qui fut reçu libraire le 17 août 1688.

Il existe deux portraits de ce célèbre libraire-imprimeur, gravés, l'un, in-fol., par Edelinck, d'après Rigaud; l'autre, in-4°, par Vermeulen, d'après le même peintre.

« En même temps que Louis XIV présidait avec tant de vigilance à l'administration de l'imprimerie et de la librairie (voyez la IIe partie de cet ouvrage, page 196), il ne perdait pas de vue ce que l'art typographique pouvait ajouter à l'éclat et à la grandeur de son règne.

« Pendant plus de soixante ans, les presses royales du Louvre furent consacrées à élever un de ces monuments qui caractérisent une époque et qui rappellent, dans un autre ordre, ceux des temps antiques par leur munificence et leurs proportions gigantesques: je veux dire (G. A. Crapelet) la *Collection byzantine*, grand in-fol. grec et latin, avec notes et additions, dont 33 volumes apparurent de 1648 à 1711.

« Ce grand roi, ce véritable et magnifique protecteur de l'imprimerie, voulut aussi que l'exécution d'un autre monument typographique fût laissée aux presses particulières de la capitale, pour vivifier leurs travaux ralentis par les calamités de la guerre, exciter une noble rivalité entre les imprimeurs et entretenir les libraires dans le goût des entreprises honorables au pays. Et les auteurs, aussi bien que

Digitized by Google

les libraires, reçurent de la munificence du roi d'honorables gratifications.

« Il confia donc à *Frédéric Ier Léonard*, imprimeur ordinaire du roi, sous la direction du duc de Montausier, l'impression de la *Collection des auteurs latins ad usum Delphini*, en 40 vol, in-4°.

« A cet effet, cet imprimeur reçut des lettres de privilége pour vingt ans, et plusieurs des principaux imprimeurs de Paris partagèrent avec lui l'exécution de ce grand labeur, tels que *François Muguet*, imprimeur du roi et du clergé; *Pierre Le Petit*; la veuve de *Claude Thiboust*, *Pierre Esclassan*, *Denis Thierry*, *Antoine Lambin*, *Lambert Roulland*, etc.

« Une si vaste entreprise typographique n'avait pas été conçue dans le seul but de servir à l'éducation du Dauphin, mais aussi dans des vues d'utilité publique et littéraire. »

Frédéric Ier Léonard mourut en 1712; il laissa un fils :

Frédéric II Léonard. Celui-ci était gendre de *Jean des Essarts*, par *Marie*, morte le 27 août 1706, à l'âge de trente-six ans; elle fut inhumée à Saint-Benoît avec mausolée et épitaphe.

Frédéric II fut nommé libraire le 17 août 1668. En 1696, furent enregistrées à la chambre syndicale des lettres patentes portant survivance du fils au père; en 1696, nommé marguillier de Saint-Benoît (1); en

(1) Dans le 6e volume qui aura pour titre *Mélanges bibliographiques, anecdotiques et historiques*, nous donnerons un Dialogue très-curieux qui expliquera au lecteur pourquoi les libraires et les imprimeurs se faisaient nommer, avec tant d'empressement, *marguilliers* de Saint-Benoît, ou d'autres églises.

Digitized by Google

1712, reçu à la Chambre syndicale, à la place vacante par la mort de son père; en 1713, Frédéric II Léonard fut nommé imprimeur ordinaire du roi, et l'année suivante, il vendit ses presses et alla se retirer en Angleterre, où il mourut en laissant plusieurs enfants, entre autres *Martin-Augustin*, prêtre, mort en 1768, âgé de soixante-douze ans, auteur de deux ouvrages sur l'Écriture sainte, et *Marie-Antoine*, surnommé *de Malpeine*, mort à soixante-huit ans, conseiller au Châtelet, auteur d'une traduction de l'*Essai sur les hiéroglyphes* de Warburton.

1654. François Coustelier, libraire.

1654. Coustelier (*François*), gendre de *Pierre Trouvain*, libraire.

1694. Coustelier (N. *Trouvain*), veuve de *François*, libraire; morte en 1719.

1665. Coustelier (*Martin*), 1er fils de *François*, libraire.

1686. Coustelier (N. veuve de *Martin*), libraire, épouse en seconde noces *Charles Le Camus*, libraire.

1683. Coustelier (*Urbain*), 2e fils de *François*, nommé le 10 septembre 1683, libraire, adjoint le 25 juillet 1706; mort le 12 février 1712.

1712. Coustelier (N. veuve d'*Urbain*), libraire le 12 février 1712; morte en 1757.

1691. Coustelier (*Nicolas*), 3e fils de *Nicolas*, libraire.

1711. Coustelier (*Élisabeth*), fille d'*Urbain*, femme de *Pierre de Morisset*, libraire.

1712. Coustelier (*Antoine-Urbain Ier*), fils d'*Urbain*, libraire; imprimeur le 17 février 1720, adjoint le 8 mai 1724; mort le 25 novembre 1724.

1724. Coustelier (*Marie Mérigot*), veuve d'*Antoine-Urbain Ier*, libraire et imprimeur le 25 novembre 1724, abdique l'imprimerie le 22 décembre 1728; morte en 1750.

1741. Coustelier (*Antoine-Urbain II*), fils d'*Antoine-Urbain Ier*, libraire en 1741; mort en 1763.

Digitized by Google

1775. Coustelier (*Angélique-Françoise-Nicole Devaux*), veuve d'*Antoine-Urbain II*, libraire; mort en 1775, le 1er décembre.

1654. François Coustelier, nommé libraire en 1654, était romancier; il publia quelques anciens romans et il est très-connu par ses jolies éditions des auteurs latins.

Urbain Coustelier (1683) fut nommé libraire en 1683, adjoint en 1706; il mourut en 1712.

Un autre Coustelier (Antoine-Urbain) fut nommé libraire en 1683 et adjoint en 1706. Il mourut en 1712.

En 1775, cette honorable famille s'est éteinte en la personne de la veuve de Coustelier (*Antoine-Urbain II*), après avoir exercé la librairie pendant cent vingt ans.

1654. Claude Ier Hérissant, libraire-imprimeur.

1654. Hérissant (*Claude Ier*), gendre de *François Dehansy*, libraire le 5 février 1654; mort le 7 juin 1689.

1689. Hérissant (N. fille de *François Dehansy*), veuve de *Claude Ier*, libraire le 7 juin 1689.

1683. Hérissant (*Jacques*), 1er fils de *Claude Ier*, libraire et imprimeur; mort après 1696.

1685. Hérissant (*Claude II*), 2e fils de *Claude Ier*, libraire en 1686.

1686. Hérissant (*Pierre*), 3e fils de *Claude Ier*, libraire.

1708. Hérissant (N. veuve de *Pierre*), libraire; morte en 1723.

1689. Hérissant (*Nicolas*), 4e fils de *Claude Ier*, libraire, mort en 1703.

1691. Hérissant (*Michel*), 5e fils de *Claude Ier*, libraire.

1697. Hérissant (*Charles*), fils de *Jacques*, libraire.

1702. Hérissant (*Jean*), cousin de *Pierre* et gendre de N. *Exaltier*, par *Louise-Françoise*, libraire.

1716. Hérissant (*Louise-Françoise Exaltier*), veuve de *Jean*, libraire,

Digitized by Google

se remarie à *Claude-Jean-Baptiste Hérissant;* morte à Jory-lès-Paris, et y est inhumée en 1789.

1714. Hérissant (*Claude-Jean-Baptiste Ier*), fils de *Pierre*, et gendre de N. *Exaltier*, veuve de *Jean Hérissant*, libraire en 1714, imprimeur en 1723, se démet de son imprimerie en 1762; mort en 1762.

1718. Hérissant (*Jean-François*), libraire.

1753. Hérissant (*Marie-Anne Barbe*), veuve de *Jean-François*, libraire.

1726. Hérissant (*Jean-Thomas Ier*), fils de *Jean Ier* et gendre de *Jacques Ier Estienne*, libraire le 21 mai 1726, adjoint le 19 novembre 1750; imprimeur le 3 septembre 1763, consul le 28 janvier 1764, seul imprimeur des cabinet, maison et bâtiment du roi, en 1764; syndic le 5 juillet 1770; mort le 2 août 1772, rue Saint-Jacques, paroisse Saint-Séverin.

1772. Hérissant (*Marie-Nicole*), fille de *Jacques Ier Estienne*, veuve de *Jean-Thomas Ier*, le 2 août 1772, libraire et seule imprimeur des cabinet, maison et bâtiment du roi ; en 1788, elle demeurait rue de la Parcheminerie.

1740. Hérissant (*Claude-Jean-Baptiste II*), fils de *Claude-Jean-Baptiste*, frère de mère de *Jean-Thomas Ier*, et gendre de N. *Barbey*, libraire en 1740; imprimeur en 1757; mort en 1775, rue Neuve-Notre-Dame-de-la-Magdeleine; il était imprimeur du chapitre de Paris.

1740. Hérissant (*Charlotte-Barbey*), veuve de *Claude-Jean-Baptiste II*, libraire et imprimeur en 1775; en 1788, elle demeurait rue Neuve-Notre-Dame, imprimeur du chapitre de Paris.

1768. Hérissant (*Charlotte-Émée-Françoise*), 2e fille de *Claude-Jean-Batiste Ier*, femme de *Louis-François Barrois*.

1773. Hérissant (*Marie-Antoinette-Sophie*), 3e fille de *Claude-Jean-Baptiste-Théophile Barrois* le jeune, libraire.

1763. Hérissant (*Jean-Thomas*), fils de *Jean-Thomas Ier*, et gendre de N. *Le Lièvre*, libraire; en 1788, il demeurait rue Saint-Jacques.

1654. Claude Ier Hérissant, libraire, gendre de *Dehansy*, fut nommé libraire en 1654.

Il fut le chef d'une honorable et fort distinguée famille de libraires et d'imprimeurs qui existait encore en 1789 en la personne de *Jean-Thomas II Hérissant;* il demeurait rue Saint-Jacques.

Jean-Thomas Ier Hérissant fut nommé, en 1726,

Digitized by Google

libraire, et plus tard, seul imprimeur des cabinet et bâtiments du roi, et successivement adjoint, consul, et syndic de sa Communauté.

Parmi les nombreux livres imprimés par Jean-Thomas, l'on distingue plus particulièrement la *Bibliothèque historique de France*, par J. Lelong, augmentée par Févret de Fontette. Paris, 1768, 5 vol. in-fol.

Cet ouvrage est excessivement curieux et précieux pour l'histoire de France ; il est rempli d'érudition bibliographique.

J. T. Hérissant avait fait l'acquisition de l'imprimerie et de la fonderie de caractères de *Colombat*, en 1763.

Il avait un fils nommé *Prosper*, enlevé à l'imprimerie par sa passion pour l'étude des sciences, mais plein de passion et de respect pour les savants imprimeurs du XVIe siècle, qu'il désespérait de pouvoir jamais égaler, il voulut du moins célébrer leur science et leurs travaux.

A peine âgé de dix-neuf ans, Prosper composa un poëme latin sur l'imprimerie, et c'est Charles-Joseph Saillant, son ami, du même âge que lui, qui l'imprima de ses propres mains en 1764.

Ce fut le poëme de Cl. L. Thiboust, *de Typographiæ excellentiâ*, qui inspira au jeune Prosper l'idée de son poëme.

Sa veuve *Marie-Nicole* lui succéda comme libraire-imprimeur et fondeur en caractères.

On a de cette veuve :

Épreuves des caractères de la fonderie de la veuve

Digitized by Google

Hérissant, imprimeur du cabinet du roi. Paris, 1772, grand in-8°.

Cette honorable famille des Hérissant s'occupa toujours avec beaucoup de distinction des professions de libraires-imprimeurs, pendant plus de cent trente-cinq ans.

1655. CHARLES ANGOT, libraire-juré et imprimeur.

Il fut reçu imprimeur et libraire le 23 septembre 1655, et de plus libraire-juré; il fut nommé adjoint en 1672 et syndic de la Communauté en 1679.

C'est à Charles Angot qui avait épousé *Marguerite*, fille de *Georges Josse* (voir ce nom, page 175), qu'on doit l'obligation d'avoir fait lever les défenses du Roi de recevoir aucun imprimeur ou libraire à Paris; c'est encore lui qui contribua au nouveau règlement de 1686, c'est à sa diligence qu'il fut signifié, et ce fut lui qui le fit exécuter.

1658. FRANÇOIS MUGUET, libraire et imprimeur.

1658. Muguet (*François*), de Lyon, gendre de *Jean Pilé*, par *Catherine*, libraire et imprimeur le 22 août 1658; le 29 novembre 1661, imprimeur ordinaire du roi, par brevet de retenue; en 1671, nommé adjoint; en 1672, imprimeur ordinaire du roi, par *lettres* en conséquence du brevet précédent; en 1681, marguillier de Saint-Séverin.

1702. Muguet (*Catherine*), fille de *Jean Pilé*, veuve de *François*, libraire et imprimeur.

1686. Muguet (*Théodore*), 1er fils de *François*, libraire.

1690. Muguet (*François-Hubert*), 2e fils de *François*, libraire le 13 juin 1690; le 16 juillet 1691, imprimeur, pour exercer concurremment avec son père, qui avait une imprimerie à Versailles; mort en 1742; il demeurait rue Neuve-Notre-Dame, à la *Croix d'or* : il prenait la qualité, comme son père, de *Premier imprimeur du roi.*

1698. Muguet (*Henri*), 3e fils de *François*, libraire et imprimeur.

Digitized by Google

François Muguet, premier imprimeur du Roi et du clergé de France, fut décrété de prise de corps par arrêt du Parlement de Paris, du 29 avril 1663, pour avoir imprimé une bulle reçue en lit de justice le même jour.

Par le même arrêt, il fut fait défense de publier les bulles avant que les lettres-patentes eussent été enregistrées en la Cour.

En 1683, François Muguet établit une imprimerie à Versailles, et en 1686 il remit ses lettres d'imprimeur ordinaire du Roi, pour être pourvu de celles de feu Pierre *Le Petit*, aux mêmes gages et appointements de 225 livres à toucher sur l'État.

En 1702, le 9 février, François Muguet mourut rue de La Harpe, paroisse Saint-Séverin; il prenait la qualité de *premier imprimeur du Roi;* il était imprimeur du clergé de France.

Son portrait a été gravé en petit par Thomassin, d'après Dequay.

1659. Sébastien Mabre-Cramoisy, libraire et imprimeur.

1659. Mabre-Cramoisy (*Sébastien*), petit-fils maternel de *Sébastien II Cramoisy*, libraire en 1559, adjoint en 1677, marguillier de Saint-Be-Benoît en 1678; mort en 1687, directeur de l'Imprimerie royale. Son portrait in-4° a été gravé par Vermeulen.

1687. Mabre-Cramoisy (N. fille de *Sébastien II Cramoisy*), veuve de *Sébastien Mabre*, libraire et imprimeur, et directrice de l'Imprimerie royale du Louvre; morte vers 1696.

Sébastien Mabre, petit-fils maternel de *Sébastien II, Cramoisy*, fut nommé libraire et imprimeur en 1659.

A la mort de son grand-père maternel, il lui suc-

Digitized by Google

céda dans la charge de directeur de l'imprimerie royale avec tous les avantages et prérogatives y attachés, aussi bien que dans son fonds de librairie qui était des plus considérables de Paris, ce qui l'obligea à ajouter à son nom celui de CRAMOISY.

Il fut également pourvu de la charge d'imprimeur ordinaire du Roi, lors de la démission de son grand-père.

Mabre-Cramoisy s'est fait distinguer, au rapport de La Caille, par la connaissance des langues grecque et latine qu'il possédait à fond, en voici une preuve : les vers suivants qu'il a composés se trouvent au commencement de *Bibliographia Parisina* imprimée chez son grand-père en 1651.

Reverendo admodum Patri,
Ludovico, A S. Carolo,
Cabilonensi, Carmelitæ, Consiliario et Ordinario Regis
Christianissimi Eleemosynario, Bibliographiæ
Parisinæ Collectori,
EPIGRAMMA.

Antiquos Romæ nobis jam nemo canales
Jactet, et artifici flumina ducta manu,
Majora hoc, Lodoïce, aperis miracula sæclo,
Virtutisque Jovi das monimenta paris.
Scilicet ut solitum ille jubet vectigal aquarum
Neptuno Patri flumina ferre suo :
Collectos sic tu Libros disponis in unum,
Auctorique suo ferre tributa jubes.

On voit aussi plusieurs avis et épîtres dédicatoires au commencement de quelques livres qu'il a imprimés, et particulièrement un avertissement qu'il a fait, qui est placé en tête d'un catalogue de livres que son grand-père et lui ont imprimé. Sébastien Mabre s'est

Digitized by Google

encore fait distinguer par la grande quantité de livres qu'il a imprimés dans l'Imprimerie royale.

Il n'épargna rien pour l'impression des livres, tant pour les caractères, le papier et les tailles-douces; l'on peut dire de lui qu'il a été un de ceux qui ont porté dans son temps l'art de la typographie à sa perfection.

Après la mort de ce libraire célèbre (1687), sa veuve, qui était la fille de *Sébastien II*, *Cramoisy*, lui succéda, et comme imprimeur-libraire et comme directrice de l'Imprimerie royale que le Roi lui conserva, en considération de son propre mérite et de celui de ses ancêtres, dont la mémoire durera autant que les livres vraiment remarquables qu'ils ont imprimés.

Voyez ci-devant, page 142, *Sébastien II*, *Cramoisy*.

1659. THOMAS MOËT, et plus tard MOETTE, libraire.

1649. Moët ou Moëtte (*Pierre*), fils de *Thomas*, libraire à Soissons, nommé libraire en 1649.

1659. Moët (*Thomas*), fils de *Pierre*, libraire, marguillier de Saint-Séverin en 1701; mort en 1710.

1710. Moët (*Geneviève Millon*), veuve de *Thomas*, libraire.

1691. Moët (*François*), 1er fils de *Thomas*, libraire en 1694; il se retire à Cambridge en 1694, où il meurt.

1693. Moët (*Charles*), 2e fils de *Thomas* et gendre de N. *Raillard*, libraire, adjoint en 1751; mort à l'âge de quatre-vingt-deux ans, en 1754, rue Saint-Jacques. Il était un grand bibliographe.

1733. Moët (*Jacques-Thomas*), fils de *Charles*, libraire.

1619. Moët (*Jean*), libraire.

1639. Moët (*Jacques*), fils de *Jean*, libraire.

1659. THOMAS MOËT OU MOETTE, fils de *Pierre*, se distingua par les beaux ouvrages qu'il fit imprimer

Digitized by Google

en société et à son nom seul; il se distingua surtout de ses confrères par la grande connaissance et valeur des livres.

Charles Moët (1693), 2e fils de *Thomas*, fut nommé adjoint de la Communauté des libraires et imprimeurs en 1751.

Il était, dit Lottin, un habile et grand bibliographe.

1664. Jean II, de La Caille, libraire et imprimeur.

1612. De La Caille (*Nicolas*), gendre de N. *Bocage*, libraire et imprimeur.

1641. De La Caille (*Jean Ier*), de Paris, gendre, 1° de *Nicolas* de *la Coste*, 2° de *Robert Ier Feugé*, libraire et imprimeur le 12 décembre 1641, imprimeur ordinaire du roi le 28 février 1644, libraire-juré en 1643, adjoint en 1663; mort en 1673.

1661. De La Caille (*Jean II*), 1er fils de *Jean Ier* et gendre de *S. Piget*, nommé libraire en 1664, adjoint en 1679; mort en 1723.

1723. De La Caille (N. fille de *Siméon Piget*), veuve de *Jean II*, libraire.

1664. De La Caille (*Robert Jean-Baptiste*), 2e fils de *Jean Ier*, libraire et imprimeur en 1664, adjoint en 1680; en 1706, il abdique l'imprimerie et meurt en 1708.

1708. De La Caille (N. veuve du précédent), libraire.

1716. De La Caille (*Françoise*), veuve, libraire.

1641. De La Caille (*Jean Ier*) fut nommé libraire et imprimeur ordinaire du Roi en 1644, adjoint de la Communauté des libraires et imprimeurs en 1663, à sa mort, en 1673, il en était le doyen.

Jean Ier fit son apprentissage dans l'imprimerie de *Nicolas Delabrosse*; sa conduite fut si exemplaire que son patron lui accorda en mariage sa fille Charlotte, dont il n'eut pas d'enfants.

Il imprima : *Essai de la Théologie positive*, etc.,

Digitized by Google

composé par le sieur de la Bassière, théologal de Sées, in-8°, en 1642; il publia ensuite : *Exercice, Devoirs des pères et mères de famille envers leurs domestiques*, et par ordre de la reine Anne d'Autriche, *les Prières et Méditations de M. Godeaux*, en un très-gros caractère. Cet ouvrage ne fut tiré qu'à six exemplaires.

En considération de cette impression, il fut pourvu de la charge d'imprimeur ordinaire du Roi, par brevet, en 1644.

Il mourut en 1673 premier imprimeur de la police, doyen du corps, et demeurait (en 1662 et 1663) rue Saint-Jacques; il fut inhumé à Saint-Benoît.

Il avait pour marque trois *cailles*, par allusion à son nom, avec ces mots: *Ille candela Dei*, qui formaient anagramme autour du soleil.

Il épousa en secondes noces la fille de *Robert Ier Feugé* : il en eut plusieurs enfants, dont *Jean II* qui va nous occuper, et *Robert-Jean-Baptiste* qui devint adjoint en 1680.

Jean II de La Caille, imprimeur-libraire, fut nommé libraire en 1664, et adjoint en 1679.

Le nom de La Caille est connu de tous les bibliophiles, comme ceux de *Lottin*, de *A.-A. Renouard*, et de nos jours, comme celui du savant M. *Jacques-Charles Brunet*.

La Caille est l'auteur d'un ouvrage très-estimé et recherché, dont le titre est : *Histoire de l'imprimerie et de la librairie, où l'on voit son origine et son progrès jusqu'en* 1689, 1 vol. in-4°, chez Jean de La Caille, rue Saint-Jacques, *à la Prudence*.

Digitized by Google

Dans cet ouvrage, fruit de longues et laborieuses recherches, de La Caille a le mérite d'avoir été le premier qui ait fait pénétrer le flambeau des investigations dans une mine encore inconnue, qui a eu pour résultat, de nous faire connaître les travaux scientifiques, historiques et littéraires de nos libraires et imprimeurs les plus célèbres des temps anciens.

Dans un pareil labeur, composé de dates, de noms propres, de titres d'ouvrages latins et français, qu'y a-t-il donc là d'étonnant que, de temps à autre, on y rencontre un nom mal orthographié, un titre de livre estropié, un renvoi mal indiqué?

Est-ce donc un motif pour repousser cet ouvrage comme fautif en lui disant *racca!*

Quel livre, à une première édition, est sans erreur, surtout s'il s'agit, comme dans celui de La Caille, de faits, de dates et de recherches multipliés?

Que celui qui est sans péché lui jette la première pierre.

Mercier, abbé de Saint-Léger, dans son supplément au livre de *Prosper Marchand*, a dépassé les bornes de la critique en censurant avec passion et amertume le laborieux et pénible travail de La Caille. Qui veut trop prouver, on le sait, ne prouve rien; c'est une criante injustice, voilà tout, qui n'ôte rien au mérite et à la haute importance de l'*Historien de l'imprimerie*, de Jean de La Caille.

Le fougueux et passionné abbé de Saint-Léger fut le pédant et outrecuidant *Gustave Planche*, l'acerbe critique de notre temps.

Voici l'article de cet abbé si passionné :

Digitized by Google

La Caille. — *Histoire de l'imprimerie et de la librairie, où l'on voit son origine et son progrès jusqu'en* 1689.

« L'auteur n'avait ni les lumières ni le jugement nécessaires pour composer un livre de cette nature; la première partie n'est, pour ainsi dire, qu'un extrait mal digéré de l'*Addition à l'Histoire de Louis XI*, par Gabriel Naudé, auquel il a ajouté une multitude de fautes grossières.

« La seconde ne contient, à proprement parler, qu'une liste imparfaite et mal digérée des imprimeurs et libraires de Paris et de quelques-unes de leurs éditions. Dans tout le cours de l'ouvrage, les titres des livres sont estropiés, et les noms des villes, des auteurs, des imprimeurs, etc., défigurés au point d'être entièrement méconnus.

« En un mot, c'est un des plus mauvais ouvrages qu'il fût possible de donner ».

Tel est le jugement de Mercier, abbé de Saint-Léger. Il se trouve dans le *Supplément à l'Histoire de l'imprimerie de Paris*, 1765, in-4°, par *Prosper Marchand*.

Du reste, cet abbé de Saint-Léger, dans ses *Lettres sur la Bibliographie* de De Bure, Paris 1723, in-8°, critique avec la plus grande amertume l'ouvrage d'un bibliographe de mérite, celui de De Bure lui-même, qui méritait plus de ménagement.

Voici un curieux passage d'André Chevillier, que nous trouvons dans la préface de son *Origine de l'imprimerie*, Paris, 1694, 1 vol. in-4°, publié par *Jean de Laulme*, imprimeur et libraire, rue

Digitized by Google

de la Harpe, à l'*image de Saint-Jean-Baptiste*, qui semble prouver que le savant et érudit bibliothécaire de la Sorbonne fut le collaborateur de Jean II de La Caille.

« On a esté assez long-tems sans sçavoir certainement comment l'imprimerie avait esté établie à Paris, par qui elle y avoit esté apportée, et en quelle année. Ce fut M. G. Naudé, qui en donna la première idée dans son *Addition à l'histoire de Louis XI*.

« Quoiqu'il ait rencontré assez juste pour le temps, néanmoins il n'a pas eu la connoissance de toutes les circonstances de ce fait. M. Le Maire ayant pris le dessein d'écrire sur les antiquitez de Paris, et d'enrichir son livre de quelques particularitez, que ceux qui en avoient écrit avant lui n'avoient pas touchées, vint en Sorbonne pour en apprendre quelques-unes touchant cette maison. Je lui parlai de l'imprimerie, et lui montrai les premiers livres imprimez dans cette ville. Il copia quelques lettres, et quelques épigrammes qu'on voit dans son *Paris ancien et nouveau*.

« Quelques années après M. de La Caille, libraire, eut charge des magistrats, à ce qu'il me dit, d'écrire sur la librairie.

« Comme il avoit lu ce que M. Le Maire avoit dit des premières impressions qu'on gardoit dans la bibliothèque de Sorbonne, il y vint aussi pour en être instruit par lui-même, et vit ces premiers livres.

« Je lui communiquai encore le catalogue de cette bibliothèque, où j'ai marqué à chaque édition le nom de l'imprimeur, ce qui lui abrégea beaucoup de chemin pour la composition de son livre, dans lequel il entreprend de donner la liste de tous les maîtres de cette ville.

« Depuis on a ajouté un troisième tome au dictionnaire de M. Moréri, ou au mot *Imprimerie*, on a donné un précis de l'ouvrage de ce libraire, et on a rapporté en bref ce qu'il a dit de l'origine de celle de Paris... »

Éloge de l'imprimerie rapportée par André Chevillier, en tête de son *Origine de l'imprimerie* :

O felix nostris memoranda impressio sæclis!
Desierat quasi totum quod fundis in orbem
Omnes te summis igitur nunc laudibus ornent.
Inventore nitet utraque linguo tuo.
Nunc parvo doctus quilibet esse potest
Te duce, quando ars hæc mira reperta fuit.

Digitized by Google

La Caille était imprimeur de la police et doyen de la Communauté des libraires et imprimeurs.

Il fut enterré à Saint-Benoît.

« Il faut espérer, dit Bruté, curé de Saint-Benoît, que MM. les libraires voudront bien achever et perfectionner son *Histoire de l'imprimerie et de la librairie.* »

Ce cri n'a pas encore été entendu! Espérons donc!

L'honorable famille la Caille exerça la profession de libraire et d'imprimeur jusqu'en 1766, c'est-à-dire pendant cent quatre ans.

1669. ANDRÉ PRALARD, libraire.

1669. Pralard (*André*), gendre d'*Antoine Chrestien*, est reçu libraire le 13 août 1669, marguillier de Saint-Séverin en 1699; mort vers 1723.

1691. Pralard (*François*), 1er fils d'*André*, reçu libraire le 17 mars 1691; mort en 1708.

1708. Pralard (N. veuve de *François*), libraire en 1708; morte avant 1737.

1700. Pralard (*René*), 2e fils d'*André*, libraire le 31 décembre 1700; mort vers 1723.

1713. Pralard (*Jacques-Henri*), 2e fils d'*André*, libraire le 7 novembre 1713, adjoint le 12 août 1738; mort le 29 mars 1749, rue de Bièvre, paroisse Saint-Estienne-du-Mont.

Telle est la généalogie de la famille d'André Pralard, que donne Lottin dans son *Catalogue des libraires et imprimeurs* de Paris. Selon cet auteur, généralement exact, André Pralard n'était que libraire.

C'est une grande erreur : ce libraire était aussi imprimeur; c'est chez lui que *François Didot* fit son apprentissage.

Digitized by Google

En effet, voici ce que nous apprend La Caille, p. 232 et 318, dans son *Histoire de l'imprimerie* : «André Pralard, avoit été nommé libraire le 13 août 1669, *par Lettres de cachet du Roy, signées Le Tellier, en date du 7 août* 1669.

« Jacques Quesnel (voyez page 170), peu de temps avant sa mort, arrivée en 1663, vendit son fonds de libraire à *Claude Josse.*

« Il laissa trois enfants, dont l'aîné, né en 1634, devint le célèbre orateur *Pasquier Quesnel*, mort à l'âge de quatre-vingt-deux ans, en 1719, à Amsterdam. Il a fait imprimer les *Œuvres de saint Léon, pape*, et suivi d'un volume de savantes notes qui ont été imprimées à Paris, chez J. B. Coignard, en 1675, et plusieurs livres de *Critique de piété et de théologie* qui, pour ne pas avoir paru sous son nom, ainsi que la *Morale de l'Évangile*, en 3 vol. in-12, imprimés chez André Pralard, n'en sont pas moins estimés des savants. »

Ainsi il est bien prouvé qu'*André Pralard* était positivement imprimeur.

Si nous mentionnons ici le nom d'André Pralard, c'est qu'il fut le maître d'apprentissage de *François Didot.*

1687. Pierre-Augustin Ier le Mercier, libraire.

1589. Le Mercier (*Pierre Ier*), libraire et imprimeur.
1628. Le Mercier (*Jacques*), fils de *Pierre Ier* libraire; mort en 1679.
1679. Le Mercier (la veuve de *Jacques*), libraire.
1656. Le Mercier (*Pierre II*), fils de *Jacques* et gendre d'*Étienne Chamault*, par *Anne*, libraire et imprimeur, adjoint en 1678; mort en 1693.

Digitized by Google

Il demeurait rue Froid-Mantel, près du Puits-Certain, à l'enseigne du *Petit-Corbeil*, paroisse Saint-Étienne-du-Mont.

1693. Le Mercier (*Anne*), fils d'*Estienne Chamault*, veuve de *Pierre II*, libraire et imprimeur; morte en 1700.

1687. Le Mercier (*Pierre-Augustin*), fils de *Pierre II* et gendre d'*Antoine Lambin*, par *Marguerite*, libraire, en 1694 imprimeur, en 1703 adjoint, en 1721 marguillier de Saint-Séverin, en 1729 syndic; mort en 1764.

1724. Le Mercier (*Marguerite*), fille d'*Antoine Lambin*, veuve de *Pierre-Augustin*, libraire et imprimeur; en 1739, vend son imprimerie.

1797. Le Mercier (*Jeanne*), fille de *Jean II Cochart*.

1687. Le Mercier (*Magdeleine*), fille de *Pierre II*.

1718. Le Mercier (*Pierre-Gilles*), fils de *Pierre-Augustin*, et gendre d'*Antoine Boudet*, libraire de Lyon, par *Élisabeth*. libraire, imprimeur en 1724, imprimeur-libraire ordinaire de la ville par brevet; en 1732 il épouse demoiselle *Boudet*; adjoint en 1738, consul en 1750, syndic en 1756; en 1768 se démet de son imprimerie et meurt à l'âge de soixante-treize ans, en 1773.

1714. Le Mercier (*Élisabeth*), fille d'*Antoine Boudet*, veuve de *Pierre Gilles*, imprimeur-libraire; morte en 1786.

1751. Le Mercier (*Marie-Marguerite*), fille de *Pierre-Augustin*, veuve de *Philippe-Nicolas Lottin*.

1758. Le Mercier (*Anne-Françoise*), fille de *Pierre-Augustin*, veuve de *Jean-André Morin*.

Pierre Ier le Mercier, libraire et imprimeur en 1589, fut le chef de cette très-honorable famille de libraires et d'imprimeurs qui exerçait encore, en 1758, ces nobles professions, c'est-à-dire depuis plus de cent soixante-neuf ans.

1687. Pierre-Augustin le Mercier, fils de *Pierre II*, fut reçu libraire en 1687; imprimeur en 1694; adjoint en 1703, syndic en 1729; il mourut en 1734, rue Saint-Jacques. Il était imprimeur ordinaire de la ville.

Dans un privilége qui lui fut accordé le 21 mars

Digitized by Google

1732, le roi s'exprimait ainsi : « Voulant reconnaître en sa personne les services qu'il Nous a rendus, et qu'il Nous rend encore (il était syndic) en lui donnant les moyens de Nous les continuer, etc., etc.; » en conséquence, ledit privilége a *trente* années de longueur.

Il demeurait rue Saint-Jacques, vis-à-vis de Saint-Yves, à l'enseigne de Saint-Ambroise.

Daullé a gravé son portrait in-folio d'après Louis Vanloo.

Au bas de quelques exemplaires on lit ce quatrain écrit à la main, composé par l'abbé *Molinier*, célèbre prédicateur. mort en 1745 :

La nature avait peint, de ses traits les plus doux,
Celui dont le burin rend ici la figure;
Obligeant, ami vif, bon père, tendre époux,
On le voit; mais quels traits auraient peint sa droiture!

Sa veuve, *Marguerite*, fille d'*Antoine Lambin*, lui succéda. En 1739, elle vendit son imprimerie, et mourut la même année.

MARGUERITE LE MERCIER (1734), fille de *Pierre-Augustin*, fut nommée libraire et imprimeur le 9 janvier 1734.

En 1739, Marguerite vendit son imprimerie et quitta le commerce et la paroisse Saint-Séverin, où elle demeurait, pour se fixer sur celle de Saint-Benoît, où elle mourut en 1739. Son corps fut présenté à Saint-Benoît, puis rapporté à l'église de Saint-Séverin.

Brûlé, curé de la paroisse Saint-Benoît, fit l'éloge

Digitized by Google

de la défunte en latin, en présentant le corps à M. Prude, curé de Saint-Séverin.

PIERRE-GILLES LE MERCIER (1718), fils de *Pierre-Augustin* et gendre d'*Antoine Boudet*, libraire de Lyon, par *Élisabeth*, fut nommé libraire en 1718, imprimeur en 1724, imprimeur ordinaire de la ville de Paris, par brevet. En 1738, il fut nommé adjoint, consul en 1750, syndic en 1756; il se démit de son imprimerie en 1768, et il mourut dans la soixante-quinzième année de son âge, rue Saint-Jacques.

Il avait été imprimeur ordinaire du grand conseil; son enseigne était le *Livre-d'Or*.

Tels sont les très-honorables états de services de *Pierre-Gilles Le Mercier*, rapportés par Lottin.

1693. La famille MARIETTE, imprimeur-libraire.

1693. Mariette (*Denys*), libraire le 6 mars 1693, adjoint le 8 novembre 1713, marguillier de Saint-Benoît en 1708, syndic le 10 mai 1726; mort le 17 septembre 1747, paroisse Saint-Benoît.

1741. Mariette (*Justine Abonnene*), veuve de *Denys*, libraire en 1741; morte en 1753, quai Saint-Bernard.

1702. Mariette (*Jean*), frère puîné de *Denys* et gendre de *Jean-Baptiste II Coignard*, par *Claude-Geneviève*, en 1702, 27 juin, libraire, marguillier de Saint-Benoît en 1717, adjoint le 8 mai 1725; mort le 19 septembre 1742.

1742. Mariette (*Claude-Geneviève*), fille de *Jean-Baptiste II Coignard*, veuve de *Jean*, libraire en 1741; morte en 1749, paroisse Saint-Benoît.

1753. Mariette (*Marie*), fille de *Pierre Du Puis*, veuve de *Mathurin IV*, libraire.

1700. Mariette (*Geneviève-Hélène*), fille de N , femme de *Jean-Baptiste-Alexandre Delespine*, libraire.

1714. Mariette (*Pierre-Jean*), fils de *Jean*, en 1714, 20 avril, libraire; en 1722, 14 avril, imprimeur; en 1732, 25 juin, adjoint; en 1753,

Digitized by Google

marguillier de Saint-Benoît; en 1750, 16 novembre, se démet de son imprimerie; en 1774, meurt rue Saint-Jacques, paroisse Saint-Benoît.

1693. Denys Mariette, frère puîné de *Pierre*, graveur et marchand d'estampes, inhumé à Saint-Benoît le 19 décembre 1657, gendre de *François Langlois*, dit de *Chartres*, et frère aîné de *Jean;* fut tour à tour libraire, adjoint, marguillier de Saint-Benoît et syndic; il est mort le 17 décembre 1741, paroisse Saint-Benoît.

Jean Mariette (1702), frère puîné de Denys et gendre de J. B. II Coignard, fut nommé libraire en 1702, adjoint en 1725.

Il était trésorier de l'Assemblée de MM. de la Charité de Saint-Benoît; à sa mort, en 1742, il laissa aux pauvres de la paroisse (Saint-Benoît) une somme de 10,000 livres.

Son portrait a été gravé in-fol. par Daullé, d'après *Pesne*.

Pierre-Jean Mariette (1714), fils de *Denys* et neveu de *Jean*, fut à la fois habile dans son art d'imprimeur et savant antiquaire; il est auteur de plusieurs ouvrages sur les arts qui font autorité, notamment d'un *Traité des pierres gravées* du cabinet du roi, 2 vol. in-fol., 1750, de l'imprimerie de l'auteur.

Après s'être démis, en 1752, de son imprimerie, Pierre-Jean Mariette devint secrétaire du roi, contrôleur général de la grande chancellerie de France, membre associé de l'Académie royale de peinture et de sculpture, et de l'Académie de Florence.

Digitized by Google

Le catalogue d'estampes qu'il a laissé après sa mort forme 1 vol. in-8° de plus de 500 pages.

Il exerça pendant trente-sept ans de 1714 à 1750.

Il existe de cet homme célèbre, deux portraits gravés in-8°, sur les dessins de *Cochin*, l'un par de Saint-Aubin, l'autre par *Choffard*. Ce dernier est en buste, et au pied sont l'Histoire, le Dessin, le Goût et l'Étude; gravure faite pour le catalogue des Estampes de son cabinet, l'un des plus complets qu'il y ait eu de son temps.

Voyez *Dict. Hist.* de Ladvocat, *verbo* MARIETTE, et *Catalogue historique* de MM. les Curés de Saint-Benoît par Brulé, page 79.

Pierre-Jean a laissé pour veuve mademoiselle *Doyen* et quatre enfants, deux garçons et deux filles. (Voyez l'article J. B. III, Coignard, page 201.)

LOUIS XIV ([SUITE] JUSQU'A 1715).

1700. CLAUDE-MARIN Ier, SAUGRAIN, imprimeur.

1596. Saugrain (*Abraham*), de Lyon, libraire.

1622. Saugrain (*Espérance Cellier*), veuve d'*Abraham*, libraire.

1645. Saugrain (*Charles Ier*), fils d'*Abraham*, libraire.

1679. Saugrain (*Claudine Hourlier*), veuve de *Charles Ier*, libraire.

1663. Saugrain (*Charles II*), fils de *Charles Ier*, libraire.

1683. Saugrain (*Guillaume Ier*), 2e fils de *Charles Ier*, libraire et imprimeur en 1686; mort en 1708.

1708. Saugrain (F, *Charpentier*), veuve de *Guillaume Ier*, libraire.

1696. Saugrain (*Charles III*), fils de *Charles II*, libraire; en 1696 il entra dans l'ordre des Carmes Déchaussés, et mourut en 1698.

1700. Saugrain (*Claude Marin Ier*), fils de *Guillaume Ier*, libraire, adjoint en 1726, consul en 1730, juge-consul en 1737, syndic en 1739; mort en 1750.

1750. Saugrain (*Marie-Thérèse Émery*), veuve de *Claude-Marin Ier*, libraire; morte en 1761, rue de Savoie, paroisse Saint-André.

Digitized by Google

1709. Saugrain (*Françoise*), fille de N., femme de *Pierre* Prault, en 1711, libraire.

1724. Saugrain (*Jeanne Thoury*), veuve de *Joseph Ier*, libraire.

1710. Saugrain (*Guillaume II*), 5e fils de *Guillaume Ier*, libraire; mort en 1735.

1735. Saugrain (*Anne-Barbe Knapen*), veuve en premières noces de N. *Alary*, apothicaire, et en secondes de *Guillaume II*.

1719. Saugrain (*Marie-Henriette*), fille de *Guillaume II*, femme de *Henri Holtz*.

1710. Saugrain (*Thomas*), 4e fils de *Guillaume Ier*, libraire.

1724. Saugrain (*Guillaume-Claude*), fils de *Claude Marin* et gendre de N. *Prudhomme*, par *Anne-Geneviève*, morte en 1746, libraire; adjoint en 1743, syndic en 1759; mort en charge le 27 avril 1762.

1739. Saugrain (*Joseph II*), fils de *Joseph Ier*, libraire, imprimeur en 1743; se démet de son imprimerie en 1747 et meurt en 1751.

1751. Saugrain (*Geneviève Prudhomme*), veuve de *Joseph II*, libraire.

1748. Saugrain (*Antoine-Claude*), fils de *Guillaume-Claude*, et depuis gendre de N. *Brunel*, par *Marie*, libraire; il demeurait rue du Jardinet en 1789.

1759. Saugrain (*Claude-Marin II*), 2e fils de *Guilllaume-Claude*, et depuis gendre de *Pierre Guilbyn*, par demoiselle N., libraire; en 1789 il demeurait rue Pavée-Saint-André-des-Arts. Il était garde de la bibliothèque du Comte d'Artois.

1596. Abraham Saugrain, libraire-juré, était d'une famille d'imprimeurs à Lyon.

Les Saugrain ont occupé dans la librairie et l'imprimerie un rang des plus honorables et distingués. En 1789, après cent quatre-vingt-treize ans d'existence, rue Pavée-Saint-André-des-Arts, existait encore un de ses descendants, *Claude Marin II*, Saugrain, qui était garde de la Bibliothèque du comte d'Artois.

Abraham Saugrain (1596) fit imprimer *Onosandri Strategus*, et *Urbicii Inventum gr.-lat. cum notis* N. Rigaltii, in-4°, 1598; *Franc. Porti Medica Decas cum Commentariis ejusdem Auctoris*, in-4°, en 1613,

Digitized by Google

Il fut le premier qui obtint permission pour faire imprimer, pendant dix ans seulement, avec *Guillaume-Dominique Desprez* et *Dominique Salie*, le Bréviaire suivant la réformation du Concile de Trente, in-24.

Il eut plusieurs enfants d'*Espérance Cellier*, son épouse, entre autres *Charles*, reçu libraire en 1645, et *Guillaume*, reçu libraire en 1683.

Claude-Marin Ier Saugrain fut nommé libraire en 1700, adjoint en 1724, consul en 1730, juge-consul en 1737, syndic en 1739. Quoiqu'il n'ait pas été du nombre des censeurs royaux, le chancelier d'Aguesseau lui confia la censure de l'ouvrage de Martin-Dominique Fertet, imprimeur-libraire à Saint-Omer, intitulé : *la Science pratique de l'Imprimerie*.

C'est à ce libraire qu'on doit le *Code de la Librairie*, ouvrage précieux qui parut en 1744, d'après la censure d'un ancien syndic et de deux anciens adjoints nommés *ad hoc* par le même chancelier.

Guillaume-Claude Saugrain (1724), fils de *Claude Marin* Ier, et gendre de N. *Prudhomme*, fut nommé libraire le 26 juin 1724, adjoint le 5 octobre 1743, syndic le 26 avril 1759.

G. C. Saugrain, syndic en charge, mourut le 27 avril 1762. Il demeurait rue de Savoie, paroisse de Saint-André-des-Arts.

Son portrait a été gravé, format in-12, par Fiquet.

Claude-Marin II Saugrain (1759), 2e fils de *Guillaume-Claude*, fut nommé libraire le 18 mai 1759. Il demeurait en 1789 rue Pavée-Saint-André-des-Arts. Il était garde de la bibliothèque du comte d'Artois.

Digitized by Google

Il existe un tableau généalogique de cette très-honorable et distinguée famille, qui mérite de servir de modèle à toutes celles de la librairie et de l'imprimerie, un peu étendues.

1704 JACQUES VINCENT, du Mans.

1704. Vincent (*Jacques*) fut nommé, le 8 octobre, libraire et imprimeur, adjoint en 1726, marguillier de Saint-Séverin en 1727, syndic en 1744; se démet de son imprimerie en 1750, et meurt en 1760, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

1760. Vincent (*Marie de Bury*), veuve de *Jacques*, libraire et ancien imprimeur; morte en 1776.

1744. Vincent (*Philippe*), fils de *Jacques* et gendre de *Boulier de la Martinière* par demoiselle N., nommé libraire le 1er septembre 1744; libraire de la Grande-Prévôté en 1750; imprimeur des États du Languedoc, en 1751; en 1759 adjoint, en 1760 imprimeur du duc de Bourgogne, en 1763 imprimeur de Monsieur; en 1779 il se démet de son imprimerie : en 1788 il demeurait rue des Fossoyeurs.

1740. Vincent (demoiselle N.), fille de *Jacques*, femme de *Charles Saillant*, libraire en 1740.

1704. JACQUES VINCENT, libraire-imprimeur, devint syndic en 1744 et imprimeur des États du Languedoc.

J. Vincent fut l'un des meilleurs imprimeurs de son temps; dans sa longue carrière (il mourut à quatre-vingt-neuf ans en 1760), il publia : *OEuvres de saint Cyrille*, grec-latin, in-fol., 1720; *Histoire du Languedoc*, par Dom Vaissette, 5 vol. in-fol.; *OEuvres d'Origène*, 4 vol. in-fol., etc.

Le portrait de Jacques Vincent a été gravé *in-fol.* par de Poilly, son gendre.

Au bas de quelques exemplaires, on lit ce quatrain :

Aux mœurs de l'ancien temps joignait la bonté,
Aux talents, aux succès l'exacte probité;
Austère pour lui seul, il fut pour tous affable,
Citoyen, époux, père, en tout inimitable.

Digitized by Google

Il fut père de D. *Jacques-Claude*, bénédictin, religieux recommandable par sa piété et son savoir, qui mourut bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Remy, de Rennes, le 22 septembre 1777.

Son autre fils *Philippe* (voyez la généalogie ci-dessus) fut aussi un imprimeur-libraire de mérite et des plus distingués.

1704. La famille des Barbou, imprimeurs-libraires.

Voici la généalogie de cette famille que donne Lottin dans son Catalogue; il ne mentionne que les Barbou qui ont exercé à Paris.

1704. Barbou (*Jean-Joseph*), frère aîné de *Joseph*, libraire le 8 janvier 1704, adjoint le 8 août 1722; mort en août 1752.

1717. Barbou (*Joseph*), frère puîné de *Jean-Joseph*, libraire le 12 janvier 1717, imprimeur le 2 juillet 1723; mort en 1757.

1757. Barbou (*Anne-Antoinette Béville*), veuve de *Joseph*, libraire et imprimeur; se démet de son imprimerie le 6 octobre 1750.

1746. Barbou (*Joseph-Gérard*), neveu de *Jean-Joseph* et de *Joseph*, est nommé libraire le 15 janvier 1746, et imprimeur le 6 octobre 1760. En 1789, il demeurait rue des Mathurins-Saint-Jacques.

Jean Barbou, imprimeur à Lyon, se fit remarquer par ses belles éditions, surtout celle des œuvres de Clément Marot, petit in-8°, 1539.

Hugues Barbou, son fils, alla s'établir à Limoges, où il imprima en beaux caractères italiques les Épîtres de Cicéron.

1704. Jean-Joseph Barbou, frère aîné de *Joseph*, fut le fondateur de la maison de librairie et d'imprimerie à Paris; il fut reçu libraire en 1704, nommé adjoint en 1722. Il mourut en 1752.

Digitized by Google

Joseph Barbou fut nommé libraire en 1717 et imprimeur en 1722. Il mourut en 1737.

Ce Joseph Barbou est traité bien durement par l'auteur du *Mémoire sur les vexations*, etc., que nous avons déjà cité.

Consultons donc ce vigoureux pamphlet, nous y lirons :

« Qu'on fasse un peu d'attention aux éditions de Barbou, comment sont conditionnées celles des livres classiques et des poëtes latins modernes, quoiqu'il les vende trop cher, et qu'il en fasse un grand débit.

« Il s'est associé avec *Dupuy* pour l'impression des œuvres de saint Chrisostome du R. P. Bernard : on sait qu'il n'y emploie que du papier de Limoges, et que les caractères grecs dont ils se sont servis sont si usés qu'on a peine à distinguer les esprits et les accents. »

Il s'agit maintenant des mauvais procédés qu'employaient certains maîtres imprimeurs de cette époque pour *contraindre* les ouvriers typographes à travailler au rabais.

Nous ne conseillons pas à nos maîtres imprimeurs modernes de faire usage de la méthode suivante, mise en pratique par Joseph Barbou, car malheur bien mérité pourrait leur arriver !

Voyons ce nouveau procédé pour payer les ouvriers imprimeurs ; il est curieux, en vérité.

Copions donc ; nous ne changeons que l'orthographe.

« J. Barbou et David (1), deux imprimeurs aussi avides et aussi malfaisants qu'il y en a dans le corps, prièrent Montalant, libraire,

(1) David (*Michel-Edme Ier*). Cette nombreuse famille qui a compté de 1544 à 1775 vingt membres, *Michel-Edme Ier* fut adjoint, en 1707 ; *Michel-Étienne*, syndic en 1730 et consul en 1740 ; *Michel-Antoine*, aussi adjoint en 1751, cette famille compte donc deux cent

Digitized by Google

trente et une années de travaux dans l'imprimerie et la librairie. qui a ses correspondances dans tous les pays étrangers, de leur faire venir d'Allemagne des compagnons imprimeurs, à qui ils s'engagèrent de donner huit livres par jour, nourris, couchés et blanchis.

« Ils vinrent au nombre de huit, sur la foi qu'ils avaient prise à la lettre de Montalant, que par malheur ils avaient laissée à Francfort : étant arrivés à Paris, on en conduisit six chez Barbou et deux chez David.

« Ils travaillèrent pendant trois jours chez ces imprimeurs.

« Barbou ne fut pas content de leur besogne, parce que ces Allemands ne connaissaient rien en français ; d'ailleurs comme chacun a ses usages, ils n'étaient pas faits à la manière de travailler à Paris.

« Cet imprimeur ne trouvant pas son compte à payer ces ouvriers sur le pied énoncé par Montalant, voulut les obliger à rompre le marché et et à se contenter de quarante sols par jour pour tout, à condition qu'ils resteraient chez lui pendant trois ans.

« Les Allemands ayant appris le manque de foi par la bouche d'un relieur qui servait d'interprète à Barbou, parce que ces pauvres diables n'entendaient pas un mot de français ; ils répondirent qu'ils n'y consentiraient pas, d'autant qu'il faisait trop cher vivre à Paris pour des Allemands qui ne sont pas gens à se contenter de peu, et à se passer de vin.

« L'imprimeur Barbou, mécontent de leur réponse, accoutumé qu'il était à agir avec hauteur, les enferma tout un jour sans leur faire donner aucune nourriture, les tenant ainsi en chartre privée, dans le but de forcer ces ouvriers à accepter son prix de deux livres par jour, sans le logement, la nourriture et le blanchissage.

« Ce M. Barbou aurait besoin d'être plus modéré, car il a été déjà noté dans son pays pour de mauvaises affaires.

« Des Allemands qu'on retient par force et à jeun ne laissent pas que de faire grand bruit.

« Ceux-ci en firent tant qu'il fallut bien enfin leur donner la liberté.

« Après cette esclandre, ils ne pensèrent plus qu'à s'en retourner dans leur pays, avec leurs deux autres camarades de chez David, qui eux aussi, subirent des vexations de leur avide patron, David...

« Barbou eut encore l'infamie de retenir les hardes de ces pauvres diables d'ouvriers...

« Les compagnons imprimeurs de Paris furent tellement indignés de la conduite de Barbou, qu'ils se cotisèrent entre eux, et ces Allemands purent ainsi regagner leur pays. »

Digitized by Google

Certes, voilà un procédé neuf, original, fort peu dispendieux : réduire par la *famine* des ouvriers à travailler au *rabais!*

Joseph-Gérard Barbou (1746) neveu de *Jean-Joseph*, fut nommé libraire en 1746, et imprimeur en 1750.

C'est en 1754 que *Joseph-Gérard* fit paraître le premier volume de la jolie collection des auteurs latins, 76 vol. in-12, ornée de fleurons, de vignettes, etc., dessinés et gravés par Cochin, Longueil, etc.

L'idée première de cette entreprise ne lui appartient cependant pas ; ce fut, assure-t-on, l'abbé Langlet-Dufresnoy qui conçut, en 1743, le projet de réimprimer les jolies éditions des auteurs latins publiés par les Elzevirs, et qui réussit à faire partager ses espérances de succès à une société d'imprimeurs qui publia successivement les œuvres de *Catulle*, *Tibulle*, *Properce*, *Gallus*, *Lucain*, etc.; c'est alors que, voyant le zèle des entrepreneurs se ralentir, Joseph-Gérard Barbou acheta le fonds des auteurs déjà publiés, et y ajouta, depuis 1755, *César*, *Quinte-Curce*, *Plaute*, *Tacite*, *Selecta Senecæ*, *Ovide*, *Cicéron*, *Justin*, *Pline l'Ancien*, *Pline le Jeune* et *Tite-Live*.

Il publia plusieurs autres ouvrages remarquables, il faut mettre au premier rang le *Nouveau Testament* (1767 et 1785), l'*Imitation de Jésus-Christ*.

En 1789, *Hugues* Barbou succéda à son oncle; et ce ne fut qu'à sa mort, arrivée en 1808, que le fonds des Barbou fut vendu à Auguste Delalain (voyez ce nom).

En supposant que Jean Barbou fût déjà établi à

Digitized by Google

Lyon avant 1539, cette maison remarquable compterait trois cent vingt-cinq années d'existence; cette famille exerce encore, avec distinction, la librairie et l'imprimerie, à Limoges, où elle est représentée aujourd'hui par M. M. A. H. Barbou, imprimeur et libraire.

1707. LAURENT II RONDET, libraire et imprimeur.

1655. Rondet (*Laurent Ier*), originaire d'Angleterre, est nommé le 4 mars 1655, libraire et imprimeur, le 9 septembre 1665, adjoint; mort en 1684.

1684. Rondet (*Anne Bourdon*), veuve de *Laurent Ier*, libraire et imprimeur; morte en 1732.

1707. Rondet (*Laurent II*), fils de *Laurent Ier*, libraire et imprimeur le 21 juin 1707, adjoint le 8 mai 1724; mort en 1726.

1726. Rondet (*Edmée-Jeanne-Françoise Boudot*), veuve de *Laurent II*, nommée libraire et imprimeur le 11 novembre 1726; le 10 janvier 1749, se démet de son imprimerie, et meurt en 1760, à l'âge de soixante-douze ans, rue des Maçons, paroisse Saint-Séverin.

Lorsque le recteur de l'Université, au désir de l'arrêt du Conseil du 10 décembre 1725, se rendit à la chambre syndicale des libraires et imprimeurs le 9 mai 1726, pour recevoir le serment de tous les libraires et imprimeurs, Rondet (Laurent II), adjoint en charge, harangua le recteur, et le fit en latin et en très-bons termes.

Il fut le père de M. *Laurent Étienne*, connu par son talent particulier pour la rédaction et la révision des livres liturgiques.

Sa mort fut une calamité pour l'imprimerie de Paris.

Digitized by Google

1711. Pierre Prault, de Bourges, imprimeur-libraire.

1711. Prault (*Pierre*), gendre de *Saugrain*, par *Françoise*, morte en 1749, nommé libraire le 22 septembre 1711, imprimeur le 10 septembre 1723; se démet de son imprimerie le 1er septembre 1758; mort le 7 juillet 1768, âgé de quatre-vingt-trois ans, quai de Gèvres. *Pierre Prault* a été imprimeur des Fermes et Droits du roi.

Son portrait a été gravé in-8°, par Cars, d'après le dessin de Cochin.

1733. Prault (*Laurent-François Ier*), 1er fils de *Pierre*, gendre de N. des *Fèves*, par Cl. *Françoise*, libraire le 24 avril 1733, imprimeur en 1758, adjoint en 1772; mort en 1780, imprimeur ordinaire du roi, rue des Boucheries.

Son portrait a été gravé in-8°, par Cathelin, d'après Cochin.

1751. Prault (*Pierre-Henri*), 2e fils de *Pierre*, libraire le 5 mars.

1752. Prault (*Laurent*), 3e fils de *Pierre*, libraire le 23 mars.

1773. Prault (demoiselle N. veuve de *Laurent*), libraire; en 1788, elle demeurait quai des Augustins.

1753. Prault (*Louis-François*), 1er fils de *Laurent-François*, libraire en 1733, imprimeur en 1781; en 1788, imprimeur ordinaire du roi; il demeurait quai des Augustins.

1763. Prault (de Saint-Germain) (*Marcel*), 2e fils de *Laurent-François*, libraire le 10 mai 1763; en 1788, il demeurait rue Traversière Saint-Honoré.

1766. Prault (*Guillaume-Pascal*), 4e fils de *Laurent-François*, libraire; en 1788, il exerçait encore.

1777. Prault (*Pierre-Laurent*), fils de *Laurent*, libraire.

1783. Prault (de Saint-Martin) (*Laurent-François II*), 3e fils de *Laurent-François*, libraire; en 1788, il demeurait quai des Augustins.

1711. Pierre Prault, natif de Bourges, était gendre de *Saugrain*.

En 1711, il fut reçu libraire; en 1723, imprimeur, en 1758, il se démit de son imprimerie, et mourut en 1768, à l'âge de quatre-vingt trois ans. Les nombreux ouvrages publiés par cet habile imprimeur, encore appréciés de nos jours, prouvent que P. Prault, était un homme bien instruit dans les belles-lettres.

Digitized by Google

Nous avons déjà dit que les imprimeurs, les libraires et les relieurs étaient chargés, dans leurs quartiers respectifs, du *soin d'allumer les chandelles dans les lanternes publiques.*

Pierre Prault en appela de ce ridicule et servile usage. Sur sa juste réclamation, *une sentence du Châtelet de Paris*, du 14 août 1714, le déchargea de cette indigne servitude. Cette pièce, ainsi que *le billet de garde*, sont très curieux à connaître pour pouvoir juger des usages et mœurs de l'imprimerie et de la librairie pendant le XVIIe siècle ; — nous publierons ces deux documents dans le tome VI qui aura pour titre : *Variétés bibliographiques, anecdotiques, documents curieux, inconnus, mœurs, usages, et suppléments*, etc.

LAURENT-FRANÇOIS PRAULT, imprimeur ordinaire du roi, fut nommé libraire en 1733 et imprimeur en 1758,

Il mourut en 1780, après quarante-sept ans d'exercice.

LOUIS-FRANÇOIS PRAULT, premier fils de *Laurent François* imprimeur ordinaire du roi, fut nommé libraire en 1753, imprimeur en 1789 ; il exerçait depuis trente-sept ans lors de la Révolution de 1789.

En 1789, cette honorable et distinguée famille était représentée par *Louis-François* et par Prault de Saint-Martin, qui avait été, en 1783, mommé libraire.

1713. GABRIEL VALLEYRE, imprimeur-libraire.

1698. Valleyre (*Guillaume-Amable* Ier), 9 septembre 1698, libraire, 27 février 1710, imprimeur ; mort en 1737.

Digitized by Google

1737. Valleyre (*Magdelène Gamere*), veuve du précédent, libraire et imprimeur ; se démet de son imprimerie en 1750, et meurt en 1759.

1720. Valleyre (*Charlotte*), fille de N., femme de *Henri-Simon-Pierre Gissey*, libraire.

1713. Valleyre (*Gabriel*), 1er fils de *Guillaume-Amable Ier* et gendre de N. *Germain*, par *Marie-Anne*, morte en 1791, libraire le 17 octobre 1713, imprimeur le 15 décembre 1725, adjoint le 27 octobre 1749, marguillier de Saint-Séverin le 1er janvier 1755 ; mort en 1772.

1716. Valleyre (*Guillaume-Amable II*), 2e fils de *Guillaume Amable*, libraire-juré le 21 avril 1716, reçu à la chambre syndicale le 4 mai 1726 ; mort en 1737.

1737. Valleyre (N. veuve de *Guillaume-Amable II*), libraire en 1737.

1720. Valleyre (*Geneviève*), fille de *Guillaume-Amable Ier*, femme de *Jean-Baptiste Gonichon*, libraire.

1749. Valleyre (*Jean-Baptiste-Paul*), 1er fils de *Gabriel* et gendre, 1° de N. *Hoquet*, par *Marie Françoise*, morte en 1755 ; 2e de N. *Langlois*, par *Françoise-Marie*, morte en 1756 ; 3° de N. *Duclos*, par *Catherine*, morte en 1779 ; libraire en 1749, imprimeur en 1761 ; en 1788, il demeurait rue de la Vieille-Boucherie.

1763. Valleyre (*Nicolas-François*), 2e fils de *Gabriel*, gendre de *Gilles II Lamesle*, par demoiselle N., libraire le 10 mai 1763, imprimeur le 1er mars 1764, adjoint le 18 mai 1780 ; en 1788, il demeurait rue, et vis-à-vis du portail de Saint-Séverin.

1753. Valleyre (N. fille de *Gabriel*), femme de *Cailleau André-Charles*, libraire.

1771. Valleyre (fille de *Gabriel*), femme de *Louis Jorry*, libraire.

Guillaume-Amable Ier Valleyre nommé libraire en 1698, fut la souche de cette très-honorable famille des Valleyre qui, après cent cinquante trois ans de travaux, existait encore en 1802.

Le dernier représentant était *Nicolas-François*, qui fut libraire et imprimeur en 1764, adjoint en 1780 ; il demeurait rue Saint-Séverin ; mourut vers 1802.

Guillaume-Amable Ier était fils d'*Étienne*, procureur au présidial de Riom, et de Louise Charuvet.

Il était maître ès arts en 1682, professeur de l'U-

Digitized by Google

versité de Paris la même année, licencié en droit en 1696. Il fit son apprentissage typographique chez *Gabriel* Martin. Il mourut en 1737.

1713. Gabriel Valleyre, mort en 1772, doyen de la Communauté; il demeurait rue Saint-Séverin.

Cet habile libraire-imprimeur fit paraître en 1735 un Calendrier imprimé sur un relief de cuivre, qu'il avait obtenu d'un moule en plâtre ou en sable, dans lequel il avait enfoncé les pages de caractères mobiles.

« Ces planches, qui se sont conservées jusque dans ces derniers temps (Camus en reproduit une épreuve), démontrent que ce procédé, non plus que celui, à peu près semblable, de l'Écossais Ged, n'avaient pu encore donner de bons résultats (1). »

1713. La famille des Didot, imprimeurs et libraires.

Une érudition profonde et un savoir immense ont rendu à jamais célèbres les noms des *Henri* Ier, *Robert* Ier, *Charles*, *Henri* II, *Paul* et *Antoine* Estienne, et les ont classés parmi les plus grandes gloires typographiques et littéraires de la France.

Cette illustre *famille* a régné dans le monde des Belles-Lettres, des Sciences et des Arts, pendant 162 années (de 1502 à 1664).

Nous allons essayer de parler d'une autre famille non moins célèbre, — celle des Didot, — qui, ainsi que celle des Estienne, leurs devanciers et leurs modèles, a régné et règne encore dans la littérature, les

(1) Camus, *Histoire et procédés du polytypage et de la stéréotypie*, Paris, an X, Baudouin.

Digitized by Google

sciences et les arts, depuis 151 ans (de 1713 à nos jours).

Selon nous, la famille Didot pourrait même l'emporter, sous quelques rapports, sur celle des Estienne, puisque de père en fils, les Didot ont été, non-seulement graveurs et fondeurs en caractères d'imprimerie des plus célèbres, mais encore fabricants de papiers, spécialité et mérite typographique que n'ont point eu les Estienne qui n'étaient qu'imprimeurs et libraires.

Comme graveur et fondeur en caractères, le nom de Firmin Didot est justement célèbre : de son vivant, il n'eut pas de rivaux, il n'en a pas encore!

Firmin Didot inventa la stéréotypie, cette sœur cadette de la typographie.

Les caractères gravés et fondus par cet habile artiste sont si parfaits, qu'essayer de les surpasser, sous le double rapport de l'élégance et de l'harmonie, serait faire preuve d'une folle témérité, contre laquelle protesterait, en France et à l'étranger, la typographie tout entière.

Par des tentatives bizarres et monstrueuses, telles qu'on en voit de nos jours, avoir la prétention de ressusciter les types de célèbres artistes, tels que les *Claude Garamont*, les *Le Bé*, *de Sanlecque*, etc., ce n'est pas *créer*, c'est *confondre*, ce n'est pas *remonter*, c'est *descendre*.

Les caractères de ces grands artistes étaient alors sans rivaux; aujourd'hui, ils ont fait leur temps; ceux de Firmin-Didot règnent en maîtres, il faut le reconnaître et le proclamer.

C'est à M. Didot Saint-Léger qu'on est redeva-

Digitized by Google

ble de la fabrication du papier *sans fin* qui produisit une révolution dans cette industrie, dans la typographie et dans la librairie; elle hâta les progrès de la civilisation par la rapide et incessante publication des journaux et la propagation des livres.

Comme imprimeurs, *Ambroise* Didot et ses fils *Pierre* et *Firmin*, ainsi que son petit-fils *Ambroise Firmin*-Didot ont créé de véritables chefs-d'œuvre qu'aucune presse n'a surpassés, et cela dès une époque où les procédés mécaniques de l'imprimerie étaient loin d'être aussi perfectionnés que nous les voyons de nos jours.

Aussi croyons-nous, avec une intime conviction, que si l'on considère les services divers rendus à l'imprimerie par la famille des Didot, leur nom peut se placer à côté de celui des Estienne.

Quant au savoir, quant à l'érudition héréditaire, le nom du chef actuel de cette dynastie, M. Ambroise Firmin-Didot nous les rappelle; comme graveur et typographe, il est l'honneur et la gloire de l'imprimerie française au XIXe siècle.

François Didot, né à Paris en 1689, mort en 1759, fils de Denis Didot, marchand dans cette capitale, fut reçu libraire en 1713, syndic-adjoint en 1735, syndic en 1753, imprimeur en 1754; il avait fait son apprentissage chez André *Pralard*, imprimeur et libraire en 1669.

François Didot était gendre du libraire Ravenel (Sébastien). Il éleva onze enfants, parmi lesquels, *François-Ambroise*, et *Pierre-François*, qui suivirent

Digitized by Google

même carrière que leur père. Il eut pour gendres *Guillaume de Bure* et *Jacques Barrois*, libraires célèbres. Sa tante *Françoise Didot*, née en 1649, avait épousé le libraire *Jean-Nicolas Nyon*, dont les ancêtres remontent à 1580. (Voyez l'art. *Nyon*.) Devenue veuve, elle exerça la librairie en 1698, quai Conti, où s'est maintenue la librairie qui porte encore son nom.

François Didot fut l'ami intime de l'abbé Prévost, dont il publia tous les ouvrages, entre autres, l'*Histoire générale des voyages*, 1786, 20 vol. in-4°, accompagnés de cartes géographiques et de gravures, et il en donna une autre édition dans le format in-12 en 80 volumes avec figures. Parmi les autres ouvrages de l'abbé Prévost publiés par François Didot nous citerons le *Doyen de Killerine*, la *Vie de Cicéron*, 4 vol., un *Manuel lexique*, enfin le *Recueil périodique dans un goût nouveau* intitulé *le Pour et le Contre*, journal où Prévost crut pouvoir exposer la vérité au moyen du doute résultant de la contradiction même offerte au public dans ce journal qui forme 20 volumes in-12. Toutes les publications de François Didot sont remarquables par leur bonne exécution.

Dans son *Essai sur la typographie*, M. Amb. Firmin-Didot raconte cette anecdote :

« Je consigne ici quelques souvenirs de famille, que je tiens de mon père, de mon oncle Pierre Didot et de mon cousin Henri Didot, tous deux encore vivants et presque nonagénaires; ils pourront servir à la bibliographie de cet homme, aussi célèbre par son mérite littéraire que par sa vie inquiète.

« Dès l'âge de trente ans, l'abbé Prévost avait renoncé au vin.

« Cette résolution, dans laquelle il persista toute sa vie, fut le ré-

Digitized by Google

sultat du malheur qu'il avait eu de renverser son père dans un moment d'égarement causé par l'ivresse; c'était à la suite d'un souper où, surpris avec sa maîtresse par son père, celui-ci était tombé dans l'escalier et avait failli se tuer.

« Souvent il disparaissait pendant plusieurs années; puis il revenait, tantôt de Hollande, tantôt de quelque couvent, rapportant des manuscrits qu'il donnait à imprimer à mon bisaïeul. La feuille d'impression lui était payée un louis, somme considérable alors.

« Nous possédons des traités signés de lui au cabaret, au coin de la rue de la Huchette, selon l'usage du temps.

« Il avait la naïveté et l'incurie d'un enfant pour tout ce qui concernait sa personne; aussi, afin de rendre la fin de sa carrière exempte de tout souci, ma bisaïeule l'avait-elle recueilli dans sa maison de campagne de Saint-Firmin, près de Chantilly. Pour lui ôter l'ennui des comptes et les embarras résultant de son défaut d'ordre et de sa prodigalité, elle lui avait ouvert un crédit chez le boulanger et le boucher. C'est dans la maison de ma bisaïeule, à Saint-Firmin, qu'il fut transporté après l'affreux accident qui termina fatalement sa longue carrière. »

Complétons la note si curieuse du savant typographe en racontant les circonstances si terribles de la mort de l'auteur de l'*Histoire de Manon Lescot* et *du Chevalier des Grieux*, dont nous avons publié deux éditions (1).

« C'était le 23 novembre 1763.

« Le succès de ses ouvrages, la faveur des grands, le silence des passions, après une vie orageuse, tout semblait promettre à l'abbé Prévost une vieillesse douce et paisible, lorsqu'un affreux accident lui ravit, cette illusion dernière.

« En traversant à pied le bois de Chantilly, pour se rendre à son ermitage de Saint-Firmin, il fut frappé d'une attaque d'apoplexie et transporté chez un curé voisin, où la justice, appelée, selon l'usage, vint procéder à l'ouverture du prétendu cadavre.

« Au premier coup de scalpel, un cri terrible révèle l'existence de

(1) La première en 1827, 2 vol. grand in-32, sur papier jésus-vélin, ornée de fleurons gravés sur bois, d'un titre gravé, et de délicieuses vignettes gravées sur acier, d'après Alex. Desenne.

La seconde, en 1828, imprimée avec luxe sur papier cavalier, in-8°, enrichie de charmantes vignettes, gravées aussi sur acier, d'après les dessins d'Achille Devéria.

Digitized by Google

la victime et glace d'horreur les assistants, mais le coup mortel est porté, et l'infortuné Prévost expire à l'instant même. »

L'enseigne de François Didot était *à la Bible d'or.*

Sa librairie et son imprimerie furent transportées de la rue Pavée-Saint-André-des-Arts au quai des Grands-Augustins.

François-Ambroise Didot, fils de *François*, né à Paris, en 1720, mort le 10 juillet 1804, était gendre de N** *Voisin;* il fut nommé lui-même libraire en 1753, imprimeur en 1757, et syndic-adjoint en 1771.

Son imprimerie était établie rue de Savoie.

Son père, comme nous venons de le dire, était, il est vrai, libraire-imprimeur; mais ce fut François-Ambroise qui commença, dès sa jeunesse, l'illustration des Didot dans l'art typographique, qu'il plaçait immédiatement après la profession d'homme de lettres.

Sa vie est l'histoire des progrès que fit l'imprimerie à cette époque, et qui furent dus surtout à ses connaissances en mécanique, à ses heureux calculs, nous dirons même à son génie.

On n'avait presque rien amélioré depuis les Estienne et les Elzevir. François-Ambroise étudia son art avec enthousiasme; il fit graver et fondre chez lui par *Waflard*, dont il forma le goût, les premiers types de son imprimerie.

Son fils *Firmin* surpassa bientôt Waflard et grava la plus grande partie de ses caractères, les plus beaux qu'on eût jamais connus en France. *Vibert* fut son élève.

François-Ambroise Didot prit pour base de son

Digitized by Google

invention, la section de la force des corps des lettres d'après le système des *points typographiques*, en divisant la ligne de pied de roi en six points, système qui fut généralement adopté, et qui mit fin à une confusion devenue telle, qu'aucun corps de caractère dans une imprimerie n'était en rapport avec ceux des autres.

Ainsi disparurent les dénominations bizarres de *cicéro*, *nonpareille*, *gros canon*, *saint-augustin*, *parangon*, *perle*, *mignonne*, *petit texte*, etc., malgré la routine opiniâtre des compositeurs et des maîtres imprimeurs eux-mêmes de l'époque.

Voici la description que donne de cette nouvelle invention son fils Pierre Didot l'aîné :

« La ligne de pied de roi divisée en six mesures égales, servit à graduer et à dénommer les différents caractères.

« Le plus petit, qui a les six mesures complètes, ou la ligne de pied de roi, se nomme le *six*; celui qui le suit immédiatement, est le *sept*, composé d'une ligne et d'une mesure de plus. Le *huit*, le *neuf*, le *dix*, le *onze*, le *douze*, augmentent également de grosseur suivant des mesures aussi précises.

« Le *douze* a donc deux lignes de pied de roi, etc.

« Ainsi l'unité des proportions typographiques est devenue le *point typographique*, qui équivaut à deux points du pied de roi, et les caractères procèdent désormais de point en point. »

M. Pierre Didot, après avoir donné cette définition si exacte de ce système, ne s'exprime pas moins heureusement en vers lorsque, dans son *Épître sur les Progrès de l'Imprimerie*, adressée à son père, il dit :

Digitized by Google

Tous ces grotesques mots, *gaillarde*, *trimégiste*,
Gros texte, *gros canon*, fastidieuse liste
De vains noms qu'ont portés tant de types divers,
Et dont le seul récit attristerait mes vers,
Noms qui de leur grosseur et de leur différence
N'ont pu donner encore aucune connaissance,
Il sut les transformer en d'autres plus heureux,
Qui marquent clairement tant de rapports entre eux.
Son nouveau typomètre offre une règle sûre :
Chaque type s'accroît par égale mesure;
Et la gradation qu'avec art il suivit,
Est aussi juste à l'œil qu'elle est claire à l'esprit.

Benjamin Franklin visita en 1780 l'imprimerie de François-Ambroise Didot; l'ambassadeur américain s'approcha d'une presse ; après l'avoir examinée, il en saisit le barreau et imprima plusieurs feuilles avec une aisance qui surprit bon nombre d'ouvriers : « Oh ! ne vous étonnez pas, messieurs, leur dit-il, c'est mon ancien métier. »

Le diplomate était accompagné de William Temple, alors âgé de treize ans, le même que Voltaire bénit en prononçant les mots *God and Liberty*. Il fut laissé six mois dans la maison de François-Ambroise Didot, qui lui donna les premières notions d'imprimerie, et son fils Firmin lui enseigna l'art de la gravure et de la fonte des caractères.

François-Ambroise Didot inventa aussi une presse à un coup, dont l'usage est devenu général ; il alla ensuite visiter toutes les papeteries de France, cherchant à se procurer un système supérieur à celui qu'on avait employé jusqu'alors. Il fit venir, en outre, de Hollande un ouvrier, nommé l'*Écrevisse*, pour fabriquer des cylindres à broyer les chiffons.

Digitized by Google

Par les conseils de François-Ambroise, la papeterie de Johannot, à Annonay, exécuta la première, en 1780, pour le compte de Didot et à ses frais, le *papier vélin*, à l'imitation de celui que Baskerville avait employé pour sa belle édition de *Virgile*, in-*4°*.

On ne pourrait donner ici la nomenclature de tous les livres imprimés par cet homme justement illustre, entre lesquels on distingue ses belles éditions sur papier *dit* vélin, dont on connaissait déjà l'usage en Angleterre.

On cite particulièrement de lui les éditions, devenues rares, de *Longus* en grec, 2 vol., 1778, de la *Gerusalemme liberata*, du Tasse, 2 vol., 1784-86, et de la traduction d'*Homère*, de Bitaubé, 12 vol. in-8°, 1787-88.

Plusieurs livres furent imprimés pour des amateurs, à vingt-cinq et même à douze exemplaires, sans être jamais mis en vente.

Trop éclairé toutefois pour s'occuper exclusivement de la beauté des formes, il s'attacha, avec une persévérance non moins grande, à la correction des textes.

Aussi fut-il chargé en 1783, par brevet du roi Louis XVI, à titre d'encouragement et de récompense, de préparer des éditions de tous les ouvrages destinés à l'éducation du Dauphin, son fils, collection en 32 vol. in-*4°*, et 17 in-8°, ou 18 dans le format in-18. On y remarque surtout le *Bossuet*, le *Télémaque* et la *Bible latine*, très-estimée quant à la correction et à la beauté de l'exécution. Il imprima aussi, pour le comte d'Artois, depuis Charles X, dont il

Digitized by Google

était l'imprimeur en titre et qui en fit les frais, un choix d'ouvrages formant 64 vol. in-18. Cette collection, *dite du Comte d'Artois*, est très-recherchée des bibliophiles. Deux exemplaires furent imprimés sur vélin.

Il légua la continuation de ses travaux à ses deux fils, *Pierre* et *Firmin*, déjà distingués dans son art.

Après avoir cédé au premier son imprimerie, au second sa fonderie, il mourut en 1804, à soixante-quinze ans.

Une épitaphe due à la piété filiale consacre ainsi ses belles qualités : *Simple dans ses mœurs, généreux, probe, laborieux, et plus jaloux d'acquérir l'estime publique que d'amasser des richesses.*

Sa fille avait épousé Antoine *Jombert*, libraire instruit, et fils de libraires amis des arts, des sciences et des belles-lettres et auteurs de livres estimés. Ce fut à son beau-frère Firmin Didot que Antoine Jombert, libraire du roi pour les mathématiques et la marine, céda son fonds de librairie en 1799.

Pierre-François Didot, 2e fils de *François*, né à Paris, en 1732, mort le 7 décembre 1793, gendre de Moutard (Nicolas-Léger).

Pierre-François fut nommé libraire en 1753, imprimeur en 1755, adjoint-syndic en 1769, imprimeur de Monsieur (depuis Louis XVIII) en 1759.

Depuis 1759 jusqu'à 1789, il demeura rue des Grands-Augustins.

Il publia des éditions remarquables, parmi lesquelles il faut citer l'*Imitation de Jésus-Christ*, in-folio,

Digitized by Google

1788; le *Télémaque*, in-4°; le *Tableau de l'Empire Ottoman*, in-folio, etc.

Pierre-François Didot s'occupa aussi de la fonte des caractères, auxquels il fit subir encore d'heureuses améliorations.

Sa papeterie d'Essonne était l'une des plus importantes et des plus anciennes de France, et il y fit de nombreux essais pour améliorer cette belle industrie nationale.

Une de ses filles épousa Bernardin de Saint-Pierre, qui fut, quelque temps, associé à la papeterie d'Essonne.

C'est dans une campagne voisine de cette fabrique que Bernardin de Saint-Pierre composa son délicieux roman de *Paul et Virginie*, et qu'il vit naître ses deux enfants, auxquels il donna les noms de Paul et de Virginie; sa fille épousa le général de Gazan.

L'abbé de Bernis, sortant du séminaire, fut employé quelque temps chez François Didot comme correcteur d'épreuves; il y avait son logement.

Trois de ses fils se distinguèrent dans la carrière typographique.

Henri Didot, fils aîné de *Pierre-François*, né en 1765, mort en 1852, se rendit célèbre comme graveur-fondeur en caractères et comme mécanicien.

C'est à l'âge de 66 ans qu'il grava un caractère connu sous le nom de *microscopique;* afin de juger de son effet, il distribua à ses amis une épreuve du *Testament de Louis XVI*, sur une seule page in-8°, avec encadrement, tirée sur du vrai papier de Chine.

Cet essai lui ayant réussi, il se servit des mêmes

Digitized by Google

caractères pour publier les éditions dites microscopiques, parmi lesquelles il faut citer les *Maximes de la Rochefoucault* et l'*Horace*.

Ces caractères sont le *nec plus ultrà* de l'art.

Leur petitesse est telle, qu'il ne fut possible de les fondre qu'au moyen d'un moule dont il était le créateur et auquel il donna le nom de *polyamatype*, parce que cent lettres y sont fondues à la fois.

Ces précieuses éditions ont été imprimées chez son frère Didot jeune, et la composition en a été exécutée par le fils même de H. Didot.

Cet artiste graveur avait épousé Mademoiselle *Saugrain*, dont la famille date, parmi les imprimeurs et les libraires, de 1496. (Voyez *Saugrain*, page 238.)

Ainsi la famille des Didot, remontant à près de trois siècles, se rattache aux origines de l'imprimerie parisienne.

Didot Saint-Léger, 2me fils de *Pierre-François*, dirigeait la papeterie de son père à Essonne. On lui doit l'exécution de la première machine pour la fabrication du *papier continu*, machine dont l'idée première appartient à Robert, un des contre-maîtres de l'établissement de M. Didot. Beaucoup de tentatives infructueuses en ce genre furent faites à Essonne par MM. Didot Saint-Léger et Robert, et au Mesnil, près de Dreux, par MM. Guillot et Robert; elles ne furent réalisées qu'en Angleterre, où Didot Saint-Léger se rendit après la paix d'Amiens.

Ce ne fut qu'au prix de dépenses énormes qui ne découragèrent pas son associé M. Foudriner, et grâce

Digitized by Google

à sa persévérance personnelle à toute épreuve, qu'au bout de dix années d'essais infructueux, Didot Saint-Léger eut la joie de voir sa machine à papier continu marcher avec précision à la fabrique de Two-Waters.

Dès 1816, la France le voyait la mettre en œuvre, d'abord à Sorel, dans l'établissement de MM. Berthe et Grevenich, puis à Saint-Jean-d'Heurs, dans la propriété du maréchal Oudinot. C'est là qu'il mourut.

Ces admirables mécaniques qui fabriquent le *papier sans fin*, sont connues en Angleterre sous le nom de *Didot's mechanics.*

Didot jeune, 3me fils de Pierre-François, continua l'imprimerie de son frère avec beaucoup de distinction.

On lui doit une belle édition, grand in-4°, des *Voyages du jeune Anacharsis en Grèce*, de l'abbé Barthélemy.

Notre essai bio-bibliographique sur les imprimeurs et les libraires les plus célèbres ou les plus distingués, devrait, d'après le cadre que nous nous sommes imposé dans notre Histoire du Livre en France, s'arrêter à 1789.

Nous croyons pouvoir néanmoins nous affranchir de cette règle en faveur des autres membres de l'illustre famille des Didot, dont le nom figure au Catalogue de la librairie depuis 1689, et dont les descendants exercent encore l'honorable profession de leurs pères.

Nous osons donc espérer qu'en faveur du motif qui nous fait agir ainsi, le lecteur voudra bien nous pardonner cette infraction.

Digitized by Google

« En 1785 deux jeunes gens qui appartenaient à l'une des familles les plus considérées de l'imprimerie, nourris de bonnes études classiques, doués des dispositions les plus précieuses pour la typographie, le goût du travail et le désir de se distinguer, entrèrent ensemble dans la carrière de l'imprimerie.

« Pierre et Firmin Didot, fils de François-Ambroise, imprimeurs, graveurs et fondeurs en caractères, préludèrent par des productions littéraires à l'exercice d'un art que, vingt ans plus tard, par la plus noble rivalité, ils devaient porter à sa dernière perfection.

« Heureux et habiles, ils ont fait pour la typographie ce que les grands maîtres ont fait pour la peinture, l'architecture et la sculpture : ils ont posé les limites de l'art ; au delà et en deçà, il n'y a plus qu'erreur et confusion (1).

« C'est, ajoute G. A. Crapelet, dans l'*Épître sur les progrès de l'imprimerie* (2) envoyée en 1784 par M. Pierre Didot l'aîné au concours de l'Académie française, que se révèle le sentiment le plus pur de l'art dans ce poëte typographe de vingt-trois ans, quand il s'écrie :

Eh! puissé-je à mon tour étendre le progrès
D'un art qui de mon père exerça la constance,
Et qui sut me charmer dès ma plus tendre enfance.

En cette remarquable épître, le jeune poëte ajoute dans une note ce que doit être un Maître imprimeur.

« Il faut attribuer à une espèce d'enthousiasme et non à un motif d'amour-propre, ce souhait que je ne pourrais espérer d'accomplir, parce que j'ai appris à considérer toute l'étendue des connaissances essentielles à un bon imprimeur.

« Un bon imprimeur doit faire la nuance entre l'homme de lettres et l'artiste.

« Il n'est pas nécessaire qu'il soit homme de lettres ; il s'occuperait alors trop exclusivement de quelques parties qui auraient plus d'attraits pour lui, ou qu'il aurait plus étudiées ; mais il faut qu'il ait sur presque toutes des notions générales, afin que les diverses matières contenues

(1) G. A. Crapelet, *Des Maîtres Imprimeurs.*

(2) Cette épître de Pierre Didot, imprimée chez son père en 1784, se trouve dans un volume intitulé : *Essai sur la Fable*, par Pierre Didot et dédié au roi. Elle fut aussi réimprimée dans le format in-8°, avec les caractères gravés par Firmin, son frère.

Digitized by Google

dans les ouvrages dont on lui confie l'exécution, ne lui soient pas tout à fait étrangères.

« Il lui importe surtout d'être bon grammairien, et il serait à désirer qu'à la connaissance de la langue latine, exigée par les règlements, il joignît celle du grec et des deux ou trois langues vivantes les plus répandues.

« On est beaucoup moins exigeant à notre époque, ajoute G. A. Crapelet. L'administration ne juge même pas indispensable qu'un imprimeur sache lire, et plus d'un breveté se trouve bien de cette tolérance. »

Pierre Didot l'aîné, dans la note de son *Épître* poétique, un peu trop amie du progrès peut-être, ajoute :

« Les principes de la mécanique doivent être assez familiers à un bon maître imprimeur pour qu'il puisse les appliquer utilement à son art.

« Enfin, il doit être exercé aux fonctions manuelles des ouvriers, afin de les diriger dans leurs travaux et de leur indiquer les méthodes les plus promptes et les plus sûres.

« Je sais combien ces connaissances sont au-dessus de mon âge et de mon expérience, puisque je vois mon père travailler encore tous les jours à les acquérir. »

Il est vrai que c'est en 1784 qu'il paraissait nécessaire de réunir toutes ces qualités et connaissances pour exercer honorablement l'imprimerie.

« Mais les deux frères Didot qui les avaient acquises et portées au degré le plus éminent, les fortifièrent encore par la pensée qui les rendit maîtres de l'avenir :

« — C'était, ajoute M. Pierre Didot, afin que les presses étrangères « n'eussent pas la supériorité sur les françaises. — »

« Cette pensée, élaborée pendant vingt ans par les deux frères avec une admirable persévérance, à travers des obstacles sans nombre, plaça l'imprimerie française à la hauteur des destinées de l'Empire, et leurs éditions furent proclamées « les plus belles productions typographiques de tous les pays et de tous les âges. »

Tel est le jugement porté par le regretté G. A. Crapelet, un Maître imprimeur des plus compétents pour bien juger et apprécier les travaux de deux des plus

Digitized by Google

célèbres typographes du premier tiers de notre siècle, M. *Pierre* Didot l'aîné, et son frère *Firmin*.

Voyons maintenant à l'œuvre chacun de ces deux illustres frères!

PIERRE DIDOT l'aîné, fils aîné de *François-Ambroise*, fut reçu libraire en 1785; il succéda à son père, qui lui avait cédé son imprimerie en 1789.

Déjà connu par des poésies diverses, par son Épître sur les progrès de l'art typographique et par un recueil de fables, apprécié de Florian, l'ami de la famille (1), Pierre Didot eut la noble ambition de vouloir que la France, qui allait devenir par les victoires de ses armées, l'envie du monde entier, ne restât pas, sous le rapport des produits de l'art typographique, en arrière des peuples voisins, et il aspira à surpasser le célèbre imprimeur Bodoni, dont l'Italie s'enorgueillissait.

Nous avons dit déjà (2) que, de 1789 à 1795, le commerce de la librairie et, par conséquent, les travaux de l'imprimerie avaient langui dans un état déplorable.

(1) Dans une de ses Épîtres, Florian en réponse à Pierre Didot qui venait d'achever l'impression de la Pastorale intitulée *Galathée*, lui dit :

Didot, je sais pourquoi vous chérissez ma fille;
C'est que les mœurs de mes bergers
Sont les mœurs de votre famille.....
Si son nom peut aller à la postérité
Ce sera par vos soins et par votre suffrage
Je compte plus pour l'immortalité
Sur DIDOT que sur mon ouvrage.

(2) *De la Librairie française, son passé, son présent, son avenir*. Paris, 1856, 1 vol. grand in-18 jésus, chez Ed. Dentu.

Digitized by Google

Pendant cette sanglante période de six ans, les deux typographes éminents, les deux frères, *Pierre* et *Firmin*, eurent le courage de continuer leurs paisibles travaux.

Le premier soin de Pierre Didot l'aîné fut de terminer la belle collection des classiques latins et français à l'usage du dauphin, in-4°, commencée par son père.

Il était déjà le premier typographe de France; il voulut être le premier typographe de l'Europe.

Aussi, dès que les victoires de Bonaparte en Italie semblèrent consolider le nouveau régime, appelant à son aide un luxe typographique jusqu'alors inconnu, s'adjoignant les artistes contemporains les plus célèbres, tels que *Gérard*, *Girodet*, *Prudhon*, *Percier*, etc., et secondé par son frère Firmin dans la gravure et la fonte des caractères, conçut-il, dès 1795, au milieu de nos troubles civils, le plan de cette œuvre vraiment nationale, de cette magnifique collection in-folio, que ne devaient arrêter, ni les obstacles sans nombre de ces temps difficiles, ni les énormes sacrifices de fortune jugés nécessaires.

Dès 1797, le ministre de l'intérieur mettait à sa disposition, à titre d'encouragement, le local occupé anciennement au Louvre par l'Imprimerie Royale. C'est là que fut exécutée l'édition de *Racine* en 3 vol. in-fol., 1801, dédiée au premier consul; elle avait été précédée de celle de *Virgile*, 1798, et de celle d'*Horace*, 1799, chefs-d'œuvre qui resteront au nombre des plus beaux monuments dont s'honore notre patrie.

Dans son rapport, le jury de l'exposition de 1801

Digitized by Google

proclame spécialement le *Racine* comme la plus *parfaite production typographique de tous les pays et de tous les âges.*

Ce jugement ne pouvait manquer d'être confirmé, dans ces derniers temps, par le jury de l'exposition universelle de Londres.

Il a été ratifié également par notre sévère et impartial bibliographe M. Jacques-Charles Brunet, dans son *Manuel du libraire*, vaste et importante publication, fruit de près de cinquante ans de travaux assidus, dont il corrige en ce moment le dernier volume. Voici comme il s'exprime :

« Cette édition de Racine est le livre le plus magnifique que la typographie d'aucun pays ait encore publié.

« Le jury décerna à M. P. Didot la médaille d'or en 1801.

« En se montrant toujours tres-sobre d'ornements typographiques, M. P. Didot est resté fidèle aux préceptes qu'il avait lui-même tracés dans son *Épître sur les progrès de l'imprimerie;* et ce n'est pas un des moindres mérites de cet habile et consciencieux éditeur, d'avoir mis en pratique ces vers écrits dans sa jeunesse :

Luce, dont les poinçons n'ont qu'un faible mérite,
De ses fleurons nombreux nous offre en vain l'élite :
. . . . . .
Baskerville a senti toutes ces vérités,
Il semblait que le goût marchait à ses côtés;
Et de ces vains fleurons il a banni l'usage :
Le simple est du vrai beau la plus parfaite image.

« M. Pierre Didot, dans ses principes d'exclusion des vignettes, fleurons, et autres soi-disant ornements typographiques, s'est trouvé d'accord avec son émule de Parme, J. B. Bodoni, qui les employa très-rarement, persuadé qu'il était que le vrai mérite des éditions consiste dans la pureté de l'exécution typographique. »

Parmi les autres éditions remarquables sorties des presses de notre illustre typographe, nous signalerons

Digitized by Google

encore *les Fables de La Fontaine*, 2 vol. 1802, in-fol. orné de délicates gravures d'après Percier, et les *Œuvres de Boileau*, 2 vol. 1815, avec une dédicace au roi. Les plus célèbres graveurs furent appelés, pour embellir ces diverses éditions, à reproduire les œuvres des premiers peintres de l'époque, et le tirage fut borné à 250 exemplaires.

Au nombre des autres ouvrages sortis de ses presses, on cite le *Voyage en Égypte de Denon*, 2 vol. gr. in-fol. 1808-1817 ; le *Voyage Pittoresque dans l'ancienne France*, de MM. Nodier, Taylor et de Cailleux, gr. in-fol. ; la *Collection des classiques françois* dédiés aux *amateurs de l'art typographique.*

A sa réputation comme imprimeur M. Pierre Didot voulut joindre celle de fondeur en caractères, et, pendant dix années successives, il fit perfectionner et graver, sous ses yeux, par M. Vibert, les types de 18 caractères différents, gradués dans une proportion nouvelle. C'est avec ces caractères qu'ont été imprimés, en 1819, le *Boileau* et *la Henriade*, in-fol., tirés à 125 exemplaires.

Non-seulement le texte de l'impression, mais encore la pureté et la correction des textes étaient l'objet de tous ses soins.

Dans le *Manuel nouveau de typographie* de M. Frey, 2 vol. in-18, 1835, au mot *Lecture*, cet habile typographe raconte le fait suivant :

« Notre célèbre imprimeur Pierre Didot s'enfermait dans un cabinet éloigné du bruit et des importuns, pour faire de sérieuses lectures.... Là, entouré d'une

Digitized by Google

bibliothèque nombreuse, spécialement consacrée à ce genre de travail, il lisait debout, à haute voix, articulant assez lentement, pour que sa vue pût distinguer les lettres une à une; quelqu'un qui lui était bien cher (sa fille) suivait attentivement la copie.

« Malgré ces précautions, quoique préalablement il eût fait choix de très-bons ouvriers pour la composition, le célèbre imprimeur *faisait encore lire une double épreuve* par un de nos bons grammairiens; les *tierces* étaient *conférées* et relues avec la plus grande attention; et cependant, un exemplaire *relu par deux personnes* immédiatement après la fin du tirage, offrait presque toujours quelques incorrections plus ou moins légères, qui devenaient le motif de quelques cartons à réimprimer. »

Comme littérateur, il a publié son *Épître sur les progrès de l'imprimerie*, in-8°, 1784; divers ouvrages, parmi lesquels *Cléomène*, *tableau des passions d'après un manuscrit* des *Caloyers* du *Mont-Athos*, in-16, 1785; des *Fables nouvelles*, suivies de *poésies diverses*, in-12, 1786; l'*Ami des jeunes demoiselles*, in-8°, 1789; une *Traduction* du 1er livre des *Odes d'Horace*, in-12, 1796; une *Traduction en vers* du IVe livre de l'*Énéide* in-8°, 1822; un *Petit livre* de *Fables pour les enfants*, in-12, 1821.

Pierre Didot l'aîné avait été d'abord décoré de l'ordre de la Réunion par l'Empereur, puis du cordon de Saint-Michel par Louis XVIII. Les révolutions de 1814 et de 1830 lui avaient successivement enlevé ces distinctions qu'il méritait, quand il reçut, à soixante-treize ans, la croix de la Légion d'honneur qu'il n'avait

Digitized by Google

cependant pas sollicitée, mais qui lui fut donnée par un ministre ami des lettres, M. de Salvandy.

Cet homme si modeste, si utile, si laborieux, s'est éteint le 31 décembre 1853, à l'âge de quatre-vingt-treize ans. Dix-sept ans auparavant, il avait eu la douleur de perdre son frère puîné Firmin : il s'était retiré des affaires vers 1819, en cédant à son fils Jules, son imprimerie et sa fonderie de caractères.

En 1828, nous achetâmes, mon associé et moi, pour la somme de 83,000 francs, les restants des éditions de sa belle *Collection des Classiques françois dédiés aux amateurs* de l'*art typographique*, imprimée dans le format in-8°, et sur trois sortes de papier, vélin, superfin et ordinaire.

Pierre Didot avait épousé mademoiselle Rigaud, dont l'amiral du même nom est le proche parent.

Jules Didot, fils de *Pierre* Didot, l'aîné.

Cet imprimeur marcha d'abord glorieusement sur les traces de son père ; il continua avec succès à faire graver de nouveaux caractères.

Mais, vers 1825, quoique ses nombreuses presses fussent toujours en mouvement, Jules Didot commença à se plaindre à mon patron, M. J. J. Lefèvre, de ce que ses bénéfices n'étaient pas assez considérables pour la peine qu'il se donnait à conduire ses ateliers, que dirigeait avec zèle et intelligence son prote M. Proust.

Dès 1838, les amis des lettres et des beaux livres partagèrent la douleur de ses proches en apprenant qu'une maladie incurable allait forcer Jules de renoncer à un art qui avait fait la gloire de ses aïeux.

Digitized by Google

Déjà, depuis quelques années, il avait fait transporter, à grands frais, à Bruxelles, tout le matériel d'une imprimerie et d'une fonderie de caractères, pour y élever un vaste établissement de typographie : mais le succès n'avait pas répondu à ses espérances.

Par bonheur, le gouvernement belge le tira de ce grand embarras, en lui achetant, à un prix très-élevé, tout ce matériel, qui devint le fonds de l'imprimerie royale de Bruxelles.

A son retour à Paris de cette tentative infructueuse pour son amour-propre, par un nouveau coup de tête, plus insensé, peut-être, que le premier, Jules acheta une vaste maison sur les terrains encore vagues de la barrière de Mont-Parnasse.

De la rue du Pont-de-Lodi, où il demeurait, il alla s'y installer avec tous ses ateliers.

On doit concevoir alors, que, voyant cette imprimerie aussi éloignée du centre des affaires, ses anciens clients, ainsi que ceux de son père, ne se donnèrent plus la peine d'aller dans ce quartier perdu, et à une si grande distance, lui confier leurs labeurs ; ils oublièrent promptement le chemin de la nouvelle imprimerie, et Jules fut bientôt délaissé.

Un abandon aussi radical l'affecta : sa raison, déjà vacillante, n'y put tenir.

Jules Didot était chevalier de la Légion d'honneur.

Il avait épousé une fille de M. Duruflé, riche fabricant de drap à Elbeuf : de sa pieuse compagne il eut plusieurs enfants ; malheureusement, elle mourut très-jeune, et Jules, chargé d'une jeune famille, se remaria avec une Anglaise qui, du vivant de sa pre-

Digitized by Google

mière femme, avait été l'institutrice de ses enfants.

Aussitôt que la démence de cet infortuné ne laissa plus de doute, il fut conduit à Issy, près de Paris, dans une maison de santé des plus confortables.

C'était là que nous allions voir souvent notre ami.

Inutile de dire que le matériel de ses ateliers fut vendu, ainsi que son brevet d'imprimeur.

Jules Didot avait imprimé pour mon patron M. Lefèvre, les belles éditions suivantes : une *Collection de classiques français*, 83 vol. in-8°, sur papier cavalier; les *Classiques grecs* de Boissonnade; les *Classiques français* d'Auger; les *Classiques anglais* de W. Lake; les *Classiques italiens* de Buttura, éditions in-32 tirées sur grand papier jésus vélin. Il avait aussi imprimé pour Lequien père, *Voltaire*, *Rousseau* et plusieurs auteurs classiques français, format in-8°; pour M. Delangle, *Voltaire*, *Rousseau*, *Rabelais*, etc., sur cavalier vélin; pour Alexandre Baudouin, *Voltaire*, *Rousseau*, les *Classiques français*, tous ces ouvrages dans le format in-8° ordinaire, etc., etc.

Toutes ces éditions sont admirables par leur perfection typographique.

Firmin Didot, 2me fils de *François-Ambroise*, né à Paris, en 1764, et frère puîné de Pierre, se distingua, de bonne heure, par son goût pour les lettres et par les progrès qu'il fit faire à l'art de la typographie déjà illustré par son père et par son frère aîné.

Les caractères de quelques éditions de son père, ont été gravés par lui : ses beaux caractères d'écriture ont surpassé tout ce qui jusqu'alors avait pu être produit de plus parfait en ce genre.

Digitized by Google

Les beaux caractères qui ont servi à l'impression des éditions dites *du Louvre*, imprimées par son frère Pierre, ont été gravés et fondus par lui.

En 1795, Firmin Didot imagina de fixer les types mobiles qu'il employait pour l'impression des *Tables de Logarithmes de Callet*, et de les faire arriver ainsi peu à peu, à une correction absolue, procédé qui lui fit découvrir la STÉRÉOTYPIE (mot inventé par lui). Ce nouvel auxiliaire de l'art, qu'il appliqua, après l'avoir perfectionné, aux classiques français et latins, rendit un grand service aux lettres. Ses éditions stéréotypes dans le format in-18 sont d'une correction rigoureuse, absolue, et son *Virgile*, orné de vignettes, sans fautes, ne se vendait cependant pas plus de 75 centimes.

Il résulta de ce nouveau procédé une véritable révolution dans le commerce de la librairie, puisque désormais tout volume perdu pouvait être remplacé immédiatement pour le même prix de 75 centimes.

Cette admirable découverte lui valut un brevet d'invention en 1797. Un autre brevet lui fut accordé en 1806 pour un procédé au moyen duquel les caractères mobiles imitent les diverses formes de l'écriture.

La préface de sa traduction en vers français des *Bucoliques* de Virgile, dédié à son frère Pierre Didot, en offrit le premier essai. La notice sur les Estienne placée à la suite de cette traduction fut la cause d'une querelle assez vive avec M. Ant. Renouard, qui, dans son bel ouvrage sur les *Alde*, avait placé ces célèbres imprimeurs au-dessus de tous ceux des autres pays. M. Didot, par un sentiment de justice et de nationalité, énuméra les titres des Estienne à cette

Digitized by Google

place d'honneur qu'il revendiqua pour eux, et termina leur éloge par ces vers :

> . . . . . Manibus date lilia plenis
> Purpureos spargam flores, non Gallia tanto
> Rursum te poteris jactare typographo, et ultra
> Sit sperare nefas.

Enfin, en 1823, il prit un troisième brevet pour un nouveau mode permettant d'exécuter typographiquement les cartes géographiques.

Après avoir voyagé en Italie, en Grèce et en Espagne, il vint s'asseoir à la Chambre des députés, où il fut successivement réélu. Il y défendit, avec l'autorité de son caractère et de son expérience, les intérêts de l'imprimerie et de la librairie.

Nous nous bornons à cette citation (séance du 16 avril 1826), au sujet de la demande faite par un imprimeur à Paris, M. Cordier, à la Chambre législative, pour le rétablissement du jury pour le jugement des délits de la presse :

« Dans des temps voisins de la barbarie, les imprimeurs jouissaient de droits extraordinaires, de prérogatives, de priviléges; ils étaient exempts du logement des gens de guerre, de la garde de la ville, à moins d'un péril imminent; enfin leur profession était séparée des arts mécaniques. Aujourd'hui, dans un siècle de lumières, les successeurs de ces anciens typographes, qui voyaient à demeure dans leurs établissements les savants de premier ordre, je dirai même de la plus haute naissance, Casaubon, Érasme, Mélanchthon, Lascaris, les successeurs des Alde, des Estienne, des Richardson, des Franklin, des Gessner, demandent à être mis au niveau de tous les artisans.

« Messieurs, ce sont les lois qui font les hommes. Que les lois cessent enfin de traiter en ennemis, d'entourer de piéges, de terreurs, de châtiments, les typographes, dont l'état n'est pas sans quelque dignité; leurs presses repousseront non point sans doute l'écrit courageux qui dénonce les abus, mais tout ce qui est hostile envers un gouvernement

Digitized by Google

protecteur, qui conserve les droits de tous. On obtient très-peu des Français par la menace; on en obtient tout par une noble confiance. »

En 1830, le gouvernement lui offrit la place de directeur de l'imprimerie royale, fonctions honorables remplies autrefois par les imprimeurs qui s'étaient distingués le plus dans leur profession, les Cramoisy, les Anisson, etc. Mais F. Didot, qui désirait voir cet établissement ramené aux principes de sa fondation et n'en être qu'un vraiment national comme celui des Gobelins et de Sèvres devant servir d'école de l'art et en créer les modèles, au lieu d'être une vaste fabrique administrative, ne voulut l'accepter qu'aux conditions exposées dans cette lettre, *qui honore la typographie française.*

« Paris, 9 août 1830.

« A M. Dupont (de l'Eure) ministre de la justice.

« Mon honorable collègue,

« J'accepterai la place de directeur de l'imprimerie royale aux conditions suivantes :

« 1° Qu'il sera rendu par degrés et le plus tôt possible aux imprimeurs de Paris et des départements toutes les impressions qui, sans nuire à la sécurité du gouvernement, doivent appartenir au commerce et lui ont appartenu;

« 2° Que je puisse m'adjoindre quatre commissaires de mon choix pour cette opération, qui doit être faite avec justice sous tous les rapports;

« 3° Qu'il sera livré à un prix modéré à tous les imprimeurs de France qui en feront la demande, des fontes de caractères orientaux et étrangers;

« 4° Que je ne recevrai point de traitement.

« Je vous salue avec la plus haute estime et la considération que vous méritez.

« F. Didot, *député d'Eure-et-Loir.* »

Digitized by Google

Le 4 septembre de la même année, M. Firmin-Didot avait adressé aux ouvriers typographes une allocution, reproduite au *Moniteur*, pour inviter ceux d'entre eux qui, égarés par la passion et excités par des fauteurs de trouble, avaient brisé les presses mécaniques dans plusieurs imprimeries et particulièrement à l'Imprimerie royale : elle lui fait honneur ainsi qu'aux ouvriers qui surent apprécier d'aussi sages conseils donnés avec l'autorité d'un nom qui devait leur inspirer toute confiance :

FIRMIN DIDOT, *ancien typographe, aux anciens compagnons de ses travaux.*

« Mes amis,

« Vous m'avez vu, chez mon père, faire l'apprentissage dans toutes les parties de la typographie, soit comme graveur et fondeur en caractères, soit comme compositeur et pressier, soit comme libraire. Ouvrier ou chef d'établissement, je vous ai estimés ; et je puis dire que vous-mêmes estimez et aimez mes fils, qui ont suivi mon exemple. J'ai donc le droit de vous parler librement en cette circonstance.

« Quelques ouvriers ont, dans des jours de gloire pour leurs camarades, brisé ou détérioré des presses mécaniques, soit dans l'établissement de l'Imprimerie royale, soit dans des maisons particulières. Ils n'ont eu, sans doute, d'autre intention que de s'assurer du travail. Nous allons voir s'ils ont bien calculé, et s'ils calculent bien en vous détournant vous-mêmes de vos travaux et en vous faisant participer à des rassemblements qui, s'ils ne sont pas coupables, troublent le repos public :

« 1° Vos rassemblements excitent de l'inquiétude parmi les citoyens. Les libraires, dont le commerce a surtout besoin de calme, d'ordre et de confiance, suspendent les travaux dont ils avaient chargé les imprimeurs.

« 2° Si la France n'avait pas de presses mécaniques, tandis que les peuples voisins et la Belgique conserveraient les leurs, nos voisins et la Belgique s'empareraient de presque tout le commerce de la librairie française, et leurs ouvriers seuls travailleraient.

« 3° Ce ne serait pas seulement à eux-mêmes que les ouvriers pressiers auraient fait du tort, ils auraient ruiné les ouvriers compositeurs, les graveurs et les fondeurs en caractères, les assembleurs, les bro-

Digitized by Google

cheurs et les relieurs. Ils auraient ruiné dans toute la France les fabricants de papier.

« 4° En empêchant les journaux de paraître, vous jetez l'alarme dans les départements. Les journaux ne doivent s'imprimer que tard dans la nuit, et se distribuer à la pointe du jour : par conséquent les presses mécaniques sont indispensables à ceux qui sont tirés en grand nombre. Je sais tout ce que vous pouvez dire sur les triples et quadruples compositions de ces journaux ; mais généralement les presses mécaniques ont plutôt accru que diminué les travaux des ouvriers compositeurs. Ce n'est que par elles seules que nos journaux vont atteindre bientôt l'énorme dimension des journaux de l'Angleterre.

« 5° Les ouvriers pressiers, dont le nombre d'ailleurs est triple de celui qui existait dans ma jeunesse, et le double de ce qu'il était du temps de Napoléon (si toutefois quelques-uns d'entre eux ont contribué à la destruction des presses mécaniques), ont commis, j'ose le dire, une mauvaise action ; ils n'ont pas réfléchi qu'en détruisant les presses mécaniques ils détruisaient les instruments qui doivent servir à propager, pour un prix très-modique, l'instruction du peuple français.

« Restez donc, mes amis, dans vos ateliers : c'est le seul moyen de faire renaître la confiance si nécessaire aux entreprises de la librairie et aux travaux de l'imprimerie, songez que si chacun est libre de travailler quand bon lui semble, nul n'a le droit d'empêcher les autres de travailler.

« Au reste, confiez-vous à la sagesse du roi, et à son amour pour le peuple français.

« FIRMIN DIDOT, *député d'Eure-et-Loir.* »

F. Didot fut un de nos meilleurs littérateurs et joignait au don de la poésie les solides qualités d'un érudit. Sa traduction en vers français de Théocrite est aussi remarquable par sa fidélité que par l'élégance du style. La traduction latine qu'il a jointe au texte grec fut retouchée par lui.

Décoré de la Légion d'honneur, honoré de la médaille d'or à toutes les expositions des produits de l'industrie, il fut nommé imprimeur du Roi et de l'Institut de France.

« Les principales éditions sorties de ses presses sont *la Henriade*, in-4° ; la *Lusiade* de Camoens, aux frais de M. de Souza-Botelho, en portugais;

Digitized by Google

le *Salluste*, in-fol., etc., etc. Il a publié, en société avec ses fils, un grand nombre d'éditions concernant les arts et les sciences.

« Les hommes les plus distingués de la France et de l'étranger se plaisaient à visiter l'établissement de Firmin Didot, où les diverses branches de la typographie se trouvaient réunies.

« L'empereur Alexandre y vint en 1814 : il examina tout dans le plus grand détail, et confia à M. Didot deux jeunes Russes pour les instruire dans les diverses branches de la typographie.

« C'est dans l'établissement de Firmin Didot que les imprimeurs des différents pays envoyaient leurs fils s'instruire dans l'art de la typographie ; c'est là que se sont formés MM. *Paul Renouard, Paul Dupont, Jules Claye, Rignoux, Pinard, Brun, Auguste Bernard, Henri Fournier*, et un grand nombre d'imprimeurs de la province. C'est aussi chez Firmin Didot qu'ont reçu les premiers éléments de la typographie les premiers imprimeurs d'Athènes, MM. *Koromelas, Dobras, Apostolidès*, ainsi que plusieurs missionnaires qui ont porté l'imprimerie dans les parties les plus reculées de l'Afrique et de l'Asie.

« En 1827 M. Firmin Didot abandonna les affaires de sa maison à ses fils *Ambroise* et *Hyacinthe*, pour se livrer entièrement aux affaires publiques comme député.

« Élu cette année à Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir), il vit son mandat trois fois renouvelé.

« Ami d'une sage liberté, il faisait partie de cette opposition modérée dont Royer-Collard était le chef, et défendit, en plusieurs occasions, les intérêts de la librairie et la liberté de la presse. En 1830, il vota avec les 221 contre le ministère Polignac.

« Écrivain distingué en même temps qu'habile typographe, Firmin Didot est auteur de deux tragédies, *la Reine de Portugal*, représentée à Paris, et la *Mort d'Annibal*, remarquables, l'une et l'autre, par une fermeté de style qui rappelle quelquefois la manière de Corneille ; on lui doit aussi une traduction en vers français des *Bucoliques de Virgile*, des *Chants de Tyrtée*, des *Idylles de Théocrite*, poésies jouissant d'une estime méritée ; une *Notice sur Robert et Henri Estienne*. Ces ouvrages semblaient devoir lui ouvrir les portes de l'Académie Française, lorsque la mort vint le frapper le 24 avril 1836, à l'âge de soixante-douze ans (1). »

(1) D. Rienzi *Encyclopédie des gens du monde*, David, article du *Moniteur*. Paris, Treuttel et Wurtz, 1837, et *Nouvelle biographie générale*, par le Dr Hoefer. Paris, 1854.

Digitized by Google

Le gouvernement fit exécuter son buste en marbre pour orner l'une des salles de l'Imprimerie impériale, et l'on voit son portrait au Musée de Versailles. Ses traits furent reproduits dans une médaille en bronze par une souscription lors de sa mort; le superbe portrait dessiné par son ami Girodet est exposé dans la galerie des dessins du Louvre (1).

Firmin Didot avait épousé la fille de M. Magimel, syndic des orfévres, dont le frère était échevin de la ville de Paris. Il céda plus tard à son beau-frère Magimel une partie de son fonds de librairie.

Ambroise Firmin-Didot, fils aîné de *Firmin* et neveu de *Pierre*, naquit à Paris le 20 décembre 1790.

Dirigé dans ses études littéraires et typographiques par son père, il se trouva dès son enfance en rapport avec les hommes les plus distingués et particulièrement avec M. Boissonade, auquel son père confia quelque temps la surveillance de ses études et celle de son plus jeune fils, H. F.-Didot; puis tous deux entrèrent au pensionnat que venait de fonder M. Thurot, secondé par les savants les plus distingués d'alors. Plus tard A. F.-Didot se fortifia dans ses études de la langue grecque ancienne et moderne, sous la direction du savant Koraï, qui devint son ami; il fut rangé bien-

(1) M. Hyacinthe Firmin-Didot à qui Girodet avait donné ce chef-d'œuvre en a fait hommage au Musée du Louvre. On lit au bas cette inscription que Girodet y a tracée :

Firminus-Didot typographus
Stephanorum æmulus, Musarum cultor
A.-L. Girodet Trioson, amicus amicum
Del^{it} Idibus Mart. 1823.

Digitized by Google

tôt, à juste titre, parmi les hellénistes les plus distingués : Courier, dans une lettre qu'il écrivait de Florence le 3 mars 1810 à M. F. Didot, s'exprimait ainsi :

« J'ai vu M. votre fils, et personne ne m'intéresse davantage ; toute la Grèce en parle et fonde sur lui de grandes espérances (1). »

En 1814, dès le rétablissement de la paix générale, M. Ambroise Firmin-Didot s'empressa de se rendre en Angleterre, pour juger des progrès de la papeterie et de l'imprimerie, et introduisit le premier en France la presse en fonte inventée par lord *Stanhope*, dont elle porte le nom. Pour réaliser le vœu qu'il avait fait de visiter la Grèce, il partit en 1816 pour Constantinople, avec l'ambassade de France, revêtu du titre d'attaché à cette ambassade, faveur que lui accorda M. le duc de Richelieu ; puis il alla s'enfermer, à la fin de 1816, au Gymnase de Cydonie, ville de l'Asie Mineure, pour s'y perfectionner encore dans la connaissance du grec.

Avant de rentrer en France, il visita les terres classiques de l'Orient, et parcourut la Grèce, la Turquie, l'Asie Mineure, la Syrie, la Palestine et l'Égypte, pérégrinations littéraires, qui lui fournirent l'occasion de publier ses *Notes d'un voyage dans le Levant, en* 1816 *et* 1817.

Chemin faisant, le jeune voyageur découvrit, dans le cours de ses excursions, à l'extrémité de la plaine de Troie, sur l'éminence qu'on croit être le *Pergama*,

(1) Voy. *Lettres inédites de Courier* et *Journal des Savants*, article de Letronne, p. 730, année 1839.

Digitized by Google

ou citadelle de l'antique Troie, plusieurs constructions cyclopéennes, ou pélagisques, qui avaient échappé aux investigations du comte de Choiseul-Gouffier et à M. Chevalier.

Le réveil de la Grèce en 1823 fixa l'attention de l'Europe; les Hellènes voulaient se délivrer, à tout prix, du joug ottoman qui les écrasait.

M. A. F.-Didot proposa, le premier, une *Souscription en faveur des Grecs*, dans un écrit publié sous ce titre. Cette brochure fut le précurseur du célèbre Comité de Paris, qui rendit de si grands services à la cause qu'il défendait, en excitant l'enthousiasme en sa faveur (1).

La Grèce n'avait pas encore d'imprimerie; M. A. Firmin-Didot se hâta de lui en envoyer une gratuitement. Elle fut établie à Hydra, où se rendit son élève Dobras, qui y imprima l'*Ami de la loi*. Avant la révolution grecque, M. Didot avait fait don à la ville de Chios d'une belle bibliothèque, qui fut détruite par les Turcs lorsqu'ils anéantirent cette ville florissante, amie des lettres et patrie du célèbre Koraï.

Ces soins n'empêchèrent pas ce cœur aussi actif que

(1) Les noms de ces généreux défenseurs de ce peuple opprimé méritent bien la peine qu'on les rappelle encore à la reconnaissance publique: le comité grec se composait des ducs de la Rochefoucauld-Liancourt, de Fitz-James, de Choiseul, de Dalberg; des comtes de Saint-Aulaire, Matthieu Dumas, Chateaubriand, Sébastiani, Alexandre de La Borde, de Lasteyrie, Alexandre de Lameth, d'Harcourt, de MM. de Staël, Laffitte, Villemain, Casimir-Perier, Benjamin Delessert, Eynard, Lainé de la Ville l'Évêque, André Cottier, Ternaux aîné, et A. F.-Didot.

Pendant cinq ans Ternaux en fut le président, et M. Ambroise Firmin-Didot, le secrétaire.

Digitized by Google

généreux de se livrer avec la plus grande ardeur à ses travaux d'helléniste, de typographe et de littérateur, qui faisaient le charme de sa vie.

Sa traduction de *Thucydide* est très-estimée, ainsi que son *Essai sur la typographie*, œuvre très-remarquable, qui contient les résultats de sa longue expérience et de ses connaissances théoriques et pratiques : les origines de l'imprimerie y sont exposées avec une grande clarté, et les opinions qu'il émet sur cette question si controversée, sont constamment fortifiées par des preuves irrécusables.

Nous avouons très-franchement que nous avons, du consentement de l'auteur, *butiné* avec fruit dans son précieux travail, modestement qualifié d'*Essai*, et qui n'est que le précurseur d'un grand ouvrage sur l'imprimerie pour lequel M. A. Firmin-Didot a réuni d'immenses matériaux et formé la bibliothèque la plus complète qui existe en *incunables* et livres précieux.

En 1827, nous retrouverons M. A. F.-Didot prenant la direction des affaires de son père, en société avec son frère puîné M. Hyacinthe Didot, sous la raison sociale de *Firmin Didot frères*, continuant les traditions d'activité, d'intelligence et de loyauté qui ont rendu ce nom célèbre.

Parlons d'abord de M. Ambroise Firmin-Didot, comme graveur et fondeur de caractères typographiques !

Dans cette spécialité, on doit à cet habile artiste deux types, l'un dit *anglaise cursive*, l'autre destiné aux types grecs d'une édition de *Tyrtée*, les poinçons d'un troisième caractère, d'un genre également nou-

Digitized by Google

veau, ainsi qu'un grand nombre de types *grecs*, *français*, *russes*, etc., que sa fonderie, avant 1840, avait fait connaître dans tous les pays où ils jouissent d'une réputation justement méritée.

On peut juger du mérite de la gravure et de la fonte de ce charmant caractère dans l'*Épître* adressée par Firmin-Didot à son fils *Ambroise Firmin-Didot voyageant dans la Troade et en Grèce*, placée en tête de la première édition de sa tragédie d'*Annibal* en 1817.

Parmi les jeunes graveurs qu'il forma, nous citerons Jacquemin, Chavance, Bertrand Lœuillet, Gauchard, etc., et les Grecs Dobras et Apostolidès.

Le plus jeune des frères Didot (Frédéric-Firmin), aidait puissamment ses aînés dans les détails de ces divers établissements, qui entretenaient près de mille ouvriers; il dirigeait particulièrement la fabrique de papier du Mesnil, quand la mort vint le frapper, en 1836, peu de jours avant son père M. Firmin Didot. Il n'était âgé que de trente-sept ans.

Dès cette année 1840, la librairie, l'imprimerie, la stéréotypie, la fabrication de papiers, d'encres et de tous les accessoires qui dépendent de l'imprimerie, avaient pris des développements tels, que, malgré les efforts réunis des deux frères, qui venaient de perdre presqu'en même temps leur père et leur plus jeune frère, ils jugèrent qu'il leur deviendrait impossible de suffire à la direction et au perfectionnement de tous les détails de cette colossale maison ; la prudence les décida donc, à leur très-grand regret, à vendre à la *Société de la fonderie générale* qui venait de se consti-

Digitized by Google

tuer avec un capital considérable, leurs ateliers de fonderie de caractères et le matériel des industries qui s'y rattachent.

Nous avons vu page 275, avec quel noble et patriotique désintéressement M. F.-Didot avait refusé la direction de l'imprimerie royale.

Dix-huit ans plus tard, nous lisons au *Journal des Débats*, 25 mai 1848, cette lettre de son fils M. Ambroise Firmin-Didot adressée au directeur de ce journal :

« Monsieur,

« C'est par erreur que vous m'avez cité comme candidat pour remplacer à la direction de l'imprimerie nationale M. le Brun, ancien ami de notre famille. Cet établissement créé, ainsi que ceux de Sèvres et des Gobelins, pour encourager et hâter les progrès de l'art, est redevable des progrès notables qu'il a faits depuis dix-sept ans, sous le rapport de l'art et de l'administration, aux soins constants et au zèle éclairé de M. le Brun. Il est donc regrettable qu'il ait cru devoir donner sa démission. Mais depuis longtemps cette imprimerie, fondée par François Ier, a été détournée de son but, et la centralisation toujours croissante de toutes les impressions administratives dans ce vaste établissement, devenu une manufacture, a porté un coup funeste aux imprimeries des départements et de Paris.

« Ce principe de la centralisation et du monopole, plus que jamais contraire à la liberté, a été combattu par mon père à la Chambre des députés dans plusieurs commissions. Il voulait que cette imprimerie conservât toujours son caractère vraiment national d'établissement unique dans le monde par la richesse de ses caractères orientaux et étrangers, et servît de modèle pour l'art typographique, mais que toute impression administrative inutile à la sécurité du gouvernement fût rendue à la liberté du commerce.

« Agréez, monsieur.....

« A. F.-Didot. »

Nous regrettons vivement, ajoute le *Journal des Débats*, que l'honorable M. Didot se refuse à accepter la direction d'un établissement où son instruction et ses connaissances pratiques dans un art illustré par sa famille et continué par lui-même avec tant de supériorité, semblaient l'appeler autant que le vœu général, et où il eût pu rendre de grands services.

Digitized by Google

Cette maison universelle était alors la seule qui eût groupé, comme en un seul faisceau, à son établissement principal, toutes les branches et ramifications qui constituent la typographie.

Elle embrasse néanmoins encore la *librairie*, l'*imprimerie* et la *fabrication des papiers mécaniques sans fin*, dont M. Didot Saint-Léger a été, comme on l'a vu, l'inventeur, et qu'ils furent des premiers à introduire en France.

L'atelier typographique de cette maison est immense.

« Un seul local, contenant dix presses mécaniques, imprime, chaque jour, 140 rames de papier c'est-à-dire, la matière de 2,200 volumes in-8.

« Dans leurs fabriques de papier, situées au Mesnil (Eure), près de Dreux, et à Sorel (Eure-et-Loir), les procédés les plus nouveaux et les plus ingénieux leur permettent d'occuper plus de 600 ouvriers, livrant par jour, à la consommation, 5,000 kilogrammes de papier continu, qui, sur une largeur d'un mètre et demi, couvriraient 50 kilomètres de longueur.

« C'est à Sorel que la première mécanique a exécuté en France, en 1811 le papier dit *sans fin*, et c'est au Mesnil que ce papier a été, pour la première fois, séché au moyen de cylindres chauffés par la vapeur.

« Lorsque, par suite de l'emploi des machines à fabriquer le papier, un grand nombre de jeunes ouvrières se trouvèrent privées de travail, MM. Didot, pour les occuper, fondèrent une imprimerie dans leur papeterie du Mesnil; ils firent instruire et diriger ces jeunes filles de la campagne par des chefs habiles; et maintenant elles y exécutent la composition d'une grande partie des ouvrages publiés par la maison.

« Une école gratuite et tributaire de l'établissement du Mesnil, dirigée par des sœurs de la Charité, a été fondée, en outre, pour leur éducation, par M. Hyacinthe Didot, membre du Conseil général du département de l'Eure. »

« M. Ambroise Firmin-Didot a publié, avec son frère Hyacinthe, un grand nombre d'importants ouvrages, tels que les *Monuments de l'Égypte et de la Nubie*, par M. Champollion jeune ; le *Voyage de l'Inde*, par Jacque-

Digitized by Google

mont; l'*Expédition scientifique des Français en Morée;* la nouvelle édition du *Dictionnaire de l'Académie;* le *Dictionnaire Français-Arabe,* par Bochtor; *la France littéraire,* de M. Quérard, etc.

« Les deux frères ont fait paraître aussi une édition du *Glossarium mediæ et infimæ Latinitatis,* par Du Cange, où sont réunis dans un seul ordre alphabétique les travaux des bénédictins, de Dom Carpentier, d'Adelung et ceux qui sont dus au nouvel éditeur, M. Henschel.

« La plus grande entreprise des deux frères, la nouvelle édition du *Thesaurus Græcæ Linguæ,* est une de celles qui honorent le plus notre époque (1). Aucune ne saurait être plus nationale, puisque le fond de l'ouvrage appartient à notre illustre Henri Estienne. Mais depuis trois cents ans la science avait fait bien des progrès; bien des textes d'auteurs étaient incorrects, soit dans les manuscrits, soit dans les éditions publiées à cette époques; d'autres textes étaient inconnus encore; et, pour remettre au niveau de la science l'admirable *Trésor* laissé par Henri Estienne, il fallait de savants et immenses travaux. La principale difficulté pour M. A. F.-Didot, qui, pour répondre à un vœu paternel, avait voulu exécuter cette docte entreprise, était de trouver des hommes dont les noms fussent dignes d'être placés à côté de celui d'Henri Estienne. Il établit une vaste correspondance avec les érudits les plus distingués de divers pays; la plupart répondirent à cet appel, fait au nom de la science. Animés par le zèle de l'éditeur, MM. Ast, Boissonade, Cramer, Hase, Jacobs, Osann, Rost, Schæfer, Struve, Tafel, etc., etc., s'empressèrent de le seconder, et les frères Dindorff, professeurs à Leipzig, prirent, conjointement avec M. Hase, la direction de cette entreprise, commencée d'abord avec le concours de MM. de Sinner et Fix. Dans les prolégomènes, M. A. F.-Didot a constaté l'authenticité des notes et additions écrites de la main de Henri Estienne sur l'exemplaire de la Bibliothèque impériale de Vienne. Elles ajoutent un nouveau mérite à l'édition française.

« M. A. F.-Didot a trouvé le même zèle chez les érudits les plus distingués de tous les pays pour le seconder dans la publication de la *Bibliothèque des auteurs grecs,* où le texte, revu sur les manuscrits et complété d'un grand nombre de fragments inédits, est accompagné de traductions latines entièrement revues et souvent tout à fait nouvelles; leur fidélité rigoureuse sert de commentaire au texte, lequel est suivi d'*Index* nouveaux, plus complets que les précédents. Des commentaires accompagne-

(1) Voir à la page 283 de cet ouvrage, tome I, l'article *Henri II Estienne.*

Digitized by Google

ront cette *Bibliothèque grecque*, publiée dans le même format grand in-8° que la *Bibliothèque latine-française* dirigée par M. Nisard et que la *Bibliothèque française* qui est aussi accompagnée de notes des critiques les plus éminents. Cet ensemble forme déjà 200 volumes, équivalant à mille volumes ordinaires.

« A côté de ces grandes entreprises, MM. Firmin-Didot frères ont publié, à des prix modiques, des ouvrages non moins utiles à l'instruction du peuple qu'à celle des diverses classes de la société. L'un des plus importants est l'*Univers pittoresque*. Des savants, des voyageurs et des littérateurs distingués, animés du désir de populariser les sciences historiques et géographiques, ont apporté à ce recueil le tribut de leurs travaux, de leurs découvertes, ou de leurs observations.

« Parmi d'autres publications non moins utiles, rédigées par des savants du plus grand mérite, nous citerons l'*Encyclopédie moderne* et la *Nouvelle Biographie générale*; le *Dictionnaire de la conversation et de la lecture*, répertoire des connaissances usuelles et indispensables à tous. »

Aux expositions de 1844 et de 1849, M. Ambroise Firmin-Didot, comme membre du jury, avait été chargé du rapport sur toutes les industries ayant trait à la typographie. En 1851, par un choix fait à l'unanimité, le jury international le nomma encore rapporteur de la première *exposition universelle* à Londres. Dans son rapport, imprimé à l'Imprimerie impériale, comme dans son *Essai sur la Typographie*, œuvre éminente, dont nous avons déjà parlé, il constate les progrès de l'imprimerie et des arts qui s'y rattachent, depuis leur origine jusqu'à nos jours.

Nous ne pourrions, sans dépasser les bornes de ce travail, mentionner seulement les titres des principales publications, riches et monumentales, inscrites dans le Catalogue de cette maison.

Nous nous en dédommagerons en citant, parmi les titres plus personnels à M. Ambroise Firmin-Didot, ses *Notes d'un voyage dans le Levant* in-8°, 1826, dont

Digitized by Google

nous avons déjà parlé ; les *Fragments sur la Grèce de M. Pouqueville;* une *Traduction de l'Histoire de Thucydide*, 4 vol. in-8°, 1833, également mentionnée par nous; ses *Dissertations sur Joinville*, en tête de ses Mémoires, 1 vol. in-18, 1859; son *Essai sur la Typographie*, in-8°, 1852; enfin ses *Estienne*, ses *Alde*, extraits de la *Nouvelle Biographie générale*, in-8°, 1855; plusieurs opuscules, tels que sa notice sur le *Missel de Jacques Juvénal des Ursins*, superbe manuscrit cédé à la ville de Paris par M. A. F.-Didot qui l'avait acquis au prix de 35,000 fr., et plusieurs écrits sur la *Propriété littéraire et artistique* dans le but d'éclairer la discussion des commissions instituées à diverses époques par le gouvernement pour élucider cette question controversée, commissions dont M. A. F.-Didot, ainsi que son père, a été membre, etc.; ses *Essais typographiques et bibliographiques sur la gravure sur bois*, 1 vol. in-8°, 1863; sa *Réponse* à M. Egger sur le *prix du papier dans l'antiquité* et quelques autres sujets semblables qui devaient séduire cet auteur, si passionné pour les belles-lettres, et dans laquelle il se montre le digne successeur d'Henri II Estienne. Plus d'un auteur lui ont dû, ainsi qu'à son père, d'utiles conseils lors de l'impression de leurs ouvrages confiés à leurs presses et quelquefois même une collaboration profitable; nous citerons particulièrement la traduction d'Homère par M. Dugas-Montbel.

Comme membre du Conseil municipal de Paris, fonction honorable qu'il occupe depuis quatorze ans, M. A. F.-Didot, en 1855, contribua puissamment, par les *Considérations* qu'il présenta au comité du Conseil

Digitized by Google

municipal dans la séance du 25 janvier, à faire rejeter le projet présenté par M. le préfet pour l'établissement d'un *droit d'octroi sur le papier*. Dans un écrit où il expose les conséquences fâcheuses d'une telle mesure et démontre les motifs qui, à toutes les époques, la firent repousser par l'opinion publique et abandonner presque aussitôt qu'elle fut tentée, « il conjure « ses honorables collègues de repousser l'octroi sur « le papier, attendu que, si l'on veut établir de nou- « veaux droits sur les matières servant à l'industrie « parisienne, le papier, moins que tout autre pro- « duit, doit être l'objet de la *préférence* dont il est « menacé..... Le tort qui en résulterait, sous le rap- « port politique et commercial, excéderait de beau- « coup le faible avantage qu'on espère retirer de « cette mesure, pour satisfaire aux besoins de la « caisse municipale. »

En 1855, alors que la reine d'Angleterre vint rendre visite à Paris à l'empereur des Français, M. Ambroise Firmin-Didot fut délégué avec un de ses collègues, M. le conseiller Victor Foucher, pour se rendre à Boulogne, afin d'y recevoir, au nom du Conseil, le Lord-Maire et la députation de la cité de Londres, invitée par M. le Préfet de la Seine, au nom de la ville de Paris, à venir recevoir l'hospitalité que la ville de Londres avait offerte peu auparavant à M. le Préfet de la Seine et à une députation du Conseil municipal de Paris.

M. A. Firmin-Didot, après avoir témoigné au Lord-Maire, qui, par une circonstance remarquable, est à la fois un artiste distingué et un éditeur de grands ou-

Digitized by Google

vrages de sciences et d'art, la satisfaction qu'il éprouvait de pouvoir lui exprimer les sentiments de confraternité qui les unissent, lui adressa ces paroles :

MILORD ET MESSIEURS,

Délégués par le Corps municipal de la ville de Paris, nous sommes heureux, mon confrère et moi, de nous trouver ainsi les premiers à vous féliciter de votre heureuse arrivée, et de voir, pour la seconde fois à quatre années de distance, Son Excellence le Lord-Maire, et ses honorables amis, Messieurs les Magistrats de la puissante cité de Londres, venir en France resserrer les liens d'amitié et de confraternité qui unissent et doivent unir à jamais l'Angleterre et la France.

C'est surtout dans la ville de Boulogne, où fut élevée, au commencement de ce siècle, une colonne qui, consacrée maintenant à de plus heureux souvenirs, ne doit plus rappeler aux siècles futurs que des sentiments d'une amitié cordiale, qu'il nous est doux de proclamer le nouvel avenir dû au progrès de la civilisation et à la sagesse des deux puissants souverains qui régissent l'Angleterre et la France.

Il était réservé à notre siècle de voir trois grandes nations, jusqu'ici divisées par la différence de leurs dogmes religieux, l'Angleterre, la France et la Turquie, se réunir, dans un intérêt commun, pour combattre le colosse du Nord avec autant de courage que de désintéressement, dans ces contrées lointaines où le cri de la guerre fait retentir les échos de la Tauride, tandis qu'embelli par les arts de la paix, Paris va vous offrir, à l'exemple de Londres en 1851, la réunion des produits de l'industrie de tous les pays. L'absence d'un seul s'y fera remarquer, et cependant les envois de son industrie n'eussent pas été repoussés s'ils se fussent présentés. Tant il est vrai qu'aujourd'hui, même en temps de guerre, les sentiments d'union survivent aux inimitiés passagères, et protégent l'avenir du monde civilisé ; les seules luttes doivent y être désormais celles de l'industrie, des lettres, des sciences et d'une sympathie réciproque.

Dans cette carrière pacifique, les conquêtes tourneront au profit de tous ; la prospérité de l'Angleterre fait la prospérité de la France, comme la prospérité de la France fait celle de l'Angleterre.

Aux arts de la paix garantis par l'alliance de la France et de l'Angleterre !

Lors de la cérémonie de la pose de la première pierre pour la reconstruction de la Sorbonne, le *Mo-*

Digitized by Google

niteur rapporte le discours que M. Ambroise Firmin-Didot prononça le 14 août 1855 comme membre du Conseil municipal, « en recueillant toutes les marques d'assentiment d'un nombreux auditoire réuni sur la place de la *Sorbonne.* » Après avoir rappelé que c'est dans ces lieux mêmes *in ædibus Sorbonæ* que le premier livre fut imprimé à Paris par Ulrich Géring, dont M. Didot mentionne les services et la générosité envers l'Université; il termine ainsi son discours :

Espérons que l'heureux accord qui régna, dès son origine, entre la Sorbonne et l'imprimerie, s'il fut parfois troublé par des *erreurs* réciproques, contribuera désormais à accélérer le progrès des lettres et des sciences, qui font la dignité de l'homme dans la bonne fortune et sa consolation dans la mauvaise.

M. Ambroise Firmin-Didot est tout à la fois graveur, fondeur de caractères, libraire, typographe, imprimeur du roi jusqu'à la chute de Charles X; en 1827 il fut membre de la Chambre de commerce, du Conseil des manufactures en 1832 et du Conseil municipal de Paris en 1848. Il a fait partie du jury des expositions industrielles nationales de 1844 à 1849, ainsi que des expositions universelles de Londres (1851) et de Paris (1855), et a été nommé rapporteur des sections de l'imprimerie et de la papeterie et des arts qui s'y rattachent, à toutes les expositions. Il a obtenu dans toutes la médaille d'or; il est président honoraire du Cercle de la Librairie, de l'Imprimerie et de la Papeterie. Décoré de la Légion d'honneur en 1825, il a été nommé officier de l'Ordre le 13 novembre 1860. Il avait succédé à son père comme imprimeur de l'Institut de France en 1855.

Digitized by Google

Nous ne faisons que lui rendre la plus stricte justice en le proclamant l'honneur et la gloire de la typographie française, non-seulement de notre époque, mais de notre siècle.

Hyacinthe Firmin-Didot, fils de *Firmin* et frère de *M. Ambroise-Firmin*, naquit à Paris en 1794.

Il fit ses études au collége de Sainte-Barbe. Il est aussi imprimeur et dirige avec son frère, depuis 1827, l'importante maison de leurs ancêtres. Partageant avec son frère toutes les médailles d'or que leur maison a obtenues à toutes les expositions, il s'est attaché plus spécialement à l'administration de leur colonie ouvrière du Mesnil, dont il est le chef titulaire et qui lui doit son école modèle de jeunes filles typographes, instruites à une école gratuite dirigée par les sœurs de la Charité, école qu'il a fondée.

Chevalier de la Légion d'honneur, il est depuis plusieurs années membre du Conseil général de l'Eure et remplit plusieurs fonctions municipales.

Paul Firmin-Didot, fils de *M. Hyacinthe*, est né en 1822.

Il s'occupe particulièrement de chimie et des applications pratiques des sciences à l'amélioration des papeteries que son père et son oncle possèdent à Sorel et au Mesnil ; il est juge suppléant du Tribunal de commerce de la Seine et fait partie de la raison sociale de la maison de librairie et d'imprimerie de *Firmin Didot frères et Ce*.

En 1855, M. Paul, en collaboration avec M. Barruel, a fait paraître une brochure in-8°, intitulée :

Digitized by Google

Nouveau mode de blanchiment des chiffons et des plantes textiles par l'adjonction du gaz acide carbonique.

Alfred Firmin-Didot, fils d'*Ambroise*, né en 1821, dirige, avec son cousin germain Paul, les divers établissements de la famille et fait aussi partie de la raison sociale. Il s'est plus particulièrement adonné à l'étude des langues anciennes et modernes. Il est en relations suivies avec l'Allemagne, où MM. Didot ont une maison à Leipzick, et avec les États-Unis, où ils en possèdent une autre à Boston. Il a publié, en 1852, une traduction française qu'il a faite du texte inédit de Nicolas de Damas, auteur d'une *Vie de César*. Ce texte, qui était enfoui dans la bibliothèque de l'Escurial, fait partie de la Bibliothèque des auteurs grecs, publié par M. A. Firmin-Didot.

Tous deux secondent depuis plus de vingt ans leur père et leur oncle dans les soins incessants qu'exigent la typographie et la papeterie pour se maintenir au premier rang.

LOUIS XV (DE 1715 A 1774).

Philippe-Nicolas Lottin, imprimeur-libraire.

1717. Lottin (*Philippe-Nicolas*), gendre d'*Augustin Le Mercier*; libraire en 1717; se marie en 1718; en 1724 imprimeur; marguillier de Saint-Séverin en 1737; mort en 1751.

1751. Lottin (*Marie-Marguerite*), fille d'*Augustin Le Mercier*, veuve du précédent, libraire en 1752; se démet de son imprimerie en 1758; morte en 1759, à Paris, rue Saint-Jacques, paroisse Saint-Séverin.

1746. Lottin (*Augustin-Martin*), 1er fils de *Philippe-Nicolas* et gendre de *Louis-Boulanger*, libraire en 1746; imprimeur en 1752; le 10 septembre 1760, nommé imprimeur-libraire ordinaire de M. le duc de Berry, par brevet, signé du duc de La Vauguyon : le 30 décembre 1765, nommé im-

Digitized by Google

primeur-libraire ordinaire de Monseigneur le Dauphin ; du 9 au 21 mars, il a l'honneur d'enseigner à Monseigneur le Dauphin (depuis Louis XVI), les principes de l'art typographique ; le 1er mars 1768, nommé imprimeur-libraire ordinaire de la ville, par brevet; le 18 septembre 1775, imprimeur-libraire du roi, par brevet, signé *Louis*, et contre-signé *De Lamoignon*. En 1788, il demeurait rue Saint-André-des-Arts.

1758. Lottin (*Antoine-Prosper*), 3e fils de *Philippe-Nicolas*, libraire en 1758, adjoint en 1773 ; en 1788 il demeurait rue de la Bourbe.

1758. Lottin (demoiselle *Marguerite*), 1re fille de *Philippe-Nicolas*, veuve de *Denis-Antoine* Pierre. (Voyez ce nom.)

1758. Lottin (demoiselle *Julie*), 3e fille de *Philippe-Nicolas*, femme de *Jacques-Hubert-Butard*, 1740 ; morte à Saint-Cloud en 1786, et inhumée près de son père.

1784. Lottin de Saint-Germain (*Jean-Roch*), fils de *Jean*, de Saint-Germain-en-Laye, gendre d'*Antoine Dumas* et cousin des précédents et du suivant ; libraire en 1784 ; imprimeur la même année pour exercer concurremment avec *Augustin-Martin Lottin* ; en 1784 nommé imprimeur-libraire ordinaire de la ville pour exercer de même avec le même *Augustin-Martin* ; en 1788, il demeurait rue Saint-André-des-Arcs.

1787. Lottin (*André-Augustin*), fils d'*Augustin-Martin*, libraire en 1787 ; en 1788, il demeurait rue Neuve-Notre-Dame.

1787. Lottin (*Marie-Sophie*), fille d'*Augustin-Martin*), 1re femme d'*Eugène Onfroy*, 1772.

Dans la généalogie des Lottin, que nous venons de rapporter, et qui est due à l'un de ses membres, Roch Lottin de Saint-Germain, nous voyons que le fondateur de cette très-honorable famille fut un *Philippe-Nicolas Lottin*, imprimeur-libraire, et marguillier de Saint-Séverin.

Ce Lottin était fils de *Martin*, marchand au bourg de Gamaches, en Picardie, diocèse d'Amiens, bourg où naquit, à la fin du xve siècle, le savant Vatable depuis gendre de *Pierre-Augustin Le Mercier*.

Voici ce que nous apprend encore Roch Lottin de Saint-Germain; c'est un éloge funèbre de Philippe-Nicolas, son parent.

Digitized by Google

Après avoir quitté l'état ecclésiastique, que ses parents lui avaient fait embrasser, dans l'intention de le faire succéder à une cure qui depuis un demi-siècle était dans sa famille maternelle, il se décida pour la librairie et il fit son apprentissage chez MM. Léonard Desprez et Coignard.

Dès qu'il fut établi libraire-imprimeur, il prit pour enseigne LA VÉRITÉ, et l'on peut dire qu'il lui voua sans réserve son commerce, sa profession et sa vie.

Sa piété éclairée par une saine théologie, dont il avait fait le cours avec un grand succès, le mit à portée non-seulement de rejeter les *ouvrages* d'un mérite équivoque, mais de choisir, parmi les *traités* de dévotion qui lui étaient offerts, ceux qu'il trouvait composés d'après les vrais principes.

Pour faire ce religieux discernement, il avait la modestie de ne pas s'en rapporter à lui seul, et recourait souvent aux lumières des plus célèbres théologiens du temps, qui furent toujours autant ses amis que ses guides.

Il porta dans toutes ses entreprises la même délicatesse.

Aussi, après avoir vécu sans reproche, mourut-il sans remords, laissant pour toute fortune (fruit d'un commerce laborieux de trente-trois ans) de grands exemples, à une époque digne de lui, et de sept enfants qui restaient alors de quatorze, la consolation d'en voir un engagé dans la milice sainte, quatre dans la librairie, et deux dans des professions d'arts honorables (gravure et architecture). »

Certes, un tel libraire, si saint, si orthodoxe, était bien digne de l'épitaphe qui suit : ce fut la piété filiale qui en fit la pompeuse rédaction et qui la fit graver sur la pierre sépulcrale de cet imprimeur-libraire :

HIC RESURRECTIONEM EXPECTAT
PHILIPPUS-NICOLAUS LOTTIN
TYPOGRAPHUS PARISINUS.
Quam amplexus est artem,
Indefesso labore, probitate incorruptâ,
Per trigenta et tres annos
EXERCUIT ;
Innumeris propè libris,
Ad informandos præsertim mores,

Digitized by Google

Veramque ac genuinam fidem stabilendam
Utilissimis.
NOBILITAVIT
In iis edendis
Alieno magis quàm suo consulens commodo,
Ecclesiam ditare maluit quam familiam,
Verus ipse moribus ac Fide Ecclesiæ filius,
Hunc repentina, non improvisa, Mors
Hoc in vico
E vivis eripuit, cœlo maturum,
Die dominicæ Trinitatis, 6 *Junii anno*
M D CCLI,
Ætatis verò ejus ferè 66.
Hoc optimo Parenti Monumentum posuere Nati.

Augustin-Martin LOTTIN, fils de *Philippe-Nicolas*, fut nommé libraire en 1746. (Voyez la note qui le concerne dans sa généalogie déjà citée.)

Il existe un portrait de A. M. Lottin, dessiné par Fouquet, gravé par Chrétien, inventeur du *physionotrace* en 1792. Au haut de ce portrait, on lit : *Amicus*, *amicum*, *amicis*, et au bas est écrit : Cet imprimeur a enseigné l'art de l'imprimerie à LL. MM. Louis XVI et Louis XVIII, et à S. A. R. Monsieur, comte d'Artois : quarante-deux ans d'exercice, de 1746 à 1788; il exercait encore 1789.

On sait que Louis XVI aimait les arts manuels ; il était, rapporte-t-on, habile serrurier et horloger. Son goût pour la typographie fut dirigé par les soins d'Augustin-Martin Lottin. Cet imprimeur lui enseigna les principes de l'art, du 9 au 21 mars 1766, dans le château de Versailles; les progrès de ce jeune prince, âgé alors de douze ans seulement, furent, à ce qu'il paraît, si rapides, que, dans la même

Digitized by Google

année, il produisit son œuvre typographique. (Voy. 4e partie, p. 338).

Pour l'auguste élève, la presse était alors un jeu fort innocent; mais cette même presse devait le conduire à l'échafaud.

Le hasard se plaît quelquefois à graver, plutôt qu'à détruire, dans l'esprit du peuple, certains préjugés, certaines croyances qui sont les fruits de la faiblesse du caractère, de la superstition ou de l'ignorance.

Il existe, par exemple, un nombre fatidique que l'on évite ordinairement avec grand soin dans une société composée de plus de douze personnes; c'est le nombre TREIZE.

La superstition attribue à ce nombre que, si treize personnes sont réunies, un malheur inévitable pourra arriver à l'une d'elles dans un temps plus ou moins éloigné, il est vrai; dans les campagnes surtout, même quelquefois à Paris, on évite avec le plus grand soin de se trouver réunis *treize* à table.

Nous avons l'air ici de servir un hors-d'œuvre; non, ce que nous rapportons, est d'accord avec le sujet que nous traitons; nous donnons cette observation pour ce qu'elle vaut, rien de plus, rien de moins.

Depuis l'introduction de l'art typographique à Paris, jusqu'en 1789, la France fut gouvernée par *treize* rois, et l'infortuné Louis XVI fut le *treizième*.

Il dut payer de sa tête la fatalité attachée à ce nombre *treize*.

JEAN-ROCH LOTTIN (*de Saint-Germain*) fut nommé

Digitized by Google

libraire en 1784, et imprimeur la même année.

Il est auteur d'un ouvrage précieux, dont les quelques exemplaires qui restaient encore furent brûlés (1834) dans le grand incendie de la rue du Pot-de-Fer. Ce livre, devenu excessivement rare et très-cher, a pour titre : *Catalogue chronologique des libraires et imprimeurs de Paris, depuis 1470 jusqu'en* 1789, 1 vol. in-4°.

Nous avouerons très-franchement que cette œuvre nous a été d'une grande utilité, et que nous y avons puisé les renseignements les plus utiles, parce que les archives de la Communauté des libraires et imprimeurs de Paris, dans lesquelles Lottin lui-même a puisé pendant plus de quarante ans, ont été dispersées et anéanties par la Révolution de 1789.

Cette honorable famille était représentée encore comme imprimeur de la Préfecture, en 1840, par M*** Lottin de Saint-Germain.

Dans le prochain volume, *Variétés bibliographiques et anecdotiques*, tome III, de cette 3e partie, dont nous rassemblons les matériaux, nous aurons l'occasion de parler de nouveau avec des détails inédits et curieux, de ce Jean-Roch Lottin de Saint-Germain.

1718. Hippolyte-Louis Guérin, imprimeur-libraire.

1606. Guérin (*Claude*). Voyez *De la Tour*.

1685. Guérin (*Louis*), de Bray-sur-Seine, libraire le 7 septembre 1685; adjoint le 12 mai 1608; marguillier de Saint-Benoît, syndic le 17 juin 1705; mort en 1719, paroisse Saint-Benoît.

1719. Guérin (N. veuve de *Louis*), libraire.

1718. Guérin (*Hippolyte-Louis*), 1er fils de *Louis* et gendre de N. *Os-*

Digitized by Google

mont, par demoiselle N., morte avant lui, nommé libraire le 22 février 1718; marguillier de Saint-Benoît en 1741; imprimeur le 18 mars 1752; mort en 1765, dans sa soixante-huitième année, rue Saint-Jacques, paroisse de Saint-Benoît.

1722. Guérin (*Jacques*), 2e fils de *Louis*, libraire le 13 juillet 1722; imprimeur le 26 avril 1729; adjoint le 5 octobre 1743; mort le 5 janvier 1752, rue du Foin. Il était imprimeur de Mesdames de France.

1712. Guérin (N. fille aînée de *Louis*), femme de *François Rochard*.

1745. Guérin (N. fille d'*Hippolyte-Louis*), femme de *Louis-François De la Tour*, secrétaire du roi, en 1745.

Hippolyte-Louis Guérin, gendre d'Osmont, fut nommé libraire en 1718 et imprimeur en 1752.

Il publia d'excellents ouvrages, et notamment les *Œuvres de Cicéron*, traduites en français par l'abbé d'Olivet, avec notes et commentaires, 9 vol. in-4°.

Cet imprimeur, dans une note, nous apprend que d'Olivet, qui cultivait les lettres avec un entier désintéressement, voulant élever un monument à l'orateur romain, ne demanda aucune rétribution pour le long travail que lui coûta cette édition.

Trouverait-on de nos jours, parmi tous nos savants et la myriade de gens de lettres que possède la France, un second exemple d'un tel désintéressement et d'un tel amour pour la gloire des sciences et des belles-lettres?

« Je lui dois, dit *Jean-Roch Lottin*, tout ce que j'ai pu sçavoir de bibliographie; aussi conservé-je précieusement ses cahiers. »

Voyez ce qu'ont dit de ce vraiment célèbre libraire-imprimeur, l'abbé Brottier, dans la préface de son *Traité*, page xxxiij; Meunier de Querson, dans ses *Annonces et avis divers*, 1765, n° 46; Bruté, curé de

Digitized by Google

Saint-Benoît, dans sa *Chronique* des curés de Saint-Benoît, et enfin l'auteur du *Supplément au Dictionnaire historique* de Ladvocat, verbo *Guérin*.

La famille des Guérin, qui s'est éteinte en 1789, remontait à 1683 ; elle comptait donc 106 ans d'honorables travaux en librairie.

1720. Jean Desaint, libraire.

1720. Desaint (*Jean*), né à Guinecourt-lès-Beauvais, gendre de N. *Serqueil*, par *Marie-Geneviève*, morte le 10 mai 1756, paroisse Saint-Etienne, libraire-juré le 19 juin 1720, reçu à la chambre le 4 mai 1726 ; mort le 21 août 1776, paroisse Saint-Séverin.

1759. Desaint (*Nicolas*), né à Beauvais, 1er neveu de *Jean*, libraire le 5 janvier 1759 ; mort en 1771, paroisse Saint-Séverin.

1771. Desaint (*Catherine-Michelle Chauchat*), veuve de *Nicolas*, libraire le 24 mars 1771 ; en 1788 elle demeurait rue Saint-Jacques.

1776. Desaint (*Jean-Charles*), né à Beauvais, 2e neveu de *Jean* et gendre de N. *Michaux*, libraire le 26 avril 1776, imprimeur le 30 mars 1779. En 1788 il était imprimeur du Châtelet, et demeurait rue Saint-Jacques.

1720. Jean Desaint, libraire-juré.

Jean-Charles Desaint, neveu de Jean, devint à son tour libraire en 1776, et imprimeur en 1779.

Cette honorable famille s'est fort distinguée par son instruction et ses nombreuses publications.

1720. Jean-Baptiste Osmont, libraire.

1618. Osmont (*Jacques*), libraire ; il exerçait encore en 1627.

1686. Osmont (*Charles Ier*), gendre de *Jacques Compaing*, veuve de *Jacques*, libraire ; mort en 1690.

1690. Osmont (N. fille de *Jacques Compaing*), veuve de *Charles Ier*, libraire ; morte en 1703.

1688. Osmont (*Charles II*), fils de *Charles Ier*, libraire le 17 août 1688 ; marguillier de Saint-Séverin en 1707, adjoint en 1713 ; mort vers 1730.

Digitized by Google

1718. Osmont (fille de N.), femme d'*Hippolyte-Louis* Guérin.

1713. Osmont (*Jacques-Philippe-Charles*), 1er fils de *Charles II* et gendre de N. *De la Roue*, par *Marie-Anne*, libraire le 30 avril 1715, imprimeur le 4 août 1722; se démet de son imprimerie en 1748.

1756. Osmont (*Marie-Anne*), fille du précédent, veuve de *François Delaguette*, 1756, libraire.

1720. Osmont (*Jean-Baptiste*), 2e fils de *Charles II*, libraire; retiré en 1775, ou mort.

1758. Osmont (*Françoise-Gabrielle-Monique*), fille de N.

1722. Osmont (*Abraham-Louis*), 3e fils de *Charles II*, libraire en 1722; mort ou retiré en 1762.

1720. Jean-Baptiste Osmont, libraire, a publié le *Dictionnaire typographique, historique et critique de livres rares, singuliers, estimés et recherchés en tous genres*, contenant, par ordre alphabétique, les noms et surnoms de leurs auteurs, les lieux de leur naissance, le temps où ils ont vécu et celui de leur mort, avec des remarques nécessaires pour en distinguer les bonnes éditions, et quelques anecdotes historiques, critiques et intéressantes, tirées des meilleures sources. On y a joint le prix qu'ils se vendaient la plupart dans les ventes. Paris, 1768, 2 vol. in-8°.

La librairie d'Osmont, qui datait de 1618, existait encore en 1782; cette famille distinguée comptait donc alors 144 ans d'honorables travaux.

1723. Louis-Laurent Anisson, imprimeur.

1691. Anisson (*Jean*), fils de *Jean*, libraire de Lyon, nommé, libraire et imprimeur, 26 janvier 1691; en 1701, directeur de l'Imprimerie royale; mort en 1721.

1724. Anisson (*Louis-Laurent*), de Lyon, neveu de *Jean* et frère de *Jacques-Louis-Laurent*, libraire et imprimeur, en 1724. Le 23 juin, directeur de l'Imprimerie royale. Mort en 1761 le 18 octobre.

Digitized by Google

1733. Anisson du Perron (*Jacques-Louis-Laurent*), de Lyon, neveu de *Jean* et frère puîné de *Louis-Laurent*, directeur de l'Imprimerie royale, en remplacement de son frère, en 1733.

Anisson (N. fils de *Jacques-Louis-Laurent*), 17.., a la survivance de la place de directeur de l'Imprimerie royale.

1691. JEAN ANISSON, fils de Jean, libraire à Lyon, fut reçu, en 1691, libraire-imprimeur.

En 1701, il fut nommé directeur de l'Imprimerie royale.

LOUIS-LAURENT ANISSON fut nommé en 1723, directeur de l'Imprimerie royale en survivance (1), il a publié : *Premier mémoire sur l'impression des lettres*, suivi de la *Description d'une nouvelle presse, exécutée pour le service du roi*, et publiée par ordre du gouvernement. Paris, Moutard, 1785, in-4°.

Ce mémoire, selon M. GABRIEL PEIGNOT, *Répertoire bibliographique*, prouve combien l'auteur s'était occupé du mécanisme de l'art typographique. M. Anisson a péri, en 1793, victime du tribunal révolutionnaire.

JACQUES-LOUIS-LAURENT ANISSON DU PERRON, de Lyon, neveu de Jean et frère puîné de Louis-Laurent, fut, en 1733, nommé directeur de l'Imprimerie royale en place de son frère (2).

1724. CHARLES-JEAN-BAPTISTE DELESPINE, libraire-imprimeur.

1700. Delespine (*Jean-Baptiste-Alexandre*), libraire en 1700, impri-

(1) Voir, *Histoire du Livre*, t. II.

(2) Voir la *Notice historique sur l'Imprimerie nationale*, par M. Auguste Bernard. Paris, petit in-8°, de 128 pages, 1848.

Digitized by Google

meur ordinaire du roi en 1702, adjoint en 1712, consul en 1733, juge-consul en 1739, se démet de son imprimerie en 1741; mort en 1767.

1726. Delespine (*Charles-Jean-Baptiste*), fils du précédent, gendre de *Guillaume II Desprez*, par *Catherine-Élisabeth*, libraire en 1726, imprimeur en 1741.

Charles-Jean-Baptiste Delespine devint veuf en 1748; il se trouvait à la cour du roi de Pologne, où il s'était rendu pour présenter à Frédéric-Auguste III l'*Histoire générale d'Allemagne*, par le P. Joseph Barre, chanoine régulier de Sainte-Geneviève et chancelier de l'Université de Paris, 11 vol. in-4°, dont le roi avait agréé la dédicace.

En 1749, il se démit de son imprimerie, et fut nommé, en 1771, huissier du cabinet de Madame la Dauphine.

Il mourut en 1787.

1733. André-François le Breton, imprimeur-libraire.

1600. Le Breton (*Guillaume*), libraire.

1690. Le Breton (*François Ier*), libraire.

1703. Le Breton (*François II*), libraire.

1705. Le Breton (*Nicolas-François*), 2e fils de *François Ier*, libraire; mort en 1746.

1746. Le Breton (veuve du précédent), libraire.

1733. Le Breton (*André-François*), petit-fils maternel de Laurent d'Houry, nommé libraire le 1er septembre 1733, imprimeur le 5 mars 1746, adjoint le 19 août 1747, syndic le 15 juin 1762, consul le 29 janvier 1767, juge-consul le 29 janvier 1770; il se démet de son imprimerie le 13 août 1773, et meurt le 4 octobre 1779, imprimeur ordinaire du roi, doyen des syndics. Il demeurait rue Hautefeuille, paroisse Saint-Séverin.

1779. Le Breton (*Marguerite Vaux*), veuve d'*André-François*, libraire et ancien imprimeur; morte le 25 octobre 1785, rue Hautefeuille.

Digitized by Google

Le milieu du XVIIIe siècle, époque d'un grand mouvement littéraire, fut signalé par le zèle, l'ardeur et l'émulation qui se manifesta dans la typographie.

Sa place était marquée dans le monument de l'*Encyclopédie* et l'article IMPRIMERIE, qui parut en 1765, avait été rédigé par le *prote* de Le Breton, imprimeur de l'*Encyclopédie*, syndic de la Communauté et depuis consul, juge-consul, l'un des hommes qui ont le plus honoré le commerce de la librairie par leur mérite, la probité et l'exemple de leur vie laborieuse.

L'*Encyclopédie* ou *Dictionnaire raisonné des sciences, des arts*, etc., par Diderot et d'Alembert, fut imprimée, de 1751 à 1772, en 28 volumes in-fol. Dans cet immense travail on ne trouve pas de distinction établie entre les fonctions de *prote* et celle de *correcteur ;* les imprimeries, à cette époque, bien moins considérables que celles de nos jours, permettaient à la même personne d'être à la fois prote et correcteur.

La famille de Le Breton pouvait s'enorgueillir de très-honorables travaux.

1735. PIERRE-GUILLAUME SIMON, libraire et imprimeur.

Il a existé deux familles de ce nom. *Première famille:*

Pierre SIMON, fils d'un marchand tireur d'or de Paris, fut nommé libraire-imprimeur le 6 février 1721 ; il eut l'honneur de devenir adjoint-syndic le 21 août 1736.

Il était imprimeur du Clergé de France, du Parlement et de l'Archevêque. Il mourut le 29 juin 1741, rue de la Harpe.

Digitized by Google

Pierre-Guillaume SIMON, gendre, 1° de Louis-Denys *De La Tour*, 2° de Charles *Dupré*.

En 1735 il fut nommé adjoint, puis, en survivance de son père, imprimeur du Parlement ; libraire-imprimeur du clergé de France sans exercice, puis enfin, en exercice, après la mort de son père.

Il mourut, en 1785, à l'âge de soixante-cinq ans, rue Saint-Jacques.

Il existe à la Bibliothèque impériale un portrait gravé de cet imprimeur distingué, où se trouve la lettre suivante, écrite de la main de Simon, et adressée à M. Lenoir, conseiller d'État, lieutenant de police :

« Cette estampe a paru d'un grand mérite pour la ressemblance. Elle est si supérieure par la finesse du burin, qu'à ce *dernier titre seul* (ces mots sont soulignés dans la lettre) j'ose prendre la liberté de la mettre sous les yeux de Monsieur.

« Depuis trois ans un rhumatisme goutteux a privé Simon de présenter ses vœux annuels à ses supérieurs. »

Au bas de cette lettre une autre main a écrit ces lignes :

Cette estampe fut terminée à peine huit jours avant la mort de M. Simon, dont les amis ont exprimé leurs sentiments par ce distique :

Du suprême sénat (le *Parlement*) il eut la confiance,
De ses égaux l'amour, de son art la science.

Le plus distingué de la 2e *famille* fut : *Claude-François* SIMON, fils de *Claude*, gendre d'Antonin *Des Hayes*. Il fut nommé libraire en 1738, imprimeur en 1738, adjoint en 1756 ; il mourut à l'âge de 57 ans, rue des Mathurins-Saint-Jacques.

Digitized by Google

Ce Simon était imprimeur de la reine, du prince de Condé, de l'archevêque et de la Faculté de Théologie.

Il était chevalier de l'ordre du Christ et de l'Académie des Arcades de Rome.

Claude (*François*) aimait passionnément son art, qu'il avait étudié chez son père, typographe estimable. Il a rédigé les *Mémoires de Duguay-Trouin*, pour lesquels il reçut une médaille d'or du roi en 1740. Il a publié la *Bible hébraïque* du Père Houbigans, 4 vol. in-fol.

Claude-François a laissé un *Traité complet d'imprimerie*, qui très-malheureusement n'a point été publié.

1736. CHARLES-ANTOINE JOMBERT, imprimeur-libraire.

1636. Jombert (*Jean Ier*), gendre de *Jean d'Houry*, libraire le 18 septembre 1686; mort en 1706.

1706. Jombert (N. fille de *Jean d'Houry*), veuve de *Jean Ier*, libraire.

1700. Jombert (*Claude*), fils de *Jean Ier*, libraire en 1700, marguillier de Saint-Benoît en 1723; mort en 1733, paroisse Saint-Benoît.

1706. Jombert (*Michel*), 2e fils de *Jean Ier*, libraire.

1758. Jombert (*Élisabeth Villery*), veuve de *Michel*, libraire.

1719. Jombert (*Jean II*), 3e fils de *Jean Ier*, libraire.

1762. Jombert (N. veuve *Jean II*), libraire en 1762; en 1763 il se retire à Saint-Clair-sur-Epte.

1736. Jombert (*Charles-Antoine*), fils de *Claude*, en 1736, 27 juillet, libraire, en 1733 adjoint, en 1734 imprimeur; en 1760 il se démet de son imprimerie; en 1712 il est nommé syndic, et meurt le 30 juillet 1784, à Saint-Germain-en-Laye.

1769. Jombert (*Claude-Antoine*), 1er fils de *Charles-Antoine* et gendre de N. *Deschamps*, par *Marie-Magdeleine*, morte le 24 juin 1780; libraire le 15 juin 1769; mort rue Dauphine.

1772. Jombert (*Louis-Alexandre*), 2e fils de *Charles-Antoine* et depuis gendre de *François-Ambroise Didot*; libraire le 13 octobre 1772. En 1789, il demeurait rue Dauphine, paroisse Saint-André-des-Arts.

1736. JEAN Ier JOMBERT, libraire. Il est le fonda-

Digitized by Google

teur d'une maison de librairie qui pendant plus de cent vingt ans illustra ce commerce.

Charles-Antoine Jombert, libraire en 1736.

« C'était, dit Gabriel Peignot, l'un des plus habiles libraires et imprimeurs de Paris, et à la fois mathématicien, amateur des arts, de la peinture, du dessin, de la gravure, de l'architecture. Il a publié sur ces arts beaucoup d'ouvrages qui enrichissent son savant *Catalogue*, dans lequel sont plusieurs autres grands ouvrages sur l'art militaire.

« Il fut adjoint et syndic en 1754.

« Il était imprimeur-libraire du roi pour l'art militaire, le génie, l'artillerie et la marine.

« Jombert eut pour fils *Claude-Antoine* et *Louis-Alexandre* : ce dernier est devenu le gendre de François-Ambroise Didot. »

Son portait a été gravé par *Saint-Aubin*, d'après Cochin.

Claude-Antoine Jombert, libraire en 1769, devint, comme son père, libraire du roi pour la guerre et l'artillerie ; son fils (*Louis-Alexandre*), gendre de François-Ambroise Didot, fut reçu libraire en 1772.

Firmin Didot, son beau-frère, lui succéda comme libraire.

Louis-Alexandre Jombert, libraire en 1772, gendre d'Ambroise-Firmin Didot, demeurait en 1780 rue Dauphine. Cette honorable famille a cessé d'exercer vers 1830.

1740. Charles Saillant fut un célèbre libraire, qui devint adjoint, consul et syndic en 1744.

Sa fille épousa *Nyon aîné*, libraire, quai Conti.

Digitized by Google

Voici la généalogie de cette célèbre famille; elle est des plus honorables et des plus glorieuses.

1716. Saillant (*Charles*), de Paris, fils de *Jacques*, contrôleur des rentes, et depuis gendre de *Jacques Vincent*, par *Geneviève*, morte à cinquante-deux ans, le 25 décembre 1774, rue Saint-Jean-de-Beauvais, paroisse Saint-Etienne.

1716, 22 septembre, il naît à Paris.

1740, 14 janvier, libraire; 1757, 8 août adjoint; 1769, 28 janvier, consul; 1774, 3 août, syndic; 1779, 28 janvier, juge-consul; 1786, 16 janvier, meurt rue du Jardinet, paroisse Saint-Côme; ancien marguillier de Saint-Etienne, administrateur des Petites-Maisons et de la Trinité, et trésorier des pauvres de Saint-Côme.

1741. Charles-Nicolas le Clerc, imprimeur et libraire.

1687. Le Clerc (*Nicolas*), libraire le 30 avril 1687; mort en 1742.

1742. Le Clerc (*Magdelène Le Comte*), veuve de *Nicolas*, libraire; morte le 15 janvier 1742 pensionnaire au Ministère des hospitalières du faubourg Saint-Marceau et inhumée à Saint-Médard.

1703. Le Clerc (*Charles*), neveu de *Nicolas*, libraire le 12 octobre.

1722. Le Clerc (*Jacques-Nicolas*), fils de *Nicolas*, libraire.

1741. Le Clerc (*Charles-Guillaume*), fils de *Charles* et gendre de *Jean-Baptiste-Louis Le Gras*, par *Marie-Anne-Thérèse*, morte le 17 mars 1784, quai des Augustins; 1741, 16 décembre, libraire; 1762, 15 juin, adjoint, archiviste de la Chambre syndicale, consul en 1773, syndic en 1780, juge-consul en 1784. En 1788 il demeurait quai des Augustins.

1762. Le Clerc (N. fille de *Charles*), femme de *Pierre-Alexandre-Laurent*, libraire.

1780. Le Clerc (N. fille de *Charles-Guillaume*), femme de *Jean-Baptiste Raucour*, libraire.

1770. Le Clerc (*Laurent-François*), fils de *Jacques-Nicolas*, libraire le 17 juin 1754, adjoint le 5 juillet 1770; en 1788, il demeurait quai de l'Horloge. *Voyez* tome II, page 285.

1786. Le Clerc (*François-Augustin*), du Bourg de Marseille dans le Beauvoisis, libraire le 9 décembre 1786; en 1788, il demeurait rue Saint-Martin.

Digitized by Google

Nous ferons observer qu'il y a eu deux familles portant le même nom de Le Clerc.

La première eut pour fondateur ANTOINE LE CLERC, qui fut reçu libraire en 1547.

Cette très-honorable famille n'exerça que pendant cinquante-neuf ans ; elle se confondit en 1606, en la personne de *N****, fille de *Jean Ier Le Clerc*, qui épousa *Jacques Ier de Sanlecque*.

Il ne s'agit ici que de la seconde famille de *Le Clerc* qui fut fondée par *Nicolas Le Clerc*, le 20 avril 1687, et qui subsistait encore en 1789, en la personne de *François-Augustin Le Clerc*, demeurant alors rue Saint-Martin, après plus de cent deux ans de très-honorables travaux.

L'un des membres de cette famille, CHARLES-GUILLAUME LE CLERC, fut nommé libraire-imprimeur en 1741, adjoint en 1762, archiviste de la Chambre syndicale en 1764, consul en 1773, syndic en 1780, juge-consul en 1784.

Certes, voilà des états de service des plus honorables ; nous les puisons dans Lottin. Si travail vaut noblesse, *Charles-Guillaume* aurait été le plus noble libraire-imprimeur de son temps.

Séguier, avocat général, dit Lottin, parlait ainsi de ce célèbre libraire :

« Nous avons une connaissance personnelle des talents, du mérite et de la probité du sieur Le Clerc ; nous n'hésitons pas à lui rendre la justice qui lui est due. »

Cet éloge suffit pour faire juger et apprécier ce libraire-imprimeur si distingué.

Digitized by Google

En 1789 *Charles-Guillaume* demeurait quai des Grands-Augustins.

Cette honorable famille s'est éteinte en 1858 dans la personne de M. *Théodore Le Clerc*, libraire, qui demeurait quai Notre-Dame (1).

1743. JEAN-BAPTISTE DESPILLY, fut nommé libraire en 1743.

1717. Despilly (*Robert-Marc Ier*), gendre de *Charles Lecomte*, libraire le 17 août 1717; mort en 1755, rue Saint-Jacques, paroisse Saint-Séverin.

1743. Despilly (*Jean-Baptiste*), fils du précédent et gendre de N. *Basile*, libraire le 11 mai 1743; adjoint le 11 mai 1765; en 1788 il demeurait rue Saint-Jacques.

1766. Despilly (*Robert-Marc II*), fils de *Jean-Baptiste*, libraire en 1766; en 1767, il alla s'établir à Nantes; où il exerçait encore en 1788.

C'est à ce libraire qu'on doit le *Journal de la librairie*, dont la première feuille parut le 1er janvier 1763, sous le titre de *Catalogue de livres nouveaux*, etc., permis. *Journal dont jamais ne s'est plaint aucun auteur, et dont ont eu et ont à se louer tous les écrivains.*

1745. LOUIS-FRANÇOIS DE LA TOUR, libraire.

1606. De La Tour (*Claude* dit *Guérin*), libraire; mort en 1627.

1627. De La Tour (N. veuve de *Claude*), libraire.

1648. De La Tour (*Louis*), fils de *Claude*, et gendre de *Nicolas Pillon*, libraire en 1648; mort en 1691.

1691. De La Tour (N. fille de *Nicolas Pillon*), veuve de *Louis*, libraire.

1681. De La Tour (*Louis-Denys*), fils de *Louis*, libraire en 1688, imprimeur en 1714; mort en 1756

(1) Voyez le *Livre d'or* au tome II, page 363.

Digitized by Google

1736. De La Tour (*Marie-Anne Mérigot*), veuve de *Louis-Denys*, libraire et imprimeur en 1736; morte en 1767.

1745. De La Tour (*Louis-François*), fils de *Louis-Denys*, gendre d'*Hippolyte-Louis Guérin*, libraire le 2 juillet 1745, imprimeur le 10 novembre 1750; se démet de son imprimerie le 11 décembre 1778; en 1779 il est nommé secrétaire du roi.

1738. De La Tour (*Marie*), fille de *Louis-Denys*, 1re femme de *Pierre-Guillaume-Simon*, libraire.

Cette honorable famille des *De La Tour*, qui commence en 1606, en la personne de *Claude De La Tour*, dit *Guerin*, a terminé sa carrière de librairie, au bout de cent trente-deux ans, en la personne de *Louis-François De La Tour*, qu'on pourrait nommer *De La Tour-Guérin*, parce qu'il a épousé le dernier rejeton de la famille *Guérin*, qui commença dans la librairie en 1683.

Claude de la Tour, dit Guérin, imprima: *l'Histoire de Grégoire de Tours*, in-8°, 1610; *le Mémoire de Pierre de Miraumont*, in-8°, 1612; *les Antiquitez de Paris*, par le Père du Breuil, in-4°, 1612.

1745. Louis-Jean de la Tour fut reçu libraire en 1745 et imprimeur en 1750.

Il se démit de son imprimerie en 1771 pour acheter une charge de secrétaire du roi en 1779.

Gendre et associé de *Guérin*, libraire et imprimeur de beaucoup de mérite, il réunit la fortune des deux maisons les plus riches de la librairie de Paris. On l'appelait De La Tour-Guérin.

Le titre d'imprimeur de la Compagnie des Jésuites, qui dut être très-productif à de La Tour pendant le long procès de cette riche compagnie, se trouve sur un médaillon au *Physionotrace*.

Louis-François de La Tour mourut à Paris en 1807, à l'âge de quatre-vingts ans.

Digitized by Google

Son goût pour les arts le porta à recueillir des curiosités de la Chine.

Pendant trente-six ans, il fut en correspondance avec les missionnaires de Pékin, qui lui envoyaient les collections les plus précieuses en tous genres.

C'est à l'aide de ces matériaux que de La Tour a composé un ouvrage intitulé : *Essais sur l'Architecture des Chinois, sur leurs jardins, leurs principes de médecine et leurs mœurs et usages*, avec des notes, en deux parties, 1803, in-8°, avec une seule pagination.

Cet ouvrage ne fut tiré qu'à trente-six exemplaires; il peut donc être regardé comme une rareté bibliographique.

1747. PIERRE-ALEXANDRE LE PRIEUR, neveu de *Jean-Baptiste III Coignard* et gendre :

1° De *Jacques-Philippe-Charles-Osmont*, par *Marie-Anne*, veuve de *François Delaguette*, morte en 1762, rue Saint-Jacques, paroisse Saint-Séverin ;

2° De N... par demoiselle N..., fut nommé *libraire* le 20 avril 1747, *imprimeur* le 2 juin 1749 ; le 4 juin 1766 *adjoint*; le 27 mai 1773 il se démet de son imprimerie ; le 10 janvier 1776 il est nommé *consul*, et le 29 octobre 1781, *secrétaire du roi*. Il avait été *imprimeur ordinaire* du roi.

« Qui sert bien son pays, n'a pas besoin d'aïeux, »

a dit Voltaire dans *Mérope*.

Certes, en lisant ce qui précède, il est très-facile d'apprécier que ce libraire-imprimeur, consul et secrétaire du roi, n'a pu être qu'un homme des plus distingués dans sa profession.

1747. ANDRÉ-FRANÇOIS KNAPEN, libraire.

1705. Knapen (*Jean-François*), de Cintron, près de Malines, dan-

Digitized by Google

les Pays-Bas autrichiens, gendre de *Claude Négro* par Marie-Marguerite, libraire et imprimeur le 16 octobre 1705; mort en 1729.

1729. Knapen (*Marie-Marguerite*), fille de *Claude Negro*, veuve de *Jean-François*, libraire et imprimeur; morte en 1746, rue Saint-André, paroisse Saint-Séverin.

1723. Knapen (*André*), fils de *Jean-François*, libraire et imprimeur en 1723; mort en 1732.

1732. Knapen (*Marguerite Van Anderus*), veuve d'*André*, libraire et imprimeur en 1732, se démet de son imprimerie en 1649; morte la même année rue Saint-André-des-Arts.

1749. Knapen (*Anne-Barbe*, fille de N.), veuve de *Guillaume II Saugrain*, en 1733, et veuve de *Jean-Rouy*, libraire.

1747. Knapen (*André-François*), fils d'*André* et gendre de *Denys Mouchet*, par *Catherine-Magdelène*, morte en 1776, rue Saint-André-des-Arts; nommé libraire le 17 octobre 1747, imprimeur en 1749, adjoint en 1768, syndic en 1786, consul en 1787. En 1788, il demeurait rue Saint-André des-Arts, il était imprimeur de la Cour des aides.

1777. Knapen (*Achille-Maximilien-Philogone*), fils d'*André-François*; libraire, le 21 mars 1777; en 17.. libraire de la grande prévôté; en 1783, imprimeur concurremment avec son père. En 1788, il demeurait rue Saint-André-des-Arts; imprimeur de la Cour des aides avec son père.

1768. Knapen (demoiselle N., fille d'*André-François*), veuve de *Pierre Méria*, libraire.

1747. André-François Knapen fut reçu libraire en 1747 et imprimeur en 1749; il fut syndic de la Communauté de la librairie et de l'imprimerie, consul et imprimeur de la Cour des aides.

A. F. Knapen est mort au commencement de ce siècle à l'âge de quatrevingt-dix ans.

« Je l'ai vu, dit Crapelet fils, plusieurs fois dans son imprimerie séculaire, située au quatrième étage de la maison qui fait face au pont Saint-Michel; il exerça l'imprimerie près de soixante ans. »

Son fils, *Achille-Maximilien-Philogone*, lui succéda : il devint libraire de la Prévôté.

Digitized by Google

En 1783, il fut nommé imprimeur pour exercer concurremment avec son père; mais à l'époque de la Révolution, il abandonna librairie et imprimerie pour suivre la carrière des lettres.

1747. NICOLAS-MARTIN TILLIARD, libraire.

1721. Tilliard (*Jeanne-Noelle*), fille de N., femme de *Jean De Bure*, libraire.

1747. Tilliard (*Nicolas-Martin*), beau-frère de *Jean De Bure* et gendre de *Jean-Henri Poujet*, libraire le 26 août 1747, adjoint le 17 juin 1767; meurt le 24 septembre 1773, quai des Augustins, paroisse Saint-André-des-Arts, ancien marguillier de cette église.

1773. Tilliard (demoiselle M... E... *Poujet*), veuve de *Nicolas-Martin*, libraire le 24 septembre 1773. En 1788, elle demeurait rue de la Harpe au coin de celle Pierre-Sarazin.

1777. Tilliard (*Nicolas-Noël-Henri*), fils de *Nicolas-Martin*, libraire le 27 mars 1777. En 1788, il demeurait rue de la Harpe, au coin de celle Pierre-Sarazin.

1747. NICOLAS-MARTIN TILLIARD, libraire, fut un bibliographe distingué, comme son beau-père De Bure.

1777. NICOLAS-NOEL-HENRI TILLIARD, libraire, demeurait, en 1789, rue de la Harpe, au coin de celle de Pierre-Sarrazin.

Cette famille distinguée est de nos jours représentée par M. L. V. Tilliard, libraire, qui depuis 1829, se montre le digne héritier du nom de ses ancêtres. Il peut s'enorgueillir de cent quarante-trois années d'une existence des plus honorables dans le commerce de la librairie.

1753. GUILLAUME-FRANÇOIS DE BURE, libraire et imprimeur.

Digitized by Google

1660. De Bure (*Nicolas Ier*), libraire le 11 mars 1660 ; mort en 1694.

1703. De Bure (*Guillaume Ier*), 1er fils de *Nicolas Ier*, libraire ; mort en 1748.

1748. De Bure (*Marie-Charlotte Fuzelier*), veuve de *Guillaume Ier*, libraire en 1748 ;

1704. De Bure (*Nicolas II*), 2e fils de *Nicolas Ier* et gendre de *Nicolas II, Bessin*, libraire.

1727. De Bure (*Jeanne Bessin*), veuve de *Nicolas II*, libraire.

1737. De Bure (*Jeanne*), fille de *Nicolas Ier*, veuve de *Laurent Leconte*, libraire.

1716. De Bure (*Nicolas-François*), 1er fils de *Nicolas II*, libraire.

1721. De Bure (*Jean*), fils de *Guillaume Ier* et gendre de N. *Tilliard*, libraire en 1721, adjoint le 7 août 1743, doyen de la Communauté en janvier 1786; mort le 13 avril 1786.

1750. De Bure (*François*), 2e fils de *Guillaume Ier*, libraire.

1752. De Bure (N. veuve de *François*), libraire.

1748. De Bure (*Jeanne-Christine*), fille de *Guillaume Ier*, libraire

1753. De Bure (*Guillaume-François*), 1er fils de *François*, libraire.

1782. De Bure (demoiselle N. *Saugrain*) veuve de *Guillaume-François*, libraire en 1782 ; demeurait rue de Savoie en 1789.

1759. De Bure (*Guillaume II*), 1er fils de *Jean* et gendre de *Marie-Jacques Barrois ;* libraire le 18 mars 1759, adjoint le 19 juillet 1775. En 1788, il demeurait rue Serpente, hôtel Ferrand ; il était libraire de la Bibliothèque du roi et de l'Académie royale des sciences.

1765. De Bure de Saint-Fauxbin (*Jean-François*), libraire en 1788 ; il demeurait rue de Savoie.

1769. De Bure (*François-Jean-Noël*), 2e fils de *Jean*, depuis gendre de *Laurent-Charles d'Houry*, libraire le 4 juillet 1769, imprimeur le 1er décembre 1786. En 1788, il était imprimeur du duc d'Orléans, et demeurait rue Hautefeuille.

Nicolas Debure ou De Bure fut en 1660 le chef de cette célèbre famille de libraires-bibliographes.

Cette famille a cessé d'exercer vers 1844, en la personne de M. *Louis De Bure*, libraire : elle a exercé dans cette honorable profession de libraire pendant cent quatre-vingt-quatre ans.

Digitized by Google

De Bure, gendre de *Tilliard*, fut nommé libraire en 1721, puis syndic en 1743.

En 1786, époque de sa mort, il était le doyen de la Communauté des libraires et imprimeurs.

Guillaume-François Debure (1753), est auteur des ouvrages suivants :

Museum typographicum. Paris, 1753, in-12.

Cette première production bibliographique n'a été tirée qu'à douze exemplaires.

L'excessive rareté de cet ouvrage, qui ne forme que 43 pages de titres d'ouvrages rares, est très-recherché des bibliophiles.

Catalogue de livres de Gaignot, 2 vol. in-8°.

Bibliographie instructive, ou *Traité des livres rares et singuliers*. Paris, 1785, 7 vol. in-8°.

Ouvrage estimé, bien qu'on y rencontre quelques erreurs et quelques inexactitudes : il a assuré à son auteur la juste réputation de savant bibliographe. Cet ouvrage est encore très-recherché.

Catalogue des livres de la bibliothèque du duc de la Vallière. Paris, 1783, 1re partie, 2 vol. in-8°.

La bibliothèque du duc de la Vallière était la plus riche bibliothèque particulière de France.

Debure rédigea avec le savant Van Praet le catalogue de la 1re partie, renfermant les livres rares et les manuscrits, en 5,668 articles, vendus 454,677 fr. 40 c.

La seconde partie a été publiée l'année suivante par Nyon.

Ce savant libraire-bibliographe mourut en 1782; sa veuve, née Saugrain, lui succéda.

Digitized by Google

GUILLAUME II DEBURE (1759), cousin de *Guillaume-François* et gendre de *Marie-Jacques Barrois*, était libraire de la bibliothèque du Roi et de l'Académie royale des sciences.

En 1775, il fut nommé adjoint, et en 1789 il demeurait rue Serpente, hôtel Ferrand ; il était libraire du Roi et de l'Académie royale des sciences.

FRANÇOIS-JEAN-NOEL DEBURE (1769), second fils de *Jean*, depuis gendre d'*Houry*, libraire et imprimeur en 1784. Il demeurait, en 1789, rue Haütefeuille ; il était imprimeur du duc d'Orléans.

1753. ANDRÉ-CHARLES CAILLEAU, libraire.

1708. Cailleau (*André*), libraire le 8 mai 1708, adjoint le 21 août 1736 ; mort en 1751.

1751. Cailleau (*Pérelle-Antoinette Huguiers*), veuve d'André, libraire en 1751; morte en 1753.

1753. Cailleau (*André-Charles*), fils d'*André*, libraire le 12 octobre 1753, imprimeur le 19 mai 1772, adjoint le 11 septembre 1786.

1763. Cailleau (N. fille d'*André*, veuve de *Nicolas-Bonaventure Duchesne*, libraire.

1753. ANDRÉ-CHARLES CAILLEAU, libraire-éditeur, poëte dramatique, lyrique, bouffon, historien, fut nommé en 1772 imprimeur, et adjoint en 1780; en 1789 il demeurait rue Galande.

Dictionnaire bibliographique et critique, par Cailleau. Paris, 1790, 2 vol. in-8°.

Quoique cet onvrage soit attribué à ce libraire, néanmoins il est d'un certain abbé Duclos, qui, ayant fréquenté les ventes pendant un grand nombre d'années, fabriqua ce dictionnaire au moyen des nombreux

Digitized by Google

catalogues qu'il avait accumulés, et en vendit le manuscrit à vil prix au libraire Cailleau, qui en eut la gloire et le profit, car l'ouvrage eut un tel succès qu'il fut contrefait à Liége.

Le quatrième volume publié en 1802, est de M. Jacques-Charles Brunet ; c'est le premier ouvrage du savant libraire, auteur du *Manuel du libraire* et de l'*Amateur des livres* : la 5e édition de ce vaste et érudit ouvrage se publie en ce moment chez MM. Firmin Didot

---

1762. Charles Crapelet. Il fut nommé imprimeur à Paris, le 13 novembre 1762.

Il entra, comme apprenti typographe, en 1774, chez *Pierre-Robert-Christophe Ballard :* à l'âge de dix-huit ans, il devint prote de *Jean-Georges Stoupe.*

Charles Crapelet exerça son art comme maître imprimeur de 1793 à 1809 ; son fils, G. A. Crapelet, lui succéda, et voici comment il s'exprime sur ce typographe distingué :

« Mon père (en parlant des *protes* et des *correcteurs* dans son ouvrage des *Progrès de l'imprimerie en France et en Italie au* XVIe *siècle*), Charles Crapelet, à l'âge de dix-huit ans, était prote et correcteur chez J. G. Stoupe, qui avait succédé à Le Breton en 1773 (1).

« L'imprimerie de Stoupe, alors l'une des plus fortes de Paris, se composait de dix presses, et tout

(1) Le Breton imprima la grande Encyclopédie in-folio, 1765. Ce fut son prote qui rédigea l'article *Imprimerie*, qui est très-remarquable.

Digitized by Google

le zèle et l'habileté du jeune prote suffisait à peine pour diriger cet établissement comme il le désirait.

« Il travaillait souvent seul la nuit, pour que le train du lendemain n'éprouvât aucune interruption, pour que les ouvriers ne fissent aucune perte de temps.

« Il était, dans toute l'étendue du terme, esclave de ses doubles fonctions, et tellement occupé des intérêts des ouvriers que le jour même de ses noces, vers minuit, il quitta la compagnie pour aller corriger des épreuves qu'il savait être attendues par les imprimeurs.

« Ma mère m'a raconté ce fait, et toute l'inquiétude que causa la disparition subite du marié. Le grave Stoupe, qui était dans la confidence de son Charles, comme il l'appelait, se divertit quelques instants de l'embarras visible de la personne la plus intéressée dans l'événement; mais il ne tarda pas à rassurer tout le monde.

« Vers trois heures du matin, le marié revint partager les plaisirs de la réunion.

« Si ce trait de la vie privée d'un imprimeur tout dévoué à son art, dans des temps alors si désastreux aux arts et aux lettres, paraissait être à quelques lecteurs déplacé dans ce livre, je les prierais de se souvenir que l'histoire littéraire n'a pas dédaigné de recueillir des faits analogues qui peignent mieux les caractères des hommes que ne le fait la plume la plus ingénieuse (1).

(1) Voyez à ce sujet, page 110 de cet ouvrage, mais dans un cas inverse, ce que nous avons rapporté de *Frédéric Morel*.

Digitized by Google

« Dans la suite, Charles Crapelet employa dans son imprimerie jusqu'à cinq correcteurs, outre deux ouvriers dits en *conscience*, c'est-à-dire qui reçoivent un traitement fixe pour un travail qui embrasse tous les détails de l'imprimerie et qui ne saurait être évalué ; mais Charles Crapelet resta constamment le prote de son imprimerie, à la satisfaction de ses ouvriers ; et sa mémoire, après vingt-sept ans, leur est encore chère : ils vénèrent en elle un des typographes des plus accomplis. »

Charles Crapelet fut l'un des plus distingués imprimeurs-éditeurs de son temps, pour son éducation classique, ses relations, son amour, nous allions dire sa frénésie *pour le travail*, le soin scrupuleux qu'il apportait à la correction minutieuse, qu'il apportait aux labeurs qui étaient confiés à ses presses ; aux soins qu'il apportait dans la reproduction et la fidélité des textes des auteurs anciens qu'il imprimait pour son propre compte. Les ouvrages publiés par cet imprimeur si remarquable sont encore de nos jours recherchés par les bibliophiles, jaloux de posséder de belles éditions très-correctes et imprimées avec un soin extrême.

De 1762 à 1809, Charles Crapelet fut infatigable : on pourrait croire alors que la fortune dut couronner son ardeur, son économie privée ; eh bien ! non.

Charles Crapelet fut encore une des nombreuses victimes de la presse.

Le fabuleux Saturne le dévora lui aussi. Ce nom si digne sous tous les rapports des faveurs de la volage et inconstante fortune, vint augmenter d'une victime

Digitized by Google

de plus le martyrologe des adeptes des reproducteurs de la pensée humaine *par la presse.*

C'est à son fils, son successeur en 1809, que nous allons emprunter les curieux et impartiaux renseignements que nous allons reproduire (1). Pouvions-nous puiser à une meilleure source?

« Les correcteurs typographes ont été toujours en petit nombre dans tous les pays.

« Pour y suppléer, il avait été établi en Espagne, dès les premiers temps, une police particulière pour la correction des livres : les imprimeurs ne pouvaient mettre en vente un volume sans qu'il eût été soumis à l'examen d'un censeur chargé spécialement de conférer l'imprimé avec le manuscrit, et uniquement dans le but de relever les fautes d'impression, ce qui n'empêchait pas sans doute l'action des autres censures quant à la matière.

« L'imprimeur était tenu d'imprimer le feuillet d'errata, qui était placé en tête du volume, avec l'attestation signée du censeur-correcteur que le livre était fidèlement imprimé, à l'exception des fautes indiquées par cette formule : *Fe de erratas;* ou bien en ces termes, lorsque le volume avait été reconnu suffisamment correct : *Está este libro bien impreso y correcto conforme al original de mano.*

« Ce certificat se trouve à l'ouvrage des *Antiquidades de España*, par Ambroise Moralès, imprimé à Alcala en 1577, et à d'autres ouvrages.

(1) *Études pratiques et littéraires sur la typographie,* t. I, 1840. Malheureusement la mort vint frapper, jeune encore, ce savant typographe, et le tome II de ce très-remarquable travail ne pût être imprimé.

Digitized by Google

« Aujourd'hui l'on fait encore mieux ; lorsque par hasard (et le cas est fort rare) il se rencontre un auteur jaloux de la correction typographique d'un ouvrage dont il a confié le soin à un imprimeur ou un libraire-éditeur vraiment digne de cette honorable profession, l'imprimeur est obligé de refaire à ses propres frais des cartons de quatre pages pour toutes les fautes d'impression qui sont signalées, bien que l'auteur ou l'éditeur lui ait donné le *bon à tirer* (1).

« Pendant plusieurs années, ajoute G. A. Crapelet, l'imprimerie de mon père fut pourvue de cinq correcteurs, qui suffisaient à peine à entretenir le travail de trente presses, le nombre du tirage des labeurs n'excédant pas deux mille exemplaires l'un dans l'autre.

« Parmi ces correcteurs, il y en avait un qu'on pourrait regarder comme le type des correcteurs de l'ancienne imprimerie de Paris. Il se nommait Courtois ; il était le neveu de J. F. H. Chardon, imprimeur, qui se l'était attaché en qualité de prote et de correcteur.

« Lorsque mon père eut transporté son établissement dans le local occupé par Chardon, il lui fallut en même temps acheter les restes séculaires de son mobilier typographique qui n'aurait pu être déplacé sans tomber en poussière.

« Il ne conserva que quelques corps de casseaux

(1) Voyez, IIe partie de cet ouvrage, page 241, un jugement du tribunal de commerce de la Seine, rendu le 16 août 1860, *sur la responsabilité des imprimeurs pour la correction typographique.*

Digitized by Google

avec marbres, et deux presses à boîte et à nerfs, premier modèle des presses, qui remontait à l'invention de l'imprimerie; elles avaient bien cent cinquante ans d'existence, et firent pendant plus de quinze ans un bon service pour les épreuves, qu'un nouveau déménagement fit seul cesser.

« Mais mon père trouva un grand dédommagement dans l'acquisition qu'il fit en même temps du correcteur Courtois, qui se regardait comme partie intégrante du mobilier de son oncle.

« Jamais il n'eût consenti à exercer dans une autre imprimerie.

« Destiné d'abord à l'état ecclésiastique, il avait fait de bonnes études grecques et latines.

« C'était en 1795 un homme de 55 ans environ, au chef branlant, sobre comme un ermite, tenant du bénédictin par sa patience et son assiduité, plus régulier que l'horloge de la paroisse de Saint-Séverin, qui dominait l'imprimerie, située aux quatrième et cinquième étages, comme presque toutes les anciennes imprimeries à cette époque.

« Sa mise était simple, mais soignée; sa parole était sévère aux ouvriers et aux apprentis, qui ne l'en estimaient pas moins, parce qu'ils reconnaissaient son mérite, et que sa sévérité n'avait d'autre cause que son zèle et le soin qu'il apportait dans toutes les parties de la correction.

« Il fut enlevé dans le mois de septembre 1811 à la typographie, qui avait usé quarante ans de sa vie.

« Je n'oublierai jamais l'état d'agitation dans lequel je vis un jour mon père, tenant une *bonne*

Digitized by Google

feuille (1) dans ses mains, pâle, tremblant, froissant par un mouvement convulsif cette feuille entre ses doigts.

« Il venait d'apercevoir le mot *Pénélope*, imprimé *Pélénope;* et c'était dans la première feuille d'un Télémaque (2), l'un des premiers livres de bibliothèque qu'il imprimait. Il voulait donner à cette édition une correction rigoureuse et remarquable; il y attachait sa réputation, et cette feuille avait été lue trois fois avant de passer sous ses yeux, et il l'avait lue et relue encore.

« Cette faute l'atterra : peu s'en fallut que de ce jour il ne renonçât à l'imprimerie, et plût à Dieu qu'il eût suivi son premier mouvement !

« La révision des épreuves, celle surtout de la *bonne feuille*, causait toujours à mon père les plus vives inquiétudes, et souvent repassant pendant le temps destiné au sommeil les travaux de la journée, il lui est arrivé de se lever la nuit pour s'assurer, sous presse, si les corrections d'un *livre* vu et corrigé le soir, avaient été bien comprises et bien exécutées.

« Toute sa carrière typographique n'a été qu'une longue chaîne de tourments et d'inquiétude, surchar-

(1) On nomme, en imprimerie, *bonne feuille*, la dernière épreuve très-soigneusement corrigée, tirée sur papier du texte, avant le tirage définitif. (E. W.)

(2) Edition de 1796, 2 vol. in-8°. La faute fut réparée au moyen d'un *carton*; cette édition, remarquable pour le temps où elle fut exécutée, jouit encore de l'estime des bibliographes. Il en existe des exemplaires en grand raisin vélin.

Digitized by Google

gée à la fin de la perte de tout le fruit de sa fortune et de ses rudes travaux.

« Une lecture vétilleuse et continuelle, une continuelle tension de l'esprit, sans loisir, sans exercice; une surveillance incessante sur toutes choses, les soucis, les embarras, les contrariétés sans fin que lui causait la conduite de vingt-cinq et trente presses, ont consumé et abrégé ses jours.

« Resté seul de ses cinq fils, à l'époque de sa mort, le 19 octobre 1809 (à peine âgé de 47 ans), je dus embrasser un état ; j'avais, ajoute G. A. Crapelet, ma mère, je n'eus pas à choisir ; je fus imprimeur, et j'étais à peine âgé de vingt ans ! »

La famille des Panckoucke, imprimeurs-libraires.

André-Joseph Panckoucke.

Ce libraire né à Lille en 1700, mort dans cette ville en 1753, ne se contentait pas de vendre des livres, il se mêlait aussi d'en écrire.

Libre penseur, il fit paraître un *Essai sur l'usage de la raison* ; la publication de cet ouvrage servit de motif ou de prétexte au Clergé pour lui refuser les honneurs de la sépulture catholique.

1762. Charles-Joseph Panckoucke, fils d'*André-Joseph*, libraire à Lille, et gendre de *Couret de Villeneuve*, libraire et imprimeur à Orléans ; instruit, et auteur de quelques ouvrages de philosophie. *Charles-Joseph* naquit à Lille en 1736 ; vint s'établir à Paris où il fut reçu libraire, puis imprimeur, en 1774, après avoir fait son apprentissage chez *A. Le Breton*.

Digitized by Google

Par ses études et ses connaissances en mathématiques il était destiné par sa famille à une chaire de professeur ou à l'arme du génie. Mais il préféra venir s'établir à Paris, au moment où la philosophie commençait à y agiter les esprits. Disposant de capitaux importants, unissant beaucoup de tact à beaucoup de souplesse et à une activité rare, il parvint en peu de temps à accaparer la plupart des grandes affaires de librairie auxquelles donnait naissance ce mouvement général.

Un de ses premiers projets, comme imprimeur, fut une nouvelle édition des œuvres jusqu'alors incomplètes de Voltaire, qu'il résolut, par une adresse innocente, d'enrichir d'additions et d'observations que l'auteur seul, n'eût jamais faites, du moins en si grand nombre. Il intercala des pages blanches entre toutes les épreuves qui furent ainsi mises à la disposition du célèbre écrivain, auquel il devint dès lors impossible de ne pas faire de nombreuses corrections en se relisant. Panckoucke créa ensuite le *Moniteur*, dans un format inusité alors ailleurs qu'en Angleterre, mais qui lui paraissait indispensable à l'immensité des événements, des actes, des discussions qui signalent le passage des pouvoirs absolus aux pouvoirs républicains ou constitutionnels.

Maret, depuis duc de Bassano, qui en fut le premier rédacteur en chef, rendit les plus grands services à cette grande et utile entreprise.

Sous sa direction le *Moniteur* atteignit, en quelques années, le chiffre énorme pour l'époque de 15,000 abonnés.

Digitized by Google

Avec Panckoucke commença une amélioration très-remarquable dans l'existence des gens de lettres, tenus si longtemps dans la pauvreté par les gages avilissants qu'ils recevaient des grands seigneurs et des libraires. Ce qu'il pouvait gagner de trop sur eux, il le croyait perdu pour sa fortune personnelle. Il les enrichissait pour s'enrichir lui-même, convaincu qu'en acquérant de l'indépendance, le talent s'élèverait et deviendrait pour la librairie une source de richesse. Ces procédés généreux le rendaient l'ami des hommes de génie pour lesquels travaillaient ses presses. On rencontrait sans cesse sa voiture sur la route de Montbard, allant chez Buffon, sur celle de Ferney, allant chez Voltaire, et, comme leurs œuvres devenaient des affaires d'État, son carrosse le portait ensuite à Versailles chez les ministres du roi, qui le recevaient comme un fonctionnaire ayant un portefeuille.

Un éclat si nouveau ne soulevait pas pourtant la jalousie de ses confrères, parce qu'il rejaillissait sur eux et que, dans les embarras de leurs affaires, il était toujours le premier à donner l'exemple des sacrifices.

Il publia la première édition des *Œuvres complètes de Buffon*, la première grande *Collection de Voyages*, le *Grand Vocabulaire français*, et, ayant cédé les *Œuvres complètes de Voltaire* à Beaumarchais, il entreprit la grande *Encyclopédie méthodique*, publication gigantesque, destinée à remplacer l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert, et à laquelle prirent part les écrivains et les savants les plus illustres de France.

Digitized by Google

Dès qu'il fut marié, quoique sa femme fût fort jeune et qu'elle eût peu vécu dans Paris, il fut beaucoup aidé par elle dans la tenue de ses maisons de ville et de campagne. Elles étaient fréquentées surtout par Berquin, l'*ami des enfants*, et par l'abbé Rémy, couronné pour son *Éloge du chancelier de l'Hopital.* Voltaire, séduit par les grâces naïves et l'esprit piquant de madame Panckoucke, ne manquait jamais de lui faire sa visite journalière quand il était à Paris.

Cet imprimeur-libraire célèbre mourut à Paris, le 19 décembre 1799 ; il écrivit lui-même de nombreux ouvrages importants, entre autres, *de l'Homme et de sa reproduction*, in-12, 1761 ; *Contre-prédiction au sujet de la Nouvelle-Héloïse*, in-12, 1761 ; une *Traduction libre de Lucrèce*, in-12, 2 vol., 1768 ; *Discours philosophiques sur le beau*, in-8°, 1779 ; *Plan d'une Encyclopédie méthodique par ordre de matières*, in-8°, 1781 ; *Discours sur le plaisir et la douleur*, in-8°, 1790 ; *Nouvelle Grammaire raisonnée*, avec Ginguené, La Harpe, Suard, etc., in-8°, 1795, 4e édition, 1820 ; deux *Mémoires sur les assignats*, in-8°, 1795 ; *Grammaire élémentaire et mécanique pour les enfants de* 10 *à* 14 *ans et les écoles primaires*, in-12, 1re édition, 1795 ; 2e édition, 1799 ; des traductions de *Roland furieux*, 10 vol. in-18, et de la *Jérusalem délivrée*, 4 vol. in-18 ; des articles dans le *Journal encyclopédique* et dans le *Magasin encyclopédique*, etc., etc.

En 1789, il demeurait hôtel de Thou, qui lui appartenait, rue des Poitevins.

Charles-Louis-Fleury Panckoucke, fils du pré-

Digitized by Google

cédent, né à Paris le 25 décembre 1780, il reçut une éducation soignée et étudia les langues anciennes sous Lemaire et Gail. Puis il suivit, pendant plusieurs années, les cours de droit civil et politique et débuta tout jeune par un petit ouvrage, *Etudes d'un jeune homme, dédiées à un vieillard.*

Entré dans la carrière des fonctions publiques, il devint secrétaire de la présidence du Sénat et publia en 1807 un nouvel opuscule, *de l'Exposition, de la prison et de la peine de mort.* Mais bientôt des événements particuliers le forcèrent à se consacrer exclusivement aux affaires. Il fit l'acquisition d'une nouvelle imprimerie et ouvrit un magasin de librairie. Dès sa première opération commerciale, il eut le bonheur de réunir les professeurs les plus célèbres de la capitale pour la publication de son grand *Dictionnaire des sciences médicales*, suivi bientôt de sa *Flore médicale*, de sa *Biographie médicale*, et de son *Journal complémentaire des sciences médicales*, qui obtinrent aussi de brillants succès. Dans les années 1814 et 1815, où la France éprouvait de si douloureux revers, il conçut et fit exécuter la grande collection des *Victoires et Conquêtes*, un monument national qui, malgré son peu de mérite, fut accueilli avec enthousiasme. Ce qui restait d'exemplaires de l'immense et magnifique publication consacrée à l'*Expédition d'Egypte*, était fort circonscrit et d'un prix trop élevé pour les modestes fortunes. Il obtint du gouvernement l'autorisation d'en faire une édition nouvelle à la portée d'un plus grand nombre de bourses. Citons encore son *Barreau français*, col-

Digitized by Google

lection des chefs-d'œuvre de l'éloquence judiciaire en France, et ses grandes et belles *Collections des classiques latins* et des *classiques étrangers*.

Comme littérateur, M. Panckoucke, après avoir fait paraître des *Fragments* d'une version de la *Vie d'Agricola* de Tacite, publia, en 1824, une traduction complète de la *Germanie*, avec un commentaire extrait de Montesquieu et d'autres publicistes, les notes, un bel atlas, des gravures d'après les dessins d'Horace Vernet, etc. Il avait été décoré par la Restauration et avait reçu plusieurs médailles aux diverses expositions de l'industrie nationale. Il est mort en 1844.

Ernest Panckoucke, fils du précédent, né à Paris en 1806; il a travaillé d'abord à la *Collection des classiques latins* de son père et a pris ensuite la direction de l'importante typographie illustrée par trois générations de son nom. Mais il a quitté la librairie puissante qui y était annexée, continuant, toutefois, à imprimer le *Moniteur*, fondé par son grand-père. M. Ernest Panckoucke, décoré en 1844, est auteur d'une traduction en prose des *Œuvres complètes d'Horace* qui figurent dans la collection des auteurs latins, imprimées en 1834 et réimprimées en 1855; d'une traduction en prose des *Fables de Phèdre*, 1839, et de *Notices* et *Commentaires* fournis à divers ouvrages édités par lui, entre autres à la dernière édition des *Victoires et Conquêtes*, 14 vol., 1834 et 1835 (1).

(1) Voyez, *De la librairie française*, Paris, 1859, Dentu, éditeur, l'article *Panckoucke*, p. 262 et suiv.

Digitized by Google

Rien ne s'oublie plus facilement, dans le cœur de l'homme riche, que le souvenir des services rendus par un employé, quelque mérite qu'il puisse posséder du reste.

Voici un trait de M. Ernest Panckoucke, qui honore la délicatesse et la générosité de son cœur. Nous nous estimons heureux de le faire connaître.

Nous lisons, en effet, dans le *Bouquiniste* (du 15 décembre 1863), journal consacré à la Bibliographie, dirigé avec autant d'érudition que de connaissance approfondie de la science des vieux livres, par M. Auguste Aubry, le fait suivant que rapporte M. *Olivier Barbier*, de la Bibliothèque impériale, qui prouve que chez lui l'érudition est héréditaire dans sa famille.

« *Jules-François* Chenu, mort le 12 octobre dernier (1863), était né le 3 mars 1806 à Romorantin, où son père était avoué. Il commença des études médicales que les circonstances l'empêchèrent de terminer.

« Sous-chef des travaux typographiques dans l'imprimerie de C. L. F. Panckoucke, la connaissance parfaite qu'il avait de la langue latine lui permit de prendre personnellement part à la *Bibliothèque latine-française*, publiée chez cet imprimeur-libraire, et dont il a lu les *cent soixante-dix-huit volumes* comme correcteur.

« Quand plus tard M. Ernest Panckoucke fils, se retirant des affaires, ne fut plus que l'imprimeur du *Moniteur*, MM. Hachette et Cᵉ s'attachèrent J. Chenu en qualité de chef du mouvement typographique de leur importante librairie.

« Malgré son travail incessant de la journée, M. Chenu occupait ses soirées à la correction d'épreuves ou à la publication de quelque petite plaquette toujours tirée à petit nombre. Quand la saison le lui permettait, c'était un bonheur pour lui de se livrer, et il y était fort habile, aux diverses opérations de lavage, de nettoyage et d'encollage des livres dont il avait fait emplette, qu'il donnait ensuite à relier aux maîtres de l'art, MM. Bauzonnet, Duru, Capé, Hardy, etc.

« L'ancien hôtel de Thou, ce sanctuaire bibliographique, ayant été

Digitized by Google

acquis par C. L. F. Panckoucke vers 1816, c'est là que cet imprimeur-éditeur exerça son active, ingénieuse et fructueuse industrie.

« M. Ernest Panckoucke voulant reconnaître les services que J. Chenu lui avait rendus, ainsi qu'à son père, lui accorda le logement dans son hôtel, et c'est là qu'il rendit le dernier soupir, les armes à la main, car une heure avant de mourir il corrigeait encore une épreuve de la cinquième édition du *Manuel du libraire* de M. Ch. Brunet, dont les placards en premières étaient confiés à sa correction.

« Par un sentiment de haute reconnaissance pour la mémoire de son modeste et savant correcteur, M. Ernest Panckoucke a conservé à la veuve, le même appartement dans son hôtel de la rue des Poitevins.

Une telle délicatesse de procédés n'a point besoin de commentaires. »

1763. Philippe-Denys Pierres, imprimeur.

1739. Pierres (*Denys-Antoine*), de Paris, depuis gendre de *Philippe-Nicolas Cottin*, par *Marie-Marguerite*, libraire le 13 mars 1739, mort le 11 mai 1741, rue Saint-Jacques, paroisse Saint-Séverin.

1741. Pierres (*Marie-Marguerite Lottin*), veuve du précédent, libraire, le 31 mars 1741.

En 1788, elle demeurait rue Mouffetard, elle était sous-doyenne des veuves.

1763. Pierres (*Philippe-Denys*), de Paris, fils posthume de *Denys-Antoine*, et depuis gendre de M. *Chary*, de Rouen, par *Adélaïde*; 1763, 10 mai, libraire; en 1768, 13 juillet, imprimeur; en 1769, nommé imprimeur du *Grand Conseil*, en 1779, le 7 octobre, il obtient des provisions d'*imprimeur ordinaire du roi*, signées Louis, et sur la copie *Amelot*, et scellées le 10.

En 1780, le 21 janvier il prête serment en la grand'chambre du parlement de Paris.

1763. Philippe-Denys Pierres, de Paris, est nommé libraire en 1763, imprimeur en 1768, imprimeur du Grand Conseil en 1769. — Obtint des provisions d'imprimeur ordinaire du Roi le 7 octobre 1779. Reçoit, en 1780, du roi de Pologne une médaille d'or, représentant d'un côté le portrait de ce roi, et de l'autre un trophée de lauriers, avec cette devise :

Digitized by Google

Merentibus, en 1782 ; en 1784, le 7 mai, il présente à Louis XVI le modèle d'une nouvelle presse de son invention ; le roi saisit de suite le jeu de cette mécanique, en fait lui-même l'essai, imprime quelques feuilles, et lui ordonne d'en exécuter une en grand. Nous avons déjà vu, à l'article *Lottin*, que ce roi n'en était pas à son premier essai.

En 1784, le baron de Breteuil, ministre, et Lenoir, lieutenant de police, allèrent visiter la nouvelle presse.

En 1787, Pierres est choisi pour monter, à Versailles, une imprimerie pour le service de l'Assemblée des notables.

En 1788, cet imprimeur demeurait à Paris, rue Saint-Jacques, et à Versailles, hôtel des Menus.

Il était imprimeur de la Police, de l'Administration des Postes, du Collége royal de France, des Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, des États de Provence, et de la Société royale de Médecine. (*Voyez* notre *Histoire du Livre*, IVe partie, p. 330.)

1764. La famille des DELALAIN, libraires et imprimeurs.

1764. Delalain (*Nicolas-Augustin*), né à Vitry-le-Français le 30 août 1735, fils de *Jean-Claude Delalain*, notaire royal, gendre de Kergounoux de Saint-Laurent, professeur de l'Université de Paris, reçu libraire le 7 août 1764 ; adjoint au syndicat le 11 septembre 1786. Il demeura primitivement rue de l'Ancienne-Comédie et plus tard rue Saint-Jacques.

1777. Delalain aîné (*Louis-Alexandre*), né à Vitry-le-Français, frère puîné du précédent et gendre, en premières noces, de *Thiessé*, et en secondes de *Charles-Guillaume Le Clerc*, reçu libraire le 25 mars 1777.

En 1789 il demeurait rue Saint-Jacques.

Digitized by Google

1787. Delalain (*Jacques-Nicolas*), de Paris, fils de *Nicolas-Augustin*, adjoint en charge, reçu libraire le 17 avril 1787. En 1789, il demeurait rue Saint-Jacques.

Telle est la généalogie que donne Lottin dans son *Catalogue des libraires de Paris*, appartenant à l'honorable famille Delalain, avant 1769.

De notre côté nous disons :

Nicolas-Augustin Delalain exploita tous les genres de librairie ; il fut l'éditeur de l'*Almanach des Muses*, des *Classiques français*, et du grand *Dictionnaire d'Histoire* de Sabattier.

Il mourut à Paris, le 31 décembre 1806.

Depuis la révolution de 1789, nous retrouvons aussi parmi les libraires de Paris, les noms des membres de la famille Delalain, parmi lesquels nous citerons :

Jacques-Auguste Delalain, dont la maison existe encore, et dirigée aujourd'hui par son fils et son petit-fils, *Jules* et *Henri*.

Jacques-Augustin Delalain, fils de *Nicolas-Augustin*, est né à Paris le 25 juillet 1774 : il est mort le 27 mai 1852.

Il s'établit libraire et imprimeur au commencement de ce siècle. Il demeura successivement rue Hautefeuille, rue Mazarine, rue Saint-Jacques, et enfin rue des Mathurins-Saint-Jacques, près de la Sorbonne, où existe encore l'établissement de ses fils et successeurs.

En 1808, à la mort de Hugues Barbou, imprimeur-libraire, rue des Mathurins-Saint-Jacques, il fit l'ac-

Digitized by Google

quisition du fonds de librairie classique de ce célèbre imprimeur, et, depuis cette époque, il se livra exclusivement à la publication des livres classiques élémentaires.

On connaît à quel degrés de prospérité son mérite hors ligne et son activité, éleva cette puissante maison.

Il est mort le 27 mai 1852.

Auguste-Henri-Jules Delalain, fils de *Jacques-Auguste*, et son successeur en 1836, est né à Paris le 31 janvier 1810.

Voici ce que nous disions en 1859, dans notre volume de la *Librairie française, son passé, son présent et son avenir*, vol. in-12, Paris, Ed. Dentu.

« C'est le 1er avril 1836 que cet imprimeur-libraire a pris la direction de l'établissement de son père, et, depuis, il a continué avec un rare savoir et une grande activité la spécialité des livres classiques imprimés et édités sous ce nom depuis plus d'un siècle.

« Imprimeur de l'Université impériale de France, maire-adjoint du XIe arrondissement de la capitale, notable commerçant de Paris et président honoraire du Cercle de l'imprimerie, de la librairie et de la papeterie, M. Auguste-Henri-Jules Delalain a été décoré de la croix de la Légion d'honneur en 1853. »

Cet imprimeur-libraire-éditeur fait paraître le *Bulletin de la société de la propriété littéraire*, qu'il a fondée et dont il fut président. On lui doit, en outre, sous son nom : *Annuaire de la Librairie, de l'Impri-*

Digitized by Google

merie et de la Papeterie, 1 fort vol. in-12, Paris, 1864.

Dans ce précieux et très-utile travail, M. Jules Delalain s'est montré, s'il ne l'a surpassé même, le rival heureux de *Claude-Marin Ier Saugrain*, l'auteur du *Code de la librairie*, 1740, in-12. On doit aussi à cet imprimeur si distingué sous le nom de *Nau de Champlouis*, qui appartient à sa mère, divers écrits parmi lesquels on cite : 1° la *Législation de la propriété littéraire et artistique*, in-8°, 1852 ; 2° la *Loi sur l'enseignement, expliquée et commentée par les motifs, les actes législatifs et la jurisprudence*, in-8°, 1853.

L'importante maison Delalain est une de celles qui honorent le plus la librairie française. Elle est dans la *cent-deuxième* année de sa fondation.

M. Auguste-Henri-Jules Delalain vient d'associer à ses honorables travaux son fils, Henri Delalain, qui, nous en sommes certain, marchera dignement sur les traces de ses honorables et dignes aïeux.

1765. Nicolas-Léger Moutard, imprimeur-libraire, fils de M. N. (dit Lottin) et de *Marie-Legère de Bure*, et gendre, 1° de M. *Aubert*, 2° de *Thocquesne*, fut nommé libraire le 7 mars 1765, imprimeur le 28 janvier 1777.

En 1789, M. L. Moutard, dont les nombreuses éditions sont encore estimées de nos jours par les bibliophiles, demeurait rue des Mathurins-Saint-Jacques, hôtel de Cluny. Il était imprimeur de la reine.

Sa fille, *Marie-Edme*, devint, en 1753, la première femme de Pierre-François Didot.

Digitized by Google

1771. Denis Gobet fit son apprentissage de libraire chez Théophile Barrois jeune. Denis Gobet a publié deux catalogues sous ces titres : *Liste chronologique des éditions et versions de l'histoire naturelle de Pline*, Paris, 1771, in-8° de 86 pages ; *Bibliothèque des poëtes latins anciens, contenant un catalogue raisonné des éditions et versions de leurs ouvrages, depuis l'origine de l'imprimerie jusqu'à présent*, Paris, 1772, in-8° en 131 pages.

Gobet se proposait de publier (et il fit même à cette occasion distribuer des prospectus aux bibliothécaires et aux savants) une *Bibliothèque curieuse des livres imprimés sur vélin depuis l'origine de l'imprimerie* : ce projet n'eut pas de suite.

Ce Denis Gobet ne figure pas dans l'ouvrage de Lottin, *Catalogue*, etc.

1772. Jean-Georges-Antoine Stoupe, imprimeur.

La multiplicité des écrivains, dit G.-A. Crapelet dans ses *Etudes sur les maîtres imprimeurs*, page 85 (je ne dis pas des bons écrivains) (1), peut être mise encore au nombre des calamités de l'imprimerie, et leur influence sur les affaires du commerce de la librairie ne lui est pas moins dommageable.

Ceci peut avoir l'air d'un paradoxe, et ce n'est qu'une vérité.

Les libraires qui font fabriquer des méchants livres créent une mauvaise marchandise ; et toute

(1) Nous avons déjà dit que son père, Charles, avait été protecorrecteur chez Stoupe.

Digitized by Google

mauvaise marchandise est un fonds sans valeur, qui, par conséquent, n'offre aux imprimeurs aucune garantie de leurs avances.

Cette observation n'a pas échappé à l'auteur d'un *Mémoire sur le rétablissement de la Communauté des imprimeurs de Paris*, le vénérable Stoupe, s'exprimait ainsi en 1806 :

« Les entreprises téméraires ont été poussées jusqu'à la démence, excitées par une multitude de jeunes écrivains qui dédaignent les arts utiles qui exigent du travail, pour se livrer à la littérature qui les désavoue et ne peut les mûrir.

« Plus de douze cents romans ont été imprimés, dont la lecture ne peut être supportée que par nos servantes et les femmes de nos marchés, qui n'en valaient que mieux lorsqu'elles ne les lisaient point. »

De 1830 à 1842, tout le monde sait avec quelle fiévreuse ardeur se livrèrent les éditeurs de romans; que de milliers de tous ces chefs-d'œuvres dont on ignore aujourd'hui même le titre !

Le vénérable Stoupe avait bien raison de dire que ces libraires créaient des fonds de livres qui ne valaient, intrinsèquement, que le prix du poids du papier.

Aussi qu'arriva-t-il ? C'est qu'imprimeurs et libraires furent ruinés, l'on ne s'en souvient que trop.

Aujourd'hui, tout cela est bien changé : deux ou trois libraires publient encore des romans; mais lors de la liquidation définitive, que leur restera-t-il de leurs centaines de mille francs en papier noirci ?

Digitized by Google

1773. Jacques-François Valade, de Toulouse, libraire en 1773 ; imprimeur en 1778, mort en 1784.

1773. Valade (*Jacques-François*), de Toulouse. Libraire le 6 avril 1773 ; imprimeur le 11 décembre 1778, mort le 24 janvier 1784.

1784. Valade (demoiselle N., veuve de *Jacques-François*), libraire et imprimeur, le 24 juin 1784.

En 1788, il demeurait rue des Noyers.

1777. Valade (*Jean-Jacques-Denys*), fils de *Jacques-François*, libraire le 6 mai 1777 ; en 1783, imprimeur sans exercice ; en 1788, il demeurait rue des Noyers.

Valade était libraire du roi de Suède et imprimeur de la prévôté de l'Ile-de-France ; il demeurait rue des Noyers.

On a de lui le *Catalogue de la Bibliothèque de Mgr. le Garde des Sceaux*, Hue de Miromesnil, 1 vol. in-4°, 1781 ; et celui du lieutenant général de police, 1 vol. in-4°, 1782.

Le roi de Suède l'avait gratifié d'une belle médaille d'or, représentant la *Liberté*, et frappée à l'occasion de la dernière révolution.

1773. Jean-François Née de la Rochelle, né à Paris le 9 novembre 1751. Il était beau-fils de Jean-Baptiste Goguè. Il exerça avec succès la librairie, qu'il honora par ses écrits.

Il a publié les ouvrages suivants :

Bibliographie instructive, tome X, 1782, in-8° et in-4° ;

Vie d'Etienne Dolet, suivie d'une *Notice sur les libraires et imprimeurs-auteurs*, Paris, 1799, in-8° et in-4° ;

Eloge historique de Gutenberg, Paris, 1811, in-8° ;

Digitized by Google

Médée, roman mythologique en 28 livres, Paris, 1813, 4 vol. in-12;

Mémoires pour servir à l'histoire civile, etc., de la Nièvre, etc., Bourges, 1827, 3 vol. in-8°.

Il a aussi composé un supplément à la *Table des anonymes de la Bibliographie de Debure;* Paris, 1782, in-8°. Cette Table forme le 10e volume de l'ouvrage de Debure.

Née de la Rochelle abandonna le commerce de la librairie en 1793, et vendit son fonds à Merlin père, pour aller habiter la Charité-sur-Loire, où il exerça les paisibles et honorables fonctions de juge de paix.

En 1789, il demeurait rue du Hurepoix ; il était libraire de la grande prévôté.

LOUIS XVI (DE 1774 A 1793).

FRANÇOIS-IGNACE-JOSEPH HOFFMANN, ancien bailly de Benfeld près de Schelestadt, passionné pour l'art typographique, inventa un nouveau procédé de clichage, qu'il nomma *logotype* ou *polytype*; les premiers essais remontent à 1783.

Joseph Hoffmann s'associa avec son fils, pour exploiter, en commun, le nouveau procédé.

Ils obtinrent, à cet effet, un privilége exclusif de quinze ans *de graver en creux et en relief par les procédés d'un art nouveau.*

Vers la fin de 1784, Hoffmann composa un *Prospectus du Journal polytype des sciences et des arts*, dans lequel il annonçait que, si le public répondait à son empressement, la livraison du journal commencerait au premier janvier 1785.

Digitized by Google

Les Hoffmann obtinrent à cet effet, le 1er janvier 1785, le privilége pour publier leur journal, mais ils éprouvèrent des contrariétés de la part des imprimeurs en taille-douce.

« Prévoyant, dit le savant Camus (1), qu'ils en éprouveraient également de la part des imprimeurs en caractères, ils s'adressèrent au Garde des Sceaux, de Miromesnil : ils sollicitèrent de lui un privilége d'imprimeur ordinaire, sous le titre distinctif d'*imprimeur polytype.*

Le ministre nomma une commission pour examiner le mémoire présenté par les Hoffmann ; sur le rapport qui lui en fut fait, il intervint un arrêt du conseil du 3 décembre 1783, qui autorisait la nouvelle imprimerie ; mais il arriva alors ce qui était arrivé à l'écossais William Ged, qui avait, lui aussi, inventé un procédé de clichage ; les imprimeurs de Londres, par jalousie, se coalisèrent contre la découverte de W. Ged, qui fut obligé de s'en retourner dans ses montagnes. Il en fut presque de même de Hoffmann : il dut succomber, par la jalousie des maîtres-imprimeurs. Un autre arrêt du conseil du 1er novembre 1787, supprima cette imprimerie polytype.

Cet arrêt avait été précédé d'une apposition des scellés, faite par ordre du roi, le 23 septembre 1787, sur les portes des ateliers.

Les Hoffmann, comme on doit bien le penser, se roidirent de toute la puissance de leur énergie, contre ces persécutions suscitées par leurs ennemis, les im-

(1) Camus, *Histoire de la stéréotypie.*

Digitized by Google

primeurs en taille-douce, et les imprimeurs en lettres : ils succombèrent donc.....

Hoffmann imprima par son nouveau procédé plus sieurs feuilles de son journal polytype, et il annonça comme imprimées de cette manière, les *Recherches sur les Maures*, par de Chénier père, 1787, 3 vol. in-8°.

Il était réservé à Joseph Carez, de Toul, habile typographe, de faire des tentatives plus heureuses dans ce nouvel art, et d'en accélérer les progrès ; et plus tard, en 1798, Firmin Didot eut la gloire de le porter à la dernière perfection, et lui donna le nom de *stéréotypie*.

Voyez l'article Joseph Carez, tome IV, page 192.

1784. Hubert-Martin Cazin, libraire.

Dans la notice qui va suivre, nous n'avons fait que reproduire presque textuellement, avec le regret toutefois d'être forcé de l'abréger, un curieux travail, publié en mai 1863 et épuisé peu de jours après son apparition, intitulé : *Cazin, sa vie et ses éditions*, dont nous sommes redevables à la sympathique obligeance d'un ami, *Cazinophile* d'un rare mérite, M. Brissart-Binet, libraire à Reims.

Espérons que l'auteur ne s'en tiendra pas là et que bientôt les gens de goût auront à le féliciter de quelque nouvelle production bibliographique !

Hubert-Martin Cazin naquit à Reims, le 22 mai 1724, était fils de Jacques Cazin, marchand libraire, et de Thérèse-Martine Noël.

Son père, né aussi à Reims, le 24 mars 1683, était syndic de la communauté des marchands libraires et imprimeurs de cette ville, où il mourut le 14 janvier 1755.

Digitized by Google

Son fils, Hubert-Martin, lui succéda dans sa profession, et transporta, en février 1773, son commerce de livres de la rue des Tapissiers à la place Royale; il y exerça la charge de syndic-adjoint des marchands libraires de 1778 à 1789.

Il eut quatre filles et un fils qui ne lui succéda pas. La seconde de ses filles, Marie-Anne, épousa M. de Cetto, ambassadeur, près de Napoléon Ier, de Maximilien-Joseph, roi de Bavière, et fut inhumée, en 1811, au cimetière du Père-Lachaise.

Cazin, dont les éditions firent tant de bruit à la fin du XVIIIe siècle, est aujourd'hui presque complétement oublié dans sa ville natale (1).

A peine établi, il commença la publication de ses volumes in-18, qui lui firent bientôt une grande réputation; puis il se livra à un genre de commerce bien dangereux à cette époque, la vente des livres prohibés: aussi, quelques années après la mort de son père, le 23 décembre 1759, un arrêt du Conseil d'État le destituait-il de sa charge de libraire à Reims.

Il avait obtenu, pourtant, sa réhabilitation, puisque, le 28 décembre 1764, un nouvel arrêt du Conseil le cassait de sa place de marchand libraire, comme s'étant chargé de la vente de livres prohibés, « aussi mauvais que dangereux, » dit l'arrêt, ordonnant que les livres saisis seront portés à la Chambre syndicale, pour y être mis au pilon, condamnant, en outre, le délinquant à trois mille livres d'amende, ainsi qu'à la publication et à l'affiche du jugement partout où besoin serait et à sa transcription sur les registres de toutes les Chambres syndicales du royaume.

Malgré ses différentes destitutions, il ne cessa de tenir un rang honorable dans la corporation des libraires de sa ville natale, puisque nous le retrouvons, en 1774, libraire de l'Université locale, titre qui lui est donné au bas de la *Relation des formalités observées au Sacre des Rois des France*, volume in-12 de 128 pages, publié à Reims la même année.

Au surplus, il ne publia pas seulement des livres licencieux, témoin l'ouvrage cité en tête de ses éditions connues: « *Recherches sur l'état ecclésiastique et monastique;* à Amsterdam; à Paris, chez Dessain junior; à Reims, chez Jean-Baptiste Jeunehomme, imprimeur du roi, et chez Cazin, libraire, 1769, in-8°. »

(1) Il en est de même de Joseph Carrez, imprimeur-libraire à Toul, qui perfectionna le *clichage*, et dont le nom est maintenant inconnu de ses concitoyens. (Voir IVe partie, page 192).

Digitized by Google

Sous une forme un peu caustique, l'auteur, quel qu'il soit, signale avec beaucoup de fermeté les abus qui se sont glissés dans les ordres monastiques. Quoique la valeur typographique de ce volume et de quelques autres datés de Reims, soit bien inférieure à celle d'éditions publiées postérieurement par Cazin, ce n'en est pas moins un des rares ouvrages de ce genre mis en vente par le libraire rémois, les livres licencieux étant sans doute plus goûtés du public de cette époque.

Ennuyé des tracasseries de la police locale, et contrarié des suites d'un procès qu'il perdit contre un ouvrier de Sedan, nommé Bridier, au sujet d'une brasserie qu'il avait fait élever en 1773 pour son beau-père, Duhamel, de Soissons, à la suite de la pénurie des vins, Cazin quitta définitivement la ville du Sacre en 1789, époque où l'*Almanach* de Reims ne le cite plus comme libraire.

Fixé à Paris, il habita successivement le cul-de-sac Saint-Honoré, la rue des Maçons-Sorbonne, celle des Noyers, et la rue Pavée-Saint-André-des-Arts, où il mourut.

Ses débuts n'avaient pas été heureux, suivant un de ses contemporains, l'auteur du *Manuel du Libraire*, qui l'avait connu personnellement et dont le père avait été plus de vingt ans en relation avec lui ; il était arrivé au pauvre Cazin ce qui n'arrive que trop souvent aux libraires qui font imprimer un trop grand nombre de livres à la fois : peu de temps avant la révolution de 1789, il s'était vu forcé de suspendre ses payements et de demander à ses créanciers des remises et des délais pour s'acquitter. On possède quelques lettres de lui, qui justifient ses embarras financiers ; mais la création des assignats et sa grande intelligence des affaires triomphèrent bientôt de cette gêne passagère. Ses rapports avec les hommes, les savants, les artistes, les novateurs de son époque, le mirent à même de retrouver son ancienne aisance. On cite, dans le nombre, Colardeau, Mercier, abbé de Saint-Léger de Soissons, le réviseur de ses livres italiens ; Mérard de Saint-Just, qui donna également ses soins à quelques-unes de ses éditions ; Roucher, le gracieux auteur du poëme des *Mois*, qui fut emporté par la tourmente révolutionnaire ; Condorcet, qui, après avoir d'abord embrassé les nouveaux principes, mourut empoisonné en 1794 ; Cazotte, l'illuminé, auteur du *Diable amoureux*, sauvé d'abord de la guillotine par l'héroïque dévouement de sa fille, repris une seconde fois et recevant le coup mortel avec toutes ses convictions religieuses et royalistes ; La Harpe, Chamfort, Rivarol, Champcenetz, mort aussi sur l'échafaud ; Carnot, Robespierre, Saint-Just ; Ginguené, dont le petit poëme de *la Confession de Zulmé* obtint un grand succès chez les beaux esprits du temps

Digitized by Google

et qui fut successivement ambassadeur à Turin et membre du Tribunat; le chanteur Garat; Chauderlos de Laclos, d'abord capitaine d'artillerie, ensuite secrétaire intime du duc d'Orléans, trop connu par son roman des *Liaisons dangereuses*; Mme Fanny de Beauharnais; Mme Roland, qui regrettait de n'être pas Spartiate ou Romaine; puis, ce qui restait de la pléiade encyclopédique: Grimm, Suard, Morellet, d'Holbach, Marmontel et tant d'autres; Custine, *le beau* Dillon, comme on l'appelait; Biron, l'amiral d'Estaing, tous frappés par la hache révolutionnaire; les membres du terrible Comité de Salut-Public; les peintres David, Vien, Fragonard, les graveurs Marillier, Delvaux, dont le burin a si érotiquement interprété les éditions licencieuses de l'époque.

D'un extérieur sérieux et froid, mais doué d'une imagination ardente, aimant les grandes entreprises et ne reculant pas devant les plus difficiles, Cazin n'était pas seulement un libraire dans l'acception technique du mot, mais un homme d'esprit, recevant plusieurs fois la semaine, de 1789 à 1794, dans son salon, meublé avec tout le goût maniéré du temps, la plupart des illustrations en vogue. Le père d'Hédouin de Ponsludon, dans un de ses voyages à Paris, y rencontra ses charmantes compatriotes, les deux filles du maître du logis, Marie et Henriette, héritières de toute la verve paternelle.

C'était alors, entre ces causeurs d'élite, un feu roulant de bons mots et de plaisanteries fines et spirituelles. On abordait tous les sujets de conversation; on passait en revue la Cour et la Ville; on calomniait un peu, sauf à médire beaucoup. Somme toute, on égratignait, mais on ne blessait pas. C'était là que s'élaboraient les projets de publications dont, pendant une période de dix années au moins, Cazin fut l'éditeur avoué ou anonyme.

L'année 1792 commença la dispersion des habitués de cette maison, et le règne de la Terreur acheva l'œuvre commencée: le salon de Cazin se ferma pour ne plus se rouvrir.

Son idée de publier la collection des poëtes et des littérateurs les plus célèbres eut un succès immense; il avait, suivant toute apparence, emprunté aux publications anglaises de J. Brindley le format commode et portatif qu'il eut le bonheur de populariser en France.

Ami et interprète des idées avancées des philosophes et des encyclopédistes, Cazin, dit Chalon d'Argé, était par goût de l'opposition: il se plaisait à publier les œuvres auxquelles on faisait la guerre; aussi le Lieutenant de police avait-il toujours l'œil sur lui, et plus d'une fois il dut se rendre à la Bastille. Sa philosophie était grande à ce sujet; il avait toujours prête une petite valise qu'il nommait plaisamment sa

Digitized by Google

malle de voyage, et qui était destinée à l'accompagner dans ses pérégrinations forcées, très-courtes heureusement, au château fort du faubourg Saint-Antoine. Le soin de ce meuble portatif était particulièrement confié à la plus jeune de ses filles. Lorsque les exempts se présentaient en exhibant leur mandat : « Bonjour, messieurs, leur disait « l'impassible libraire ; nous allons déjeuner. Henriette, va dire qu'on « nous serve ! Après quoi tu prépareras la valise. » Sa part stoïquement prise du repas matinal, il embrassait sa femme et ses enfants, serrait la main à ses commis, auxquels il donnait ses dernières instructions pour diriger la maison durant son absence, et partait tranquillement. Il n'y avait pas, du reste, grand profit pour l'autorité à le mettre en prison, il en sortait toujours avec de nouveaux projets d'impressions hostiles. Le 14 juillet 1789, il apprit avec joie que le peuple vainqueur venait de s'emparer de la Bastille, et quelques jours après, il se donnait l'innocent plaisir d'aller voir démolir, jusqu'à la dernière pierre, la chambre qu'il y avait occupée ; ce fut la seule vengeance qu'il tira de ses persécuteurs.

Il faut attribuer seulement à sa lutte obstinée avec le pouvoir, le soin qu'il eut toujours de dater de Londres, d'Amsterdam, de Genève, etc., etc., quand elles sortaient en réalité des presses de Paris, de Reims et même de Soissons, où Cazin avait travaillé dans sa jeunesse en qualité de compositeur. Intéressé à garder le secret, rarement il indique au bas des titres le véritable nom des villes où ses livres étaient imprimés. Toutefois, nous pouvons donner comme certains les noms des imprimeurs de Paris, Valade, veuve Valade, Philippe-Denis Pierres, imprimeurs du roi, l'imprimerie polytype Fruard et Cailleau, dont les caractères se retrouvent dans les œuvres de Restif; Jacob, à Orléans, qui n'imprima que les ouvrages italiens, et enfin Paul Barde, à Genève, qui en imprima une foule d'autres. Cazin avait échappé à tous les dangers de la révolution ; une singulière fatalité l'en rendit victime.

C'était le 13 vendémiaire an III (5 octobre 1795). Loin des Tuileries, où siégeait la Convention, il apprit tout à coup qu'une terrible lutte allait s'y engager. Curieux comme tous les vieillards, impatient de tout voir par lui-même, il se met en route, et de station en station arrive rue du Dauphin, alors très-étroite, et qui débouchait d'un côté dans la rue Saint-Honoré, devant le portail de l'église Saint-Roch.

Dans cette rue, existait un café que Cazin fréquentait quelquefois ; il y entre comme d'habitude, se fait servir à déjeûner et commence à

Digitized by Google

parcourir les journaux. Soudain, les sections s'assemblent et la Convention prend d'énergiques mesures de défense.

Il était devenu un peu sourd; le bruit qui se fait au dehors ne parvient pas jusqu'à lui ; mais les mouvements de troupes dans le quartier et l'arrivée de l'artillerie près de Saint-Roch ne tardent pas à inquiéter les habitués du café : « Ne restez pas dans la bagarre, lui crie le propriétaire, rentrez chez vous ! il en est encore temps. »

« — Bah ! Bah ! répond Cazin, accoutumé aux scènes de tumulte et de désordre qui se succèdent fréquemment à cette époque, il n'y aura rien encore aujourd'hui ; soyez sans inquiétude ! j'ai du temps devant moi. » Ce ne fut qu'après avoir parcouru tous les journaux, qu'il se décida à partir. Il ouvrit la porte du café... A peine avait-il passé la moitié du corps dans la rue, que les canons placés devant l'église Saint-Roch tirèrent : un éclat de mitraille atteignit l'imprudent au bas-ventre et lui fit une blessure mortelle. Lorsque la circulation fut rétablie, quelques hommes le placèrent sur un brancard et le rapportèrent à son domicile, rue Pavée-Saint-André-des-Arts, n° 16.

Ses bijoux, ses papiers, sa bourse, avaient été religieusement respectés par les hommes du peuple qui s'étaient chargés de le rendre à sa femme et à ses enfants, inquiets de sa longue absence. Malgré les soins les plus touchants que lui prodigua sa famille désespérée, il était mort à neuf heures du soir.

Mme Cazin survécut longtemps à son mari ; elle ne mourut que vers la fin de 1814, à l'hôtel de l'ambassade de Bavière d'où sa fille Marie-Anne, l'avait précédée de trois ans au tombeau. C'était une femme aimée et estimée de tous ceux qui l'avaient connue.

La plupart des volumes édités par Cazin peuvent être classés dans le petit format in-18, et quelques-uns dans le format in-24, notamment les éditions publiées sous les rubriques de Genève et de Londres, dont les caractères fins et menus, quoique nets et élégants, nous paraissent différer essentiellement des éditions in-18.

On n'a pas oublié qu'il n'était pas imprimeur, mais seulement marchand libraire. Comme tel, il avait des associés, puisque, sur un ouvrage qu'il publia en 1786, son nom se trouve accolé à celui de Lagrange, libraire au Palais-Royal, et, sur d'autres, à celui de Valade.

Les principales publications de Cazin datent de 1776 à 1786, mais on doit donner la préférence à celles qui portent les millésimes de 1777 à 1782. Cette dernière année surtout vit éclore, sous la rubrique de Genève et de Londres, une foule de livres d'une littérature plus que légère, joignant à une remarquable exécution typographique l'attrait de

Digitized by Google

la curiosité et du scandale, si goûtés du public de cette époque. Il suffit de citer les noms de Boufflers, Crébillon fils, Gresset, La Fontaine, Marivaux, l'abbé Prévost et Rabelais, des chansons choisies avec des airs notés, des poésies satyriques du dix-huitième siècle, et une foule d'autres ouvrages, pour remarquer que ce fut l'année la plus féconde en publications graveleuses du libraire rémois, dont la vogue, à partir de là, se soutint jusqu'à sa mort.

M. Quérard a trouvé, dans ses notes inédites, un petit ouvrage publié sous le nom de Cazin, intitulé : *Manière d'enseigner et d'apprendre l'orthographe*, à l'usage des écoles primaires, Paris, Dufart, 1797, in-12; mais il est impossible qu'Hubert Cazin, mort en octobre 1795, ait été l'éditeur d'un livre qu'on a vainement essayé de faire passer sous son nom, comme une édition posthume.

A la suite d'un volume intitulé : *De la Flagellation dans la Médecine*, Paris, Mercier, an VIII (1800, vieux style), on trouve un catalogue d'ouvrages qui auraient existé chez le même libraire, entre autres : un *Recueil de Poëmes sur le plaisir et la volupté*, par le feu comte d'Estaing, Favre et autres, 2 volumes in-18, figures, édition Cazin (*sic*), 1 fr. 20 c.; *les Soupirs du Cloître*, poëme, par Grimaud de la Touche, et autres pièces choisies du même, 1 volume, édition Cazin (*sic*), à 0 fr. 50 c.

Ces éditions ont-elles été publiées par lui, ou n'est-ce pas plutôt par Mercier, de Compiègne, dans le format Cazin? Nous pencherions volontiers pour cette dernière opinion. Depuis, on a donné le nom générique de Cazin à une foule de volumes petits in-18, qui sont bien loin de valoir typographiquement, les charmantes éditions de la belle époque du célèbre libraire rémois qui employait les mêmes fleurons dans ses éditions les plus correctes, comme celles de La Fare, de Bernis, de Gessner, etc., etc., et qu'on retrouve jusque dans les ouvrages de Restif de la Bretonne, publiés de 1767 à 1781. Or, cette simple indication pourrait aider à découvrir le nom des imprimeries clandestines auxquelles il confiait ses éditions licencieuses.

Quant à ses véritables éditions, indépendamment de celles où son adresse est indiquée en toutes lettres, on les reconnaît, le format aidant, soit au mot CAZIN gravé au bas du portrait ou de la vignette placée au commencement du volume, soit à la rubrique REIMS, indiquée comme lieu de vente, soit aux avertissements, préfaces, catalogues, avis, notes, ou autres indications accessoires, communes aux livres édités par le libraire rémois, et qui, se rattachant à ses publications, en donnent la nomenclature plus ou moins complète et fournissent à cet égard des renseignements non équivoques.

Digitized by Google

Elles se recommandent aux bibliophiles par la solidité et la teinte du papier, l'élégance et le soin de la reliure, exécutée le plus souvent, en plein maroquin rouge, par l'habile Derome, ou en veau fauve, à tranches dorées, et surtout par la netteté de l'impression et la correction typographique. La plupart de ces éditions coquettes sont ornées de gravures et de portraits dus au burin des Cochin, des Delvaux, des Duponchel, des deux Delaunay, des Marillier, et autres célèbres graveurs, qui ont semé à profusion, dans ces petits volumes, de charmantes têtes de pages et de délicieux culs-de-lampe, tels qu'on en voit dans *le Fond du Sac*, la *Pucelle*, et le recueil de *Contes choisis*, en quatre volumes, du même format. La collection de ces gravures formerait à elle seule un magnifique album.

Cependant, il faut l'avouer, quelques-unes de ses publications, notamment la *Bibliothèque de campagne*, éditées à Reims en 1784, laissent beaucoup à désirer, et se rapprochent malheureusement des contrefaçons sorties des presses de Lyon à la même époque.

Indépendamment du format petit in-18, généralement adopté pour ses éditions, il fit tirer, dans le format in-8, quelques volumes pour de riches amateurs. Nous citerons en première ligne les *Amours de Daphnis et Chloé*, traduction de l'abbé Mulot, docteur en théologie ; *Mitylène* (Reims), 1780 ; puis, à notre avis, le chef-d'œuvre des éditions Cazin, sous le rapport du texte et des gravures, *la Pucelle d'Orléans*, avec de charmantes vignettes en tête de chaque livre. Ces deux volumes in-8, imprimés vers le même temps, sur papier de Hollande, peuvent rivaliser avec les plus belles éditions de nos jours.

Une collection rivale se publiait vers la même époque à Lyon, ainsi que le témoigne le catalogue qu'on trouve à la fin du tome VIIIe des *Contes de la reine de Navarre*, 1787, sous la rubrique de Londres, et à la suite d'une édition des *Œuvres de Gessner*, en trois volumes, imprimée à Lyon, en 1792, chez Amable Leroy. On doit classer dans cette collection une foule de petits volumes qui se rapprochent, par le format et la reliure, des véritables Cazin ; c'est presque toujours le même titre et le même texte, quoique souvent le nombre des volumes soit augmenté ou diminué ; un certain nombre de ces livres, sortis évidemment de la même librairie, sont encore, malgré les plus minutieuses recherches, une énigme pour les collectionneurs.

Ces contrefaçons faisaient le désespoir du célèbre éditeur rémois, qui avait soin de déclarer, en tête de chaque catalogue qu'il publiait, que sa collection, sans rivale, deviendrait précieuse, un jour, par le choix des ouvrages et des gravures. Ses prévisions se sont réalisées, et elle

Digitized by Google

occupe maintenant la place qu'elle mérite dans la bibliothèque des amateurs.

Outre les contrefacteurs lyonnais, quelques libraires de l'étranger et de Paris, Sattery, libraire de la duchesse d'Orléans, veuve Ballard, veuve Duchesne, l'un des éditeurs de Restif de La Bretonne ; Moutard, imprimeur de la reine ; Hardouin, Lagrange, Belin, Prault, imprimeur du roi ; Buisson, Nyon, Briard, Guillot, Olivier ; et, enfin, un libraire d'Orléans, Couret de Villeneuve, éditeur des *Opuscules poétiques du chevalier de Cubières*, ont cherché à imiter les éditions Cazin, et, nous devons le dire, bien souvent ils les ont égalées.

1780. Antoine-François Momoro naquit à Besançon en 1754, et il fut reçu libraire à Paris en 1787.

En 1789, Momoro était maître imprimeur. A cette imprimerie il joignit la fonderie des caractères de Jean-François *Fournier*, dont il avait épousé la petite-nièce.

C'était plus qu'il n'en fallait pour exercer toutes les facultés d'un homme passionné pour la typographie; mais Momoro était plus ardent que le feu des fourneaux de sa fonderie.

Cet imprimeur-libraire fut l'un des plus ardents apôtres de la révolution de 1789 et de ses principes.

Membre zélé du club des Cordeliers, il fut arrêté à l'occasion des événements du Champ-de-Mars.

Après le 10 août il fit partie de la commission administrative qui remplaça le *Département de Paris.*

Momoro fut envoyé plusieurs fois en mission dans les départements et principalement dans ceux de la Vendée, où il devait surveiller les opérations des généraux.

Lié avec le journaliste Hébert et les principaux cordeliers, il fut condamné à mort avec eux, et périt sur l'échafaud le 24 mars 1794.

Digitized by Google

Dans cette même année, et à peu de jours de distance, trois imprimeurs périrent sur l'échafaud à Paris : *Collignon*, de Metz (1), comme royaliste; *Anisson-Duperron*, comme aristocrate; et *Momoro*, comme furieux démagogue.

Il n'existera jamais un imprimeur de la trempe et du caractère de Momoro, qui s'était séparé de Danton et de Robespierre, parce qu'il les trouvait trop *modérés*.

Momoro avait rédigé avec Sentier, le *Journal du club des Cordeliers*, dont il parut dix numéros. Il a publié en outre une brochure intitulée : *Momoro, citoyen de la section du Théâtre français, et premier imprimeur de la liberté, à ses concitoyens*, in-4° de 4 pages, sans date et sans nom d'imprimeur.

Restif de la Bretonne, dans le t. XII, de l'*Année des Dames nationales*, donne une courte biographie de Momoro et de sa femme (*La Momoro*). On en trouve un extrait dans l'ouvrage de M. Charles Monselet, sur *Restif de la Bretonne*, Paris, 1854, in-12.

Momoro avait publié, en 1789, un *Manuel des impositions typographiques*, in-12 de 24 pages, contenant 72 impositions de différents formats, en 23 planches.

En 1792, il donna un supplément de 25 impositions, en 4 planches. En 1793, il imprima son *Traité élémentaire de l'imprimerie*, ou le *Manuel de l'imprimeur*, in-8°, avec 36 planches, et non pas 40, comme il est imprimé sur le titre du livre.

(1) *Jean-Baptiste Collignon*, né le 7 janvier 1734, guillotiné le 18 mars 1794, âgé de soixante-trois ans; *Momoro*, le 24 mars, et *Estienne-Alexandre-Jacques Anisson-Duperron*, le 25 août, à l'âge de quarante-six ans.

Digitized by Google

« Ce Traité de l'imprimerie est loin de justifier l'éloge qu'en ont fait les bibliographes et les biographes, qui se sont répétés sans qu'aucun ait probablement jeté les yeux sur la première page du livre.

« C'est une nomenclature incomplète et indigeste de termes typographiques, rédigés dans une langue informe. L'ouvrage, imprimé en 1793, était composé depuis 1785, et l'on s'en aperçoit à certains mots qui figurent dans le vocabulaire, tels que RINCEAUX, BILLET DE CONGÉ, CHAPELAIN, DROIT DE CHEVET, DROIT DE QUATRE HEURES, PRIVILÉGES, ADJOINT, etc.

« L'auteur a soin d'indiquer que ces articles, et autres du même genre, sont *d'ancien régime*, c'est aujourd'hui la seule partie intéressante de son livre, où l'on trouve ainsi la trace de quelques usages de l'ancienne imprimerie.

« Ce qui se fait aussi remarquer, c'est l'enthousiasme de l'auteur pour l'imprimerie, qu'il n'exerçait pas encore lorsqu'il rédigeait son *Traité;* enthousiasme qui plus tard changea si malheureusement de nature; c'est aussi le désintéressement qui l'anime, qu'il voudrait plus souvent rencontrer pour l'honneur de l'imprimerie.

« Afin de mieux faire connaître les sentiments de l'auteur à cet égard, nous citerons textuellement quelques passages de son livre, fort peu connu d'ailleurs, et encore moins consulté aujourd'hui.

« Un imprimeur, curieux de voir sortir de beaux ouvrages de ses presses, n'épargne pas les étoffes ; il ne permet même pas qu'on travaille avec des étoffes un peu usées.

Digitized by Google

« Les maîtres imprimeurs, peu curieux de belles impressions, et plus avides d'argent que de renommée, ou donnent des étoffes de loin en loin, ou se font tirer l'oreille pour en donner; cela coûte de l'argent.... (page 168.)

« La manie d'imprimer est portée, au siècle où j'écris, au point de faire des ouvriers de tout ce qui se présente pour entrer dans cet état.

« Les Estienne avaient raison de se plaindre de l'ignorance de certains imprimeurs de leur temps; s'ils voyaient une partie de ceux d'aujourd'hui, que ne diraient-ils pas?

« Loin qu'un maître imprimeur sache la langue latine, lire le grec, son état, le dirai-je? quelques-uns ne savent pas le français, leur langue maternelle.

« J'ai vu des chapeliers, avec de la fortune, acheter une imprimerie, obtenir un privilége, et, ne sachant faire que des chapeaux, se mettre à la tête d'un état dont ils n'avaient pas les premières notions.

« D'autres, après avoir fait le métier de charlatan, de baladin, de musicien, devenir imprimeur, ô honte!

« D'autres encore traiter d'une imprimerie comme d'une usine; spéculer son produit et non l'honneur de l'art.

« Comme il est possible qu'il sorte de beaux ouvrages et bien corrects de ces presses!

« Comment peut-on accorder des priviléges aussi facilement?

« Que ne les donne-t-on au mérite? Pourquoi ne tient-on pas les mains à ce que l'on n'admette au

Digitized by Google

concours que des imprimeurs instruits et ayant les qualités requises pour obtenir des priviléges ? » (pages 211, 212.)

Les abus que signale Momoro, ajoute feu G.-A. Crapelet, à qui nous empruntons ces détails (1), n'avaient pas encore eu lieu à Paris, mais ils étaient déjà fréquents en province, surtout vers l'époque où il écrivait son *Traité de l'Imprimerie;* car, dans le même temps, l'autorité commençait à perdre de sa force et laissait empiéter sur les règlements.

Plus loin, à l'article *orthographe*, l'auteur fait cette remarque : « Dans les premiers temps de l'imprimerie, des gens de lettres se sont fait honneur d'exercer cet art. Mais, hélas ! dans la suite, la cupidité leur a substitué ou des ignorants, ou des spéculateurs intéressés, qui, comme on le sait d'avance, ont conduit leur imprimerie tout ainsi qu'on mène une usine. »

L'impression du livre de Momoro se ressent, plus que tout autre, du désordre des temps où il fut imprimé (1793), et ce n'est pas une des particularités les moins singulières de ce *Manuel de l'imprimeur* que de réunir tous les genres de fautes et d'incorrections, comme si l'auteur l'avait fait à dessein ou à plaisir.

Ainsi, dans ce même article orthographe, on lit : « *ortographe*, et *Resaut* pour Restaud ; » et à l'article *Errata* on trouve cette définition : « C'est la rectification des fautes qui sont faites dans un livre. » (page 163.)

Il existe deux portraits de Momoro, l'un, gravé

Digitized by Google

en 1791, est entouré des attributs de l'imprimerie, autour sont écrits ces mots : A.-F. MOMORO, *premier imprimeur de la liberté nationale.* Le second, gravé par Péronard, le représente en uniforme de sous-lieutenant de la garde nationale, au bas le *fac-simile* de la signature. (*Voy.* LÉONARD GALLOIS, *Histoire des journaux et des journalistes de la Révolution française* (1789-1796), t. II, p. 463 et suiv.; Paris, 1846, 2 vol. in-8°.)

On lit au bas de ce portrait :

Liberté d'imprimer, liberté de penser,
Il osa le premier d'un si beau droit user;
Il était citoyen, il eut de l'énergie;
L'amour du bien public fait son apologie.

1787. MARIE-JEAN-LUC NYON, libraire.

1580. Nyon (*Guillaume*), frère aîné de Michel, libraire.

1610. Nyon (*Michel*), frère puîné de *Guillaume*, libraire.

1635. Nyon (*Jean*), 1er fils de *Guillaume*, libraire.

1661. Nyon (*Geoffroi*), 1er fils de *Jean*, libraire.

1662. Nyon (*Denys*), 2e fils de *Jean*, libraire ; mort en 1691.

1691. Nyon (la veuve de *Denys*), libraire; morte en 1705.

1695. Nyon (*Jean-Geoffroi*), libraire-adjoint en 1716.

1730. Nyon (demoiselle *Marie-Élisabeth*), femme de *Hardy Guillaume-Ambroise*, libraire.

1698. Nyon (*Jean-Luc Ier*), fils de *Denys* et gendre de N. *Didot*, par *Marie-Anne*; morte le 19 septembre 1747, place de Conti, paroisse Saint-Sulpice; mort le 14 décembre 1754, âgé de quatre-vingts ans, rue Pavée, paroisse Saint-André-des-Arts.

1717. Nyon (*Étienne*), fils de *Jean-Geoffroi*, libraire.

1712. Nyon (*Jean-Luc II*), fils de *Jean-Luc Ier*, libraire, en 1749 il est nommé adjoint et meurt le 24 juillet 1768, rue du Hurepoix, paroisse Saint-André-des-Arts.

1768. Nyon (demoiselle *Marie-Magdeleine Béruyer*), veuve de *Jean-Luc II*, libraire en 1789, elle demeurait rue Mignon.

Digitized by Google

1765. (*Jean-Luc III*), 1er fils de *Jean-Luc II* et depuis gendre de *Charles Saillant*, libraire, adjoint en 1785. En 1789 il demeurait rue du Jardinet.

1773. Nyon (*Pierre-Michel*), 2e fils de *Jean-Luc III*, et depuis gendre de *Denys-Jean Aumont*, libraire. En 1789, il demeurait au Pavillon des Quatre-Nations.

1775. Nyon (*Nicolas-Henry*), 3e fils de *Jean-Luc II*, depuis gendre de *Charles-François Du Pré*, libraire, imprimeur en 1781, et en 1788 il demeurait rue Mignon.

1787. Nyon (*Marie-Jean-Luc*), fils de *Jean-Luc III*, libraire; en 1789 il demeurait rue du Jardinet.

Guillaume Nyon (1580), fut nommé libraire en 1580, et fut le fondateur de cette très-honorable famille qui, encore aujourd'hui, est représentée par madame veuve Maire-Nyon, libraire, quai Conti. Cette famille distinguée, qui compte 284 ans de travaux, s'est alliée pendant le cours de sa longue carrière, aux *Hardy*, en 1730, aux *Didot*, en 1747, aux *Saillant*, en 1773, enfin aux *Du Pré*, en 1783 (1).

1787. Marie-Jean-Luc Nyon, fut nommé libraire : il était un bibliographe très-érudit ; il a rédigé et publié la seconde partie du catalogue de la *Vallière*, 6 vol. in-8°, et celui de l'infortuné Lamoignon de Malesherbes, en 1797, 1 vol. in-8°.

Il existe à la Bibliothèque du Louvre, une immense collection (près de 900 vol. in-4°) de matériaux rassemblés avec grand soin, relatifs à l'imprimerie, la librairie, la reliure, etc.

(1) Voyez le *Livre d'or*, dans le tome II, ou 2e partie.

FIN DU TOME II DE LA IIIe PARTIE DE CET OUVRAGE.

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DES LIBRAIRES ET IMPRIMEURS DE PARIS

LES PLUS CÉLÈBRES ET DISTINGUÉS

CITÉS DANS CETTE TROISIÈME PARTIE, DEUX VOLUMES (1).

	Pages.
* Aliate (Alexandre).—1500.	67
André (Jehan). — 1536.	60
Angelier (Arnould l').—1535.	53
Angelier (Charles l').—1635.	54
Angelier (Abel l').— 1584.	55
Angot (Charles).—1655.	223
Anisson (Jean).—1691.	302
Anisson (Louis-Laurent).— 1723.	302
Anisson-Duperron (Jacques).—1733.	302
Ataignant (Pierre).—1541.	72
Augereau (Antoine). — 1536.	60
* Bade (Josse),—1498.	58
* Bade (Conrad).	61
* Bade (Nicolle).	64
* Bade (Jean).—1517.	67
* Baligault (Félix).—1493.	50
Ballard (Robert Ier).—1551.	105
Ballard (Pierre Ier).	106
Ballard (Robert II). —1640.	107

(1) Les noms précédés d'un * indiquent que c'est au 1er volume qu'il faut chercher la pagination indiquée dans cette table et les chiffres placés à droite de chacun des noms, indiquent l'époque de la nomination.

Digitized by Google

Pages.
Barbou (Jean et son fils Hugues).—1539. 243
Barbou (Jean-Joseph).—1704. 243
Barbou (Joseph). — 1717. . . . . *id.*
Barbou (Joseph-Gérard).—1746. 245
Barbou (Hugues II).—1789. . . . . *id.*
Barrois (Gervais).—1606. 152
Barrois (Jacques-Marie). — 1734. 153
Bechet (Denys). — 1632. 179
* Bélin (Jean).—1489. 30
Bertier (Antoine). — 1636. 185
Beys (Gilles).—1577. 155
Beys (Adrien).—1605. . . . . *id.*
Bien-Né (Jean). — 1566. 121
Bien-Né (fille de Jean). . . . . *id.*
Bien-Né (veuve de Jean). — 1588. . . . . *id.*
Bilaine (Louis).—1652. 211
Bilaine (Pierre).—1614. . . . . *id.*
Bilaine (Jean).—1629. 212
Blaise (Thomas). — 1606. 151
* Bocard (André).—1496. 57
Bogard (Jacques). — 1541. 71
* Bonhomme (Aspais). 6
* Bonhomme (Pasquier).—1475. 6
* Bonhomme (Jean).—1486. 7
* Boucher (Guillaume). — 1496. 56
* Bouyer (Jehan). — 1496. 56
Buon (Nicolas).—1600. 115
Buon (Gabriel). — 1556. 114

* Cæsaris, voyez *Kaiser*.
* Caillaut (Antoine).—1483. 18
Cailleau (André-Charles). — 1753. 317
Calvarin (Prigent). — 1424. 40
Calvarin (Siméon).—1553. 40
Camusat (Jean). — 1621. 172
Camusat (la veuve de Jean). — 1639. 173
* Carchagny (Jehan). — 1487. 29
* Caron (Pierre). — 1474. 5
Cazin (Hubert). — 1784. 342
Chappuis (Claude).—1538. 61
Chaudière (Régnault Ier). — 1516. 29
Chaudière (Claude). — 1546. 30

Digitized by Google

Pages.
Chaudière (Pierre).—1663. 31
Chaudière (Guillaume Ier).—1570. 30
Chaudière (Regnault II).—1603. 31
Chaudière (Pierre).—1633. 31
* Chevalon (voyez *Charlotte Gaillard, veuve de Claude*).
Clousier (François Ier).—1631. 178
Clousier (Gervais). 179
Clousier (Pierre).—1656. . . . . *id.*
Coignard (Charles Ier). — 1644. 195
Coignard (Jean-Baptiste Ier).—1658 . . . . . *id.*
Coignard (Charles II).—1658. . . . . *id.*
Coignard (Jean-Baptiste II). — 1658. 195
Coignard (Jean-Baptiste III).— 1713. 201
Colines (Simon de). — 1520. 32
Cornilleau (Jean).—1521. 35
Corrozet (Galiot). — 1578. 58
Corrozet (Gilles Ier). — 1536. 56
Corrozet (Gilles II).—1636. 59
Corrozet (Jean). — 1606. 59
Cottereau (Joseph). — 1606. 151
Cottereau (Laurent).—1628. 151
Coustelier (François).—1654. 219
Coustelier (Urbain). — 1683. 220
Couteau (Nicolas). — 1524. 41
Couteau (Gilles).—1492. 41
Couteau (Antoine). — 1525. 42
Couterot (Edme Ier).—1649. 206
Couterot (Jean). — 1644. 207
Cramoisy (Sébastien Ier). — 1589. 139
Cramoisy (Sébastien II).— 1602. 142
Cramoisy (Claude Ier).—1618. 144
Cramoisy (Sébastien III).—1667. 145
Cramoisy (André).—1684. 144
Crapelet (Charles). — 1762. 322
Crespin (Jean).—1563. 116

Dallier (Jean). — 1545. 87
David (Michel-Edme Ier).—1700. 245
David (Michel).—1707. . . . . *id.*
David (Michel-Estienne).—1751. . . . . *id.*
De Bure (Nicolas). — 1660. 315
De Bure (Jean).—1721. . . . . *id.*

Digitized by Google

Pages.
De Bure (Guillaume Ier-François-Nicolas).— 1753. 316
De Bure (Guillaume II). — 1759. 317
Delalain (Nicolas-Augustin.) — 1764. 334
Delalain (Louis-Alexandre).— 1777. . . . . id.
Delalain (Jacques-Augustin). — 1717. 334
Delalain (Auguste-Henri-Jules). 335
Delaulne (Nicolas).— 1636. 184
Delaulne (Florentin). — 1686. 185
Delespine (Charles-Jean-Baptiste).— 1724. 313
Delespine (Jean-Baptiste-Alexandre).— 1700. . . . . id.
Desaint (Jean).— 1720. 300
Desaint (Charles).—1776. . . . . id.
Desbois (Guillaume).—1549. 94
Derbois (Michelle-Gaillard, veuve de).— 1566. 95
Despilly (Jean-Baptiste).—1743. 310
Desprez (Nicolas). — 1502. 10
Desprez (Guillaume Ier).—1651. 203
Desprez (Guillaume II).—1704 210
Desprez (Guillaume-Nicolas). — 1733. 210
Dezalier (Antoine).— 1679. 71
Didot (François).—1713. 252
Didot (François-Ambroise). 255
Didot (Pierre-François). 259
Didot (Henri). 260
Didot (Saint-Léger). 261
Didot (jeune). 262
Didot (Pierre, l'aîné). 265
Didot (Jules). 270
Didot (Firmin). 272
Didot (Ambroise-Firmin). 279
Didot (Hyacinthe-Firmin). 292
Didot (Paul-Firmin). . . . . id.
Didot (Alfred-Firmin). . . . . id.
Douceur (David).—1606. 149
Douceur (Denys). — 1606. . . . . id
Douceur (Jacques Ier).—1606. 150
Drouard (Pierre).—1583. 136
Drouard (Ambroise). — 1583. 136
Drouard (Jérôme).— 1603. 137
Duchemin (Nicolas).—1541. 72
* Du Pré (Jean).—1486. 25
* Du Pré (Galliot).—1512. 27

Digitized by Google

Pages.
Du Puis (Mathurin Ier). — 1539. 69
Du Puis (Jacques). — 1549. 69
Du Puis (Mathurin II). — 1628. 70
Du Puis (Jean). — 1633. 70
Durand (Pierre). — 1612. 167
Durand (Georges). — 1606. . . . . *id.*
Durand (Martin). — 1612. . . . . *id.*

* Estienne (Henri Ier). — 1502. 74
* Estienne (Robert Ier). — 1526. 82
* Estienne (François Ier). — 1537. 214
* Estienne (Charles). — 1551. 220
* Estienne (Henri II). — 1554. 238
* Estienne (Robert II). — 1556. 205
* Estienne (Barbe-Denyse). — 1571. 209
* Estienne (François II). — 1562. 310
* Estienne (Paul). — 1599. 312
* Estienne (Robert III). — 1572. 337
* Estienne (Antoine). — 1618. 329
* Estienne (Henri IV). — 1646. 338
* Eustache (Guillaume). — 1493. 51

Foucauld (Damien) — 1652. 214
Foucault (Eustache). — 1604. 215
Foucault (Hilaire). — 1686. 215
* Friburger (Michel), voyez *Ulrich Géring.*

Garamont (Claude). — 1510. 11
* Géring (Ulrich). — 1470. Michel Friburger, Martin Krantz, 2e partie. 10
* Gerlier (Durand Ier). — 1489. 30
* Gerlier (Durand II). — 1559. 30
Germont (Jean). — 1627. 176
Gobet (Denys). — 1770. 337
Godard (Guillaume). — 1524. 64
Gourmont (Robert de). — 1502. 8
Gourmont (Gilles de), — 1507. 3
Gourmont (Jean Ier de). — 1506. 4
Gourmont (Jérôme de). — 1524. 8
Gourmont (Benoit de). — 1559. 8
Gourmont (Jean II de). — 1581. 8
Gourmont (François de). — 1587. 8
Grouleau (Estienne). — 1547. 87

Digitized by Google

Pages.
Gryphe (François).—1512. 48
Guérin (Hippolyte-Louis). 299
Guérin (Claude).— 1606. . . . . id.
Guérin (Louis). — 1685. . . . . id.
Guérin (Jacques).—1722. . . . . id.
* Guillard (Charlotte).—1518. Voyez *C. Chevalon*. 28
Guillemot (Daniel). — 1582. 163
Guillemot (Mathieu II). — 1609. . . . . id.
Guillemot (Pierre Ier).—1624. . . . . id.

Hardouyn (Gilles).—1509 9
Hardouyn (Germain).— 1505. 9
Hardouyn (Guillaume).—1512. 9
Harsy (Olivier de).—1550. 108
Hérissant (Claude Ier).—1654. 220
Hérissant (Jean-Thomas Ier). — 1726. 221
Hérissant (Prosper). 222
Hérissant (Marie-Nicole, veuve de J. T.). — 1772. 222
* Higman (Jehan).— 1484. 19
Hoffmann (François-Ignace-Joseph). — 1784. 340
Hoffmann (son fils). . . . . id.
* Hopyl (Wolfgand).—1489. 23
Houry (Jean d').— 1649. 205
Houry (Laurent d').— 1678. 206
Houry (Charles-Maurice d'). — 1717. . . . . id.
Houry (Laurent-Maurice d').— 1742. . . . . id.
Huré (Sébastien Ier).— 1613. 168

* Janot (Denys Ier). — 1484. 21
* Janot (Denys II). — 1536. 21
Jombert (Jean Ier). — 1686. 306
Jombert (Charles-Antoine). — 1736. 307
Jombert (Claude-Antoine). — 1769. . . . . id.
Jombert (Louis-Alexandre). — 1772. 307
Josse (George Ier). — 1627. 175

* Kaiser dit *Cæsaris* (Pierre).—1473. 3
Knapen (André-François). — 1767. 313
Knapen (Achille). — 1777. . . . . id.
* Kerver (Thielman Ier).— 1490. 35
* Kerver (Jean).— 1521. . . . . id.
* Kerver (Jacques).— 1535. . . . . id.
* Kerver (Yolande, veuve de Thielman Ier). . . . . id.

Digitized by Google

Pages.
* Krantz (Martin). — 1470. Voyez *Ulrich Géring*. 10
La Caille (Jean Ier de). — 1641. 227
La Caille (Jean II de). — 1664. 228
* Lambert (Jean). — 1493. 51
Langlois (François). — 1634. 182
Langlois (Jean). — 1552. 181
Langlois (Denys). — 1607. . . . . *id.*
Langlois (Jacques Ier). — 1633. 182
La Noue (Guillaume de). — 1573. 130
La Noue (Denys de). — 1606. . . . . *id.*
La Porte (Jean de). — 1508. 46
La Porte (Maurice de). — 1524. 40
La Porte (Ambroise de). — 1556. 41
La Tour (Louis-François de). — 1745. 310
La Tour dit *Guérin* (Claude). — 1606. . . . . *id.*
La Tour (Louis-Jean). — 1743. 311
Le Bé (Guillaume Ier). — 1539. 66
Le Bé (Henri). — 1581. 66
Le Bé (Guillaume II). — 1625. 67
Le Bé (Guillaume III). — 1636. 67
Le Bé (veuve de Guillaume III). — 1685. 68
Le Bé (les quatre filles de Guillaume III). — 1707. 67
Le Blanc (Jean Ier). — 1557. 113
Le Blanc (Jean II). — 1578. . . . . *id.*
Le Blanc (Mathieu). — 1616. . . . . *id.*
Le Blanc (Nicolas). — 1627. . . . . *id.*
Le Breton (André-François). — 1733. 304
Le Clerc (Antoine). — 1547. 87
Le Clerc (Jean Ier). — 1573. 88
Le Clerc (David). — 1587. 88
Le Clerc (Charles-Nicolas). — 1741. 309
Le Clerc (Charles-Guillaume). . . . . *ib.*
* Le Dru (Pierre). — 1494. 52
Le Mercier (Prévost). — 1589. 235
Le Mercier (Pierre-Augustin). — 1687. 234
Le Mercier (Marguerite, fille de Pierre-Augustin). — 1734. . . . 236
Le Mercier (Pierre-Gilles). — 1718. 236
* Le Noir (Michel). — 1489. 31
* Le Noir (Philippe). — 1534. 32
Léonard (Frédéric Ier). — 1653. 216
Léonard (Frédéric II). — 1668. 218
Le Petit (Pierre). — 1642. 191

Digitized by Google

pages.
Le Petit (Michel). — 1660. 193
Le Prieur (Pierre). — 1747. 312
Le Riche (Nicolas). — 1541. 71
* Le Rouge(Pierre).—1487. 28
Le Roy (Adrien).—1551. 99
L'Homme (Martin).—1552. 115
Longis (Jehan de). — 1524. 43
Lottin (Philippe-Nicolas). — 1717. 294
Lottin (Auguste-Martin).—1746. 296
Lottin (Jean-Roch). — 1784. 298
Loys dit *Tiletan* (Jehan). — 1535. 52

Mabre-Cramoisy (Sébastien).—1659. 224
* Macé (Robinet). — 1486. 22
* Macé (Jean). — 1537. 23
* Macé (Jacques).—1544. 23
* Macé (Charles).—1551. 23
* Macé (Barthélemy).—1587. 24
* Macé (Guillaume Ier). — 1610. 24
Mallard (Olivier). — 1538. 62
* Marchand (Guy).—1481. 14
* Marchand (Jean).—1503. 16
* Marchand (Prosper).—1690. 16
Mariette (Denys).—1693. 237
Mariette (Jean). — 1702. 237
Mariette (Pierre-Jean).—1714. 238
* Marnef (Geoffroy de).— 1481. 17
* Marnef (Enguilbert Ier de).—1491. 17
* Marnef (Jérôme de).—1547. 18
Martin (Mathurin).—1573. 124
Martin (Edme Ier).—1610. 125
Martin (Bertrand). — 1616. 125
Martin (Jean).—1624. 126
Martin (Edme II).—1642. 126
Martin (veuve d'Edme II). — 1670. 126
Martin (Gabriel Ier).—1677. 127
Martin (Etienne).—1686. 128
Martin (Gabriel II). — 1700. 128
Martin (Claude).—1722. 129
* Martineau (Louis).—1483. 19
* Maurand (Jean).—1493. 52
* Maynial (Guillaume).—1480. 8

Digitized by Google

Pages.
Merlin (Guillaume).—1532. 64
Mettayer (Jean).—1573. 123
Mettayer (Jamet).—1573. 123
Mettayer (Pierre).—1602. 123
* Mithellus (Georges).—1489. . . . . *id.*
Moët (Thomas).—1659. 226
Moët (Charles).—1693. 227
Momoro (Antoine-François).—1787. 350
Moreau (Pierre).—1640. 199
Moreau (Jean Ier).—1559. 189
Moreau (Silvestre).—1606 190
Moreau (Jean II).—1610. . . . . *id.*
Moreau (Adrien).—1638. . . . . *id.*
Morel (Guillaume).—1548. 88
Morel (Frédéric Ier, 3e famille).—1557. 100
Morel (Frédéric II).—1580. 110
Morel (Claude Ier).—1600. 111
Morel (Charles).—1627. 112
Morel (Gilles).—1639. . . . . *id.*
Morrhius (Gérard).—1530. 46
Moutard (Nicolas-Léger).—1765. 336
Muguet (François).—1656. 223

Née de la Rochelle (Jean-François).—1773. 339
Néobar (Conrad).—1538. 104
Néobar (Edme-Toussaint, sa veuve). 105
* Nidel (Antoine de).—1497. 58
Nivelle (Sébastien).—1550. 96
Nivelle (Nicolas).—1583. 97
Nivelle (Robert).—1590. 97
Nivelle (Michel).—1606. 98
Nyon (Guillaume).—1580. 355
Nyon (Luc Ier).—1707. . . . . *id.*
Nyon (Marie-Jean-Luc).—1787. . . . . *id.*
Nyverd (Guillaume Ier).—1516. 27
Nyverd (Jacques).—1580. 28
Nyverd (Guillaume II).—1561. 22

Orry (Marc).—1588. 136
Orry (sa veuve).—1606. . . . . *id.*
Osmont (Jean-Baptiste).—1720. 301

Panckoucke (André-Joseph). 325

Digitized by Google

Pages.
Panckoucke (Charles-Joseph).—1762. 325
Panckoucke (Charles-Louis-Fleury). 328
Panckoucke (Ernest). 330
J. F. Chenu, prote de la famille Panckoucke. 331
Patisson (Mamert).—1575. 131
Patisson (Philippe). 136
* Petit (Jehan)— 1494. 53
Pierres (Philippe-Denys).—1761. 332
Piget (Siméon).—1629. 188
* Pigouchet (Philippe).—1489. 33
* Philippi (Nicolas).— 1484. 19
Pralard (André).—1669. 233
Prault (Pierre).—1711. 247
Prault (Laurent-François). — 1733. 243
Prault (Louis-François).—1753. 249
Prévost (Benoit). — 1545. 85
Prévost (Mathurin). — 1565. 86
Prévost (Claude).—1629. 86
Prévost (Louis-Nicolas). — 1756. 86

Quesnel (Jacques). — 1618. 170
Quinet (Nicolas).—1619. 174
Quinet (Toussaint). — 1625. 174

* Regnault (François).—1481. 13
* Regnault (Jacques). — 1542. 13
* Regnault (Robert).—1543. 13
* Regnault (Barbe). — 1552. 13
* Rembolt (Berthold). — 1491. 43
* Guillard (Charlotte, veuve de Rembolt).—1510. 48
* Chevalon (Claude).—1515. 49
* Reinhardi (Marc). Voyez *Philippi*. 19
Richer (Jean II).—1575. 135
Richer (Estienne). — 1586. . . . . *id.*
Richer (Jean II).— 1606. . . . . *id.*
Ricouart (Jean). — 1560. 122
Rocolet (Pierre).— 1610. 164
Roigny (Jean de).—1529. 43
Roigny (Michel de).—1565. 44
Rondet (Laurent II).—1707. 246
* Rosse (Denys). — 1490. 39

Digitized by Google

Pages.
Saillant (Charles). — 1740. 307
Sanlecque (Jacques Ier de). — 1606. 147
Sanlecque (Jacques II de). — 1625. . . . . id.
Sanlecque (Jacques III de).—1637. . . . . id.
Sanlecque (Louis de). — 1668. 118
Sanlecque (la veuve de J. E. Louis).— 1688. . . . . id.
Sanlecque (Jean-Eustache-Louis).— 1718. 149
Sanlecque (la veuve de Louis).—1778. . . . . id.
Saugrain (Abraham).—1596. 240
Saugrain (Guillaume-Claude).— 1724. 241
Saugrain (Claude-Marin II).— 1759. 241
Savreux (Claude). — 1642. 191
Simon (Pierre Ier).—1721. 304
Simon (Pierre-Guillaume). — 1735. 304
Simon (Claude-François).— 1738. 305
Soly (Michel). — 1619. 172
Sonnius (Michel Ier).—1566. 118
Sonnius (Michel II).— 1582. 119
Sonnius (Laurent).—1590. . . . . id.
Sonnius (Michel III). — 1586. . . . . id.
Sonnius (Jean).—1604. 120
Sonnius (Claude). — 1624. 121
* Stoll (Jehan). Voyez *Kaiser*.—1493. 3
Stoupe (Jean-Georges). 337

Targa (François Ier).—1625. 166
Targa (Pierre Ier). — 1634. . . . . id.
Thiboust (Guillaume).— 1544. 74
Thiboust (Samuel). — 1612. 74
Thiboust (Claude-Louis). — 1694. 76
Thiboust (Claude-Charles).— 1735. 82
Thiboust (la veuve de Claude-Charles).—1769. 00
Thierry (Pierre Ier). — 1534. 49
Thierry (Pierre III).—1554. 49
Thierry (Rolin). — 1588. . . . . id.
Thierry (Henri).—1576. . . . . id.
Thierry (Denys Ier). — 1629. 50
Thierry (Denys II).—1652. 52
Tilliard (Nicolas-Martin). — 1747. 314
Tilliard (Nicolas-Noël-Laurent).—1777. . . . . id.
Tory (Geoffroy). — 1512. 13
Tompère (Jean Ier). — 1612. 146

Digitized by Google

Pages.
Toubeau (Jean), de Bourges. 27
* Trœperel (Jehan).—1494. 55
Turnèbe (Adrien). — 1352. 100

Valade (Jacques-François).—1773. 339
Valleyre (Guillaume-Amable).—1698. 250
Valleyre (Gabriel).—1713. 249
Vascosan (Michel de).—1530. 45
* Vérard (Antoine).—1480 8
* Vérard (Barthélemy).—1514. 12
* Vérard (Antoine). — 1513. 12
Vidoue (Pierre). — 1510. 13
Vincent (Jacques). — 1704. 242
Vitré (Antoine).—1610. 153
Vivenay (Nicolas).—1646. 204
* Vostre (Simon). — 1491. 40
* Vostre (Nicolle, veuve de Simon). — 1521. 43

Wéchel (Christian). — 1522. 36
Wéchel (André).—1551. 37
* Wolf (Nicolas Ier).—1500. 67

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS DES LIBRAIRES ET IMPRIMEURS.

Paris. — Imprimé par E. Thunot et Cie, 26, rue Racine.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google